86-0312/

Les premiers palais de justice au Canada

sous la direction de Margaret Carter

Études en archéologie
architecture et histoire

Direction des lieux et des parcs
historiques nationaux
Parcs Canada
Environnement Canada
1983

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1983.

En vente au Canada par l' entremise de nos agents libraires agréés et autres librairies, ou par la poste au Centre d' édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9.

This issue is available in English as "Early Canadian Court Houses" (catalogue no. R61-2/9-2E) in Canada through authorized bookstore agents and other bookstores, or by mail from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Quebec, Canada K1A 0S9.

Prix Canada: 13,95 $
Prix à l' étranger: 16,75 $
Prix sujet à changement sans préavis.

Nº de catalogue: R61-2/9-2F
ISBN: 0-660-91027-6

Publié avec l' autorisation
du ministre de l' Environnement,
Ottawa, 1983.

Traduction: Secrétariat d'État
Révision et conception: Louis D. Richard
Maquette de la couverture: Werner Wicke

Les opinions exprimées dans le présent ouvrage sont celles des auteurs et ne sont pas nécessairement partagées par Environnement Canada.

Les premiers palais de justice au Canada

sous la direction de Margaret Carter

Table des matières

Sommaire 4

Remerciements 5

Aperçu général 7
Margaret Carter

À Terre-Neuve 21
R.R. Rostecki

Dans les provinces Maritimes 38
C.A. Hale

Au Québec 81
André Giroux

En Ontario 104
Kelly Crossman, Dana Johnson

Dans les anciens Territoires du Nord-Ouest et les provinces des Prairies 138
G.E. Mills, R.R. Rostecki, C.J. Taylor, M. Carter

En Colombie-Britannique 176
G.E. Mills

Conclusion 208
Margaret Carter

Appendice 211

Bibliographie 257

Sommaire

Les palais de justice comptent parmi les édifices publics les plus en évidence au Canada, ce qui reflète l'importance que les Canadiens accordent depuis longtemps à leurs tribunaux en tant qu'instruments de la justice et symboles de la stabilité sociale. La présente étude porte sur les plus anciens de ces bâtiments encore en existence, et les replace dans le contexte des systèmes juridiques pour lesquels ils furent construits; elle aborde aussi la conception et les méthodes de construction utilisées dans les différentes régions du pays à ses débuts, de même que le rôle que ces édifices ont joué par la suite dans leur collectivité. On a donc effectué des recherches sur chacun de ceux qui subsistent encore et qui ont été construits avant 1914 dans l'Est, et avant 1930 dans le Nord de l'Ontario et les provinces de l'Ouest. L'étude procède par région, étant donné que les méthodes et moyens de construction de ces édifices ainsi que la fonction qu'ils devaient remplir étaient, à toutes fins utiles, déterminés par les divers systèmes d'administration (colonial, territorial ou provincial) en place. De plus, on trouvera, regroupées dans un appendice présenté par région (d'est en ouest) et selon l'ordre alphabétique des villes, un résumé des données de base recueillies sur tous les bâtiments existants au moment où l'étude fut commencée (1976-1977).

Présenté pour publication en 1980 par Margaret Carter, chef de la section d'histoire de l'architecture à l'Inventaire des bâtiments historiques du Canada, Parcs Canada, Ottawa.

Remerciements

En analysant avec soin les documents portant sur les bâtiments de toutes les régions du Canada nous avons contracté une dette de reconnaissance envers plusieurs personnes et institutions du pays. Nombre des personnes que nous avons consultées nous ont en effet stimulés par l' enthousiasme qu' elles manifestaient pour le sujet.

Au cours de nos recherches sur les palais de justice de Terre-Neuve, nous avons trouvé toute l' assistance souhaitée auprès du personnel des établissements suivants: les Archives de Terre-Neuve, le Conception Bay Museum (à Harbour Grace), le ministère provincial des Travaux publics et le groupe d' histoire maritime de l' université Memorial. D' autres personnes nous ont également fourni de la documentation, ce sont: Gordon W. Simmons de Harbour Grace, le juge Rupert W. Bartlett de Brigus, le juge T.J. Corbett et Gus Mooney de Placentia, Shane O' Dea de Saint-Jean, F.G. Squires de Bonavista, Rupert Morris de Trinity, ainsi que Frank Pearce et Donald C. Hollett de Burin.

Dans les provinces Maritimes, il nous faut signaler la coopération des diverses archives provinciales. Richard Ramsey, ancien archiviste adjoint, et W.R. McKinnon, conservateur des cartes, tous deux des Archives provinciales du Nouveau-Brunswick nous ont fait des suggestions très utiles. Notre travail au Nouveau-Brunswick a avancé considérablement grâce aux conseils et au matériel historique qui nous ont été fournis par l' Historical Resources Administration du Nouveau-Brunswick, et en particulier grâce à Ruth Gratton, Robert Power et David Myles. En Nouvelle-Écosse, Gary Shutlack, archiviste du service des cartes aux Archives publiques de la Nouvelle-Écosse et Scot Robson du Musée de la Nouvelle-Écosse nous ont été particulièrement utiles. Le ministère des Approvisionnements et Services du Nouveau-Brunswick et le ministère des Travaux publics de l' Île-du-Prince-Édouard ont tous deux mis à notre disposition les plans originaux de nombreux bâtiments qui nous intéressaient. Un grand nombre de gens, de sociétés historiques et de greffiers des cours de comté ainsi que leur personnel nous ont renseignés sur place et accordé leur aide au cours de notre recherche. Cette aide s' est révélée d' autant plus précieuse dans les régions où les archives étaient rares et éparses.

Au sujet de notre chapitre sur le Québec, nous aimerions remercier le personnel du ministère des Travaux publics, des Archives nationales du québec, des Archives publiques du Canada, ainsi que les greffiers des diverses cours de comté, et les préposés au greffe, pour l' information qu' ils nous ont donnée sur les palais de justice de leur localité.

Il nous fait plaisir d' exprimer notre reconnaissance au personnel des établissements suivants de l' Ontario: les Archives de l' Ontario (Toronto), le ministère des Services gouvernementaux (Toronto), les Archives de la ville de Toronto (Toronto), la Metropolitan Toronto Library, la Commission de la capitale nationale (Ottawa), les Archives publiques du Canada (Ottawa), le Peterborough Centennial Museum, le St. Catharines Historical Museum, le Lennox and Addington County Museum (Napanee), le Eva Brook Donly Museum (Simcoe), les Archives du comté de Perth (Stratford) et les Archives du comté de Simcoe (Minesing). Pour certains des bâtiments qui nous intéressaient, nous sommes grandement redevables à Brian Winter de Whitby, à Margaret Angus de Kingston, à Martha Kidd de Peterborough, à R.H. Foulds de Chatham, à K.I. Coulthart de Perth, à R. Ouimet de L' Orignal, à Kenneth Jarvis et Charles Johnston d' Osgoode Hall à Toronto, ainsi qu' à Margaret Van Derploeg de Toronto.

En ce qui a trait aux palais de justice fédéraux des Territoires, nous avons obtenu toute l' aide voulue et nous devons beaucoup aux Archives publiques du Canada, dont les dossiers de l' Administration fédérale sont extrêmement bien organisés, à l' université de Washington ainsi qu' aux Archives provinciales de la Colombie-Britannique qui nous ont fourni d' excellentes photographies. Nous tenons à remercier de grand coeur T.G. Fuller d' Ottawa pour les photographies prises par son père au Yukon et également Margaret Archibald de Parcs Canada, qui a généreusement mis à notre disposition ses notes et commentaires de recherches sur les tribunaux du Yukon qui se rapportaient à notre sujet.

Nos recherches sur les tribunaux du Manitoba ont été facilitées par la coopération et l' assistance du personnel des Archives provinciales du Manitoba. Pour certains bâtiments,

nous avons reçu l' aide fort précieuse du shérif J.J. Hassard de Portage-la-Prairie et du juge T.G. Mathers de la Cour du banc du roi du Manitoba. Étant donné que les palais de justice encore en place en Saskatchewan ont été dessinés et bâtis sous la direction du ministère des Travaux publics de la province, la plupart des travaux portant sur ces bâtiments ont été réalisés avec l' aide du personnel des Archives de la Saskatchewan. Concernant certains bâtiments, nous avons été renseignés par Maurice Sheppard, Cyril Huggett (directeur des services judiciaires de la province de Saskatchewan) et Durward Carleton. En Alberta, nous avons bénéficié de la coopération de Diana Bodnar de la Division des ressources historiques d' Alberta Culture, des Archives provinciales de l' Alberta, du ministère provincial du Logement et des Travaux publics, du Glenbow-Alberta Institute, et du juge L. Sherman Turcotte de Lethbridge.

Nous avons trouvé toute l' information et l' aide voulues auprès de la photothèque et de la Division des manuscrits des Archives provinciales de la Colombie-Britannique, de Don Tarasov de la Division des ressources historiques du Department of the Provincial Secretary (C.-B.), ainsi qu' auprès des Archives de la ville de Vancouver et de la bibliothèque municipale de Vancouver (North-West Reading Room et Visual Records Sections).

En tant qu' historiens de l' architecture à l' Inventaire des bâtiments historiques du Canada, nous aimerions également remercier le personnel de soutien de Parcs Canada et notamment nos assistants de recherche Elizabeth Moxley et Mark Henry, pour l' aide qu' ils nous ont prodiguée au cours de la présente étude.

Aperçu général

Margaret Carter

Un palais de justice se définit avant tout comme étant le siège de l' administration judiciaire dans une localité. Puisque l' administration de la justice est l' une des principales fonctions du gouvernement de toute société, le besoin de palais de justice au Canada remonte assez loin. Avant l' arrivée des Blancs, les Indiens avaient des maisons de conseil où la justice était rendue. Au Canada les premières cours européennes furent sans doute celles organisées à bord de navires mouillés à Terre-Neuve et présidées par l' amiral de la pêche: c' est sans aucun doute dans un de ces navires que sir Richard Whitbourne fit son enquête sur la pêche en 1615. Sous le régime français le tribunal de justice, soit le conseil supérieur, siégeait au palais de l' intendant à Québec, à Montréal et à Louisbourg. Dans l' Ouest le conseil d' Assiniboia fut chargé de l' administration de la justice, dès son établissement en 1835 jusqu'aux dernières années du règne de la Compagnie de la baie d' Hudson sur la Terre de Rupert; il réquisitionna un vieil entrepôt du fort Garry en guise de palais de justice. Avant cela la justice était rendue à la discrétion du facteur en chef au gré de ses déplacements.

Ces exemples montrent qu' il a existé une certaine forme d' administration de la justice dès les débuts de la colonisation du Canada. Ils soulignent aussi un fait important au sujet de l' origine des palais de justice canadiens: les bâtiments construits et employés à la fin expresse d' administrer la justice - soit les palais de justice - n' apparurent dans presque toutes les régions du Canada qu' après l' adoption du système judiciaire anglais. Bien que dans certains cas, cela fut sans doute attribuable à la nature fondamentale des pouvoirs et à leur besoin immédiat d' installations, toutes les administrations judiciaires déjà mentionnées ne sentirent pas pendant longtemps la nécessité de construire des palais de justice. En fait la seule de ces administrations qui eut un siège, soit le conseil d' Assiniboia, ne l'obtint qu' après que les colons de Selkirk venus s' installer dans la Terre de Rupert eurent fait pression pour l' institution du droit anglais - soit la création d' un conseil et d' une véritable organisation judiciaire. Cela indique non seulement qu' il y eut très tôt un lien entre le fonctionnement de l' organisation judiciaire et l' existence et la nature du siège qui lui était destiné, mais aussi que le système judiciaire anglais avait besoin pour fonctionner de bâtiments particuliers appelés palais de justice.

Ce besoin s' explique, en partie du moins, par la coutume anglaise d' engager les citoyens dans les actions judiciaires à titre de spectateurs ou de participants dans un milieu qui leur était familier. En fait le système des cours supérieures et des cours inférieures institué en Amérique du Nord britannique par les Anglais prévoyait la tenue d' assises régulières de tribunaux dans les petites localités.

La cour supérieure était une cour de juridiction supérieure et une cour d' appel qui avait son siège dans la capitale coloniale, mais ses magistrats tenaient des sessions régulières, dites assises, dans certaines petites villes. Les cours inférieures étaient plus décentralisées et installées dans de plus petites zones administratives appelées comtés.

Il y avait deux types de cours inférieures ou cours de comté: les cours mineures et les cours à assises trimestrielles. Les premières avaient compétence en matière civile et, outre les sessions qu' elles tenaient à leur siège de comté (établi dans la plus grande ville du comté), elles faisaient la tournée de tout le comté à intervalle régulier dans l' année. Les secondes étaient des cours de compétence criminelle qui tenaient des sessions au siège du comté au plus quatre fois par année; néanmoins les cours à assises trimestrielles firent construire plusieurs palais de justice en Amérique du Nord britannique avant la Confédération.

Cet état de fait fut le résultat de la politique coloniale que les Anglais adoptèrent durant le deuxième souffle de leur administration, soit après la révolution américaine. Avant cela les colonies anglaises du Nouveau-Monde étaient officiellement administrées par un pouvoir très centralisé dans la personne des gouverneurs. Comme ces derniers changeaient régulièrement et étaient installés dans les capitales coloniales, tandis que la population demeurait stable et isolée dans les régions reculées, ce système ne fut pas toujours effi-

cace. Les citoyens organisèrent des réunions dans des hôtels de ville ou des salles de réunion du voisinage pour s' occuper des affaires immédiates, et ces réunions finirent par prendre une grande importance dans l' administration locale. Cependant le gouverneur conservait le contrôle de son conseil et procédait à la nomination des magistrats des tribunaux d' assises qui, étant les seuls fonctionnaires coloniaux à visiter régulièrement les localités, devaient tenir le gouverneur au courant de ce qui s'y passait. On trouve des vestiges de ce système en Nouvelle-Écosse, la quatorzième colonie, où la Barrington Meeting House témoigne encore du pouvoir des autorités locales élues. C' est cette tendance vers l' autonomie locale que les Anglais tentèrent de saper par la politique coloniale qu' ils adoptèrent après 1776.

Bien que le système judiciaire anglais servît de modèle aux cours nord-américaines établies durant les première et seconde parties de l' époque impériale britannique, lui-même avait subi certains changements quand des cours furent instituées dans le second groupe de colonies nord-américaines (les colonies qui en 1867 devinrent le Canada). Au nombre de ces changements il y avait l' institution de cours inférieures de comté et c' est ce système modifié que l' Angleterre utilisa comme modèle. Convaincus de l' importance de l' action immédiate à la suite de leur expérience avec les treize colonies voisines, les Anglais ne se contentèrent pas de diviser leurs colonies canadiennes en comtés et de doter chacun d' eux de cours inférieures, ils investirent ces cours de comté à assises trimestrielles de pouvoirs d' administration publique locale.

Cela élimina la nécessité d' avoir des pouvoirs locaux élus puisque les cours à assises trimestrielles nommées jouissaient, en plus de l' autorité judiciaire, du pouvoir de percevoir des taxes et de construire et d' entretenir des ouvrages publics. De cette façon, la construction de palais de justice pour les cours inférieures (lesquels servaient aussi pour les cours d' assises habituellement) incomba aux comtés.

Ce système de comté fut institué dans la majorité des colonies canadiennes (Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Haut-Canada et Colombie-Britannique) au début de leur existence. Il ne fut implanté au Bas-Canada qu' après l' union de 1840, et à l' Île-du-Prince-Édouard qu' après la Confédération; dans ces deux colonies les cours de comté devaient s' occuper davantage d' administration judiciaire que d' administration publique. En fait le degré d' alliance ou de séparation des fonctions d' administration judiciaire et publique des cours de comté varia beaucoup d' une colonie à l' autre. Cependant la division en deux types d' administration se fit plus souvent avec l' avènement du gouvernement responsable et du contrôle des cordons de la bourse par le public. Tandis que la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, après avoir acquis un gouvernement responsable, choisissaient d' élire des fonctionnaires de comté et de les charger des pouvoirs des anciennes cours à assises trimestrielles (dont la construction de palais de justice) les autres colonies agirent différemment. La Colombie-Britannique, la province du Canada (Haut et Bas-Canada), l' Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve optèrent pour la centralisation des dépenses des travaux publics qui confiait la charge de construire des palais de justice au gouvernement colonial (ou provincial).

Donc au moment où les discussions sur la Confédération commencèrent, chaque colonie avait un système judiciaire bien établi qu' elle administrait selon ses besoins; par conséquent il n' est pas étonnant que l' Acte de l' Amérique du Nord britannique ait laissé aux provinces l' administration de la justice de même que la charge de construire et d' entretenir les palais de justice. Il est intéressant de souligner que les Haut et Bas-Canadas séparés de nouveau par la Confédération, choisirent un type différent d' administration judiciaire. L' Ontario reprit le système local qui avait donné naissance à la majorité de ses palais de justice et adopta un système de comté semblable à celui du Nouveau-Brunswick. Le Québec cependant conserva l' organisation centralisée sous laquelle la majorité des palais de justice de district avaient été construits. Bref, le principal effet de la Confédération sur l' administration de la justice et les palais de justice dans les provinces qui avaient été des colonies anglaises a été de réaffirmer les particularités qu' elles avaient déjà et leur droit de les accentuer davantage. Cet état de fait, que viennent compliquer une évolution non simultanée et des circonstances géographiques différentes, explique que nous ayons traité à part les palais de justice de certaines colonies d' avant la Confédération.

La création du Canada a eu deux autres effets sur le système judiciaire et les palais de

1 **Cour suprême du Canada, Ottawa**
Construction en 1938-1939; Ernest Cormier, architecte. La Cour suprême du Canada est le seul palais de justice de juridiction nationale. Sa date de construction est malheureusement postérieure à la période visée par notre étude.
(Parcs Canada.)

justice. D' abord la Confédération posa les assises de la Cour suprême du Canada en 1875. Cette cour fut la plus haute cour d' appel au pays jusqu' en 1949, moment où elle remplaça la section judiciaire du Conseil privé de Londres et devint dernière cours d' appel du système judiciaire canadien. Hélas le bâtiment où elle siège aujourd' hui (fig. 1) n' a été construit qu' en 1938-1939 et déborde donc le cadre de notre étude. Le second effet important fut l' achat par le Canada des terres de la Compagnie de la baie d' Hudson dans l' Ouest du pays, ce qui nécessita la création d' une administration territoriale canadienne prévoyant l' institution de cours et la construction de bâtiments pour les loger.

Lorsque le nouveau gouvernement canadien commença à ébaucher le système judiciaire pour ces nouveaux territoires, il n' avait aucun modèle clair pour s' inspirer. Le seul élément commun de toutes les organisations judiciaires des provinces était l' existence de deux niveaux de cours, les cours supérieures et les cours inférieures. Dans le nouveau système canadien, ces cours devinrent respectivement les cours territoriales et les cours de district.

Ces dernières remplissaient les mêmes fonctions judiciaires que les cours de comté, mais n' avaient aucune fonction d' administration publique, par conséquent les nouveaux districts judiciaires établis dans l' Ouest ne pouvaient pas faire construire leurs propres palais de justice, pas plus d' ailleurs que la cour territoriale. Les palais de justice des Territoires du Nord-Ouest furent construits par le ministère des Travaux publics du gouvernement fédéral à Ottawa, soit un pouvoir administratif très centralisé.

Ce système fut implanté dans tout l' Ouest, cette région ayant été traitée comme un seul bloc jusqu' à ce qu' elle se subdivise en provinces. C' est dans ce système que naquit l' administration de la justce et que se construisirent les premiers palais de justice du Manitoba, de la Saskatchewan et de l' Alberta; c' est ce même système qui est toujours en vigueur au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Ce système plut tellement à l' Ontario qu' elle l' adopta d' emblée lorsqu' elle commença à construire des palais de justice dans le nord de la province dans les années 1880. Cette partie de la province fut divisée en districts judiciaires, et la conception de ses palais de justice fut confiée à un ministère central des Travaux publics à Toronto. En fait ce système était sans doute efficace car les provinces de l' Ouest, soit le Manitoba, la Saskatchewan et l' Alberta, déci-

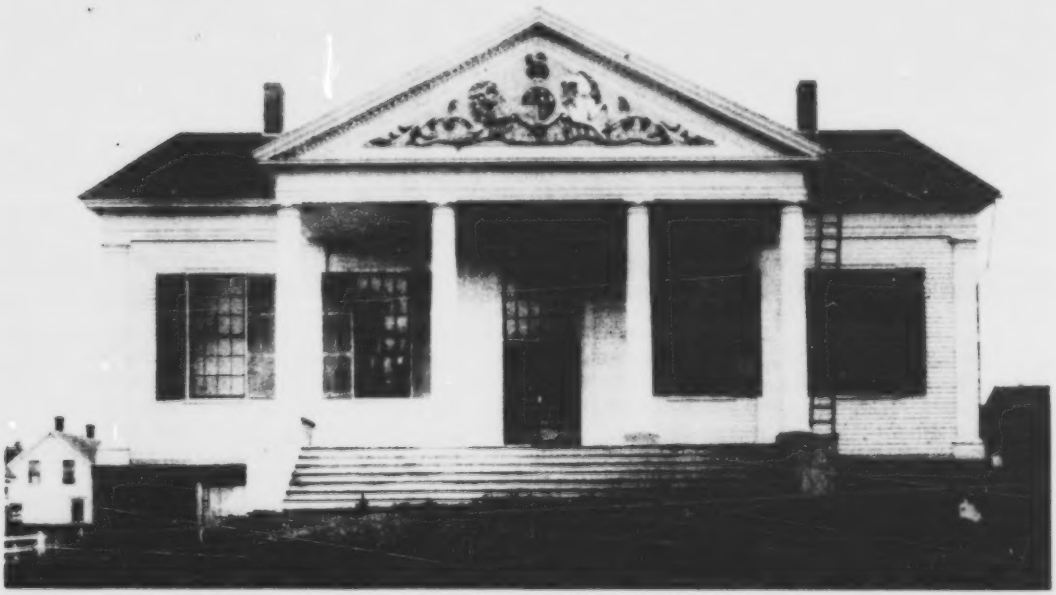

2 Palais de justice du comté de Charlotte, St. Andrews (N.-B.)
Construction en 1839-1840; conçu par un comité de construction. Ce bâtiment simple illustre bien la tradition canadienne de construction de palais de justice, même si le constructeur, Thomas Berry, a modifié les plans originaux en leur ajoutant un décor à ses frais, qui furent d' ailleurs considérables. Les pouvoirs locaux ont sans doute convenu que les changements apportés par Berry s' harmonisaient bien avec le bâtiment, puisqu' ils lui remboursèrent plus tard les frais additionnels qu'il avait encourus.
(Archives provinciales du Nouveau-Brunswick.)

dèrent de le conserver lorsqu' elles instituèrent leur propre gouvernement. Donc ces trois provinces ont un système judiciaire composé de cours basses et hautes, et un pouvoir central est chargé de la construction des palais de justice. Puisque ces nouveaux organismes provinciaux prennent tous leur racine dans leur prédécesseur territorial et que tous sont nés dans des conditions géographiques semblables et à peu près à la même époque, il a été possible dans la présente étude de traiter l' ensemble des anciens Territoires du Nord-Ouest comme une seule région.

Comme nous l' avons déjà vu, la construction de palais de justice au Canada a généralement été influencée par deux grands facteurs. Le premier est l' existence en tout temps d' un système judiciaire qui comptait des cours de deux niveaux et qui exigeait des palais de justice dans chaque province ou territoire. Le second est que différents pouvoirs ont été chargés de la construction des palais de justice dans les diverses parties du Canada à différentes époques. Sans égard aux différences chronologiques et géographiques, ces deux facteurs ont eu une influence déterminante sur l' architecture des palais de justice canadiens.

L' existence des cours de deux niveaux a favorisé trois formes fondamentales de palais de justice. Ces bâtiments se distinguent par l' importance de la localité où ils se trouvent, leur taille, la complexité (et parfois l' origine)

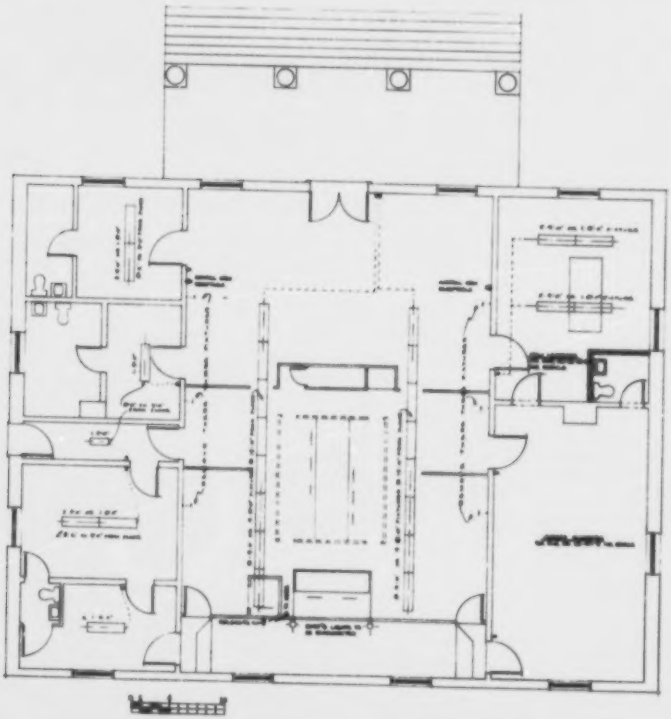

3 Palais de justice du comté de Charlotte, St. Andrews
Les plans originaux de ce bâtiment et de la majorité des palais de justice non conçus par des architectes n' ont pas survécu, s' ils ont jamais existé. L' intérieur du bâtiment n' a pas été substantiellement modifié. À noter que l' aménagement intérieur fait graviter les activités autour d' une grande salle.
(Nouveau-Brunswick, ministère des Approvisionnements et Services.)

de leur architecture, de même que par la diversité et le niveau des fonctions qu' ils abritent, ainsi que par leur aménagement intérieur en rapport avec ces fonctions. Pour plus de commodité, ces trois formes de palais de justice seront appelées simples, composées et polyvalentes.

Le palais de justice simple est celui qui le plus souvent répondait aux besoins des cours inférieures et qui se trouve dans presque toutes les régions du Canada sauf les Prairies. Ce bâtiment qui n'est pas employé toute l'année à des fonctions judiciaires est utilisé pour des divertissements et des réunions municipales. En général il est petit, à un seul étage, et situé dans de petites villes. Il se distingue habituellement de l' architecture domestique et des autres bâtiments vernaculaires de sa localité par la présence d' éléments architecturaux comme un portique, ou encore un fronton ou des pilastres ou les deux. Son aménagement intérieur est toujours simple. Même s' il comprend parfois des cellules de prison au sous-sol ou à l' arrière, un logement pour le juge itinérant, le gardien ou le geôlier, ou même une salle de jurés, la salle d' audience constitue l' élément principal du bâtiment. Les pièces secondaires donnent directement sur cette grande salle, et s' il y a parfois un vestibule à l' avant, il y a rarement un couloir qui divise l' espace intérieur. Ce type de palais de justice ressemble aux autres bâtiments publics des campagnes comme les salles de réunion, les écoles et les églises. La nature utilitaire de ces bâtiments de même que l' époque assez ancienne à laquelle ils furent construits dans beaucoup de régions laissent supposer que souvent ils ne furent pas conçus par un architecte. Les figures 2 et 3 qui montrent le palais de justice du comté de Charlotte à St. Andrews illustrent cette forme de palais de justice.

Le second type de palais de justice correspond souvent au bâtiment qui servait de siège aux cours inférieures d' un district ou d' un chef-lieu de comté et où se tenaient aussi les

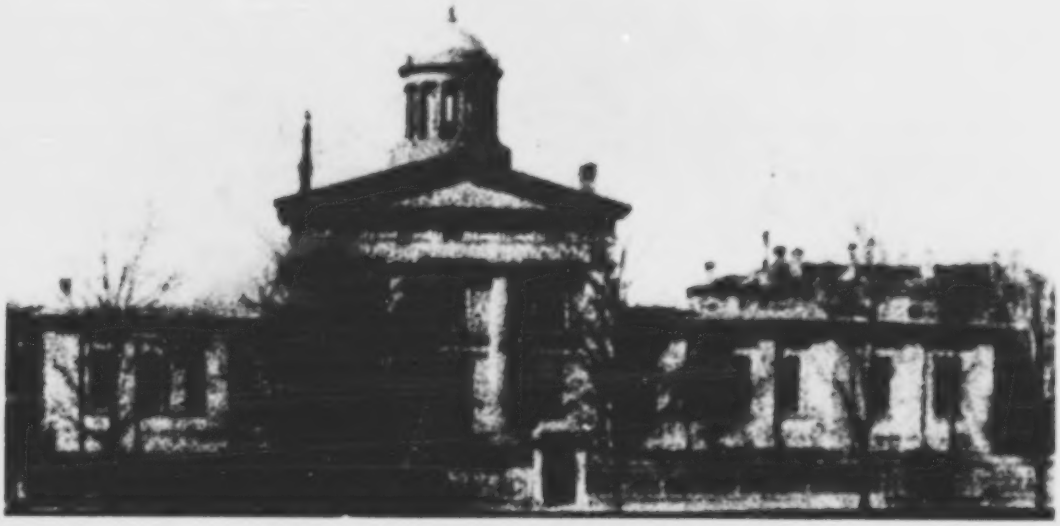

4 Palais de justice du comté d' Ontario, Whitby (Ont.)
Construction en 1853-1854; Cumberland et Storm, architectes. Ce palais de justice polyvalent qui abritait au début la cour et la prison, fut conçu par une éminente firme d' architectes et construit par un entrepreneur local, James Wallace.
(Collection Thomas Bouckley, Oshawa, Ont.)

assises de la cour supérieure de la région. Comme il est situé dans de plus grosses villes, le palais de justice de ce type est celui dont le plus grand nombre d' exemples ont survécu. La salle d' audience y est toujours importante et donne le ton à l' ensemble du bâtiment qui compte également des bureaux des administrations publique et judiciaire comme le cabinet du juge, le bureau du shérif, une bibliothèque de droit et le bureau d' enregistrement. Comme ces bureaux publics signifient achalandage, il n' est pas rare qu' ils soient au rez-de-chaussée, tandis que la salle d' audience et les pièces secondaires de la fonction judiciaire sont à l' étage. Ce type de palais de justice est donc plus grand que ceux de la première catégorie. Son extérieur révèle une utilisation plus consciencieuse de l' ornementation architecturale (surtout de style classique). Ce bâtiment est généralement conçu par un architecte, se distingue plus des autres bâtiments de la ville et ressemble davantage à un palais de justice. Des exemples de ce type composé sont donnés aux figures 4 et 5 qui montrent le palais de justice du comté d' Ontario à Whitby.

Le troisième type de palais de justice est celui où se tiennent les audiences régulières d' une cour supérieure, la principale cour provinciale ou territoriale. Le bâtiment de ce type s' apparente peut-être au palais de justice composé, du fait de sa conception par des architectes et de son architecture plus recherchée, mais il est habituellement plus grand - il a souvent trois étages - et se retrouve en général dans de grandes villes. Comme il abrite des cours de divers niveaux, il doit donc

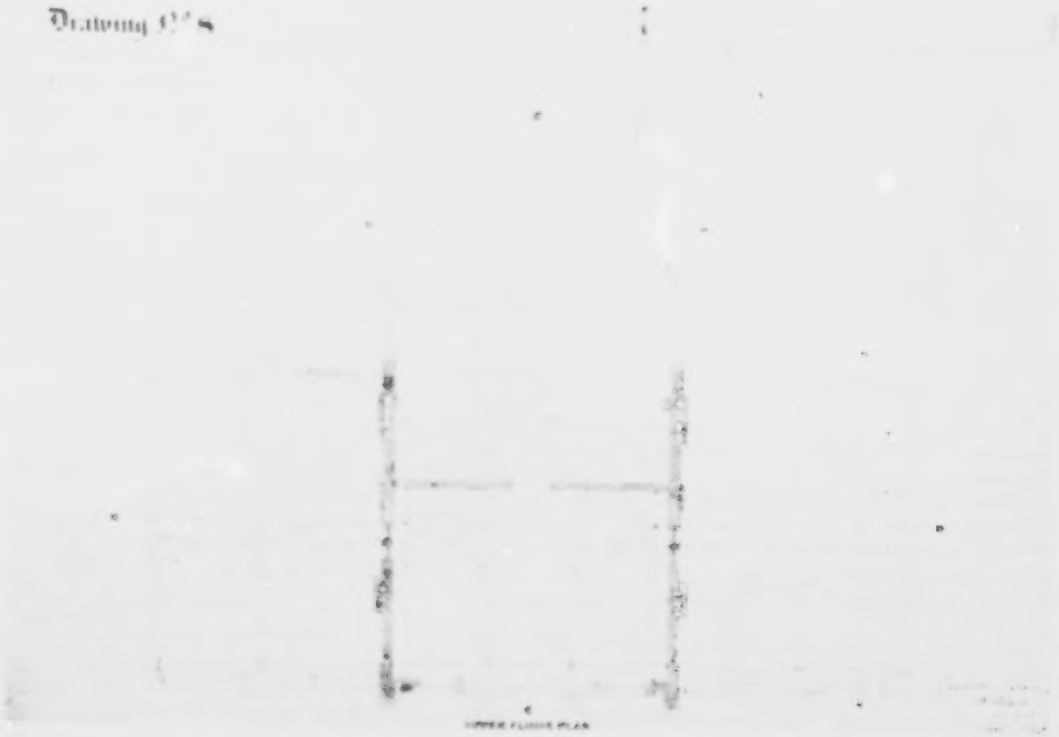

5 Palais de justice du comté d' Ontario, Whitby
Ce plan montre la place importante qu' occupe la salle d' audience au second étage, emplacement qu' elle conserva même si un second étage fut plus tard ajouté à chacune des ailes originelles. (Archives de l' Ontario, collection Horwood.)

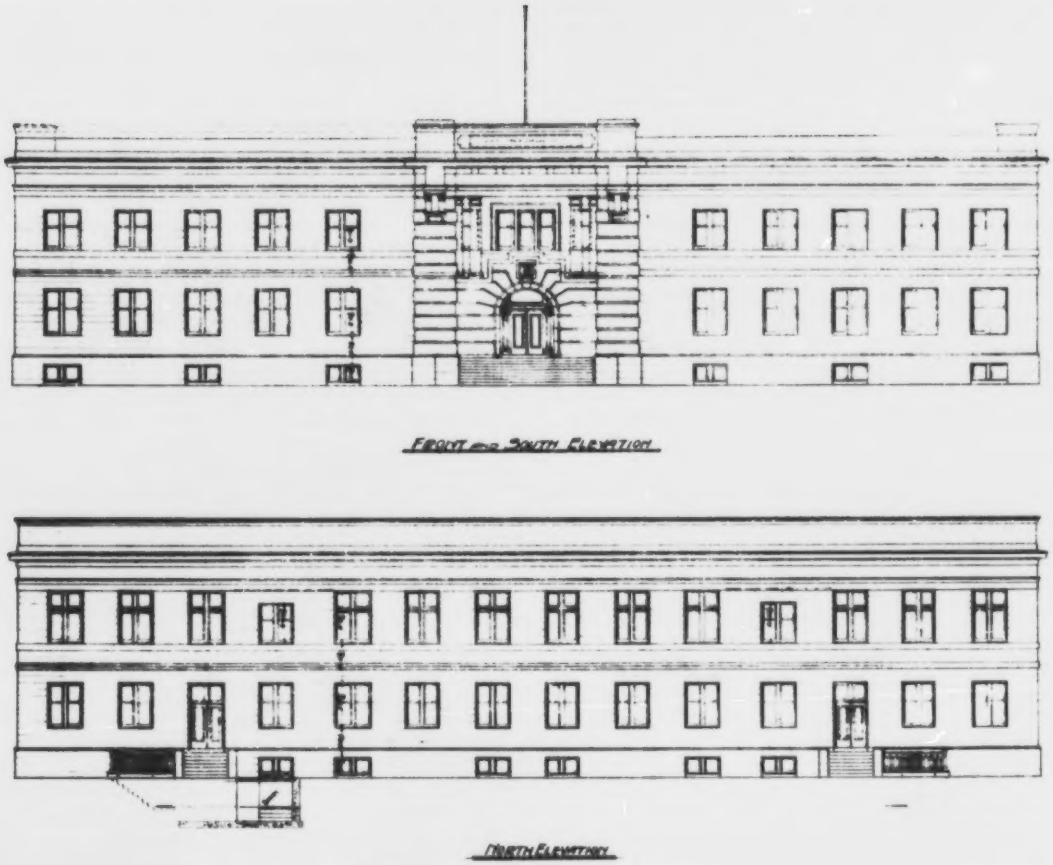

6 Ancien palais de justice de Calgary
Construction en 1912-1913; A.M. Jeffers et R.P. Blackey, architectes provinciaux, ministère des Travaux publics de l' Alberta. Ce palais de justice fut conçu par A.M. Jeffers, architecte provincial en 1911-1912; c' était son cinquième palais de justice en un peu plus de cinq ans. Jeffers avait été obligé de soumettre des plans plus modestes à cause de restrictions budgétaires. Son successeur, Blakey, refit les élévations (et les plans, fig. 7) en réduisant encore les décors, toujours pour des raisons budgétaires.
(Alberta, ministère des Travaux publics.)

avoir plus d' une salle d' audience. À l' instar des palais de justice combinés, ses salles d' audience sont à l' étage supérieur et les bureaux du gouvernement occupent le ou les étages inférieurs. Ces caractéristiques sont illustrées par le palais de justice de Calgary (fig. 6, 7).

À part ces similitudes de forme fondées sur le niveau judiciaire auquel ils sont destinés, les palais de justice présentent d' autres caractéristiques générales qui semblent avoir été surtout le fait des organismes chargés de leur construction. Comme nous l' avons mentionné plus tôt, ces organismes sont provinciaux et les responsabilités des provinces ou des colonies étant semblables à certains égards, les décisions prises et par conséquent la nature

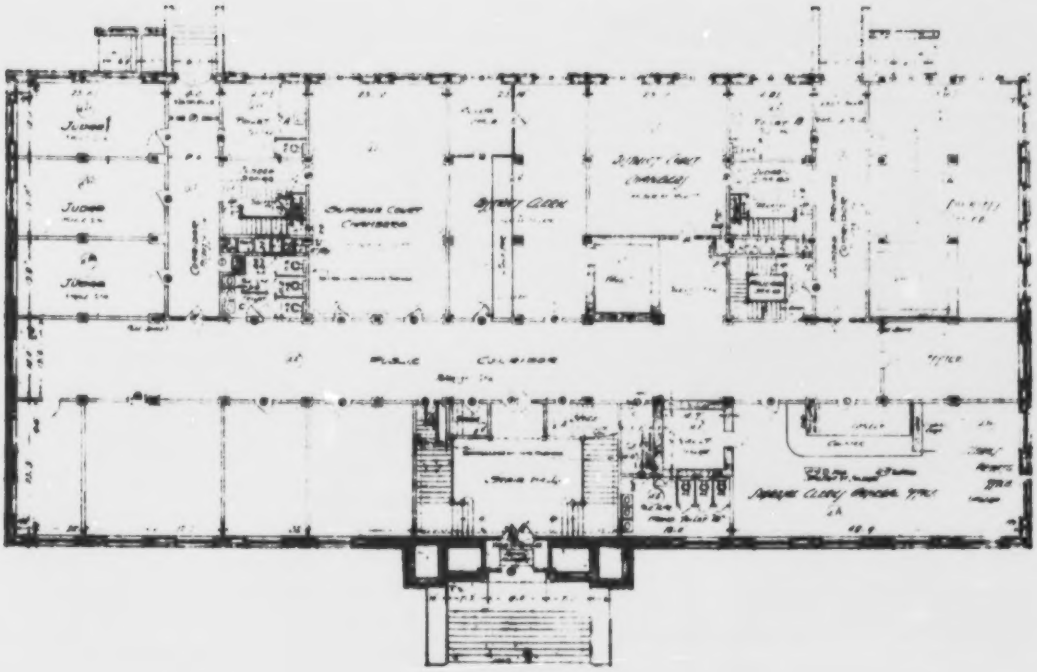

7 Ancien palais de justice de Calgary
Ce bâtiment est un des plus modestes des palais de justice polyvalents du Canada. Il abritait à la fois la Cour suprême et la cour de district. Ces plans sont ceux du rez-de-chaussée. Il y avait d' autres salles d' audience au second étage.
(Alberta, ministère des Travaux publics.)

des bâtiments construits sont aussi semblables à certains égards.

Dans le système des cours à sessions trimestrielles des colonies anglaises ou d' un gouvernement colonial ou provincial organisé en comtés comme celui du sud de l' Ontario, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, chaque comté était responsable de la construction de son palais de justice. La caractéristique dominante des bâtiments élevés par les organismes de comté est l' originalité. Ces palais de justice sont tous différents tant par leur aspect extérieur que par leur aménagement intérieur, leur emplacement et les matériaux employés, parce qu' ils ont été construits pour répondre à une situation particulière telle qu' elle était perçue par un groupe de citoyens de l' endroit. L' architecte ou le constructeur retenu pour faire les plans ou construire, ou les deux, peut l' avoir été sans recours à des appels d' offres parce que lui-même ou son travail était connu du comité de construction. Dans plusieurs cas, on fit des appels d' offres qui donnaient la préférence aux soumissionnaires de l' endroit. En effet beaucoup de ces artisans ne constuisirent qu' un palais de justice dans toute leur carrière. Si on décèle des similitudes d' un bâtiment à un autre, elles sont attribuables à des constructeurs incertains qui ont cherché leur inspiration dans des manuels (comme le firent les constructeurs de Nouvelle-Écosse) ou à des comités de construction inexpérimentés qui ont cherché des idées en visitant les palais de justice du voisinage (comme cela se produisit en Ontario); il y eut également des cas où un architecte a

8 Palais de justice du comté de Cumberland, Amherst (N.-É.)
Construction en 1888-1889; conçu par un comité. Construit par les pouvoirs du comté, ce palais de justice abritait à l' origine un bureau d' enregistrement et des bureaux municipaux, en plus des installations judiciaires.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, Pridham' s Studio, Amherst N.-É.)

conçu plusieurs palais de justice. Cependant aucun de ces édifices ne semble avoir été la réplique parfaite d' un autre.

Les bâtiments construits dans le système des comtés peuvent aussi donner l' impression de regrouper des fonctions de manière curieusement fantaisiste. Si certains de ces bâtiments abritaient sous le même toit la prison, le bureau d' enregistrement et les installations judiciaires, la majorité d' entre eux comprenaient ces dernières avec soit la prison ou le bureau d' enregistrement; quelquefois les fonctions judiciaires étaient logées dans un bâtiment voisin. Dans de rares cas l' association de l' administration locale aux cours à sessions trimestrielles a été retenue et il a existé des palais de justice qui abritaient des fonctions habituellement perçues comme municipales (fig. 8). Par exemple le palais de justice de Fredericton abritait le marché au rez-de-chaussée et les installations de la cour à l' étage. Le Victoria Hall de Cobourg (Ont.) combinait l' hôtel de ville, une salle d' audience et un théâtre, ainsi qu' une foule d' autres fonctions privées. À Niagara-on-the-Lake, William Thomas conçut un bâtiment qui abriterait le palais de justice, l' hôtel de ville et un marché, en donnant à chacun une entrée

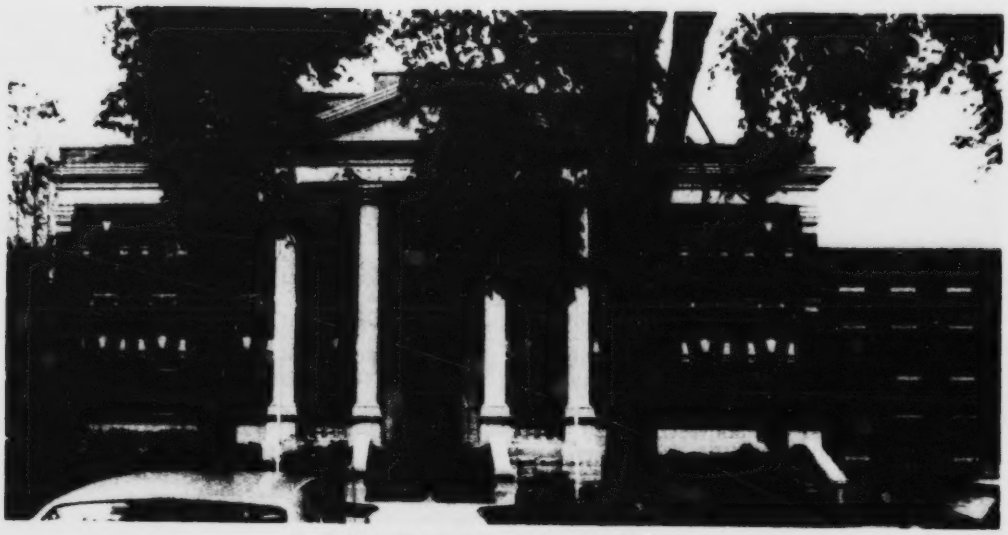

9 Palais de justice de Dauphin (Man.)
Construction en 1916-1917; J.H. Bossons, architecte. La conception de cet édifice a été confiée à un architecte du secteur privé par le surintendant des bâtiments publics du gouvernement du Manitoba, à un moment où cette province cherchait à donner une nouvelle allure à ses bâtiments judiciaires.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada.)

reflétant sa nature. Les organismes de comté chargés de la construction des palais de justice ne semblent avoir obéi à aucune règle si ce n'est la satisfaction du comté.

Si la construction des palais de justice incombait à un pouvoir central, soit provincial soit colonial, ce dernier pouvait procéder de deux façons. Il pouvait établir les données de base à respecter, conclure les marchés pour la conception et la construction, et se réserver le droit d'approuver le bâtiment à son achèvement. Ce travail était exécuté habituellement par un architecte provincial ou le coordonnateur d'une commission ou d'un ministère des Travaux publics, lequel était nommé à cette fin et disposait de très peu de personnel pour le seconder (fig. 9). La construction était exécutée par des architectes et des constructeurs à qui les marchés étaient passés. Ces bâtiments, dont le coût dépassait souvent le budget prévu, étaient plus imposants qu'il ne fallait. En effet dans un tel système de contrôle par approbation, le favoritisme jouait un rôle assez important dans la passation de marchés d'exécution de travaux et de fourniture de matériaux. On sait pertinemment qu'il y a eu du favoritisme en Saskatchewan au début de son existence, mais le système, malgré ses défauts, a été utilisé à divers moments par l'Île-du-Prince-Édouard, le Manitoba, le Québec et la Colombie-Britannique.

D'une certaine façon ce système a abouti à la construction de palais de justice qui par la diversité de leurs modèles, à l'instar des palais de justice de comté, répondaient à des situations particulières et traduisaient les idées des architectes du secteur privé qui les exécutèrent. En revanche dans ce système, les constructions devaient répondre à des besoins et suivre des normes uniformes. Dans la plupart des cas ces normes se limitèrent à la nature ignifuge de certains matériaux ou à la grandeur minimale des salles, mais pour les palais de justice de l'Île-du-Prince-Édouard on alla jusqu'à imposer carrément le modèle à suivre. En général les palais de justice construits dans ce contexte abritaient aussi des bureaux de services de ressort provincial, plus ou moins reliés à l'administration de la justice, comme la prison, les quartiers de la

police, des bureaux provinciaux ou le bureau d' enregistrement, ou les deux. Parfois cependant des conseils municipaux concluaient des ententes financières avec le gouvernement provincial pour que le palais de justice soit construit dans leur ville. Dans de tels cas le palais de justice pouvait abriter l' hôtel de ville ou la cour municipale qui, strictement parlant, n' étaient pas du ressort provincial. Plusieurs de ces palais de justice furent construits au Manitoba, peu après sa création.

Le pouvoir central, pour construire des palais de justice, pouvait aussi procéder d' une autre façon. Pour la période visée par la présente étude, on en retrouve des exemples dans la Colombie-Britannique, l' Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, l' Ontario, le Québec et Terre-Neuve. Le pouvoir central pouvait faire construire des palais de justice par son propre bureau d' architecte ou d' ingénieur. Ce bureau non seulement déterminait le caractère des bâtiments à construire dans sa région, mais en faisait la conception aussi. Puisque ce travail était fait par un seul bureau composé d' un groupe assez stable d' architectes du gouvernement, il était souvent exécuté conformément à une certaine politique. Ainsi le coût de ces palais de justice était très strictement réglementé, et leur taille et leur ornementation étaient limitées au nécessaire. Ces bâtiments reflètent une certaine uniformité. Par exemple, la Colombie-Britannique décida dans les années 1920 d' exécuter ses petits bâtiments gouvernementaux suivant la technique du demi-boisage. Souvent il était stipulé à quel fournisseur local, provincial ou national s' adresser pour acheter les matériaux. Cela se faisait peut-être pour des raisons d' économie comme en Alberta, pour des raisons de promotion comme au Manitoba, ou pour favoriser les entrepreneurs locaux comme dans le cas du palais de justice de Dawson. Habituellement les travaux de construction étaient confiés à des entrepreneurs locaux, mais de temps à autre le ministère des travaux publics concerné les exécutait lui-même. Ces palais de justice abritaient un ou plusieurs services, selon les besoins du gouvernement provincial, car il n' y avait dans ces bâtiments que des organismes du gouver-

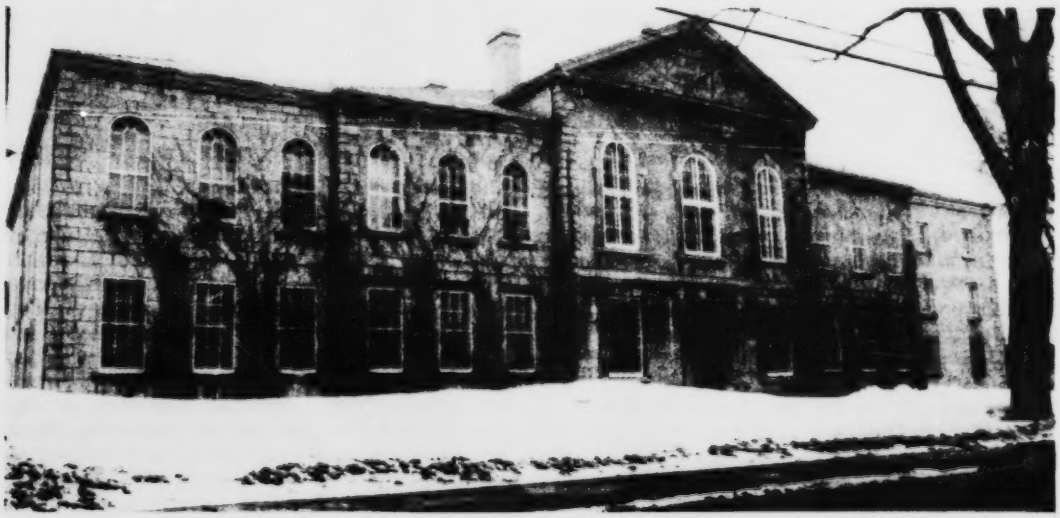

10 **Palais de justice de Montmagny (Qué.)**
Construction en 1859-1862; F.P. Rubidge, architecte en chef, ministère des Travaux publics de la province du Canada. Ce bâtiment est un des quatorze palais de justice du même modèle construits au Québec à une époque où il s' y en construisit plusieurs. Les plans furent exécutés par le bureau de l' architecte en chef et la construction confiée à des firmes locales.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, Marcel Durand.)

nement provincial.

Le plus important résultat de cette façon de procéder - construction de palais de justice par un pouvoir central par son propre bureau d' architectes - a été la production d' un modèle standard. Ce phénomène s' est d' abord manifesté dans la province du Canada dans les années 1850 quand il fallut construire une série de palais de justice dans ce qui est aujourd' hui la province de Québec. Sous la direction de F.P. Rubidge, architecte en chef, le ministère des Travaux publics des Canadas choisit un modèle qui fut reproduit en quatorze exemplaires identiques à quelques détails superficiels près (fig. 10). En fait le modèle standard se révéla une idée si bonne qu' elle fut adoptée ailleurs pour la réalisation de projets d' envergure aussi grande, notamment en Ontario (le nord de la province) et en Saskatchewan. Terre-Neuve adopta également l' idée du modèle et des devis standard pour plusieurs bâtiments, mais en les adaptant aux besoins locaux. La Saskatchewan a poussé l' idée un peu plus loin en ce sens que son ministère des Travaux publics mit au point plusieurs modèles standard, chacun étant adapté à une collectivité d' une certaine taille et aux besoins qu' on prévoyait que les organismes provinciaux auraient en matière de locaux.

Le pouvoir responsable de la construction des palais de justice est donc un des grands facteurs expliquant la nature de ces bâtiments au Canada. Ce facteur n' agissait pas seul mais par l' entremise d' hommes qui subissaient l' influence des conditions et des idées de leur époque. Par conséquent, d' autres facteurs historiques exercèrent leur influence, quoique moins directe.

Au nombre de ceux-ci, mentionnons les idées alors courantes sur l' architecture des palais de justice, idées importées d' autres pays et portant sur le style, sur l' aménagement intérieur, sur les matériaux et sur le site idéal pour ces bâtiments. Il semble que ces idées soient venues de divers pays dont l' Angleterre, la France et les États-Unis, et leur origine ou leur vogue internationale sont bien faciles à démontrer. La difficulté consiste à montrer comment elles se sont introduites au Canada; de vagues explications du type "grâce à des immigrants et des voyageurs" et "dans les pages de revues internationales" ne satisfont guère, à moins que l'on puisse les relier à des personnes, des articles et des bâtiments précis. En effet même si quelques palais de justice obéissent clairement aux lois édictées par les arbitres internationaux plusieurs ne le font pas.

Manifestement d' autres facteurs plus immédiats auraient eu une influence déterminante. De toute façon même lorsque la vague internationale a joué sur les décisions prises au sujet d' un certain bâtiment, il faut malgré tout la considérer dans le contexte des conditions locales et c' est ce que nous avons fait.

Les premiers palais de justice ont aussi été influencés par d' autres importants facteurs que l' on pourrait qualifier de socio-économiques. En effet, la composition de la population et les perspectives économiques d' une région ont une influence directe sur la taille et l' importance de tout palais de justice susceptible d' être entrepris ainsi que sur les matériaux et les fonds disponibles. Au Canada, les politiques et les crises furent peut-être d' importance nationale, mais c' est à l' échelle régionale que leur effet sur la construction des palais de justice s' est surtout manifesté. Dans la présente étude l' importance des facteurs socio-économiques dépend de l' époque à laquelle les palais de justice furent construits ou eurent besoin de rénovation, ce qui à son tour dépend du moment auquel les régions furent colonisées et eurent besoin de bâtiments plus recherchés pour loger leur administration. Par conséquent, il vaut mieux étudier ces sujets à un niveau régional.

Les palais de justice sont généralement considérés comme des bâtiments importants dans les collectivités où ils se trouvent. Non seulement sont-ils situés en plein coeur des villes, mais aussi sont-ils rares par rapport à d' autres bâtiments publics, comme les casernes de pompiers, les écoles et les hôtels de ville. Ils sont aussi étroitement liés à l' organisation judiciaire - cette activité importante du gouvernement d' une nation - et cela se reflète dans leur apparence. À cet égard la nature des palais de justice a été assez marquée par l' existence d' un seul système judiciaire et par la quasi uniformité de son application dans tout le pays pour que certains aspects de ces bâtiments puissent être avantageusement considérés dans une perspective nationale. À part cela l' évolution de l' organisation judiciaire et son corollaire, la construction des palais de justice, se fit à différents endroits du Canada à des époques si diverses que nous avons préféré la considérer

comme une responsabilité provinciale et qu'il vaudrait mieux envisager toute étude plus poussée du sujet dans une perspective régionale.

Note

Faute d'ouvrages bibliographiques généraux sur le sujet, toutes les informations contenues dans le présent chapitre ont été tirées soit des interprétations les plus couramment acceptées de l'histoire canadienne et de l'histoire de l'empire britannique, soit directement des résultats de l'étude des palais de justice. Ce chapitre n'est qu'un aperçu général des informations contenues dans les chapitres qui suivent, et puisque ceux-ci procèdent géographiquement, les renvois sont inutiles. Ces études régionales sont très poussées et contiennent plusieurs références; par conséquent pour éviter la répétition, nous n'avons pas donné de citations.

À Terre-Neuve

R.R. Rostecki

La mise en place d' un système judiciaire à Terre-Neuve n' a pas été facile. L' introduction de lois, la création d' une organisation judiciaire et la construction de palais de justice ont coûté bien des efforts, sans compter que le passage de l' une à l' autre de ces étapes s' est avéré fort laborieux. Bien que des Européens se soient installés à Terre-Neuve dès le XIe siècle, ce n' est qu' en 1583 que sir Humphrey Gilbert formula les premières lois pour cette île que la reine Elizabeth venait de lui accorder. Il ne laissa cependant pas de représentants pour faire respecter ces lois, qui n' eurent donc que peu d' effet[1]. Plusieurs années après, la London and Bristol Company, société de commerçants, établit une colonie à Cupids. C' est là que John Guy formula une série de lois pour réglementer la pêche, en se fondant sur les lois anglaises. Elles entrèrent en vigueur le 30 août 1611, mais la plupart des pêcheurs n' en firent aucun cas, et en 1615 sir Richard Whitbourne dut demander une enquête sur la pêche. La cour de vice-amirauté, qui siégea à cette occasion sur le bateau de Whitbourne, à Trinity Harbour, fut le premier tribunal officiel convoqué à Terre-Neuve. Malheureusement, les hommes qui y avaient été jugés devaient par la suite mettre Cupids à sac et l' incendier[2].

En 1633, la situation était redevenue si pénible que le roi Charles Ier délégua ses pouvoirs pour doter d' un bon gouvernement ses sujets qui habitaient Terre-Neuve ou qui faisaient du commerce dans ses baies, ses anses et ses rivières[3], confiant ainsi l' administration de la colonie aux marchands et aux commerçants de Terre-Neuve[4]. En 1660, la colonie n' avait toujours pas de palais de justice, de prisons ou de système officiel d' administration de la justice, mais sir David Kirke faisait office de juge, appliquant la "loi du bord" dans le salon de sa vieille maison de Ferryland. La charte de Terre-Neuve de 1675 mit un terme à cette situation, en obligeant tous les contrevenants à la loi à subir un procès en Angleterre[5]. À la longue, ce système se révéla coûteux; l' absence de pouvoirs judiciaires directs dans l' île constituait également un problème.

Puisqu' il n' existait pas de pouvoirs judiciaires clairement définis, la colonie nomade des pêcheurs élabora son propre code, qui allait à l' encontre de tout système permanent, établi sur la terre ferme. Le gouvernement britannique appuyait tacitement cette façon de procéder en ne tenant pas compte des demandes formulées par un nombre croissant d' habitants, préférant répondre aux exigences de l' industrie de la pêche, qui présentait une grande importance commerciale. Cette position se confirma au cours des années qui suivirent, puisque vers 1700, on avait adopté des lois pour régir Terre-Neuve, aux termes desquelles on ne créait ni force policière, ni parlement; elles avaient pour but de décourager la colonisation à Terre-Neuve et de lui conserver plutôt son rôle de source de revenus[6]. En toute justice, il faut bien dire que le conflit sur la pêche qui mettait aux prises Français et Anglais reléguait au second plan la question de l' administration de l' île, tout en la rendant fort incertaine; néanmoins, en adoptant cette position l' Angleterre avait abandonné tous ses pouvoirs judiciaires aux amiraux de la pêche.

Même si on le compare aux premiers tribunaux instaurés sous l' égide du gouvernement dans d' autres parties du Canada, le système qui était alors en place à Terre-Neuve était très peu officiel. Les juges étaient souvent des hommes fort ignorants[7], comme le démontre le fait qu' à un certain moment on n' en trouvait que quatre qui pouvaient signer leur nom[8]. Le processus judiciaire était souvent utilisé comme une arme contre les ennemis de l' amiral. Les audiences avaient lieu à bord de navires ou sur la terre ferme, dans les principales localités de pêche, soit Bonavista, Trinity, Old et New Perlican, Carbonear, St-Jean, Bay Bulls et Ferryland[9]. Lorsqu' ils siégeaient à terre, ces tribunaux n' avaient pas de locaux permanents à leur disposition. Ils s' installaient en plein air ou dans des cabanes de pêcheurs, constructions temporaires et fort grossières utilisées par ceux qui allaient abattre du bois ou pêcher loin de chez eux[10]. C' était les seules constructions permises dans l' île[11].

Bien que l' on décourageât la colonisation, le nombre d' habitants permanents augmentait régulièrement. En 1711, ceux-ci exprimèrent leur désir de disposer d' une forme quelconque d' administration locale, en convoquant pour la première fois une assemblée formée de volontaires. Les assemblées se réunirent ensuite chaque année; elles ressemblaient un peu, en moins structuré, aux assemblées municipales de la Nouvelle-Angleterre[12], qui se faisaient l' instrument des pouvoirs judiciaires et municipaux dans leur localité. En Nouvelle-Angleterre, les activités des assemblées municipales étaient contrôlées par des juges de paix itinérants, qui relevaient des divers gouverneurs coloniaux. Puisque la population de Terre-Neuve n' était absolument pas reconnue à cette époque, elle n' avait pas de juges de paix pour remplir cette fonction; en fait, la colonie n' avait même pas de gouverneur. Les assemblées travaillaient dans l' ombre, et elles étaient moins reconnues par le gouvernement de Londres que ces tribunaux donquichottesques qu' étaient les cours d' amirauté.

Lorsque le gouvernement britannique obtint définitivement le contrôle de Terre-Neuve par le traité d' Utrecht en 1713, il ne tenta pas immédiatement de modifier sa politique. En l' absence d' un véritable gouvernement, de 1713 à 1729, les affaires internes de l' île furent plutôt chaotiques[13]. N' ayant plus à lutter pour conserver Terre-Neuve, le gouvernement britannique tenta de mettre en place un système permettant de défendre les droits des commerçants qui s' installaient dans l' île, tout en protégeant ceux des pêcheurs. En 1729, le roi chargea un commandant de convoi naval, promu "gouverneur naval", et deux juges d' entendre les appels[14]. On créa des districts judiciaires à Bonavista, Trinity, Carbonear, St-Jean, Ferryland et Placentia. Malheureusement, les personnes nommées tenaient leurs pouvoirs du roi plutôt que du parlement[15]; sans la sanction de celui-ci, le gouverneur avait un statut pour le moins douteux et devait compter sur son autorité personnelle pour trancher les problèmes.

Malgré la nature incertaine du système administré par le gouverneur naval, on érigea des bâtiments administratifs; on construisit un palais de justice et une prison de bois à St-Jean, en 1730. On dispose de peu de détails sur ce bâtiment, mais la prison était sans doute de faibles dimensions, puisque tous les procès pour des causes criminelles avaient encore lieu en Angleterre[16]. En 1730, on proposa également la construction d' une prison à Ferryland, ce qui constitua la première étape de la mise en place d' une bureaucratie. En effet, en 1739, on confia à un officier de marine la mission d' éliminer la contrebande; cinq ans plus tard, on créa une cour de vice-amirauté; en 1750, on institua à St-Jean une cour d' assises qui avait le pouvoir de juger tous les crimes, sauf la trahison[17]; enfin, en 1763, on aménagea dans la même ville un bureau de la douane. En 1775, le système administratif et judiciaire de Terre-Neuve, bien que non officiel, était en pleine expansion.

Les pouvoirs de ce système n' étaient pas définis et la loi était donc appliquée de façon arbitraire et incohérente. Naturellement, il se produisit des abus[18] et dans les années 1780, les plaintes étaient légion. Elles provenaient généralement de la population locale, composée principalement de marchands, et portaient sur l'absence de tribunaux civils[19] et sur la façon dont la justice était rendue, laquelle ne répondait pas entièrement à ses besoins. Il convient de signaler ici que bien que l' on ait construit trois palais de justice à Terre-Neuve, soit à St-Jean (1730), à Placentia (1774) et à Burin (avant 1775), la colonie ne disposait toujours pas d' un système judiciaire complet.

Au cours de l' été 1789, on institua une cour de plaids communs, malgré l' opposition constante des pêcheurs. En 1791, le parlement britannique adopta une loi sanctionnant la création d' un tribunal civil dans l' île de Terre-Neuve pour une certaine période[20]. Il s' agissait d' une cour d' archives ("court of record"), pour laquelle on nommait un juge en chef et deux assesseurs. Elle n' exista que jusqu' à l' année suivante, car le parlement adopta alors le *Judicature Act*[21], qui instituait un système judiciaire moderne, comprenant une cour suprême et des tribunaux équivalents dans diverses localités. On donna à ces tribunaux des mandats annuels jusqu' en 1809, année où on constitua des cours de justice permanentes[22].

Il est évident que, tout au long de cette période de tribunaux renouvelables, le gouvernement britannique ne voulait pas s' aliéner les pêcheurs (qui présentaient une grande importance au point de vue commercial) en adoptant une politique favorisant l' établissement d' une population stable. En 1806, on ne permettait toujours pas aux habitants de construire des

bâtiments permanents, ni de se consacrer à d' autres activités que la pêche, sans l' autorisation du gouverneur[23]. À cause des fortes pressions exercées par la population, on créa une organisation judiciaire, tout en se réservant la possibilité de la supprimer. De même, le gouvernement britannique refusait d' investir dans la construction de palais de justice, sans toutefois l' interdire. Les frais de construction des deux palais de justice que l' on sait avoir été érigés au cours de cette période, un bâtiment de bois à Harbour Grace (1807), et un autre à Trinity (1811)[24], furent donc couverts par une collecte organisée par les marchands locaux et par un impôt volontaire prélevé sur les marchandises et les bateaux locaux. Les marchands de Burin commencèrent également, en 1819, à recueillir des fonds pour la construction d' un palais de justice, mais l' on ne sait pas si celui-ci fut érigé[25]. Faute d' intérêt du gouvernement en cette matière, les marchands locaux durent donc se charger eux-même de la construction et du financement des palais de justice, et il est évident que l' on n' a pas pensé à l' endroit où l' on devrait aménager les installations judiciaires, puisque le système dont elles faisaient partie était considéré comme temporaire.

Cette position changea en 1825 avec l' entrée en vigueur d' une nouvelle loi sur l' administration de la justice à Terre-Neuve[26]. La loi en question divisait l' île en trois districts judiciaires et créait une cour suprême, à laquelle on nommait un juge en chef et deux

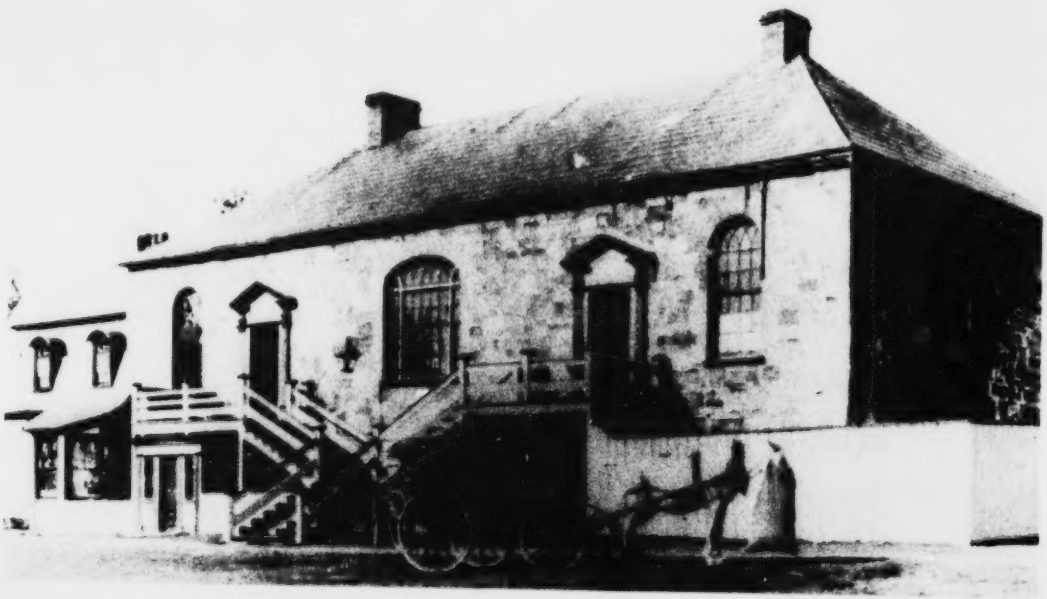

1 **Palais de justice de Harbour Grace**
Construction en 1830-1831; Patrick Kough architecte. Ce bâtiment, le plus vieux palais de justice de Terre-Neuve qui ait survécu, a été l' un des premiers dont le gouvernement britannique a autorisé la construction dans l' île. Il remplaçait un bâtiment antérieur, bâti en 1807 sans l' approbation officielle du gouvernement, grâce aux fonds recueillis par les marchands de Conception Bay sous la forme d' un impôt volontaire de vingt shillings par millier de quintaux de poissons pêchés et expédiés du port.
(Juge T. Corbell, Placentia, T.-N.)

juges assesseurs[27]; Terre-Neuve avait enfin un système judiciaire permanent. C'est sans doute la diminution de l'importance de la pêche qui poussa le gouvernement britannique à prendre cette décision, et en 1829 fut levée officiellement l'interdiction de s'établir dans l'île; après cette date, la population y augmenta rapidement. Au cours de cette nouvelle ère, le gouverneur fit construire deux palais de justice, soit un à St-Jean en 1830, et l'autre à Harbour Grace en 1830-1831. Le gouvernement de Londres approuva les plans des deux bâtiments, tout en affichant une certaine réserve dans le cas de celui de St-Jean, reprochant au gouverneur Cochrane la somme exorbitante qu'il avait déjà consacrée à la construction de la nouvelle résidence du gouverneur, Military Road, à St-Jean[28]. En 1826, Cochrane avait commencé à se plaindre que le palais de justice de 1730 avait été bâti sur un emplacement trop petit et que l'on ne pouvait donc pas y apporter les améliorations nécessaires pour assurer l'efficacité de la prison. Selon Cochrane, les cellules n'étaient guère mieux que des caveaux, et n'étaient ni salubres, ni sécuritaires. On entassait jusqu'à dix hommes dans la même cellule, en faisant payer à chacun neuf "pence" par jour[29].

En conséquence, le ministère britannique des Travaux publics avait demandé, en 1829, à l'architecte anglais bien connu, sir Robert Smirke, de dresser les plans d'une nouvelle prison pour Terre-Neuve[30]. Les plans de Smirke furent manifestement plus élaborés que le ministère ne le jugeait nécessaire; celui-ci finit cependant par autoriser la construction à St-Jean d'un palais de justice et d'une prison moins coûteux. Le bâtiment, qui pourrait avoir été construit selon une version modifiée des plans de Smirke, était en bois et

2 Palais de justice de Harbour Grace
Les palais de justice de pierre sont rares à Terre-Neuve; en fait on n'en trouve que deux, soit celui de St-Jean (1901-1904) et celui-ci. On constate que les impostes placés au-dessus de la fenêtre et de la porte offrent un contraste agréable avec les pierres des murs, disposées irrégulièrement.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, R.R. Rostecki.)

comportait deux étages. Il était situé près de l' emplacement de l' édifice de 1730[31].

À Harbour Grace cependant, on ne rencontra pas de tels obstacles. Lorsque le juge R.A. Tucker écrivit au gouverneur Cochrane, le 22 juin 1829, que le palais de justice de Harbour Grace était si délabré qu' il était inutilisable[32], Cochrane fit dresser deux plans: un pour un bâtiment tout en pierre, et un autre du même modèle, mais avec la partie supérieure en bois[33]. Le gouverneur envoya les plans à Londres, où l' on approuva la construction du bâtiment le plus cher, celui tout en pierre, ce qui démontre bien l' intention du gouvernement britannique de fournir aux districts judiciaires des locaux appropriés. On construisit donc le palais de justice actuel de Harbour Grace (fig. 1 et 2), le plus vieux de Terre-Neuve qui soit encore en place. Il semble qu' il ait été conçu et construit par Patrick Kough (aussi orthographié Keough), terre-neuvien d' origine[34].

En 1832, on autorisa Terre-Neuve à avoir un gouvernement représentatif, et l' assemblée législative de l' île prit la responsabilité de la construction et de l' entretien de ses propres ouvrages. Au début, les membres de l' assemblée s' occupèrent eux-mêmes de ces activités, étudiant les demandes de construction et de réparation des palais de justice présentées par

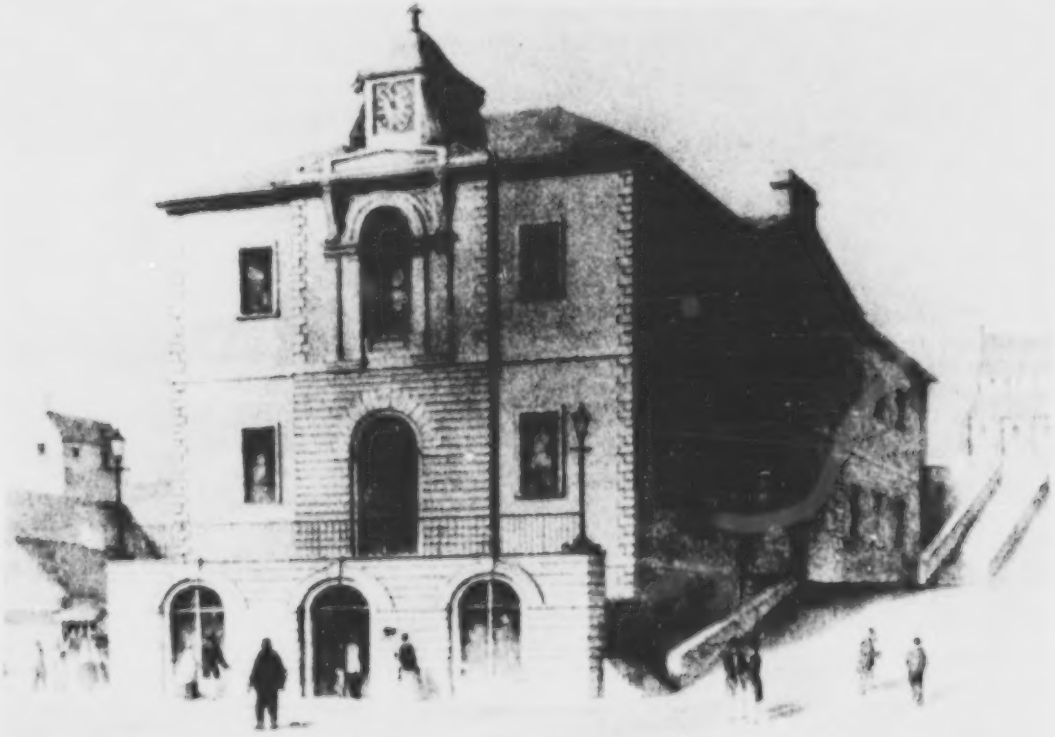

3 Palais de justice et marché de St-Jean
Construction en 1846; Patrick Kough (?) architecte. On voit ici le côté "marché" de ce bâtiment polyvalent. Le palais de justice et la prison occupaient le troisième étage, et l' on y entrait par la rue que l' on aperçoit à l' arrière-plan. Ce n' est qu' après coup que l' on décida d' aménager un palais de justice dans l' édifice du marché, ce qui coûta 1096 £ de plus.
(Archives de Terre-Neuve.)

4 Le grand incendie de St-Jean, juillet 1892
Le tableau représente le deuxième grand incendie qui ait dévasté St-Jean en un demi-siècle, le premier s' étant produit en juin 1846. La ville ayant ainsi perdu ses palais de justice deux fois, on décida de construire l' édifice actuel en pierre, ce qui entraîna des frais considérables.
(*The Graphic*, vol. 46, nº 1183, 30 juil. 1892, p. 129.)

le jury des mises en accusation, à l' instigation des citoyens de l' endroit. L' assemblée semble s' être préoccupée davantage de faire construire de nouveaux bâtiments, plutôt que de faire effectuer les réparations indispensables aux installations existantes, ce qui entraîna une détérioration de celles-ci[35]. On construisit au moins huit palais de justice au cours de cette période, soit ceux de Brigus (vers 1836-1883), Ferryland (1836-?), Carbonear (1837-1873), Harbour Breton, Old Perlican, Twillingate (1837-1883), Bonavista (1843-1899) et St-Jean (1847-1892).

On ne connaît pas bien l' origine des plans de ces bâtiments. Les premiers provenaient peut-être des localités elles-mêmes, puisque selon le compte rendu des travaux parlementaires, les citoyens de Port de Grave commandèrent, en 1836, des plans pour un palais de justice, bien que celui-ci n' ait malheureusement jamais été construit[36]. Certains plans, en particulier ceux des palais de justice bâtis plus tard, ont peut-être été dressés par un entrepreneur de St-Jean, Patrick Kough. Celui-ci ne s' est pas contenté de mener à bien la construction du palais de justice de Harbour Grace, en 1830-1831, car il semble avoir également présenté chaque année des rapports au service chargé de la conception des travaux publics (en l' occurence, l' assemblée), de 1840 jusqu' à sa mort, survenue en 1863.

On ne sait pas avec certitude si Kough a occupé officiellement le poste d' architecte pour le gouvernement de Terre-Neuve. Il est certain, toutefois, que lorsque le feu détruisit, en 1847, le palais de justice de St-Jean qu' avait fait ériger Cochrane en 1830, Kough se chargea de superviser la construction de

nouveaux locaux. Pour ceux-ci on se contenta de modifier à la hâte les plans du dernier des trois étages du marché de St-Jean, dont on achevait alors les travaux (fig. 3). C'est peut-être à titre d'architecte que Kough participa à ces travaux, car bien qu'il exerçât lui-même le métier de constructeur, c'est plutôt la firme Parker and Read qui se chargea de la construction[37]. D'autre part, il représentait peut-être l'assemblée. C'était à notre connaissance, le premier palais de justice de Terre-Neuve qui ne comportait pas de prison. On y trouvait une petite salle de détention, mais les prisonniers purgeaient leur sentence à Signal Hill et, après 1859, au pénitencier colonial de Forest Road. Malheureusement, on jugea inappropriés les locaux du palais de justice, avant même qu'ils ne fussent détruits, une fois de plus, par le grand incendie de juillet 1892 (fig. 4).

A peu près au moment où l'on introduisit le concept de gouvernement responsable (1855-1856), l'assemblée créa un *Board of Works*, chargé de tous les travaux publics. Il consista d'abord en un comité de membres de l'assemblée qui se réunissaient régulièrement pour discuter de la correspondance et des autres questions relatives à la construction et à l'entretien des bâtiments publics. Il s'occupait principalement de l'entretien des bâtiments existants, bien qu'il ait également fait construire un palais de justice à Greenspond (vers 1855). On connaît peu de choses de l'origine des plans de ce bâtiment et mis à part le fait qu'il ait été grand et situé au centre de la ville[38], on possède peu de détails sur son apparence, mais il a dû avoir une charpente de bois massive.

En 1865-1866, le *Board of Works* nomma John T. Nevill au poste d'inspecteur des bâtiments publics et le chargea par la suite de faire construire et d'entretenir les bâtiments publics et les phares. Nevill semble avoir eu une certaine expérience en matière d'archi-

5 Palais de justice de Brigus
Construction en 1883-1884; John T. Nevill, inspecteur des bâtiments publics, architecte. Ce bâtiment, le seul des cinq palais de justice conçus par Nevill qui ait survécu, a été tellement modifié que l'on n'est pas certain de l'aspect de son intérieur, à l'origine. Il remplaçait un palais de justice antérieur, utilisé de 1836 à 1883.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, R.R. Rostecki.)

tecture, puisque l'on a toutes les raisons de croire qu'il dressa les plans de la plupart des bâtiments publics qui furent construits à Terre-Neuve entre 1865 et 1895. Les salles d'audience et les prisons de Fogo (1866), de Channel (1872) et de Grand Falls (1873-1874), ainsi que le palais de justice de Carbonear (1873-1962) et le bâtiment de la douane de Harbour Grace (1872)[39] sont certainement son oeuvre. Par ailleurs, vers 1885, Nevill commença à se désigner lui-même comme architecte dans ses rapports[40]. Il fit également construire un palais de justice à Brigus (1883-1884).

Il ne reste que quelques-uns de ces bâtiments et l'on ne connaît que peu de choses sur ceux qui ont été démolis. Ceux de Channel et de Grand Falls semblent avoir été similaires, mais on n'en possède pas de description[41]. On sait que le palais de justice de Carbonear était coiffé d'un toit en mansarde à deux versants[42], et que la prison de Fogo avait une superficie totale de 1200 pieds carrés[43]. Puisque ces deux localités comptaient le même nombre d'habitants, soit environ 5000[44], les bâtiments étaient peut-être semblables eux aussi.

Deux bâtiments de Nevill ont survécu, bien qu'ils ne permettent pas de juger du style généralement employé par cet architecte pour les palais de justice. Le premier, l'édifice de la douane de Harbour Grace, n'est pas un palais de justice et est très petit pour un bâtiment public; il ressemble à une simple maison de briques, quant au modèle et à l'agencement. Le second, le palais de justice de Brigus (fig. 5), est un bâtiment de bois où l'on avait également aménagé une prison et probablement le logement du geôlier. Il compte deux étages et semble disproportionné. Les nombreuses fenêtres de sa façade sont surmontées de frontons pointus et paraissent trop grandes. Ces détails suggèrent que cet édifice devait à l'origine compter un troisième étage, coiffé du toit en mansarde si répandu dans l'est de Terre-Neuve à cette époque. Dans ce cas, Nevill a probablement supprimé cet étage lorsqu'il modifia ses plans

6 Palais de justice de Bonavista
Construction en 1897-1899; William Henry Churchill, surintendant des bâtiments, architecte. Il s'agissait du premier d'une série de palais de justice semblables conçus par Churchill. Les cellules étaient au sous-sol, tandis que le logement du geôlier occupait les trois étages de la partie située à droite de la tour. Le magistrat logeait à gauche de celle-ci, au rez-de-chaussée, et les deux autres étages abritaient la salle d'audience. La tour au toit en mansarde fut supprimée en 1953.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, R.R. Rostecki.)

à la demande de l' assemblée législative, qui désirait un bâtiment moins coûteux[45]. Ce manque de proportion peut également indiquer que Nevill n' était pas très bon architecte. Il est cependant difficile de tirer des conclusions en se fondant sur ce qui reste.

Nevill prit sa retraite en 1895 et fut remplacé par William Henry Churchill. Celui-ci était architecte, mais l' on ne sait pas s' il a participé aux travaux de conception. Il est manifeste que les plans des grands bâtiments, par exemple le palais de justice de St-Jean (1901-1904), l' édifice public de Grand Falls (1911-vers 1970) et l' édifice public de Corner Brook (1925-vers 1966), furent réalisés, à forfait, par divers architectes du secteur privé. On peut donc croire que l' on ne faisait appel aux talents de Churchill et de son personnel que pour l' érection de simples bâtiments à pans de bois.

On trouve beaucoup d' exemples de ces bâtiments à pans de bois, ainsi qu' une documentation abondante à ce sujet. Citons les palais de justice de Bonavista (1897-1899), de Bell Island (1900, démoli vers 1970), de Greenspond (1902), de Placentia (1902), de Trinity (1903), de St. George' s (1903) et de Bay Roberts (1903-1904, démoli dans les années soixante). Tous ces bâtiments ont été conçus sur le même modèle. Ils comportent un toit en mansarde à deux versants, avec des lucarnes, et leur façade s' orne d' une tour carrée, bordée d' une corniche. Ces bâtiments de bois, érigés par des constructeurs locaux, étaient tous rectangulaires à l' origine. Chacun était cependant adapté à son emplacement. Le palais de Bonavista (fig. 6), le premier construit, comptait trois étages, plus un sous-sol. Ceux de Placentia (fig. 7) et de Trinity (fig. 8) avaient aussi trois étages, mais pas de sous-sol, et leur tour comportait une horloge, ce que l' on ne retrouvait pas dans les autres palais de justice. Ceux de St. George' s et de Greenspond (fig. 9) n' avaient que deux étages. Ces deux bâtiments étaient plus petits que celui de Bonavista; celui de St. George' s (62 pieds sur 32) était toutefois plus grand que celui de Greenspond (42 pieds sur 20). Malheureusement, on n' a recueilli que peu de renseignements sur les palais de justice qui ont été démolis.

Tous les palais de justice de modèle courant qui existent encore semblent avoir abrité les mêmes services et locaux: logement du geôlier, prison, bureau de poste et de télégraphe, bureau des douanes et salle d' audience. Ils comprenaient également un logement pour les magistrats, bien que ceux-ci

7 Édifice général de Placentia
Construction en 1902; William Henry Churchill, surintendant des bâtiments publics, architecte. On érigea ce bâtiment en 1902, pour remplacer le palais de justice de Placentia, vieux de 125 ans. Il s' agit d' une variante du modèle de palais de justice construit dans d' autres localités. On le considérait comme un édifice général, puisque l' on y trouvait aussi bien le bureau de poste et de télégraphe et celui des douanes que le tribunal et la prison.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, R.R. Rostecki.)

8 Édifice général de Trinity
Construction en 1903; William Henry Churchill, surintendant des bâtiments publics, architecte. L'édifice général construit à Placentia en 1902 fut reproduit ici l'année suivante. L'horloge a été remplacée par une rosace.
(Archives de Terre-Neuve, collection Holloway.)

9 Palais de justice de Greenspond
Construction en 1900-1901; William Henry Churchill, surintendant des bâtiments publics, architecte. La tour de ce palais de justice, le plus petit de ceux construits à Terre-Neuve sur le modèle habituel, a également perdu son toit d'origine. Contrairement à celle des autres bâtiments, elle est décentrée. Il s'agit du même modèle qu'à St. George's, mais avec moins de fenêtres.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada.)

aient parfois été logés dans un bâtiment distinct. Dans les palais de justice à deux étages (St. George's et Greenspond), tout l'étage supérieur était occupé par la salle d'audience, tandis que l'on trouvait, à l'étage inférieur, des cellules, une salle commune, le bureau de poste et de télégraphe, le bureau des douanes, ainsi que des chambres et un petit salon pour le geôlier. Les magistrats logeaient dans un bâtiment adjacent. Dans les palais de justice plus importants, à trois étages, que l'on trouvait à Bonavista, Placentia et Trinity, la tour de la façade constituait une division bien concrète. Le logement du geôlier occupait tout le côté droit de la tour, sur trois étages. À gauche, une salle d'audience occupait à la fois les deuxième et troisième étages. À Bonavista, on trouvait des cellules au sous-sol, tandis que le bureau des magistrats, le bureau de poste et de télégraphe et celui des douanes étaient au rez-de-chaussée. À Placentia et à Trinity, tous ces locaux étaient au rez-de-chaussée. Le palais de justice typique semble avoir abrité tous les services provinciaux nécessaires dans la région; en conséquence, on les désignait parfois sous le nom d'édifices généraux ("general buildings").

Par la suite, on modifia ce modèle courant, comme par exemple dans le cas du palais de justice de Burin, construit vers 1905 (fig. 10). Le toit en mansarde fut remplacé par un toit en croupe, et la tour, par un vestibule de deux étages, moins proéminent. En outre, le bâtiment de Burin n'était plus rectangulaire, mais plutôt carré (50 pieds sur 50). Il n'avait aucune fonction résidentielle, contrairement aux palais de justice antérieurs, mais tout comme dans ceux-ci, la salle d'audience était au deuxième étage et les cellules au sous-sol. Malheureusement, ce palais de

10 **Palais de justice de Burin**
Construction vers 1905; William Henry Churchill, surintendant des bâtiments publics, architecte. En comparant ce bâtiment avec d'autres palais de justice de Terre-Neuve, on peut croire qu'il s'agit d'une version modernisée du modèle utilisé dans plusieurs autres localités. Il fut construit pour remplacer un bâtiment érigé en 1817, qui était en si mauvais état qu'un journaliste du *Evening Telegram*, de St- Jean, déclarait, en 1901: "...aucun crime, sauf le meurtre, n'est assez important pour justifier le fait d'y enfermer, pendant un mois, un homme bien portant. L'île du Diable serait un paradis, en comparaison."
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, R.R. Rostecki.)

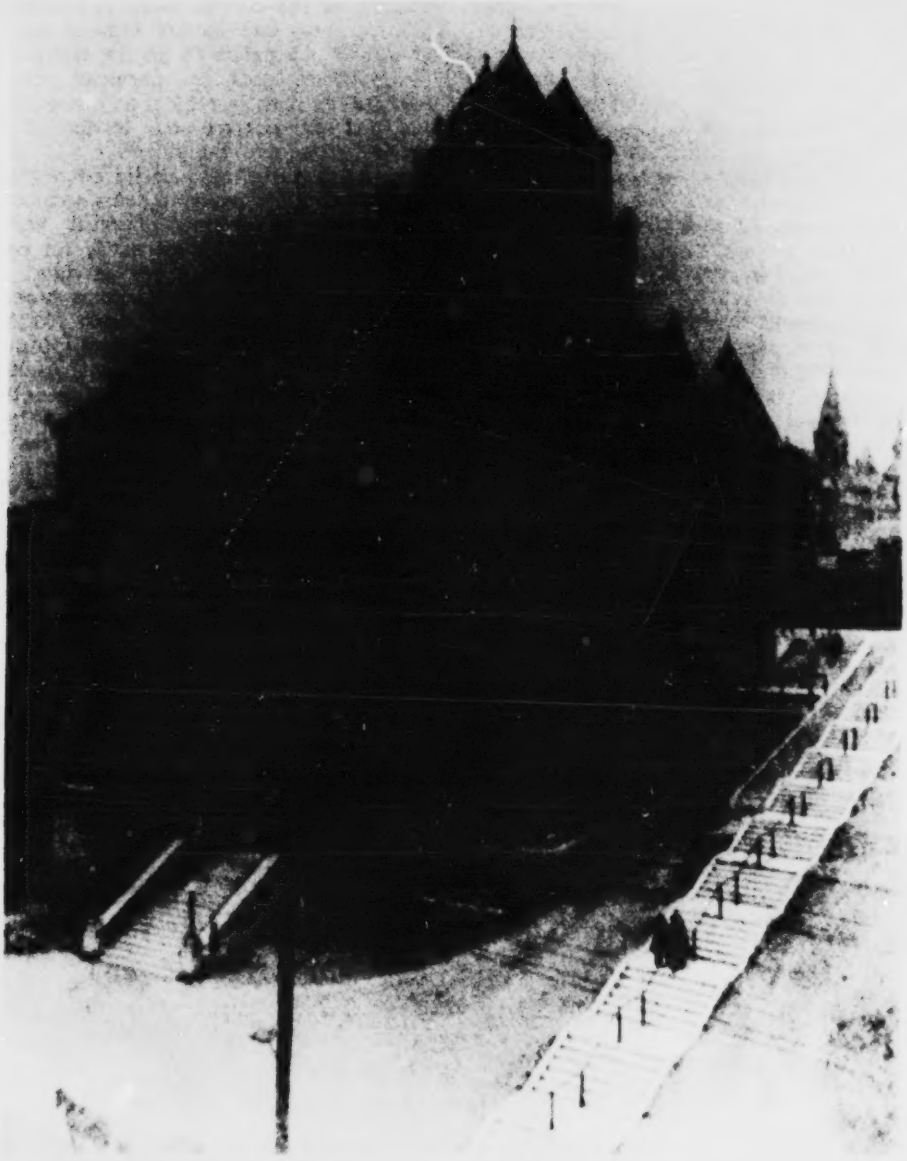

11 **Palais de justice de St-Jean**
Construction en 1901-1904; William H. Greene, architecte. Cette photographie de la façade de la rue Water permet de constater l'habileté avec laquelle on adapta le style néo-roman du bâtiment à son emplacement au flanc de Church Hill.
(D.W. Prowse, *The Newfoundland Guide Book, 1911*, Londres, Whiteheat, Morris and Coy, 1911, p. 19.)

justice fut le dernier à être bâti dans une localité reculée, et il est donc difficile de déterminer s' il devait inaugurer une nouvelle série. Après sa construction, en 1905, le transport ferroviaire commençait à avoir des répercussions sur la vie des localités jusque-là isolées, car la Reid-Newfoundland Railway prolongeait ses voies ferrées dans diverses parties de la colonie. Les distances étant ainsi réduites, on commença à centraliser les tribunaux.

Le plus imposant palais de justice érigé au cours de cette période fut celui de St-Jean, construit en 1901-1904 (fig. 11-15). Conçu par un architecte de St-Jean, William H. Greene, ce bâtiment roman ressemble à une forteresse, conformément au style alors en vogue aux États-Unis et dans certaines parties du Canada[46]. Du côté de la rue Duckworth, on ne voit que ses trois étages supérieurs, car comme bien d' autres bâtiments de St-Jean, il a dû être construit sur le flanc d' une colline abrupte (fig. 11 et 12). Rue Water, ses six étages donnent sur le port et font directement face à l' avenue Baird' s Cove. Ses seules dimensions et son emplacement suffiraient à donner au palais de justice de St-Jean un aspect frappant, mais de surcroît, le bâtiment lui-même est vraiment majestueux.

Cet édifice est polyvalent. On y trouvait, à l' origine, la salle d' audience de la Cour suprême, un tribunal de police, une bibliothèque juridique, diverses salles d' audience, le bureau du secrétaire colonial et les appartements des juges. L' assemblée législative s' y est également réunie pendant un certain temps. L' intérieur du bâtiment est impressionnant, avec ses superbes boiseries de chêne foncé et ses appareils d' éclairage fort décoratifs.

L' extérieur du bâtiment, qui s' agrémente d' arches, de tours et de lucarnes, est tout aussi remarquable. Il se caractérise par sa façade de pierre de taille, ornée de blocs de

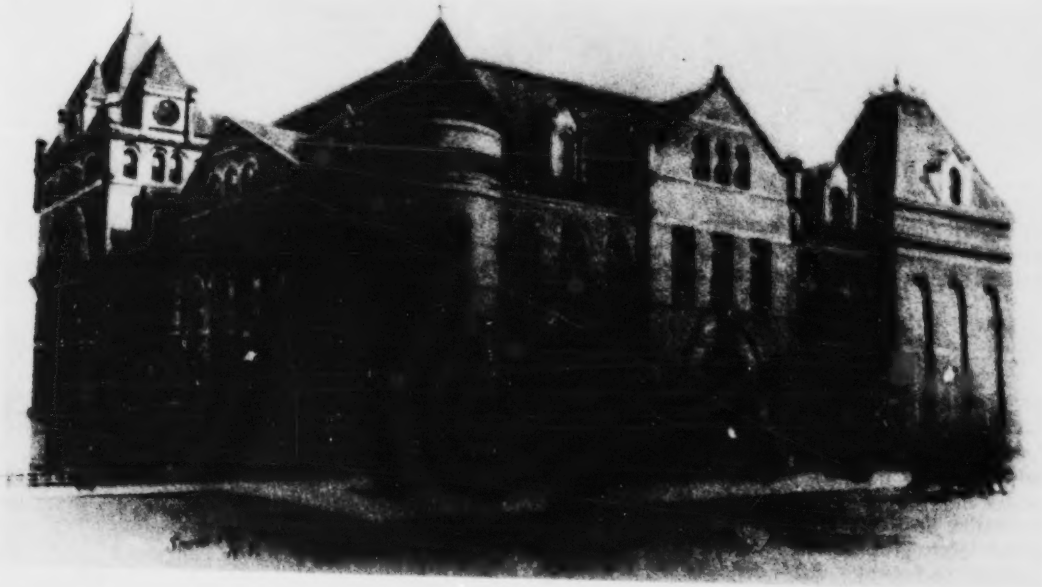

12 **Palais de justice de St-Jean**
Ce dessin représente la façade du palais de justice qui donne sur la rue Duckworth. L' architecte, William H. Greene, dressa également les plans de la tour Cabot et de l' immeuble Petits (magasin Ayer' s), rue Water, à St-Jean.
(Moses Harvey, *Newfoundland at the Beginning of the Twentieth Century*, New York, South Publishing Co., 1902, p. 103.)

13 Palais de justice de St-Jean
L' adjudication du contrat de construction de ce palais de justice à un constructeur de Halifax, S.M. Brookfield, plutôt qu' à un des soumissionnaires locaux, souleva une controverse politique. En guise de compromis, la plupart des sous-contrats de matériaux furent accordés à des sociétés de Terre-Neuve. W.E. Ellis fournit de la pierre des carrières de Petites, ainsi que la pierre foncée, qui provenait de l' île Kelly, dans la baie de la Conception.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, R.R. Rostecki.)

14 Palais de justice de St-Jean
On demanda à la Horwood Lumber Company de fournir le bois du palais de justice, pour tenter de "remettre le pain dans la bouche des habitants de Terre-Neuve". On peut voir sur cette photographie le noyer, d' une riche couleur sombre, qui donne à l' entrée principale, rue Water, sa remarquable apparence.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, R.R. Rostecki.)

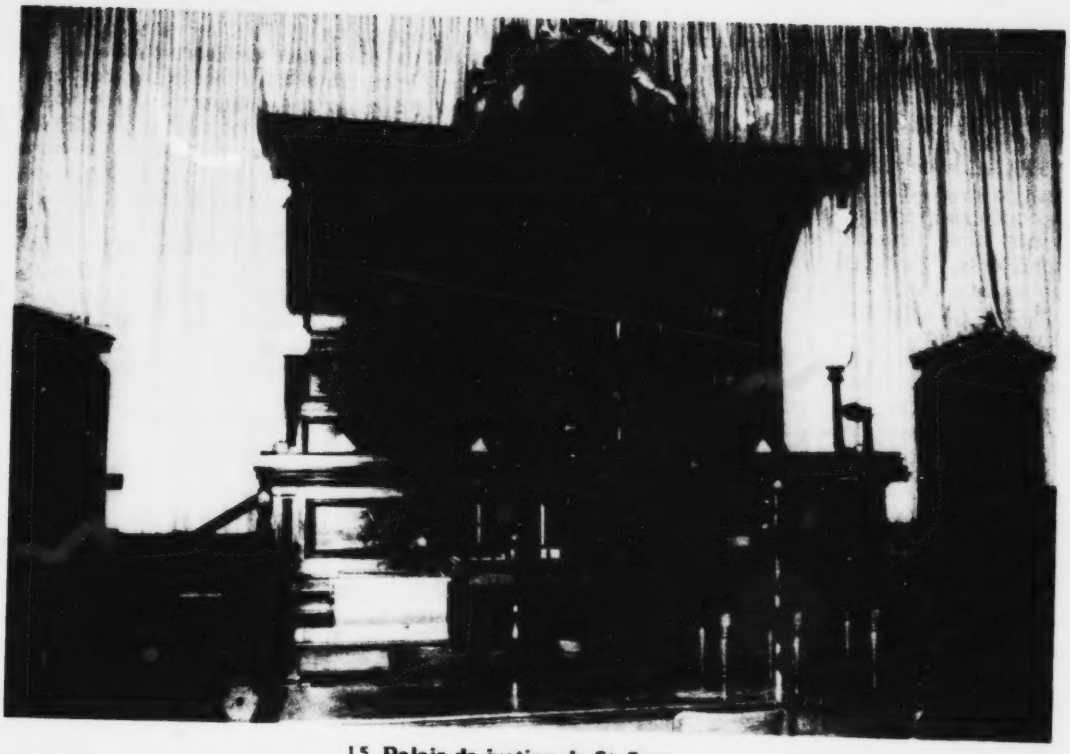

15 **Palais de justice de St-Jean**
La tribune des juges, lambrissée de chêne et surmontée des armoiries royales, donne un aspect imposant à la salle d' audience de la Cour suprême. La salle elle-même s' élève sur deux étages et l' on y pénètre par des portes de chêne, surmontées d' une imposte en demi-cercle. Elle se distingue par son plafond en voûte, son plancher de mosaïque aux motifs complexes et ses quatre fenêtres en plein cintre.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada.)

pierre à aiguiser bleue et de granit rouge. Cette pierre de taille fut au coeur de la controverse qui entoura cette construction. Le contrat fut adjugé à S.M. Brookfield, un habitant de la Nouvelle-Écosse, qui avait probablement prévu, en présentant sa soumission, importer de la brique et de la pierre de sa propre province. À la suite des protestations de la population, on adjugea la plupart des marchés de matériaux à des sociétés de Terre-Neuve[47]. C' est sans doute ce qui ralentit la construction du palais de justice, qui dura trois ans. Plusieurs années plus tard, en 1933, on estimait que sa valeur de remplacement était de plusieurs fois supérieure à celle de l' ensemble de tous les autres palais de justice de l' île[48], car celui de St-Jean fut le seul bâtiment de pierre qu' ait jamais fait construire le gouvernement de Terre-Neuve à des fins judiciaires.

Bien qu' ils sortent du cadre de la présente étude, nous tenons à mentionner également deux bâtiments à vocation multiple, contenant des locaux destinés aux tribunaux, qui furent construits à Grand Falls et à Corner Brook, lorsque Churchill était inspecteur des bâtiments publics. Tous deux furent conçus par des architectes du secteur privé, le premier par Jonas C. Barter, de St-Jean[49] et le second, par J. Melville Miller, de Montréal[50].

L' édifice public de Grand Falls fut le premier de Terre-Neuve à être construit en béton armé. Malheureusement, les localités en question ont pris tant d' expansion qu' on a dû remplacer ces bâtiments.

Churchill prit sa retraite en 1927. En 1933, selon des rapports officiels, l' île comptait environ 26 palais de justice[31]. Après la seconde guerre mondiale, il devint inutile d' en avoir tant, puisque les transports s' étaient améliorés. Des localités autrefois prospères, telles que Trinity et Burin, perdirent leur titre de centres judiciaires, et leurs palais de justice furent convertis à d' autres fins. D' autres de ces bâtiments, par exemple celui de Twillingate (1884), furent détruits par des incendies. On a remplacé récemment des édifices mal entretenus, insuffisamment éclairés et peu pratiques, comme le palais de justice de Bell Island (1900), par des bâtiments mieux conçus. En 1977, il ne reste donc que neuf palais de justice à Terre-Neuve et ce chiffre diminuera encore au cours des prochaines années, car la plupart sont de vieux bâtiments de bois, qui ont mal supporté les outrages du temps. C' est tout ce qui demeure d' un système judiciaire au service duquel on comptait quelque 40 palais de justice au tournant du siècle.

De nos jours, les locaux qui abritent les tribunaux sont parfois loués, et on a déjà vu des procès avoir lieu à bord du bateau de plaisance d' un magistrat. Sous certains aspects, les installations judiciaires de Terre-Neuve sont donc revenues à leur point de départ: tout comme au XVIII^{e} siècle, les procès se tiennent tant dans les grandes agglomérations qu' à bord de bateaux.

Notes

1 L.E.F. English, "Fishing Admirals to Confederation", Atlantic Advocate, vol. 13, nº 7 (juil. 1956), p. 5.
2 Ibid.; D.W. Prowse, History of Newfoundland from the English, Colonial and Foreign Records (Londres, Macmillan and Co., 1895), p. 99, 114.
3 L.A. Anspach, History of the Island of Newfoundland and Containing a Description of the Island, the Banks, the Fisheries and Trade (Londres, s.éd., 1819), p. 91.
4 John Reeves, History of the Government of the Island of Newfoundland (Londres, J. Sewell, 1793), p. 7.
5 Prowse, p. 173, 191-192.
6 Keith Matthews, Lectures on the History of Newfoundland 1500-1830 (St-Jean, Memorial University, 1973), p. 131.
7 Paul O' Neill, A Seaport Legacy - The Story of St. John's Newfoundland (Erin, Press Porcepic, 1976).
8 Prowse, p. 255.
9 Reeves, p. 43.
10 David B. Mills, "The Evolution of Folk Architecture in Trinity Bay", Aspects - A Publication of the Newfoundland Historical Society, vol. 5, nº 2 (déc. 1972), p. 19.
11 J.W. Withers, "St. John's Over a Century Ago", dans H.M. Mosdell, éd., When Was What (St-Jean, Robinson-Blackmore, 1974), p. 143. Cet article a été écrit en 1907.
12 Prowse, p. 254.
13 Matthews, p. 147.
14 Ibid., p. 143.
15 Reeves, p. 98.
16 O' Neill, p. 552.
17 Matthews, p. 199-200.
18 Prowse, p. 315.
19 Reeves, p. 145.
20 Grande Bretagne, Parlement, The Statutes at Large, vol. 16 (Londres, Charles Eyre et Andrew Strahan, 1794) (ci-après Statutes), p. 92-93.
21 Statutes, 32 Geo. III, ch. 46, p. 236-238.
22 Prowse, p. 359, 654.
23 Withers.
24 W.A. Munn, "Harbour Grace History", Newfoundland Quarterly, vol. 34, nº 3 (déc. 1935), p. 27-28; William White, "Trinity", Newfoundland Quarterly, vol. 56, nº 1 (mars 1957), p. 20.
25 Donald C. Hollett à R.R. Rostecki, 7 sept. 1977. Ce renseignement est utilisé avec la permission de M. Frank Pearce.
26 Grande-Bretagne, Parlement, The Statutes of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, vol. 9 (Londres, George Eyre et Andrew Strahan, 1824), 5 Geo. VI, ch. 57, p. 743-750.
27 "How the Supreme Court Came into Being", Atlantic Guardian, vol. 8, nº 1 (janv. 1951), p. 29. En 1732, on comptait 9 districts judiciaires. Voir Prowse, p. 301.
28 Prowse, p. 424-425.
29 O' Neill, p. 560.
30 J.M. Crook et M.H. Post, The History of the King's Works (Londres, Her Majesty's Stationary Office, 1973), vol. 6: 1732-1851, p. 631. Crook et Post pensaient qu'il s'agissait du bâtiment de Harbour Grace. Voir note 34 et R.R. Rostecki, The Early Court Houses of Newfoundland, Travail inédit nº 312 (Parcs Canada, Ottawa, 1977), p. 38-41.
31 Terre-Neuve, Archives, GN2/2, correspondance reçue, Bureau du secrétaire colonial, R.A. Hay à sir Thomas Cochrane, 20 fév. 1828 (ci-après GN2/2), p. 12; O' Neill, p. 571.
32 GN2/2, Tucker à Cochrane, 22 juin 1829, p. 64.
33 Terre-Neuve, Archives, GN1/1/3, G13,3 (ci-après GN1/1), correspondance envoyée, Bureau du secrétaire colonial; lettre nº 20, 7 août 1829, p. 314. Les plans envoyés par Cochrane ne sont pas joints à la lettre. Une copie de la lettre se trouve à St-Jean; les plans sont peut-être à Londres.
34 Dossiers de l'Inventaire des bâtiments historiques du Canada, transcription des dossiers du tribunal effectuée par Mme G.W. Simmonds. Dans les dossiers du tribunal, on désigne Kough comme architecte à deux reprises, tout comme dans le Newfoundlander (St-Jean), 29 juil. 1830, p. 2.
35 Terre-Neuve, Journals of the House of Assembly (St-Jean, Impr. du roi) (ci-après Journals), 1846, p. 79, et 1887, Annexe, p. 870.
36 Journals, 1836, Annexe. Les plans ont été dressés en 1835.
37 Ibid., 1848-1849, p. 472-473 et 1850, Annexe, p. 166-167.
38 Robert Saunders, Newfoundland Quarterly, vol. 53, nº 3 (sept. 1951), p. 42.
39 Terre-Neuve, Archives, Board of Works Minutes, 11 juin 1872, p. 129 et 30 oct. 1872; lettre du secrétaire colonial au major Renouf, 31 oct. 1871, annexée au volume de 1870-1872. Voir aussi "Report of J.T. Nevill", Journals, 1866, p. 553-554 et "Board of Works Report", Journals, 1873, p. 935.
40 Journals, 1886, p. 501.
41 Journals, 1873, p. 935.
42 "Carbonear News", Evening Telegram (St-Jean) (27 sept. 1899), p. 4.
43 Journals, 1866, p. 553-554.
44 Terre-Neuve, Census of Newfoundland and Labrador 1901 (St-Jean, Impr. du roi, 1903).
45 Journals, 1883, Annexe, p. 435; Journals, 1884, Annexe, p. 413.
46 Voir États-Unis, A History of Public Buildings under the Control of the Treasury Department (Washington, USGPO, 1907).
47 "Assembly", Telegram (St-Jean), 8 mai 1900, p. 3; "Native Granite for the New Court House", Telegram, 2 avril 1901, p. 4; "The New Court House", Telegram, 25 août 1900, p. 4; "For the Court House", Telegram, 27 fév. 1901, p. 4.
48 Terre-Neuve, Archives, GN2/5, dossier nº 661, "Report on the Department of Public Works, its Staff, Finances, Functions and Powers; December 30, 1933" (ci-après "Report - 1933"), p. 10-11.
49 Terre-Neuve, Archives, GN2/5, Papers of the Colonial Secretary's Department, dossier nº 17-K, R. Watson à J.C. Barter, 20 sept. 1910.
50 Terre-Neuve, Archives, GN2/5; ibid., dossier nº 459, Churchill à W.S. Monroe, 14 juil. 1925.
51 "Report - 1933", loc. cit.

Dans les provinces Maritimes

C.A. Hale

Aperçu historique

L' évolution de l' architecture des palais de justice de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick a suivi pratiquement le même cours que l' histoire tant judiciaire qu' administrative de ces deux provinces. L' Île-du-Prince-Édouard a connu une évolution quelque peu différente en raison de sa petite superficie et de son peuplement faible et dispersé. La vallée d' Annapolis en Nouvelle-Écosse fut colonisée par les Acadiens au début des années 1600. La région, connue alors sous le nom d' Acadie et incluant le Nouveau-Brunswick, devint un champ de bataille où Français et Anglais s' affrontèrent pour y assurer leur suprématie. Le traité d' Utrecht de 1713 concéda l' Acadie à la Grande-Bretagne qui adopta une vigoureuse politique de colonisation en vertu de laquelle des offres généreuses étaient faites aux vétérans de l' armée désireux de s' établir en Nouvelle-Écosse. L' immigration progressa faiblement durant la première moitié du XVIII^{e} siècle; en 1749, un établissement fortifié fut édifié à Halifax, anciennement Chebucto. Les premiers colons venaient de la Nouvelle-Angleterre, de la Grande-Bretagne et de l' Allemagne. Quatre années plus tard, plus de mille personnes originaires de l' Europe continentale furent transférées de Halifax à Lunenburg. Vers la fin du XVIII^{e} siècle, de nombreuses familles venues de la Nouvelle-Angleterre s' établirent dans la colonie où elles s' adonnèrent à l' agriculture, à la pêche et au commerce. Elles créèrent des communautés telles que Dublin, Chester, Windsor, Annapolis Royal, Amherst, Barrington, Liverpool et Truro en Nouvelle-Écosse, et Saint-Jean et Gagetown au Nouveau-Brunswick. Cependant, l' arrière-pays, qui correspond maintenant au Nouveau-Brunswick, demeura faiblement peuplé jusque vers les années 1780.

Ce fut après la révolution américaine, soit entre 1783 et 1785, que déferla la plus importante vague d' immigration de colons en Nouvelle-Écosse. Celle-ci était suffisamment considérable pour qu' on décide de faire du Nouveau-Brunswick en 1784 une province distincte de la Nouvelle-Écosse. L' arrivée de loyalistes renforça la colonisation des Maritimes et fournit à la Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick un solide noyau de colons d' origine britannique. La forme de gouvernement établi dans ces deux provinces par les Britanniques constitue le fondement de notre système actuel. On y retrouvait essentiellement les structures gouvernementales qui étaient apparues en Angleterre à l' époque des Tudor et qui avaient été tranplantées dans les colonies du Sud, notamment en Virginie. Les administrateurs britanniques considéraient que l' un des principaux facteurs ayant contribué à la ferveur révolutionnaire dans les treize colonies était l' exercice d' un gouvernement local puissant dans les régions du Nord. Aussi, à titre de précaution, instituèrent-ils un système de gouvernement local qui tirait ses pouvoirs directement de l' autorité centrale ayant son siège dans la capitale provinciale, c' est-à-dire du gouverneur et de son conseil.

Ce système centralisé existait certes en Nouvelle-Écosse avant l' arrivée des loyalistes, mais l' insertion de ceux-ci dans la population assura la pérennité du système et renforça l' administration britannique. La péninsule de la Nouvelle-Écosse avait été divisée en cinq comtés à des fins administratives, par suite d' un décret en conseil en 1759. Les cinq comtés étaient Halifax, Annapolis, Lunenburg, Kings et Cumberland. On avait également désigné à des fins administratives et de représentation un certain nombre de cantons. Au cours des années, à mesure que la population s' accroissait, d' autres comtés furent créés par voie de subdivisions et d' annexion et, vers 1851, on en comptait 18 comme encore maintenant. Six de ces comtés se partageaient en deux districts, d' où un total de 24 unités administratives constituant les principales subdivisions du système centralisé de la Nouvelle-Écosse.

La province du Nouveau-Brunswick fut subdivisée en comtés et en paroisses en 1785 et les comtés de Saint-Jean, Westmorland, York, Sunbury, Charlotte, Kings, Queens et Northumberland furent érigés en unités administratives. La législature du Nouveau-

Brunswick ratifia cet arrangement en 1786. Avec l'expansion de la colonisation, de nouveaux comtés furent constitués sur le territoire des huit comtés initiaux et, vers 1873, on en comptait 15.

Il n'est guère surprenant que les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, plus densément peuplées que l'Île-du-Prince-Édouard dont la population totale n'était que de 271 personnes en 1769, dont 203 d'origine non britannique[1], aient développé assez tôt un système judiciaire complexe lié à l'administration locale. Au niveau local, des magistrats ou juges de paix nommés par la Couronne exerçaient le pouvoir au nom de celle-ci. Ils se réunissaient plusieurs fois par an en assises trimestrielles de comtés ou de districts pour rendre la justice. Ils désignaient également les responsables de paroisses et de comtés et supervisaient l'administration locale. Le palais de justice de comté ou de district devint un important symbole de ce régime; il était situé dans le chef-lieu de chaque comté ou district où se tenaient les assises trimestrielles, ainsi que celles de la Cour suprême de première instance. Si ces édifices accueillaient des réunions sociales, ils visaient principalement à marquer la présence du gouvernement central et à en loger les représentants. C'était là que des décisions de nature judiciaire ou administrative étaient prises. On peut citer parmi ces décisions l'imposition de taxes pour la fouiture de services locaux, l'ouverture et la fermeture de routes, le pavage et l'éclairage des rues, l'octroi de permis aux tavernes, l'affectation d'emplacements et de fonds pour les immeubles, les marchés et les quais publics, etc., ainsi que pour leur construction et leur entretien.

Si les juges de paix étaient amovibles au gré de la Couronne et étaient soumis en principe au contrôle et aux instructions du gouvernement central, ils jouissaient en fait d'une liberté considérable dans la gestion des affaires locales[2]. L'assemblée législative avait le pouvoir d'affecter des fonds publics pour la satisfaction des besoins locaux, mais elle était dominée par les notables locaux qui, parfois, contrôlaient les magistrats dans leur communauté. Des membres éminents de l'assemblée étaient souvent eux-mêmes des magistrats et ils avaient le pouvoir de nommer des juges locaux. Le gouvernement du comté ou du district devint donc la plus importante division de l'administration locale dans la province et garda ce statut jusqu'à la fin du siècle.

On peut résumer comme suit l'histoire du système judiciaire de l'Île-du-Prince-Édouard. La formation d'un tribunal central fort vers le milieu du XVIII^e siècle, sa décentralisation au cours des années 1870 avec la formation des tribunaux de comté, et une évolution progressive vers une reconsolidation aboutissant à l'élimination de tous les tribunaux de comté. L'évolution de l'architecture des palais de justice de l'Île suit le même cheminement.

L'Île du Prince-Édouard, appelée à l'époque Île Saint-Jean et constituant un avant-poste isolé de Louisbourg tout au cours de la première moitié du XVIII^e siècle, tomba entre les mains des Britanniques en 1745; elle fut restituée aux Français en 1748 et, 10 ans plus tard, tomba à nouveau sous le contrôle britannique. Pendant 40 ans, le nom français de l'Île fut simplement anglicisé; mais, en 1798, l'assemblée vota une loi qui reçut l'approbation royale l'année suivante, adoptant l'actuelle appellation d'Île du Prince-Édouard.

Lorsque les britanniques en assumèrent le contrôle après le traité de Paris de 1763, l'Île fut temporairement annexée à la Nouvelle-Écosse et, dans une certaine mesure, administrée à partir de Halifax. On fit l'arpentage de la petite colonie et on la subdivisa en 67 lots; les trois comtés actuels furent délimités et Charlottetown fut choisie comme capitale. Par un décret en conseil en 1769, le roi d'Angleterre autorisa l'établissement d'un nouveau gouvernement qui devait comprendre un gouverneur, un conseil et une Cour suprême. Aucun texte ne prévoyait toutefois, jusqu'en 1873, la création de tribunaux de comté. L'afflux de colons écossais et loyalistes vers l'Île à la fin du XVIII^e siècle eut pour effet de créer un besoin aigu de réglementation judiciaire. Le système d'administration de la justice n'en demeura pas moins rudimentaire jusqu'à la fin de la première décennie du XIX^e siècle. Un historien remarquait que l'exercice du métier d'avocat était pratiquement négligeable jusque vers 1809, et qu'en dehors du juge en chef, six personnes seulement possédaient une formation juridique; comme le disait le gouverneur Des Barres en 1820, "un gentilhomme ne pourrait pas vivre des revenus provenant de l'exercice du droit"[3]. Ce ne fut qu'en 1838 que le juge en chef fut exclu du conseil exécutif, ce qui

marquait la séparation des pouvoirs judiciaires et exécutifs. La nomination en 1848 d' un juge suppléant rémunéré, et d' un second en 1859, consolida le rôle de la Cour suprême en tant que principale institution judiciaire de la colonie. Dans le cadre de ce système, les litiges de peu d' importance étaient tranchés par des magistrats nommés qui résidaient dans les régions éloignées les plus densément peuplées[4].

Au cours des années 1870, les systèmes judiciaires et administratifs des trois provinces furent soumis à un processus de décentralisation. À cette époque, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, les gouvernements provinciaux furent contraints de transférer aux comtés ou aux districts une grande partie des responsabilités administratives et financières du gouvernement local, en raison du fardeau financier que faisait peser l' ancien système centralisé et du nombre considérable de règlements que réclamait l' administration de celui-ci. L' érection de tous les comtés en municipalités eut lieu au Nouveau-Brunswick en 1877 et en Nouvelle-Écosse en 1879. Grâce aux pouvoirs délégués aux conseils municipaux, les arrêtés communaux se substituèrent aux lois de l' assemblée législative. La municipalité reçut également la responsabilité d' ériger et d' entretenir des immeubles municipaux, notamment le palais de justice de comté ou de district.

Le système judiciaire de l' Île-du-Prince-Édouard et les édifices devant en loger les institutions ne connurent que peu de modifications jusque dans les années 1870, époque à laquelle une rapide croissance et l' avènement de la Confédération entraînèrent une restructuration du système et un vigoureux essor de la construction. Les nouveaux édifices étaient de deux types: ceux qui étaient situés dans les chefs-lieux de comté abritaient les tribunaux de comté ainsi que les sessions des juges des cours suprêmes en tournée; dans d' autres districts de comtés, de nouveaux édifices furent érigés uniquement pour les tournées des tribunaux de comté. Cette nouvelle époque fut marquée notamment par l' édification d' un palais de justice distinct, sur Queen Square, faisant pendant à l' édifice de la législature provinciale. Il s' agissait d' une construction en briques de trois étages édifiée en 1877 sur l' emplacement de l' actuel Centre de la confédération. On y trouvait un bureau du gouvernement au rez-de-chaussée et un salle d' audience au second étage; les bureaux des juges étaient situés au troisième étage[5]. Lors de la proclamation de la Confédération en 1873, cet immeuble fut réservé uniquement au gouvernement du dominion, ce qui rendit nécessaire la construction d' un troisième immeuble provincial sur Queen Square, de l' autre côté de l' édifice de la législature. Telle est l' origine de l' actuel palais de justice dont la construction commença en 1874 et qui avait été conçu essentiellement pour des fins judiciaires.

Le plus important changement dans le système judiciaire de l' Île-du-Prince-Édouard résulta de l' adoption de lois établissant en 1873 les cours de justice de comté[6]. Cette loi répondait aux besoins de décentralisation de l' appareil judiciaire de l' île; cependant, son adoption fut certainement encouragée par la promesse des autorités fédérales de contribuer au paiement des émoluments des juges après l' avènement de la Confédération. Cette loi établissait des cours de comté, instance judiciaire se situant entre la Cour suprême et les magistrats. Les juges de ces nouveaux tribunaux jouaient le rôle de commissaires pour le recouvrement des petites créances; ils assumaient donc la responsabilité de trancher les litiges civils de peu d' importance et d' entendre certains types de délits. La loi autorisait la nomination d' un juge pour chaque comté et établissait une tournée de cinq endroits dans le comté de Prince et autant dans le comté de Kings, et de six dans le comté de Queens. Les assises se tenaient tous les deux mois aux endroits déterminés. Les lieux désignés pour le comté de Prince étaient Alberton, Port Hill, Abrams Village, Summerside et Centreville. Pour le comté de Queens, les assises devaient être tenues à Clifton, Bonshaw, New Glasgow, Ten Mile House, Eldon et Charlottetown. Pour le comté de Kings, les lieux retenus étaient St. Peters, Souris Est, Grand River (dénommé plus tard Dundas), Georgetown et Murray River. Ce fut au cours de la décennie 1870 que l' île connût sa plus intense période de construction de palais de justice.

Si le système décentralisé de comté fonctionne encore avec quelques modifications en Nouvelle-Écosse, la gestion des conseils de municipalité ou de comté (à l' exclusion des villages, des villes et des cités) au Nouveau-Brunswick fut prise en charge par le ministère provincial des Affaires municipales en 1967.

Au cours de la même année, le ministère des Approvisionnements et Services assuma la responsabilité de l' entretien des palais de justice et des autres immeubles publics qui relevaient antérieurement du comté.

À l' Île-du-Prince-Édouard, la Loi de 1878 modifiant les cours de comté stipulait que celles-ci devaient tenir leurs assises trimestriellement et non plus chaque deux mois[7]. On abolit en 1939 la troisième halte de la tournée du comté de Prince, qui tenait ses assises à Abrams Village et sa juridiction fut transférée au cinquième endroit de la tournée, Summerside[8]. En 1940, la loi amendant la législation sur les cours de comté réduisit considérablement le nombre de localités de tournée de la province[9]. Dorénavant, le comté de Queens n' en comptait que deux, Clifton et Charlottetown, le comté de Prince deux, Alterton et Summerside, et quatre dans le comté de Kings, Souris, St. Peters, Murray river et Georgetown. Enfin, en 1975, une nouvelle loi abrogea celle de 1873[10]. En vertu de cette nouvelle législation, la juridiction des cours de comté fut dévolue à la Cour suprême de l' Île-du-Prince-Édouard, seule instance judiciaire au-dessus des magistrats.

L' administration de la justice dans l' Île revient donc au système existant avant la Confédération: une seule cour tenant des assises régulières en des endroits désignés. Les principales assises se tiennent à Summerside, Georgetown et Charlottetown; cependant des assises se tiennent également à Souris et Alberton. En ces deux endroits, les immeubles servant initialement à l' administration de la justice ont été abandonnés en faveur de constructions plus modernes prises en location. La tendance est de favoriser de plus en plus la concentration des audiences à Charlottetown; on peut donc s' attendre à d' autres regroupements. C' est l' automobile qui justifie cette centralisation car elle permet à toute personne habitant un point quelconque de l' Île de faire en une journée le voyage aller-retour entre sa résidence et la capitale. De même, la province s' efforce de rationaliser son système judiciaire pour s' adapter aux réalités d' une population restreinte et d' un petit territoire qui rendent superflues les structures en place dans les autres provinces.

Les palais de justice construits dans les provinces Maritimes avant les années 1830: bâtiments temporaires et palais de justice-prisons

La survie et le maintien de la culture, de la civilisation ainsi que la colonisation ordonnée des nouvelles colonies dépendaient de l' établissement d' institutions religieuses, d' enseignement et d' administration de la justice. Le palais de justice de comté, comme la plupart des bâtiments publics, constitue tout au cours de son histoire un ornement pour la communauté et un symbole de son degré d' avancement et de son organisation judiciaire. En Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, le palais de justice de comté ou de district constituait l' expression architecturale de l' administration de la justice et de la gestion des affaires locales; il en était de même des édifices des législatures provinciales qui logeaient la Cour suprême dans leur capitale respective. Par contre, à l' Île-du-Prince-Édouard, le symbole le plus éloquent était l' immeuble qui logeait la Cour suprême jusqu' aux années 1870. L' une des principales industries des provinces Maritimes était celle du bois; aussi, il n' est pas surprenant que la plupart des immeubles anciens aient été en bois, matériau bon marché et abondant sur place. La plupart des églises, des palais de justice, des édifices commerciaux et industriels construits avant le milieu du XIX^{e} siècle et même ultérieurement à l' Île-du-Prince-Édouard étaient des constructions en bois. Parmi les édifices publics, plusieurs bâtiments à vocation commerciale et industrielle, détruits par des incendies, ont été remplacés par des constructions en brique ou en pierre. Les édifices publics qui ont survécu, témoignages des premiers temps de la colonisation, sont très souvent des églises et des palais de justice, qui symbolisent les assises morales et spirituelles de la société coloniale des premiers temps de ces provinces: "La bible et la couronne"[11]. Lors de l' inauguration en 1829, au Nouveau-Brunswick, du magnifique palais de justice du comté de Saint-Jean, le juge Botsford déclarait: "La religion et l' humanité sont les fondements de toute vraie grandeur; elles sont les piliers sur lesquels repose la constitution britannique et qui lui donnent sa force."[12] Les premiers bâtiments logeant les tribunaux de comté au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse étaient rudi-

1 **Ancien hôtel de ville de Saint-Jean**
Market Square, Saint-Jean, Nouveau-Brunswick. Construction dans les années 1790 (n' existe plus); architecte inconnu. Cet immeuble abrita le tribunal et les bureaux du comté de Saint-Jean depuis 1797 environ jusqu' en 1829, année à laquelle l' actuel palais de justice fut presque terminé. (Société d' histoire du Nouveau-Brunswick, Musée du Nouveau-Brunswick.)

mentaires et temporaires. On ressentait dès le début le besoin de réglementer l' administration de la justice et de pourvoir à la gestion des affaires locales, mais les dépenses initiales pour la construction de vastes édifices retardèrent l' édification de bâtiments publics. Seulement quelques palais de justice furent construits dans l' une ou l' autre de ces provinces avant 1800. Au cours de cette période, les juges tenaient leurs assises dans de vastes résidences, des églises, des tavernes, des magasins, voire dans des granges; tous ces bâtiments étaient suffisamment bien situés pour permettre un accès facile et assez spacieux pour répondre aux besoins des audiences et accueillir des spectateurs.

Dans le comté de Saint-Jean au Nouveau-Brunswick, par exemple, le premier bâtiment logeant les cours de comté en 1785 fut une modeste construction à charpente de bois situé dans un endroit central (fig. 1) qui répondait à divers objectifs; il était notamment le lieu du culte de l' Église épiscopale. Vers 1797, les tribunaux furent transférés à l' étage supérieur de l' hôtel de ville situé Place du marché. L' immeuble abritait le marché avec plusieurs étals de viande et une auberge dénommée "Hell' s Kitchen". Une cloche placée sur le toit servait à donner l' alarme en cas d' incendie et à informer les jurés de l' heure des assises du tribunal. Vers 1826 commença la construction du premier palais de justice du

comté; il devait abriter les cours et l'administration municipales, ainsi que les cours de comté et celles de la province. Les tribunaux du comté tinrent leurs assises à l'hôtel de ville jusque vers 1829, date à laquelle fut terminée la construction de l'actuel palais de justice de Saint-Jean[13].

Vers la fin du XVIII[e] siècle, les tribunaux du comté de Northumberland, au Nouveau-Brunswick, étaient logés temporairement dans diverses maisons privées. En 1791, au lieu de bâtir un immeuble, le comté fut obligé par suite de difficultés financières d'acheter un terrain sur lequel diverses constructions avaient été déjà érigées. Une maison située sur cette propriété fut convertie en palais de justice et une autre en prison. Malheureusement, la première maison était déjà occupée par un dénommé William Ledden qui refusa de déménager. Cette situation donna lieu à une distraction plutôt surprenante; en 1812, on imposa à Ledden une amende de dix livres et on lui ordonna de cesser de jouer du violon pendant que la cour tenait ses assises[14]. Trois ans plus tard, on termina la construction d'un palais de justice[15].

En Nouvelle-Écosse, les tribunaux étaient logés dans des édifices également très divers comme en témoignent clairement les exemples qui suivent. Avant la construction du palais de justice du district d'Antigonish en 1822, la Cour suprême se réunissait dans l'église presbytérienne. La cuisine d'un homme de la localité fut convertie en salle du jury et une école proche servait de salle de délibération pour le grand jury[16]. Avant l'érection d'un palais de justice de district à Pictou en 1813, diverses constructions temporaires abritèrent les tribunaux; par exemple, des maisons privées, un atelier et une taverne. Il semble que les premières assises de la Cour suprême à Pictou se soient tenues dans l'atelier d'un charpentier ou dans une grange dont la partie inférieure servait occasionnellement de porcherie. Pendant l'été, les membres du grand jury se retiraient dans un pacage voisin pour y tenir leurs délibérations[17]. À Digby, l'immeuble logeant le marché de la localité abritait le tribunal civil et des assises générales durant la même période[18]. Un autre cas intéressant est celui du district de Barrington où les audiences se tenaient dans des maisons privées, des écoles et la salle de réunion de la localité, jusqu'en 1843, année d'achèvement des travaux de construction de l'hôtel de ville. La salle de réunion était un lieu de culte et servait également aux réunions et aux élections municipales. Le clergé demandait avec insistance que la salle de réunion servit exclusivement à des fins religieuses et en 1838 ils en fermèrent les portes aux autorités de la ville. Cinq ans plus tard, la communauté avait édifié un hôtel de ville qui devint le palais de justice du district de Barrington lorsque celui-ci fut érigé en unité administrative distincte en 1854[19].

Dans l'île-du-Prince-Édouard, la Cour suprême tenait ses assises pendant ses tournées en des immeubles très divers, tandis que le siège permanent de la Cour suprême était Charlottetown. Le premier bâtiment érigé pour loger un tribunal dans l'île fut conçu par John Plaw et construit en 1811 sur le Queen Square à Charlottetown, à l'emplacement de l'actuel Centre de la confédération. Il s'agissait d'une construction en bois d'un étage et demi, mesurant environ 55 pieds sur 35. L'édifice était de style georgien; la salle de réunion du conseil se trouvait au rez-de-chaussée et celle de la Cour suprême à l'étage supérieur. Ce bâtiment réunissait les trois branches du gouvernement dans un symbole unique de l'autorité publique. Comme le signalait un article de journal paru en 1875, "le palais de justice était alors au Zénith de sa gloire et de son utilité. Il symbolisait la capitale de la colonie. C'est là que l'assemblée législative tenait ses séances et que la justice était rendue"[20].

Ce bâtiment fut remplacé par l'édifice colonial, qui devint l'édifice de la législature provinciale en 1847. Conçu par Isaac Smith, ce bâtiment, plus que son prédécesseur, constituait un exemple plus formel du classicisme appliqué aux immeubles publics et, chose surprenante, c'est là un exemple très rare de ce style dans l'île. L'édifice avait été conçu principalement pour loger les bureaux du gouvernement et la salle du conseil; mais le côté est du rez-de-chaussée contenait une salle d'audience et les bureaux des juges[21]. Ce bâtiment devait symboliser la tradition britannique; comme le disait le gouverneur, sir Henry Vere Huntly, lors de la pose de la première pierre, "Je suis convaincu qu'une nouvelle ère de prospérité s'ouvrira pour cette colonie et que l'édifice qui sera érigé sur cette pierre résonnera de paroles exprimant des sentiments, des principes et une loyauté bien britanniques."[22]

2 Palais de justice de St. Eleanors, Île-du-Prince-Édouard
Construction en 1832; architecte inconnu. Cet immeuble fut converti en école après 1875 et démoli dans les années 1970.
(Grande-Bretagne, Public Record Office.)

Dans la campagne de l'Île-du-Prince-Édouard, comme au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse durant la première période, les magistrats utilisaient comme salle d'audience tout emplacement disponible, notamment les auberges, les écoles et les fermes. Un voyageur, Walter Johnstone, décrivait un tribunal de ce genre après avoir visité en 1822 la petite salle d'une taverne dans une région reculée de l'île:

> En m'approchant du centre de la pièce, je vis certains hommes en train de boire du rhum tandis que d'autres se ressentaient déjà sensiblement des effets de leurs libations. À l'autre extrémité assis sur une planche, se trouvaient trois magistrats qui tenaient leurs assises. La journée étant tiède et la pièce bondée, certaines des personnes présentes avaient enlevé leur veston avant de s'asseoir. Les magistrats étaient à peu près du même rang social que ceux qui comparaissaient devant eux; aussi, leur autorité et leurs décisions n'imposaient pas le respect. J'ai observé un des défendeurs, lui aussi sans veston, qui crispait souvent son poing derrière son dos, prêt à frapper le procureur, lorsqu'il ne pouvait faire valoir son point de vue avec des arguments moins percutants; et je m'attendais à chacun de ses mouvements, qu'il ait recours à ce moyen pour obtenir raison sur son adversaire.[23]

Après la nomination de commissaires pour le recouvrement des petites créances en 1832, les tribunaux continuèrent de tenir leurs assises en de semblables locaux.

La principale institution judiciaire demeurait cependant la Cour suprême. Cela ne manqua pas d'entraîner certains problèmes à mesure que s'accroissait la population de l'île car une loi adoptée en 1773 stipulait que toutes les affaires criminelles devaient être jugées à Charlottetown[24]. Comme de nombreuses affaires civiles y étaient également jugées, les résidents des régions les plus éloignées de l'île devaient entreprendre des voyages longs et pénibles pour participer aux audiences du tribunal. On essaya de résoudre ce problème en 1818 en votant une loi permettant la construction de prisons et de palais de

justice; mais cette loi ne fut jamais sanctionnée[25]. Ce ne fut qu'en 1833 que fut adoptée une loi permettant à la Cour suprême de tenir ses assises dans les comtés de Prince et de Queens, à St. Eleanors et à Georgetown, respectivement, deux fois l'an, dès qu'on y aurait érigé des palais de justice et des prisons[26]. Ce fut en vertu de cette loi que l'on construisit dans l'île les premiers bâtiments destinés essentiellement à loger des tribunaux. De vastes immeubles à charpente de bois furent élevés à St. Eleanors (fig. 2) et à Georgetown. Leurs plans étaient conformes au style local mais les détails étaient de type classique. Tous les deux, d'apparence presque identique, avaient probablement été conçus par Isaac Smith vers 1832[27].

Le tribunal tint sa première audience à St. Eleanors en 1834 et à Georgetown en 1835[28]. Ces bâtiments n'étaient pas à proprement parler des palais de justice de comté car leurs fonctions, sur le plan judiciaire, se limitaient à recevoir la Cour suprême durant ses tournées; ils ressemblaient à cet égard aux cours d'assises d'Angleterre qui servaient aux audiences des juges de la Cour du banc du roi en tournée. Ce ne fut qu'à partir des années 1870, à la suite du programme de décentralisation partielle de la province, que l'Île-du-Prince-Édouard connut une nouvelle période marquée par la construction de plusieurs palais de justice. Contrairement à l'architecture que l'on retrouve dans les deux autres provinces, les plans de ces derniers immeubles allaient se conformer à un modèle uniforme fourni par le ministère des Travaux publics.

Des problèmes ne pouvaient manquer de résulter du fait que les improvisations observées au début au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse se perpétuaient en ce qui concerne les sièges des tribunaux. Un immeuble plus spécialisé s'imposait. À mesure que les systèmes administratifs et judiciaires se développaient et devenaient mieux réglementés, il s'avérait nécessaire de construire des édifices destinés spécialement à loger les tribunaux et les bureaux connexes, tant pour des raisons d'efficacité et de commodité que pour symboliser le droit et l'ordre.

L'histoire du palais de justice du comté de York à Fredericton illustre particulièrement bien les inconvénients résultant du fait que diverses activités non reliées entre elles avaient pour cadre un même immeuble. Pendant de nombreuses années, les tribunaux du comté d'York étaient logés dans un immeuble que abritait également le marché local. Les caractéristiques pratiques et commerciales de ce dernier se révélèrent incompatibles avec les exigences esthétiques et fonctionnelles du palais de justice. Les juges de paix du comté de York reçurent, en 1817, 600 livres pour la construction d'un palais de justice, soit 400 livres de moins qu'ils n'avaient demandé; aussi furent-ils contraints d'acheter un immeuble en bois de deux étages déjà édifié et conçu pour loger le marché (fig. 3). La subvention accordée aux juges visait à garantir que la propriété continuerait d'être réservée au marché, nonobstant la présence des tribunaux. Si l'achat de ce genre d'immeuble constituait à l'époque la solution la plus économique, ce qui n'aurait dû être qu'une mesure temporaire ne manqua pas d'intraîner des inconvénients. La coexistence sous un même toit du siège des tribunaux et du marché ne tarda pas à s'avérer une solution tout à fait boîteuse. Les contribuables du comté vivant en dehors de la ville de Fredericton protestaient contre la présence d'un marché à l'intérieur du palais de justice dont ils assumaient les coûts d'entretien. Les autorités judiciaires se dressaient également contre le fait que deux activités aussi diverses que l'administration de la justice et le fonctionnement d'un marché coexistent dans le même immeuble. Le juge Street s'adressait ainsi au grand jury lors de l'ouverture des tribunaux en 1853:

> Je fus obligé parfois de m'asseoir ici à cette saison de l'année, à un moment où le thermomètre marquait 95° à l'ombre à l'extérieur depuis plusieurs jours, dans cette salle bondée recevant les effluves désagréables qui, avec la chaleur, provenaient de la viande recouvrant les étals du marché du rez-de-chaussée. En d'autres temps, pendant la saison pluvieuse, les fuites étaient si nombreuses que la pluie traversait le plafond au point d'obliger les hommes de loi et les autres personnes appelées à comparaître à fixer des parapluies au-dessus de leur tête sur la table.[29]

De plus certains résidents de la ville désiraient que le marché soit transféré à l'autre bout de la ville, et se plaignaient de devoir financer l'entretien de l'immeuble logeant à la fois le tribunal et le marché. Après des controverses qui durèrent 60 ans, le marché fut finalement transféré et le palais de justice

fut consacré exclusivement à des fonctions judiciaires[30].

Au début des années 1800, la plupart des collectivités étaient donc prêtes à ériger des bâtiments réservés uniquement aux tribunaux et aux bureaux connexes. Les arrangements antérieurs comportaient de nombreux inconvénients et, de plus, on ressentait de manière aiguë le besoin d' un symbole bien visible de la justice pour représenter et renforcer le nouveau système de gouvernement. L' évolution de la structure des palais de justice dans les deux provinces fut largement conditionnée par la relation matérielle existant entre le bureau d' enregistrement, la prison, les salles d' audience et leurs bureaux connexes. Plusieurs des premiers palais de justice construits au début du XIX^{e} siècle étaient plus vastes que ceux construits antérieurement et regroupaient généralement le bureau d' enregistrement et le palais de justice, tandis que la prison se trouvait dans un immeuble distinct.

Une prison occupait souvent les étages inférieurs des premiers palais de justice. Durant la première moitié du XIX^{e} siècle et, dans bien des cas, postérieurement à cette période, l' incarcération des prisonniers était considérée comme plus importante que leur réhabilitation qui aurait exigé des installations plus complexes. En conséquence, on considérait comme suffisantes les installations sommaires destinées à la prison se trouvant aux rez-de-chaussée des palais de justice, la salle d' audience et des bureaux connexes se trou-

3 Marché et palais de justice du comté d' York

635, rue Queen, Fredericton, Nouveau-Brunswick. Construction vers 1815 (n' existe plus); architecte inconnu. Casernes (à droite) et marché (au premier plan à gauche, surmonté d' un clocher et d' une girouette), vers 1932. En 1817, le comté d' York ayant besoin d' un bâtiment pour loger le tribunal de comté, acheta un nouvel immeuble pour abriter le marché. Si la combinaison palais de justice-marché présentait initialement certains avantages, cette double utilisation finit par irriter les hommes de loi.
(Joseph Bouchette, *The British Dominions in America, or a Topographical and Statistical Description of the Provinces of Lower and Upper Canada, New Brunswick, Nova Scotia, the Island of Newfoundland, Prince Edward Island and Cape Breton*, Londres, Longman, Rees, Orme, Brown, Green and Longman, 1832, face à la page 92.)

vant au rez-de-chaussée. C' était là un arrangement commode pour le transport des prisonniers à destination et en provenance du palais de justice, à une époque où les systèmes de transport étaient très rudimentaires; cet arrangement permettait de plus de limiter les coûts de construction. Durant cette période, plusieurs des prisonniers étaient des débiteurs qui, en obtenant un emploi dans les limites prescrites de la prison, pouvaient travailler pour rembourser leurs dettes tout en pourvoyant à leur entretien et à celui de leur famille[31]. Il était donc pratique que la prison ait une localisation centrale. Par exemple, la prison du comté de King au Nouveau-Brunswick logeait huit prisonniers au cours de l' année 1836: sept débiteurs et un criminel[32]. Vers la fin du siècle, cette justification n' était plus valide car dorénavant personne n' était emprisonné pour insolvabilité.

Les premiers bâtiments du XIXe sièce qui logeaient au Nouveau-Brunswick les tribunaux et les prisons ont tous disparu; mais ce type de bâtiments avait existé certainement dans un certain nombre de localités. On en trouvait des exemples dans le comté de Charlotte, avant la construction en 1839 d' une prison distincte, dans le comté de Kings, où une prison distincte fut édifiée à Kingston en 1840, et, dans le comté de Queens avant 1836, année de la construction de l' actuel palais de justice. Des considérations d' ordre économique expliquaient en partie le regroupement au sein d' un même immeuble des fonctions d' administration de la justice et d' incarcération des délinquants. Bien que ces deux fonctions soient désormais assurées par deux immeubles distincts, les palais de justice de comté existant encore à Gloucester et à Victoria au Nouveau-Brunswick constituent des exceptions plus récentes. Le palais de justice du comté de Gloucester (1900-1902) et celui du comté de Victoria (1877-1879) regroupaient la prison et l' administration de la justice dans un même édifice. Dans le dernier cas, les locaux de la prison ont été remplacés récemment par un immeuble distinct situé à environ 6 mille en dehors de la ville.

Les registres révèlent plusieurs exemples d' immeubles regroupant l' administration de la justice et l' incarcération des délinquants en Nouvelle-Écosse pendant la première moitié du XIXe siècle et même plus tard. La plupart de des immeubles furent cependant remplacés au cours des années 1850. Dans le comté de Kings, par exemple, une construction en bois de deux étages fut édifiée à Kentville pour loger les prisonniers et servir de siège aux tribunaux en 1829. Lorsque ce bâtiment fut détruit par un incendie en 1849, un immeuble distinct fut édifié pour chacune des deux fonctions[33]. Un arrangement similaire se retrouvait à Guysborough et à Pictou au début des années 1800. À Guysborough, on édifia vers 1790, un immeuble d' un seul étage pour loger le palais de justice et la prison; ce bâtiment comprenait une vaste salle d' audience, une prison et un logement pour le geôlier. Il fut remplacé en 1825 par un autre édifice plus spacieux remplissant les mêmes fonctions. Ce ne fut qu' en 1843 qu' un palais de justice distinct fut érigé à Guysborough[34]. Un immeuble regroupant le palais de justice et la prison fut construit à Pictou en 1813. On trouvait au rez-de-chaussée le logement du geôlier et quelques cellules. Au second étage se trouvaient la salle d' audience, les salles des jurys et la chambre à coucher du geôlier. Vers 1857, lorsqu' un palais de justice distinct fut édifié à Pictou, l' ancien immeuble n' abrita plus que la prison[35]. Le premier palais de justice construit à Antigonish en 1821-1822 comprenait également une prison à l' étage inférieur. Cet immeuble fut remplacé en 1855 par l' actuel palais de justice où ne se trouvent que la salle d' audience et les bureaux connexes[36]. Joseph Howe décrivait comme suit en 1831 ces anciens immeubles qui répondaient à un double besoin:

> Les palais de justice et la prison, logés sous un même toit dans la plupart de nos villes de province, sont en général aussi peu attrayants pour le voyageur qu' ils le sont pour un voleur. On en retrouve un à Antigonish qui ne diffère guère des autres édifices du même type que l' on trouve ailleurs[37].

Contrairement au cas du Nouveau-Brunswick, on retrouve encore plusieurs de ces immeubles mixtes en Nouvelle-Écosse où ils sont encore utilisés. Le palais de justice du comté d' Annapolis, à Annapolis Royal, illustre cette remarque. Ce bâtiment, construit pour servir de palais de justice et de prison en 1837, remplaçait un immeuble mixte du même type qui avait été érigé vers 1793 (fig. 4) et qui répondait à la description de Howe. Nous pouvons citer d' autres exemples qui se retrouvent encore en Nouvelle-Écosse: l' ancien palais de justice du district de Barrington

construit en 1841-1843, le vieux palais de justice du district d' Argyle à Tusket, construit en 1801-1805, l' ancien palais de justice-prison de Pictou profondément modifié et abritant maintenant l' administration municipale, et le palais de justice du comté de Richmond à Arichat construit en 1846-1847. L' ancien palais de justice du comté de Lunenburg, qui passe pour avoir été construit en 1775 comme palais de justice de canton constitue une exception connue à cette combinaison traditionnelle de fonctions. Cet immeuble fit l' objet de nombreux et importants travaux de rénovation et il sert maintenant de salle paroissiale. Bien que la forme originale de l' immeuble ait complètement changé, on affirme qu' il s' agissait d' une construction absolument carrée, dont le rez-de-chaussée comprenait la salle d' audience et les salles des juges et des jurys tandis qu' au second étage se trouvait celle des avocats. Un vestige intéressant de ce rôle ancien subsiste encore sur le mur de l' ancienne salle d' audience (fig. 5) sous la forme d' armoiries royales datant de la période 1800-1811; elles ont été peintes sur enduit et entourées d' un cadre en bois. Cet immeuble fut remplacé en 1892 par l' actuel palais de justice.

L' ancien palais de justice-prison du district d' Argyle, construit en 1801-1805, est le plus ancien du Canada (fig. 6). Tusket, l' ancienne communauté acadienne, fut peuplée par des loyalistes de l' empire uni des Pays-Bas venus de New York et de New Jersey pendant les années 1784-1785. Pendant le XIX^{e} siècle, le village devint l' un des plus importants centres de construction navale de la province. La conception de ce bâtiment à revêtement de planches à clin est simple, rectangulaire et massive et, comme la plupart de ses homologues érigés dans la province au XIX^{e} siècle, ses détails sont d' inspiration classique. Sa longueur fut doublée en 1833 et triplée en 1870. Peu de changements ont toutefois été apportés à sa façade. L' entrée principale bien en évidence occupe une position centrale et est soulignée par des pilastres toscans de part et d' autre de la porte, laquelle est surmontée d' une arche arrondie. Bien qu' elle soit maintenant fermée, il est vraisemblable que cette

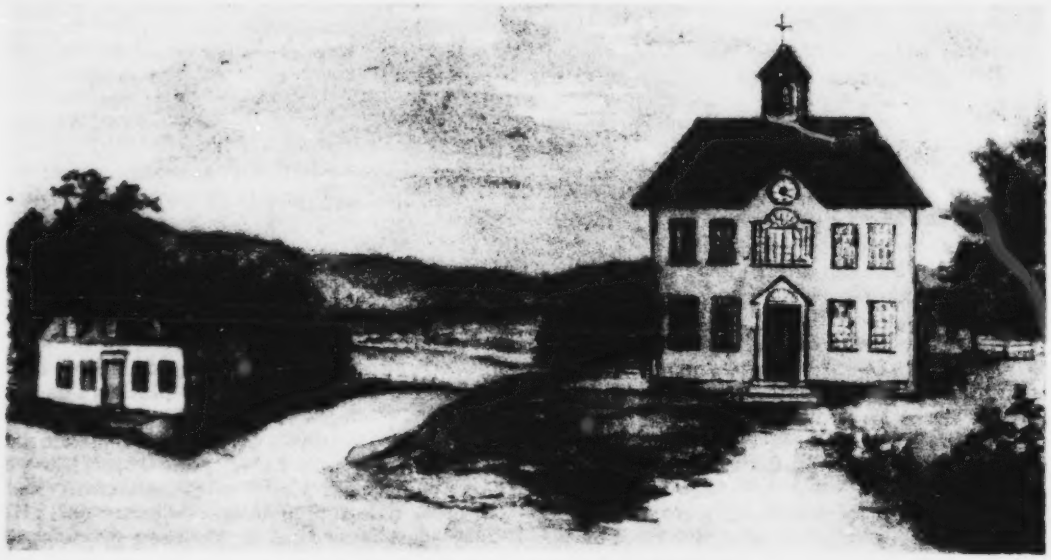

4 Palais de justice du comté d' Annapolis
Annapolis Royal, Nouvelle-Écosse. Construction vers 1793 (n' existe plus); architecte inconnu. Gravure reproduisant l' ancien palais de justice-prison du comté d' Annapolis (immeuble de droite). (Archives publiques de la Nouvelle-Écosse.)

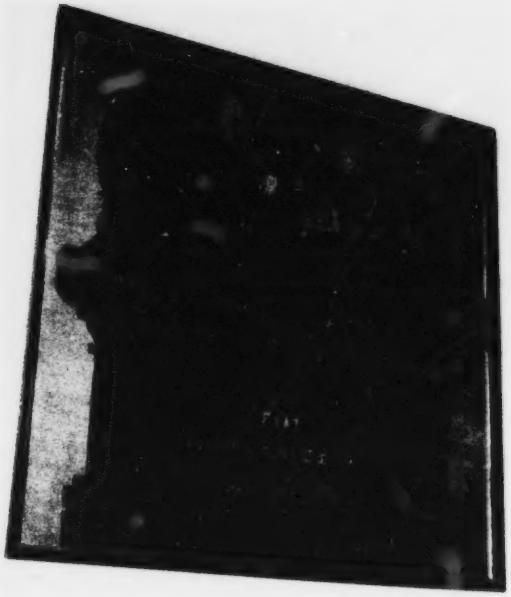

5 **Salle paroissiale St. John**
Ancien palais de justice de comté, rue Cumberland, Lunenburg, Nouvelle-Écosse. Construction en 1775; architecte inconnu. Reproduction des armoiries royales qui se trouvaient dans la salle d' audience entre 1801 et 1811. Elles avaient été peintes sur un mur d' enduit et constituent peut-être la preuve la plus tangible de la fonction initiale de cet immeuble qui a été l' objet depuis d' importants travaux de rénovation.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, Knickle' s Studio and Gallery, Lunenburg, N.-É.)

6 **Palais de justice du district d' Argyle**
Chemin Old Main Post, Tusket, Nouvelle-Écosse. Construction en 1801-1805; architecte inconnu. C' est le plus ancien palais de justice existant encore au Canada. Comme la plupart de ses homologues de l' Est datant du début du XIX^{e} siècle, ce bâtiment avait été construit en bois et présente des détails de style classique. Le rez-de-chaussée abrite une prison.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, Fred A. Hatfield.)

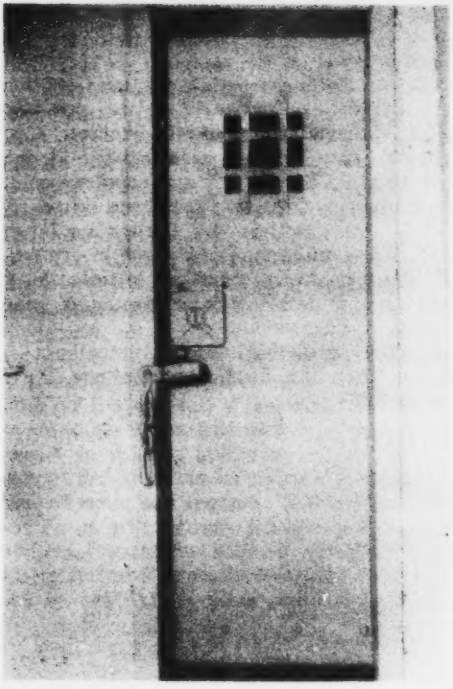

7 **Palais de justice du district d' Argyle**
Détails d' une porte de cellule de la prison. (Inventaire des bâtiments historiques du Canada, Fred A. Hatfield.)

arche comportait antérieurement une imposte semi-circulaire, semblable à celle que l' on retrouve dans d' autres palais de justice de la même période (par exemple à Annapolis Royal). Un fronton triangulaire souligne encore davantage l' entrée principale. Comme plusieurs des anciens palais de justice, il comporte aussi des pilastres qui se dressent au coin du bâtiment et qui renforcent le caractère massif de l' architecture. L' élégance de la courbe du toit à pignon, la décoration que l' on retrouve sous les débords de toit et les proportions harmonieuses de la construction mettent en lumière la délicatesse de l' architecture et l' habileté des ouvriers. L' intérieur fut réaménagé dans les années 1870 lors de l' élargissement de la salle d' audience mais certains éléments de la prison (fig. 7) semblent être originaux. (Les locataires actuels y ont installé des bureaux et l' avenir de l' édifice est incertain.) Il constitue un des meilleurs exemples de ces bâtiments des provinces Maritimes qui abritaient à la fois des institutions judiciaires et la prison.

L' examen des documents disponibles au sujet de l' ancien palais de justice du district de Barrington construit durant les années 1841-1843 nous porte à penser que cet immeuble ressemblait fort à l' ancienne salle communautaire (servant actuellement de musée) qui avait été construite près de 100 ans plus tôt. Cette dernière (fig. 8) était un exemple typique du style Cape Cod; ce bâtiment avait été érigé en 1765 par les fondateurs de la communauté originaires de Cape Cod et de Nantucket. L' architecture originale de ce palais de justice de deux étages obéissait à la tradition du style georgien; le matériau utilisé était le bois de construction de provenance locale. Cet immeuble de forme massive, de proportions harmonieuses dont le toit à pignon était moyennement incliné présentait une façade symétrique comportant cinq fenêtres. La prison se trouvait au rez-de-chaussée, les salles d' audience et les autres bureaux était situés à l' étage. Depuis l' agrandissement du bâtiment réalisé à la fin du XIX^{e} siècle, cet immeuble avait subi d' importantes modifications. Il a servi de lieu de réunions aux habitants de la localité jusqu' à son remplacement vers 1970 par un nouveau centre administratif municipal plus spacieux.

Le palais de justice de deux étages d' Annapolis constitue un autre exemple des palais de justice de la Nouvelle-Écosse qui abritaient également une prison. La conception de cet immeuble parachevé en 1837 est dominée par des détails classiques et par l' équilibre de la façade. La prison se trouve au rez-de-chaussée et les salles d' audience et les bureaux connexes à l' étage. L' entrée de la prison au rez-de-chaussée se caractérise par sa simplicité, surtout si on la compare à l' entrée du second étage qui se distingue par un meneau horizontal dominant les portes doubles ainsi que par un fronton reposant sur quatre grosses colonnes de style toscan. L' intérieur de cet immeuble, qui sert toujours de palais de justice et de prison, a fait l' objet d' importants travaux de rénovation durant les années 1920; la salle d' audience impressionnante avec ses panneaux de bois a été allongée et redécorée. L' étage, construit en bois à l' origine, est maintenant recouvert de stuc. Les seules modifications apportées à l' exté-

8 **Ancienne salle de réunion de Barrington, Nouvelle-Écosse**
Construction en 1765 dans le style des salles de réunion de la Nouvelle-Angleterre par les premiers habitants originaires de Cape Cod et de Nantucket; le style de cet immeuble s' apparente de manière évidente à celui du palais de justice du comté de Barrington construit entre 1841 et 1843.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, C.A. Hale.)

rieur on été le remplacement de la cheminée initiale et l' ajout d' une coupole en bois et d' une section arrière.

Les architectes ayant reçu une formation professionnelle étaient rares dans les provinces Maritimes pendant la première moitié du XIX^{e} siècle. Les charpentiers (dont plusieurs travaillaient à la construction de navires) étaient cependant nombreux et la plupart des palais de justice de cette période furent construits en bois local, conformément au plan tracé par le constructeur de la localité qui se conformait généralement aux instructions du grand jury. Cela explique que plusieurs des premiers palais de justice se caractérisent par un académisme très formel copiant les modèles empruntés à la Nouvelle-Angleterre: les salles de réunion (par exemple l' ancienne salle de réunion de Barrington évoquée précédemment et celle de Moncton, fig. 9). En fait, les plans de ces anciens palais de justice nous semblent constituer dans bien des cas des extensions de l' architecture locale typique avec, comme ajouts, des portiques ou des porches.

Le palais de justice de comté (qui était souvent l' édifice public le plus vaste et le plus important dans certaines communautés de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, spécialement au XIX^{e} siècle, symbolisait la fierté, la prospérité et l' évolution des citoyens. À cette époque, le constructeur avait pour responsabilité de bâtir un édifice solide présentant une efficacité fonctionnelle et un charme esthétique, tout en étant imposant et décoratif. Les noms de plusieurs de ces architectes et constructeurs ne sont pas parvenus jusqu' à nous car la plupart des premiers registres et des anciens plans ont disparu. Pour les mêmes raisons, les renseignements d' ordre biographique et professionnel concernant les architectes qui avaient conçu

9 Salle de réunion de Moncton
140, rue Steadman, Moncton, Nouveau-Brunswick. Construction en 1821. Cette salle de réunion, de forme simple, avec comble en croupe et revêtement en simples planches à clin, est semblable à plusieurs autres anciens palais de justice du Nouveau-Brunswick, notamment celui du comté de Northumberland construit en 1828-1829 et celui du comté de Sunbury à Burton construit en 1833-1835, lequel a été récemment détruit par un incendie.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada.)

des palais de justice au siècle précédent sont rares et souvent incomplets.

Les palais de justice construits au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse pendant les années 1830-1850

Les années 1830-1850 ont été caractérisées par la séparation de la prison du palais de justice; à partir de cette époque, ces deux fonctions furent assumées par des immeubles distincts et plus spacieux tant au Nouveau-Brunswick qu'en Nouvelle-Écosse. Bien que distincts, ces deux immeubles demeurèrent voisins l'un de l'autre dans la plupart des cas pendant tout le XIX^{e} siècle, la prison se trouvant généralement à l'arrière du palais de justice. Cet arrangement, bien que plus coûteux, était préférable toutes les fois que la communauté pouvait se le permettre, et de telles dépenses furent possibles pour la plupart des endroits dès le milieu du XIX^{e} siècle. La séparation de ces deux fonctions permit à l'architecture du palais de justice de devenir plus imposante et de mieux symboliser la dignité de la justice, tandis que la prison ne garda qu'une importance secondaire car sa fonction essentielle était de loger les prisonniers.

À compter des années 1830-1840, la plupart des comtés possédèrent des immeubles distincts pour abriter leurs registres, leurs prisons et leurs tribunaux. Pendant la première moitié du XIX^{e} siècle, la maison du greffier servait souvent de bureau d'enregistrement des actes et des testaments, etc., dans d'autres cas, les registres étaient conservés dans de petits édifices en bois. Cet arrangement n'était pas satisfaisant car il ne garantissait pas des heures de travail régulières, ni l'accessibilité ni la sécurité. En

1834, l' assemblée législative du Nouveau-Brunswick adopta une loi pour la conservation en toute sécurité des registres des comtés: les juges de paix étaient autorisés à imposer, à leur discrétion, les habitants de leur comté jusqu' à concurrence de 300 livres en vue de l' érection d' un immeuble de pierre ou de brique doté d' une chambre-forte à proximité du palais de justice. Cet immeuble devait abriter le bureau d' enregistrement, celui du greffier du tribunal civil de première instance, ainsi que les assises générales des tribunaux de paix[38].

Les palais de justice érigés au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse vers la moitié du XIX^{e} siècle étaient des constructions en bois, agrémentées de détails simples; l' on y trouvait une vaste salle d' audience, le bureau du juge, une salle pour les avocats et des pièces pour le grand jury et le petit jury. C' était des bâtiments en charpente de bois comportant certains détails ornementaux propres à ce type d' immeuble. Bien que le bois de construction fût abondant et bon marché, les palais de justice semblaient exiger une certaine dimension monumentale pour qu' ils se distinguent des autres immeubles de la communauté. Une solution pratique était de choisir un site proéminent, de construire un portique à colonnes et de rendre en bois certains détails caractéristiques des ouvrages en maçonnerie. Dans l' ensemble, le style était celui des salles de réunions de la Nouvelle-Angleterre. Au Nouveau-Brunswick, les palais de justice de Sunbury (1833-1835), Queens (1836-1837) et Charlotte (1839-1840) constituent des exemples de ce type d' immeubles; nous pouvons citer également les anciens palais de justice des comtés de Carleton (1833-1834) et de Northumberland (1828-1829). Tous ces bâtiments sont de construction massive et symétrique; les entrées principales sont bien en vue et l' aménagement de l' intérieur est simple.

Le palais de justice du comté de Sunbury construit au cours des années 1833-1835 à Burton, au Nouveau-Brunswick, fut détruit par le feu le 20 juillet 1979. Cet édifice était typique de ces constructions datant du milieu du siècle précédent. L' entrée principale était dotée d' une arche; au-dessus de la porte encadrée de pilastres se trouvait une imposte. Le fronton central reposait sur deux colonnes carrées. Des détails typiques d' ouvrages en maçonnerie, réalisés en bois, tels les pierres d' angle et les arches à clé de voûte plate avec des voussoirs à rayons dominant de larges fenêtres contrastaient avec la structure en bois simple et renforçaient l' impression de solidité qui se dégageait de l' immeuble.

Les palais de justice des comtés de Queens (1836-1837) (fig. 10 et 11) et de Charlotte (1839-1840) étaient typiques de l' architecture locale et comportaient comme principale caractéristique un portique classique. Ces deux constructions étaient presque identiques; il s' agissait d' immeubles d' un étage et demi, à pente de toit moyenne, avec cinq ouvertures en façade. On trouvait dans l' un et l' autre cas un fronton important reposant sur quatre fortes colonnes de style toscan conférant à ces immeubles l' apparence d' un temple. Leur allure massive est renforcée par les pilastres qui ornent les coins. Des armoiries royales somptueusement sculptées symbolisant les origines britanniques des loyalistes qui s' étaient établis dans cette région ornent le tympan du

10 **Palais de justice du comté de Queens** 60, rue Queen, Gagetown, Nouveau-Brunswick. Construction en 1836-1837; architecte inconnu. La façade de cet immeuble ressemble à celle d' un temple et les proportions générales sont caractéristiques des palais de justice construits vers le milieu du XIX^{e} siècle tant au Nouveau-Brunswick qu' en Nouvelle-Écosse. L' architecture du palais de justice du comté de Charlotte à St. Andrews au Nouveau-Brunswick est semblable, mais l' exemple de Gagetown est exceptionnel car il n' a guère subi de modifications.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, C.A. Hale.)

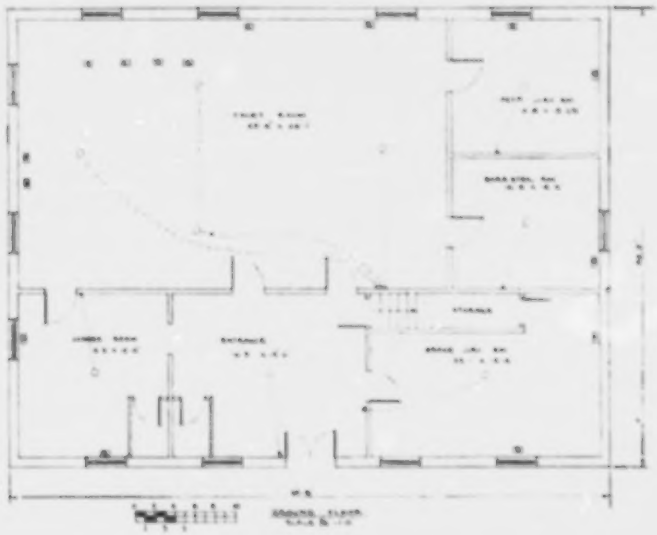

11 **Palais de justice du comté de Queens**
Plan montrant le système d' éclairage et de chauffage (1970). Ce tracé simple, typique des palais de justice de cette région à l'époque, ne comporte qu' un seul étage.
(Nouveau-Brunswick, ministère des Approvisionnements et Services.)

palais de justice du comté de Charlotte. Celui-ci avait été conçu par Thomas Berry. Bien qu' on ignore presque tout de ce dernier, le fait qu' il fut choisi pour construire le palais de justice permet de croire qu' il était un charpentier bien connu dans la région. Berry apporta plusieurs changements au plan fourni par le grand jury de manière à atténuer l' austérité de l' immeuble[39]. Il orna chacun des quatre coins de l' édifice de lourds pilastres en pin vieilli, et il en mit également de part et d' autre de la porte principale. Berry pensait avoir érigé une construction qui dépassait tout autre édifice public de ce type dans la province[40], tant pour la structure que pour la qualité du travail.

De ces trois palais de justice, celui de Queens est resté le plus proche du plan original, bien qu' il soit inoccupé, qu' il ait besoin de réparations et que son avenir demeure incertain. D' autre part, on a réussi à préserver la plus grande partie de son mobilier original. Le palais de justice du comté de Charlotte qui est extrêmement bien entretenu n' a subi que peu de changements externes, alors que l' intérieur a été l' objet d' importants travaux de rénovation.

Les anciens palais de justice de Northumberland et de Carleton comportent deux étages mais à d' autres points de vue, ils sont semblables aux édifices contemporains d' un seul étage. La façade de celui du comté de Carleton, telle qu' elle était avant les travaux de rénovation de 1865, se caractérisait par un comble en croupe, un portique à colonnes et une porte d' entrée à imposte (fig. 12). Comme chez ses homologues de la période, nous y retrouvons, des pierres d' angle en bois et des arches à clé de voûte plate dont les voussoirs sont en rayons. Celui du comté de Northumberland à Newcastle comporte des éléments ornementaux plus simples, avec des pilastres et des pourtours de fenêtres simples et plats. La principale caractéristique de ce bâtiment massif est son entrée principale comportant une imposte semi-circulaire dominant les portes doubles, et un fronton triangulaire reposant sur des colonnes encastrées de style toscan qui sont plus effilées vers leur partie supérieure. Contrairement aux palais de justice construits vers la fin du XIX^{e} siècle, les salles d' audience dans ces deux cas se

12 **Ancien palais de justice du comté de Carleton**
Rue Court, Upper Woodstock, Nouveau-Brunswick. Construction en 1833-1834; architecte inconnu. Élévation de la façade principale datant de 1833. Les détails des pierres d'angle et des fenêtres imitent la maçonnerie.
(Archives provinciales du Nouveau-Brunswick.)

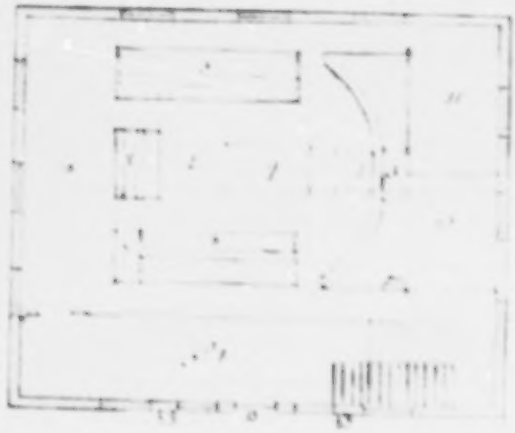

13 **Ancien palais de justice du comté de Carleton**
Plan du rez-de-chaussée datant de 1833, montrant le passage d'entrée (1), la salle d'audience (2), le siège du juge (3), le bureau du greffier (4), le banc du grand jury (5), le banc du petit jury (6), le siège du shérif (7), le banc des accusés (8), la table (9), l'espace réservé au public (10), le vestiaire du juge (11), la salle des avocats (12), le portique (13).
(Archives provinciales du Nouveau-Brunswick.)

14 **Ancien palais de justice du comté de Carleton**
Plan du second étage datant de 1833, montrant le palier (A), le corridor (B), la salle du grand jury (C), la salle du petit jury (D), les bureaux (E, F, G).
(Archives provinciales du Nouveau-Brunswick.)

trouvaient au rez-de-chaussée tandis que les autres bureaux du comté se trouvaient à l'étage (fig. 13 et 14). Ces salles d'audience étaient donc accessibles directement; les risques de dérangement étaient cependant plus élevés que dans les édifices où ces salles se trouvaient l'étage.

Nous ignorons l'identité de l'architecte ou du constructeur de l'ancien palais de justice du comté de Carleton à Upper Wookstock. William Murray, un constructeur écossais bien connu, traça les plans de celui du comté de Northumberland en 1828. On lui attribue la conception et la construction d'un certain nombre d'édifices simples et élégants de la région de Miramichi pendant les années 1800. L'ancien palais de justice de Newcastle est

généralement considéré comme un excellent exemple de l' habilité et de la compétence de ce constructeur. On procède présentement à la restauration de ceux des comtés de Northumberland et de Carleton; on désire notamment restituer à ce dernier l' apparence qu' il avait en 1866 et à cette fin on va y apporter d' importantes altérations tant à l' extérieur qu' à l' intérieur.

On trouve d' autres palais de justice de ce type en Nouvelle-Écosse: il s' agit notamment de celui du district de St. Mary (1858-1860), de ceux des comtés d' Antigonish (1855) et de Queens (1854), de celui (anciennement) du district de Guyborough (1842-1843) et enfin de celui du comté de Richmond (1847). Ces édifices, d' un ou de deux étages, dotés parfois de mezzanine, comportent une vaste salle d' audience, un bureau pour les juges et des salles pour le petit jury et le grand jury.

Nous savons que trois de ces palais de justice du milieu du XIX^{e} siècle ont été conçus et édifiés par Alexander McDonald: celui d' Antigonish, celui du comté de Richmond à Arichat (fig. 15) et celui du district de St. Mary à Sherbrooke. Surnommé "Sandy le charpentier", McDonald vécut à Antigonish en Nouvelle-Écosse; on rapporte qu' il a conçu et construit plusieurs autres importants bâtiments dans cette province[41]. Selon un de ses descendants, ce constructeur se rendit dans les états de la Nouvelle-Angleterre où il obtint des plans de construction. Les trois palais de justice mentionnés précédemment étaient selon toute apparence des copies d' un palais de justice situé dans l' état du Maine[42].

Ces trois édifices ont chacun deux étages, un toit à pignon et un revêtement de planches; l' architecture est caractéristique du style colonial georgien agrémenté de portiques néoclassiques, style emprunté à la tradition des états de la Nouvelle-Angleterre. Les façades sont symétriques et l' élément décoratif le plus remarquable est un vaste portique semblable à celui d' un temple, constitué par quatre fortes colonnes à volutes supportant un fronton triangulaire. Ce portique donne un air de grandeur à ces immeubles rectangulaires, et par ailleurs très simples, tout en leur conférant un certain prestige et en les surélevant. Sans ce portique, chacun de ces immeubles aurait été semblable au palais de justice du district de Barrington qui, lui, ressemble à l' ancienne salle de réunions de Barrington construite en 1865. L' ajout du portique constituait donc un écart par rapport au style moins officiel et moins grandiose des palais de justice des premières années du XIX^{e} siècle. Les palais de justice d' Antigonish et de Richmond comportaient intialement des colonnes ioniques tandis que le bâtiment édifié plus tard à Sherbrooke était orné de colonnes doriques.

Les gravures disponibles semblent indiquer que l' ancien palais de justice du comté de Colchester à Truro, édifié en 1844, présente une architecture semblable, avec un portique impressionnant et une symétrie complète. Nous ignorons l' identité du constructeur de cet édifice aujourd' hui démoli. Le palais de justice du comté de Richmond avait été cons-

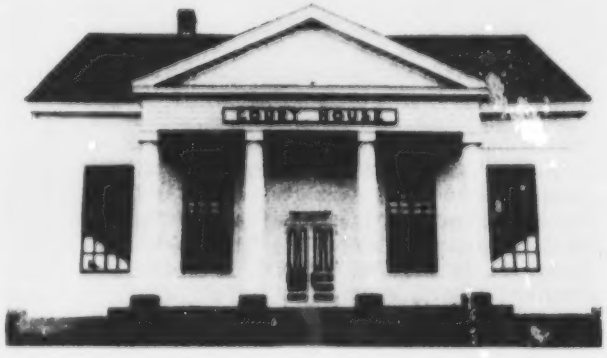

15 Palais de justice du comté de Richmond Arichat, N.-É.
Construction en 1846-1847; Alexander McDonald, architecte. Construit et conçu par Alexander McDonald, cet édifice constitue un autre de ces palais de justice dont la façade ressemblait à celle d' un temple et qui furent construits en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick vers le milieu du XIX^{e} siècle. Deux autres bâtiments semblables en Nouvelle-Écosse passent pour avoir également été conçus et construits par McDonald; il s' agit de ceux d' Antigonish et de Sherbrooke, édifiés respectivement en 1855 et 1858. (Inventaire des bâtiments historiques du Canada, C.A. Hale.)

truit pour abriter à la fois le tribunal et la prison, celle-ci occupant le rez-de-chaussée tandit que la salle d' audience et les bureaux connexes se situaient à l' étage. D' autre part, dans les palais de justice d' Antigonish et de Sherbrooke, construits tous deux ultérieurement, les salles d' audience au rez-de-chaussée comportaient des balcons. Cela illustre l' évolution se manifestant en Nouvelle-Écosse vers le milieu du XIX^{e} siècle et au terme de laquelle la prison et le palais de justice devaient être abrités dans des immeubles distincts. De nos jours, on utilise encore le palais de justice (et prison) du comté de Richmond; l' extérieur a été bien entretenu et l' intérieur a été l' objet d' importants travaux de rénovation au cours des récentes années. Les chapitaux des colonnes de la façade ont été recouverts parce qu' ils étaient abîmés. L' extérieur du palais de justice d' Antigonish est également bien entretenu; mais, par suite des dommages causés par un incendie au début des années 1900, on dut effectuer d' importants travaux de remise en état à l' intérieur. De ces trois immeubles, celui de Sherbrooke est le mieux conservé car il a été restauré dans le cadre du projet du village historique de Sherbrooke. Il continue de servir de palais de justice pour le district de St. Mary. Le palais de justice d' Arichat semble être cependant l' illustration la plus ancienne de ce style qui soit restée.

L' ancien palais de justice du district de Guysborough (fig. 16) en Nouvelle-Écosse, dont le constructeur est inconnu, a été édifié en 1842-1843. S' il diffère légèrement du style traditionnel de McDonald, des ressemblances n' en demeurent pas moins frappantes car cet immeuble présente, avec quelques variantes mineures, le style symétrique et simple des salles de réunions. Le bâtiment avait été construit en bois de la localité comme les autres édifices élevés à la même époque et, comme plusieurs de ces derniers, il remplaçait un immeuble qui logeait à la fois le palais de justice et la prison. Il était situé le long de la voie principale, à côté de la prison. Il s' agit d' une construction simple à revêtement de planches à clin, avec un toit à pignon, ayant pour caractéristique des fenêtres arrondies et à pointe, aux découpures simples, qui relevaient l' apparence austère mais massive de la construction. Un porche fermé protégeant l' entrée principale est mis en valeur par une fenêtre frontale arrondie et en pointe. L' arche des fenêtres gothiques constitue une curiosité sans différencier pour autant cet immeuble de ses homologues construits à la même époque. Certains pensent que cette innovation un peu spéciale a été de fruit de la fantaisie du concepteur local ou d' un charpentier. Comme dans les autres bâtiments du même type, la salle d' audience occupe ici la plus grande partie du rez-de-chaussée. Deux petits bureaux destinés au grand et au petit jury se trouvaient également au même étage; deux ajouts ultérieurs offraient des bureaux pour les avocats et les juges. Il y avait aussi un balcon. (Ce palais de justice a été restauré par la société locale d' histoire et sert présentement de musée.)

Le palais de justice du comté de Queens (fig. 17), à Liverpool, en Nouvelle-Écosse, construit en 1854 par George Boehner constitue peut-être le plus bel exemple de style néo-

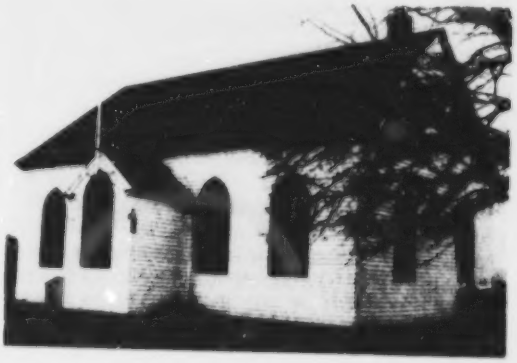

16 Ancien palais de justice du comté de Guysborough
283, rue Church, Guysborough, Nouvelle-Écosse. Construction en 1842-1843; Elisha Randall, constructeur. Dans l' ensemble, cet immeuble est typique des palais de justice du milieu de XIX^{e} siècle dotés de portiques de style néo-classique; il s'en distingue toutefois par ses fenêtres en ogive et par son entrée principale abritée par un petit porche fermé en saillie. À l' intérieur, il y avait une mezzanine où le public (debout) pouvait assister aux audiences. L'édifice est maintenant un musée.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, C.A. Hale.)

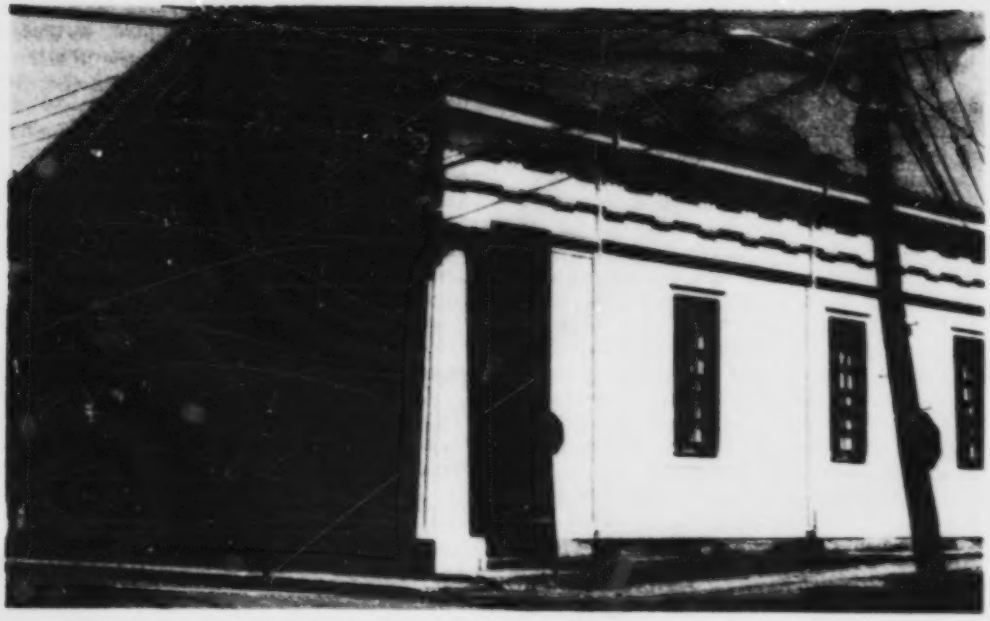

17 **Palais de justice du comté de Queens**
141, rue Church, Liverpool, Nouvelle-Écosse. Construction en 1854; William G. Hammond, architecte. On considère ce bâtiment comme constituant peut-être la plus belle réalisation de style néo-classique en Nouvelle-Écosse; il avait été conçu par un charpentier local, William G. Hammond. On ne peut manquer de s' étonner, compte tenu d' une architecture d' apparence aussi monumentale, que les façades latérales de l' immeuble soient revêtues de planches comme plusieurs constructions locales de l' époque; cependant, le bois de la façade principale a été travaillé de manière à imiter des blocs de pierre.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, L.M.B. Friend.)

classique en Nouvelle-Écosse[43]. Ce bâtiment en avait remplacé un autre qui, selon certaines descriptions, faisait honte au comté. Le nouvel édifice devait constituer un ornement pour la ville[44] et tel fut bien le cas. Construit dans le style classique des temples, surmonté d' un portique reposant sur quatre fortes colonnes grecques à cannelures marquées et amincies, il s' agit d' un bâtiment d' un étage dont le toit assez bas est en pente, et comporte une corniche et une frise élaborée du type dorique. Bien que les côtés de ce bâtiment aient été recouverts de planches à clin, on rustiqua les murs de la façade pour les faire ressembler à des blocs de pierre, renforçant ainsi l' impression de solidité et l' apparence massive de cette construction. Si le travail du bois de manière à rendre certains détails caractéristiques des ouvrages en maçonnerie était fréquent dans les anciens palais de justice du Nouveau-Brunswick, il ne se retrouve que rarement dans les palais de justice qui subsistent encore en Nouvelle-Écosse. Les importants éléments décoratifs de cet immeuble d' un étage lui donnent une apparence monumentale inhabituelle. Son constructeur était bien connu dans la région et passe pour avoir été l' architecte du palais de justice du comté de Lunenburg, à Lunenburg même, durant les années 1890. Si l' extérieur du palais de justice du comté de Queens est resté intact, l' intérieur a subi d' importantes modifications. C' est en raison de son apparence extérieure classique et impressionnante que ce bâtiment demeure remarquable.

Les palais de justice de comté dans l' île-du-Prince-Édouard durant les années 1870: un retour à une architecture simple

La loi de 1873 sur les cours de comté de l' île-du-Prince-Édouard n' a eu qu' une influence indirecte sur la construction des palais de justice dans trois chefs-lieux de comté, Summerside, Georgetown et Charlottetown; cependant cette loi influa directement sur le programme de construction des tribunaux plus modestes des localités de tournée. Après son adoption, des bâtiments furent loués pour accueillir les juges dans leurs tournées, jusqu' à l' édification d' immeubles spécialement destinés à cet effet. Il ne fait aucun doute que les retards enregistrés dans la construction s' expliquent en partie par les discussions des dirigeants quant au choix de certaines des localités de tournée; en effet, il aurait été imprudent d' engager des fonds pour une localité où le nombre insuffisant des cas ne justifierait pas les dépenses de construction. Aussi, ce ne fut qu' à la fin de 1874 que fut entrepris un programme de construction de palais de justice pour les localités de tournée; ces travaux durèrent jusqu' en 1877. Pendant cette période, furent édifiés six bâtiments destinés aux tribunaux de tournée et ils constituent les seuls de ce type érigés par la province.

Ces tribunaux de comté sont de conception tellement semblable qu' on ne peut douter de l' utilisation d' un même plan. Chacun de ces bâtiments mesure 45 pieds de long sur 25 de large, avec un portique en façade dans le bout du pignon et, sur les côtés, quatre larges fenêtres surmontées d' une imposte semi-circulaire. L' Office provincial des travaux publics était responsable de ces constructions; des entrepreneurs locaux furent cependant chargés de l' exécution des travaux. Les coûts de ceux-ci se situaient généralement entre 1500 et 1600 dollars. Ces immeubles sont des constructions en charpente de bois, à revêtement de bardeaux; comme les anciens palais de justice de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, ils sont de style vernaculaire avec des détails classiques; leur architecture est semblable à celle des églises rurales, des salles de réunion et des écoles (voir par exemple fig. 18). Ces édifices sont exceptionnels sur le plan local quant à leurs détails délicats: les débords de toits renversés, les frises décorées et leurs planches de rebord.

18 Église, Union Corner, île-du-Prince-Édouard
Architecte inconnu. Il existe d' étroites ressemblances entre les détails de base de l' architecture des salles communautaires locales, des écoles et des petites églises rurales comme celle-ci, et le modèle ayant servi à la construction des petits palais de justice de comté dans l' île du Prince-Édouard durant les années 1870.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada.)

Ces détails peuvent varier légèrement d' un immeuble à un autre; par exemple, le palais de justice d' Alberton possède une frise simple et des planches de rebord présentent des chapiteaux décorés, ce qui ne se retrouve pas dans les autres bâtiments. Pour autant qu' on puisse en juger, l' intérieur comprenait dans tous les cas une vaste salle d' audience au rez-de-chaussée, avec des pièces plus petites pour le juge et le greffier à l' arrière. À Alberton et probablement à Souris, localités de tournée très actives, on ajouta un sous-sol comportant une pièce dont la porte pouvait être fermée à clé.

De vifs débats eurent lieu en 1878 quant à l'utilité des tribunaux de comté qui avaient été établis. Si l' on reconnaissait volontiers que de nombreuses causes étaient entendues à Souris et à Alberton, il était évident aux yeux de tous que tel n'était pas le cas pour Abrams Village et Murray Harbour[45]. Des arguments contradictoires étaient présentés à cet égard mais de manière générale, pour l' opinion publique, les édifices semblaient certainement trop coûteux:

> De nombreuses doléances étaient également suscitées par l' importance des dépenses encourues par le comté pour édifier des palais de justice aussi coûteux et dont parfois le plancher devait être recouvert de tapis pour le confort de leurs seigneuries - les juges. Dans le cadre de l' ancien système, les commissaires se contentaient bien d' une cuisine pour y tenir leurs assises mais depuis la nomination de ces gentilshommes à longue robe on devait, en leur honneur, recouvrir de tapis le plancher des palais de justice.[46]

Pour éviter de telles dépenses et pour pouvoir disposer d' une marge de manoeuvre, on continua de louer dans la moitié des localités de tournée de la province des locaux dans divers bâtiments et dans des écoles. D' autre part, comme au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, les bâtiments érigés spécialement pour les tribunaux de tournée servaient de salles de réunion et de salles de loisir[47]. On ne construisit en tout que six palais de justice de comté: à Alberton, Abrams Village, Bonshaw, Dundas, St. Peters et Souris; ceux de Bonshaw et de Souris ont été détruits au cours des dernières années.

Des quatre qui subsistent encore, aucun ne sert maintenant à l' administration de la justice. Ce sont des constructions à charpente de bois, ne comportant qu' une seule pièce et dont les détails sont de style classique. Le bâtiment situé à Alberton, bien qu' il soit plus ou moins semblable aux autres (fig. 19), comporte un sous-sol, présente les détails des plus raffinés et c' est lui qui est le mieux conservé. Au sous-sol se trouvent six cellules et deux pièces pour le geôlier; la salle d' audience, au plafond surélevé, se trouve au rez-de-chaussée. Les sièges assez nombreux destinés au public occupent les deux tiers de la salle d' audience; le reste est réservé au bureau du juge et aux plaideurs. Les bâtiments d' Abrams Village et de Dundas ont été déplacés de leurs emplacements originaux et le palais de justice de St. Peters a été modifié pour servir de salle paroissiale.

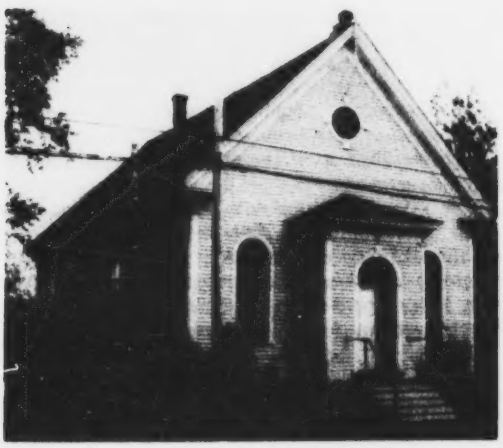

19 **Palais de justice du comté d' Alberton**
Alberton, Île-du-Prince-Édouard. Construction en 1877; architecte: ministère des Travaux publics de la province de l' Île-du-Prince-Édouard. Ce palais de justice avec prison au sous-sol constitue un exemple représentatif d' un groupe de six immeubles érigés par le gouvernement de l' Île-du-Prince-Édouard selon un modèle uniforme, durant les années 1870-1880. On peut citer d' autres exemples qui subsistent encore, notamment à St. Peters, un immeuble construit en 1874-1875 et converti depuis en salle paroissiale, un autre à Dundas, érigé en 1875 et transporté ailleurs (ce bâtiment est devenu le musée agricole de Dundas), et un autre à Abrams Village construit en 1876 (celui-ci a également été transporté ailleurs et converti en un musée agricole).
(inventaire des bâtiments historiques du Canada.)

Quelques palais de justice du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse datant du milieu du XIX^e siècle: nouvelles tendances et architecture élaborée

De tous les palais de justice de la Nouvelle-Écosse, ceux des comtés de Pictou et de Halifax, construits tous deux vers le milieu du XIX^e siècle, constituent les plus beaux exemples de travail raffiné et de conception élaborée. Ces deux édifices ont été conçus par des architectes professionnels bien en vue, et sont plus spacieux et plus complexes que les bâtiments antérieurs. Pendant la seconde moitié du XIX^e siècle, David Sterling, qui habitait à l' époque Halifax, conçut un grand nombre d' immeubles très remarqués en Nouvelle-Écosse et à l' Île-du-Prince-Édouard,

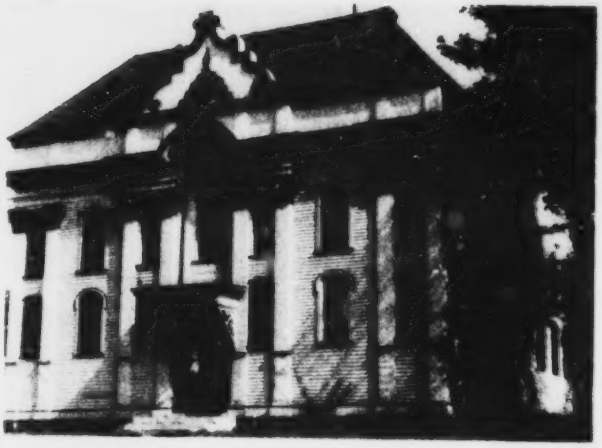

20 **Palais de justice du comté de Pictou**
Rue Church, Pictou, Nouvelle-Écosse. Construction en 1856-1857; David Sterling, architecte. Ce palais de justice comportant des détails très élaborés avait été édifié en bois selon les plans de David Sterling, architecte très en vue des Maritimes. Doté de sculptures complexes tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, il est l'un des palais de justice les plus élégants des Maritimes.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, Pridham's Studio Ltd., New Glasgow, N.-É.)

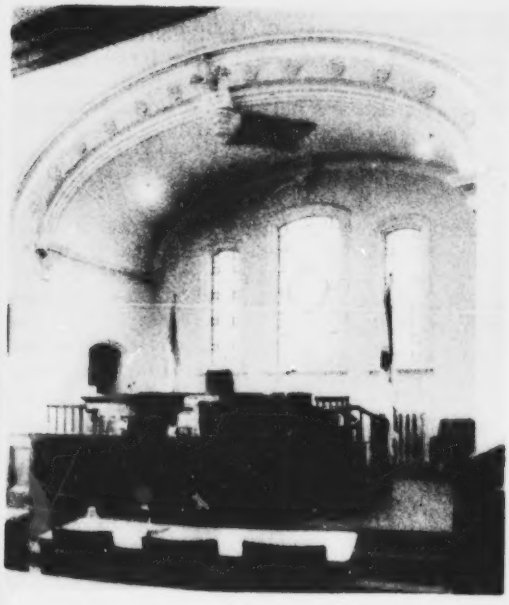

21 **Palais de justice du comté de Pictou**
Vue de la salle d'audience et du banc du juge. Ce palais de justice est exceptionnel au Canada par les détails soignés de sa salle d'audience haute de deux étages ainsi que par son architecture générale, sa disposition intérieure et son état de conservation.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, Pridham's Studio Ltd., New Glasgow, N.-É.)

notamment le palais de justice du comté de Pictou (N.-É.). On attribue à Peter Cormack, un charpentier de la localité, les admirables sculptures (fig. 20) dont la plupart sont encore intactes. Cet édifice de deux étages est doté d'un comble en croupe de pente moyenne. Construit en bois de la localité sur une fondation en pierre, il est de forme rectangulaire et symétrique; il comporte de nombreuses sculptures ornementales. La façade et l'un des côtés (donnant tous deux sur des rues) présentent des corniches massives et des frises à dentelures. Les entrées principales sont surmontées d'un pignon hollandais à fronton au-dessus duquel se trouvait initialement un faîteau. Des pilastres impressionnants à chapiteaux corinthiens complexes partagent les fenêtres et donnent l'impression que l'immeuble est plus élevé qu'il ne l'est. L'intérieur du bâtiment est dominé par une salle d'audience haute de deux étages et richement ornée (fig. 21). Une large frise ornée bordant le plafond accentue la hauteur de cette salle; à un moment donné, la galerie du public qui se trouve à l'arrière de la salle d'audience a été entourée. Derrière le siège du juge se trouvent trois hautes verrières à arches surbaissées importées d'Angleterre. Le vitrail central présente dans un cercle l'image de la déesse romaine de la justice tenant d'une main une épée et de l'autre une balance. Selon certains, ce détail inhabituel serait le plus élégant en son genre de tout le Canada[48]. Sur les côtés de l'immeuble se trouvent les divers bureaux du tribunal et de l'administration du comté. À l'arrière on a

22 **Bibliothèque provinciale (ancien palais de justice du comté de Halifax)** 5250, chemin Spring Garden, Halifax, Nouvelle-Écosse. Construction en 1858-1860; William Thomas & Son, architectes. Conçu par une importante firme d' architectes de Toronto pour loger la Cour suprême en plus de la cour du comté, cet immeuble est, et cela n' est guère surprenant, le bâtiment judiciaire le plus élaboré de la province. Si ses ailes sont en retrait de chaque côté par rapport à sa partie centrale, il existe entre ses différentes parties une harmonie d' architecture et de structure; il faut noter que les ailes constituent des rajouts au bâtiment initial. (Inventaire des bâtiments historiques du Canada.)

érigé éventuellement une prison en pierre. Comme la plupart des palais de justice de la province, celui du comté de Pictou a été bien entretenu. Les seules modifications apportées au plan initial ont été le remplacement des sièges pour le public et la clôture de la galerie en vue de l' aménagement de bureaux supplémentaires.

L' ancien palais de justice du comté de Halifax (fig. 22) a été le premier en Nouvelle-Écosse à être construit à l' épreuve du feu, et assez vaste pour loger tous les bureaux du comté (à l' exception de la prison), y compris le bureau d' enregistrement. La construction de ce bâtiment marque l' avènement d' une nouvelle ère dans la conception des palais de justice: des immeubles solides et spacieux comprenant deux étages au minimum ainsi que des décorations en maçonnerie amples et élaborées. De tous les palais de justice édifiés après les années 1850, celui du comté de Halifax, bien qu' il s' agisse du premier bâtiment de ce type, est celui qui présente les détails les plus flamboyants. Cela ne saurait étonner car ce bâtiment avait été érigé dans la capitale provinciale et conçu pour loger la Cour suprême. Les plans de l' immeuble avaient été préparés par l' architecte bien connu William Thomas qui émigra d' Angleterre à Toronto en 1840 et devint un des architectes les plus en vue du Canada pendant la seconde moitié du XIX[e] siècle[49]. L' immeuble fut érigé par George Laing, constructeur très en vue de Halifax pendant les années 1850. Construit en grès comme bien d' autres édifices publics importants de Halifax au cours de cette période[50], il avait été conçu dans le style néo-classique et comptait trois étages. Les riches sculptures portaient la marque distinctive de l' architecte: gargouilles sculptées et recours extrêmement fréquents aux dessins vermiculés. La partie supérieure de l' immeuble était rehaussée par un fronton et une large coupole; cette dernière fut enlevée dix ans environ après l' achèvement des travaux. Si l' on en juge par la dimension de cette coupole et par le fait qu' elle a été enlevée assez rapidement, on serait tenté de penser qu' elle était trop lourde pour la structure sur laquelle elle reposait. Des ailes ont été ajoutées à l' immeuble sans en déparer la conception originale. Une grande partie de la décoration intérieure date de la fin du siècle, époque à laquelle des travaux de rénovation y

furent entrepris. Les plafonds sont décorés de panneaux de métal emboutis et un escalier impressionnant conduit aux salles d' audience du second étage. Parmi les nombreuses décorations élaborées qu' on retrouve à l' intérieur, il faut remarquer une large rosette en enduit située dans la salle de la Cour suprême. L' ancien palais de justice du comté de Halifax qui abrite maintenant les bureaux de la bibliothèque provinciale a été désigné comme lieu d' importance historique nationale par la Commission des lieux et monuments historiques.

Le palais de justice du comté de York, le seul connu pour avoir été édifié dans les Maritimes en vue de loger aussi bien un marché qu' un palais de justice, est le plus ancien de ceux construits en briques au Nouveau-Brunswick qui subsistent encore. De manière générale, cet édifice (fig. 23) ressemble à son prédécesseur qui avait été érigé sur le même emplacement et conçu initialement pour servir de marché, le côté le plus court du rectangle servant de façade principale. L' immeuble actuel, érigé vers 1858, marque le début de l' adoption progressive et généralisée de la brique et de la pierre pour la construction des édifices publics, vers la deuxième moitié du XIX^{e} siècle. Bien qu' elles fussent plus coûteuses, la brique et la pierre étaient préférables au bois pour la protection contre les incendies, la résistance au temps et leur capacité à conférer une apparence monumentale grâce à de plus importantes dimensions et à des ornements plus complexes. L' amélioration des moyens de transport ainsi que l' ouverture de nouvelles briqueteries et de nouvelles carrières au cours de la seconde moitié du XIX^{e} siècle ont favorisé l' utilisation et le transport de ces matériaux qui ont commencé à remplacer le bois abondant dans la région et peu coûteux.

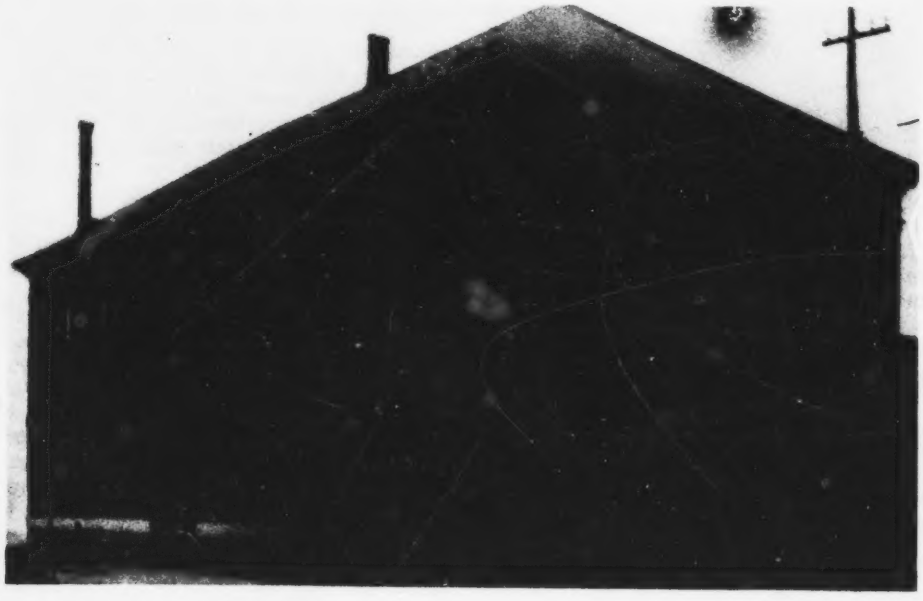

23 Palais de justice du comté d' York
635, rue Queen, Fredericton, Nouveau-Brunswick. Construction en 1855-1857 ou 1858; Robert Gowan (?), architecte. C' est le seul édifice encore existant dans les provinces Maritimes à avoir été certainement conçu pour servir à la fois de marché et de palais de justice. L' incompatibilité entre ces deux fonctions ainsi que le besoin d' espace supplémentaire pour les bureaux du comté devaient provoquer le transfert du marché.
(Archives provinciales du Nouveau-Brunswick.)

24 Palais de justice du comté de Victoria
574, rue Main, Perth-Andover, Nouveau-Brunswick. Construction en 1877-1878; J.G. Fletcher, architecte. Construit pour loger le tribunal, les bureaux du comté et la prison, cet édifice occupe une place à part parmi les palais de justice du Nouveau-Brunswick érigés pendant cette période, car le matériau principalement utilisé était du bois hautement inflammable. Il a été bien entretenu et se trouve encore en excellent état.
(Photo: Ellsworth DeMerchant.)

Les palais de justice des provinces Maritimes: de la fin des années 1850 à 1914

Bien plus vastes que les édifices qui les ont précédés, la plupart des palais de justice construits après les années 1850 dans les provinces Maritimes permettaient la centralisation en un lieu unique des bureaux du comté, sauf pour les petits édifices des tribunaux de comté de l'Île-du-Prince-Édouard. Par exemple, avant le déménagement du marché du palais de justice du comté de York, les bureaux du greffier du tribunal de paix, le bureau d'enregistrement, ceux du vérificateur et de l'archiviste étaient dispersés aux quatre coins de la ville, situation qui ne manquait de présenter bien des inconvénients et d'entraîner d'importantes pertes de temps. Ceux qui faisaient affaire avec l'administration du comté devaient parcourir la ville dans tous les sens[51]. En 1882, l'intérieur du palais de justice fut l'objet d'importants travaux de rénovation qui eurent pour effet de réduire l'espace disponible pour le marché et d'ajouter six nouveaux bureaux, notamment celui de l'enregistrement.

Des palais de justice construits pendant cette période au Nouveau-Brunswick, cinq seulement subsistent encore: ceux des comté d'Albert, de Victoria, de Gloucester, de Northumberland et de Kings. Les bureaux d'enregistrement ne pouvaient être logés que dans des bâtiments à l'épreuve du feu car la loi de 1834 sur la protection des registres des comtés exigeait que ces bureaux soient construits en brique ou en pierre. En conséquence, les quelques palais de justice construits en bois au Nouveau-Brunswick après 1850, bien que spacieux, n'abritaient pas les bureaux d'enregistrement, ceux-ci restant dans des immeubles voisins qui, eux, étaient à l'épreuve du feu. Nous pouvons citer à titre d'exemple les palais de justice des comtés de Victoria (fig. 24) et d'Albert (fig. 25) construits en bois

en 1877-1878 et 1903-1905 respectivement. Par contre, les actuels palais de justice des comtés de Gloucester et de Northumberland, construits tous deux en pierre vers la fin du siècle, et celui du comté de Kings à Hampton (fig. 26), construit en brique entre 1870 et 1872, abritaient chacun un bureau d' enregistrement ainsi que la plupart des autres bureaux de comté. Trois raisons principales expliquent les dimensions et la qualité de ces constructions: la prospérité croissante de ces communautés, la disponibilité des matériaux, et les méthodes de construction plus modernes. Les anciens palais de justice de ces comtés étaient devenus inadéquats eu égard aux exigences des populations sans cesse croissantes, contrairement à ce que l' on observait dans des comtés comme Charlotte et Queens dont les palais de justice pouvaient répondre encore aux besoins de populations peu nombreuses.

La figure 27 est une excellente photographie ancienne et rare de la salle d' audience du palais de justice du comté de Kings, à Hampton; cette photographie aurait été prise vers la fin du siècle. Elle montre les caractéristiques bien classiques de la salle d' audience traditionnelle. Le plafond est élevé; cette impression de hauteur étant soulignée par la présence autour de la section centrale du plafond d' une profonde doucine reposant sur des corbeaux massifs. Cette architecture qui attire le regard vers le haut correspond parfaitement à l' inscription figurant sur la lucarne du toit à l' extérieur du bâtiment: *Fiat Justitia Ruat Coelum* ("Que justice soit faite quitte à ce que le ciel ne tombe"). Le palais de justice du comté de Colchester, à Truro, en Nouvelle-Écosse, construit en 1903-1904, possède un plafond semblable dont le centre est orné d' un lanterneau. La salle d' audience de celui de Hampton est subdivisée par des rampes s' appuyant sur des balustrades de bois sculpté. Une de ces rampes court presque sur toute la largeur de la salle d' audience et sépare l' espace occupé par le siège du juge de la partie centrale où se font les plaidoiries et les dépositions. Au premier plan, une autre rampe délimite les rangées des sièges du public. Le banc des prisonniers, entièrement entouré par une autre rampe sculptée, était placé à l' époque bien en évidence face au public.

Les palais de justice que nous venons de mentionner, qui comptaient au moins deux étages (un étage avec mezzanine dans le cas

25 **Ancien palais de justice du comté d' Albert** R.R. nº 1, Hopewell Cape, Nouveau-Brunswick. Construction en 1904-1905; W.E. Reid, architecte. Oeuvre d' un architecte professionnel et conçu sur le modèle de son prédécesseur, cet édifice possède de larges fenêtres et des pourtours de portes inhabituels. Les murs de la salle d' audience arrivent jusqu' au toit dont les poutres à chevrons s' imbriquent comme dans la coque d' un navire. L' immeuble a été restauré et converti en musée.
(Mary Peck, Administration des ressources historiques, Fredericton, N.-B.)

du palais de justice du comté d' Albert) étaient dotés d' ornements en maçonnerie beaucoup plus complexes que les bâtiments antérieurs édifiés en bois; on y retrouvait également un plus grand nombre de motifs classiques ou de symboles, par exemple de volumineux pilastres et de larges arches, des feuilles et des inscriptions sculptées. Comme leurs prédécesseurs, ces palais de justice étaient de forme symétrique et massive. Des corridors s' étendant

26 Palais de justice du comté de Kings
Chemin Main, Hampton, Nouveau-Brunswick. Construction en 1870-1872; J.T.C. McKean, architecte. Cet édifice est typique des palais de justice construits dans les provinces Maritimes durant le dernier quart du XIX^{e} siècle. Dans les années 1870, la plupart des palais de justice de comté logeaient les bureaux municipaux du comté, le bureau d'enregistrement et la salle d'audience dans un édifice massif de deux étages, à l'épreuve du feu.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, C.A. Hale.)

27 Palais de justice du comté de Kings
Salle d'audience, vers 1900. Cette vue assez rare de l'intérieur d'une salle d'audience du début du siècle montre la subdivision très formelle de l'aire de plancher et le haut plafond caractéristique des palais de justice construits en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick jusque dans les premières décennies du XX^{e} siècle.
(Archives provinciales du Nouveau-Brunswick.)

sur toute la longueur des immeubles reliaient les divers bureaux du comté, et les salles d'audience étaient situées aux étages supérieurs, isolées des affaires courantes qui se réglaient dans les bureaux du comté au rez-de-chaussée. Un cas fait exception: l'ancien palais de justice du comté d'Albert à Hopewell Cape, dont la mezzanine comporte un balcon et plusieurs petits bureaux de comté tandis que la salle d'audience occupe tout le rez-de-chaussée. Contrairement aux bâtiments érigés comme lui vers la fin du siècle, le palais de justice de Hopewell Cape ressemble à ses homologues fort simples du milieu du XIX^{e} siècle; cela s'explique par la volonté des concepteurs de modeler le nouvel immeuble sur le style de celui qu'il remplaçait et par des limitations d'ordre financier. Les anciens palais de justice des comtés d'Albert et de Victoria constituent de remarquables exemples de conservation; le premier en raison d'efforts délibérés de restauration et le second par suite d'un excellent entretien continu (fig. 28, vue de l'intérieur). Le palais de justice du comté de Kings est également en excellent état et représente bien le type d'immeubles à l'épreuve du feu édifiés au Nouveau-Brunswick où se trouvaient regroupés tous les bureaux du comté.

La plupart des importants palais de justice construits durant la seconde moitié du XIX^{e} siècle et les premières décennies du XX^{e} dans les deux provinces avaient été conçus par des architectes professionnels. Un grand nombre d'architectes du Nouveau-Brunswick avaient leur bureau à Saint-Jean, la plus grande ville de cette province. Par exemple, le palais de justice du comté de Gloucester à Bathurst, construit en granite extrait des carrières de la région, avait été conçu par R.C. John Dunn, architecte très en vue formé en Europe et aux États-Unis vers le milieu du XIX^{e} siècle. Considéré au moment de sa mort comme l'architecte le mieux connu du Nouveau-Brunswick[52], Dunn avait été l'auteur des plans de plusieurs immeubles importants érigés dans la province tout au cours du XIX^{e} siècle. F. Neil Brodie, qui avait été formé aux États-Unis et qui avait également exercé son métier à Saint-Jean, prépara les plans de l'actuel palais de justice du comté de Carleton à Woodstock en 1909. En 1870, J.T.C. McKean, un autre architecte très en vue de Saint-Jean vers la fin du XIX^{e} siècle, conçut les plans du palais de justice du comté de Kings à Hampton. Parmi les autres architectes professionnels qui conçurent les palais de justice les plus récents du Nouveau-Brunswick, nous pouvons citer Leslie R. Fairn, de Aylesford en Nouvelle-Écosse. Fairn fit les plans d'un très grand nombre d'édifices publics dans les Maritimes, notamment ceux des palais de justice de comté situés à Kentville et à Digby en Nouvelle-Écosse. Fairn, s'inspirant des plans du palais de justice du comté de Digby, conçut celui du comté de Northumberland, à Newcastle au Nouveau-Brunswick, que l'on devait édifier en grès extrait des carrières de la région. W. Reid, qui vivait à l'époque à Riverside et qui avait appartenu à la firme d'architecte Reid Brothers de San Francisco, traça les plans du palais de justice du comté d'Albert à Hopewell Cape, bâtiment en bois édifié en 1903-1905.

L'actuel palais de justice du comté de Saint-Jean (fig. 29) occupe une place spéciale parmi ceux édifiés en brique ou en pierre dans

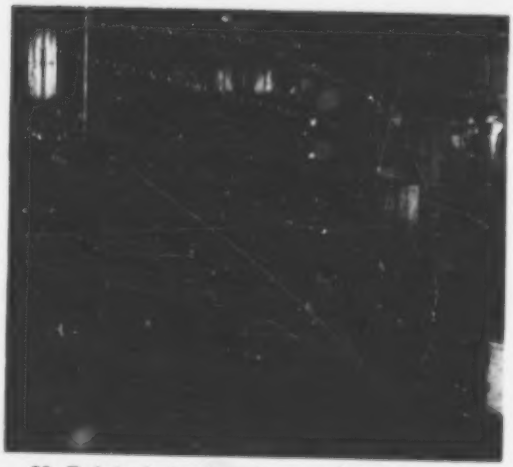

28 Palais de justice du comté de Victoria 574, rue Main, Perth-Andover, Nouveau-Brunswick. Construction en 1877-1878; J.G. Fletcher, architecte. Banc des accusés. Nettoyée, polie et cirée deux fois par semaine, la salle d'audience est conservée dans un état immaculé. Certains des meubles originaux ont été déplacés mais le banc des prisonniers est original. Il est intéressant de remarquer la différence entre ce banc et le box du palais de justice du comté de Kings (fig. 27). (Photo: Ellsworth DeMerchant.)

29 Palais de justice du comté de Saint-Jean
Rue Sydney, Saint-Jean, Nouveau-Brunswick. Construction en 1826-1829; John Cunningham, architecte. La conception de cet immeuble est semblable à celle d' autres bâtiments administratifs britanniques érigés au début du XIX^e siècle au Canada. Ce constructeur écossais avait conçu et construit plusieurs des premiers bâtiments importants de la ville, notamment les tourelles en pierre de l' église épiscopale de Saint-Jean et quelques résidences. On dit que les pierres de ce palais de justice sont venues d' Angleterre, ayant servi de lest au navire pendant la traversée . (Archives provinciales du Nouveau-Brunswick.)

les trois provinces. C' est le seul palais de justice subsistant encore et construit avant les années 1850 en pierre qui aurait été importée d' Angleterre. Ce bâtiment possède une autre distinction: il est un des plus anciens palais de justice existant dans la province. Bien qu' il ait été édifié à une époque antérieure, il s' apparente plutôt aux vastes immeubles du milieu du XIX^e siècle, en raison de ses matériaux ignifuges, de la séparation entre les salles d' audience, les bureaux et la prison, et par sa conception élaborée. Cet édifice conçu par l' architecte bien connu John Cunningham originaire d' Écosse et construit par Robert Barbour, maçon écossais, est bien représentatif du type de bâtiment administratif britannique érigé pendant les premières années du XIX^e siècle; citons à titre d' exemple l' ancien "Arts Building" et le vieil hôtel du gouvernement, tous les deux bâtis à Fredericton pendant les années 1820. Une des décorations remarquables de ce palais de justice est son escalier suspendu en colimaçon que l' on rencontre rarement ailleurs (fig. 30). La Commission des lieux et monuments historiques du Canada reconnut en 1977 cet édifice comme lieu historique d' importance nationale.

Des palais de justice construits en Nouvelle-Écosse entre 1860 et 1914, il en subsiste encore sept. La plupart d' entre eux

30 **Palais de justice du comté de Saint-Jean**
Cet escalier en colimaçon est fait de 49 blocs de pierre, un pour chaque marche, qui s' imbriquent de telle manière que l' escalier n' a pas besoin de support central. Il s' agit à notre connaissance du seul escalier de pierre de ce type construit au Canada au cours de la première moitié du XIX[e] siècle.
(Archives provinciales du Nouveau-Brunswick.)

avaient été conçus par des architectes professionnels et reflètent l' influence des styles roman et second Empire largement répandus. Un des plus anciens de ces bâtiments, le palais de justice du comté de Cumberland (dont l' architecte est inconnu) avait été construit, en 1888-1889, en grès de la région. Cette pierre a été utilisée pour la construction de nombreux édifices publics aussi bien à Amherst que dans d' autres régions des Maritimes et du Canada central. Le palais de justice du comté de Cumberland avait été édifié pour remplacer un bâtiment en bois de moindre envergure qui avait été détruit par un incendie. À l' image de certains de ses homologues en brique et en pierre de la fin du XIX[e] siècle, l' apparence massive et solide de ce bâtiment est accentuée par la largeur du toit, la profondeur des jouées des fenêtres, le bandeau et par l' entrée principale, large et en plein cintre supportée par des colonnes engagées. Les bureaux d' enregistrement, du shérif et du protonotaire ainsi que celui des impôts sont situés au rez-de-chaussée. On trouve à l' étage la salle d' audience, le bureau du greffier-trésorier municipal, une salle pour les avocats, le vestiaire du juge, les salles des témoins et quelques salles de réunion. Par suite de récents travaux de rénovation, l' intérieur de l' immeuble n' a conservé pratiquement aucun des détails originaux, mais la façade n' a subi que peu d' altérations.

Ce fût Leslie R. Fairn, fondateur de l' une des firmes d' architectes les mieux connues des Maritimes, qui prépara les plans des palais de justice des comtés de Kings et de Digby en Nouvelle-Écosse[53]. Ces édifices qui reflètent l' éclectisme croissant de l' époque ont été construits respectivement en 1903 et en 1908-1910 (fig. 31). Dans ces deux bâtiments, les façades austères en brique rouge sont relevées par des bandeaux, des larmiers et des seuils en pierre contrastée. Ils sont dotés de larges entrées de style roman, bien en vue et assez semblables. Celui de Digby, avec sa ligne de toit irrégulière et les tours qui flanquent ses quatre coins, est plus complexe que celui du comté de Kings construit quelques années auparavant. À Digby, l' édifice a été mieux conservé que l' immeuble de Kentville dont l' intérieur a fait l' objet d' importants travaux de rénovation. Contrairement aux palais de justice qu' ils remplaçaient, ces deux immeubles étaient suffisamment vastes pour abriter le bureau d' enregistrement et la plupart des autres bureaux du comté, ainsi qu' une salle d' audience.

Un autre exemple d' une architecture semblable nous est offert par le palais de justice du comté de Colchester à Truro, construit en 1903-1904, selon des plans préparés par le principal architecte de Nouvelle-Écosse, J.C. Dumaresq. L' hôtel du gouvernement à Fredericton est probablement le plus remarquable des nombreux bâtiments conçus dans les Maritimes par Dumaresq. Le palais de justice du comté de Colchester à été construit en brique sur une fondation de granit et comporte des ornements contrastants en grès. L' entrée principale est mise en valeur par un fronton surélevé en brique reposant de chaque côté de la porte sur deux hautes colonnes ioniques qui confèrent à l' édifice une apparence de dignité. Tous les importants bureaux du comté étaient logés dans le nouvel immeuble, notam-

31 Palais de justice du comté de Digby
Rue Queen, Digby, Nouvelle-Écosse. Construction en 1908-1910; Leslie R. Fairn, architecte. Conçu par ce célèbre architecte, cet immeuble est typique de l' architecture et de l' aménagement intérieur des palais de justice édifiés dans l' Est et dans d' autres régions du Canada au cours des premières années du XX^{e} siècle. Massif et à l' épreuve du feu, il permettait le regroupement de tous les bureaux municipaux dans un seul bâtiment. Il servit de modèle à Fairn pour le palais de justice du comté de Northumberland édifié en 1912-1913 à Newcastle au Nouveau-Brunswick. (Inventaire des bâtiments historiques du Canada, Marcel Durand.)

ment le bureau d' enregistrement. La salle d' audience spacieuse dont la hauteur fait deux étages domine tout le second étage; son plafond à doucine est en métal embouti décoratif. Un lanterneau laisse entrer la lumière du jour dans la pièce. Dans le cadre de travaux de rénovation subséquents, on a procédé au remplacement du mobilier original de la salle d' audience.

Les deux palais de justice du comté de Lunenburg, construits au début des années 1890, ont été conçus dans le style second Empire. Celui de Lunenburg était en brique avec des éléments décoratifs en grès, comme pour les palais de justice des comtés de Digby et de Kings. Il avait été financé par la ville ainsi que par le comté, logeait non seulement les bureaux du comté mais également ceux de la ville et de la municipalité. Le bureau d' enregistrement qui se trouvait antérieurement dans un immeuble distinct fut transféré dans le palais de justice en bois de Bridgewater. Il aurait été logique de conserver les registres dans un immeuble à l' épreuve du feu, mais la décision de les garder à Bridgewater fut vraisemblablement prise à cause de la rivalité entre les deux communautés, chacune d' elles insistant pour que le palais de justice de comté soit édifié sur son territoire. Cependant, au cours des années 1960, le bureau d' enregistrement des titres fut transféré du palais de justice en bois dans un autre à l' épreuve du feu, toujours à Bridgewater. Les palais de justice de ces deux localités étaient beaucoup plus spacieux que celui qu' il y avait anciennement à Lunenburg. Pour plus de commodité d' accès, les bureaux du comté et ceux de la ville dans les deux immeubles étaient situés au rez-de-chaussée, l' étage étant réservé aux salles d' audience et aux bureaux connexes. Si l' extérieur de ces bâtiments a été bien conservé et n' a subi que peu de modifications, de profondes altérations ont été apportées à l' intérieur.

Le palais de justice du comté de Victoria, à Baddeck, en Nouvelle-Écosse, construit en 1889-1890, se singularise en dérogeant à la symétrie caractérisant presque tous les autres palais de justice subsistant encore dans les trois provinces Maritimes. Il s' agit du seul palais de justice existant en Nouvelle-Écosse, construit avant 1914 et conçu vers la fin du XIX^{e} siècle, qui abrite une prison. L' utilisation du granit rustiqué et de fenêtres très renfoncées au rez-de-chaussée confèrent à ce bâtiment une apparence massive et impressionnante. La prison et le logement du geôlier se trouvaient au rez-de-chaussée. Le second étage abritant la salle d' audience et les bureaux de comté est construit en bois et com-

porte divers éléments décoratifs qui attirent l' attention sur la partie supérieure de la structure. L' intérieur a subi d' importantes modifications et, en 1967, une aile a été rajoutée au côté gauche. Le choix des matériaux et de l' architecture dénotent la volonté d' harmoniser cette nouvelle aile au reste de la construction.

Il ne subsiste présentement dans l' île du Prince-Édouard que trois des palais de justice de dimensions relativement importantes construits avant 1914; il s' agit de ceux situés dans les chefs-lieux de comté que sont Charlottetown, Summerside et Georgetown. St. Eleanors était le siège d' un des deux tribunaux de comté initialement créés en 1833 mais ne fut pas désignée comme localité de tournée dans le comté de Prince. On avait pendant quelque temps gardé en veilleuse le projet de transfert du siège du comté à Summerside et en 1873 on adopta la loi qui y autorisait la construction d' un palais de justice[54]. Ce nouvel édifice, comme ceux de Charlottetown et de Georgetown, devait assumer un rôle spécial: c' est là que devaient tenir leurs assises le tribunal de comté et la Cour suprême qui visitait encore des localités de tournée. Aussi, le palais de justice du comté de Summerside fut-il spacieux et construit en brique.

Comme dans l' édifice de Charlottetown, les bureaux du shérif, d' enregistrement et du greffier du comté, etc., se trouvaient au rez-de-chaussée et la salle d' audience au second étage. En plus celui de Summerside comprenait une prison, ce qui ne manqua pas de troubler quelque peu les habitants de la ville. Dans les deux localités les immeubles étaient édifiés sur des emplacements bien en vue mais il convient de remarquer qu' aucun de ces bâtiments ne reflète un style architectural particulier aux palais de justice et que chacun d' eux s' apparente à d' autres édifices conçus par le même architecte.

Georgetown fut oublié dans les années 1870 et dut se contenter pendant une décennie encore de son ancien palais de justice; un tel oubli s' explique en partie par le rythme de croissance de cette ville qui fut moins rapide que celui des autres agglomérations. En fait, même dans son propre comté, Georgetown était surpassé par Souris. Cependant, en 1887, un nouvel édifice y fut construit pour mieux loger le tribunal de comté et la Cour suprême. Ce palais de justice, bien que plus petit que ceux de Summerside et de Charlottetown présente une architecture agréable et est construit principalement en pierre (fig. 32). Il occupe également un emplacement bien en vue

32 **Palais de justice de Georgetown, île-du-Prince-Édouard**
Construction en 1887; W.C. Harris, architecte. Dans chacun des trois chefs-lieux de comté de l' île du Prince-Édouard, on retrouve un palais de justice logeant à la fois la Cour suprême et la cour de comté. L' édifice de Georgetown est le plus petit des trois; il est celui qui a fait l' objet de moins de travaux de rénovation et il présente peut-être le style le plus intéressant. Avec ses gâbles élancés et son tracé asymétrique, cet immeuble est plus représentatif à certains égards du style de l' architecte que de celui des autres palais de justice d' inspiration locale.
(Archives publiques de la Nouvelle-Écosse.)

33 Palais de justice de Georgetown
Façade latérale originale telle que tracée par W.C. Harris. Le plan a été inversé au moment de la construction.
(Keith Pickard.)

et surpasse tous les autres édifices de Georgetown. Tel n'est pas le cas des deux autres importants centres judiciaires où leur palais de justice est de moindre envergure que d'autres bâtiments à vocation gouvernementale, commerciale ou religieuse. Conçu par l'architecte bien connu William Critchlaw Harris, l'immeuble de Georgetown ne présente pas la symétrie caractéristique des palais de justice de l'Est édifiés tout au cours des premières décennies du XX^{e} siècle. En fait, son plan reflète autant sinon plus le style architectural de Harris que celui de l'architecture typique des palais de justice de la région[55]. La salle d'audience d'une hauteur correspondant à deux étages est traditionnelle en ce sens qu'elle constitue le point central du tracé intérieur (fig. 33 et 34). À l'origine, les plans de cet édifice ne comprenaient pas de prison; celle-ci fut rajoutée au XX^{e} siècle.

Le rôle des palais de justice dans la vie communautaire des provinces Maritimes

On doit se garder de sous-estimer le rôle des palais de justice de comté ou de district en tant que centres communautaires pour la diffusion des informations et pour les loisirs dans les provinces Maritimes, particulièrement au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse. Au début du XIX^{e} siècle particulièrement, les fonctions du palais de justice ne se limitaient pas, comme c'est le cas maintenant, à des domaines liés essentiellement à l'administration de la justice. Au début du XX^{e} siècle, les salles municipales, les salles paroissiales, les théâtres et les auditoriums, les écoles ainsi que salles d'assemblée des villes et des cités commencèrent à remplacer le palais de justice en tant que centre communautaire; mais au début du siècle précédent le palais de justice

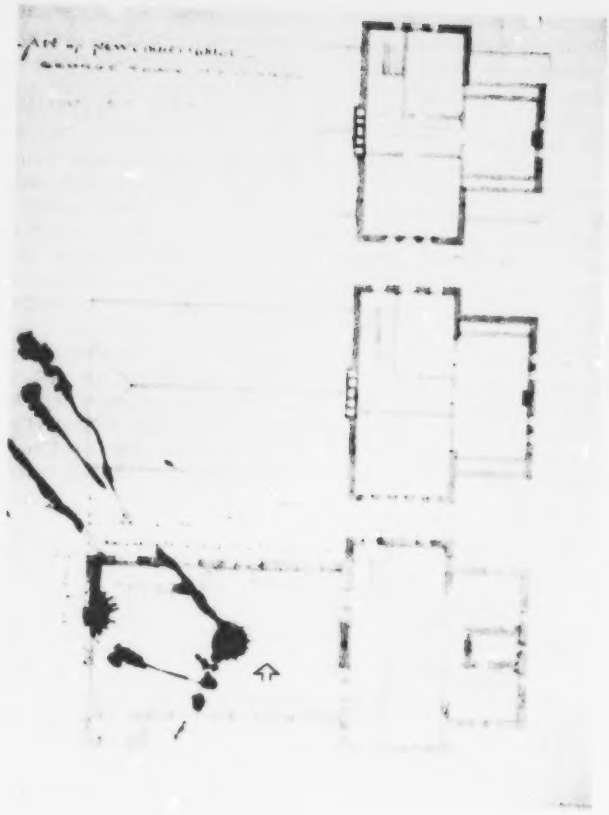

34 Palais de justice de Georgetown
Plan par W.C. Harris. Il est intéressant de remarquer l' emplacement de la salle d' audience. (Keith Pickard.)

était généralement le seul immeuble public de dimensions et d' envergure suffisantes pour accueillir d' importantes réunions locales. Son site bien en vue qui le rendait plus accessible et plus visible que tous les autres bâtiments de la communauté servait particulièrement bien cette fin. Dans les premières décennies du XIX^e siècle on organisait fréquemment dans le palais de justice des conférences publiques, des bals, des exercices militaires et des réunions de sociétés bibliques ou antialcooliques. Thomas Haliburton remarquait en 1849 que les assises du tribunal de comté

> étaient le centre d' attraction de tout le comté. Une sorte de foire se tenait aux alentours du vieux palais de justice; on s' y réunissait pour faire des affaires ou pour s' amuser. La foule bruyante et ne pêchant guère par excès de tempérance s' adonnait à des échanges ou à des courses de chevaux, à la lutte et à la boxe, au tabac et à l' alcool, à toutes sortes de transactions, à des ventes aux enchères ainsi qu' à des jeux divers.[56]

En raison de la diversité des activités qui avaient pour cadre les premiers palais de justice qui jouaient un rôle important en tant que centres publics, ces édifices devaient être suffisamment spacieux pour accueillir de nombreux spectateurs. Comme la plupart des anciens palais de justice étaient peu spacieux, les assemblées publiques avaient lieu fréquem-

ment à l'extérieur, le portique de l'entrée principale servant de point de convergence ou constituant une sorte de tribune à partir de laquelle étaient prononcés des discours politiques et d'autres allocutions.

Comme quelques-uns des palais de justice de la première période, ceux construits après les années 1850, qui étaient de plus vastes dimensions, comportaient une galerie réservée aux spectateurs. La présence de celle-ci mettait en relief un intérêt public pour le palais de justice ainsi que pour les procès et les autres activités qui s'y déroulaient et qui constituaient des sources d'information et de loisirs à une époque ou les gens ne communiquaient que difficilement, faute de journaux, de radio, etc. Contrairement à plusieurs édifices anciens de petites dimensions (fig. 35, par exemple) bien des palais de justice du Nouveau-Brunswick érigés après les années 1850 comportaient des balcons: les anciens palais de justice des comtés de Carleton (agrandi en 1865-1866) et d'Albert (1903-1905), et les édifices actuels des comtés de Northumberland (1912-1913), Carleton (1909) et Victoria (1877-1879). Des balcons réservés aux spectateurs (qui ont été fermés par la suite) se retrouvaient aussi dans les comtés de Saint-Jean (1826-1829) et de Queens, au Nouveau-Brunswick (1836-1837).

Les palais de justice de Guysborough, Sherbrooke et Antigonish comptent parmi les premiers bâtiments de Nouvelle-Écosse où on retrouvait également une galerie permettant au public d'assister aux procès particulièrement intéressants. Parmi les édifices plus récents disposant d'une galerie, nous pouvons citer ceux de Truro, Pictou et Digby. À mesure que les agglomérations urbaines se développaient et que la population y augmen-

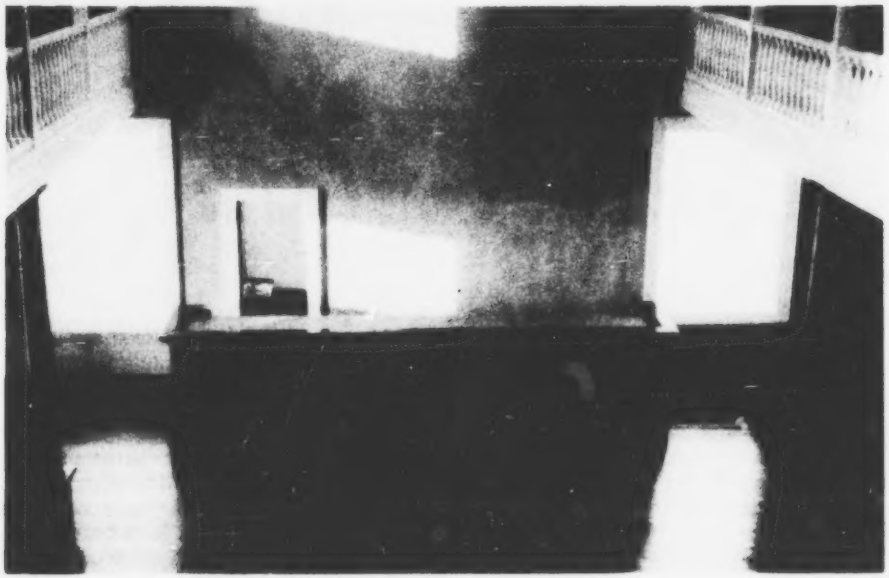

35 Ancien palais de justice du comté de Carleton
Rue Court, Upper Woodstock, Nouveau-Brunswick. Construction en 1833-1834; architecte inconnu. Vue du banc du juge depuis la mezzanine, 1975. Les mezzanines constituent une caractéristique importante de plusieurs palais de justice édifiés dans l'Est au cours du XIX^{e} siècle. Leur présence souligne l'intérêt du public pour les activités judiciaires, culturelles ou sociales se déroulant dans ces immeubles. Si nous comparons les techniques modernes de communication à celles du XIX^{e} siècle, la nécessité de telles rencontres, le besoin de se réunir et de participer ou d'assister aux manifestations locales revêtent une importance indiscutable. (Société d'histoire du comté de Carleton.)

tait, l' espace autour des palais de justice diminuait et il devenait impérieux de tenir davantage d' activités dans des bâtiments plus spacieux. Dans de telles circonstances, le balcon devenait utile.

Tout au cours de leur histoire et jusqu' au début du XXe siècle, les palais de justice de comté ou de district au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse furent des édifices publics d' importance majeure au niveau du comté. L' histoire des palais de justice de comté constitue à bien des égards dans cette région une chronique de la vie du comté ou du district concerné, en raison des nombreuses activités ayant eu ce bâtiment pour cadre: commémoration de couronnement, foires, débats politiques, élections, délibérations des conseils de comté et des conseils municipaux. Par exemple, à Amherst, en Nouvelle-Écosse, la foule se réunissait sur le vaste terrain entourant le palais de justice dans les années 1840 pour suivre les débats politiques qui se tenaient sur une tribune située du côté est de l' immeuble. Les hommes politiques y discutaient devant les foules

> influencées par l' éloquence des orateurs et les flots généreux de rhum ... le sang coulait aussi parfois car les citoyens en venaient souvent aux coups.[57]

Les procès eux-mêmes suscitaient souvent un vif intérêt dans la communauté. Selon un écrivain, ils étaient "aussi passionnants qu' une pièce de théâtre"[58]. Le cérémonial élaboré qui accompagnait fréquemment les procès à l' époque ancienne reflétait la dignité formelle qu' exprimait la conception architecturale des édifices. Dans le comté de Kings en Nouvelle-Écosse, quand une cause intéressante devait être entendue, dès les premières heures du jour des hommes affluaient de toutes les par-

36 Palais de justice du comté de Colchester
Rue Court, Truro, Nouvelle-Écosse. Construction vers 1845 (n' existe plus); architecte inconnu. Réception en 1894, à l' occasion de la visite du comte et de la comtesse d' Aberdeen à Truro en Nouvelle-Écosse.
(Original appartenant à la Société d' histoire de Colchester.)

ties du comté vers le chef-lieu, "et restaient toute la journée comme fascinés dans la salle d' audience à l' atmosphère suffocante, écoutant les divers témoins convoqués à la barre"[59]. Lors des procès de la Cour suprême à Kentville, après l' ouverture de l' hôtel de Kentville, le juge de la Cour suprême sortait de l' hôtel, précédé du shérif et des divers membres du barreau présents et se rendait très dignement à pied au palais de justice. S' il n' y avait dans le comté aucune affaire criminelle à entendre, la coutume voulait que les avocats du comté offrent au juge présidant les assises une paire de gants de chevreau blanc[60].

Les palais de justice de cette région accueillaient également durant le XIX^{e} siècle des foires agricoles, l' exposition des objets se faisant à l' intérieur, tandis que sur le terrain avoisinant étaient installés les animaux et les kiosques; le palais de justice fut également le cadre d' élections, de réunions de mineurs, d' engagements de volontaires pour les deux guerres mondiales, de cérémonies de bienvenue aux combattants revenant du front, de bals, de fêtes de couronnement, de jubilés et de réceptions pour des visiteurs royaux (fig. 36-38). Vers la fin du XIX^{e} siècle, le palais de justice du comté de Richmond, à Arichat en Nouvelle-Écosse, servait aux représentations théatrales.

Même au début du XX^{e} siècle, le palais de justice de comté conserva son importance en tant que symbole de la fierté et de la prospérité de la communauté. Celui de Digby, parachevé en 1910, en est un exemple. On le considérait "comme constituant sans nul doute le projet le plus coûteux jamais entrepris par la municipalité"[61]; cinq loges maçonniques ainsi que les officiels de la grande loge de toutes les régions de la province assistèrent à la cérémonie de pose de la première pierre. Peu de temps après son parachèvement, l' édifice servit de lieu de rencontre à ceux qui

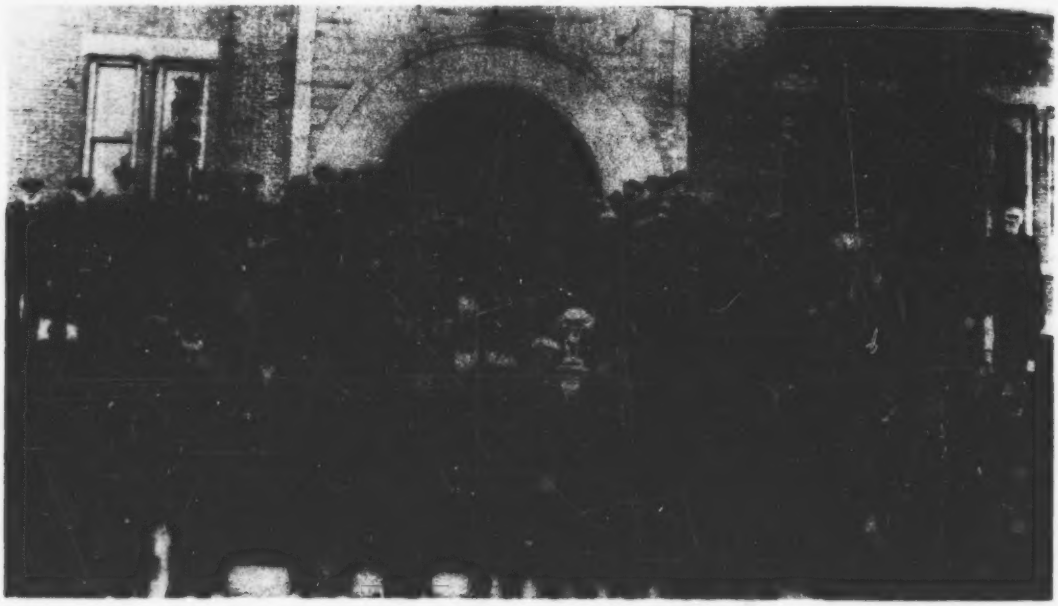

37 Palais de justice du comté de Digby
Rue Queen, Digby, Nouvelle-Écosse. Construction en 1908-1910; Leslie R. Fairn, architecte. Scène prise vers 1910, peu de temps après l' achèvement des travaux de construction, à l'issue d' une réunion de ceux qui vers le milieu des années 1860 s' étaient portés volontaires pour résister aux incursions anticipées des Féniens.
(Original appartenant à la famille Lester Trask, Digby, N.-É.)

s' étaient portés volontaires pour s' opposer aux incursions anticipées des Féniens.

Rares sont les immeubles de ce type qui aient survécu ou été convertis à d' autres usages; cela est dû aux incendies et aux démolitions devant permettre l' édification d' immeubles plus modernes répondant aux besoins actuels des tribunaux et des bureaux connexes. Par exemple, le 20 juillet 1979, pendant la préparation du présent rapport, le vieux palais de justice du comté de Sunbury à Burton au Nouveau-Brunswick fut la proie des flammes après avoir servi pendant 145 années consécutives. La disparition de cet édifice réduisit à douze le nombre des palais de justice de comté encore existants en Nouvelle-Écosse; le plus vieux situé à Sydney, au Cap-Breton, a servi de résidence privée pendant tout le XXe siècle, et le vieil immeuble de Pictou qui logeait les tribunaux et la prison, construit en 1813, ne servit de palais de justice que jusqu' à l' édification de l' actuel immeuble en 1856-1857. Depuis cette époque, son intérieur a été l' objet d' importants travaux de rénovation pour lui permettre de servir à diverses autres fins. Au moment où nous écrivons cette étude, l' avenir est encore incertain en ce qui concerne le plus vieil exemple de ce type de bâtiment existant encore au Canada; il s' agit du palais de justice du district d' Argyle à Tusket en Nouvelle-Écosse. Ne servant plus aux fins prévues initialement en raison des déplacements de la population et des réorganisations administratives subséquentes, ce bâtiment est présentement inoccupé. On n' a pas encore réussi à résoudre le problème que pose la conversion à d' autres fins d' un tel immeuble combinant un palais de justice et une prison. Par ailleurs, le palais de justice du district de Guysborough a été converti en musée. Par suite du processus de recentralisation mis en oeuvre dans l' île du Prince-Édouard au cours des récentes années, aucun des petits palais de justice de comté édifiés dans des communautés telles que Alberton et Dundas ne sert présentement à l' administra-

38 Palais de justice du comté de Charlotte
123A, rue Frederick, St. Andrews, Nouveau-Brunswick. Construction en 1839-1840. Plans élaborés par un comité de construction (choisi par le grand jury) et par le constructeur. Réception en l' honneur de sir John A. MacDonald.
(Musée du Nouveau-Brunswick.)

tion de la justice, bien que ces trois chefs-lieux de comtés soient encore des localités de tournée de la Cour suprême. Signalons à propos des petits palais de justice de comté que les édifices d'Abrams Village et de Dundas ont été convertis en musées agricoles et que celui du comté de St. Peters sert présentement de lieu de culte.

Dans certains comtés et districts, des centres administratifs municipaux récemment construits ont remplacé les palais de justice ou, du moins, offrent des locaux supplémentaires répondant aux besoins croissants de l'administration du comté et de la municipalité. Contrairement à l'architecture des palais de justice traditionnels, celle de ces nouveaux bâtiments tend à favoriser l'aspect fonctionnel et la commodité, sacrifiant quelque peu l'esthétique traditionnelle du XIX^{e} siècle. Les palais de justice du XIX^{e} siècle et ceux du début du XX^{e} qui subsistent au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse témoignent de leurs fonctions symboliques ainsi que des origines historiques et des aspirations des communautés qu'ils étaient appelés à desservir. À cet égard, nous pouvons donc dire qu'ils demeurent des monuments importants illustrant l'histoire et le caractère des communautés concernées, et qu'ils sont des témoignages des qualités professionnelles des artisans qui les avaient construits, ainsi que des architectes ou constructeurs qui les avaient conçus.

Notes

1 Frank MacKinnon, The Government of Prince Edward Island (Toronto, Univ. of Toronto Press, 1974), p. 12.

2 H.J. Whalen, The Development of Local Government in New Brunswick (Fredericton (?), Government of New Brunswick, 1963), p. 12; J. Murray Beck, The Government of Nova Scotia (Toronto, Univ. of Toronto Press, 1957), p. 136-137.

3 Frank MacKinnon, op. cit., p. 57.

4 C.J. Taylor, The Early Court Houses of Prince Edward Island, Travail inédit n^{o} 289, Parcs Canada, Ottawa, 1977. L'étude des palais de justice des trois provinces Maritimes réalisée par l'Inventaire des bâtiments historiques du Canada en 1977 comprenait initialement un rapport distinct pour chacune des provinces. La plupart des renseignements sur l'Île-du-Prince-Édouard ont donc été tirés, avec quelques modifications mineures, du manuscrit de Taylor, avec la permission de son auteur.

5 Patriot (Charlottetown), 3 oct. 1872.

6 Île-du-Prince-Édouard, Lois, statuts, etc. (ci-après IPÉ-LS), 36 Vic., ch. 3.

7 IPÉ-LS, 41 Vic., ch. 12.

8 IPÉ-LS, 3 Geo. IV, ch. 17, sect.2.

9 IPÉ-LS, 4 Geo. VI, ch. 27, sect. 2.

10 IPÉ-LS, 24 Eliz. II, ch. 27.

11 J.W. Lawrence, "The First Courts and Early Judges of New Brunswick", Maritime Monthly (janv. 1875), p. 30. Telle était la devise des premiers juges du Nouveau-Brunswick.

12 "Our St. John County Court House; its History and its Traditions", Globe (Saint-Jean), 15 janv. 1876, p. 3

13 George MacBeath, "Saint John County Court House", rapport classé, Section des recherches, Administration des ressources historiques, Fredericton, 1965, p. 1; John Willet, "Nancy Mozly the First to Face Criminal Trial in an Old Court House", Globe (Saint-Jean), 28 juil. 1925, p. 3; voir aussi C.A. Hale, The Early Court Houses of New Brunswick, Travail inédit n^{o} 290, Parcs Canada, Ottawa, 1977, p. 83-85 et 87-88, pour le détail des événements ayant précédé la construction de l'actuel palais de justice.

14 Nouveau-Brunswick, Archives provinciales (ci-après APNB), RG18, Quarters Sessions of the Peace of Northumberland County, 1/2, 7 août 1812, p. 104.

15 Pour de plus amples renseignements sur les anciens palais de justice du comté de Northumberland, consulter les pages 193 à 209 de l'ouvrage déjà mentionné de C.A. Hale. Une décennie seulement après son édification, ce bâtiment en bois disparut dans les flammes du grand incendie de Miramichi. Il fut remplacé en 1828-1829 par un autre immeuble en bois qui fût utilisé par le comté jusqu'en 1914, années de l'édification de l'actuel palais de justice du comté de Northumberland. L'immeuble de 1828-1829 avait été conçu par William Murray, constructeur écossais qui s'illustra par la construction de maisons, d'églises et d'édifices publics pendant la première moitié du XIX^{e} siècle dans la région de Miramichi. L'ancien palais de justice fût transféré de son emplacement original en 1914 et devint un immeuble d'appartements. Il est intéressant de constater que cet immeuble, bien que vacant, demeure debout alors qu'on le décrivait en 1912 comme un édifice délabré susceptible de s'écrouler à n'importe quel moment.

16 D.J. Rankin, A History of the County of Antigonish, Nova Scotia, réimp. de l'éd. de 1920 (Belleville, Mika, 1972), p. 30; voir C.A. Hale, The Early Court Houses of Nova Scotia, Travail inédit n^{o} 283, Parcs Canada, Ottawa, 1977, vol. 1, p. 136-139. Considérant la rapidité relative, la diversité et le confort des moyens de transport modernes, il est intéressant de s'imaginer les trois juges, Benton, Haliburton et Stewart, voyageant à cheval par la route du littoral du golfe ("Gulf Shore") pour assister aux premières assises de la Cour suprême qui devaient se tenir à Antigonish en septembre 1816. La distance était d'environ 140 milles.

17 W.H. Harris, "The County Jail and Court House", Pictou Advocate, 29 mars 1951, p. 4; George Patterson, A History of the County of Pictou, Nova Scotia (Belleville, Mika, 1972), réimp. de l'éd. de 1877, p. 216.

18 Isaiah W. Wilson, A Geography and History of the County of Digby, Nova Scotia (Belleville, Mika, 1972), réimp. de l'éd. de 1900, p. 109; voir également C.A. Hale, The Early court Houses of Nova Scotia, vol. 2, p. 287.

19 Nouvelle-Écosse, Archives, (ci-après ANÉ), Registres du comté de Barrington, Procès-verbaux des réunions du conseil municipal, 1819, 14 avril 1823 et 27 mars 1826; Evelyn M. Richardson, "Barrington's Old Meeting House", publié initialement dans Advertiser Blossom Edition (Kentville), mai 1968; voir C.A. Hale, The Early Court Houses of Nova Scotia, vol. 1, p. 65-66.

20 "Charlottetown 30-40 years ago", Patriot (Charlottetown), 25 déc. 1875.

21 Île-du-Prince-Édouard, Archives, (ci-après AIPÉ), Collection du juge Alley-Henry Smith, Documents Isaac Smith, "Specification of sundry works required for the intended public building in Charlottetown, 31 déc. 1839"; ibid., Assemblée législative, Journal of the Legislative Assembly of Prince Edward Island (Charlottetown, Impr. de la reine, 1837), p. 66; ibid., 1839, p. 71-72; ibid., 1840, p. 78; ibid., 1842, p. 5 et 77-73; Royal Gazette (Charlottetown), 3 sept. 1839; Colonial Herald (Charlottetown), 12 mars 1842. Consulter également Mary K. Cullen, "Province House, Prince Edward Island", The Early Court Houses of Prince Edward Island, Travail inédit n^{o} 289 (Parcs Canada, Ottawa, 1977). Le Canada procède maintenant à des travaux de restauration de l'hôtel du gouvernement.

22 Cité dans Duncan Campbell, History of Prince Edward Island (Charlottetown, Bremner Brothers, 1875), p. 97. La pose de la première pierre eut lieu le 16 mai 1843.

23 Walter Johnstone, "Letters and travels", dans Journeys to the Island of St. John or Prince Edward Island, 1775-1832, éd. D.C. Harvey (Toronto, Macmillan, 1955), p. 163-164.

24 IPÉ-LS (Charlottetown, Impr. de la reine, 1873), 13 Geo. III, ch. 3 et 8.

25 Ibid., 3 Guil. IV, ch. 1.
26 Ibid., 3 Guil. IV, ch. 12.
27 A.K. Morrow, Halifax, à Mary Cullen, historienne, Parcs Canada, Ottawa, 20 juin 1975, document classé.
28 John A. Mathieson, "Bench and Bar", dans Past and Present of Prince Edward Island, éd. D.A. MacKinnon et A.B. Warburton (Charlottetown, Bowen, vers 1905), p. 136.
29 Joseph Bouchette, The British Dominions in America, or a Topographical and Statistical Description of the Provinces of Lower and Upper Canada, New Brunswick, Nova Scotia; the Island of Newfoundland, Prince Edward Island and Cape Breton, (Londres, Longman, Rees, Orme, Brown, Green et Longman, 1832), p. 92.
30 APNB, REX/pa, Executive Council Records, Court Houses and Jails, 1791-1853, Nouveau-Brunswick, 1/1, décret en conseil, "Petition of the Magistrates of York County to Executive Council, 17 janv. 1817"; ibid., RG2, Central Executive, RS6, Executive Council Minutes, 25 nov. 1815, p. 20; ibid., RG10, Land Petitions, No. 805, Inhabitants of Fredericton to Major-General Stacey-Smith, President and Commander-in-Chief of New Brunswick, 31 oct. 1815; Nouveau-Brunswick, Procès-verbaux du conseil du comté de York, 1856. Pour de plus amples détails, voir C.A. Hale, The Early Court Houses of New Brunswick, p. 110-118. "The County Court House", Capital, 16 sept. 1880, p. 3. Même dans le palais de justice du comté de York construit entre 1855 et 1858, le marché se trouvait au rez-de-chaussé. Vers 1880, la presse locale écrivait que le second immeuble ressemblait fort à une caserne et que la salle d'audience était "une pièce mal aérée, exhalant des odeurs nauséabondes et parsemée de crachats d'hommes morts depuis plusieurs années, - et ressemblant à une stalle d'écurie". La coexistence était évidemment incompatible entre le marché et l'administration de la justice.
31 APNB, "Petition of the Magistrates and Inhabitants of St. Andrews Parying for an extension of the Gaol Limits in the Town of St. Andrews, 29 january 1831". Les auteurs de la requête demandaient une extension des limites de la prison de telle manière que les débiteurs puissent avoir accès au quartier des affaires de la ville où étaient situés les magasins et les quais, et où ils pourraient obtenir quelque emploi. Voir C.A. Hale, The Early Court Houses of New Brunswick, p. 136-138 et 130. Voir également APNB, REX/pa, 1/1, "Petition of the Sheriff and Magistrates of the County of Charlotte", 14 fév. 1831; ibid., "Petition of the Justices of the Peace for the County of Charlotte", 6 janv. 1826; ibid., fév. 1831. Si la coexistence du palais de justice et de la prison dans un même immeuble était pratique à certains égards, le shérif et les magistrats du comté adressèrent plusieurs requêtes au conseil exécutif demandant un changement de localisation ainsi que la réparation de la prison du palais de justice en 1826 et 1831. Dans une de ces requêtes portant la date du 14 fév. 1831, ils mentionnaient les dimensions restreintes et l'insécurité, ainsi que l'inconvénient résultant de la présence dans le même immeuble du palais de justice.
32 Ibid., REX/pa, 1/1, 1821-40, "Return of the Gaol and of the Number of Prisoners confined therein during the year ending on the 31st day of December 1836 in the Colony of New Brunswick and County of Kings County".
33 C.A. Hale, The Early Court Houses of Nova Scotia, vol. 1, p. 80.
34 Ibid., p. 159-160; Harriet Cunningham Hart, History of the County of Guysborough, Nova Scotia (Belleville, Mika, 1975), p. 90. L'ancien palais de justice sert maintenant de musée.
35 C.A. Hale, The Early Court Houses of Nova Scotia, p. 95-108; W.H. Harris, op. cit. Le vieil immeuble est encore debout et abrite maintenant des bureaux municipaux. À l'exception de quelques parties de la prison situées au sous-sol, l'intérieur a été l'objet d'importants travaux de rénovation. Pendant un peu plus du quart de son existence, l'immeuble a abrité le palais de justice et la prison.
36 C.A. Hale, The Early Court Houses of Nova Scotia, p. 135.
37 Joseph Howe, "Eastern Rambles", Novascotian (Halifax), 22 juin 1831, p. 198.
38 Nouveau-Brunswick, Assemblée législative, "Loi prévoyant la conservation en toute sécurité des dossiers de comté" (An Act to provide for the safe keeping of County Records), dans "Acts of the General Assembly of New Brunswick (Fredericton, John Simpson, 1818), p. 656-657. Si l'assemblée législative de la Nouvelle-Écosse ne semble pas avoir adopté une législation similaire concernant la construction des bureaux d'enregistrement, il n'est pas impossible que des dispositions pertinentes à cet égard aient été adoptées dans le cadre d'une loi plus générale et portant un titre moins spécifique.
39 APNB, REX/pa, 1/3, "Petition of Thomas Berry", 1842.
40 Ibid.; voir C.A. Hale, The Early Court Houses of New Brunswick, p. 138-140; on y trouve le récit des malheurs de Berry.
41 Entrevue accordée par M. Joe Chisolm, petit-fils d'Alexander McDonald, à Judy Boss, historienne, juin 1977, Antigonish, Nouvelle-Écosse. Il s'agit notamment ici de l'hôtel Queens construit aux environs de 1835, de l'église St. James érigée vers 1860, situés tous les deux à Antigonish en Nouvelle-Écosse et d'une église se trouvant à Arichat dans la même province. M. Chisolm raconte qu'alors que McDonald travaillait à l'édification du palais de justice d'Arichat, il vivait avec sa famille dans l'appartement du geôlier au rez-de-chaussée et que c'est là que sa femme mit au monde leur troisième enfant.
42 Ibid.; voir C.H. Hale, The Early Court Houses of Nova Scotia, p. 135-144; ibid., p. 49-62; ibid, p. 145-156. Le palais de justice du district de St. Mary a été restauré et fait partie du projet du village de Sherbrooke qui comprend plusieurs bâtiments restaurés du XIXe siècle, notamment un magasin, une école, une prison, un bureau de poste, une échoppe de tailleur, des églises et d'autres édifices. Comme d'autres bâtiments de ce village historique, le palais de justice sert toujours aux fins pour lesquelles il avait été conçu.
43 South Shore; Seasoned Timbers (Halifax, Heritage Trust of Nova Scotia, 1974), vol. 2, p. 100; pour de plus amples détails sur le constructeur-architecte (un charpentier), voir C.A. Hale, The Early Court Houses of Nova Scotia, vol. 2, p. 233-236.
44 ANÉ, RG34-319, J10, Committee Report on the Site for the Court House, May 1853; C.A. Hale, The Early Court Houses of Nova Scotia, p. 231-245.
45 Île-du-Prince-Édouard, chambre d'assemblée, Debates (Charlottetown, Impr. de la reine, 1878), p. 127. C.J. Taylor, The Early Court Houses of Prince Edward Island, p. 43-48. Cet immeuble, désaffecté, a été transporté ailleurs et sert maintenant de centre d'expositions agricoles. Voir également C.J. Taylor, op. cit., p. 49-51. Ce palais de justice a été acheté par le musée agricole de Dundas et transporté sur un autre emplacement. Comme l'immeuble d'Abrams Village, il sert à des expositions agricoles.
46 Ibid., p. 129.
47 "Souris - In the evening, a grand musical and literary entertainment under the superintendent of Mr. Wm Mellett was held in the Court House", Patriot (Charlottetown), 12 oct. 1887.
48 W.H. Harris, op. cit. Pour avoir une idée de l'architecture et de l'état de l'immeuble, consulter C.A. Hale, The Early Court Houses of Nova Scotia, p. 96-100.
49 T. Ritchie, "The Architecture of William Thomas", Architecture Canada, vol. 44, nº 5 (mai 1977), p. 44. Thomas avait conçu les plans de nombreux immeubles pour des agglomérations du Canada central, notamment à Guelph, Cobourg, Toronto et London en Ontario. Mentionnons, pour ne citer que quelques exemples, l'immeuble de la Banque commerciale situé 15, rue Wellington ouest et construit en 1842, l'évêché et la cathédrale St. Michael's construits en 1848 et St. Lawrence Hall, tous situés à Toronto; l'hôtel de ville de Cobourg, le monument élevé au général Brock à Queenston Heights, près de Niagara Fals, conçus en 1853; le bâtiment des douanes de Québec (1856-1860); et l'hôtel de ville du Guelph (1856). À son arrivée d'Angleterre, Thomas ouvrit un bureau à Toronto dans les années 1840 sous le nom de W. Thomas & Sons; son fils C.P. Thomas établit une succursale à Halifax vers 1858-1863.
50 The Halifax, N.S. Business Directory, for 1863, comp. Luke Hutchison (Halifax, Luke Hutchison, 1863), p. 146. On peut citer notamment le palais provincial, le collège Dalhousie, diverses banques, des bureaux de compagnies d'assurance ainsi que des magasins.
51 APNB, MYO, E, coupures de presse de Bessie White "The Fredericton City Hall". Cet album contient des coupures de presse dont la plupart proviennent du Daily Telegraph, de Saint-Jean, 1876-1877. Voir C.A. Hale, The Early Court Houses of New Brunswick, p. 113-119.
52 "Death of R.C. John Dunn", Miramichi Advance (Chatham), 10 avril 1903, p. 3; Daily Telegraph (Saint-Jean), 16 août 1877, p. 2; 11 déc. 1877, p. 2; 5 juil. 1877, p. 2; 17 juil. 1877, p. 2; 16 mai 1878, p. 2; 3 juin 1878, p. 2. Parmi les immeubles conçus par Dunn, nous pouvons citer un manège militaire et un arsenal, construits sur Barracks Square à Saint-Jean en 1878; le "Departmental Building" construit à Fredericton en 1888 et les locaux d'une école publique bâtis à Chatham en 1903; tous ces édifices se trouvent au Nouveau-Brunswick.
53 "Prominent architect dies at 96 years", Mail-Star (Halifax), 14 août 1971, p. 4; H.B. Jefferson, "Leslie R. Fairn, F.R.A.I.C., F.R.S.A., The Distinguished Pioneer Architect of the Atlantic Provinces", Maritime Advocate and Busy East, vol. 44, nº 4 (déc. 1953), p. 5-23, 25, 27, 29-31, 33. Leslie Raymond Fairn naquit à Waterville en Nouvelle-Écosse en 1875. Après avoir suivi des cours à l'université Acadia à Wolfville, il fit son apprentissage d'architecte avec Edward

Elliott, l'architecte qui conçut l'actuel hôtel de ville de Halifax. Fairn ouvrit ses bureaux à Aylesford en Nouvelle-Écosse à l'âge de 23 ans. Le palais de justice du comté de Kings à Kentville fut une des premières oeuvres de sa firme d'architectes. La construction de l'immeuble fut réalisée par la firme bien connue Rhodes, Curry & Company de Amherst avec laquelle Fairn avait acquis de l'expérience en matière de construction pendant ses années de collège. Le fils de Fairn travailla plus tard avec ce dernier. Parmi les nombreux immeubles conçus par cette firme familiale prolifique, on peut mentionner le "Acadia Administration Building"; le monastère Good Shepherd à Halifax; le palais de justice de comté de Yarmouth (construit après 1914); l'église unie de la rue Brunswick, à Truro; l'église baptiste de la rue Highfield à Moncton; les églises presbytériennes de Springhill et Windsor; les églises unies de New Glasgow et Dartmouth, pour ne citer qu'un petit nombre des édifices conçus en Nouvelle-Écosse par cette firme. Le fils de Fairn fut plus tard un membre agréé et le président de l'association des architectes des Maritimes; il devint en 1937 le premier architecte des provinces Atlantiques à être élu membre de l'Institut royal d'architecture du Canada. Voir C.A. Hale, The Early Court Houses of Nova Scotia, p. 285-307 et 79-92; C.A. Hale, The Early Court Houses of New Brunswick, p. 173-191.

54 IPÉ-LS, 36 Vic., ch. 27. Voir C.J. Taylor, The Early Court Houses of Prince Edward Island, p. 83-102.

55 Voir C.J. Taylor, op. cit., p. 23-67; Robert C. Tuck, Gothic Dreams (Toronto, Dundurn Press, 1978). Publié après l'achèvement de cette étude, l'ouvrage de Tuck présente beaucoup d'informations sur la vie et les oeuvres de Harris. Celui-ci travailla presque essentiellement en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard entre les années 1870 et 1912; en 1882-1882, Harris essaya sans grand succès de faire une percée à Winnipeg. Il doit sa formation d'architecte à son apprentissage auprès de l'architecte David Stirling à Halifax au début des année 1870. Parmi les immeubles conçus par lui, on peut citer l'hôtel de ville de Georgetown (vers 1898), l'église anglicane St. Paul (1895), à Charlottetown, l'église St. Mary à Indian River; tous ces édifices ont été élevés à l'Île du Prince-Édouard. Harris a aussi conçu de nombreux immeubles en Nouvelle-Écosse notamment le "Maritime Business College" à Halifax en 1906, l'immeuble de la Banque de Nouvelle-Écosse à Digby (construit en 1890 et démoli vers 1970) et le collège Ste-Anne à Church Point en 1899. Il dessina les plans de nombreuses églises et résidences dans les deux provinces. Le siège actuel de la Heritage foundation of P.E.I., "Beaconfield", est une résidence qui avait été conçue par Harris en 1877. L'église All Saints à Clifton Royal au Nouveau-Brunswick construite en 1884 est également son oeuvre. La chapelle All Souls de la cathédrale St. Peter de Charlottetown, conçue en 1888, nous offre un exemple intéressant du travail de cet architecte. Son frère, l'artiste canadien bien connu Robert Harris, décora cet immeuble de des peintures murales. Parmi les oeuvres de ce dernier, il convient de relever plusieurs peintures de l'architecte lorsqu'il était enfant et à l'âge adulte alors qu'il préparait des plans d'immeubles; ces peintures nous offrent une vision intime et exceptionnelle d'un architecte du XIX^{e} siècle au Canada.

56 T.C. Haliburton, "How Many Fins has a Cod?", The Old Judge, réimp. de l'éd. de 1849 (Toronto, Clarke, Irwin, 1968), p. 10.

57 ANÉ, "Halifax and Districts of Nova Scotia", Album n° 43, "Recollections of the Old Amherst Court House" par Sir Charles Townshend, p. 176. (Une note en marge indique que cet article avait été tiré de Enterprise, 11 janvier 1919); "Our St. John County Court House; Its History and Traditions", Globe (Saint-Jean), 13 janv. 1876, p. 3. 58George Patterson, A History of the County of Pictou, Nova Scotia, réimp. de l'éd. de 1877 (Belleville, Mika, 1972), p. 221.

59 A.W.H. Eaton, The History of Kings County, réimp. de l'éd. de 1910 (Belleville, Mika, 1972), p. i, 26.

60 Ibid.

61 R. Baden Powell, Second Scrap Book, (Digby, Wallace Print, 1973), p. 67.

Au Québec

André Giroux

Les premiers palais de justice de la province de Québec furent construits au début du XIXe siècle seulement, suite à l'adoption de l'acte judiciaire de 1793 (34 Geo. III, ch. 6). Cette loi partageait le Bas-Canada en districts judiciaires, créait de nouvelles cours de justice (divisées en tribunaux supérieurs et inférieurs), et ordonnait l'érection de palais de justice pour les loger.

Les tribunaux supérieurs avaient juridiction en matière criminelle et dans les causes civiles importantes. Ils constituaient la cour du banc du roi au civil et au criminel. Ils avaient juridiction à l'intérieur d'un territoire appelé district, qui regroupait généralement plusieurs comtés[1]. Chaque district formait une division administrative, et un palais de justice ainsi qu'une prison devaient être construits dans la localité désignée comme chef-lieu.

De leur côté, les tribunaux inférieurs, subdivisés en cour de circuit, cour de magistrat et cour des commissaires, étaient limités aux causes civiles de moindre importance. La cour de circuit était le principal tribunal inférieur; on y jugeait les causes civiles, à l'origine jusqu'à concurrence de 40,00 $, les questions relatives à la taxe scolaire et les redevances religieuses[2]. Les séances de ces tribunaux pouvaient avoir lieu dans tout bâtiment public, tel une auberge ou un presbytère.

Pour accueillir les nouvelles cours établies par la loi de 1793, les autorités gouvernementales votèrent en 1799 les sommes nécessaires à la construction à Montréal et à Québec des premiers palais de justice. Chaque édifice devait loger les nombreuses cours établies en 1793. À cause de l'adoption du procès devant jury, les salles du tribunal seraient vastes. De plus, les bâtiments auraient des pièces pour les juges, les avocats et les jurés.

Les deux premiers palais de justice furent des édifices spacieux. Celui de Québec mesurait 120 pieds sur 87 et avait deux étages[3]. Les salles d'audience occupaient, dans les deux bâtiments, l'étage supérieur, laissant le rez-de-chaussée aux divers services judiciaires. Cet agencement suivait une tradition architecturale établie durant le XVIIIe siècle dans les colonies américaines[4].

Le lieutenant William Hall a dressé les plans du palais de justice de Québec[5]. Le recours à des ingénieurs militaires, dont la formation comprenait des notions d'architecture, se pratiquait régulièrement à cette époque où les architectes professionnels étaient rares. À Montréal, tout laisse supposer que l'entrepreneur Daveluy n'a fait que construire l'édifice, il n'en a pas conçu les plans. Les détails d'inspiration classique de ce bâtiment (fig. 1), fenêtres en forme de niche, pilastres et fronton, démontrent une influence architecturale nettement britannique. Le but premier de la construction de ces deux édifices étant d'honorer le gouvernement de Sa Majesté George III[6], on a dû certainement faire appel à un architecte anglophone, lequel a dû aussi probablement être militaire.

Dès 1808, à cause de l'éloignement de la région de Gaspé, peuplée en grande partie par des loyalistes, les autorités gouvernementales décidèrent d'en faire un sous-district et d'y ériger des établissements judiciaires. Vu l'immense étendue de ce territoire, le gouvernement choisit deux chefs-lieux, Percé et New-Carlisle, les localités les plus centrales[7]. Comme la population y était peu nombreuse, on y établit surtout des tribunaux inférieurs. On décida de loger dans le même édifice la salle d'audience et la prison, cette dernière occupant le rez-de-chaussée. Une telle disposition permettait de réaliser des économies considérables, et pour cette raison, elle était largement utilisée dans le Haut-Canada, à l'époque[8].

Puisque la construction des palais de justice de district relevait de trois commissaires locaux, ces édifices présentaient des diversités flagrantes. À Percé, on avait jugé bon de faire l'acquisition d'une résidence privée. Par contre, à New-Carlisle, les commissaires avaient fait construire un bâtiment de deux étages, de 48 pieds sur 32, sur un emplacement de 4 acres[9].

En 1823, on créa le sous-district de Saint-François, afin de répondre aux demandes des loyalistes des cantons de l'Est. Cette décision impliquait la présence d'une cour de justice et

1 **Premier palais de justice de Montréal**
Construction en 1800-1813; architecte inconnu. Ce bâtiment fut incendié en 1844.
(Université de Montréal; photo: J. Recasens.)

d'une prison. Les autorités gouvernementales votèrent des fonds à cet effet. On décida d'y séparer le palais de justice de la prison. À cause de la difficulté de se procurer de la pierre et de la brique, les commissaires optèrent pour un immeuble en bois.

Avec l'établissement du district, en 1833, et par suite du délabrement du bâtiment de 1823[10], le gouvernement décida d'ériger un nouveau palais de justice à Sherbrooke. Les commissaires retinrent les services de l'architecte William Footner. Après étude des plans, le commissaire John Ostell recommanda qu'on y apporte plusieurs changements de façon à rendre l'édifice plus fonctionnel. Footner modifia sensiblement ses plans originaux et, entre 1839 et 1841, on procéda à la construction.

C'était un bâtiment en brique de deux étages. La salle d'audience se situait à l'étage supérieur. Avec ses colonnes, son fronton et son portique rappelant un temple grec (fig. 2), cet édifice poursuivait la tradition classique qui avait inspiré le concepteur du palais de justice de Montréal de cette époque.

Margré les changements exigés par Ostell, le gouvernement aurait préféré un édifice plus fonctionnel et moins coûteux[11]. Pour remédier à l'arbitraire des commissaires désignés pour surveiller la construction d'édifices publics, le Conseil spécial créa, en 1839, le *Board of Works*. Cet organisme dont le mandat était d'éviter les dépenses trop élevées et les défauts de construction, pouvait faire des recommandations sur les projets de travaux publics. Il est l'ancêtre de nos ministères des Travaux publics.

Les problèmes avec les plans du palais de justice de Sherbrooke amenèrent le gouvernement à faire des changements dans le processus de construction des édifices publics: désormais, un concours ouvert à tous les architectes déciderait du meilleur plan.

Pour la construction du second palais de justice de Montréal, suite à l'incendie du premier édifice en 1844, ce furent les architectes Ostell et Perrault qui l'emportèrent. Le barreau réussit à faire changer le plan original: il réclama qu'on en transforme la

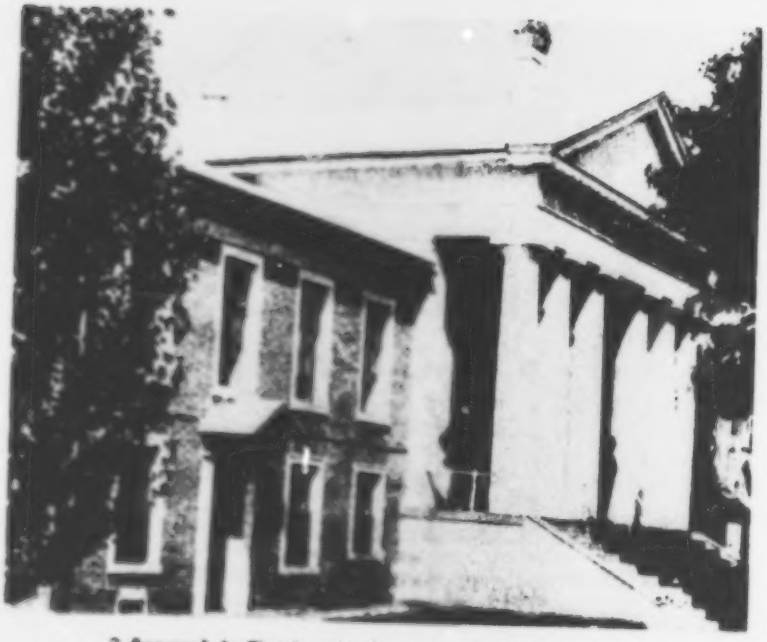

2 **Arsenal de Sherbrooke (second palais de justice)**
Construction en 1839-1841; William Footner, architecte. Ce bâtiment démontre bien l'importance de la tradition classique dans le développement architectural des palais de justice. Il a été conçu par l'architecte du marché Bonsecours. On remarquera jusqu'à quel point cet édifice s'apparente au palais de justice de Knowlton (fig. 13).
(Société d'histoire des Cantons de l'Est.)

décoration en ajoutant à l'édifice "un portique copié sur celui de la Banque de Montréal, de John Wells, ou sur celui de l'église Notre-Dame d'O'Donnell"[12].

Le second palais de justice de Montréal (fig. 3), construit entre 1851 et 1857, mesurait 293 pieds sur 106. Il avait, à l'époque, un étage sur rez-de-chaussée et sous-sol. Son entrée principale s'enorgueillissait d'un immense portique élevé sur des voûtes en pierre de taille et surmonté d'un fronton reposant sur six colonnes en avant et sur autant de pilastres, en arrière. Le nouvel édifice conservait l'apparence classique des autres palais de justice et bâtiments publics d'origine britannique comme le souligne l'architecte Jean-Claude Marsan:

> il s'inscrit dans la tradition du classicisme britannique des Province House (1811-1819), d'Halifax, et de Osgoode Hall (1829), de Toronto.[13]

Le recours à la même apparence pour les palais de justice se trouvait donc à perpétuer la même image institutionnelle dans les colonies de l'Amérique du Nord britannique.

Les changements apportés aux plans originaux des architectes Ostell et Perrault avaient causé de nombreux délais et des coûts excessifs[14]. L'idée d'un concours architectural n'avait donc pas apporté les résultats escomptés. On dut même construire un second bâtiment quelques années plus tard (fig. 4.).

Entretemps, la création de deux nouveaux districts judicaires, ceux d'Ottawa et de Kamouraska, entraîna en ces deux endroits l'établissement d'un palais de justice et d'une prison. À Kamouraska, pour des raisons politiques, le gouvernement fit l'acquisition de la résidence de l'honorable Jean Taché et y apporta les transformations nécessaires pour les besoins de la justice. Par contre, à Aylmer, chef-lieu du district d'Ottawa, les

3 Ancien palais de justice de Montréal
Construction en 1851-1857; Ostell et Perrault, architectes. La décoration d' inspiration classique prédomine dans ce bâtiment, tout comme dans bon nombre de palais de justice de cette époque. Il est malheureux que l' addition d' un étage en fausse la perspective architecturale. Des bureaux municipaux sont maintenant logés dans cet édifice.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, Marcel Durand.)

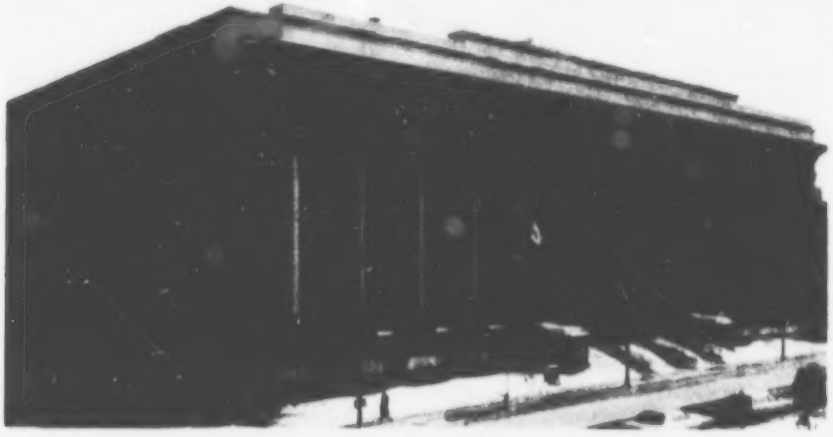

4 Façade de l' annexe de l'ancien palais de justice de Montréal
Construction en 1922-1926; Charles Saxe et Ernest Cormier, architectes. Ce bâtiment abrite maintenant les bureaux régionaux du ministère des Affaires culturelles. Il a été conçu par les architectes de l' édifice de la Cour suprême, pour remédier à l'exiguïté du palais de justice d'alors.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, André Giroux.)

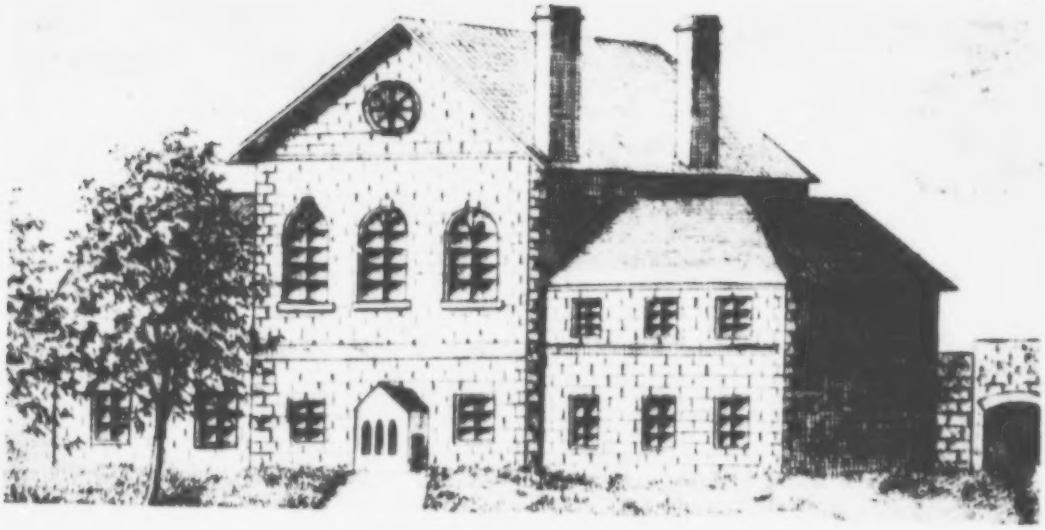

5 **Premier palais de justice d' Aylmer**
Construction vers 1845; architecte inconnu. C' est ce bâtiment qui servit de modèle aux palais de justice qui furent construits par la suite. Il fut incendié en 1869.
(*Canadian Illustrated News*, 7 sept. 1878, p. 152.)

6 **Bureau d' enregistrement de Napierville**
Construction en 1834; Thompson & Parry, architectes. C' est le plus ancien palais de justice de comté construit au Québec. Il fut lourdement endommagé par les troupes gouvernementales durant les troubles de 1837.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

autorités décidèrent de faire construire des établissements spécifiques.

Le district d'Ottawa desservait une population moins nombreuse que ceux de Montréal et de Québec[15]. On décida donc de réunir en un seul édifice la cour et la prison, tout comme à New-Carlisle. Cet agencement avait l'avantage de regrouper les services et de permettre une grande économie. Selon ce plan (fig. 5), un palais de justice de deux étages formerait le corps principal de l'édifice mesurant 90 pieds sur 43, et une aile de 21 pieds sur 30, à l'arrière, servirait de prison[16]. Au chapitre de l'espace, de la structure et des coûts, le plan du palais de justice d'Aylmer répondait parfaitement aux désirs du *Board of Works*, contrairement à ce qui s'était passé à Sherbrooke et à Montréal.

Cependant en milieu rural, les palais de justice prévus pour les tribunaux inférieurs étaient encore rares. Des cours avaient été créées par La Fontaine, en 1849, afin de décentraliser l'appareil judiciaire[17]. De fait, jusqu'en 1857, seulement deux palais de justice de comté avaient été construits, soit à Napierville (fig. 6) et à Saint-Hyacinthe.

À l'origine, les palais de justice de comté servaient de salle d'audience pour les tribunaux inférieurs et comme prison temporaire. Avec la loi de l'enregistrement, votée en 1841, (4 Vic., ch. 30)[18], ces établissements devaient servir aussi de bureau d'enregistrement. N'offrant que quelques services judiciaires, les comtés cherchaient à construire des bâtiments qui répondaient à ces seuls besoins. Comme depuis 1832 le gouvernement n'avançait que la moitié du coût de construction[19], les administrateurs de comté s'aventurèrent rarement dans l'édification de bâtiments aussi sophistiqués que les palais de justice entièrement financés par le gouvernement. Des édifices à deux étages, avec salle d'audience au palier supérieur, prison et bureaux au rez-de-chaussée, pouvaient suffire. Les palais de justice de Napierville et de Saint-Hyacinthe possédaient ces caractéristiques.

La répartition inadéquate des établissements judiciaires au Bas-Canada qui se maintint jusqu'aux années 1850, amena une restructuration complète de l'appareil administratif. L'acte judiciaire du Canada de 1857 (20 Vic., ch. 44) apporta la réforme nécessaire à l'organisation existante. Il fit de la décennie 1857-1866 la grande période de construction des palais de justice au Québec.

La loi de 1857, préparée par George-Étienne Cartier[20], divisait le Canada Est (le Québec) en 21 districts judiciaires dont 12 nouveaux[21]. Un peu plus tard, on ajoutera celui de Chicoutimi. Cette mesure législative assurait la présence du pouvoir judiciaire dans des régions récemment colonisées. Elle permettait aussi d'équilibrer les immenses districts de Québec et de Montréal. Ce nouveau regroupement apportait une décentralisation souhaitable au niveau des tribunaux supérieurs. Désormais, un résident du lac Saint-Jean n'avait plus besoin d'aller à Québec pour obtenir justice, diminuant ainsi les frais et les délais.

Cette décentralisation existait déjà en principe au niveau des tribunaux inférieurs, puisque le Canada Est se divisait en 14 circuits depuis 1843[22]. La loi des municipalités et des chemins du Canada Est, votée en 1855, accordait même à chaque comté les pouvoirs de construire un édifice pour servir de cour de justice et de bureau d'enregistrement. Ce n'était cependant pas suffisant pour amener la construction de nouveaux palais de justice.

La loi de 1857 allait remédier à cette situation. Dans un premier temps, elle accordait à chaque administration de comté une aide financière importante pour ériger un palais de justice. De plus, elle prévoyait la construction de palais de justice et de prisons dans les nouveaux districts. Ainsi, durant la décennie 1857-1866, le nombre de palais de justice de district passa de 7 à 12 et celui des palais de justice de comté de 2 à plus de 25.

À chaque endroit, on devait procéder à l'édification d'un palais de justice où siégeraient les tribunaux supérieurs et inférieurs. L'espace requis devait comporter une grande salle d'audience, des pièces pour les juges, avocats et jurés et des bureaux pour les autres services judiciaires (greffe, archives, chambres-fortes). De plus, une loi (4 Vic., ch. 30) ordonnait d'installer un bureau d'enregistrement à l'intérieur du palais de justice de district[23], ce qui allait en compliquer l'aménagement intérieur. Il fallait aussi une prison de dimensions suffisantes pour contenir tous les prisonniers, hommes et femmes.

En plus des facteurs d'espace, le *Board of Works* du Canada-Uni, l'organisme chargé de la construction des palais de justice de district, devait également tenir compte des possibilités d'agrandissements subséquents,

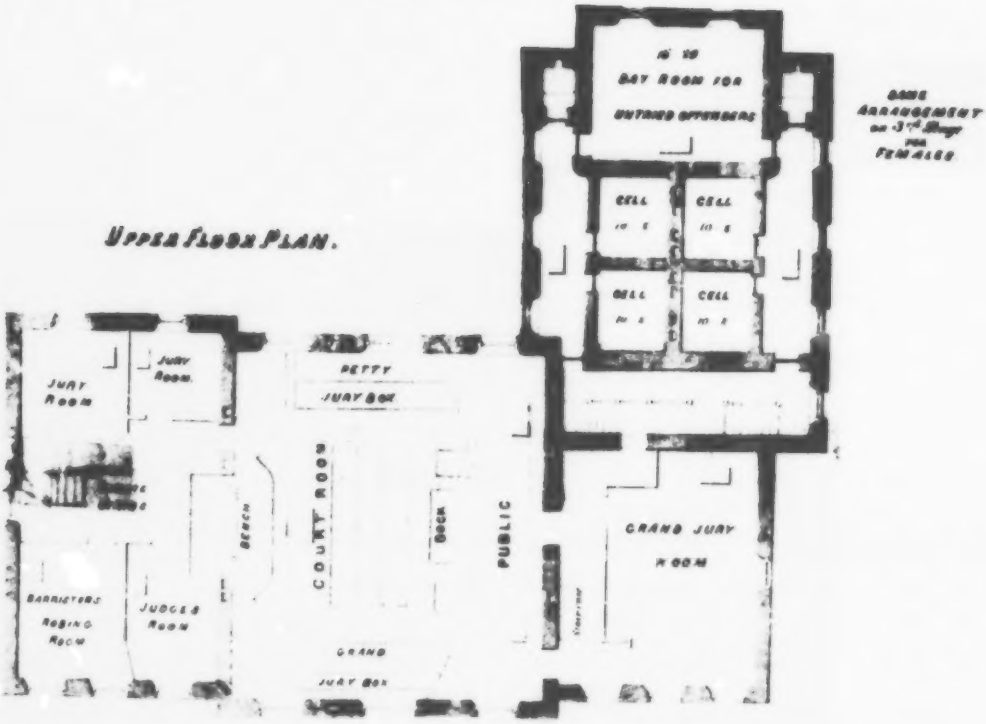

7 Plan de l'étage supérieur du palais de justice de la Beauce
Construction en 1858; F.P. Rubidge, architecte.
(Québec, ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement, plan nº 03-0348-16.)

tant pour le palais de justice que pour la prison. Pour des raisons d'économie cependant, les bains, toilettes, infirmerie, chapelle et ateliers seraient rejetés, ce qui remenait les services pénitentiaires à zéro[24]. Même chose pour la décoration et l'apparence extérieure: la plus grande simplicité dicterait la ligne de conduite. En construisant 13 palais de justice simultanément, il ne fallait pas plonger le gouvernement dans un endettement trop lourd. D'un autre côté, on tenait aussi à construire des édifices solides et sécuritaires, d'où la nécessité de bâtir le plus possible en pierre et d'avoir une toiture en fer-blanc. À cause de l'envergure de ce projet, le gouvernement le suivit de très près.

Dès 1840, le *Board of Works* avait souligné la nécessité, par mesure d'économie, d'avoir un plan uniforme pour la réparation éventuelle des édifices publics[25]. En 1846, cet organisme adopta des principes généraux pour l'emplacement et l'apparence des futurs palais de justice. C'est avec tous ces éléments que dut composer l'architecte en chef du *Board of Works*, devenu le département des Travaux publics, F.P. Rubidge.

Rubidge avait été témoin des graves problèmes survenus durant la construction du palais de justice de Montréal (1851-1857). L'idée d'un concours d'architecture n'y avait pas donné de bons résultats. Par contre, le palais de justice du district d'Ottawa répondait à toutes les exigences que recherchait le département des Travaux publics pour les petites collectivités.

Le district d'Ottawa assurait les mêmes services judiciaires que les nouveaux districts. L'agencement de son palais de justice facili-

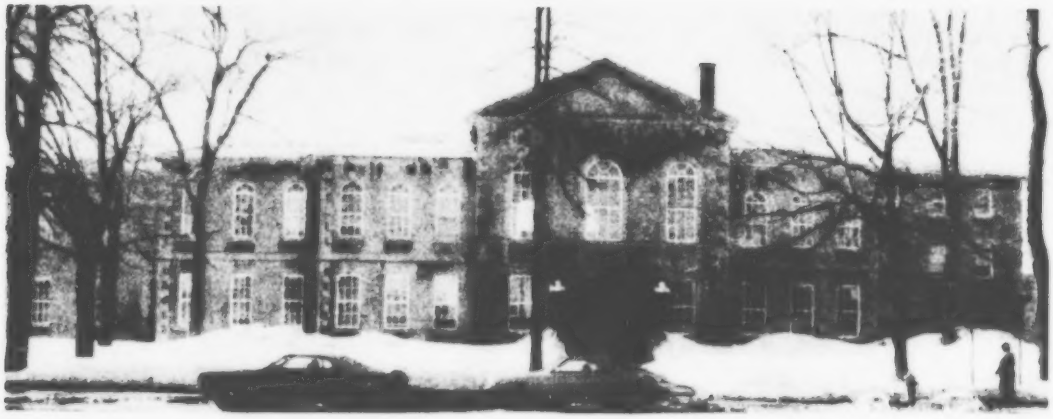

8 Palais de justice de Joliette

Construction en 1860-1862; F.P. Rubidge, architecte. Ce bâtiment est un bon exemple du plan uniforme du département des Travaux publics, malgré les additions qu' il a subies. En 1866, Pierre Gauvreau soumit des plans et devis pour la construction de lieux d' aisances à l' extérieur de l' édifice mais on refusa ces modifications. Plusieurs propriétaires de Joliette s' inspirèrent de son architecture pour leurs maisons.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, Marcel Durand.)

9 Palais de justice de Saint-Jean

Construction en 1859-1861; F.P. Rubidge, architecte. Un autre exemple du plan uniforme du department des Travaux publics qui fit construire 13 palais de justice vers le milieu du XIX^{e} siècle. François-Xavier Berlinguer, le célèbre architecte, a préparé en 1887, les plans de la balustrade du tribunal, signe du nouveau décorum que l' on voulait conférer à la cour.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, Marcel Durand.)

10 **Palais de justice de Cowansville**
Construction en 1859-1862; F.P. Rubidge, architecte. Cet édifice se distingue par ses nombreuses additions, lesquelles étaient prévues dans le plan de Rubidge. La pierre n'étant pas facilement accessible à cet endroit, on recourut à la brique. Pour plus de sécurité on utilisa de la pierre des champs pour la prison.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, Marcel Durand.)

tait la disposition des divers bureaux, salles d'audience ainsi que de la prison, et permettait aux juges, aux prisonniers, aux témoins et au public de circuler sans anicroches. Un agrandissement subséquent était possible, ce qui évitait les coûts d'achat d'un terrain et ceux d'une construction. Comme il fallait construire rapidement plusieurs établissements judiciaires offrant partout les mêmes services, le département des Travaux publics adopta dans les nouveaux districts du Canada Est le modèle d'Aylmer.

En avril 1858, F.P. Rubidge présenta au secrétaire des Travaux publics deux séries de plans préliminaires[26]. En août 1858, l'architecte avait terminé les dix pages de plans et le devis pour la construction des établissements judiciaires des nouveaux districts[27].

Selon ce plan type, le palais de justice formait le corps principal de l'édifice, mesurant 90 pieds sur 45; à l'arrière de son extrémité droite, la prison formait une aile de 52 pieds sur 36 (fig. 7) et elle se rattachait au corps principal à angle droit. Ce dernier comptait deux étages et la prison trois. Le plan prévoyait des murs extérieurs en pierre de taille et le toit en fer-blanc, par mesure de sécurité. Cependant, dans les localités où la pierre serait difficile à obtenir, on pouvait suppléer par un parement de brique[28].

Les palais de justice des nouveaux districts judiciaires (Terrebonne, Richelieu, Rimouski, Beauce, Montmagny, Arthabaska, Saint-Hyacinthe, Bedford, Iberville, Beauharnois, Saguenay et Chicoutimi) suivaient fidèlement le plan type de Rubidge, sauf dans deux cas particuliers: dans les districts de Chicoutimi et de Saguenay, peu peuplés, l'aile de la prison n'avait qu'un étage[29]. Aussi, à cause de la rareté de la pierre, les palais de justice des districts d'Arthabaska, de Richelieu et de Bedford reçurent une revêtement extérieur de brique (fig. 8, 9, 10).

Au chapitre de l'aménagement intérieur, ce plan faisait regrouper au rez-de-chaussée les différents services judiciaires et bureaux

de district. À l'étage supérieur on retrouvait la grande salle du tribunal, flanquée, de part et d'autre, des pièces réservées aux juges, avocats et jurés[30].

Tous ces édifices possédaient une partie de leur façade en projection, un fronton formant pignon central et une entrée principale flanquée de deux pilastres. Une juste répartition des ouvertures, une nette séparation entre les deux étages et des proportions bien respectées donnaient à cette façade une apparence sobre, sinon sévère.

Commencée en 1859, la construction des palais de justice des nouveaux districts était déjà terminée en 1862, sauf à la Malbaie, où les travaux se poursuivirent jusqu'en novembre 1863[31].

La construction aurait progressé plus rapidement si on n'avait pas accordé un contrat général à la firme Sinclair & Skelsey. Voulant accélérer les travaux et les uniformiser davantage, le gouvernement avait octroyé à cette firme le contrat de la construction de dix palais de justice[32]. Un an plus tard, le département des Travaux publics résilia cet accord car les délais fixés n'étaient pas respectés. Ces entrepreneurs avaient vu trop grand. Le gouvernement accorda ensuite à des constructeurs différents des contrats séparés pour chaque bâtiment. Malgré ce retard d'un an, l'achèvement des palais de justice avait seulement duré quatre ans. Leur construction n'avait coûté au total que 437 639,82 $[33].

En somme, l'utilisation d'un plan uniforme par le département des Travaux publics avait permis au gouvernement d'accélérer la construction de ces édifices et d'en limiter les coûts. Le contrôle gouvernemental sur les travaux publics s'accentuait davantage et s'avérait de plus en plus profitable.

11 Vieille salle publique de L'Isle-Verte

Construction en 1859-1860; Benjamin Dionne, concepteur et constructeur. Ce bâtiment est dans un état lamentable, mais il est question qu'on le restaure bientôt. Dans le grenier se trouvait une chambre pour le juge en tournée.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, André Giroux.)

Au niveau des tribunaux inférieurs, l'acte de 1857 allait aussi entraîner la construction de nombreux palais de justice. En donnant à chaque administration locale une somme de 1200 $ pour ériger un palais de justice, le gouvernement poursuivait la décentralisation judiciaire amorcée par de la création des nouveaux districts. Plus de 20 comtés profitèrent de cette aide financière entre 1857 et 1866.

La construction du palais de justice pour les tribunaux inférieurs revenait au conseil de chaque comté[34]. Cet organisme, formé des maires de chaque municipalité du comté, choisissait le chef-lieu, y trouvait un emplacement pour le futur édifice, passait les contrats requis et surveillait la construction. En plus de son apport financier, le gouvernement, par l'entremise du département des Travaux publics, approuvait le lieu choisi et révisait les plans soumis par les conseils de comté.

L'édifice à construire devait d'abord servir de cour de justice pour les tribunaux civils inférieurs, notamment la cour de circuit et la cour des commissaires. La cour de circuit constituait la principale cour du comté. Un juge sans jury y tranchait les litiges. Pour cette raison, la salle d'audience se limitait souvent au tribunal, à la barre des témoins et à quelques bancs. On retrouve un tel agencement à L'Isle-Verte (fig. 11). Cependant, comme ces audiences duraient en moyenne de deux à quatre jours par tournée[35], il devait y avoir dans l'édifice une chambre pour le juge.

Selon la loi des municipalités de 1855, le conseil de comté devait voir à l'établissement et à l'entretien d'un bureau d'enregistrement. Celui-ci pouvait ne pas faire partie du palais de justice. La décision de le loger à l'intérieur du palais de justice paraissait néanmoins la solution la plus économique et la plus pratique: il fallait seulement une pièce supplémentaire et une chambre-forte, et on se trouvait ainsi à regrouper tous les services judiciaires du comté dans le même édifice.

12 **Édifice du comté de Huntingdon**
Construction en 1859-1850; John James Browne, architecte. C'est un édifice à l'aspect imposant, avec son fronton central, son large entablement en façade, ses pilastres flanquant l'entrée principale et son élégante maçonnerie de pierre. Il fut conçu dans un esprit de rivalité avec la localité de Sainte-Martine. On a conservé une petite cellule qui servit de cachot temporaire. La salle du tribunal a été transformée en classe.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, André Giroux.)

13 **Édifice du comté de Brome**
Construction en 1859; James Ball, architecte. Le fronton central, soutenu par 4 colonnes, et la façade en retrait, formant un porche ouvert, donnent une allure de temple grec à ce bâtiment, rappelant ainsi le second palais de justice de Sherbrooke (fig. 2). L'architecte F.P. Rubidge fut appelé à en modifier les plans.
(Société d'histoire du comté de Brome.)

14 **Bureau d'enregistrement de Vaudreuil**
Construction en 1859; Adolphe Moffatt, architecte. Ce dernier était instituteur. Il reçut 2 livres sterling pour ses plans. Il sut cependant concevoir un bâtiment assez sophistiqué.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, André Giroux.)

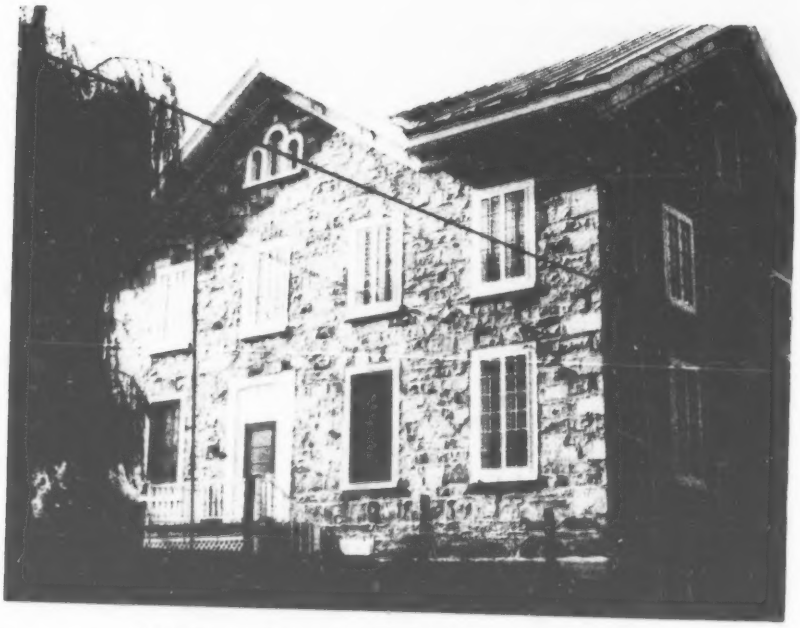

15 **Bureau d'enregistrement de Sainte-Julienne**
Construction en 1859-1860; Joseph-Édouard Beaupré, architecte probable. En 1915, cet édifice a servi de chapelle, suite à l' incendie de l' église de Sainte-Julienne. En 1919, on y jugea plus d' une trentaine de réfractaires à la conscription. On doit remarquer combien ce bâtiment s' apparente à la tradition architecturale domestique.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada.)

16 **Ancien palais de justice de Coteau-Landing**
Construction en 1858; un comité d'architecture. Cette municipalité construisit un palais de justice afin de demeurer le chef-lieu et conserver ainsi une certaine importance économique. C' est un dessin d' amateurs qui est assez bien réussi.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, André Giroux.)

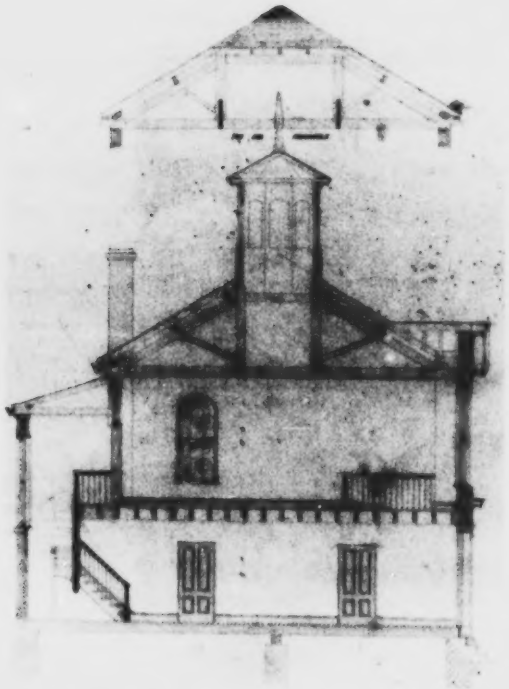

17 **Ancien palais de justice de Coteau-Landing** Coupe transversale du bâtiment. (Archives nationales du Québec à Montréal.)

Comme le palais de justice devait aussi servir de bureau et de salle de réunion pour le conseil du comté, on utilisa donc la salle d' audience à cet effet.

En général, un édifice de deux étages, d' une superficie totale d' environ 2000 pieds carrés, suffisait à loger convenablement la cour de justice, le bureau d' enregistrement et le conseil de comté. À Saint-Michel de Bellechasse et à L' Isle-Verte, le bureau d' enregistrement se trouvait dans un autre bâtiment. Le palais de justice de ces deux endroits ne compte en effet qu' un étage.

L' apparence générale du palais de justice de comté, sa décoration et ses matériaux dépendaient de la situation financière de chaque conseil de comté et des buts que celui-ci poursuivait. Le gouvernement central ne pouvait intervenir qu' indirectement. Comme le recours à un architecte occasionnait des dépenses énormes, seuls de rares comtés pouvaient se le permettre, tel le comté de Huntingdon (fig. 12).

On opta généralement pour un édifice de forme rectangulaire. Les palais de justice de Huntingdon, de Knowlton (fig. 13), de Vaudreuil (fig. 14), et de Sainte-Julienne (fig. 15) confirment cette tendance. Cependant d' autres, tel celui du comté de Soulanges (fig. 16, 17), avaient une forme bien carrée. En l' absence de directives strictes, une grande variété architecturale était possible. Ainsi à L' Assomption (fig. 18) on préféra acheter une maison privée plutôt que de construire un palais de justice.

Puisque la construction de ces palais de justice dépendait des moyens financiers de chaque comté, on chercha souvent à économiser sur les matériaux: ainsi à Saint-Michel de Bellechasse (fig. 19) on opta pour un revêtement de bois. Cependant, pour des raisons de sécurité et de prestige, plusieurs comtés utilisèrent la brique et même la pierre.

En même temps, une certaine rivalité entre comtés voisins, principalement dans la région de Montréal, entraîna des conseils de comté à doter les édifices d' éléments stylistiques et décoratifs sophistiqués (fronton, colonnes ou pilastres, entablement, etc.)[36]. D' autres conseils furent tout simplement animés d' un désir de posséder un édifice seyant à la dignité de la justice.

La restructuration effectuée par la loi de 1857 allait marquer profondément toute l' organisation judiciaire de la province jusqu' au début du XX^{e} siècle. Entre 1867 et 1914, l' appareil judiciaire du Québec allait connaître une grande période de consolidation et conserver son allure décentralisatrice. L' ouverture de nouveaux territoires créa quelques nouveaux districts: Pontiac (1891), Labelle (1912), Roberval (1912) et Nicolet (1915), dans lesquels il fallut construire de nouveaux palais de justice.

Au lendemain de la Confédération, le ministère des Travaux publics du québec remplaça celui du Canada-Uni dans la construction des palais de justice de district. Pierre Gauvreau en devint l' architecte en chef. Entré au département des Travaux publics du Canada-Uni en 1848, il travailla sous la direction de F.P. Rubidge[37]. Il participa donc activement à la construction des palais de justice de district érigés entre 1859 et 1863.

Suite à l' incendie du palais de justice d' Aylmer, en janvier 1869, les autorités gou-

18 **Ancien palais de justice de L' Assomption**
Construction en 1811 et agrandissement en 1822; architecte inconnu. En 1842, Jean-Moïse Raymond, le propriétaire de cette maison qui servait aussi de magasin, fut nommé registrateur et il la convertit en bureau d' enregistrement. En 1858, avec un subside de 1200 $, on la transforma en palais de justice afin d' épargner de l' argent. Ce bâtiment a été classé monument historique par le gouvernement du Québec.
(Archives publiques Canada, PA-36748.)

19 **Vieille salle paroissiale de Saint-Michel de Bellechasse**
Construction en 1859-1860; architecte inconnu. On aménagea la chambre du juge dans le grenier. Ce bâtiment démontre bien l' influence de la tradition domestique dans de nombreux palais de justice de comté.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, André Giroux.)

20 **Ancien palais de justice d'Aylmer (maintenant l'hôtel de ville)**
Construction en 1870-1871; Pierre Gauvreau, architecte. Ce second palais de justice d' Aylmer a été conçu par le ministère des Travaux publics de la province de Québec. On peut voir jusqu' à quel point le plan uniforme de Rubidge laissa une forte impression car Gauvreau semble l' avoir appliqué intégralement dans ce cas-ci.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, Marcel Durand.)

21 **Palais de justice de Rivière-du-Loup**
Construction en 1882-1883; Pierre Gauvreau, architecte. Ce bâtiment marque un renouveau dans la construction des palais de justice de district. Avec cet édifice, on abandonna le plan uniforme de Rubidge et le ministère des Travaux publics du Québec put enfin s' affirmer.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada.)

vernementales se trouvèrent dans l'obligation de le reconstruire. Le recours au plan type de Rubidge ne semblait plus nécessaire puisque le contexte n'était pas le même qu'en 1858. Maintenant, il n'y avait plus qu'un seul édifice à construire et les restrictions budgétaires n'étaient donc plus aussi sévères qu'auparavant. Cependant l'avantage d'avoir un plan préparé par le département des Travaux publics ne laissait aucun doute. C'est pourquoi l'architecte Pierre Gauvreau prépara les plans du nouvel édifice (fig. 20). On peut constater jusqu'à quel point cet édifice s'apparente à ceux érigés du temps de Rubidge. Gauvreau en poursuivait la tradition.

Le dernier tiers du XIX[e] siècle allait véhiculer de nouvelles techniques de construction (façades à ossature de pierre ou en fonte, entre autres)[38]. De nouvelles formes stylistiques furent popularisées, tel le style second Empire qui fut particulièrement employé durant cette période dans l'architecture publique canadienne, comme en fait foi le témoignage suivant:

> This style, which in its pure form is characterized by the mansard roof, projecting pavilions, richly plastic classical ornamentation, and a lively broken roof silhouette created by heavily decorated dormers, tall chimneys, iron-cresting, and mansarded towers, was adopted by the federal government for its massive post-Confederation building programme as a suitable symbol of the power and confidence of the new nation.[39]

Ce symbolisme semble avoir été suivi par le département des Travaux publics de la province de Québec, pour les palais de justice que cet organisme fit construire par la suite. Peut-être voulait-on, par ce moyen, se mettre au goût du jour et moderniser les formes architecturales de ces édifices?

Le premier signe de ce changement apparut en 1882 au moment de la construction du palais de justice de Rivière-du-Loup, le nouveau chef-lieu du district de Kamouraska, désigné par le gouvernement après l'incendie du palais de justice de Kamouraska. Conçu par Pierre Gauvreau, le nouvel édifice (fig. 21) abandonnait les détails architecturaux et le plan adopté depuis Rubidge. Par la suite, les nouveaux palais de justice de Québec (fig. 22),

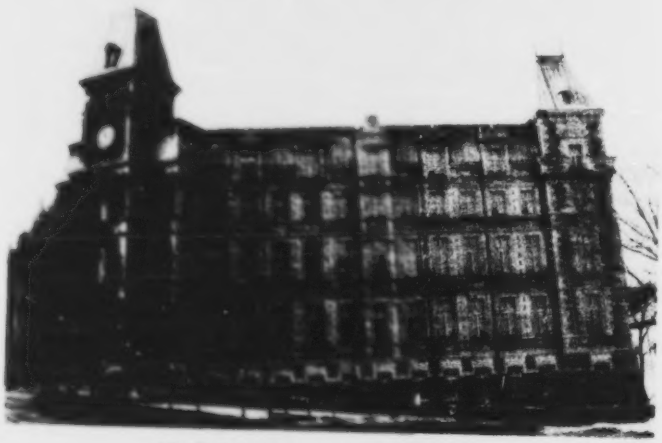

22 Palais de justice de Québec
Construction en 1883-1889; Jean-Baptiste Derome, architecte. La composition des façades de cet édifice est d'Eugène Taché. Ce prestigieux bâtiment convient bien à la capitale provinciale et il s'inscrit dans le mouvement de réforme du ministère des Travaux publics.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, Marcel Durand.)

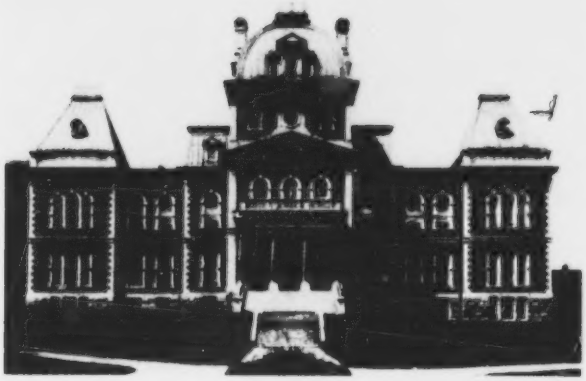

23 Palais de justice de Sherbrooke
Construction en 1904-1906; Elzéar Charest, architecte. Ce bâtiment est avantageusement situé sur une élévation au centre-ville, ce qui démontre l'impact que l'on voulait créer. Le granit gris de Stanstead et la pierre rose du comté d'Argenteuil présentent un heureux contraste qui rehausse l'apparence de cet édifice
(Société d'histoire des Cantons de l'Est.)

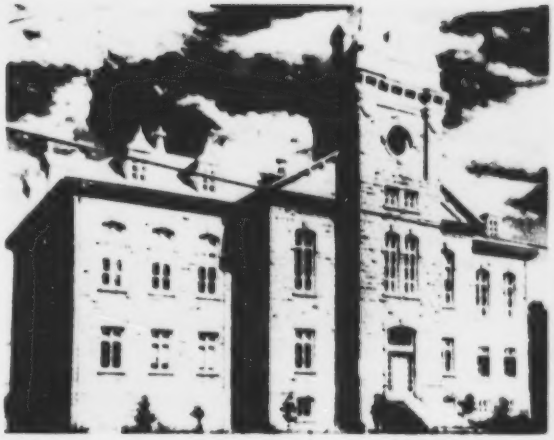

24 Palais de justice de Roberval
Construction en 1909; Joseph P. Ouellet, architecte. Cet édifice fut érigé par la ville de Roberval afin de rivaliser avec Chicoutimi. En le construisant, les dirigeants municipaux de Roberval voulurent forcer la main au gouvernement provincial afin qu'il fasse de leur ville le chef-lieu. C'est pour cette raison qu'on eut recours aux services du célèbre architecte Joseph P. Ouellet. Leur coup réussit.
(Société historique du Saguenay, carte nº 8097.)

et de Sherbrooke (fig. 23), dont les plans provenaient des travaux publics, continuèrent ce mouvement de transformation.

Après Gauvreau, Jean-Baptiste Derome devint l'architecte en chef des Travaux publics de la province. En 1887, il fut remplacé par Paul Cousin. Elzéar Charest lui succéda de 1891 à 1914[40]. Tous ces architectes conservèrent le contrôle sur la construction des palais de justice de district. Ils continuèrent à diriger la préparation des plans et la construction de ces édifices à l'exception de celui de Roberval (fig. 24)[41].

Au niveau des comtés, les palais de justice construits entre 1867 et 1914 tendaient à adopter des formes et des caractéristiques communes: formes plutôt carrées, deux étages, revêtement extérieur en brique et localisation de la salle d'audience à l'étage supérieur; ainsi en est-il du palais de justice de Sainte-Martine (fig. 25).

La tendance vers des formes et des caractéristiques communes s'explique surtout par l'uniformisation des services offerts dans ces bâtiments. En effet, la plupart des palais de justice de comté construits à partir de 1867 devaient loger la cour de circuit, la cour de magistrat, le bureau d'enregistrement et le conseil de comté. Un édifice à deux étages pouvait amplement suffire.

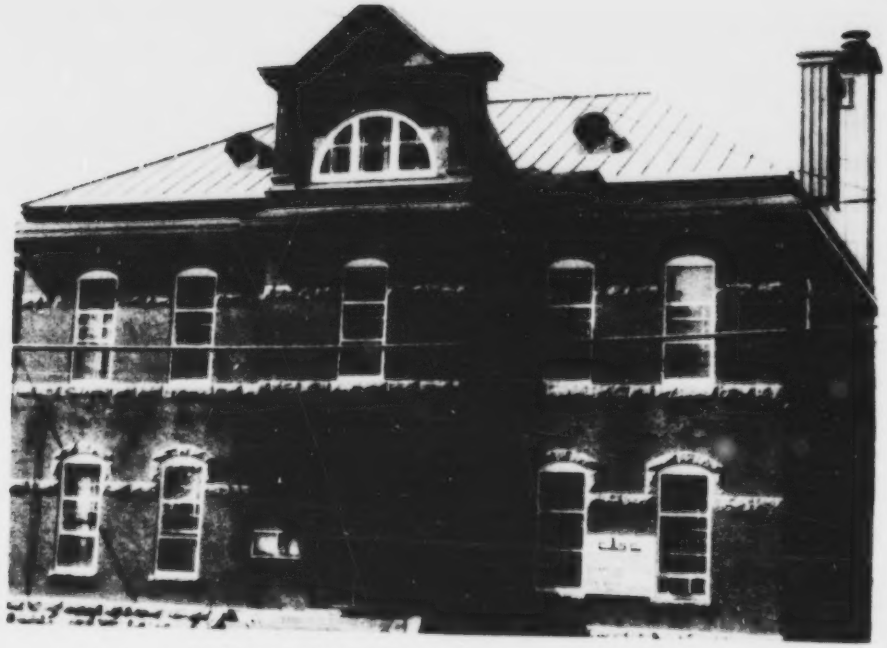

25 **Bureau d'enregistrement de Sainte-Martine**
Construction en 1887; Maurice Perrault et Albert Mesnard, architectes. Dans la petite localité agricole de Sainte-Martine, ce bâtiment devint le second édifice en importance, après l'église. On y retrouve l'utilisation de nombreux éléments décoratifs originaux: marquise, lucarnes, frontispice, armoiries, bandeau et tirants, que l'on rencontre rarement dans les palais de justice de comté. Il constitue la riposte française à l'édifice du comté de Huntingdon.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, André Giroux.)

La salle d'audience et la chambre du juge continuaient à être situées à l'étage supérieur. Le rez-de-chaussée comprenait l'espace pour le bureau d'enregistrement, le greffe, le conseil de comté et la chambre-forte. Un édifice de forme carrée, avec au rez-de-chaussée les pièces distribuées de part et d'autre d'une allée centrale, semblait l'agencement le plus simple et le plus fonctionnel.

Les détails architecturaux pour ce genre de palais de justice, la décoration et les matériaux de construction variaient d'un comté à l'autre, comme on peut le constater avec le palais de justice de Saint-Raphaël (fig. 26). Les goûts de l'architecte ou du constructeur et les moyens financiers mis à leur disposition expliquent cette situation.

On peut cependant dégager certaines constantes chez ces bâtiments. À cause du grand danger d'incendie dans les établissements en bois, les comtés cherchèrent surtout à construire en pierre ou en brique. Plus économique et plus facilement accessible que la pierre, la brique connut une grande vogue, surtout après 1867[42].

Durant les années 1870, les autorités gouvernementales établirent des critères rigides concernant la construction des chambres-fortes et l'agrandissement des palais de justice. Ces mesures avaient pour but d'assurer une plus grande sécurité aux documents judiciaires. En même temps, on se trouvait à mieux contrôler les dépenses pour les édifices publics.

À cet effet, le département des Travaux publics fit préparer par ses architectes les plans et devis de la plupart des annexes ou des

26 **Édifice du comté de Bellechasse**
Construction en 1899-1900; architecte inconnu. Le concepteur de ce bâtiment a voulu lier à la tradition domestique des éléments décoratifs classiques afin de conférer une certaine prestance à ce palais de justice. L'effet est des plus curieux.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, André Giroux.)

chambres-fortes[43]. Par mesure de sécurité, ces dernières devaient être construites à l'extérieur de l'édifice principal; la localisation pouvait varier, tantôt à l'arrière, tantôt sur le côté de l'édifice, de façon à faciliter l'accès à cette pièce par le bureau d'enregistrement. Selon le modèle gouvernemental, une petite chambre-forte était en brique, à un étage, et généralement de forme carrée.

Ainsi, entre 1867 et 1914, la construction des palais de justice de comté s'orienta presque dans le même sens que celle des édifices de district. Sans avoir un plan identique, la plupart de ces édifices possédaient plusieurs traits communs permettant d'assurer une certaine uniformité dans l'administration des services judiciaires. En même temps, certaines normes de sécurité propres à tout édifice public étaient respectées. La révision des plans par le ministère des Travaux publics du Québec et le fait que cet organisme dresse les plans et devis des chambres-fortes et des annexes illustrent bien la volonté gouvernementale de contrôler le plus possible la construction de tous les établissements judiciaires.

Le genre d'organisation et d'édifices judiciaires établis peu à peu dans la province de Québec, jusqu'au début du XX^{e} siècle, répondait au désir des diverses autorités gouvernementales d'assurer une présence du pouvoir judiciaire de plus en plus à la mesure de l'expansion démographique et territoriale, et dans ce contexte la législature favorisait la décentralisation des tribunaux.

À partir de 1922, cependant, on assista à un mouvement de centralisation judiciaire au profit des districts. L'établissement de la cour de magistrat de district, cette année-là, allait faire diminuer graduellement la juridiction de la cour de circuit pour, éventuelle-

ment, l'absorber, sauf à Montréal[44]. Peu à peu, les palais de justice de district accaparèrent les principales fonctions des palais de justice de comté et ils devinrent les seuls établissements judiciaires au Québec, à l'exception des cours municipales. Les palais de justice de comté ne conservèrent pratiquement que leurs fonctions administratives tels le bureau d'enregistrement et le siège du conseil de comté.

La responsabilité de construire les édifices à vocation judiciaire releva de deux niveaux administratifs dans la province de Québec. Le département des Travaux publics se chargea des palais de justice de district, et il revint aux conseils de comté de s'occuper de la construction de leurs édifices judiciaires. Cette division administrative explique la disparité que l'on rencontre dans l'évolution architecturale de ce type de bâtiments.

Le département des Travaux publics constituait une organisation cohérente, sous la direction d'un architecte en chef. Ce département, tout en respectant ses limites budgétaires, devait faire en sorte que l'architecture des nouveaux palais de justice véhicule la conception gouvernementale de l'administration de la justice. Un gouvernement qui aurait laissé ériger des bâtiments médiocres aurait laissé planer des doutes sur l'état de ses finances. Cela explique l'importance du budget accordé à ce département pour édifier ces bâtiments, sans oublier que ce département constituait un important moteur économique par les contrats qu'il octroyait. On construisit donc des édifices prestigieux, leur conférant toutefois un certain air de sévérité afin que la population prenne au sérieux la justice ainsi que les institutions gouvernementales. Cette politique sera reprise par les divers gouvernements chargés de la construction des palais de justice de district qui se succédèrent jusqu'à la Confédération.

Comme les plans émanaient de la même source, il est donc normal de trouver une certaine unité dans l'apparence des palais de justice de district. On retrouve surtout cette unité dans l'aménagement de l'espace intérieur et dans le choix d'éléments décoratifs communs.

Quant aux conseils de comté, leur composition changeait régulièrement. Comme ils regroupaient les maires des différentes municipalités, on peut facilement concevoir que la construction d'un palais de justice de comté ait pu susciter de nombreux débats. La question du choix du chef-lieu, par exemple, était très délicate car elle avivait les nombreuses rivalités. Des "querelles de clocher" pouvaient freiner la participation financière des municipalités non choisies, augmentant d'autant celle de la ville élue. Donc le fait que les décisions aient été prises dans chaque comté, par des conseils changeants au gré des élections et en fonction des moyens financiers d'une région, cela explique la diversité architecturale qu'on rencontre dans ce second groupe d'édifices.

Une fois la localité choisie, il revenait tout autant à la ville désignée qu'au conseil de comté de s'occuper de la construction du palais de justice. Ce bâtiment reflétait davantage la situation matérielle du comté et de la ville où il était érigé que l'image que le gouvernement projetait dans la construction des palais de justice de district. Les divers conseils de comté n'avaient, comme point commun de référence, qu'un subside du gouvernement et quelques directions se rapportant surtout à l'aménagement de l'espace intérieur.

Si la municipalité choisie et le comté pouvaient se le permettre, on recourait aux services d'un architecte. Sinon, on faisait simplement appel à un constructeur local à qui on fournissait des lignes directrices ou quelquefois un plan. Les dimensions de ces bâtiments, les matériaux et les éléments décoratifs dépendaient donc plus des disponibilités financières du comté et du chef-lieu que de la volonté de représenter le prestige du gouvernement.

Malgré cette division administrative, une tradition architecturale semble s'être imposée dans la construction des palais de justice au Québec. Elle est née de la similarité des fonctions réservées à ce type de bâtiments et aussi de la représentation mentale que l'on se faisait de leur aspect architectural.

Les organismes responsables de la construction de l'ensemble des palais de justice avaient la tâche d'ériger un édifice public qui projetterait une image avantageuse de la situation financière du gouvernement en place. Pour l'édification du peuple, les bâtisseurs voulurent surtout représenter le côté démocratique et la pérennité du système judiciaire récemment mis en place.

À cet effet les palais de justice furent souvent perçus comme des bâtiments impor-

tants dans leur localité. Contrairement à la province de l'Ontario, par exemple, on retrouve très souvent, au Québec, un édifice à vocation judiciaire sur la principale rue d'une ville, signe de l'importance que l'on voulait conférer à ce genre de bâtiment. Pour renforcer cette impression de prestige, un parc était fréquemment aménagé autour de ces édifices afin de les mettre davantage en valeur. Bref, aucun effort n'était ménagé, sauf à de rares endroits, pour augmenter l'influence que le système judiciaire pourrait avoir sur la conduite de la population.

Les matériaux utilisés contribuèrent aussi à concrétiser l'image de la pérennité du système judiciaire et à faire d'un palais de justice, très souvent, un édifice de prestige. On pourrait voir dans l'utilisation de la pierre et de la brique, pour la majorité de ces édifices, une autre facette de la volonté de constituer une nouvelle tradition judiciaire.

On doit remarquer que les communautés qui choisirent de construire un bâtiment en bois ne furent pas les villes principales, mais plutôt les petites localités du comté qui ne constituaient pas de véritable pôle d'attraction économique. Dans ces cas particuliers, les conseils de comté ne voulaient probablement pas investir beaucoup d'argent. On pourrait croire, aussi, que ces centres ne constituant pas le véritable chef-lieu du comté, ne s'attendaient pas à conserver le palais de justice indéfiniment.

L'aspect architectural des bâtiments, probablement plus que le choix des matériaux, servit à traduire la symbolique que les palais de justice devaient véhiculer. Il est inutile de préciser que cette symbolique se rencontre surtout dans les édifices construits par le département des Travaux publics. Il eut largement recours à des éléments décoratifs conservateurs durant la majeure partie de la période étudiée. Peut-être croyait-on mieux illustrer l'aspect démocratique de la justice en ayant recours à ces éléments architecturaux? Quoiqu'il en soit, l'utilisation de composantes décoratives communes servit à faciliter l'identification des palais de justice comme groupe particulier de bâtiments. Les conseils de comté voulurent eux aussi apporter à leurs édifices un élément d'unicité en ayant recours à des éléments architecturaux inspirés des palais de justice de district. Ces derniers furent donc à l'origine d'une certaine tradition architecturale pour l'ensemble des édifices judiciaires de la province de Québec.

Notes

1 John George Bourinot, How Canada is Governed: a Short Account of its Executive, Legislative, Judicial and Municipal Institutions with an Historical Outline of their Origin and Development (Toronto, Copp, 1895), p. 179.
2 Ibid., p. 179-180; on augmenta ce montant à 100,00 $ puis à 200,00 $ par la suite.
3 Canada, ministère des Travaux publics, General Report of the Commissioner of Public Works for the Year ending 30th June, 1867 (Ottawa, Hunter Rose, 1868) (ci-après General Report), s. p.
4 M. Edwin Green, Twentieth Century Architecture, éd. Talbot Hamlin (New York, Columbia University Press, 1952), vol. 3, p. 816.
5 Canada, Archives publiques (ci-après APC), RG11, E-15A, vol. 282-284.
6 Canada, Les actes et ordonnances revisés du Bas-Canada (ci-après Actes et ordonnances) (Québec, Derbishire et Desbarats, 1845), p. 450-451.
7 Ibid., p. 449.
8 Kelly Crossman, The Court Houses of Ontario, Travail inédit nº 295 (1978), Parcs Canada, Ottawa, p. 14.
9 Canada, General Report.
10 Canada, Actes et ordonnances, p. 132.
11 APC, RG11, vol. 112, p. 8.
12 Jean-Claude Marsan, Montréal en évolution. Historique du développement de l'architecture et de l'environnement montréalais, (ci-après, Montréal) (Montréal, Fides, 1974), p. 211.
13 Ibid., p. 211.
14 Canada, General Report.
15 Il y avait 12 434 habitants en 1844; Bas-Canada, Recapitulation by Districts and Counties of the Enumeration of the Inhabitants of Lower Canada and of the other Statistical Information obtained in the Year 1844 (Montréal, Stewart Derbishire and George Desbarats, 1846), s.p.
16 Canada, General Report.
17 Louis-P. Turcotte, Le Canada sous l'Union 1841-1867 (ci-après Le Canada) (Québec, Presses du Canadien, 1871), p. 148.
18 Canada, Actes et ordonnances, p. 198-201.
19 Ibid., p. 438-440.
20 Louis-P. Turcotte, Le Canada, p. 148.
21 Canada, General Report.
22 APC, RG11, vol. 136, nº 32.
23 Canada, Actes et ordonnances, p. 201.
24 APC, RG11, vol. 32, nº 36611.
25 APC, RG11, vol. 136, nº 32.
26 APC, RG11, vol 32, nº36611.
27 Canada (province), ministère des Travaux publics, Specification for District Court Houses and Jails in Lower Canada (Québec, Impr. de la reine, 1860).
28 APC, RG11, vol. 32, nº 36611.
29 Canada, General Report.
30 Ibid.
31 Ibid.
32 Le gouvernement avait donné à la firme Sinclair & Skelsey le contrat de la construction des palais de justice des districts suivants: Beauce, Beauharnois, Bedford, Iberville, Joliette, Montmagny, Richelieu, Saguenay, Saint-Hyacinthe et Terrebonne; APC, RG11, vol. 282, nº 504631.
33 Canada, General Report.
34 Ibid.
35 Louis-Arthur Audette et T.W.S. Dunn, comp., Almanach judiciaire de la province de Québec (Québec, s. éd., 1888), p. 15-18.
36 Dans la région de Montréal, les comtés de Vaudreuil, de Huntingdon et d'Iberville avaient fait construire de tels édifices.
37 Gérard Morisset, L'architecture en Nouvelle-France (Québec, Charrier et Dugal, 1949), p. 132.
38 Jean-Claude Marsan, Montréal, p. 239.
39 Ted Mills et Janet Wright, "Victoria City Hall, Centennial Square, Victoria, British Columbia", Agenda Paper 1977-57, Commission des lieux et monuments historiques du Canada, Ottawa (1977), p. 295.
40 Québec (province), ministère des Travaux publics et du Travail, Rapport général du ministre des Travaux publics et du Travail de la province de Québec (Québec, Impr. du roi, 1905/1906-1915/1916).
41 À Roberval et à Nicolet, des architectes du secteur privé préparèrent les plans du palais de justice et de la prison. Aux deux endroits, par suite de pressions politiques, le gouvernement avait accepté d'établir un district judiciaire à la condition que les autorités fassent construire à leurs frais le palais de justice.
42 Les palais de justice des comtés de Bagot, Rouville, Châteauguay et Terrebonne étaient en brique.
43 Le ministère des Travaux publics a construit les annexes des palais de justice des comtés suivants: Vaudreuil, Brome, Soulanges, Bagot, Wolfe et Mégantic.
44 Pierre-Georges Roy, Les juges de la province de Québec (Québec, R. Paradis, 1933), p. XX.

En Ontario

Kelly Crossman, Dana Johnson

Introduction

En dépit des ravages du temps et de l'indifférence d'un public souvent insensible à leur destin, quarante palais de justice construits avant 1914 subsistent dans la province de l'Ontario. Tous ces édifices ne servent pas maintenant à l'administration de la justice, mais cet ensemble de bâtiments constitue un témoignage culturel important sur le passé de la province. Remarquons en tout premier lieu que ces édifices ont joué un rôle capital dans l'histoire régionale; depuis la séparation du Haut et du Bas-Canada (respectivement l'Ontario et le Québec d'aujourd'hui) en 1791, ils ont été les centres de l'administration judiciaire et civile au niveau du district et du comté. Leur rôle fut particulièrement important au cours des premières étapes du développement historique de la région, avant l'établissement des gouvernements municipaux dans les régions rurales et urbaines. Par ailleurs, ils en sont venus à constituer le symbole et le cadre matériel du pouvoir judiciaire qui a si largement déterminé le développement ordonné de la province. Enfin, les contemporains voyaient dans ces édifices les preuves tangibles du bien-être moral, social et économique de la population qui en avait financé la construction; comme le faisait remarquer un historien local, de tels édifices "reflétaient l'intelligence et l'esprit d'entreprise, la richesse et la culture du peuple"[1]. Nous devons donc, pour toutes ces raisons, considérer les palais de justice comme relevant d'un important type de construction en Ontario.

Les palais de justice de l'Ontario expriment aussi bien l'importance conférée par le législateur au district ou comté dans le cadre du gouvernement local que la complexité des fonctions assignées par le public à ses dirigeants. Contrairement, par exemple, au Québec, le district ou comté a toujours constitué en Ontario un palier important de gouvernement. Après la révolution américaine, lorsque les loyalistes arrivèrent dans cette région qui devait s'appeler un jour l'Ontario, ce territoire était encore un espace vierge non structuré, placé sous la juridiction du gouverneur qui était à Québec. Après s'être battus pendant la guerre pour pouvoir jouir de la protection des lois et des institutions britanniques, les loyalistes se retrouvèrent soumis à un système juridique et gouvernemental dérivé du régime colonial français d'avant la conquête. Les réclamations pour la mise en place des lois et des institutions britanniques placèrent les autorités coloniales de la Grande-Bretagne dans un dilemme; elles pouvaient soit satisfaire les réclamations légitimes d'un groupe d'exilés politiques ou répondre aux voeux d'une imposante majorité issue d'une nation étrangère. Pour parer au plus pressé, des officiers loyalistes furent nommés juges de paix dans les divers établissements coloniaux en 1784; quatre ans plus tard, la partie occidentale de la colonie fut divisée en quatre districts judiciaires dotés chacun d'un tribunal civil possédant une compétence illimitée pour les affaires civiles mais n'ayant pas juridiction en matière criminelle. Il s'agissait évidemment d'arrangements à court terme et trois années plus tard le gouvernement britannique séparait le Haut et le Bas-Canada. L'Acte constitutionnel de 1791 fit du district la cellule de base du gouvernement local dans le Haut-Canada, confiant l'administration des affaires judiciaires et communales aux magistrats nommés par le lieutenant-gouverneur[2].

Deux des premiers actes posés par la législature nouvellement constituée furent la mise en place "in toto" du droit britannique et l'autorisation de construire un palais de justice et une prison dans chacun des quatre districts. Les magistrats, réunis en assises trimestrielles de justice de paix, avaient le pouvoir de déterminer l'emplacement de l'édifice dans le chef-lieu du district, d'en faire dresser les plans, de passer des contrats en vue de la construction, de nommer un geôlier et de fixer sa rémunération, et enfin d'établir des règles devant régir l'administration de la prison[3]. Pour financer la construction, la législature autorisa la perception d'une taxe foncière locale, avec une limite d'un sou par livre d'évaluation imposée en 1796.

Ces diverses dispositions n'eurent cependant pas pour effet d'entraîner la mise en

chantier immédiate des palais de justice. Au cours de la période comprise entre la création des tribunaux civils en 178[illegible] et la construction des premiers palais de justice, les juges siégaient dans des tavernes, des maisons privées et autres lieux de réunion. L'absence de locaux appropriés pour les prisons posait un problème encore plus difficile. Les évasions étaient fréquentes et les shérifs étaient tenus légalement responsables tant des évasions que de leurs conséquences. Ceux-ci protestèrent avec une vigueur particulière contre l'absence de locaux adéquats; un d'entre eux menaça même de démissionner parce qu'il était contraint d'assurer la détention des prisonniers dans sa propre maison. Les juges aussi protestaient contre les solutions improvisées temporaires, faisant valoir que la justice elle-même pâtissait de tels arrangements. Selon Richard Catwright, juge du district de Mecklenburg, puisque

> le district ne dispose ni d'un palais de justice ni d'une prison, il n'est guère nécessaire de souligner combien il est malaisé et dans certains cas impossible de veiller à l'application des lois. 'Si les juges avaient la permission de faire procéder, aux frais du district, aux réparations qui s'imposent à cet édifice qui sert maintenant de prison et de louer et d'aménager une salle pour les audiences du tribunal, on pourrait s'occuper dans des conditions acceptables de l'administration du district, jusqu'à la construction d'un édifice comme mentionné précédemment.[4]

Les problèmes empêchant la mise en chantier des palais de justice variaient d'un district à un autre. Dans certains cas, le processus de prise de décisions était paralysé par des disputes entre magistrats; par exemple, un débat relatif à un emplacement approprié entraîna un retard de huit ans dans la construction du palais de justice du district d'Ottawa. Le plus souvent cependant, le problème qui se posait était celui de l'accumulation de fonds suffisants pour entamer les travaux de construction. Les ressources limitées des régions nouvellement peuplées, l'impopularité de l'imposition directe et la modestie du prélèvement autorisé par la législature provinciale rendaient extrêmement difficile pour les magistrats la mise en chantier rapide de leur premier palais de justice[5].

À mesure que la colonie croissait en population et en prospérité, le rythme de construction des palais de justice s'accéléra. La législature augmenta progressivement le nombre des districts afin d'améliorer l'administration de la justice et de rendre les tribunaux plus accessibles. Il existait dix districts vers 1820; onze districts supplémentaires furent créés vers 1849, à la suite du remplacement des districts par le système de comtés que nous connaissons maintenant. De plus, la législature, face aux vives critiques à l'endroit des magistrats qui cumulaient des fonctions judiciaires et civiles, réduisit les fonctions administratives des assises trimestrielles. Aussi, des conseils de district élus furent-ils créés en 1841 pour assumer les responsabilités civiles que les juges de paix avaient détenues jusque-là. Huit ans plus tard, les conseils de districts et les districts eux-mêmes étaient abolis et remplacés par le système de conseils de comtés et de comtés que nous connaissons aujourd'hui[6].

Cette modification des structures gouvernementales n'entraîna aucun changement substantiel du rôle des palais de justice; même après la séparation des fonctions administratives et judiciaires, en 1841, le palais de justice continua d'être le centre de l'administration de la justice et du gouvernement local. Dans la plupart des cas, les comtés ne construisirent pas de quartiers généraux administratifs séparés, même après 1841. C'est plutôt le palais de justice qui devint plus monumental, d'une architecture plus élaborée et plus complexe, tant au niveau fonctionnel que sur le plan de l'arrangement de son espace intérieur.

La modification des structures intervenue en 1841 ne changea pas grand chose à l'architecture et aux modalités de gestion des palais de justice. Les magistrats, agissant dans le cadre de leurs attributions civiles, choisissaient parmi eux quatre à sept personnes qui devaient constituer un comité de construction et auquel ils ajoutaient occasionnellement un ou deux citoyens éminents. Le comité était autorisé à faire préparer des plans (le plus souvent au moyen d'un concours d'architecture), à prendre des dispositions en vue du financement des travaux, à lancer des appels d'offres, à superviser les travaux de construction et à veiller à l'ameublement de l'édifice dès son achèvement. Ce comité faisait rapport périodiquement aux magistrats; le public était généralement tenu informé grâce à des rapports publiés dans les journaux car la

construction d'un palais de justice constituait une dépense très importante. Dans un système de gouvernement fondé sur le consentement local, l'appui du public aux mesures adoptées par les magistrats était d'une importance déterminante en ce qui concerne le succès du projet de construction; il n'en demeure pas moins que, dans certains cas, le mécanisme a connu certains blocages. Par exemple un groupe dissident du district de Newcastle contesta l'emplacement choisi pour un nouveau palais de justice à Hamilton en 1829; lorsque les magistrats rejetèrent les critiques de ces dissidents, ceux-ci réagirent en entamant une poursuite judiciaire contre les magistrats et obtinrent qu'une enquête parlementaire soit menée sur l'ensemble de la question[7].

Il ne semble guère que la mise en place d'assemblées locales dont les membres étaient élus et non plus nommés ait modifié ces façons de procéder. Les conseils élus choisirent également parmi leurs propres membres les personnes devant composer les comités de construction. Les conseillers n'étant plus nommés mais élus, le processus de prise de décisions a pu avoir été plus politique et plus public qu'à l'époque où "régnaient" les magistrats, mais le transfert de la responsabilité administrative n'eut aucun effet sensible sur le style, les dimensions ou l'emplacement des édifices eux-mêmes.

De la fin des années 1840 jusqu'à la fin du XIX^{e} siècle, la seule exception majeure à cette façon de procéder par les conseils et les comités a été la construction des palais de justice du Nord de l'Ontario. En raison des grandes distances et du faible peuplement qui la caractérisaient, cette région ne fut pas structurée en comtés indépendants mais plutôt en districts judiciaires relevant du gouvernement provincial. Les autorités centrales comptaient au nombre de leurs responsabilités l'édification d'un palais de justice et d'une prison de district; ces bâtiments furent tous conçus et construits sous la supervision du ministère provincial des Travaux publics. La pratique gouvernementale voulait que l'architecte en chef soit responsable des plans des palais de justice; aussi, chaque palais de justice qui subsiste dans le Nord de l'Ontario peut être porté à l'actif soit de Kivas Tully, soit de son successeur Frank R. Heakes. Il est donc possible de retracer de manière très précise l'évolution des palais de justice du Nord et de constater l'apparition vers 1924 d'une architecture uniforme pour les palais de justice provinciaux.

Avant 1850

Des quarante palais de justice d'avant 1914 qui subsistent en Ontario, treize seulement ont été édifiés avant l'adoption de la loi Baldwin en 1849 et six seulement sont antérieurs à l'abolition en 1841 du gouvernement local par les magistrats. Les plus anciens des palais de justice de la province se trouvent à L'Orignal (1824), London (1827), Toronto (Osgoode Hall, 1829), Cornwall (1830), Picton (1832) et Peterborough (1838).

De la période d'avant 1824, il ne subsiste aucun édifice; aussi c'est seulement à travers les documents que nous connaissons les premiers palais de justice. Ceux-ci étaient des constructions en rondins ou à ossature de bois, de forme simple et conçus indiscutablement comme bâtiments provisoires. Le palais de justice du district de l'Est, à Cornwall, semble avoir été typique; les magistrats avaient approuvé la construction d'un bâtiment

> de 30 pieds de long sur 24 de large au-dessus du niveau du sol, de deux étages, le rez-de-chaussée devant être construit en chêne avivé ou en rondins de pin, d'une épaisseur de douze pouces, d'une hauteur de huit pieds, la cheminée se trouvant à l'une des extrémités de la maison et chaque étage comptant un foyer. Le rez-de-chaussée devait être divisé en trois pièces, à savoir: une pour le geôlier et deux pour les criminels, avec double mur et cloison autour des petites pièces et une grande pièce [au second étage] pour les besoins de la cour et du petit jury. Les deux planchers devaient être en chêne dressé ou en bois de chêne, d'une épaisseur de douze pouces de part et d'autre de la cellule des criminels.[8]

Il était facile de concevoir et de construire de tels bâtiments; ceux-ci n'exigeaient ni un architecte ni même un constructeur professionnel et leur édification se fondait sur les matériaux et les compétences disponibles sur place. Fidèles aux formes de l'architecture locale contemporaine, ces bâtiments n'avaient été conçus que pour durer pendant un temps relativement court.

Quelques décennies après leur construction, ces palais de justice de pionniers furent

remplacés par des édfices plus élaborés et plus durables en brique ou en pierre. Dans certains endroits, ces édifices subsistent encore et sont utilisés par la municipalité du comté, tandis qu'ailleurs l'expansion du district et les besoins croissants de son administration firent que ce second immeuble ne dura que le temps d'une ou deux générations. Parmi les districts constitués avant 1841, le palais de justice original ne subsiste qu'à L'Orignal, Picton et Peterborough. Le comté de Lanark (à l'origine district de Bathurst) utilise encore son deuxième palais de justice construit en 1842-1843 pour remplacer un édifice de 1822 qui avait disparu dans les flammes. Dans la plupart des cas cependant, le palais de justice existant est le troisième, le quatrième voire même le cinquième a avoir été édifié dans le comté. Le cas du district de Gore (devenu maintenant comté de Wentworth) nous semble exemplaire. Constitué en 1816, le district entreprit immédiatement la construction d'un palais de justice modeste, de deux étages et comptant quatre pièces, d'une superficie de trente pieds carrés. Le rez-de-chaussée était construit en rondins et abritait la prison et un bureau; le second étage, à ossature de bois, logeait la salle des audiences. Inauguré en 1818, il fut jugé inadéquat vers 1826, année pendant laquelle les magistrats mirent en chantier un nouveau bâtiment sur un emplacement mieux situé dans la nouvelle ville de Hamilton. Ce second édifice, de deux étages aussi, était de style classique et d'une finition

1 Palais de justice du district d'Ottawa (maintenant comtés unis de Prescott et Russell), L'Orignal

Il s'agit du plus ancien palais de justice de l'Ontario qui subsiste encore. Il est constitué de bâtiments qui ont été reliés ensemble et auxquels on a ajouté un étage au cours de travaux effectués en 1849-1850 et en 1861. En dépit des modifications importantes apportées à l'extérieur, la simplicité de sa conception, caractéristique du style vernaculaire, demeure bien évidente.

(Inventaire des bâtiments historiques du Canada.)

plus raffinée. On trouvait au rez-de-chaussée huit pièces auxquelles on avait accès par un vaste vestibule qui débouchait sur un escalier de forme élégante. Celui-ci conduisait à l'impressionnante salle d'audience du second étage et aux bureaux adjacents; un bâtiment séparé abritait la prison. Cet ensemble architectural resta en service jusqu'en 1876; il fut alors démoli et remplacé par un palais de justice encore plus élégant de style italien dont l'inauguration en 1879 fut marquée par une cérémonie splendide[9].

Si les spécimens qui subsistent encore reflètent les tendances de l'architecture contemporaine, les premiers palais de justice étaient généralement style vernaculaire[10]. Celui de L'Orignal (fig. 1) est un bon exemple de construction vernaculaire caractéristique de l'époque post-peuplement. C'est le palais de justice le plus ancien qui existe dans la province; sa construction commença en 1824, après huit ans de controverse sur le choix d'un emplacement convenable. Des ajouts ultérieurs ont modifié considérablement tant ses proportions que la disposition de ses pièces, mais il demeure possible de discerner la conception initiale. Il était construit en pierre brune, de forme rectangulaire et de finition simple. La superficie initiale était de 45 pieds sur 40, et ses dimensions modestes et sa symétrie georgienne lui donnaient une apparence tout à fait traditionnelle. L'intérieur a subi de nombreuses modifications mais un plan préparé en 1839 nous révèle que la prison comptait des cellules distinctes pour les débiteurs et les criminels, des bureaux pour le shérif et le geôlier, ainsi que des installations intérieures pour les lieux d'aisances. Le palais de justice était composé d'une simple salle d'audience flanquée de petits bureaux réservés au juge et au jury. Le nom de l'architecte ne nous est pas parvenu -le plan est sans nul doute l'oeuvre d'un amateur - mais la construction a été réalisée par des hommes de la localité dirigés par un comité de construction, et ceux qui avaient soumis des plans étaient eux aussi originaires de la localité[11].

2 **Palais de justice du district (maintenant comté) de Prince Edward, Picton**
Construction en 1832-1841; architecte: un comité de membres du conseil. L'ajout d'une coupole et d'un portique a donné un caractère monumental à cet édifice; la simplicité de la conception originale vernaculaire demeure apparente. Il s'agit essentiellement d'une vaste maison de style georgien adaptée aux besoins de la municipalité. L'aménagement de l'espace intérieur est également simple: un vestibule central donnait accès à des bureaux situés de part et d'autre, à la prison à l'arrière, et au second étage où se trouvaient la salle d'audience et des pièces sur les côtés pour les juges et le jury.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada.)

Deux autres palais de justice dans ce style vernaculaire subsistent à Cornwall et à Picton. Ces deux édifices datent des premières années de la décennie 1830 et sont d'une architecture plus complexe que celui que nous trouvons à L'Orignal. Tous deux ont subi certaines modifications; un impressionnant portique et une coupole ont donné à celui de Picton un aspect plus monumental; par ailleurs, de nombreux ajouts ont été faits à celui de Cornwall. Dans l'un et l'autre de ces deux cas on retrouve la conception architecturale fondamentale appliquée à L'Orignal; les proportions respectent les normes de l'architecture locale, la façade en pierre taillée est percée de cinq fenêtres, la salle d'audience se trouve au second étage et l'édifice témoigne en maints endroits des talents des artisans locaux.

Des deux exemples évoqués, le palais de justice de Picton est celui qui possède le plus de charme (fig. 2), notamment parce que son emplacement original a été moins gâché par la croissance de la ville autour de lui. Là également la touche du professionnel fait défaut; le plan a été réalisé par un comité de construction, peut-être de concert avec les constructeurs McLeod et Gill, lors d'une réunion publique tenue à l'auberge de David Hopkins à Hallowell (Picton). L'édifice d'une superficie de 70 pieds sur 44 dépasse nettement en proportions celui de L'Orignal; le devis prévoyait l'utilisation de la pierre taillée et, pour le toit, de la tôle ondulée[12].

Grâce à Archibald Fraser, un constructeur qui était aussi architecte à ses heures, le palais de justice de Cornwall (fig. 3) possède une architecture un peu plus élaborée. Bien que les plans de Fraser ne semblent pas avoir échappé aux ravages du temps, l'édifice constitue un exemple particulièrement intéressant car des gravures du XIXe siècle nous montrent les intentions originales du concepteur. Construit pour remplacer un édifice élevé antérieurement et détruit par le feu en 1826, le palais de justice de Fraser qui date de 1830 est de proportions plus importantes et présente

3 Palais de justice du district de l'Est (maintenant comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry), Cornwall
Construction en 1830-1833; Archibald Fraser, architecte. La simplicité de l'architecture évidente à Picton se retrouve ici; cependant, les détails ornementaux sont un peu plus élaborés. Par exemple, la ligne du toit est plus complexe et la section centrale est en saillie. Par contre, l'intérieur marque un progrès par rapport au palais de justice de Picton: l'espace pour les bureaux est plus important, la prison se trouve située ici en un endroit plus sûr, le sous-sol, et un vestibule protège la salle d'audience du second étage des courants d'air et du bruit.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada.)

des détails architecturaux plus élaborés. Comme à Picton et à L'Orignal, la salle d'audience occupe le second étage, la prison et les bureaux se trouvant au-dessous. Les locaux de la prison étaient bien plus vastes; des cellules voûtées avaient été aménagées tant pour les hommes que pour les femmes, débiteurs et criminels, tandis que des salles étaient réservées aux activités diurnes, à l'examen des prisonniers, avec une cuisine séparée et des bureaux. L'aménagement de cet édifice était bien plus élaboré que celui des exemples antérieurs. La salle d'audience était séparée de l'entrée et protégée des courants d'air et du bruit par une cloison de bois et de vitre; par contre, dans les édifices antérieurs, on accédait directement de l'entrée aux pièces. Le plan est remarquable par la bonne utilisation de l'espace qu'on y retrouve. Fraser devait faire face au pro-

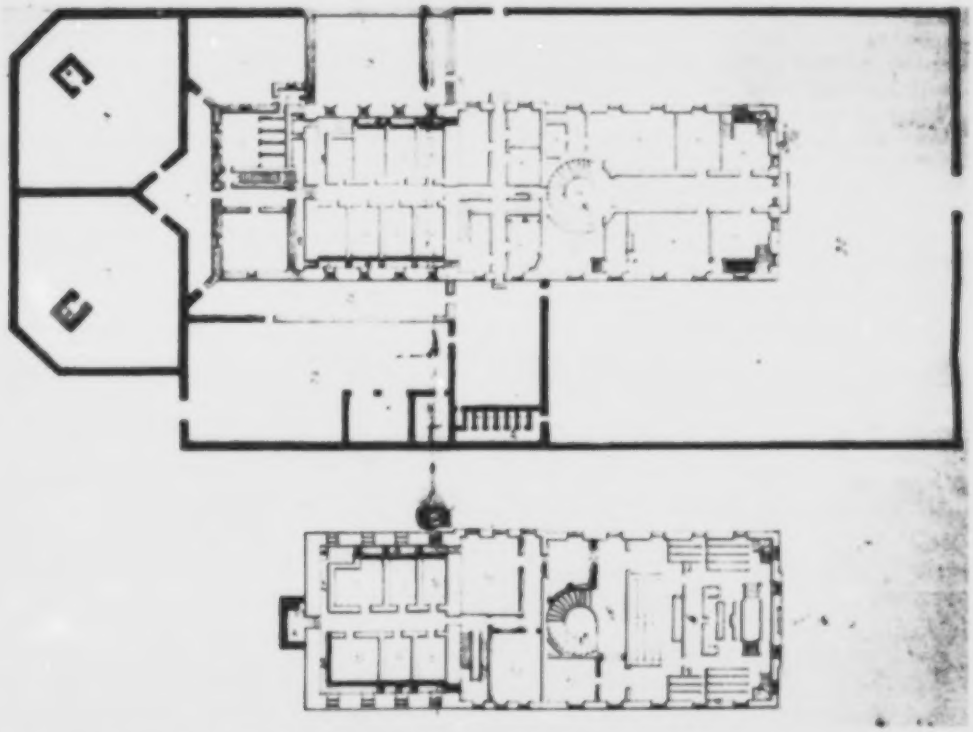

4 Palais de justice du district de Midland (maintenant comté de Frontenac), Kingston
Construction en 1823-1826 (démoli); Thomas Rogers, architecte présumé. Le plan a été préparé par Rogers en 1839 et permet d'apprécier la complexité du tracé. Si Rogers fut vraiment l'auteur des plans originaux, il s'agirait en l'occurence du premier immeuble en Ontario à avoir été conçu par un architecte professionnel. L'extérieur, dont aucune représentation satisfaisante ne subsiste, était doté d'une façade intéressante mais tout à fait classique, surmontée d'une coupole octogonale et d'une flèche. Le plan (la légende ne nous est malheureusement pas parvenue) demeure traditionnel: la salle d'audience se trouve au second étage, le bureau et la prison au rez-de-chaussée. Toutefois, en raison de l'ampleur de l'édifice, le tracé est plus complexe que pour les palais de justice antérieurs. Cet édifice fut démoli en 1855 et remplacé par un bureau de douanes.
(Archives publiques Canada.)

blème considérable de loger une prison complètement aménagée et un palais de justice dans ce qui était fondamentalement un édifice de style georgien. Le problème qui se posait n'avait pas trait uniquement à l'espace car quelque pût être l'aménagement intérieur, l'architecte devait marier les exigences fonctionnelles aux normes du goût georgien exigeant des façades absolument symétriques. Ces problèmes gagnaient en acuité dans les édifices de grandes dimensions, particulièrement lorsque la lumière naturelle était pratiquement la seule source adéquate d'éclairage[13].

Vers les années 1820, des palais de justice conçus par des architectes expérimentés ou par des architectes-constructeurs firent leur apparition et rapidement ces plans plus élaborés devinrent la règle. Pour illustrer cet abandon du vernaculaire, nous pouvons évoquer deux édifices qui ont été démolis durant le XIXe siècle. Les magistrats du district de Midland décidèrent de remplacer en 1822 leur palais de justice sis à Kingston; leur ville étant le centre le plus important de la colonie, les immeubles de ce district se devaient d'être particulièrement élaborés. En 1823, les assises trimestrielles approuvèrent des plans qui avaient été probablement préparés par l'architecte local Thomas Rogers. L'édifice qui en résulta, que le juge en chef considérait comme étant indiscutablement le plus beau bâtiment de ce genre dans le Haut-Canada était, comme on aurait pu le prévoir, de style classique. Il tranchait parmi les édifices publics de la colonie tant par ses dimensions que par son coût. D'une largeur de 60 pieds et d'une longueur de 200, il était surmonté d'un dôme octogonal dont la flèche haute de 150 pieds domina la ville jusqu'à la démolition de l'édifice en 1855. En raison des dimensions de celui-ci, l'aménagement de l'espace intérieur était fort compliqué; la prison et les bureaux étaient situés au rez-de-chaussée tandis que, comme le notait un voyageur, "la salle d'audience sise au second étage était une des mieux aménagées de toute la province". On y accédait par un élégant escalier circulaire qui constituait une sorte de pôle par rapport auquel l'espace intérieur était organisé (fig. 4)[14].

On dispose d'un peu plus de documents au sujet de palais de justice du district de Newcastle construit près d'Amherst (devenu Cobourg) entre 1829 et 1831[15]. Le comité de construction organisa un concours architectural pour un édifice de trois étages devant loger le palais de justice et la prison,

5 Palais de justice du district de Newcastle, Hamilton
Construction en 1829; John G. Chewett, architecte. Le plan de Chewett fut écarté par le comité de construction au profit d'une proposition d'Archibald Fraser; mais, la façade de Chewett, que montre ici le plan qu'il a soumis au concours, fut retenue de préférence à celle de Fraser. Ce plan présente un certain formalisme académique; il n'en est pas moins nettement en avance sur le plan d'inspiration vernaculaire (et postérieur) des palais de justice de Cornwall et de Picton. (Archives de l'Ontario.)

> le premier étage devant être en pierres, le second et le troisième en briques, pour loger les cellules des criminels, les salles des débiteurs, les appartements du geôlier, la salle d' audience, les salles du grand et du petit jury, ainsi que des pièces réservées aux bureaux, etc., tel que généralement requis dans un tel édifice.

Le comité de construction ne donna aucune autre ligne directrice sauf pour le coût total qu' il fixa à 5000 livres et le toit pour lequel il choisit la tôle ondulée. Cela explique peut-être que seulement trois plans furent soumis. Comme à Cornwall, le plan choisi fut celui préparé par Archibald Fraser qui avait pourtant emprunté l' idée de sa façade à un projet soumis par l' architecte et arpenteur de Toronto John G. Chewett (fig. 5). Le plan soumis par ce dernier montre une structure rectangulaire de trois étages dotée de neuf fenêtres. Ce plan est remarquable parce qu' il constitue une tentative consciente de reproduire dans le Haut-Canada un édifice public s' inspirant de modèles anglais. Si nous ignorons la source exacte des plans et des élévations de Chewett, ceux-ci s' inspirent, quant à la composition, de l' architecture publique anglaise du XVIIIe siècle, notamment de la maison Somerset de sir William Chambers à Londres. L' architecte avait puisé une inspiration supplémentaire, s' il est vrai qu' il en éprouvait le besoin, dans les livres populaires de plans et de modèles d' architecture, tels que le *Vitruvius Britannicus* de Colon Campbell dont les premiers exemplaires venaient d' arriver dans la colonie[16].

À mesure que des architectes bien formés participaient à la conception des palais de justice, les détails vernaculaires simples, évidents à L' Orignal et à Picton, étaient remplacés par des ornementations plus complexes inspirées des modèles classiques. Les façades devinrent plus élaborées, les baies de trois ou cinq fenêtres étant remplacées par des compo-

6 Palais de justice du district de Bathurst (maintenant comté de Lanark), Perth
Construction en 1842-1843; Malcolm Macpherson, architecte. Cet immeuble se caractérise par la simplicité de ses détails qui résulte peut-être du fait que le plan avait été tracé par un ingénieur civil qualifié. On retrouve encore ici l' ensemble traditionnel composé d' un pavillon central et de deux ailes; il convient toutefois de noter qu' aucun portique ou dôme n' allège l' austérité de la façade. Typique de Perth, l' ouvrage en pierre est d' une qualité absolument remarquable.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada.)

sitions faites de portiques, d' ailes et parfois de coupoles. Ceci devint en fait la caractéristique des palais de justice de l' Ontario jusqu' à la fin des années 1860 et se retrouve sur les immeubles du district de Peterborough (1838 à Peterborough), du comté de Lanark (1842 à Perth, fig. 6), du comté de Frontenac (1855-1858 à Kingston, fig. 7) ainsi que dans le comté d' Ontario (1852-1853 à Whitby)[17].

Parmi les édifices qui ont subsisté aucun n' illustre mieux cette transition des plans d' amateurs et vernaculaires aux plans plus riches en ornements et d' inspiration classique qu' Osgoode Hall à Toronto (fig. 8). Contrairement aux autres exemples cités, cet édifice est le seul à n' avoir pas été conçu comme palais de justice; il était destiné plutôt à servir de siège à la Law Society of Upper Canada[18]. L' édifice initial, construit entre 1829 et 1832, correspond à l' aile est du bâtiment que nous connaissons ajourd' hui. Son plan semble avoir été tracé par un architecte amateur, le Dr W.W. Baldwin et par le constructeur John Ewart; il s' agit d' une structure en brique de deux étages résolument fonctionnelle. Inspiré du style palladien, l' édifice présentait un caractère fonctionnel qui reflétait sa vocation initiale, car la Law Society y avait aménagé une bibliothèque, des salles à manger et de séjour pour les juges et les

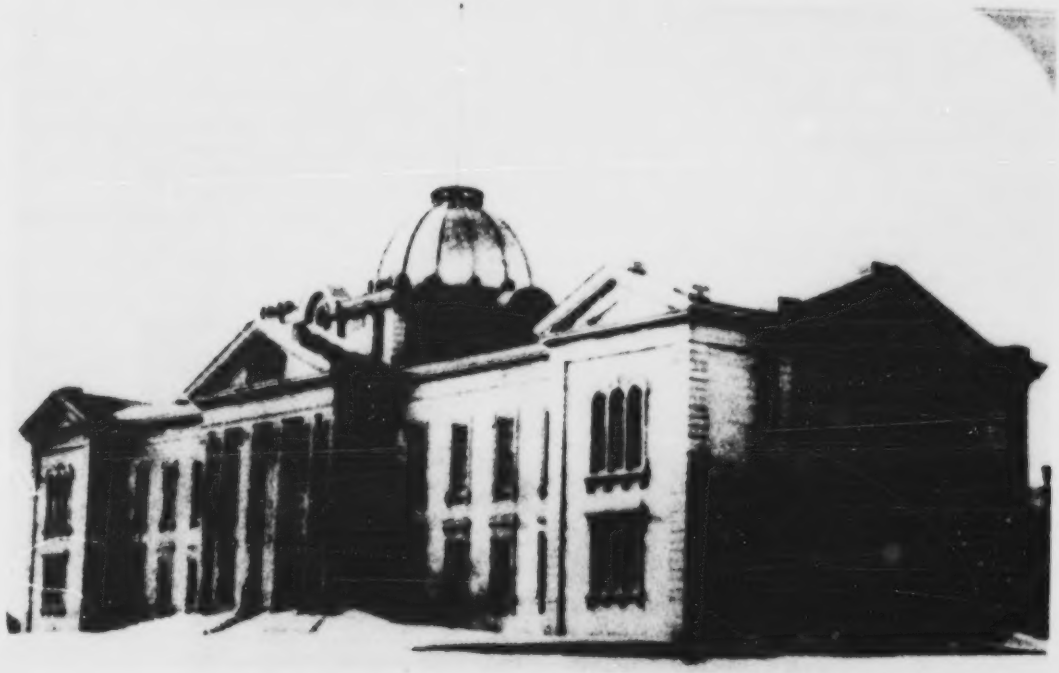

7 Palais de justice du comté de Frontenac, Kingston
Construction en 1855-1858; Edward Horsey, architecte. La forme architecturale traditionnelle, par opposition à la simplicité de l' immeuble de Perth, a été soumise à un traitement élégant et élaboré par un architecte qualifié et d' une habileté remarquable. Les détails de type classique et italien se combinent de manière très libre mais l' effet d' ensemble est plaisant. Le dôme conçu par Horsey fut incendié en 1865; l' architecte du nouveau dôme donna à celui-ci une importance accrue; pour le reste, l' extérieur de l' immeuble demeure essentiellement fidèle à son dessin initial.
(Archives de la Queen' s University.)

8 Osgoode Hall, Toronto
Aile du côté est construite en 1829-1832 par W.W. Baldwin et John Ewart, architectes; partie centrale construite en 1857-1859 par Frederick W. Cumberland et William J. Storm, architectes; aile ouest construite en 1844-1846 par Henry Bower Lane, architecte. De tous les palais de justice de l' Ontario, Osgoode Hall est celui qui possède l' histoire la plus compliquée en ce qui a trait à sa construction. Édifié originellement pour abriter le quartier général de la Law Society of Upper Canada, cet édifice a connu un grand nombre d' ajouts. La façade sud, que l' on voit ici, est l' aboutissement de trois phases de travaux de construction; cependant, on ne peut manquer d' admirer l' harmonie de la composition.
(Archives de l' Ontario.)

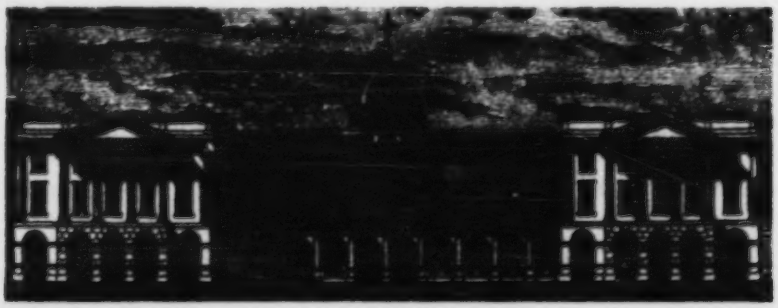

9 Osgoode Hall, Toronto
Cette gravure nous permet de juger du soin qu' Henry Bower Lane a mis en 1844 pour donner un aspect monumental et symbolique à l' édifice devant abriter les cours supérieures de la province. La section alors existante (à droite) reçut une nouvelle façade et des contours de fenêtres plus élaborés; une nouvelle aile du côté ouest vint faire le pendant à la première et les deux furent reliées par une arcade en pierre. En retrait de cette dernière, Lane construisit une bibliothèque et la coiffa d' un dôme assez bas. Bien que le traitement des détails classiques ne fût pas parfait (les ouvertures de l' arcade et les fenêtres de la bibliothèque, par exemple, n' étaient pas alignées), la tentative de Lane a donné un ensemble néo-classique acceptable quoique un peu démodé. Les ailes subsistent encore mais la partie centrale a été démolie en 1856.
(Archives publiques Canada.)

avocats, et des chambres pour loger les étudiants faisant leur cléricature. Le caractère fonctionnel de l'édifice fut masqué suite à une décision de 1844 du gouvernement provincial de transformer Osgoode Hall en un édifice d'architecture publique monumentale. Pour loger les tribunaux provinciaux, le gouvernement chargea l'architecte Henry Bower Lane, né et formé en Angleterre, d'incorporer la construction existante dans un plan plus vaste. Sa solution (fig. 9) traduit le goût dominant à l'époque pour l'architecture classique; il reproduisit du côté ouest la structure existante et relia les deux ailes ainsi formées avec une arcade derrière laquelle il édifia une bibliothèque. Ainsi les deux ailes étaient reliées par des colonnades qui s'harmonisaient et l'ensemble était surmonté d'un dôme octogonal. L'édifice de Lane qui avait été jugé immédiatement comme une réussite eut un triste destin en raison de l'évolution des goûts et de la médiocrité des techniques de construction; sa partie centrale fut démolie une décennie après sa construction et remplacée par un édifice de style italien qu'avait conçu la firme Cumberland et Storm bien connue à Toronto. Les trois phases de la construction d'Osgoode Hall illustrent les tendances architecturales des palais de justice en Ontario avant 1860; sa section initiale inspirée de considérations fonctionnelles traduisait la phase vernaculaire des premiers palais de justice; la construction de Lane de 1844 se fondait sur un plan intelligent, bien que quelque peu démodé, dans le style néo-classique, et inspirée sans l'ombre d'un doute des modèles anglais du XVIIIe siècle. D'autre part, la reconstruction de 1857 témoigne de l'apparition après 1850 de goûts nouveaux et beaucoup plus éclectiques en matière d'architecture publique.

Si les modèles classiques semblent prédominer parmi les palais de justice de l'Ontario typiques du milieu de l'époque victorienne, les goûts de l'époque s'en écartèrent parfois. Le palais de justice du district de London conçu par John Ewart nous offre l'exemple le plus remarquable des distances prises parfois par rapport au classicisme (fig. 10). Le palais de justice de Vittoria brûla en 1826 et l'assem-

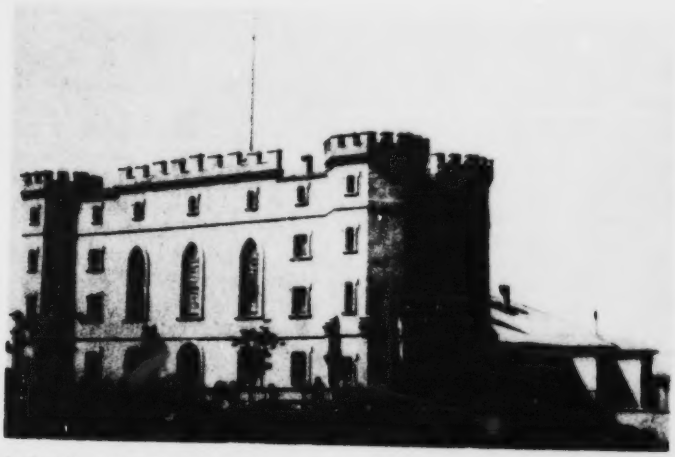

10 **Palais de justice du district de London (maintenant comté de Middlesex), London**
Construction en 1827-1831; John Ewart, architecte. La forme architecturale employée par Ewart est essentiellement classique, c'est-à-dire que son plan comprend un pavillon central et deux ailes consistant en des tours octogonales; par contre les éléments décoratifs sont certainement gothiques. L'immeuble, pour être plus "authentique", aurait dû être construit en pierre plutôt qu'en brique, mais le budget ne permettait pas une telle extravagance. Cette photographie montre l'immeuble tel que conçu et réalisé par Ewart avant les importantes modifications des années 1880.
(Archives de l'Ontario.)

blée législative approuva les représentants locaux qui réclamaient le choix d'un emplacement plus central pour la capitale du district. Ils décidèrent que la ville (London) serait édifiée à la fourche de la rivière Thames, emplacement qui avait été réservé en 1794 pour accueillir la capitale provinciale mais qui n'avait jamais été arpenté ou aménagé. Un an après, un comité de construction sous la direction austère du redoutable colonel Thomas Talbot supervisait la construction du premier palais de justice de la province à être à la fois de style gothique et d'aspect pittoresque[19]. Une décennie plus tard, la femme de lettres anglaise Anna Jameson fut étonnée de trouver cette construction exotique au milieu de la nature sauvage du Haut-Canada. Elle écrivait: "la prison et le palais de justice logés dans un seul, grand et imposant édifice semblaient faire la fierté des gens de la ville"[20]. Avec sa façade de briques dressée sur des fondations de pierres, le palais de justice avait des allures de forteresse; il mesurait 100 pieds de large sur une profondeur de 50 pieds. Une tour massive de forme octogonale et haute de 50 pieds flanquait chacun des quatre coins de l'édifice. L'ensemble comportait des ornements de style pseudo-gothique, notamment des petits contreforts, des fenêtres et des pourtours de portes en pointe et un lourd parapet crénelé. Cette conception des façades, pleine d'imagination et très impressionnante, posa certainement des problèmes à Ewart quand celui-ci dut aménager l'espace intérieur de manière à y loger le palais de justice traditionnel et les quartiers du geôlier et des prisonniers; par exemple, six des quatorze pièces du rez-de-chaussée n'avaient pas de fenêtre. Parmi les premiers édifices du Haut-Canada, celui-ci était exceptionnel et on peut se demander s'il a été conçu plus par le colonnel Talbot que par l'architecte. Quoiqu'il en soit, le palais de justice de London était un édifice public extraordinaire pour son temps et il contrastait fortement avec ses homologues d'inspiration classique de cette période. Deux autres palais de justice caractérisés par l'utilisation de motifs gothiques ont été construits en Ontario, ceux de Guelph en (1841) et de Milton (1854), mais aucun d'entre eux ne pouvait rivaliser, quant aux dimensions et à la conception, avec celui de London.

Après 1850

Après l'adoption de la loi sur les municipalités de 1849, la subdivision des districts en comtés entraîna la construction de toute une série de palais de justice. Des 40 édifices existants avant 1914, 21 ont été construits entre 1848 et 1866. Le caractère général de ces édifices diffère sensiblement de celui des bâtiments édifiés avant 1850. Si l'on ne peut préciser une ligne de démarcation très claire, quatre facteurs distinguent toutefois ces derniers des édifices construits antérieurement: la diversité du style, l'augmentation des dimensions, les détails plus élaborés et la complexité fonctionnelle croissante.

Alors que les édifices plus anciens étaient indiscutablement vernaculaires ou palladiens quant à leur conception, et tandis que les bâtiments du début de l'ère victorienne étaient surtout classiques, les palais de justice de l'Ontario furent, après 1850, de style architectural résolument éclectique, tout en manifestant une tendance frappante à s'écarter du formalisme et du pittoresque. Les formes et les détails de style classique, italien, second Empire et romanesque étaient employés habilement mais de manière libérale. Si nous comparons aux édifices antérieurs ceux qui ont été érigés après 1850, ces derniers se caractérisent par une unité de style nettement moins marquée.

À mesure qu'augmentaient la population et la richesse de la province, et que les comtés étaient contraints d'assumer de plus grandes responsabilités au niveau du gouvernement local, les dimensions et les fonctions du palais de justice de comté changeaient pour que celui-ci puisse répondre à ces nouvelles exigences. Alors que les édifices de la période antérieure visaient principalement à loger une salle d'audience et une prison, tout en prévoyant quelques espaces pour les bureaux, les palais de justice plus récents devaient répondre à des exigences beaucoup plus diverses. Il fallait beaucoup plus d'espace ainsi que divers aménagements (notamment des chambres-fortes à l'épreuve du feu) pour loger l'appareil bureaucratique dont la complexité ne faisait qu'augmenter. De plus, une bibliothèque juridique, une salle pour les avocats, une autre pour les réunions des conseils de comté et parfois plus d'une salle d'audience devaient être aménagées. Cette complexité fonctionnelle croissante était accrue

du fait que les conseils accordaient parfois à des groupes ne relevant pas du comté la possibilité de louer des locaux dans le palais de justice: la municipalité, des boutiques et divers organismes privés. En agissant de la sorte, le conseils réussissaient à atteindre trois objectifs: la construction d'un immeuble de dimensions encore plus impressionnantes que cela n'aurait été possible autrement, l'obtention d'aide financière soit sous forme de partage des coûts, soit sous forme de revenus locatifs, et l'accès accru du public au palais de justice en faisant de celui-ci un véritable édifice communautaire. En vue de permettre cette utilisation élargie, la prison était généralement logée dans un bâtiment à part ou du moins dans une aile distincte de l'édifice principal. Il en résulta l'émergence progressive d'un ensemble regroupant le palais de justice du comté et un centre administratif, sur lesquels se greffaient parfois d'autres activités gouvernementales ou privées.

À mesure que les palais de justice gagnaient en dimensions pour répondre à ces exigences supplémentaires et que leur aménagement intérieur se compliquait, leur extérieur devenait plus complexe et leurs détails plus élaborés. Cela découlait en partie des goûts des architectes qui, de plus en plus, avaient leur siège à Toronto; d'autre part, cela résultait de l'apparition au sein des collectivités d'une prise de conscience de l'importance symbolique de l'architecture publique. Si ces tendances architecturales avaient commencé à se manifester dans les grands centres au cours des années 1820 et 1830, elles ont connu leur plein épanouissement après 1850.

En ce qui concerne l'architecture, deux palais de justice construits dans les années

11 **Palais de justice du district de Johnstown (maintenant comtés unis de Leeds et Grenville), Brockville**
Construction en 1841-1845; John Howard, architecte. Howard reprend ici la forme traditionnelle des édifices antérieurs d'inspiration palladienne, à savoir une section centrale à portique flanquée de deux ailes; cependant, le traitement de la forme porte la marque indiscutable d'un professionnel. Les contours des fenêtres et le portique sont remarquables, et l'aménagement intérieur est nettement en avance sur les palais de justice de la période. Malheureusement la statue en bois, baptisée Sally Grant, ne domine plus le fronton.
(Commission des bibliothèques du Toronto métropolitain.)

1840, respectivement à Brockville et à Niagara, marquent le début de l'apparition de ces tendances en dehors des principales villes. Il est important de remarquer que ces deux palais de justice sont des oeuvres d'architectes de Toronto et que la sélection de leurs plans marque le début de la prééminence des architectes de cette ville dans la conception des palais de justice. Le premier fut construit en 1841-1845 à Brockville, selon les plans de John G. Howard (fig. 11), en remplacement d'un édifice en brique datant de 1824 qui avait été détruit par un incendie. Ce palais de justice, par ses dimensions, son intérieur très élaboré et ses détails multiples, excédait les normes professionnelles des années 1850; mais son aspect extérieur était d'inspiration palladienne, rappelant le plan élaboré en 1828 par Chewett pour le palais de justice d'Amherst. Howard, le principal architecte de Toronto durant les années 1830 et 1840, utilisa en fait un plan qu'il avait préparé en 1838 dans le cadre d'un concours pour la construction à Toronto d'un palais de justice qui ne fut jamais édifié. Par rapport aux normes des années 1840, le plan se caractérisait par la générosité de ses dimensions: la hauteur du plafond de la salle d'audience deux fois supérieure à la normale, une bibliothèque juridique, une prison logée dans une aile distincte et des bureaux pour les avocats et les juges. Il est toutefois presque certain que si le palais de justice de Brockville avait été construit dix ans plus tard il aurait compris également une salle de réunion du conseil et des locaux plus vastes pour les bureau du comté[21].

Le palais de justice de Niagara (fig. 12), oeuvre de William Thomas, marque un nouveau pas dans la construction d'édifices plus vastes et plus complexes après 1850. Les dimensions plus importantes résultent de l'inclusion de fonctions très diverses car les travaux furent entrepris par les autorités municipales de la ville de Niagara plutôt que par le conseil de district. Niagara a été pendant longtemps le chef-lieu du district, mais durant les années 1840 on en vint à craindre que la ville de St. Catharines en pleine expansion, occupant une position stratégique sur le canal Welland, ne tarde pas à la concurrencer et à la surpasser. Le nouveau palais de justice était une des initiatives prises pour sauvegarder la position de Niagara en tant que centre politique de district; aussi, les responsables de la ville étaient déterminés à ce que le nouvel édifice soit vraiment le centre de la collectivité. En plus de la salle d'audience, des bureaux et de la prison, les plans et devis comprenaient une salle communautaire et un marché. Le plan retenu, tracé par Thomas, était d'inspiration classique et avait donc été influencé par les traditions en matière de conception de palais de justice; l'architecte avait cependant traité ces éléments de manière beaucoup plus libre, faisant fi du caractère conventionnel et rigide des édifices antérieurs conçus par Howard et Chewett. Les multiples fonctions qu'il devait assumer exigeaient un plan extrêmement complexe (fig. 13 et 14), tandis que les objectifs politiques poursuivis par les dirigeants de Niagara réclamaient un intérieur d'une grande finition; de ces différents points de vue, le travail de Thomas à Niagara annonçait des tendances qui allaient se manifester dans les diverses régions de l'Ontario au cours des décennies suivantes[22].

En 1852 commença la phase faste de construction des palais de justice et au cours des quatre années suivantes de nouveaux édifices

12 Palais de justice du district de Niagara, Niagara-on-the-Lake
Construction en 1846-1847; William Thomas, architecte. La forme traditionnelle d'inspiration palladienne est traitée ici de manière très libre. Les ailes ont été raccourcies et les éléments décoratifs sont plus complexes; on peut noter par exemple l'utilisation des contours de fenêtres élaborés pour mettre en relief la salle d'audience du second étage.
(Archives publiques Canada.)

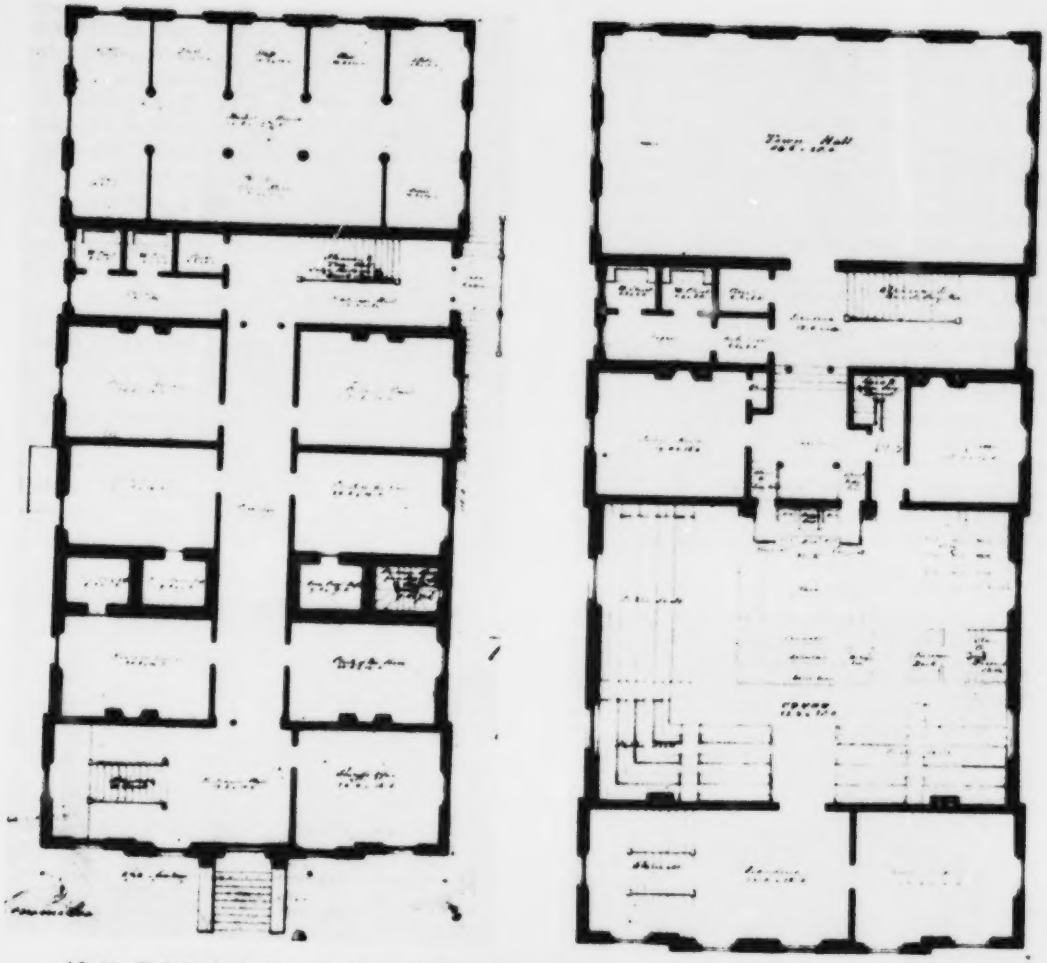

13-14 **Palais de justice du district de Niagara** (à g. rez-de-chaussée; à dr. 2e étage)
La diversité des fonctions envisagées pour le palais de justice du district de Niagara exigeait un aménagement intérieur bien plus compliqué que celui des palais de justice antérieurs. Plusieurs escaliers donnent accès aux différentes parties de l' immeuble; les pièces destinées à des activités municipales (salle communautaire, marché et bureaux) ont été placées de manière discrète à l' arrière de l' édifice, tandis que les bureaux du district et la salle d' audience se situaient au premier plan et étaient aisément accessibles.
(Archives de l' Ontario.)

furent entrepris à Toronto, Bradford, Owen Sound, St. Thomas, Whitby, Milton, Windsor, Welland, Kingston et Cobourg. Le rythme des mises en chantier se ralentit quelque peu après 1856, mais des palais de justice continuèrent d' être construits conformément à ce style architectural plus compliqué et cela jusqu' à la fin du siècle.

La tendance évoquée précédemment ne se manifestait pas de manière uniforme d' une

région à une autre, car tous les édifices construits ne se conformaient pas de manière rigide à ces normes de dimensions monumentales et de détails élaborés. Dans certains cas, soit par suite de la faible importance de la population du comté ou du faible développement des zones rurales de celui-ci, des palais de justice de dimensions modestes continuèrent d'être bâtis; mais, même dans ces cas, les architectes répondaient à des normes de compétences plus contraignantes. Nous pouvons citer trois exemples de ce type: le palais de justice du comté de Kent à Chatham, construit entre 1848 et 1850, et ceux de Pembroke et de Napanee, mis en chantier tous deux en 1864.

L'exemple de Chatham est le plus simple des trois; il fut conçu par William Thomas dans le style néo-classique qu'il avait adopté avec tant de succès à Niagara. D'autre part, le palais de justice de Pembroke (fig. 15) marque un certain retour en arrière; son style et son plan sont identiques à ceux de l'édifice vernaculaire de Perth (fig. 6) construit antérieurement, mais, même dans ce cas, on avait enregistré quelque progrès; la finition de l'extérieur était plus soignée et les détails ornementaux étaient plus élaborés et mieux réalisés. L'édifice de Napanee (fig. 16) est d'une originalité frappante quant à sa conception. Cette oeuvre de l'architecte de Kingston, John Power, allie les formes palladiennes et les détails italiens, et reflète parfaitement l'éclectisme de la conception des palais de justice de la période d'après 1850[23].

Mis à part ces exemples, la majorité des palais de justice construits après 1850 répondaient à des normes fonctionnelles plus diverses et traduisaient une architecture plus élaborée. Un exemple relativement précoce nous en est offert par le palais de justice du comté d'York édifié rue Adelaide est, à Toronto, en 1852-1853 (fig. 17). Cet édifice devait remplacer un bâtiment antérieur

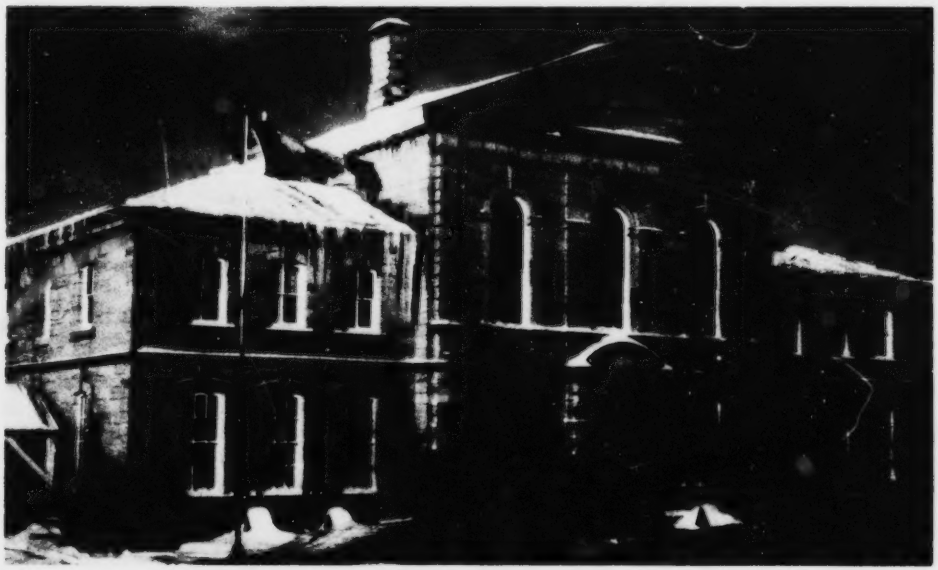

15 Palais de justice du comté de Renfrew, Pembroke
Construction en 1864-1867; architecte inconnu. On a gardé la forme traditionnelle plus longtemps dans les régions relativement éloignées de la province. L'absence de portique donne à cet extérieur une apparence plus simple; par contre l'architecte a traité la maçonnerie avec un soin particulier. Les contours élaborés des fenêtres, le cordon et les pierres d'angle constituent tous des éléments décoratifs d'une façade qui, par ailleurs, est relativement simple.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada.)

16 **Palais de justice du comté de Lennox et Addington, Napanee**
Construction en 1864-1865; John Power, architecte. La forme traditionnelle est traitée ici de manière très originale. Le portique se distingue par des arches élevées dont chacune repose, de chaque côté, sur des doubles piliers élancés. Les arches se retrouvent, à une échelle réduite, dans les fenêtres de style italien du second étage. Ces dernières éclairent la salle d' audience située à son emplacement traditionnel. Dans l' ensemble, cet édifice constitue une adaptation d' une originalité admirable des formes des palais de justice traditionnels.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada.)

remontant à 1824 qui s' était avéré trop petit pour les besoins des tribunaux et du gouvernement du comté. Son architecte fut l' ingénieur du comté, F.W. Cumberland, qui avait émigré en 1842 d' Angleterre à Toronto. L' édifice, d' une conception classique conservatrice, tirait parti le plus rationnellement possible d' un site urbain de dimensions restreintes. Prenant comme point de départ la forme traditionnelle d' un bâtiment central flanqué d' ailes, Cumberland modifia l' équilibre traditionnel pour créer trois pavillons connexes dont chacun logeait des activités distinctes:

Le rez-de-chaussée du bâtiment central où l' on accédait depuis l' extérieur comprenait une salle du conseil et six salles de comités. Les ailes logeaient les bureaux du tribunal de comté, du trésorier du comté, du greffier du comté, ainsi que la cour de division, le juge de paix et le shérif. Chaque bureau comprenait deux pièces et une chambre-forte.

Trois salles d' audience se trouvaient au second étage de l' édifice: le tribunal criminel au centre, et les tribunaux civil et de comté dans les ailes. Un escalier circulaire qui subsiste encore, réservé au juge et au procureur de la reine, permettait d' accéder de l' arrière de l' édifice au tribunal criminel. On trouvait également sur le même étage diverses salles réservées aux jurés, un cabinet pour les juges, une pièce pour les prisonniers attendant l' ouverture de leur procès et une salle pour le grand jury. Cette dernière donnait sur la façade de l' immeuble et faisait face à la rue Adelaide. Neuf bureaux devant être utilisés par le comté ou loués avaient été aménagés au dernier étage. Au sous-sol, on trouvait outre le réservoir de combustible et la salle de la chaudière, quatre pièces réservées à l' usage du concierge.[24]

17 **Palais de justice du comté de York, Toronto**
Construction en 1852-1853; Frederick W. Cumberland et Thomas Ridout, architectes. Les architectes ont été obligés d' élaborer une approche différente pour traiter des formes traditionnelles en raison des limitations d' un emplacement situé au centre de la ville, d' un budget restreint et des exigences fonctionnelles de la plus importante administration de comté dans la province. Les ailes constituent en fait des pavillons distincts; cette division reflétait la distinction des fonctions à l' intérieur. La section centrale qui subsiste encore sert de théâtre; l' une des ailes a été démolie et l' autre a subi d' importantes transformations.
(Archives publiques Canada.)

À mesure qu' on approchait de la fin du siècle, les palais de justice aussi complexes et d' une conception aussi orientée vers les tâches administratives devinrent de plus en plus fréquents, spécialement dans les régions agricoles prospères du Sud-Ouest de l' Ontario. Nous pouvons citer parmi ceux qui subsistent encore ceux d' Orangeville (1880), Stratford (1885, fig. 18), Woodstock (1890, fig. 19), ainsi que ceux de Brantford (fig. 20) et de St. Thomas, qui furent tous deux agrandis à la fin du XIX^{e} siècle.

On peut ranger parmi les édifices de ce type présentant les détails les plus élaborés, celui du comté de Northumberland à Cobourg (fig. 21) qui devait répondre à de multiples exigences fonctionnelles. Celui-ci constitue également l' exemple le plus extravagant d' un édifice judiciaire à valeur symbolique, ayant été élevé comme un monument aux grands espoirs que, grâce au chemin de fer de Peterborough et Cobourg, l' ouverture de la région située au nord de la ville avait soulevés parmi les membres du conseil municipal. Comme dans le cas des dirigeants de Niagara, ceux de Cobourg s' efforcèrent d' exprimer sous forme architecturale les aspirations de leur collectivité; on peut apprécier l' exubérance de leur vision d' avenir par leur décision d' augmenter progressivement le coût maximum de l' édifice de 5000 à 20 000 livres. Celui-ci, conçu par Kivas Tully de Toronto, allait peut-être même au-delà des voeux des pères de la ville; il s' agit encore maintenant d' un des édifices publics les plus importants de tout le pays. Sur une surface de plancher de près d' une acre avaient été aménagés de vastes salles d' audience, une salle de concert, des bureaux municipaux, des locaux pour la loge maçonnique ainsi qu' un grand nombre de bureaux à

18 Palais de justice du comté de Perth, Stratford
Construction en 1885-1887; George Durand, architecte. Quelle différence d' apparence avec les palais de justice antérieurs! Dans le style typique de la fin de l' époque victorienne, l' architecte conçut une façade qui se caractérise par sa vigueur mais d' où se dégage une harmonie de couleurs, de formes, de textures et d' éléments architecturaux. Des panneaux en terre cuite, du grès de couleur brune de Credit Valley, des briques blanches combinées avec les boiseries originales de couleur rouge composaient toute une palette de couleurs. Le classicisme pesant a été remplacé par un éclectisme victorien vigoureux mais quand même imposant.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada.)

19 Palais de justice du comté d' Oxford, Woodstock
Construction en 1890-1892; R.T. Brooks, architecte. Les travaux de construction de cet édifice ont été particulièrement confus; trois architectes et deux constructeurs y ont participé. Il n' en demeure pas moins que le résultat constitue un succès indéniable; d'autre part, le comté a sagement sauvegardé cet immeuble sans ajout ni modification susceptibles de le défigurer. L' irrégularité et la diversité des formes constituent les éléments déterminants de la conception des palais de justice de la fin de l' époque victorienne en Ontario.
(Archives de l' Ontario.)

l' usage du comté, de la municipalité et de particuliers. Malheureusement, ce palais de justice, en dépit de sa magnificence, ne fut pas un succès sur le plan financier; il mit la ville dans une situation financière précaire lorsque l' expansion économique anticipée fit long feu par suite de la faillite du chemin de fer[25].

Un dernier édifice marque le point culminant, entre 1850 et 1914, des tendances se manifestant quant à la conception et à la complexité de l' aménagement. L' immeuble, regroupant l' hôtel de ville de Toronto et les bureaux du comté d' York (fig. 22), fut mis en chantier en 1889 et ne fut achevé qu' en 1900; il s' agit donc en l' occurence du dernier palais de justice édifié dans le Sud de l' Ontario avant 1914. Conçu par W.J. Lennox, cet édifice de style roman à la Richardson occupait une place de premier rang au Canada pour sa conception (fig. 23 et 24). L' utilisation du grès du Nouveau-Brunswick pour les ornements permit au ciseleur de décorer l' extérieur de toute une série de détails pleins de fantaisie (fig. 25); enfin, son implantation bien en vue et ses dimensions impressionnantes lui donnaient un caractère monumental unique parmi tous les immeubles judiciaires du Canada[26].

20 **Palais de justice du comté de Brant, Brantford**
Construction en 1852-1853; John Turner, architecte. Cet édifice illustre de manière subtile l'évolution dans le temps du style victorien. L'immeuble original avait été construit en 1852-1853 et, selon le style traditionnel, il comportait une partie centrale flanquée d'ailes. Les principes déterminants étaient la régularité et l'équilibre. En 1886 on fit appel à Turner pour élargir et améliorer sa construction. Les ailes furent élargies et un fronton fut ajouté au centre; ces ajouts n'enlèvent rien au classicisme initial. À ces éléments, l'architecte ajouta certaines touches typiques de la dernière partie de l'époque victorienne: les tours situées aux extrémités, les carreaux polychromatiques du toit et la garniture en fer du faîte; celle-ci a été enlevée par la suite. En dépit de ces ajouts, on se trouve finalement en présence d'un style dominé par le classicisme avec un important apport de l'éclectisme caractéristique de la fin de l'époque victorienne.
(Musée du comté de Brant.)

21 **Victoria Hall, Cobourg**
Construction en 1856-1860; Kivas Tully, architecte. La ville de Cobourg, confiante dans la prospérité que lui réservait l' avenir, commença à envisager dès 1852 la construction d' un hôtel de ville. Les dimensions et les coûts de ce projet s' accrurent à mesure qu' augmentaient la fierté des habitants et leurs anticipations quant à l' avenir. Telle est l' origine du Victoria Hall considéré généralement comme l' un des plus remarquables édifices publics du Canada. Comme le palais de justice du district de Niagara (fig. 12), celui-ci combine les bureaux municipaux et de comté avec des installations à vocation judiciaire; à Cobourg cependant les coûts, les dimensions et la complexité de la décoration sont nettement supérieurs.
(Ministère de l' Industrie et du Tourisme de l' Ontario.)

22 **Palais de justice du comté d' York, Toronto**
Construction en 1889-1900; E.J. Lennox, architecte. Cet édifice, le dernier palais de justice construit avant 1914 dans le Sud de l' Ontario, marque le point culminant des tendances architecturales du style de la fin de l' époque victorienne. Aucun immeuble municipal ne peut lui être comparé quant aux dimensions, au coût ou à la complexité de sa conception.
(Archives de la ville de Toronto.)

23-24 Palais de justice du comté d' York
Les dessins définitifs de Lennox pour les façades frontales et latérales illustrent l' exploitation optimale de la diversité et de l' irrégularité qui caractérisent le style victorien de la dernière période. Il s' agit d' un style roman à la Richardson, le modèle étant le palais de justice du comté d' Allegany, à Pittsburgh (Pennsylvanie), réalisé par H.H. Richardson et librement adapté ici. Dans le coin supérieur droit, les signatures des différents entrepreneurs attestent qu' il s' agit bien des plans sur lesquels leurs offres s' étaient fondées.
(Archives de la ville de Toronto.)

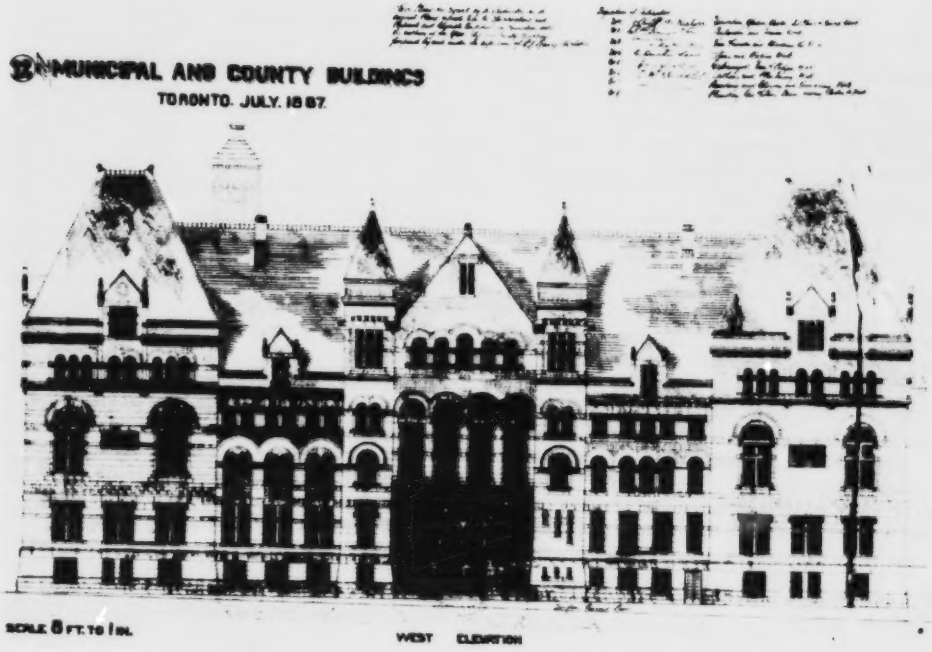

25 **Palais de justice du comté d' York**
Le plan de Lennox comprenait divers ouvrages décoratifs tant à l' intérieur qu' à l' extérieur. Les sculpteurs ont pu dégauchir le grès du Nouveau-Brunswick pour la décoration extérieure; la plupart de ces ornements de pierre pleins de fantaisie subsistent encore de nos jours. Cette photographie montre les dimensions et les détails des travaux réalisés; une gargouille taillée dans la pierre au bas du clocher fixe d' un oeil maussade la circulation du centre-ville.
(Archives de la ville de Toronto.)

Le Nord de l' Ontario

En raison de leur population réduite et dispersée, les régions septentrionales de l' Ontario ne reçurent pas le statut de comté, et le gouvernement provincial se réserva la responsabilité de la construction et de l' entretien des immeubles devant loger les tribunaux. Tous ceux-ci furent conçus par le ministère des Travaux publics sous la direction (entre 1867 et 1896) de son architecte en chef Kivas Tully, bien connu à Toronto, auquel succéda son assistant Frank R. Heakes.

La conception architecturale et la construction de bâtiments dans le Nord de la province posaient des problèmes particuliers au ministère, et chaque architecte en chef élabora des normes bien différentes relativement à la conception des édifices qui furent érigés pendant son mandat. Les travaux de construction eux-mêmes s' avéraient difficiles; avant la construction du chemin de fer du Canadien Pacifique, on était souvent contraint d' importer les matériaux par voie d' eau et cette pratique jointe aux taux élevés des salaires augmentaient de manière inattendue le coût des travaux. Rares étaient les entrepreneurs compétents qui étaient disposés à accepter de construire des palais de justice dans cette région, et le ministère était parfois obligé d' acheter les matériaux et de prendre à sa charge les travaux de construction en ayant recours à de la main-d' oeuvre journalière[27].

En ce qui concerne les dimensions, les matériaux et la complexité de la conception, on retrouve dans les régions septentrionales la même courbe évolutive que précédemment dans le Sud. Les premiers palais de justice étaient modestes, visant à loger aux moindres coûts les responsables de l' administration de la justice. Le premier de ces palais de justice fut érigé à Sault-Sainte-Marie en 1865. Sauf dans les villes les plus importantes, ces premiers édifices étaient en rondins ou à charpente de bois; vers les années 1880, cependant, ils commencèrent à être remplacés par des

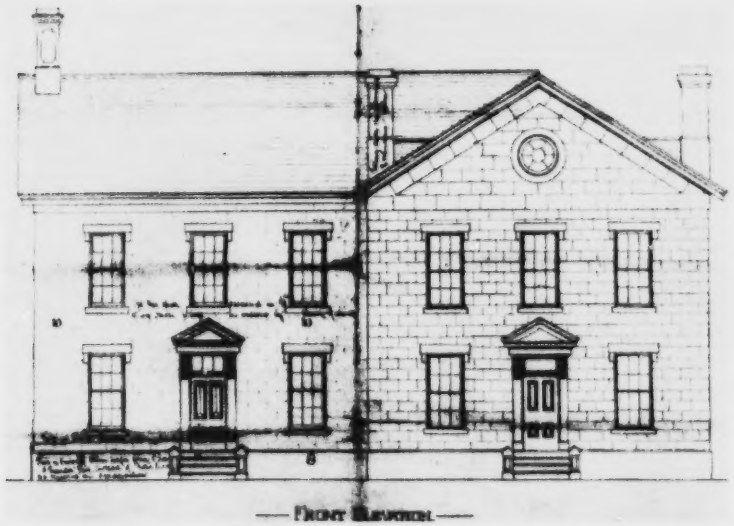

26 Palais de justice du district de Thunder Bay, Prince Arthur' s Landing (maintenant Thunder Bay)
Construction en 1876-1877 (démoli); Kivas Tully, architecte en chef, ministère des Travaux publics. Ce plan illustre la simplicité des premiers travaux de Tully dans le Nord de l' Ontario. La partie de droite fut construite en 1876-1877; le reste fut ajouté en 1884. L' édifice initial ressemble beaucoup au palais de justice de Manitoulin à Gore Bay (fig. 27). Les détails conçus par Tully sont sobres mais frappants.
(Archives de l' Ontario.)

constructions en brique. Malheureusement, aucun de ces anciens édifices ne subsiste sous une forme reconnaissable, bien qu' une gravure de 1884 nous montre le palais de justice de Port Arthur (qui devint plus tard Prince Arthur) comme une construction en pierres massives, de proportions équilibrées et pratiquement dénuée de tout ornement (fig. 26)[28].

Ces constructions de l' époque des pionniers furent remplacées par des bâtiments plus importants dès que la province considéra que ces derniers constituaient une priorité; la croissance de la région avait été si rapide que la construction d' édifices plus complexes répondait dans la plupart des cas à des besoins restés longtemps insatisfaits. Entre 1888 et 1900 de nouveaux palais de justice furent édifiés à North Bay, Gore Bay et Bracebridge, tandis que l' édifice de Parry Sound érigé en 1871 fut presque entièrement reconstruit[29].

Si l' on fait abstraction de l' utilisation de la pierre à Gore Bay, on pourrait dire qu' il s' agissait dans les quatre cas cités précédemment d' édifices de dimensions modestes en brique rouge. Ils constituent tous d' excellents exemples des réalisations du ministère des Travaux publics dans la région du Nord à l' époque où Kivas Tully était l' architecte en chef du ministère. Les détails ornementaux se limitaient principalement à un simple briquetage décoratif; parfois, on retrouvait, notamment à Bracebridge, un emploi très modeste du fer ornemental. Contrairement aux édifices du Sud, les salles d' audience, les bureaux et les prisons étaient regroupés dans un même bâtiment.

Tully fut remplacé en 1896 par son assistant, Frank R. Heakes, qui était bien moins connu que lui. Sous la direction de ce dernier, le ministère des Travaux publics entreprit un programme intensif de construction de bâtiments dont la qualité fut bien différente de celle observée dans les réalisations de Tully. Entre 1900 et 1914 des palais de justice furent construits à Sudbury, Kenora, Fort Frances et Haileybury. Bien que l' édifice de Haileybury

27 Palais de justice du district de Manitoulin, Gore Bay
Construction en 1889; Kivas Tully, architecte en chef, ministère des Travaux publics. À une étape plus avancée de sa carrière, Tully n' avait pratiquement pas changé sa conception architecturale des palais de justice du Nord. Les plans étaient simples avec un minimum de détails. À Gore Bay, il répéta pratiquement le plan qu' il avait déjà utilisé pour le palais de justice du district de Thunder Bay; il choisit cependant d' édifier le bâtiment de Gore Bay en pierre plutôt qu' en brique. Encore une fois, la simplicité frise l' austérité.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada.)

ait été détruit par un incendie et que celui de Sudbury ait tellement été modifié qu' il en soit devenu méconnaissable, nous disposons de suffisamment de documents pour pouvoir comparer les oeuvres de Tully à celles de Heakes. À l' époque de Tully, les palais de justice du Nord étaient construits aussi simplement et à des coûts aussi modiques que le permettaient le décorum et les fonctions assignées à ces bâtiments. Le palais de justice du district de Manitoulin, à Gore Bay, (fig. 27), bien qu' il soit unique parmi les oeuvres de Tully en raison de l' utilisation de la pierre, reflète la conception architecturale que se faisait ce dernier des palais de justice du Nord. Il s' agit d' un édifice extrêmement austère de deux étages dont le toit à pignon est en pente raide. Sa façade rectangulaire est très simple; de part et d' autre de l' entrée principale se trouve une fenêtre unique décorée seulement de lisses et de couronnements en pierre de taille en saillie. Les surfaces de pierre plate sont simplement corroyées; l' entrée est dotée de pilastres et d' une imposte, tous en bois. Le jour entre au second étage par trois fenêtres qui font pendant aux ouvertures du rez-de-chaussée; l' entretoît est décoré d' un oeil-de-boeuf à pourtour en pierres.

Par contre, les palais de justice construits dans le Nord par Heakes sont de dimensions plus importantes, d' une conception plus monumentale et dotés de plus d' éléments décoratifs. L' architecte avait élaboré un plan uniforme dont une variante fut utilisée pour chacun des édifices de district. Tous les palais de justice édifiés par lui étaient en brique rouge et de deux étages. Pour singulariser chacun de ses édifices et en augmenter l' intérêt visuel, Heakes utilisait largement la pierre pour les fondations, les pourtours des fenêtres et des portes, ainsi que des cordons et des pilastres. Des ornements de bois étaient également utilisés sous la forme de lourdes consoles, de porches et de coupoles; plusieurs des

28 Palais de justice du district de Muskoka, Bracebridge
Construction en 1899-1900; Frank R. Heakes, architecte en chef, ministère des Travaux publics. Il s' agit ici du premier palais de justice conçu dans le Nord par Heakes, aussi, le style marque une transition. L' influence de Tully demeure et, bien que la façade soit plus élaborée, les détails demeurent relativement simples. L' immeuble est plus large et par conséquent plus impressionnant; Heakes a toutefois ajouté sa touche propre sous la forme de corniches en fonte conçues à des fins décoratives plutôt que fonctionnelles.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada.)

palais de justice conçus par lui présentaient une corniche en aplomb de fer galvanisé.

Les plans tracés par Heakes visaient également à renforcer la signification symbolique des palais de justice du Nord. L'architecte obtenait des emplacements plus vastes et incluait souvent une allée d'apparat ou un parc pour rehausser le prestige de l'édifice. C'est à Bracebridge (fig. 28) que l'on retrouve le premier palais de justice conçu par Heakes; il est l'exemple le plus ancien de sa conception architecturale. Cet édifice érigé entre 1899 et 1900 compte deux étages et comporte cinq fenêtres en façade plutôt que les trois généralement percées par Tully; Heakes, subissant peut-être toujours l'influence de ce dernier, utilisait uniquement de la pierre pour les fondations, tout en compensant par un très large briquetage décoratif et des corniches élaborées en fonte.

Quand il commença la construction du palais de justice de Kenora (fig. 29) vers 1910, Heakes avait perfectionné sa conception architecturale de ce genre d'édifice pour le Nord ontarien. Cette évolution est également illustrée par l'édifice du district de Rainy River à Fort Frances (fig. 30) dont les travaux devaient commencer trois ans plus tard[30]. Ce dernier bâtiment comprenant neuf baies permit à Heakes d'avoir pleinement recours à tous les éléments décoratifs qui lui étaient chers: la pierre fut largement utilisée pour le portique, le cordons, ainsi que pour les seuils et les linteaux des portes et fenêtres. Il en résultait un contraste au niveau de la texture et au plan visuel avec le briquetage, incluant des pierres d'angle et d'autres éléments décoratifs. La salle d'audience recevait de la lumière additionnelle d'une coupole en bois. L'emplacement était vaste et on y accédait

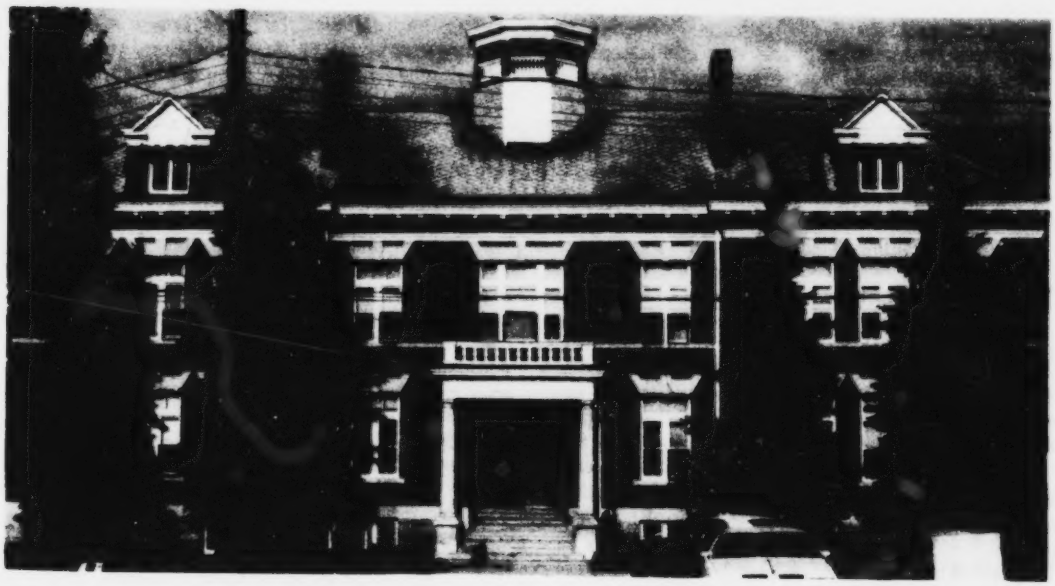

29 Palais de justice du district de Kenora, Kenora
Construction en 1910-1911; Frank R. Heakes, architecte en chef, ministère des Travaux publics. À cette époque, Heakes s'est libéré de l'influence de Tully et son approche est désormais originale. Suivant son tracé, la façade de l'immeuble est plus large et celui-ci produit un effet monumental. Les éléments décoratifs sont plus complexes et plus largement utilisés: le recours intensif aux corbeaux taillés le long de la ligne de toit, l'utilisation des pierres pour les contours des fenêtres et des portes, un portique et un balcon en bois, et une coupole octogonale. Le site qui surplombe le lac est à la fois pittoresque et adéquat.
(Musée du lac des Bois.)

30 **Palais de justice du district de Rainy River, Fort Frances**
Construction en 1913-1914; Frank R. Heakes, architecte en chef, ministère des Travaux publics. Il s' agit ici du dernier palais de justice construit dans le Nord avant 1914; cet édifice montre que le style traditionnel doit être adapté aux sites et aux circonstances. La forme est similaire à celle de son homologue de Kenora (fig. 29) et identique à celle de l' édifice de Haileybury (1923-1924); cependant chacun de ces bâtiments se singularise quant à l' emplacement et aux détails. Heakes a employé dans les trois cas les mêmes décorations pour les fenêtres; toutefois, la conception du portique et de la coupole diffère. L' effet d' ensemble est beaucoup plus monumental que pour n' importe lequel des édifices de Tully.
(Archives publiques du Manitoba.)

par une allée semi-circulaire. L' aménagement intérieur de tous les édifices de Heakes était également plus complexe que celui des constructions de Tully; on y retrouvait aussi des décorations plus élaborées. La plupart de ces édifices étaient dotés d' un vestibule spacieux et d' un grand escalier, de larges corridors, de vastes bureaux, d' une salle d' audience d' une hauteur deux fois plus importante que la hauteur normale ainsi que de lanterneaux; il utilisait aussi largement le bois poli et les enduits (fig. 31).

Conclusion

Quatre facteurs reliés entre eux semblent avoir orienté l' évolution du palais de justice en tant que type d' édifice en Ontario: le rôle de plus en plus actif et important du district et du comté en tant qu' organismes du gouvernement local dans la province, les normes de plus en plus exigeantes du public relativement à l' architecture des édifices communaux, le rôle sans cesse croissant de l' architecte professionnel dans l' élaboration des plans des palais de justice et, en dernier lieu, le développement économique qui a permis aux gouvernements locaux, dans le Sud, et au gouvernement provincial, dans le Nord, d' ériger des palais de justice satisfaisants tant au plan fonctionnel qu' au plan symbolique.

Les palais de justice, par leur complexité croissante aux niveaux fonctionnel et architectural, reflétaient le rôle important joué par les districts et les comtés dans le gouvernement local. Les premiers édifices étaient de dimensions modestes et de tracé simple et comprenaient une salle d' audience et une prison. Les premiers bâtiments furent rapidement remplacés par des constructions plus vastes dont les plans n' étaient généralement guère plus complexes. Ces plans faisaient le meilleur usage possible de la lumière naturelle

et offraient des accès aisés; les déplacements des personnes suivaient des arrangements relativement simples et l' espace disponible était utilisé au maximum.

À mesure que se renforçaient les pouvoirs des gouvernements locaux et qu' augmentaient les exigences du public désireux d' obtenir davantage de services, les palais de justice prirent des proportions plus importantes, l' aménagement de l' espace y devint plus complexe. Des salles plus vastes et plus imposantes étaient réservées aux conseils; une bibliothèque juridique, des salles de comités, des espaces de plus en plus étendus pour la bureaucratie croissante du comté et des aménagements particuliers tels que des chambres-fortes à l' épreuve des incendies devinrent progressivement des éléments essentiels de tout palais de justice. Dans certains cas, des locaux y étaient réservés à des fins autres que celles du comté: bureaux pour des particuliers, salles communautaires ou marché; cela permettait de centraliser les services à la collectivité tout en rendant possible la construction d' édifices d' envergure plus monumentale. Pour renforcer la sécurité, on éloignait généralement la prison du palais de justice et on la logeait soit dans un immeuble séparé soit dans une aile annexe. Les immeubles construits dans le Nord de l' Ontario par le ministère provincial des Travaux publics constituent l' exception majeure à cette dernière tendance; en effet, dans ces immeubles, pour des raisons de coût et d' efficacité, on continua de loger la prison à l' intérieur du palais de justice, du moins jusqu' aux années 1920.

À mesure que les édifices devenaient plus vastes, leur architecture était de plus en plus complexe. Cette évolution résultait en partie du rôle croissant joué par des architectes qualifiés. Les premiers édifices étaient d' une conception simple, pratiquement sans ornement. Ils ont été rapidement remplacés par des bâtiments vernaculaires qui avaient été conçus soit par des amateurs soit par des constructeurs. Ce fut en 1820 qu' on édifia les premiers palais de justice dont les plans avaient été préparés par des architectes qualifiés; la participation des professionnels devint de plus en plus évidente au cours des années 1830 et 1840. Des hommes tels que John Howard, Kivas Tully, William Thomas et Frederick Cumberland avaient reçu leur formation initiale en Angleterre; aussi n' est-il pas surprenant que leurs premiers édifices, comme ceux de constructeurs tel Archibald Fraser, reflètent avec des degrés variables de compétence professionnelle l' architecture civile anglaise du XVIII^{e} siècle. Bien que les styles vernaculaires et classiques aient continué à être utilisés parfois au-delà de 1850, les édifices conçus par des professionnels devinrent la règle et on put constater une utilisation plus libre et plus éclectique des styles. Durant la seconde moitié du XIX^{e} siècle, on ne retrouvait une uniformité de style et de conception, que dans les palais de justice du Nord, car ces édifices avaient été dessinés par les architectes en chef de la province.

Cette complexité croissante du style traduisait la prospérité de plus en plus remarquable de la province et la prise de conscience de l' importance tant symbolique que fonctionnelle du palais de justice. En posant la première pierre du palais de justice du comté d' Essex en 1854, l' administrateur en chef du comté ("the warden"), S.S. MacDonell, faisait remarquer que ce nouveau bâtiment exprimait "l' espoir fermement ancré que bientôt le comté serait fortement peuplé et jouirait d' une prospérité considérable". Mais un palais de justice élégant revêtait une signification qui dépassait la réalisation d' une prospérité matérielle; "l' érection de salles d' audience et de prisons, notait-il, était une caractéristique indéniable d' un niveau avancé de civilisation".[31] L' existence de ces édifices était le symbole du passage d' une société de pionniers à une société en plein essor. À l' occasion de l' inauguration du palais de justice du comté d' York, près d' un demi-siècle plus tard, le maire de Toronto, John Shaw, exprimait en des termes encore plus forts cette vision du palais de justice considéré comme un symbole. "Les grands édifices symbolisent les réalisations et les aspirations d' un peuple, soulignait-il; toute nation dotée d' une conscience et d' une âme collective matérialise son existence en ayant recours à l' art le plus achevé. Si un peuple n' a pas laissé de tels monuments, poursuivait-il, c' est que son esprit et son âme ne se sont pas élevés au-dessus du niveau des facultés que l' on retrouve dans le règne animal." Le coût considérable d' un nouvel édifice public était donc justifié car celui-ci traduisait l' immense prospérité ainsi que les progrès moraux et sociaux de la communauté qui devait l' ériger[32].

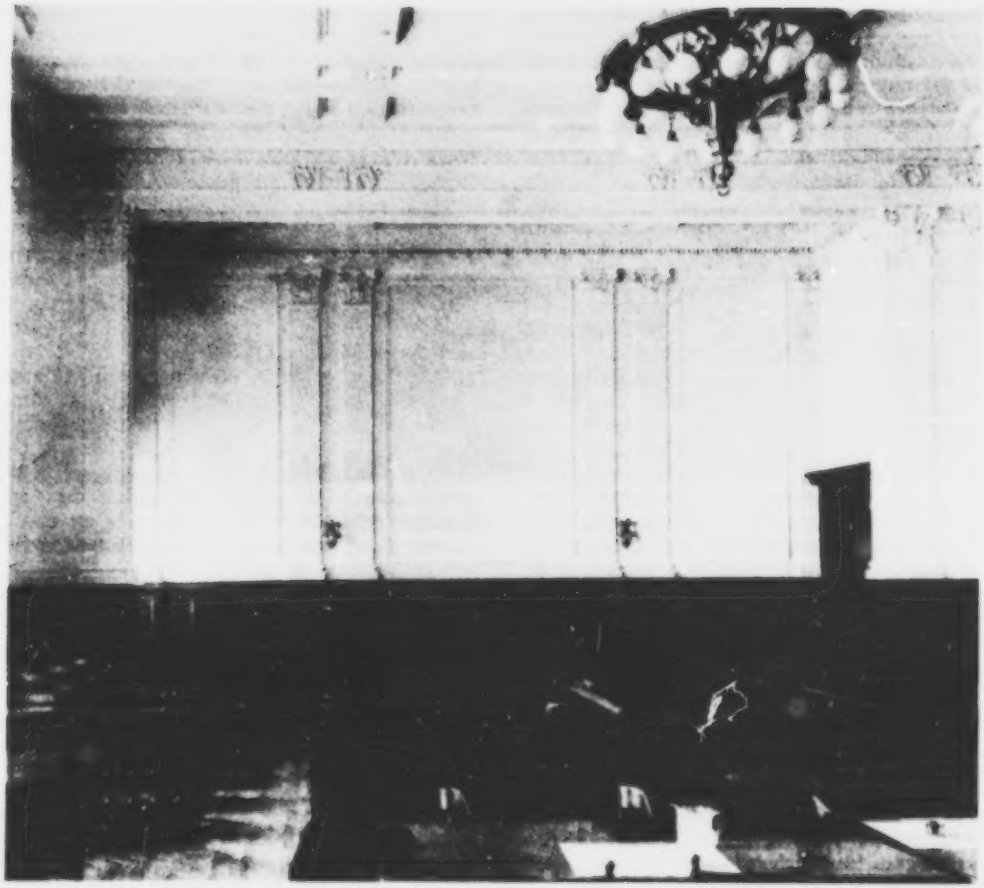

31 **Palais de justice du district d' Algoma, Sault-Sainte-Marie**
Construction en 1919-1922; Frank H. Heakes, architecte en chef, ministère des Travaux publics. Bien qu' il ait été construit après 1914, cet immeuble est présenté ici pour illustrer la mesure dans laquelle Heakes emploie la décoration intérieure. La boiserie réalisée en chêne est riche; les détails du plafond et des murs sont en enduit. Les pilastres, purement décoratifs, sont de style corinthien, c' est-à-dire particulièrement complexes; des chandeliers et des appliques murales fournissent de la lumière artificielle. Des budgets plus importants, la disponibilité de matériaux manufacturés standardisés et la nécessité de répondre à des exigences fonctionnelles accrues permirent à Heakes de construire des palais de justice d' une telle élégance.
(Archives de l' Ontario.)

Notes

1 James H. Coyne, The Court Houses of a Century, Kenneth W. McKay, comp. (St. Thomas, Times Printing Company, 1901), p. 4.

2 Pour un historique des districts judiciaires du Haut-Canada avant 1850, consulter J.H. Aitchison, "The Development of Local Government in Upper Canada, 1783-1850", thèse de doctorat, université de Toronto, 1953, ch. 1.

3 Ibid.; la loi prévoyant la construction des palais de justice se trouve dans 32 Geo. III, ch. 7, "An Act for Building a Gaol and Court House in Every District..."

4 J.H. Aitchison, op. cit., p. 620.

5 Ibid., ch. 34.

6 George W. Spragge, "The Districts of Upper Canada 1788-1849", Ontario History, vol. 39 (1947), p. 91-100.

7 Le cas sera étudié plus loin de manière plus détaillée - Journals of the House of Assembly of Upper Canada, 1831 (York Toronto, Robert Stanton, 1832), appendices, p. 97-105.

8 Canada, Archives publiques (ci-après APC), MG9, D8-21, vol. 2, General Quarter Sessions of the Peace, District de Lunenburg, 1789-1802. Le premier palais de justice construit en 1803 dans le district de London était du même type. Il s'agissait d'un bâtiment à pans de bois édifié sur une fondation en billes de chêne, comportant deux étages et d'une superficie de 40 pieds sur 260. On trouvera une description complète de cet édifice dans les procès-verbaux de la cour des sessions générales de la paix du district de London, 1800-1809, réunion du 4 octobre 1803, réimpr. dans Twenty-Second Report of the Department of Public Records and Archives of Ontario (Toronto, Herbert H. Ball, 1934), p. 30.

9 Charles M. Johnson, The Head of the Lake: A History of Wentworth County (Hamilton, County Council, 1958), p. 56-57 et 134-135. Les plans du second édifice du district de Gore destiné à loger le palais de justice et la prison se trouvent aux Archives publiques du Canada, RG5, A1, Correspondance du secrétaire civil ("Upper Canada Sundries") (ci-après "Upper Canada Sundries"), p. 138, 930.

10 À propos de ces édifices, consulter Kelly Crossman, The Early Court Houses of Ontario (ci-après Early Court Houses), Travail inédit nº 293, Parcs Canada, Ottawa, 1978, vol. 3, p. 453-464 et 527-538.

11 Les plans du bâtiment original destiné à loger le palais de justice et la prison à L'Orignal se trouvent dans "Upper Canada Sundries", p. 127, 544 et 128, 552. Au sujet de l'évolution de la controverse, on pourra consulter: Court Records, General Quarter Sessions of the Ottawa District, 1816-1823, dans les Archives de l'Ontario, RG23, sér. 7. Les procès-verbaux sont malheureusement imprécis en ce qui concerne le nom de l'architecte. Le 13 avril 1820, les magistrats versèrent à William Moody la somme de dix shillings pour le tracé des plans de la prison et du palais de justice sous la supervision de la Cour. Moody, un résident de la localité, est inconnu par ailleurs; il se peut qu'il n'ait fait que tracer le plan sans l'avoir conçu. D'autre part, la tradition locale attribue cet immeuble à William ou à Charles Lundrum de la localité voisine de Riceville. William Lundrum était un entrepreneur qui réalisa les principaux travaux de rénovation de cet immeuble en 1848 et 1861. Consulter Lucien Brault, Histoire des Comtés Unis de Prescott et de Russell (L'Orignal, Conseil des Comtés Unis, 1965), p. 80 et 230.

12 Hallowell Free Press (Hallowell, devenu maintenant Picton), 13 mars 1832, p. 1 et 28 fév. 1832, p. 4.

13 Les comptes du trésorier du district de l'Est 1831-1832 mentionnent que Fraser a été l'auteur des plans du palais de justice de Cornwall; ce document est repris dans Journals of the House of Assembly of Upper Canada, 1834-35, Appendice 67 (York Toronto, Robert Stanton, 1835), p. 2-3. Consulter également APC, MG9, D8-8, Eastern District, Minutes of Quarter Sessions of the Peace. Un plan non signé et datant d'environ 1830 figure dans la pinacothèque des Archives de l'Ontario. Parmi les sources secondaires, on peut citer: John Harkness, Stormont, Dundas and Glengarry: A History (Oshawa, Mundy-Goodfellow, 1946), et J.F. Pringle, Lunenburg or the Old Eastern District (Cornwall, Standard Printing, 1890).

14 Ian Wilson et J.D. Stewart, éd., Heritage Kingston (Kingston, Queen's University, 1973), p. 97-98 et 115. Les remarques du juge en chef Campbell ont été reprises dans le Kingston Chronicle du 8 sept. 1826, p. 1. Le plan signé par Rogers et portant la date de 1839 figure dans "Upper Canada Sundries", p. 128, 863. Nous remercions le professeur J. Douglas Stewart pour avoir identifié Rogers comme l'auteur du plan. Les procès-verbaux des assises trimestrielles manquent malheureusement.

15 Le déroulement et l'issue du concours sont exposés de manière détaillée dans le témoignage présenté au comité spécial de l'assemblée qui avait été choisi pour étudier les plaintes contre les magistrats du district de Newcastle; ce document a été repris dans Journals of the House of Assembly of Upper Canada, 1831 (York [Toronto], Robert Stanton, 1832), Appendices, p. 97-105. Les plans préparés par Fraser et Chewitt figurent dans la pinacothèque des Archives de l'Ontario.

16 Douglas Richardson, Ontario Towns, (Toronto, Oberon, 1976), sans numéro de page; Leslie Maitland et Dana Johnson, "Osgoode Hall and the Development of Public Architecture in Canada", manuscrit inédit.

17 Pour plus d'informations sur ces immeubles, on pourra consulter Early Court Houses

18 De nombreux documents traitent d'Osgoode Hall. Au sujet du premier édifice, on peut consulter D.B. Read, Lives of the Judges of Upper Canada and Ontario from 1791 to the Present Time (Toronto, 1888), p. 435-449. Les plans ayant présidé la reconstruction de 1855-1857 se trouvent aux Archives de l'Ontario, dans la collection des dessins architecturaux J.C.B. et E.C. Horwood, sous les noms des architectes Cumberland et Storm et Hopkins, Lawford et Nelson. Consulter également Maitland et Johnson, op. cit.

19 Les plans de l'immeuble de Ewart se trouvent dans "Upper Canada Sundries", p. 128, 742-743. Consulter également Early Court Houses, p. 163-177.

20 Anna Brownell Jameson, Winter Studies and Summer Rambles in Canada, Clara Thomas, éd. (Toronto, McClelland et Stewart, 1963), p. 83.

21 Au sujet du palais de justice de Brockville, consultez Early Court Houses, vol. 1, p. 179-192.

22 Ibid., vol. 2, p. 193-208.

23 Ibid., vol. 2, p. 249-259; vol. 2, p. 308-317 et 337-351.

24 Les plans du palais de justice du comté de York se trouvent dans les Archives de l'Ontario, collection de dessins architecturaux J.C.B. et E.C. Horwood, sous le nom de Cumberland et Ridout. La citation est tirée des Archives de l'Ontario, Procès-verbaux du conseil municipal des comtés unis d'York, Ontario et Peel, première réunion, 1852, p. 38.

25 Early Court Houses, vol. 2, p. 261-270. Consulter également J.P. Stokes, "The Preservation of Victoria Hall", dans Victorian Cobourg, J. Petryshyn, éd. (Belleville, Mika Publishing Company, 1976), p. 28-53.

26 Early Court Houses, vol. 1, p. 53-77.

27 Report of the Department of Public Works for the Province of Ontario for 1871 (Toronto, 1873), p. 27.

28 Early Court Houses, vol. 3, p. 475-486.

29 Ibid., vol. 3, p. 517-526, 561-570 et 571-583; vol. 2, p. 271-280.

30 Ibid., vol. 3, p. 507-515 et 595-606.

31 Windsor Herald, 26 mai 1855, p. 2.

32 Archives de la ville de Toronto, Procès-verbaux du conseil municipal de Toronto pour 1899, appendice C, "Address Delivered by His Worship the Mayor, John Shaw, Esq. Upon the Occasion of the Opening of the New City buildings, 18 September 1899".

Dans les anciens Territoires du Nord-Ouest et les provinces des Prairies

G.E. Mills, R.R. Rostecki, C.J. Taylor, Margaret Carter

Les tribunaux des territoires et les palais de justice des Prairies avant 1907

Les premiers temps de l'administration de la justice - l'époque de la Compagnie de la baie d'Hudson (1670-1870)

Entre 1670 et 1870, l'administration de la Terre de Rupert, région située à l'ouest du lac Supérieur et englobant la plupart des territoires constituant aujourd'hui le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest, était encore dévolue à la Compagnie de la baie d'Hudson en vertu des dispositions de sa charte initiale. Avant 1830, l'application de la loi dans cette région aux frontières plutôt floues se limitait au règlement des manquements à la discipline interne et des différends qui opposaient les employés de la compagnie. Les causes mineures étaient jugées sommairement par les agents locaux de la compagnie tandis que les délits plus sérieux étaient jugés à York Factory ou en Angleterre.

L'implantation dans la région de compagnies commerciales rivales après le tournant du XIX[e] siècle remit en question la légalité de l'autorité de la Compagnie de la baie d'Hudson et incita la Parlement impérial à adopter une loi autorisant les tribunaux du Bas-Canada (et par la suite ceux du Haut-Canada) à juger les délits commis dans la région[1]. Au lieu de clarifier la question, ces mesures créèrent une situation ambiguë puisque la Compagnie de la baie d'Hudson refusa d'accepter la perte de l'autorité judiciaire qui lui avait été octroyée dans sa charte en 1670. La question ne fut pas réglée avant 1821 lorsqu'après avoir absorbé sa rivale (la Compagnie du Nord-Ouest), elle réaffirma sa pleine juridiction. Entre-temps, lord Selkirk avait établi sa colonie au confluent de la rivière Rouge et de la rivière Assiniboine. La présence d'une population "civile" avait obligé la compagnie, dès 1813, à faire des règlements sur l'administration de la justice; mais il fallut attendre la création du Conseil d'Assiniboia en 1822 pour que l'on prît des mesures visant à organiser véritablement la justice[2]. Le gouverneur en conseil fut investi du pouvoir judiciaire tandis qu'on constituait officiellement un corps de police rudimentaire comprenant un shérif, deux huissiers et un groupe de gardiens de la paix à mi-temps dont le salaire devait être versé par lord Selkirk.

L'organisation judiciaire et administrative resta primitive jusqu'en 1835, date où la propriété de la colonie de rivière Rouge revint à la Compagnie de la baie d'Hudson. La région fut par la suite divisée en quatre districts judiciaires (réduits ultérieurement à trois en 1837), dont chacun avait à sa tête un magistrat choisi parmi les membres du conseil législatif. Ces personnes étaient habilitées à juger les causes civiles et criminelles mineures. On constitua au fort Garry une cour supérieure, composée du gouverneur et du conseil, chargée de juger en première instance les causes plus graves ainsi que les causes portées en appel[3]. Les nouvelles taxes sur les importations et les exportations couvrirent les coûts d'administration du système judiciaire et financèrent finalement la formation d'un corps de police de soixante hommes ainsi que l'aménagement dans l'enceinte du fort Garry d'un local faisant office de palais de justice et de prison. Une autre modification, apportée en 1839, fut la création du poste de greffier de la Terre de Rupert: on avait senti le besoin de retenir les services d'une personne ayant une formation juridique. Même si en principe elles n'étaient que membres du conseil législatif, les personnes nommées à ce poste s'occupèrent par la suite de toutes les questions contentieuses du territoire jusqu'à la fin de l'administration de la Compagnie de la baie d'Hudson[4].

En l'absence de moyens efficaces pour faire appliquer la loi, le système judiciaire rudimentaire mis en place avant 1870 fut d'une efficacité mitigée. Le corps de police créé à la rivière Rouge en 1835 avait été dissous et licencié en 1845; les tentatives visant à le remplacer par des équipes de bénévoles ou des milices se soldèrent par un

échec. Quand il devint clair qu'on ne disposait d'aucun moyen pour faire appliquer les décisions du tribunal, inévitablement l'administration de la justice s'en trouva fort affaiblie. Cette situation devint évidente au cours du procès de Guillaume Sayer et de trois autres Métis accusés en 1849 de pratiquer illégalement le commerce des fourrures. Les Métis rassemblés et menaçants obtinrent la libération de Sayer et de ses compagnons, et démontrèrent ainsi que la loi ne suffisait pas à faire reconnaître l'autorité de la compagnie[5]. Pendant les vingt années suivantes, le conseil continua à gouverner sans abus d'autorité mais plutôt par une sorte de paternalisme fatigué qui n'arrivait même plus à irriter les éléments les plus rebelles[6].

Les locaux abritant les tribunaux avant 1870

Avant la réorganisation administrative et judiciaire de 1835, la plupart des délits commis sur la Terre de Rupert étaient réglés au poste de traite le plus proche par l'agent qui en assumait la direction. Le premier local "permanent" mis à la disposition du tribunal fut un bâtiment situé dans l'enceinte du fort Garry qui avait été aménagé pour servir à la fois de salle d'audience et de prison au cours des années 1830[7]. En 1844, on construisit un bâtiment en bois plus petit à l'extérieur du fort aux mêmes fins; on allégua qu'il était dangereux et incommode d'avoir une prison en permanence dans le fort. Ce bâtiment utilitaire fut par la suite affecté à divers usages qui vinrent s'ajouter à son rôle de palais de justice et de prison. C'est là que se déroulèrent les réunions du Conseil d'Assiniboia, en plus des services religieux et des réunions publiques[8]. Le bâtiment continua d'être le seul local de la Terre de Rupert où la cour pouvait siéger tant que dura le monopole de la Compagnie de la baie d'Hudson. Il fut le théâtre d'événements importants comme le procès de Guillaume Sayer et les réunions relatives à l'affaire Riel en 1869-1870.

Il semble que le bâtiment comprenait deux pièces séparées par un couloir central, le côté droit abritant la prison et le côté gauche la salle d'audience. L'ameublement de cette salle se limitait au siège du juge, au banc du jury, à la table du greffier qui servait également pour l'avocat, à la barre des témoins et au banc des accusés, surélevé. Le public ne disposait que d'un espace restreint derrière une rampe de métal[9].

Les Territoires du Nord-Ouest, 1870-1905

À la suite de l'achat de la Terre de Rupert et du territoire indien voisin par le gouvernement canadien, la région fut divisée et constitua la province du Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest. Alors que l'appareil gouvernemental et judiciaire fut rapidement mis en place dans la nouvelle province, l'implantation d'institutions analogues dans les territoires dut attendre trois autres années. Entretemps, un certain nombre de juges de paix furent nommés pour juger les affaires mineures tandis que les délits graves étaient renvoyés à la Cour du banc de la reine du Manitoba. En 1869 et 1873 le gouvernement du dominion ordonna des commissions d'enquête sur les conditions qui prévalaient dans la région. Les deux rapports soulignèrent l'absence d'ordre public et la nécessité de créer dans les plus brefs délais un corps de police pour faire respecter les décisions du tribunal et pour jouer le rôle de médiateur auprès des 25 000 Indiens de la région[10].

Le gouvernement du dominion, devant la nécessité d'établir dans les Territoires du Nord-Ouest un système étroitement intégré de tribunaux et de forces policières, vota en 1873 une loi pour la nomination de juges appointés et la création d'un corps de police de 300 cavaliers investis de pouvoirs exceptionnels. Les membres de ce corps qui allait prendre de nom de Police à cheval du Nord-Ouest reçurent les pouvoirs de juges de paix, c'est-à-dire qu'ils furent autorisés à arrêter et à juger les malfaiteurs, ce qui simplifiait radicalement la procédure judiciaire. Même si la loi prévoyait des magistrats civils, ils ne furent pas nommés avant 1877. On préféra accorder temporairement le pouvoir judiciaire au commissaire et au commissaire adjoint de la Police à cheval du Nord-Ouest par une modification à la loi en 1874. Deux magistrats appointés, siégeant ensemble, furent habilités à rendre des jugements sommaires et à imposer sans l'intervention d'un jury des peines allant jusqu'à sept ans. Les délits plus graves étaient renvoyés à la Cour du banc de la reine du Manitoba qui fut également investie des pouvoirs d'une cour d'appel pour les territoires[11]. L'historien R.C. Macleod a signalé

que les pouvoirs exercés par la Police à cheval du Nord-Ouest pendant les années qui suivirent immédiatement sa création étaient un phénomène sans précédent dans les annales de la police anglaise:

> La Police à cheval du Nord-Ouest constituait une anomalie par rapport au modèle anglais des forces de l'ordre. Elle possédait une direction centralisée, elle avait certaines affinités avec l'armée comme les gendarmes français et...participait à une foule d'activités administratives tout en cumulant les fonctions de droit civil des huissiers et celles des shérifs. Dans un domaine particulièrement important, la Police à cheval avait des pouvoirs qui outrepassaient ceux de la police européenne; non seulement elle arrêtait les criminels, mais elle les jugeait.[12]

Le premier conseil législatif des Territoires du Nord-Ouest fut constitué en 1877. Trois membres de ce conseil furent ensuite nommés juges appointés, ce qui créa un lien direct entre les tribunaux et l'administration qui devait durer jusqu'au remplacement du conseil par une assemblée élue en 1888. Au cours de la même année, un certain nombre de modifications furent apportées au système judiciaire. On retira à la cour du Manitoba sa compétence dans les matières ressortissant aux cours supérieures; à partir de cette date, un juge siégeant avec deux juges de paix fut habilité à juger les délits majeurs, mais son jugement devait être entériné par Ottawa[13]. La cour du Manitoba continua cependant à servir de cour d'appel pour les territoires jusqu'en 1886.

En dépit de cet embryon de cour territoriale, la majorité des délits mineurs continuèrent à être jugées par la Police à cheval du Nord-Ouest pendant toute la période territoriale, si l'on en croit Macleod:

> jusqu'en 1905 et après...la majorité des délits criminels continuèrent à être jugés par la Police à cheval. Dans les régions isolées, la police constituait encore la seule instance de justice pénale. Ce n'était pas une situation qu'elle appréciait particulièrement. Les fonctions judiciaires prenaient beaucoup de son temps et impliquaient une quantité peu commune de paperasserie. Mais les juges de paix étaient trop peu nombreux, et tant que dura cette situation, la police n'avait pas le choix[14].

Étant donné que les seuls locaux d'incarcération se trouvaient dans les divers centres divisionnaires et postes de la Police à cheval, c'est dans ces bâtiments que les audiences de la cour se déroulaient.

La première phase de colonisation des Territoires du Nord-Ouest commença avec l'achèvement du chemin de fer du Canadien Pacifique en 1885. Les systèmes judiciaire et administratif subirent d'importantes modifications à la suite de cet événement pour tenir compte de l'augmentation de population que l'on prévoyait. En 1882, notamment, on divisa les territoires en quatre districts provisoires: Assiniboia, Saskatchewan, Alberta et Athabasca (les frontières de ces districts ne coïncidaient pas avec celles des provinces de Saskatchewan et d'Alberta qui furent créées plus tard). On porta le nombre de magistrats appointés à quatre, auxquels s'ajouta un fonctionnaire désigné pour le district d'Alberta[15].

En 1886, l'adoption d'une loi remplaçant la cour territoriale par la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest entraîna un vaste remaniement du système judiciaire. À partir de cette date, l'administration de la justice civile releva vraiment de la compétence du gouvernement des territoires bien que la juridiction de la justice criminelle appartînt toujours au procureur général du Canada et qu'il fallût compter avec la Police à cheval du Nord-Ouest[16]. D'anciens magistrats appointés furent nommés juges à la Cour suprême et affectés aux quatre districts judiciaires qui coïncidaient avec les districts provisoires de 1882. On prévoyait également d'engager des shérifs et des greffiers du tribunal dans chaque district[17]. Par ailleurs, la juridiction d'appel qui avait été antérieurement accordée à la Cour du banc de la reine fut remplacée par une "Cour en banc" où trois juges de la Cour suprême des territoires constituaient un quorum. Ceci mit fin à la dépendance judiciaire des territoires par rapport au Manitoba, leur province limitrophe. Bien que des changements mineurs eussent été apportés au cours des années 1890, le système judiciaire, tel qu'il avait été implanté en 1886, resta pour l'essentiel inchangé pendant toute la durée de la période territoriale des Prairies.

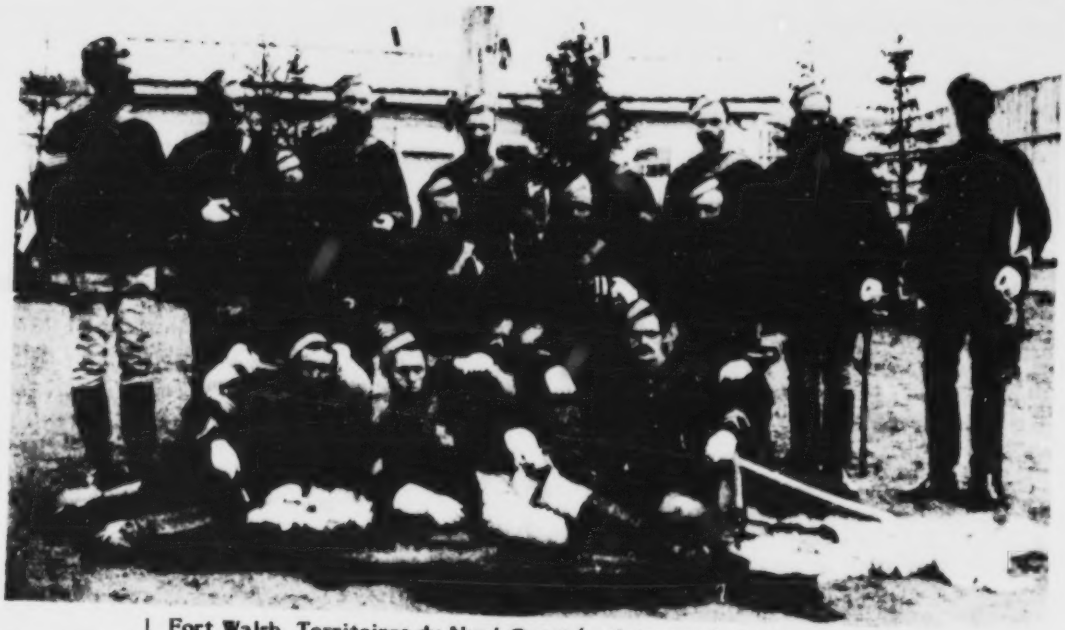

1 **Fort Walsh, Territoires du Nord-Ouest (maintenant la Saskatchewan)**
Avant qu' il y ait des palais de justice dans les Territoires du Nord-Ouest, les tribunaux siégeaient dans les postes de la Police à cheval du Nord-Ouest comme celui que l' on aperçoit à l' arrière-plan. Les officiers de police comme ceux de cette photo prise en 1880 avaient tous les pouvoirs d' un magistrat.
(Archives publiques Canada.)

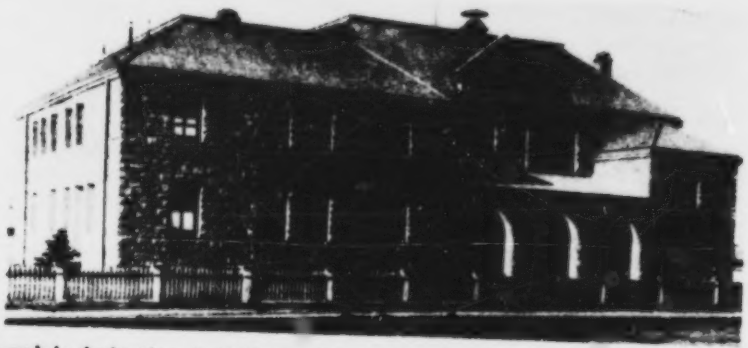

2 **Ancien palais de justice de Calgary, Territoires du Nord-Ouest (maintenant l' Alberta)**
Construction en 1888; Thomas Fuller, architecte du dominion. Ce vaste bâtiment fut le premier palais de justice construit dans les Territoires du Nord-Ouest par le gouvernement canadien. Il était fait de grès des carrières de la région et remplaçait les locaux temporaires qui avaient été installés dans un abri pour immigrants. Le bâtiment fut démoli en 1958.
(Glenbow-Alberta Institute.)

Les palais de justice des territoires, 1879-1905

À la suite de la passation des pouvoirs de la Compagnie de la baie d' Hudson au gouvernement du Canada, la construction des bâtiments gouvernementaux dans les Territoires du Nord-Ouest incomba désormais au ministère des Travaux publics du dominion. Le premier de ces bâtiments fit son apparition à Battleford, première capitale des territoires en 1877 et comprenait un bureau d' enregistrement en brique, des locaux pour le commandant de la Police à cheval du Nord-Ouest ainsi que des maisons pour le lieutenant-gouverneur, le juge appointé, le registraire et le greffier du conseil[18]. Il semble que le premier local destiné à un tribunal construit sous l' autorité canadienne ait été un bâtiment en pans de bois bâti en 1883-1884 à Regina, même si le bâtiment n' était pas précisément destiné à cette fin[19].

Avant le vote de la loi de 1886, les bâtiments publics dans le reste des territoires étaient constitués de casernes temporaires construites par la Police à cheval du Nord-Ouest qui servaient pour les audiences de la cour, le cas échéant (fig. 1). La tâche de procurer des locaux convenables au tribunal commença à être prise au sérieux en 1886 lorsqu' on construisit des palais de justice en bois à Regina et à Prince-Albert et lorsqu' on transforma un abri destiné aux immigrants à Calgary pour en affecter une partie à la justice. Ce dernier fut remplacé en 1888 par un édifice à deux étages, à comble en mansarde, en pierre calcaire extraite des carrières de la région (fig. 2)[20].

Dix palais de justice furent construits dans les futures provinces de Saskatchewan et d' Alberta entre 1890 et 1905. Ils furent construits aux endroits et dans l' ordre suivants:

Moosomin	(Assiniboia)	1890
Moose Jaw	"	1893
Lethbridge	(Alberta)	1892-1894 (polyvalent)
Wolseley	(Assiniboia)	1894
Regina	"	1894-1895
Medicine Hat	"	1899
Yorkton	"	1902
Carnduff	"	1902
Fort MacLeod	(Alberta)	1902-1904
Red Deer	"	1903-1905

Il est à noter que tous les bâtiments construits après 1886 se trouvaient dans les deux districts judiciaires d' Assiniboia et d' Alberta, ce qui indique que c' étaient les régions qui attiraient le plus grand nombre de colons à l' époque. Si l' on excepte le palais de justice de Regina, tous étaient de modestes bâtiments utilitaires avec peu de caractéristiques architecturales originales. Les matériaux de construction étaient variés, les bâtiments de Moosomin, de Yorkton, de Medicine Hat et de Carnduff étant en pans de bois sur des fondations en moellons, tandis que les autres bâtiments étaient en brique avec parfois des encadrements en pierre. Les matériaux étaient probablement choisis en fonction de l'espoir qu'on mettait en la possibilité de croissance des diverses localités. Qu' on ait investi dans une construction en brique porte à croire que des villes comme Wolseley, Moose Jaw, Fort MacLeod et Red Deer étaient considérées comme des établissements stables que l' on ne s' attendait guère à voir décroître. La construction de bâtiments gouvernementaux en brique, d' une certaine envergure, dans ces localités, peut également avoir été considérée comme un symbole tangible de stabilité et de permanence pouvant stimuler l' investissement privé dans les environs.

Dans la petite localité de Moosomin, le palais de justice bâti suivant les plans de Thomas Fuller avait nettement l' aspect d' une résidence. Le coût relativement peu élevé de sa construction aurait probablement permis au gouvernement de le vendre ou de le déménager facilement au cas où l' agglomération n' aurait pas continué à croître. Mais le palais de justice devint rapidement insuffisant avec l' afflux des colons au début des années 1900 et fut par conséquent mis hors service avec l' introduction du système judiciaire provincial.

Étant donné qu' il s' élevait dans la ville de Regina qui avait été choisie comme capitale des territoires, le palais de justice bâti en 1894 était nettement plus vaste et plus complexe que ceux des autres localités, à l' exception de Calgary. Le bâtiment en brique, à trois étages, mesurait 36 pieds sur 58 et était rehaussé d' encorbellements et de moulures en grès ainsi que d' un fronton en brique et en pierre en saillie (fig. 3)[21].

Les plans d' avant 1897 furent dessinés sous la direction de l' architecte en chef des Travaux publics, Thomas Fuller, mais après cette date, ils furent exécutés sous la direction de son successeur, David Ewart. À part les palais de justice en bois de Yorkton et de Carnduff

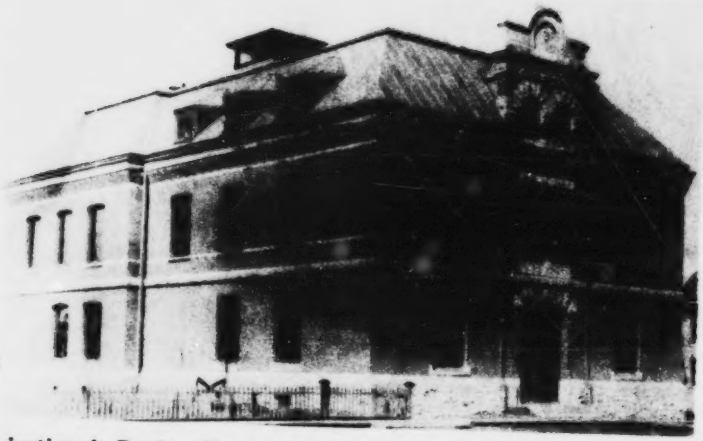

3 **Palais de justice de Regina, Territoires du Nord-Ouest (maintenant la Saskatchewan)**
Construction en 1894; Thomas Fuller, architecte du dominion. Bâti à Regina après que la "ville" eut été choisie comme capitale des Territoires, c'est le plus élaboré des anciens palais de justice territoriaux. Orné d'un fronton en brique et en pierre, de fenêtres jumelées cintrées et entouré d'un encorbellement de briques et d'une moulure de pierre, il n'en restait pas moins un bâtiment plutôt sobre à une époque d'ornementation excessive.
(Archives de la Saskatchewan.)

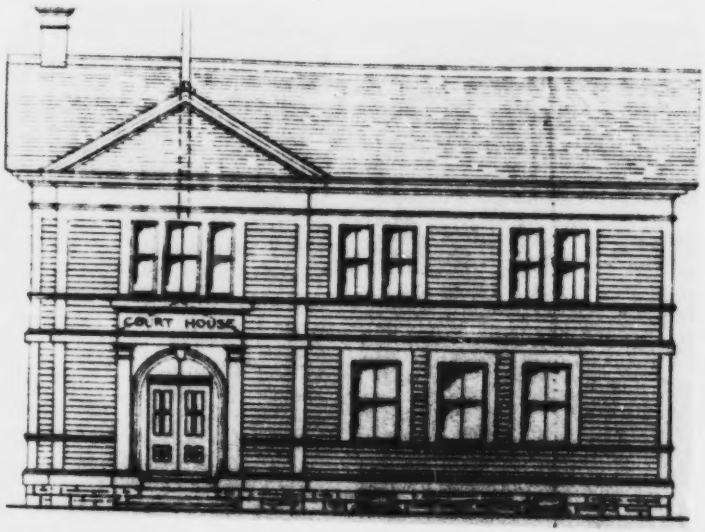

4 **Ancien palais de justice de Yorkton, Territoires du Nord-Ouest (maintenant la Saskatchewan)**
Construction en 1902; David Ewart, architecte du dominion. Ce palais de justice et un autre semblable à Carnduff furent construits à bon marché suivant un plan de base de type habitation afin de pouvoir être facilement remplacés si nécessaire.
(Archives publiques Canada.)

qui se conformaient aux principes de Fuller (fig. 4), l'époque d'Ewart fut caractérisée par l'introduction d'un plan standard à toit à pignons croisés. Ce plan fut employé à Medicine Hat, Fort MacLeod et Red Deer. Il était caractérisé par un rez-de-chaussée consacré aux divers bureaux administratifs, aux cellules des prisonniers et à un corps de garde. La salle d'audience se trouvait dans la partie centrale de l'étage sous les pignons croisés, avec une aire destinée au public et une salle pour les témoins à une extrémité, tandis que les cabinets du juge et des avocats ainsi que la salle du jury se trouvaient de l'autre côté. Les bâtiments de Fort MacLeod et de Red Deer étaient en brique et mesuraient 53 pieds sur 34, tandis que leur variante en bois, légèrement plus ancienne à Medicine Hat était un peu plus petite.

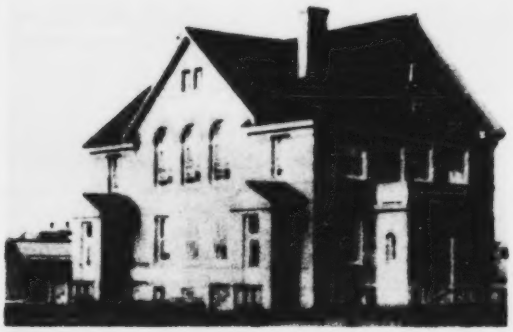

5 Palais de justice de Fort MacLeod, Territoires du Nord-Ouest (maintenant l'Alberta)
Construction 1902-1904; David Ewart, architecte du dominion. Second des trois palais de justice construits suivant un plan analogue, cet édifice ressemblait aux bâtiments construits par le ministère fédéral des Travaux publics à Medicine Hat (1899) et à Red Deer (1903-1905). Aujourd'hui l'édifice de Fort MacLeod est le seul à survivre et il est pratiquement demeuré inchangé.
(Glenbow-Alberta Institute.)

À la fin de la période territoriale des Prairies, les palais de justice furent vendus aux provinces nouvellement constituées par le gouvernement du dominion. La plupart furent utilisés pendant un court laps de temps dans le cadre du système judiciaire de chaque province avant d'être remplacés par de plus grands bâtiments ou d'être simplement mis hors service. La seule exception se trouve à Fort MacLeod où le bâtiment de 1903 continua à servir de palais de justice jusqu'en 1971 où il fut transformé en bureaux municipaux. Pour l'instant, deux palais de justice des territoires datant d'avant 1905 survivent, l'un à Fort MacLeod (fig. 5) qui a subi relativement peu de transformations, et un autre bâtiment construit en 1894, celui-ci très transformé, à Wolseley (Saskatchewan), qui fut utilisé comme prison, maison de détention et résidence pour les personnes âgées depuis sa fermeture en tant que palais de justice, lors de l'implantation du système judiciaire de la province en 1907.

Les tribunaux et les palais de justice du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, 1894-1930

Le Yukon

Si la participation directe du gouvernement canadien à l'administration de la justice et à la prestation de locaux pour les tribunaux des Prairies prit fin avec la constitution des provinces de Saskatchewan et d'Alberta, elle eut une deuxième phase au Yukon lorsque la population de ce territoire se mit soudainement à grossir peu avant le tournant du siècle. Un détachement de la Police à cheval du Nord-Ouest fut d'abord établi à Forty Mile en 1894, peu avant le tracé de la frontière Yukon-Alaska. Suivant la même ligne de conduite qui avait créé un précédent à l'époque de la création de la Police à cheval du Nord-Ouest en 1873, le détachement fut habilité à la fois à veiller à l'application des lois et à rendre la justice. Le commandant présidait le tribunal en tant que juge dans les procès importants qui se déroulaient dans la caserne de la police, tandis que les gendarmes étaient désignés magistrats et autorisés à instruire des procès dans des régions éloignées lorsque c'était nécessaire. Cette pratique se poursuivit après la découverte d'or au Klondike en 1896, lorsque le détachement fut réaffecté au nouveau poste de Dawson, à proximité des placers.

Bien qu'un commissaire eût été nommé

6 Réunion de mineurs
Avant l'arrivée de la Police à cheval du Nord-Ouest, la justice était rendue dans les anciens districts aurifères du Yukon par le biais des réunions de mineurs. Importé des États-Unis, ce système judiciaire primitif permettait à tout mineur d'afficher un avis public signalant une injustice, indiquant l'heure et l'endroit d'un rendez-vous. Au jour choisi, tous les mineurs du district arrivaient pour entendre les deux parties. C'est la majorité des votes qui décidait du verdict: la sentence (étant donné que les crimes étaient en général graves) était souvent le bannissement du coupable. Quelquefois il était envoyé avec des provisions, quelquefois non; dans ce dernier cas, la sentence équivalait à une sentence de mort.
(Archives de la Colombie-Britannique.)

pour surveiller les activités et protéger les intérêts du gouvernement, la police continua à être chargée des activités judiciaires, tâche qui devint de plus en plus difficile étant donné la croissance de la population des chercheurs d'or[22]. Réagissant aux requêtes des administrateurs du Yukon et des commissaires de la Police à cheval du Nord-Ouest, le gouvernement du dominion commença à mettre en place un système judiciaire propre au Yukon en 1898[23]. Le premier magistrat fut nommé au printemps de cette année-là, peu avant que la loi visant à doter le territoire du Yukon d'une administration eut été adoptée par le Parlement canadien. L'article 5 de cette loi prévoyait la mise en place d'une organisation judiciaire comprenant trois catégories de tribunaux: le tribunal des commissaires de l'or, le tribunal de simple police ou cour des magistrats et la cour territoriale ou tribunal civil. Les pouvoirs de la première catégorie étaient limités aux litiges miniers tandis que la seconde catégorie ou cour des magistrats constituait un prolongement du système antérieurement administré par la Police à cheval du Nord-Ouest. Chaque commandant de district de la police était habilité à nommer deux de ses gendarmes au poste de juge de paix[24]. Ceci signifie que pendant la première époque de la ruée vers l'or, les cours de magistrats du haut Yukon se trouvaient à Tagish, à Fort Selkirk sur le Yukon, et dans le principal centre commercial et administratif de Dawson. Les juges de la troisième catégorie ou de la cour territoriale jugeaient les affaires instruites par la cour des magistrats et portées en appel, en plus de juger en première instance les affaires civiles et criminelles importantes. Les décisions rendues par ce tribunal pouvaient ensuite être portées en appel devant la cour d'appel de la Colombie-Britannique et la Cour suprême du Canada. Avec la création de cette troisième catégorie de tribunaux, la nécessité d'avoir des locaux permanents se fit sentir.

En conséquence, on se hâta de construire un bâtiment temporaire en rondins à deux étages pour les audiences des tribunaux en novembre 1898. Le bâtiment était rudimentaire, construit en bois encore vert de la région et coiffé d'un toit recouvert de tôle. Il abritait les salles d'audience de la Cour territoriale et du tribunal de simple police au rez-de-chaussée et comprenait à l'étage une bibliothèque de droit, le bureau du shérif et le logement des juges (fig. 7)[25].

Lorsque les recettes de l'or continuèrent à augmenter en 1899, le ministère de l'Intérieur demanda l'aide du ministère des Travaux publics pour construire des bâtiments gouvernementaux plus importants. En réponse, le jeune Thomas Fuller (le fils de l'ancien archiviste du dominion) fut dépêché au Yukon. Il dessina les deux bâtiments qui servirent de locaux à la cour de 1901 à 1958, à savoir le palais de justice (fig. 7 et 8) et le bâtiment administratif (fig. 9). Étant donné que ces deux bâtiments furent dessinés et construits

7 Palais de justice de Dawson, Yukon
Construction en 1898 et 1901; T.W. Fuller, architecte du bâtiment de 1901. Cette photographie illustre bien la distinction entre des locaux judiciaires provisoires et permanents dans une région pionnière. Le premier palais de justice de Dawson (à gauche) fut construit à la hâte en bois encore vert et son aération était assurée par un tuyau que l'on voit entre les deux portes du centre. Il comprenait l'appartement du juge à l'étage et deux salles d'audience au-dessous. Le bâtiment de droite le remplaça une fois que le gouvernement fédéral eut décidé de consacrer des fonds à la construction de bâtiments publics.
(Archives publiques Canada.)

dans le cadre d'une série d'édifices gouvernementaux par le même architecte (Fuller) dans une courte période de temps (1900-1905), ils ne se distinguent guère des autres.

Les deux bâtiments présentaient des motifs classiques dans leur architecture extérieure. Ils avaient été construits tous deux sous la direction de leur architecte qui avait embauché des ouvriers à la journée car à l'époque de leur construction les prix fluctuaient tellement que les entrepreneurs de la région ne voulaient pas garantir de prix fixes avant qu'on eût reçu d'Ottawa l'approbation de poursuivre les travaux[26]. On se servit surtout de matériaux importés du Sud du Canada. Fuller considérait que les matériaux bruts de la région étaient de qualité inférieure et ne les employait que lorsqu'il ne pouvait faire autre-

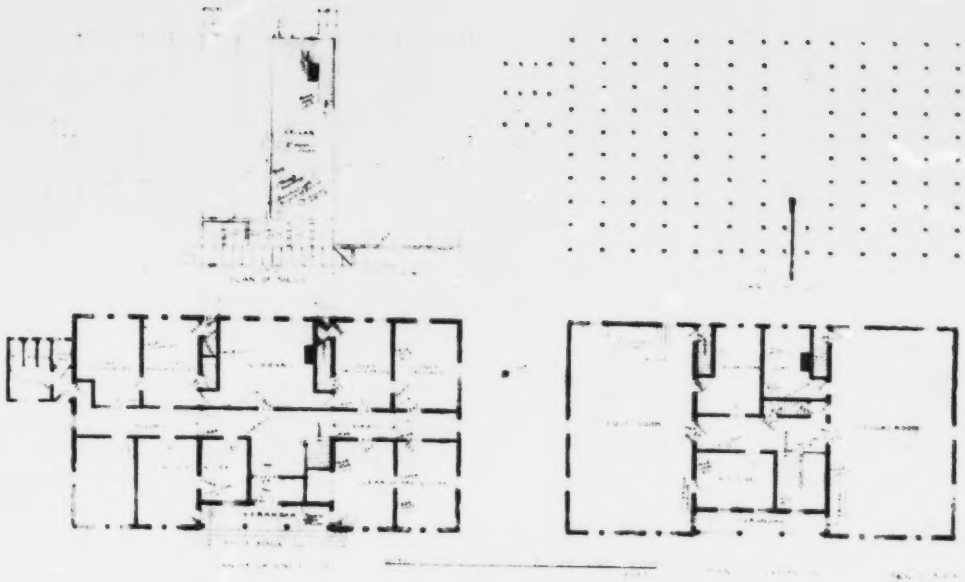

8 Palais de justice de Dawson, Yukon
Construction en 1901; T.W. Fuller, architecte résident (MTP). Ce plan illustre l'agencement intérieur du palais de justice territorial du Yukon. Remarquez que le bâtiment ne contient pas de prison ni de bureaux gouvernementaux, ce qui indique que c'est avant tout un palais de justice dans une localité importante.
(Canada, ministère des Travaux publics.)

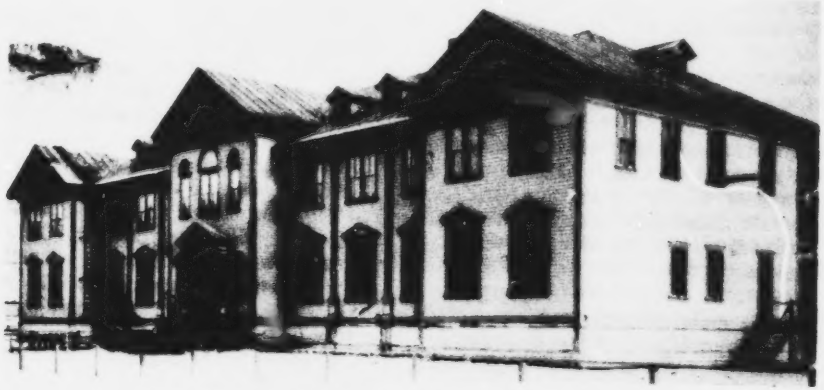

9 Bâtiment administratif de Dawson, Yukon
Construction en 1901; T.W. Fuller, architecte résident (MTP). Même si ce bâtiment ne fut pas construit en tant que palais de justice, la cour territoriale du Yukon y occupa des locaux de 1910 à 1953. Le tribunal partageait les lieux avec le conseil territorial.
(Musée de Dawson.)

ment, pour le remblayage de la fondation et la charpente intérieure. Il avait reçu néanmoins des instructions lui demandant d'acheter ses matériaux des entreprises locales: "Je me suis fait un point d'honneur de suivre les instructions reçues du ministère concernant les commandes... chaque fois que la qualité était équivalente, j'ai accordé la préférence aux firmes canadiennes".[27] De toute évidence, cette politique avait pour but de soutenir l'économie locale, et s'inscrivait dans la façon habituelle de procéder qui voulait que l'on confiât les marchés de construction des bâtiments gouvernementaux aux entreprises locales.

Avant de commencer les plans des palais de justice de la cour territoriale, Fuller consulta le plus ancien magistrat, le juge Dugas, et lui demanda de préciser ses besoins[28]. Nul doute que Fuller mit en pratique les suggestions du juge Dugas lorsqu'il dessina par la suite les deux jeux de plans du palais de justice. Le premier jeu comprenait des appartements pour les juges; cependant il fut plus tard remplacé par un second jeu de plans lorsque les juges reçurent l'autorisation de vivre dans un logement à part. Tel qu'il fut réalisé en 1901, le palais de justice contenait deux bureaux privés pour les juges, des cabinets pour les juges ainsi que le bureau du shérif et celui du greffier au rez-de-chaussée, tandis que les salles destinées au jury, au sténographe et un vestiaire se trouvaient à l'étage avec les deux salles d'audience. Toutes les personnes concernées furent satisfaites.

En plus du palais de justice, on termina au cours de l'année 1901 un bâtiment administratif polyvalent. Bien qu'il fût un peu plus vaste que le palais de justice, il n'était pas sans analogie de style avec ce bâtiment. L'architecte Fuller notait: "[il permettra] de réaliser des économies de chauffage, ce qui est bien pratique, étant donné que les services seront imbriqués les uns dans les autres, et d'épargner également sur le salaire des concierges". De plus "ce sera pratiquement deux ou trois bâtiments dans un, solution qui économisera ces éternels réparations et ajustements" du système de chauffage[29]. Des raisons du même ordre pourraient bien expliquer l'existence de nombreux palais de justice polyvalents. Le bâtiment administratif jouait toute une gamme de rôles en abritant notamment les chambres du conseil du Territoire du Yukon, le tribunal des commissaires de l'or, l'administration territoriale et les pouvoirs publics municipaux. Le bâtiment nous intéresse dans le cadre de notre étude parce qu'il a abrité les locaux de la cour territoriale de 1910 à 1953 à la suite d'un programme de regroupement entré en vigueur en 1910 pour faire face au déclin des activités judiciaires et administratives entraîné par la chute de la production de l'or et la baisse de population du Yukon[30]. Il est assez intéressant de voir que lorsqu'elles se trouvaient dans le bâtiment administratif, les cours partageaient la chambre du conseil avec le conseil du Territoire du Yukon, et il semble que la salle n'eut que très peu de modifications à subir pour assurer sa double fonction[31]. Après 1910, le palais de justice du début changea de vocation et fut affecté à la Police à cheval du Nord-Ouest, qui continua à l'utiliser jusqu'en 1954. Les deux bâtiments sont encore debout aujourd'hui et constituent de véritables témoignages de l'architecture de l'époque: ils comptent parmi les premiers ouvrages d'un homme qui allait plus tard devenir l'architecte en chef du dominion, et serait chargé des plans des palais de justice à venir.

Les Territoires du Nord-Ouest

Nous n'aurons pas à nous attarder sur la construction des palais de justice ou même de bâtiments ayant abrité des salles d'audience dans la région qui est devenue maintenant les Territoires du Nord-Ouest pour la bonne raison qu'il n'y en eut aucun avant que le XX^{e} siècle ne fût bien avancé. Ceci reflétait l'absence d'administration judiciaire ou de surveillance gouvernementale de quelque ordre que ce soit jusqu'à une époque assez récente.

L'absence d'autorité judiciaire officielle dans les Territoires du Nord-Ouest pendant si longtemps peut s'expliquer par l'absence d'établissements de population blanche - on laissait aux autochtones le soin de réglementer leur société traditionnelle - et par l'étendue du territoire. Les premiers établissements du gouvernement créés en 1903 et 1904 sur la côte de l'océan Arctique et la baie d'Hudson le furent à cause de l'industrie baleinière des Américains lesquels perturbaient la population inuit et pratiquaient un commerce non réglementé. La Police à cheval du Nord-Ouest établit des postes dans l'île Herschel et au cap

10 **Palais de justice improvisé**
Avant la construction du premier palais de justice des Territoires du Nord-Ouest actuels en 1949, à Hay River, et même après, tous les juges itinérants allaient dans les principales agglomérations et siégeaient partout où ils le pouvaient. Ici des audiences à Fort Providence en 1931, tenues dans une église.
(Archives publiques Canada.)

Fullerton pour la perception des droits de douane, l'administration de la justice et l'application de la loi comme dans les autres régions du dominion[32]. L'industrie baleinière américaine dans l'Arctique était en voie d'extinction à cette époque mais les postes restèrent.

En 1920, le sergent de la Gendarmerie royale qui dirigeait le poste du cap Fullerton arrêta un Inuit soupçonné de meurtre et le problème des modalités de son jugement fut posé. Le présumé meurtre avait eu lieu dans le voisinage de Baker Lane et les témoins, à savoir les quinze ou seize autochtones qui étaient dans le camp à ce moment-là vivaient dans la région; l'endroit le plus proche de la région où l'on avait eu à juger un crime capital était Norway House au Manitoba[33]. La solution choisie fut unique dans les annales des tribunaux canadiens: on réunit un tribunal sur le navire de la baie d'Hudson *Nascopie* et le procès se déroula à bord du vaisseau dans l'anse Chesterfield en 1921[34].

Pour que les territoires disposent de leur propre système judiciaire, il fallut attendre en réalité la loi sur les Territoires du Nord-Ouest de 1927[35], autorisant la nomination de juges appointés, chargés "d'instruire de façon sommaire des procès où les accusations portaient sur des vols mineurs, des coups et blessures et certaines catégories de voies de fait"[36]; les autres délits devaient être jugés avec un jury de six personnes à moins que le prévenu n'ait choisi d'être jugé sommairement par un juge appointé[37]. À la manière du tribunal flottant de 1921, le juge Lucien Dubuc de la Cour suprême d'Alberta qui occupait le poste de juge appointé dans les Territoires du Nord-Ouest "descendit le Mackenzie avec le tribunal au complet et, dans les principaux postes, entendit les causes qui attendaient leur instruction"[38]; on avait cependant coutume, pour les délits importants, d'en référer aux cours supérieures des provinces. Le premier bâtiment qui à notre connaissance a été construit spécialement pour abriter une salle d'audience date d'une période qui ne fait pas partie du cadre de notre étude. En effet, en 1949, on construisit à Hay River un bâtiment administratif d'un seul étage, de 20 pieds sur 36, destiné à servir de salle d'audience et de bureau au juge appointé et à son personnel[39].

La province du Manitoba, 1870-1930

Le système judiciaire

L'établissement d'un gouvernement officiel dans la province du Manitoba fut accompagné d'une réorganisation du système judiciaire en place. La cour générale provisoire des sessions trimestrielles du Manitoba[40] (1870-1871) fut remplacée au cours de l'année 1871 par les cours des petites sessions et la Cour suprême du Manitoba[41]. L'année suivante, le gouvernement du dominion prit en charge la Cour suprême et créa la Cour du banc de la reine. Dans le même temps, les cours des petites sessions étaient remplacées par des cours de comté qui furent installées dans les cinq anciens districts du Manitoba[42].

La rapide croissance du Manitoba entre 1879 et 1882 amena la division de la province en trois districts judiciaires en 1883. Les cours de comté régirent les districts judiciaires de l'est, du centre et de l'ouest (dont les sièges étaient à Winnipeg, à Portage-la-Prairie et à Brandon) et une cour supérieure siégea à Winnipeg[43]. Avec les années, des districts supplémentaires furent ajoutés: celui du sud (Morden) en 1904, celui du nord (Minne-

dosa) en 1908; en 1916 le district du nord déménagea son siège à Le Pas et le district de Dauphin fut créé.

Le système judiciaire prit en 1906 la forme qu'il a encore actuellement, lorsqu'on créa la cour d'appel du Manitoba, composée du juge en chef du Maniboba et de cinq autres juges. Au niveau inférieur on trouve les juges de la cour provinciale et ensuite les cours de comté des cinq districts judiciaires: ceux de l'est, du centre, l'ouest, du nord et de Dauphin.

Les palais de justice

Après la constitution de la province du Manitoba en 1870, le village de Winnipeg, rejeton rival du fort Garry, devint le centre incontesté du commerce de la nouvelle province ainsi que sa localité la plus peuplée. À la création de la Cour du banc de la reine, Winnipeg joua un rôle dans l'organisation judiciaire de la province. L'une des conséquences en fut l'établissement en 1870 du premier palais de justice de la province dans un ancien bâtiment commercial de Winnipeg[44]. À l'époque, un sérieux conflit commençait à se faire jour entre les entrepreneurs de Winnipeg et la Compagnie de la baie d'Hudson quant à l'emplacement des bâtiments publics. La province du Manitoba accorda son appui à la faction de Winnipeg en construisant une annexe importante au palais de justice en 1873[45]. Ce palais de justice-magasin se trouvait à l'extrémité nord du village et c'est autour de lui qu'allait s'étendre la future ville de Winnipeg.

En 1873, ce palais de justice-magasin (fig. 11) était le bâtiment le plus remarquable de Winnipeg, même si Alexander Begg considérait qu'il n'était "pas un ornement pour la ville"[46]. Construit en rondins de chêne et revêtu de planches, le bâtiment était inclassable quant au style à cause de ses annexes. L'annexe bâtie en 1873 était surmontée d'un toit à pignon tronqué, à pente moyenne. Ceci avait permis la construction d'une plate-forme d'observation et d'un belvédère. C'est de là que de nombreuses anciennes photographies de la ville, fort réussies, furent prises.

La prison se trouvait au-dessous de la salle d'audience et on y avait accès par une trappe. Elle logeait jusqu'à 90 prisonniers dans 44 cellules des plus primitives, chacune mesurant environ 4 pieds sur 6, et dont les murs étaient en pierre et le plancher en brique[47]. Il y avait une cour fermée où les détenus pouvaient faire de l'exercice et prendre l'air. Malgré ces réserves, le bâtiment était assez complexe pour un palais de justice de région pionnière, et l'assemblée législative locale n'hésita pas à y siéger pendant près de dix ans. La salle d'audience (50 pieds sur 40) servait également de salle de réunion et de salle de spectacle avant la construction d'un hôtel de ville en 1875. Après les transformations de 1873, un journaliste de la presse locale écrivait: "il est très peu probable qu'un bâtiment moins coûteux aurait pu répondre aussi bien aux besoins"[48].

En dehors de Winnipeg, des locaux furent d'abord loués dans des bâtiments des différentes localités[49]. La province louait des locaux dans le second palais de justice du Manitoba construit en 1880 par la municipalité rurale de Portage-la-Prairie. Ce bâtiment avait été construit lui aussi à proximité du centre des affaires de l'époque de "Portage", sur Broadway Avenue. Sa construction avait coûté 5000 dollars et une partie de ce montant avait été founi par le gouvernement du Mani-

11 **Premier palais de justice de Winnipeg** Aménagé pour abriter des tribunaux en 1870. En 1873, on construisit une annexe importante au premier palais de justice du gouvernement du Manitoba, lequel avait été logé trois ans plus tôt dans un magasin aménagé à cet effet. Comme cette photographie l'illustre, l'annexe était plus vaste que le bâtiment original. Le bâtiment cessa d'être utilisé par le tribunal en 1881 et fut démoli en 1884. Il était situé au 494, Main Street, Winnipeg.
(Archives du Manitoba.)

toba[50]. S' inscrivant dans le courant architectural de l' époque, ce palais de justice était de style italien avec tout ce que cela comporte: pignons tarabiscotés, petites consoles et toit en croupe peu élevé, réalisé selon les plans de Charles Lynes[51]. D' après ce que l' on sait du bâtiment, il comprenait aussi une prison, et il était en brique[52]. Il fut utilisé comme palais de justice jusqu' en 1895, date à laquelle il fut remplacé par des locaux construits par le gouvernement pour son propre usage.

La province continua à trouver facilement des locaux convenables pour l' administration de la justice car en 1881 la ville d' Emerson qui avait connu une croissance rapide proclamait qu' elle avait accédé au rang de municipalité en construisant un hôtel de ville à l' italienne (fig. 12) qui comprenait une salle d' audience[53]. Il semble que le bâtiment ait également abrité une prison, car des anciennes photographies révèlent la présence de barreaux à certaines fenêtres. Le bâtiment d' Emerson était légèrement plus élégant que son homologue contemporain de Portage-la-Prairie étant donné qu' il possédait une tour surmontée de quatre frontons. Son coût a pu se situer aux alentours de 7000 dollars[54], et là encore la province contribua indubitablement au financement.

L' essor économique des Prairies au début des années 1880 entraîna une augmentation rapide de la population et fit ressortir de façon plus aiguë le manque de locaux permanents pour l' exercice de la justice. La division du Manitoba en trois districts judiciaires en 1883 se matérialisa par la construction d' une série de palais de justice qui, à l' extérieur de Winnipeg, continuèrent à être financés par les pouvoirs publics locaux avec un certain soutien de la province. Le gouvernement du Manitoba hésitait, et on le comprend, à dépenser les fonds publics pour la construction de palais de justice qu' il faudrait abandonner une fois la vague de prospérité passée; néanmoins, cette vague de prospérité attirait des architectes dynamiques qui apportaient avec eux les nouvelles tendances dans les styles architecturaux, en remplacement de celles de la génération précédente. Par conséquent, les bâtiments publics de style à l' italienne firent place au style second Empire et à des variantes plus éclectiques: c' est ainsi que le palais de justice permanent, de construction massive, en brique, fut introduit au Manitoba.

12 **Ancien hôtel de ville d' Emerson, Manitoba** Construction en 1881. Le gouvernement du Manitoba loua des locaux pour le tribunal dans ce bâtiment et les occupa jusqu'à ce que celui-ci fût détruit par le feu en 1917. En retour, le gouvernement provincial participa au financement de la construction du nouveau bâtiment. Cet accord est typique du temps où cet hôtel de ville fut construit. L' architecture à l' italienne était également en vogue à l' époque. (Archives du Manitoba.)

En tant que principal bassin de population de la province, Winnipeg vit s' élever le plus vaste et le plus décoré de ces édifices en 1882-1883 (fig. 13). Le bâtiment second Empire qui remplaça l' ancien palais de justice-magasin fut dessiné à la demande du gouvernement provincial par l' architecte anglais C. Osborn Wickenden (1850-1934) qui était installé à Winnipeg. Agrémenté d' un toit en mansarde en forme de cloche, de pierres d' angle et d' une maçonnerie ornementale, le bâtiment était surmonté d' une tour avec une crête représentant le bison de la province en plein élan[55]. Le palais de justice de trois étages était une construction à murs d' appui en brique. On lui adjoignit une prison

13 **Ancien palais de justice de Winnipeg**
Construction en 1882-1883; architecte, C. Osborne Wickenden. Construction de l'annexe en 1893-1894; architecte, Charles H. Wheeler. On voit le palais de justice original de Wickenden (à l'extrême droite) et l'annexe de Wheeler (à gauche). Les deux bâtiments correspondent nettement à des plans distincts bien qu'ils aient tous deux été des palais de justice.
(Archives du Manitoba.)

14 **Palais de justice de Neepawa, Manitoba**
Construction en 1883-1884; architecte, C. Osborne Wickenden. La colonisation rapide de la région de Neepawa incita le comté de Beautiful Plains à construire ce palais de justice doublé d'une prison et d'un hôtel de ville relativement tôt. Le bâtiment comprenait également une salle de spectacle. Ses fondations sont en moellons de la région et sa maçonnerie ornementale en pierre calcaire également de la région; on utilisa de la brique jaune de Portage-la-Prairie pour ses murs.
(Archives publiques Canada, Collection nationale de photographies.)

dans un bâtiment séparé, sur le terrain adjacent au nouvel emplacement du tribunal de la rue Kennedy, et les travaux furent réalisés par la firme Walter Chesterton et Robert McNicol[56]. Les deux bâtiments furent la propriété du gouvernement du Manitoba qui en avait assumé les frais de construction.

Des palais de justice furent bâtis, par ailleurs, dans les deux villes de Neepawa et de Brandon en 1883-1884. Bien que le gouvernement provincial ait apporté une certaine contribution, la majorité des coûts du bâtiment de Brandon furent assumés par la ville[57]. Le comté de Beautiful Plains finança en grande partie le bâtiment de Neepawa (fig. 14) pour aider cette localité à supplanter Portage-la-Prairie en tant que chef-lieu du district judiciaire du centre[58]. Ces deux édifices étaient en brique, de style second Empire, réalisés d'après les plans de l'architecte C. Osborne Wickenden. Au contraire du bâtiment dessiné par Wickenden à Winnipeg, ceux de Brandon et de Neepawa abritaient des prisons. Celles-ci étaient reliées aux salles d'audience par des corridors indépendants. Les salles d'audience étaient plus petites et moins décorées que celles du palais de justice de Winnipeg même si à Neepawa du moins la salle d'audience semble avoir joué un rôle public plus complet que celles de Winnipeg. Dès le début, la salle de Neepawa joua le rôle de salle publique pour les réunions sociales, les représentations théâtrales et autres distractions[59]. Les bureaux municipaux se trouvaient également dans le bâtiment et il est probable que la salle d'audience servit également aux réunions du conseil. De son côté, le palais de justice de Brandon répondait uniquement à sa destination première et abritait la prison. Ceci était peut-être dû au fait que la situation de Brandon en tant que chef-lieu du district judiciaire de l'ouest avait été confirmée.

Dans les dix années qui suivirent, le gouvernement du Manitoba adopta une attitude légèrement plus dynamique dans la construction de ses bâtiments publics. Il nomma un inspecteur des bâtiments chargé d'évaluer les locaux judiciaires alors en usage. Les locaux jugés inadéquats furent remplacés par le gouvernement, à ses frais, et l'on utilisa les plans commandés à des architectes du secteur privé. À la suite de cette enquête, de nouveaux palais de justice furent construits dans les vieux centres judiciaires de Winnipeg (1893-1894) et de Portage-la-Prairie (1894-1895).

Moins de dix ans après son achèvement, le palais de justice de Winnipeg, construit par Wickenden en 1882-1883, avait été jugé mal conçu et trop petit - on avait dû ajourner certains procès parce que toutes les salles d'audience étaient utilisées, et l'on avait grandement besoin de nouveaux locaux pour les autres fonctions judiciaires[60]. En conséquence, en 1892, on chargea l'architecte de Winnipeg Charles H. Wheeler de dessiner une annexe au bâtiment. Celle-ci, construite en 1893-1894, écrasa tellement le bâtiment original que c'est celui-ci qui devint une aile. Sur le plan linéaire, le nouveau bâtiment occupait environ deux fois plus d'espace que son aîné; de plus, on peignit en rouge la brique et la pierre du bâtiment de 1882 pour qu'elles s'harmonisent avec la nouvelle réalisation. Même si un journal local déclara que le palais de justice était de style "Renaissance française", les photographies indiquent qu'il était plutôt de style roman à la manière de Richardson, comme en témoignaient la haute tour élancée, les fenêtres cintrées et la maçonnerie dominante en pierre calcaire (fig. 13).

L'intérieur était caractérisé par une débauche de détails ornementaux. Il contenait certaines consoles en chêne et des moulures d'un travail remarquable, ainsi que de magnifiques escaliers et des verrières comme on en retrouve dans les bâtiments publics de dimensions analogues et de la même époque[61]. On trouvait à profusion du redwood de Californie tandis que les planchers du rez-de-chaussée et du second étage étaient en chêne ciré; la bibliothèque était ornée de corniches[62]. L'"annexe" de Wheeler au palais de justice de Winnipeg fut de toute évidence l'une des éclatantes réussites architecturales de l'époque.

Dès 1892, le palais de justice de Portage-la-Prairie fut déclaré en très mauvais état. L'inspecteur des bâtiments écrivit que "toutes les réparations qu'on pourrait y faire seraient une perte d'argent"[63]; on décida donc d'en faire construire un nouveau qui viendrait s'ajouter à la prison. Les plans furent préparés par un architecte de Winnipeg, George Browne fils, et lorsque le bâtiment fut terminé en 1894-1895, il ressemblait étroitement, quant à ses dimensions, son volume et ses proportions, au temple maçonnique de Winnipeg dessiné par Browne à la même époque. On est donc amené à penser que Browne dessina un plan standard auquel il adjoignit des détails pour que chacun des bâtiments réponde aux

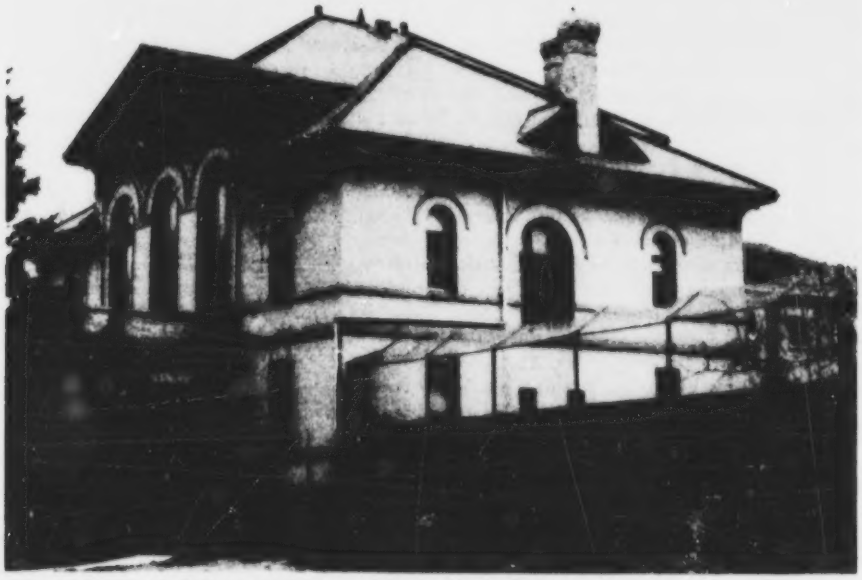

15 **Palais de justice de Portage-la-Prairie, Manitoba**
Construction en 1894-1895; architecte, George Browne. Bâti par l'entrepreneur de Brandon, M. Beamish, cet édifice fut dessiné par un architecte renommé de Winnipeg qui préparait dans le même temps des plans pour un temple maçonnique à Winnipeg. En 1905-1906, on construisit une annexe au bâtiment.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada.)

besoins de sa vocation particulière (fig. 15). Le palais de justice était caractérisé par une maçonnerie en brique décorative et des arcs romans revêtus de pierre à l'extérieur. L'intérieur était également surchargé d'ornements et comprenait une bibliothèque et un escalier élégants. La salle d'audience qui occupait presque tout le second étage comprenait un banc en chêne sculpté et un siège de juge finement travaillé. Au total, l'intérieur du bâtiment est très original quant à sa conception et reste bien conservé encore aujourd'hui.

L'originalité et la diversité sont les marques distinctives des palais de justice en brique du Manitoba, du fait qu'ils ont été construits lorsque la province était en plein essor et à un moment où le gouvernement prenait de plus en plus en main la construction des palais de justice. Certains de ces bâtiments ont aussi joué un rôle sans rapport avec leur vocation judiciaire en servant de salle de spectacle et de mairie. Plusieurs furent financés par les pouvoirs publics municipaux. Tous cependant ont été conçus par des architectes du secteur privé, lesquels n'avaient pas à travailler en suivant des devis normalisés, et c'est ce qui explique avant tout la diversité de ces bâtiments.

Entre 1903 et 1918, le Manitoba connut un essor exceptionnel dans le domaine de la construction. Conscient de la nécessité de construire d'importants bâtiments publics, le gouvernement du Manitoba créa en 1904 le poste d'architecte provincial et Samuel Hooper (1851-1911) en fut le premier titulaire.

Hooper établit les plans des nouveaux palais de justice de Morden (1904-1905), Brandon (1908-1910), Minnedosa (1908-1910) et Morris (1909-1910). En général, les marchés pour ces constructions furent accordés à des firmes locales[64], et dans l'un des cas au moins (Brandon) on engagea un architecte local, probablement pour superviser les travaux[65].

16 Palais de justice de Morden, Manitoba
Construction en 1904-1905; architecte, Samuel Hooper. Conçu par l'architecte de la province du Manitoba, ce palais de justice fut bâti en galets locaux. Sa décoration intérieure était comme il se doit impressionnante: le vestibule était lambrissé de chêne jusqu'à une hauteur de six pieds, et un escalier large et pratique menait à une spacieuse salle d'audience à l'étage.
(Gouvernement du Manitoba, *Public Buildings Erected and Improved by the Government of Manitoba... 1900-1906*, Winnipeg, s. éd., 1906.)

Dans la mesure du possible, on utilisa des matériaux locaux. Cette façon de procéder donna d'intéressants résultats à Morden où le palais de justice fut construit en galets provenant de lac Agassiz voisin. Les bâtiments les plus modestes comprenaient un palais de justice et une prison tandis que celui de Brandon était uniquement un palais de justice. Tous les bâtiments avaient leur salle d'audience à l'étage. Les plans de Hooper étaient plutôt traditionnels. L'édifice de Morden (fig. 16) était une construction à murs d'appui qui semblait appartenir aux années 1890 plutôt qu'au XX^{e} siècle. Ceux de Brandon (fig. 17),

17 Palais de justice de Brandon, Manitoba
Construction 1908-1910; architecte, Samuel Hooper. Dessiné par l'architecte de la province du Manitoba, ce palais de justice d'architecture classique était d'un style qui fut repris par Hooper sur une plus petite échelle à Minnedosa (1908-1910) et par l'architecte du secteur privé, J.H. Bossons, à Dauphin (1916-1917).
(Archives du Manitoba.)

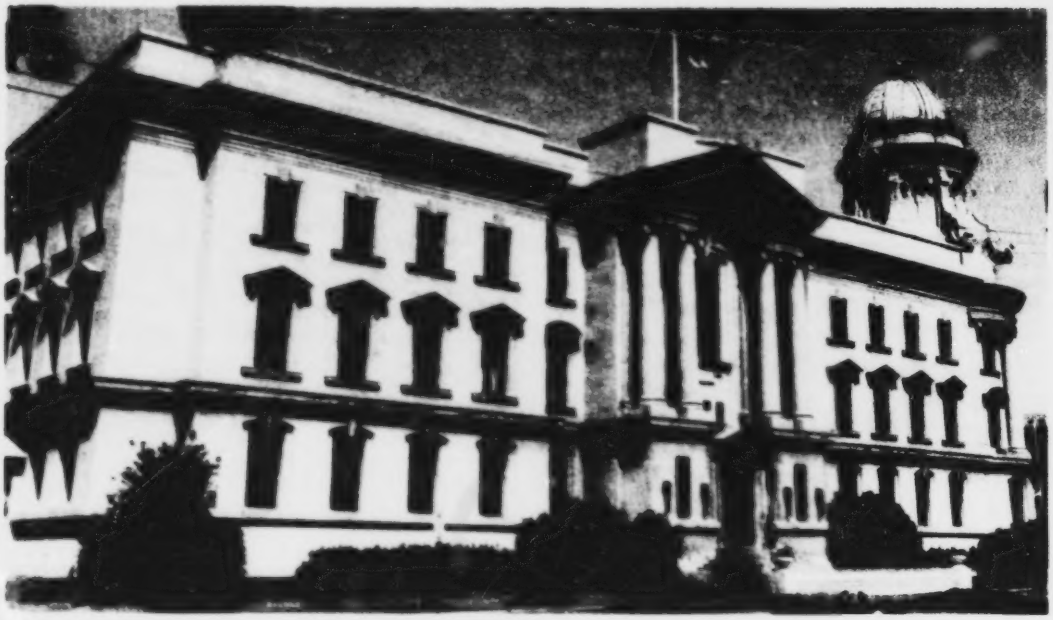

18 Présent palais du justice de Winnipeg
Construction en 1912-1916; Samuel Hooper et Victor W. Horwood, architectes provinciaux. Une fois terminé, ce palais de justice fut décrit comme étant l'un des plus beaux du Canada. Il était conçu pour faire honneur au parlement du Manitoba et aux autres bâtiments gouvernementaux qui l'entouraient. On utilisa autant que possible des matériaux canadiens.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada.)

de Minnedosa et de Morris étaient à ossature de bois et de style Beaux-Arts, et encore là ils rappelaient dans l'ensemble une époque antérieure.

À l'intérieur des bâtiments, on utilisait en abondance les boiseries en chêne. L'agencement de l'espace était généreux dans tous les bâtiments. Le plus vaste d'entre eux, celui de Brandon, était agrémenté d'un escalier en fer forgé et en marbre et d'une salle d'audience de style corinthien[66].

Même si Hooper était l'architecte provincial durant la planification du nouveau palais de justice de Winnipeg (1912-1916), sa mauvaise santé et son décès en 1911 firent que le mérite de la construction en fut attribué à son assistant et successeur Victor W. Horwood (1878-1939)[67]. Ce palais de justice fut conçu pour s'intégrer à un ensemble de bâtiments gouvernementaux. Tous les édifices provinciaux de Winnipeg devaient être situés dans l'espace (compris entre trois rues parallèles) qui constituerait le quartier de la "capitale". L'édifice central devait être le parlement, de style néo-classique, conçu par l'architecte de Londres, Frank W. Simon, qui avait gagné le concours de l'Empire britannique lancé pour cet ouvrage. Les autres bâtiments devaient être le palais de justice, l'édifice des titres de propriété, la nouvelle résidence du lieutenant-gouverneur et une station génératrice, tous réalisés dans le style classique[68].

Le palais de justice de Horwood (1912-1916) ne s'écarte à aucun égard du concept de départ. De style tout à fait académique, le bâtiment est monumental: sa colonnade de la rue Kennedy a 80 pieds de large et les colonnes 48 pieds de haut. C'est la plus vaste salle d'audience du Manitoba, ce qui convient à son rôle de siège de la Cour suprême du Manitoba. Même s'il semble, de toute évidence, conçu pour rehausser l'édifice du par-

lement, le palais de justice n' en conserve pas moins un caractère imposant. Comme les autres bâtiments du quartier de la capitale, le palais de justice est construit en pierre calcaire des carrières du Manitoba. Cette pierre a été posée sur une ossature d' acier et de béton.

L' une des caractéristiques les plus frappantes de ce bâtiment a trait à l' effort que l' on a fait pour que tous les matériaux soient canadiens[69]. L' extérieur est en pierre calcaire extraite d' une carrière de Garson au Manitoba, posée sur une ossature d' acier fournie par la Dominion Bridge de Winnipeg. Ces éléments sont combinés dans un plan néoclassique rehaussé à l' entrée principale par six colonnes doriques et un fronton portant l' emblème de la justice, oeuvre d' un sculpteur sur pierre de Winnipeg. L' intérieur de ce bâtiment de trois étages est caractérisé par de grands halls et de larges escaliers dont le plancher et les murs sont revêtus de marbre de Missisquoi au Québec[70]. Les cloisons intérieures sont faites en carreaux de céramique de Medicine Hat. Depuis les verrières du dôme de la salle d' audience principale du second étage jusqu' aux balances de la Justice et les gerbes de blé de ses ferrures de porte fabriquées sur mesure, le palais de justice de Winnipeg est un bâtiment impressionnant et soigneusement planifié.

Cet édifice marqua l' apogée de l' architecture judiciaire du Manitoba; après cela, elle connut un rapide déclin. Un scandale aux Travaux publics obligea Horwood à prendre une retraite prématurée et entraîna la chute du gouvernement qui avait patronné les plans et la construction des palais de justice depuis le début du siècle. Le nouveau gouvernement réorganisa complètement le ministère des Tra-

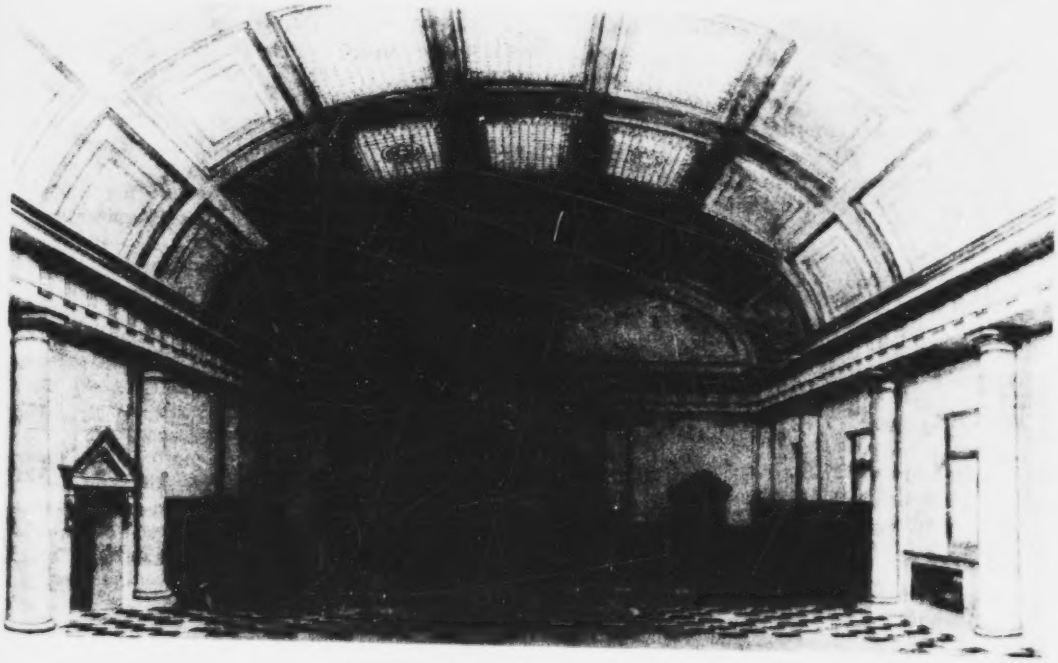

19 **Palais de justice de Winnipeg**
Voir également figure 18. Ce dessin d' architecte (fait en 1912) représentant l' intérieur de la cour d' assises, met en évidence les verrières de son plafond à dôme. La salle mesurait 78 pieds sur 48 et un appareil de chauffage était encastré dans les murs et dissimulé par des grilles de bronze. Les murs étaient ornés de colonnes et de lambris de marbre.
(Archives du Manitoba.)

vaux publics (MTP), supprima le poste d' architecte provincial et fit tout son possible pour que le gouvernement du Manitoba réprime dans l' avenir toute tentative de magnificence en matière d' architecture.

Sans architecte en chef, le ministère et son surintendant des bâtiments publics s' occupèrent d' appliquer une nouvelle façon de concevoir les édifices publics, étant donné que cette attitude était essentielle à l' image du MTP immédiatement après le scandale. C' est ainsi qu' on eut recours à des architectes locaux chaque fois qu' une nouvelle construction était nécessaire. Trois palais de justice furent bâtis sous ce nouveau régime, notamment ceux de Dauphin (1916-1917), de Le Pas (1916-1917) et d' Emerson (1917-1918). Le premier de ceux-ci, dessiné par l' architecte de Dauphin, J.H. Bossons, était tout à fait semblable aux bâtiments précédents[71]. Il comprenait une salle d' audience et une prison et ressemblait au palais de justice de Brandon dessiné par Hooper, quant à son architecture intérieure et extérieure.

Les bâtiments contemporains de Le Pas et d' Emerson s' écartaient radicalement de ce style. Comme les premiers palais de justice du Manitoba, ces deux bâtiments abritaient une salle municipale et un palais de justice ainsi que d' autres services. Leur plan était peu commun dans la mesure où le bâtiment à deux étages de Le Pas comprenait une salle d' audience au rez-de-chaussée qui avait un caractère nettement secondaire par rapport à la salle de réunion municipale. Le palais de justice et hôtel de ville d' Emerson (fig. 20) était décrit dans un journal local comme un excellent exemple de trompe-l' oeil car il ressemblait à un temple de la renommée ("Hall of Fame")[72]. Aucun de ces bâtiments n' était particulièrement décoré, et à l' intérieur on utilisait des matériaux économiques comme des revêtements muraux en grosse toile et des lambris en pin traité pour imiter le chêne[73].

Avec l' achèvement de ces bâtiments, les locaux des tribunaux du Manitoba fermaient le cercle. La polyvalence des premiers bâtiments judiciaires réapparut plus tard après une période de construction de bâtiments destinés spécifiquement à abriter des tribunaux. Cette période tranche dans l' histoire du Manitoba car la province mit pratiquement un terme à la construction de bâtiments publics entre 1918 et les années 1950.

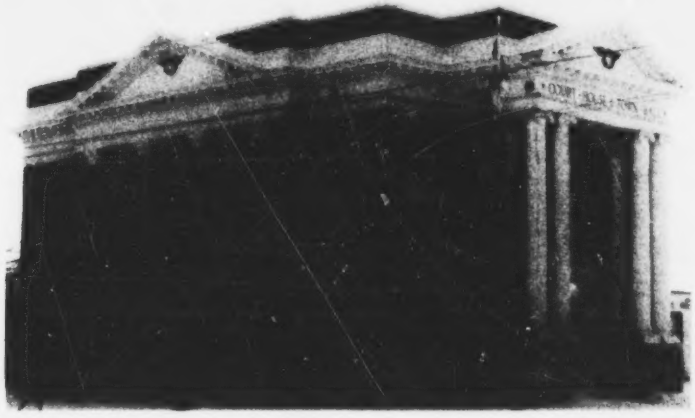

20 **Palais de justice et hôtel de ville d' Emerson, Manitoba**
Construction en 1917-1918; architectes, John D. Atchison and Company. Bien que cet édifice abritât le palais de justice, la prison et le bureau d' enregistrement, il appartenait à la municipalité d' Emerson qui l' utilisait également comme hôtel de ville. Il fut construit dans une période où la province restreignait ses dépenses en matière de locaux destinés aux tribunaux, et à l' époque où il fut construit, il y avait au moins une résidence d' Emerson qui le dépassait en dimensions.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, R.R. Rostecki.)

Les provinces de Saskatchewan et d' Alberta

Les systèmes judiciaires

Les provinces de Saskatchewan et d' Alberta sont nées en 1905 et, à partir de cette date, elles eurent le droit d' organiser leur propre système judiciaire. En conséquence, les Cours suprêmes de Saskatchewan et d' Alberta remplacèrent la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest en 1907[74]. Il s' agissait de cours supérieures d' archives, de juridiction de première instance et d' appel en matière civile et criminelle. Une autre loi provinciale votée au cours de la même année établit un nouveau système de cours de district dans les deux provinces. La Saskatchewan désigna au début huit districts judiciaires tandis que l' Alberta en désignait cinq[75]. Des juges résidents pour les cours de district ainsi qu' un personnel de soutien furent dûment nommés dans chaque district au cours de la même année.

Le nombre de districts judiciaires des deux provinces augmenta continuellement au cours des années suivantes. En 1930, le nombre total des districts en Saskatchewan était de 23, tandis que l' Aberta en comptait 10 et 10 sous-divisions régionales. Ces chiffres baissèrent par la suite pendant la dépression des années trente et n' atteignirent plus jamais ces sommets. Il y a actuellement 19 districts judiciaires en Saskatchewan et 12 en Alberta.

L' un des aspects particuliers des premiers palais de justice construits dans les deux provinces a trait à leur passage rapide d' une administration territoriale à une administration provinciale. La mise en place d' un réseau de cours de district suscita immédiatement le besoin de nouveaux locaux ou d' une amélioration des anciens, tâche qui revint, dans les deux cas, aux ministères des Travaux publics provinciaux nouvellement créés. Alors que les deux provinces allaient prendre des voies différentes qui allaient aboutir en dernier ressort à des palais de justice de conception très différente, toutes deux avaient un objectif commun en plus de fournir immédiatement des locaux à leurs tribunaux: celui de démontrer à tous par des réalisations architecturales symboliques qu' il ne leur prendrait guère de temps à franchir le fossé qui sépare "la nature sauvage du territoire civilisé". Ceux dont le métier était de stimuler la construction examinaient de très près l' importance et le nombre de bâtiments, étant donné qu' on les considérait comme le baromètre du progrès d' une nouvelle province:

> ....c' est dans les bâtiments de type gouvernemental qui ont été construits et à venir que l' ouest du Canada en tant que nouveau pays l' emporte nettement dans le domaine de l' architecture. Aucun autre pays, aussi jeune, n' a jamais vu ouvrages de cette envergure exécutés avec tant de maîtrise... Il n' y a absolument aucune comparaison entre ces bâtiments et les premiers bâtiments publics de l' Ouest des États-Unis. Les bâtiments publics de l' Ouest canadien atteignent des proportions plus considérables, sont plus imposants et sont mieux adaptés à leur vocation.[76]

Les palais de justice provinciaux de la Saskatchewan

À l' époque de la constitution de la province de Saskatchewan en 1905, le gouvernement de dominion céda un certain nombre de bâtiments publics situés dans diverses régions des anciens Territoires du Nord-Ouest[77]. Ces bâtiments achetés par la province comprenaient les palais de justice de Regina, Moose Jaw, Prince-Albert, Yorkton, Carnduff, Moosomin et Wolseley.

Le nouveau ministère des Travaux publics de Saskatchewan ne semble pas avoir entrepris ses activités de construction avant 1907. Au début, on confia à des firmes d' architectes le soin de réaliser les plans des bâtiments publics. Un concours eut lieu pendant l' année 1906, et un jury constitué de Percy E. Nobbs, F.J. Day et B. Goodhue choisit un architecte pour les bâtiments publics de Saskatchewan[78].

L' illustre firme Darling and Pearson l' emporta sur des noms comme Cass Gilbert, Marchand and Haskill, Mitchell and Raine, F.M. Rattenbury, ainsi que Storey and Van Egmond[79]. La firme Darling and Pearson fit les plans des bâtiments gouvernementaux suivants: le palais de justice de Moose Jaw; les bureaux d' enregistrement de Regina, Battleford et Yorkton; la prison de Moose Jaw et l' hôpital psychiatrique provincial de Ponoka[80]. La firme aurait également réalisé les plans des palais de justice d' Arcola et de Battleford mais le gouvernement de Saskatchewan la remplaça soudainement par la firme Edgar M. Storey and W.G. Van Egmond[81].

21 **Palais de justice de Moose Jaw**
Construction en 1908-1909; architectes, Darling and Pearson. Ce fut le seul palais de justice de Saskatchewan à être dessiné par cette éminente firme d'architecture de Toronto. Il ressemble étroitement aux nombreuses banques qui ont fait la renommée de cette maison.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada.)

Les raisons de cette substitution sont encore matière à conjecture bien que l' appartenance politique semble avoir joué un certain rôle. Frank Darling ne cachait pas qu' il était d'allégeance conservatrice[82]; cependant John A. Pearson, son associé, semble n' avoir jamais divulgué ses opinions politiques[83]. Par ailleurs, Edgar M. Storey et William Gysbert Van Egmond se ralliaient tous deux à la bannière libérale[84]. Lorsque les premiers palais de justice de Saskatchewan furent bâtis, le gouvernement provincial était formé des libéraux de l' honorable Walter Scott. En plus de ses fonctions de premier ministre, Scott détint également le portefeuille des Travaux publics jusqu' en octobre 1912[85]. Au cours de cette période (1907 à 1912), la firme Storey and Van Egmond eut pratiquement le monopole de la conception des bâtiments administratifs de Saskatchewan[86]. Même si la firme n' était entrée sur le marché qu' en 1906[87], les associés semblent avoir eu les relations qu' il fallait pour s' assurer les nombreux contrats du gouvernement qui allaient de pair avec l' établissement de la nouvelle administration provinciale.

Il est toutefois possible que l' éviction de Darling et Pearson ait été due à la ressemblance frappante des bâtiments qu' ils dessinaient pour le gouvernement avec ceux qu' ils produisaient alors pour de nombreuses succursales de la Banque de Commerce. Cette ressemblance est évidente dans le plan du palais de justice de Moose Jaw (fig. 21). Même si les bâtiments publics de Storey et Van Egmond n' avaient pas la distinction classique des bâtiments de Darling et Pearson, les palais de justice réalisés par la firme de Regina n' en sont pas moins impressionnants. Les palais de justice d' Arcola et de Battleford, avec leur comble en croupe tronqué et percé de lucarnes, et avec ses énormes corbeaux sous les avant-toits, sont des exemples typiques de leurs ouvrages (fig. 22). Le bâtiment d' Arcola semble avoir servi de modèle pour les autres palais de justice dessinés par Storey and Van Egmond. Quant aux dimensions, les palais de justice d' Arcola, de Battleford et de Saskatoon, comportant tous deux étages et demi, étaient presque identiques. Le plan d' Arcola fut repris à Battleford et également, avec beaucoup plus d' ornements, à Saskatoon. De toute évidence, le nombre de détails ornementaux ajoutés à un bâtiment construit d' après des plans standard révélait l' importance de la ville à laquelle il était destiné.

Storey et Van Egmond continuèrent à faire office d' architectes provinciaux, du moins jusqu' à la démission de Scott à la fin de 1912. Une Direction des bâtiments avait été créée un peu plus tôt sous l' égide de W.C. Cottman, mais apparemment elle ne s' occupait guère de la réalisation effective des plans. Sous les auspices de la direction, Storey et Van Egmond réalisèrent l' hôtel de ville et palais de justice de Melville, les bureaux d' enregistrement de Moose Jaw et d' Arcola, l' hôpital psychiatrique de Battleford ainsi que la centrale génératrice adjacente et l' école normale de Regina. Par conséquent, la nomination et le mandat de Cottman apportèrent peu de changements au rôle de Storey et de Van Egmond comme architectes des bâtiments publics de Saskatchewan.

Cottman fut remplacé par B. Raymond Philbrick en janvier 1913[88]. À l' instigation de Philbrick, il semble que les plans aient commencé à être réalisés par le ministère. Tous les nouveaux bâtiments mis en chantier en 1914 furent bâtis d' après des plans "préparés

22 **Palais de justice de Battleford, Saskatchewan**
Construction en 1908-1909; architectes, Storey and Van Egmond. Les architectes utilisèrent le même plan de base pour les palais de justice de Saskatoon et d' Arcola.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada.)

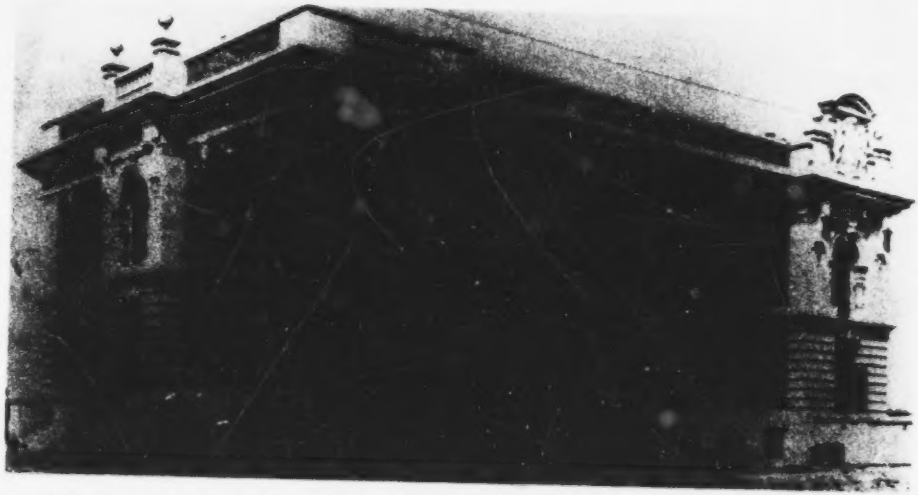

23 **Palais de justice et bureau d' enregistrement de Humboldt, Saskatchewan**
Construction en 1914-1916; plans réalisés par la Direction des bâtiments du ministère des Travaux publics de la Saskatchewan dirigée par B. Raymond Philbrick. On construisit à Swift Current un bâtiment polyvalent analogue, mais sans l' ornementation architecturale que l' on trouve ici.
(Archives de la Saskatchewan.)

24 Palais de justice de Yorkton, Saskatchewan
Construction en 1919-1920; Maurice W. Sharon, architecte provincial. Ce bâtiment, tout comme son homologue contemporain de Kerrobert, fut construit pour répondre aux besoins futurs de sa localité. Ce furent les derniers palais de justice "optimistes" de la Saskatchewan.
(Archives de la Saskatchewan.)

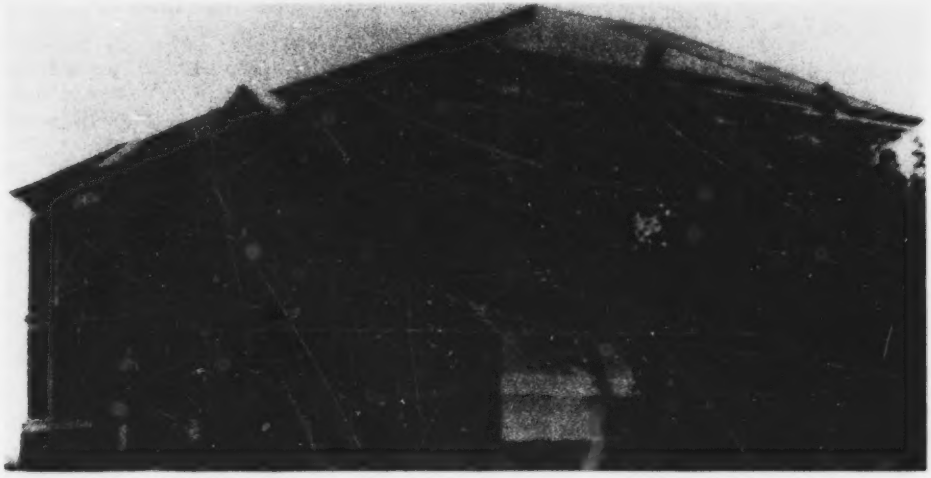

25 Palais de justice de Kerrobert, Saskatchewan
Construction en 1920; Maurice W. Sharon, architecte provincial. Ce bâtiment occupe un site qui domine la ville; issue du chemin de fer, celle-ci était, en 1920, l'un des plus petits centres judiciaires de Saskatchewan. Le bâtiment comprenait les appartements du concierge et du juge, ainsi que les locaux de la police provinciale, la prison et une salle d'audience.
(Saskatchewan, ministère des Travaux publics.)

26 Palais de justice, Saskatchewan
Maurice W. Sharon, architecte provincial. Ce dessin d' architecte est le plan standard qui fut utilisé pour les palais de justice de Wynyard (1926-1927), Shaunavon (1926-1927), Gravelbourg (1926-1927), Melfort (1928) et Assiniboia (1929-1930).
(*Public Service Monthly*, vol. 4 nº 11, juin 1926, p. 9.)

27 Palais de justice d' Assiniboia, Saskatchewan
Construction en 1929-1930; Maurice W. Sharon, architecte provincial. Prise peu après l' achèvement du bâtiment en 1930, cette photographie illustre bien le petit palais de justice de style colonial. Tous ces bâtiments comprenaient des dépôts, des cellules et un système de chauffage "Uni-Vent" au sous-sol, les bureaux du chérif et du juge ainsi qu' une bibliothèque et d' autres salles au rez-de-chaussée, et à l' étage une salle d' audience entourée de salles pour le juge, le jury, les avocats et les témoins.
(Saskatchewan, ministère des Travaux Publics, *Annual Report, 1929-1930.*)

par la Direction plutôt que par des architectes du secteur privé. Ceci entraîna un volume important de travail supplémentaire et nécessita une augmentation considérable du personnel"[89].

Sous l'égide de Philbrick, des palais de justice furent construits, à Humboldt et à Swift Current, en 1914-1915. Ceci ajouta un nouvel élément à l'architecture de ces édifices dans la province car tous deux servaient à un double usage. Ces deux splendides constructions étaient divisées en deux sections, comportant d'un côté les locaux destinés à l'administration de la justice, et les bureaux d'enregistrement de l'autre. De toute évidence, un tel aménagement permettait au gouvernement provincial de ne construire qu'un seul édifice pour satisfaire à ses besoins. Les corniches décorées et les fronteaux arqués du bâtiment de Humboldt lui donnaient une apparence particulièrement imposante (fig. 23). À Swift Current, cependant, le plan était plus sobre et la décoration réduite au minimum.

La déclaration de la guerre en Europe au cours de l'été 1914 mit fin en grande partie au programme de construction[90] et seuls les bâtiments en chantier furent achevés. Le départ de Philbrick pour le front au printemps de 1915 amena la réorganisaton de la section. Entre autres changements, notons la création du poste d'architecte provincial. La première personne à occuper ce poste fut Maurice W. Sharon, un architecte de Regina[91]. Pendant son mandat qui dura jusqu'à l'automne 1929, dix palais de justice furent élevés dans la province, en deux phases, dont en 1919-1920 deux imposants édifices à Kerrobert et à Yorkton. Ces derniers se révélèrent trop grands pour les besoins de leur district - erreur qu'il faut probablement imputer à l'optimisme de l'après-guerre qui prévoyait un retour à la prospérité de l'avant-guerre (fig. 24-25). Une période de cinq ans s'écoula sans qu'on construisît de palais de justice en Saskatchewan; en fait, on avait mis fin au programme de construction de bâtiments publics, de quelque ordre qu'ils fussent. Par ailleurs, cette période d'inactivité semble avoir intro-

28 Palais de justice de Weyburn, Saskatchewan
Construction en 1928; Maurice W. Sharon, architecte provincial. Ce dessin d'architecte montrant l'élévation de la façade peut également avoir été utilisé pour des édifices identiques de style colonial à Prince-Albert et Estevan.
(*Public Service Monthly*, vol. 16, nº 11, juin 1928, p. 7.)

duit une certaine rationalité dans la conception des palais de justice, en dépit des dimensions de ceux de Kerrobert et de Yorkton; l'arrivée de la Grande Guerre avait mis fin à l'époque de la croissance rapide. Au milieu des années 1920, il devint évident que certains chefs-lieux ne deviendraient pas des métropoles du jour au lendemain, et les palais de justice bâtis au cours de cette seconde phase furent plus modestes, et conçus pour répondre aux besoins de la ville et du district. Après 1925, on construisit de petits palais de justice dans cinq centres, à savoir Wynyard, Shaunavon, Gravelbourg (tous en 1926-1927), Melfort (1928) et Assiniboia (1929-1930). Ils étaient à peu près (quant à leurs dimensions) la moitié de leurs homologues antérieurs et témoignaient de l'entrée en vigueur d'un plan standard car tous les cinq étaient identiques pour l'essentiel. Ces bâtiments présentaient une architecture coloniale modifiée[92]. D'après l'opinion d'un observateur parlant de tous ces styles de différentes tendances qui faisaient leur réapparition, "les styles coloniaux furent la source la plus féconde d'émulation, et pendant 20 ans les styles coloniaux de toutes sortes firent fureur"[93] (fig. 26, 27).

Avant que la dépression ne vienne mettre un frein à la fantaisie, on construisit également dans le style colonial, trois palais de justice résolument imposants, dans des localités déjà suffisamment importantes pour avoir besoin d'un vaste édifice judiciaire: Prince-Albert (1927-1928), Weyburn (1928) et Estevan (1929). Ces édifices étaient beaucoup plus grands que celui de Shaunavon et occupaient en général une place privilégiée dans la ville. Ils devaient servir de modèles d'architecture et créer de nouvelles normes dans leurs localités respectives (fig. 28-30).

Harold Dawson remplaça Sharon au poste d'architecte provincial en 1929 mais la grande dépression mit fin à la plupart des activités de construction pendant les années trente. Le ministère des Travaux publics comprima le plus possible les dépenses, n'entreprenant que les travaux absolument indispensables[94]. Dans le cadre de mesures visant à faire des économies, le service des architectes provinciaux fut lui-même supprimé en 1934[95]. À la fin des années cinquante, lorsque la construction de palais de justice reprit, les styles d'architecture étaient entrés dans une ère qui rompait avec le passé et avec une tradition architecturale caractéristique de toute une époque.

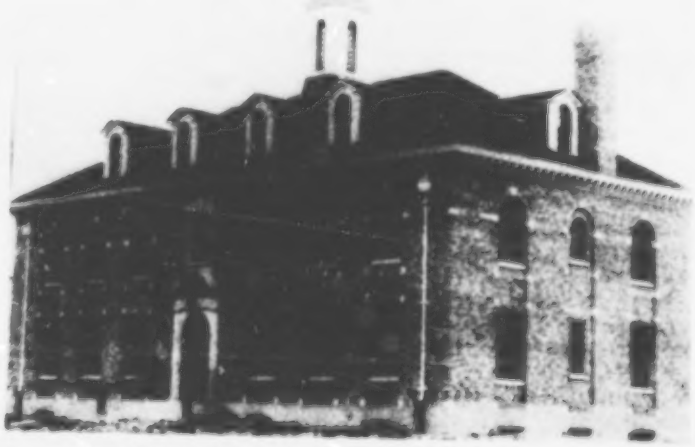

29 Palais de justice d'Estevan, Saskatchewan
Construction en 1929; Maurice W. Sharon, architecte provincial. Ce fut le dernier des palais de justice de style colonial en Saskatchewan à être construits pendant les jours sereins qui précédèrent la grande dépression.
(Archives de la Saskatchewan.)

30 **Palais de justice de Weyburn, Saskatchewan** Construit en 1928; Maurice W. Sharon, architecte provincial. Si l'on excepte certaines rénovations à son entrée principale, cet édifice est aujourd'hui remarquablement conforme à ses plans originaux (figure 28.) (Inventaire des bâtiments historiques du Canada.)

Les palais de justice de Saskatchewan d'avant 1930 présentent un double intérêt. Tout d'abord, on note une série de constructions d'après un plan type, qui apparurent tout au cours de l'histoire, à la fois sous la direction d'architectes du secteur privé et d'architectes du gouvernement. En second lieu, la prospérité et la croissance de la province au cours des années 1920 aboutit à un véritable essor dans la construction des palais de justice qui n'a pas son pendant dans les autres provinces. Le style "colonial" américain choisi par le gouvernement de Saskatchewan donna aux bâtiments construits plus tard d'après un plan type une certaine originalité qui les distingue de leurs contemporains des autres provinces.

Les palais de justice provinciaux de l'Alberta

La population de l'Alberta passa de 185 000 habitants à plus de 375 000 dans les six ans qui suivirent son accession au statut de province. Comme ce fut le cas pour la Saskatchewan, la construction d'édifices publics devint une priorité pour le nouveau gouvernement au cours de cette période de croissance rapide. La province lança son programme de construction de bâtiments publics au début de 1906 par la mise en chantier d'une école normale à Calgary et d'un petit palais de justice en pierre à Cardston dans le district judiciaire nouvellement constitué de Lethbridge. En fait, les deux bâtiments avaient été dessinés et entrepris avant que le ministère des Travaux publics nouvellement créé eut été complètement structuré. La conception désuète et l'agencement intérieur rudimentaire du palais de justice de Cardston en font un bâtiment différent de ceux conçus et construits par la suite après la création d'un bureau d'architecture au sein du ministère, au printemps de 1907 (fig. 31).

Tous les bâtiments publics construits par la suite entre 1907 et 1912 furent conçus sous la direction de l'architecte en chef, A.M. Jeffers, originaire de Pawtucket dans le Rhode Island, qui avait fait ses études d'architecture au School of Design du Rhode Island et complété sa formation dans le bureau de G.W. Cady and Son de Providence[96]. La majorité des plans de bâtiments publics exécutés sous la supervision de Jeffers sont caractérisés par l'utilisation de détails classiques pour l'ornementation extérieure. Pour les palais de justice, ceci se traduisait par l'inclusion d'une

31 **Palais de justice de Cardston, Alberta** Construction en 1906-1908; architecte probable, Samuel S. Newton. Ce fut le premier palais de justice construit en Alberta après le passage d'une administration territoriale à une administration provinciale. Il fut construit presque entièrement avec des matériaux locaux.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada.)

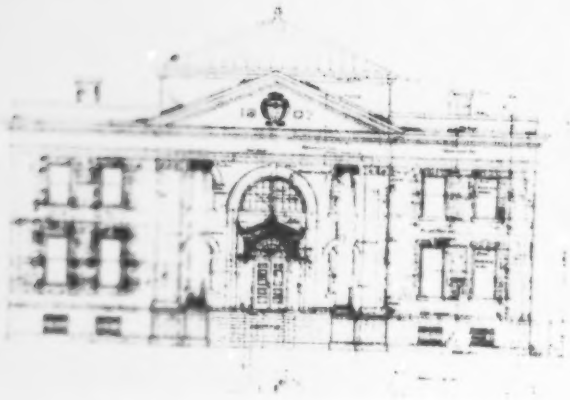

32 **Palais de justice de Wetaskiwin, Alberta**
Construction en 1907-1909; A.M. Jeffers, architecte provincial. Ce fut le premier de quatre palais de justice dessinés par Jeffers. Aujourd'hui, il est encore conforme à ces élévations originales, ce qui en fait, parmi les palais de justice de la province, l'un des moins modifiés. (Alberta Housing and Public Works.)

ou de plusieurs entrées à portique, en saillie, appuyées sur des colonnes ioniques. L'édifice de l'assemblée législative, construit à Edmonton entre 1908 et 1913, permit à l'architecte d'exprimer, dans le style néo-classique où il excellait, toute la plénitude de son talent.

Jeffers assuma l'entière responsabilité de la construction de quatre palais de justice (Wetaskiwin, Lethbridge, Edmonton et Fort Saskatchewan), pendant la période précédant la guerre et contribua à la conception d'un cinquième (Calgary). L'édifice de Wetaskiwin (1907-1909)(fig. 32) était construit en brique sur une fondation revêtue de grès de Calgary. Bien que d'architecture un peu austère à l'extérieur, il est caractérisé par un plan complexe en forme de croix où les bureaux administratifs du rez-de-chaussée rayonnent à partir d'un hall central formant un axe transversal. La salle d'audience est située à l'étage et est en partie isolée des murs extérieurs de l'avant et des côtés, conformément à la théorie présidant à la conception des palais de justice à l'époque. Le palais de justice de Lethbridge commencé en 1908 suivit un plan identique mais on eut recours à des encadrements de pierre supplémentaires qui rehaussèrent son apparence extérieure.

L'édifice d'Edmonton (1908-1912) est de loin le plus ambitieux et le plus chargé des palais de justice dessinés par Jeffers, et même de tous ses homologues construits dans la province avant 1930. L'attention du visiteur est attirée par deux entrées à portique, monumentales, s'appuyant toutes deux sur six colonnes ioniques de trois pieds d'épaisseur et de vingt-huit pieds de haut. Les murs extérieurs du bâtiment de deux étages ont été construits en grès de Calgary sur un soubassement de granit (fig. 33). Le plan intérieur était agencé autour d'une rotonde centrale dont l'élément principal était un escalier en fonte menant à l'étage. L'espace du rez-de-chaussée comprenait les bureaux du shérif, des juges de district et de la cour ainsi que des greffiers, tandis que l'étage abritait quatre salles d'audience pour la cour d'assises, le tribunal civil, la cour de district et la cour

33 Ancien palais de justice d' Edmonton
Construction en 1908-1912; A.M. Jeffers, architecte provincial. Cet édifice récemment démoli était l' un des exemples les plus élaborés de ce type de bâtiment dans la province d' Alberta. (Inventaire des bâtiments historiques du Canada.)

d' appel, ainsi qu' une bibliothèque de droit, et les pièces destinées aux juges, au jury et aux témoins.

Jeffers s' écarta une seule fois du style classique qu' il avait adopté pour les palais de justice, lorsqu' il lui fallut construire, apparemment rapidement et dans des dimensions raisonnables, un bâtiment de type fonctionnel à Fort Saskatchewan (fig. 34 et 35).

L' optimisme sans bornes qui avait incité à engager d' importantes dépenses dans les travaux publics au cours des années qui suivirent immédiatement la constitution de la province d' Alberta commença à s' atténuer lorsqu' on eut divulgué en 1911 que le gouvernement provincial avait investi nettement plus qu' il ne devait dans des actions des compagnies de chemin de fer et d' irrigation. Vu la nécessité de réduire les dépenses gouvernementales, les plans des nouveaux palais de justice de Red Deer et de Medicine Hat furent mis au rancart pour une période indéfinie. À Calgary où un taux de croissance extraordinaire avait rendu désuet le palais de justice de 1889, on exécuta les plans d' un nouveau bâtiment en 1912, mais ceux-ci étaient austères et médiocres par rapport à ceux du palais de justice d' Edmonton. A.M. Jeffers dessina les plans d' un vaste bâtiment rectangulaire de 173 pieds sur 80, mais sans lui donner la décoration extérieure de l' entrée ni de l' agencement intérieur complexe du premier bâtiment. L' ornementation classique se limitait à une paire de colonnes de part et d' autre de l' entrée principale sur une façade privée par ailleurs d' éléments décoratifs. On écarta l' idée d' une rotonde centrale ouverte pour lui préférer une simple antichambre centrale débouchant sur une salle s' étendant sur toute la longueur du bâtiment. La carrière d' architecte en chef de Jeffers se termina brusquement dans le mois qui suivit l' achèvement des plans du palais de justice de Calgary. Il fut immédiatement remplacé par Richard P. Blakey, architecte né et formé en Écosse, son adjoint depuis 1907. Blakey modifia les plans du palais de justice de Calgary en réduisant encore les détails classiques, les limitant à une paire de petites colonnes engagées au-dessus de l' entrée principale, et en retouchant légèrement l' intérieur. En dépit de ces efforts pour contenir les dépenses, le coût final du nouveau bâtiment à son achèvement en 1914 dépassa 280 000 $, ce qui en faisait l' un des palais de justice les plus chers jamais bâtis dans la province et le troisième plus coûteux bâtiment public après l' assemblée législative et l' hôpital psychiatrique provincial de Ponoka (fig. 36)[97].

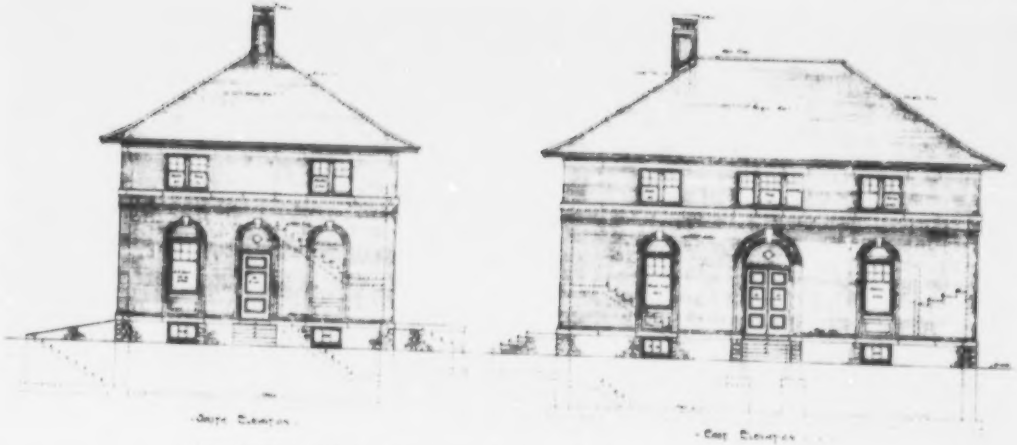

34 Ancien palais de justice de Fort Saskatchewan, Alberta
Construction en 1909; A.M. Jeffers, architecte provincial. Ces élévations montrent un bâtiment plus simple que la plupart des autres palais de justice réalisés par Jeffers.
(Alberta Housing and Public Works.)

35 Ancien palais de justice de Fort Saskatchewan, Alberta
Voir également figure 34. Ce bâtiment n'a pas souvent servi de tribunal; c'est maintenant un musée local.
(Historic Sites Service, Alberta Culture.)

36 Ancien palais de justice de Calgary, Alberta
Construction en 1912-1914; A.M. Jeffers et R.P. Blakey, architectes provinciaux. Ce fut le plus vaste et le plus coûteux des palais de justice construits en Alberta avant 1930, et le dernier à utiliser le grès de Calgary comme revêtement mural. C'est en 1962 qu'eurent lieu les derniers procès dans ce bâtiment.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada.)

L'achèvement du palais de justice de Calgary mit fin à la première phase de construction de ce type de bâtiments en Alberta. Même si trois autres districts judiciaires furent créés en 1914, le gouvernement provincial adopta comme politique de transformer en palais de justice des bâtiments en place dans les centres judiciaires désignés plutôt que d'en construire de nouveaux. À Medicine Hat, Fort MacLeod et Red Deer, on continua donc d'utiliser les anciens palais de justice territoriaux. Lorsque le gouvernement du dominion choisit d'utiliser le bâtiment de Red Deer comme bureau de poste en 1915, on trouva de nouveaux locaux en louant une ancienne fabrique[98]. À Stettler, on acheta une ancienne école que l'on transforma pour qu'elle réponde aux besoins du nouveau district (fig. 37)[99].

La construction de palais de justice de 1906 à 1914 fut caractérisée par l'emploi généralisé de matériaux et de main-d'oeuvre de la région ou de la province. La politique du ministère des Travaux publics à cet égard était résumée en 1919 par l'ingénieur constructeur du ministère: "...nous avons en général adopté la politique de traiter avec les entreprises locales pourvu que nous puissions obtenir une qualité égale de matériaux et que les prix ne soient pas supérieurs à ceux exigés par les entreprises de l'extérieur"[100]. L'exemple qui illustre le mieux cette politique est celui du palais de justice de Cardston construit en 1906 en pierres et en briques achetées à quelques milles du lieu de la construction, et bâti entièrement par de la main-d'oeuvre locale; il est possible que son constructeur en ait, du moins en partie, réalisé les plans[101]. L'une des caractéristiques à signaler pour tous les bâtiments conçus par A.M. Jeffers est l'utilisation fréquente du grès de Calgary comme matériau de revêtement (palais de justice d'Edmonton et de Calgary), et pour les encadrements des bâtiments en brique plus petits (Wetaskiwin, Lethbridge et Fort Saskatchewan). La construction de tous les bâtiments fut directement supervisée par l'architecte provincial et les membres de son personnel jusqu'en 1913 où l'on nomma un surintendant des bâtiments pour décharger l'architecte en chef de certaines de ses fonctions[102]. Les contrats de construction furent adjugés par appel d'offres dans tous les cas, sauf pour le bâtiment de Fort Saskatchewan où l'on employa des ouvriers à la journée sous la surveillance directe des fonctionnaires des Travaux publics. La présence d'une prison provinciale dans la localité peut possiblement

37 Ancien palais de justice de Stettler, Alberta

Construction en 1908; architecte inconnu. Cet édifice était au début une école qui fut transformée en salle d'audience en 1914. Après 1913, le gouvernement d'Alberta préféra souvent transformer des bâtiments ou en louer pour y loger les tribunaux afin de réduire ses dépenses. Ce bâtiment fut utilisé comme siège du tribunal jusqu'en 1974, date à laquelle il fut transformé en musée.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, Marcel Durand.)

expliquer ce changement de politique et le coût remarquablement peu élevé de la construction du bâtiment.

La récession économique qui stoppa brusquement la croissance de l'Alberta en 1913 persista tant que dura la première guerre mondiale. La reprise graduelle au cours des années de l'après-guerre stimula la construction d'ouvrages publics dans la province mais celle-ci ne retrouva pas son dynamisme d'avant 1914. L'architecte en chef R.P. Blakey exécuta les plans de trois nouveaux palais de justice entre 1918 et le moment où il quitta son poste en 1923. Le premier de ces plans était un petit bâtiment en brique à revêtement de stuc, d'un seul étage, pour Taber, siège de sous-division régionale dans le district judiciaire de Lethbridge. La réalisation la plus importante de Blakey vit le jour l'année suivante à Medicine Hat (fig. 38). L'édifice est caractérisé par une imposante façade rehaussée par des éléments empruntés au style classique Beaux-Arts, notamment des colonnes géminées engagées, un parapet en pierre surélevé et des murs où la brique et la pierre font contraste. Son plan en L était sans précédent dans la province, et dix ans plus tard il servit de modèle pour les palais de

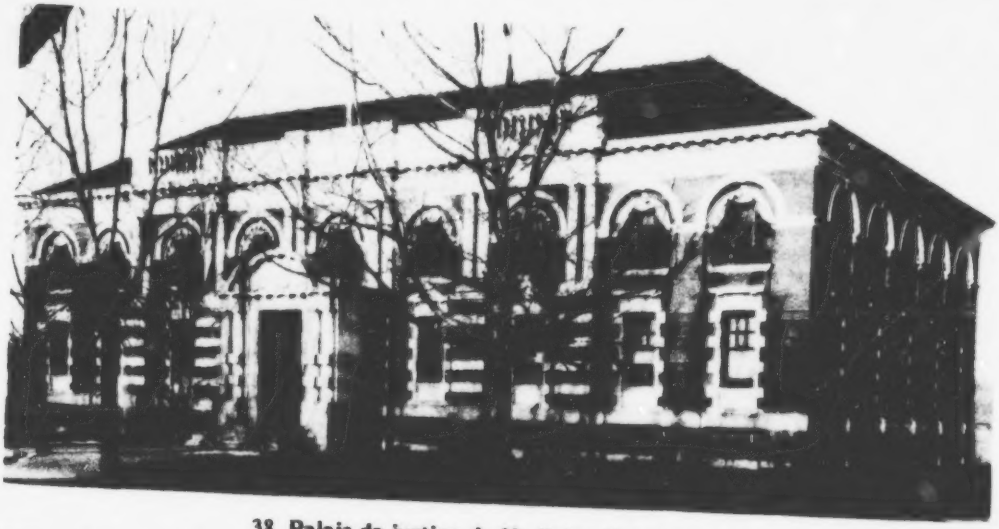

38 Palais de justice de Medicine Hat, Alberta

Construction en 1919-1920; R.P. Blakey, architecte provincial. Ce fut le plus orné des palais de justice construits en Alberta pendant la période qui précéda la première guerre mondiale.
(Archives de l'Alberta.)

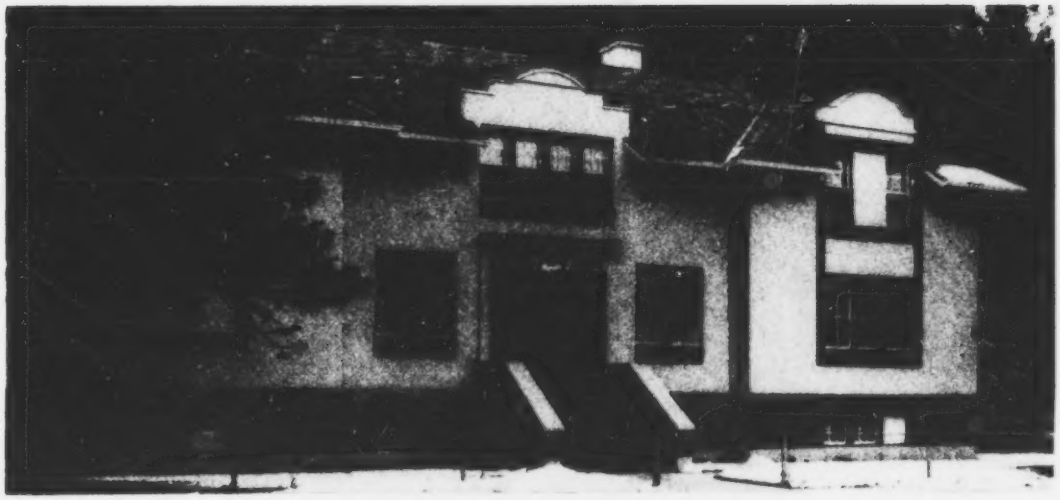

39 Palais de justice de Blairmore, Alberta
Construction en 1923; R.P. Blakey, architecte provincial. Ce bâtiment abritait à l'origine la police et le tribunal. Conçu de façon fonctionnelle, ce fut le premier de plusieurs palais de justice peu coûteux réalisés en stuc pendant les années 1920 en Alberta.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, Marcel Durand.)

justice de Red Deer et de Vegreville. Le dernier de ces édifices dessinés par Blakey était destiné à Blairmore, agglomération située près de la frontière de la Colombie-Britannique, dans le district judiciaire de MacLeod (fig. 39). Bien qu'on l'eût conçu au départ pour loger un détachement de la police provinciale albertaine, on lui incorpora des locaux pour les tribunaux afin de faire face à une augmentation rapide des poursuites judiciaires dues à des violations de la loi sur la prohibition dans le voisinage.

Le revêtement en stuc économique choisi pour le bâtiment de Blairmore annonçait une série de constructions austères enduites de stuc réalisées, dans les années qui suivirent le départ de Blakey, pour les petites collectivités de Drumheller, Grande-Prairie et Hanna. La politique d'aménager dans un seul bâtiment des locaux pour le tribunal et la police, qui s'était concrétisée pour la première fois à Blairmore, fut de nouveau à l'honneur à Drumheller et à Hanna. Le poste d'architecte en chef resta vacant pendant toute la période d'avant les années 1930. Les plans des palais de justice furent par la suite dessinés par la section des plans du ministère des Travaux publics sous la supervision de D.E. MacDonald, surintendant des bâtiments. Ces bâtiments furent deux grands édifices en L construits à Red Deer et à Vegreville en 1930 en plus des trois plus petits bâtiments.

On insista moins sur l'utilisation de matériaux produits par la province au cours de la dernière phase de construction de palais de justice, peut-être à cause de l'évident déclin de l'importance symbolique attachée à ces bâtiments; ce relâchement indique certainement le déclin général de l'industrie de la construction dans la province après 1914. Le grès de Calgary, caractéristique tellement marquante des palais de justice d'avant 1914, ne fut plus extrait après 1915, ce qui supprima le matériau le plus typique de la province[103]. Lorsqu'on eut besoin de pierre pour les encadrements du palais de justice de Red Deer en 1930, on fit venir de Winnipeg de la pierre de Tyndall plutôt que d'utiliser des matériaux extraits dans la province.

Les marchés de construction continuèrent à être adjugés par appels d'offres pendant toute la période. On donnait la préférence aux entrepreneurs locaux dans les cas de soumissions égales mais cette politique ne semble

avoir avantagé les entreprises locales que dans les sous-contrats comme la plomberie, l'électricité et le chauffage. De 1918 à 1930, le marché de la construction fut en général dominé par des entreprises d'Edmonton, de Medicine Hat et de Calgary, mais aucune n'eut l'occasion de construire plus d'un palais de justice.

Les palais de justice albertains d'avant 1930 étaient moins nombreux et en général d'architecture plus austère que leurs homologues de Saskatchewan. Cette situation peut être imputée au rythme de croissance plus lent de la province au cours de cette période. Après une brève phase de dépenses considérables en bâtiments publics entre 1907 et 1913, le gouvernement de l'Alberta adopta une politique prudente, et lorsqu'il dut se doter de nouveaux bâtiments judiciaires, il limita ses dépenses au strict minimum. Les nouveaux locaux pour les tribunaux, à l'exception du palais de justice de Medicine Hat et des exemples un peu plus tardifs de Red Deer et de Vegreville, furent des bâtiments modestes et discrets.

Conclusion

L'Alberta et la Saskatchewan partagent avec d'autres régions des anciens Territoires du Nord-Ouest une histoire judiciaire commune qui a influencé leur façon d'aménager les locaux destinés aux tribunaux. Lorsque la Compagnie de la baie d'Hudson était responsable de l'administration de la justice dans la région, son principal tribunal se trouvait au fort Garry, et c'étaient les représentants de la compagnie qui rendaient la justice. Cette tradition de centralisation fut reprise par le gouvernement canadien une fois qu'il assuma l'administration de la région. La Police à cheval du Nord-Ouest remplaça les agents des postes de traite dans leur rôle de magistrats locaux, et les tribunaux vinrent siéger dans les locaux de la police plutôt que dans les postes de traite. Toutes les régions des anciens Territoires du Nord-Ouest sont marquées par le caractère extrêmement centralisé de leur administration, y compris le Manitoba qui passa relativement peu de temps sous le contrôle du gouvernement fédéral. Cette réalité se reflète dans la construction de leurs palais de justice.

Sauf au Manitoba, les premiers palais de justice de cette région furent bâtis par le gouvernement fédéral. Ils furent financés par le pouvoir central et conçus par son ministère des Travaux publics, même si la participation régionale était parfois encouragée par l'adjudication à des entreprises locales des marchés de construction et de fourniture de matériaux. Certains de ces palais de justice, comme ceux de Dawson et de Yorkton, présentèrent des caractéristiques architecturales communes. D'autres étaient de toute évidence des copies réalisées d'après des plans types.

La fréquence de la réapparition des mêmes caractéristiques au cours de l'histoire de l'architecture judiciaire provinciale de l'Ouest est l'un des traits remarquables de cette architecture. En fait, on peut trouver dans chaque province plusieurs variations différentes sur des thèmes présentant des caractéristiques communes et des plans standard. Ceci s'explique par le fait que naturellement, dans chaque cas, depuis le début de l'administration provinciale, on a volontiers accepté le concept d'un service centralisé chargé de la construction des ouvrages publics. Même au Manitoba où certains anciens palais de justice furent construits par les pouvoirs publics municipaux, le gouvernement provincial n'a jamais abandonné son droit de regard, et choisissait d'accorder des subventions ou de louer des locaux en attendant d'être prêt à entreprendre la construction du palais de justice. L'Alberta se dota d'un ministère des Travaux publics dès sa constitution en province tandis que la Saskatchewan accorda des contrats à des architectes du secteur privé tout en conservant la responsabilité du financement et des normes. On créa le poste d'architecte provincial relativement tôt dans toutes ces régions.

Aucune de ces provinces ne délégua la responsabilité de la construction des palais de justice aux pouvoirs publics locaux comme ce fut le cas en Ontario et dans les provinces Maritimes. La raison en est évidente: les idées sur la construction et l'architecture des palais de justice ont été façonnées par un héritage commun issu de l'administration des anciens Territoires du Nord-Ouest.

Notes

1 Si l'on veut faire une étude approfondie de l'administration de la justice par la Compagnie de la baie d'Hudson, consulter Alexander Ross, The Red River Settlement (Minneapolis, Ross and Haines, 1957); voir également Donald Gunn et Charles R. Tuttle, History of Manitoba (Ottawa, Maclean, Roger and Co., 1880), p. 287-288.

2 James C. Jackson, The Centennial History of Manitoba (Toronto, McClelland and Stewart, 1970), p. 67-68.

3 Dale et Lee Gibson, Substantial Justice: Law and Lawyers in Manitoba, 1670-1970 (Winnipeg, Peguis Publishers, 1972), p. 23-24.

4 Ibid., p. 32-33.

5 William L. Morton, Manitoba: A History (Toronto, Univ. of Toronto Press, 1967), p. 77-78.

6 James C. Jackson, op. cit., p. 77.

7 Dale et Lee Gibson, op. cit., p. 24.

8 Donald Gunn et Charles R. Tuttle, p. 303-305, 381.

9 Dale et Lee Gibson, op. cit., p. 32.

10 Lewis H. Thomas, The Struggle for Responsible Government in the North-West Territories 1870-97 (ci-après: Responsible Government) (Toronto, Univ. of Toronto Press, 1956), p. 51-52.

11 Canada, Parlement, Statutes of Canada, 1873 (Ottawa, Impr. de la reine, 1874), "An Act to make further provision for the Government of the Northwest Territories, 23 may 1873", ch. 34.

12 R.C. Macleod, The Northwest Mounted Police and Law Enforcement, 1873-1905 (Toronto, Univ. of Toronto Press, 1976), p. 5.

13 R.C. Macleod, "The Problem of Law and Order in the Canadian West, 1870-1905", dans L.H. Thomas, éd., The Prairie West to 1905 (Toronto, Oxford University Press, 1975), p. 136-137.

14 Ibid.

15 Lewis H. Thomas, Responsible Government, p. 111.

16 Canada, Parlement, Statutes of Canada, 1886 (Ottawa, Impr. de la reine, 1887), "An Act to further amend the law respecting the Northwest Territories, 2 June 1886", ch. 25.

17 Les fonctions de greffier du tribunal étaient en général cumulées avec d'autres fonctions comme celles de maître de poste, par exemple; les fonctions de shérif continuaient à être assumées par la Police à cheval du Nord-Ouest.

18 Canada, Sessional Papers, "Report of the Minister of Public Works" (ci-après: Public Works Report), 1878, p. 34.

19 Canada, Public Works Report, 1883, p. 59.

20 Canada, Public Works Report, 1887, p. 107; cf. également 1890, p. 39-40.

21 Canada, Public Works Report, 1896, p. 43. Marché passé avec Charles Willoughby, 1893; le bâtiment fut démoli, apparemment au début des années 1900.

22 John A. Bovey, "Attitudes and Policies of the Federal Government Towards Canada's Northern Territoires: 1870-1930", thèse de maîtrise, université de Colombie-Britannique, 1967, p. 89-99.

23 Canada, Police à cheval du Nord-Ouest, Rapport annuel, 1898 (Ottawa, Impr.du roi, 1899), append. H et L, nº 15-1899.

24 Canada, Conseil privé, "Regulation Governing Placer Mining in the Provisional Districts of the Yukon and Northwest Territories", décret du conseil, 18 janv. 1898.

25 Canada, Archives publiques (ci-après: APC), Records of the Department of Public Works, RG11, vol. 1361, dossier 220314, J.H. MacArthur au juge Dugas, dates diverses.

26 APC, RG11, vol. 1308, dossier 216125, T. Fuller à J.B. Charleson, 21 juil. 1900; vol. 1309, dossier 216332, Fuller à Charleson, 3 août 1900; vol. 1307, dossier 215902, Fuller à Charleson, 15 juil. 1900. Cette décision fut prise au début pour la construction du bureau de poste (1900-1901); cependant, on ne changea pas de politique par la suite.

27 APC, RG11, vol. 1437, dossier 238231, Fuller au ministre des Travaux publics, 11 janv. 1902.

28 APC, RG11, vol. 1294, dossier 205265, Fuller à Ewart, vers le 27 sept. 1899.

29 APC, RG11, vol. 1380, dossier 223876, T.W. Fuller à Ewart, architecte en chef, Ottawa, 19 fév. 1901.

30 APC, RG91, vol. 38, dossier 2643, M-2855, E.L. Newcombe au sous-ministre de la Justice, A. Henderson, 8 avril 1910.

31 L'historienne Margaret Archibald notait que la description de la salle, dans l'article "Dawson Public Buildings", Dawson Daily News, Golden Clean-up Edition, du 9 mars 1902, p. 69, correspondait étroitement à la description que donnait Victoria Faulkner (Dawson) de l'état de la salle en 1918 dans une interview en juin 1976, ainsi qu'à l'examen qu'elle avait fait personnellement du bâtiment en 1976. Voir Margaret Archibald, "Administration Building, Dawson City", The Early Court Houses of the Yukon (Ottawa, Parcs Canada, 1977), p. 69.

32 Bovey, op. cit., p. 121.

33 Canada, Gendarmerie royale, Rapport, 1920 (Ottawa, Impr. du roi, 1921), p. 13.

34 Ibid.

35 Canada, Lois, Statuts, etc., Revised Statutes, 1927 (Ottawa, Impr. du roi, 1927) (ci-après: SRC), ch. 142, sect. 34.

36 Canada, ministère des Mines et des Ressources, Canada's Western Northland, its history, resources, population and administration, W.C. Bethume comp., (Ottawa, Impr. du roi, 1937), p. 11.

37 Ibid.

38 Canada, ministère de l'Intérieur, Rapport, 1930 (Ottawa, Impr. du roi, 1931), p. 154.

39 Ministère des Travaux publics, Rapport, 1950 (Ottawa, Impr. du roi, 1951), "Report of the Chief Engineer 1949-50", p. 85.

40 Dale et Lee Gibson, op. cit., p. 69-70.

41 Ibid., p. 80.

42 Ibid., p. 103.

43 Manitoba, Statutes, 1883 (Winnipeg, Rice M. Howard, 1883), 46-47 Vic., ch. 1, pt. 3, p. 162-163.

44 Alexander Begg et Walter R. Nursey, Ten Years in Winnipeg (Winnipeg, Times Print, 1879), p. 23. Le terrain et le bâtiment furent acquis en octobre 1870 de J. Sutherland pour la somme de 100 £. A Comparative Statement of the Public Expenditure (Winnipeg, Manitoba Daily Free Press Steam Print, 1878), p. 48.

45 Manitoba, Report of the Department of Public Works on 30 June 1876 (Winnipeg, Nor-Wester Printing Co., 1875), p. 11-19. Jusqu'en décembre 1873, l'assemblée législative du Manitoba siégea dans une maison à proximité du nouveau palais de justice. Après un incendie important au cours du mois, l'assemblée déménagea dans le palais de justice où elle resta jusqu'à la vente du bâtiment en 1881.

46 Alexander Begg et Walter R. Nursey, op. cit., p. 90-91.

47 Deux de ces cellules existent encore sous le bâtiment actuel construit en 1884 sur les fondations du palais de justice. Au début des années 1880, on jugea que la prison ne répondait plus aux normes.

48 "The New Court House and Jail", Manitoban (Winnipeg), 27 sept. 1873, p. 21.

49 Voir par exemple Manitoba, Public Accounts for 1873 (Winnipeg, Nor-Wester Print, 1874), p. 13-14.

50 Manitoba, Public Accounts for 1880 (Winnipeg, Impr. de la reine, 1881), p. 23.

51 "The County Buildings", Winnipeg Weekly Times, 26 déc. 1879, p. 3. Si l'on en croit le Weekly Free Press du 17 janv. 1880, p. 6, les entrepreneurs Charles Lynes et William Green obtinrent la commande en présentant une soumission de 9 600 $. Lynes fut également nommé inspecteur des travaux. Il est évident que Lynes était un constructeur de talent. En 1886, le Henderson's Northwest Directory situe Lynes à Crystal City, probablement comme fermier.

52 Ibid. Dans les plans originaux de Lynes, la prison se trouvait à l'extérieur du bâtiment principal, ce qui permettait aux prisonniers de communiquer avec le monde extérieur.

53 Manitoba, "Report of the Department of Municipal Commissioner", Sessional Papers, nº 18 (Winnipeg, Impr. du roi, 1910), 9 Édouard VII, 1909, p. 758.

54 "Emerson", Weekly Free Press, 15 juil. 1881, p. 7.

55 La crête resta en place jusqu'à ce que le bâtiment soit détruit par un incendie le 1er avril 1957.

56 Agrandie vers 1910, la prison de l'est est maintenant le Detention Home de la rue Vaughan. C'est la plus vieille prison encore en usage au Manitoba.

57 "The Court House Board", Weekly Mail (Brandon), 20 mars 1884, p. 6. En 1910, elle était devenue la prison provinciale, ce qui est encore son affectation actuelle.

58 Leur soumission reçut semble-t-il un certain soutien du Central Judicial District Board. Voir éditorial du Canadian (Neepawa), 12 juin 1884.

59 Canadian (Neepawa), 5 mars 1885, p. 3.

60 Dale et Lee Gibson, op. cit., p. 180.

61 "New Local Buildings", Weekly Nor-Wester (Winnipeg), 27 déc. 1894, p. 13.

62 Une fenêtre a survécu à la démolition de 1964-1965 et on la trouve maintenant à l'édifice de la faculté de droit de l'université du Manitoba. Sa figure centrale, représente la Justice aux yeux bandés.

63 Manitoba, Annual Report of the Government Inspector, 1892 (Winnipeg, Impr. de la reine, 1893), p. 13.

64 Le palais de justice de Morden fut construit par un entrepreneur de la ville, T.T. Thomson; "The Judicial Buildings", Empire (Morden), 30 juin 1904, p. 6. Celui de Brandon fut construit par le Brandon Construction Company; "New Court House a Splendid Building", Brandon Weekly Sun, 8 sept. 1910, p. 1. Le bâtiment de Minnedosa constitue une exception; il est possible que ce soit à cause d'un manque de disponibilité de la part des entrepreneurs locaux que le marché

fut donné à Charles Jeffrey de Portage-la-Prairie; Mercury (Minnedosa), 2 juil. 1908.

65 L'architecte de Brandon, W.A. Elliott, voir Manitoba, "Public Works Annual Report", Sessional Papers no 29, 10 Édouard VII, 1910, p. 144.

66 "New Court House Splendid Building", Brandon Weekly Sun (Brandon), 8 sept. 1910, p. 1 et 7.

67 La différence de style des deux hommes est évidente dans les divers bâtiments du Collège d'agriculture du Manitoba (devenu maintenant l'université du Manitoba). Hooper fut chargé du plan de l'éclectique Taché Hall tandis qu'Horwood dessina un an plus tard l'Administration Building de style néo-georgien.

68 Le bureau d'euregistrement était naturellement une œuvre antérieure de Hooper, bien que son classicisme comme dans le cas de la bibliothèque Carnegie soit lié à la simplicité de la forme et des lignes.

69 "Made in Canada Furniture Not Good Enough", Telegram (Winnipeg), 25 août 1916, p. 1.

70 "Rapid Progress on the New Law Court", Manitoba Free Press (Winnipeg), 22 nov. 1913, p. 15; voir également, Manitoba, Sessional Papers, no 10, "Report of Provincial Architect", 5 Geo. V, 1915, p. 468.

71 "Tenders for Public Building", Herald (Dauphin), 29 juin 1916, p. 4.

72 Journal (Emerson), 1er mars 1918, p. 1.

73 C'est peut-être là une caractéristique commune aux bâtiments peu coûteux de l'époque, la grosse toile était censée avoir le même aspect que le papier peint à texture rugueuse plus coûteux qui existait alors dans le commerce.

74 Saskatchewan, Statutes (Regina, Government Printer, 1907), 7 Édouard VII, 1907, ch. 8, p. 58; Alberta, Statutes, 1907 (Edmonton, Government Printer, 1907), "Supreme Court Act", 11 fév. 1907, ch. 3.

75 Les premiers districts judiciaires de Saskatchewan étaient Cannington, Mossomin, Yorkton, Regina, Moose Jaw, Saskatoon, Prince-Albert et Battleford. Les cinq districts d'Alberta étaient Lethbridge, MacLeod, Calgary, Edmonton et Wetaskiwin.

76 Construction Magazine (Toronto, H. Gagnier, 1908), vol. 1, nº 11, p. 47-48.

77 "The Work of the Departments", Public Service Monthly (ci-après: PSM) (Regina, Government Printer, 1912), vol. 1, nº 5 (déc. 1912), p. 3.

78 Saskatchewan, Public Accounts 1907-08 (Regina, Government Printer, 1908) (ci-après: Public Accounts), p. 97.

79 Ibid.

80 Public Accounts, p. 97-98; Public Accounts, 1908-09, p. 110.

81 Archives de Saskathcewan, Department of Public Works Collection - dossier 137P Arcola Court House, commissaire adjoint à Darling et Pearson, 23 août 1907; DPW, dossier 138, Battleford Court House, F.J. Robinson à Darling et Pearson, 9 mai 1907.

82 B.M. Greene, éd., Who's Who and Why 1919-20 (Vancouver, International Press, 1920), p. 1022.

83 Ibid., p. 400.

84 C.W. Parker, éd., Who's Who and Why - 1913 (Vancouver, International Press, 1913), p. 781. Storey mourut en 1914. Voir aussi sir Charles G.D. Roberts et Arthur Leonard Tunnell éd., The Canadian Who's Who, 1936-37 (Toronto), Trans Canada Press, 1936), p. 1094. Van Egmond mourut vers 1956.

85 Norman F. Black, History of Saskatchewan and the North-West Territories (Regina, The Saskatchewan Historical Co., 1913), p. 312-313.

86 Il semble qu'il y ait eu une interruption à cet état de choses en 1912 lorsqu'un ancien architecte du gouvernement, Ernest Brown, obtint le contrat du bureau d'euregistrement de Mossomin. Voir Saskatchewan, Report of the Department of Public Works 1912-13 (Regina, Impr. du roi, 1913) (ci-après: DPW Report), p. 86.

87 C.W. Parker, loc. cit.

88 PSM, "Directory of Government Officials", vol. 1, nº 7 (fév. 1913), p. 48. Philbrick commença sa carrière comme arpenteur à Capetown, en Afrique du Sud. Il prit part au raid de Jameson et servit plus tard dans la police montée d'Afrique du Sud. De retour en Angleterre il travailla à forfait avec son père avant de venir en Alberta. Vers 1910, il fut engagé par le ministère des Travaux publics de Saskatchewan et supervisa par la suite la construction de l'hôpital psychiatrique de Battleford (PSM, vol. 1, nº 8 (mars 1913), p. 3). Vers mars 1914, Philbrick s'engagea dans l'armée active (PSM, vol. 3, nº 9 (avril 1915), p. 246) et mourut au front vers 1916 (PSM, vol. 5 nº 3 (oct. 1916), p. 47).

89 PSM, "the Work of the Departments", vol. 3 nº 1 (août 1914), p. 3.

90 PSM, "The Building Program Altered", vol. 3, nº 2 (sept. 1914), p. 32-33.

91 PSM, "Directory of Officials", vol. 4, nº 1 (août 1915), p. 28. On sait peu de choses sur Sharon. En 1911, il était associé à Regina avec Neil R. Darrach, qui venait de St. Thomas, en Ontario (Dominion of Canada Gazetter and Classified Business Directory, 1912, p. 1242). Cependant, en juillet 1912, cette association avait pris fin et Sharon fit carrière de son côté (Regina City Directory, 1912). Il quitta son poste de fonctionnaire vers 1928-1929. Il fut également président de l'association des architectes de Saskatchewan en 1927 (PSM, vol. 15, nº 4 (nov. 1926), p. 8).

92 DPW Report 1928-29, p. 30.

93 Talbot Hamlin, Architecture Through the Ages (New York, G.P. Putnam's Sons, 1953), p. 613.

94 DPW Report 1931-32, p. 7-8.

95 DPW Report 1934-35, p. 27.

96 Architectural Institute of British Columbia, Biographical File, nº 111.

97 Alberta, "Department of Public Works Return Respecting Expenditures on Public Buildings", Journals of the Alberta Legislature (Alberta, Government Printer, 1915), vol. 11 (1915), "Accounts and Papers", nº 45.

98 Dans les années précédentes, on avait surtout utilisé des locaux de location pour les audiences des cours de district dans les centres judiciaires secondaires. Voir par exemple, Alberta, Sessional Papers, 1910, nº 2, "Public Accounts", p. 31, citant Vermilion, Taber, Innisfail et Lethbridge.

99 Alberta, Sessional Papers, 1914, "Public Accounts", p. 190. Les transformations furent exécutées par des ouvriers à la journée sous la surveillance des fonctionnaires du MTP.

100 Alberta Provincial Archives, Acc. nº 76-123, 21 janv. 1910.

101 Alberta Star (Cardston), 19 juil. 1907, p. 2.

102 Alberta, Annual Report of the Department of Public Works, 1913 (Edmonton, Government Printer, 1914), p. 34.

103 R. Cunniffe, Calgary In Sandstone (Calgary, Historical Society of Alberta, 1969), p. 10.

En Colombie-Britannique

G. E. Mills

Introduction

Les premiers palais de justice de Colombie-Britannique constituent les jalons du chemin quelquefois tortueux qu'a pris la Justice pour implanter un système judiciaire décentralisé dans la province. La dispersion des établissements, une économie oscillant entre l'abondance et la pénurie, un territoire immense coupé d'obstacles géographiques, tout contribua à retarder la mise en place de cours de comté administrées par les pouvoirs publics locaux jusqu'à la fin du XIX^{e} siècle.

L'histoire judiciaire de la province n'est pas caractérisée en ses débuts par d'impressionnants palais de justice, mais par des personnages pittoresques chargés de rendre la justice: commissaires de l'or, magistrats et surtout le juge Matthew Baillie Begbie, dont les exploits marquèrent de façon originale l'histoire de l'application de la loi en Colombie-Britannique. Au-delà de la ville de Victoria, les installations où ces gens rendaient la justice étaient rudimentaires ou primitives, ou tout simplement inexistantes.

La construction de palais de justice permanents dignes de ce nom continua à être entravée par le manque de fonds et le caractère imprévisible de la colonisation de la province jusqu'à la fin des années 1880. Les villes-champignons des mines s'évanouissaient souvent aussi soudainement qu'elles étaient apparues. Il était donc extrêmement hasardeux d'investir dans des bâtiments onéreux. Certains se prêtèrent à ce jeu dans les années 1890 et 1900, parfois avec succès mais souvent avec pertes. C'est pourquoi, parmi les premiers palais de justice construits dans les régions éloignées de la province, un grand nombre furent abandonnés ou changèrent de vocation. En général, le tribunal se contentait de bâtiments utilitaires en bois qui servaient souvent de poste de police local et de bureau pour les représentants du gouvernement. Peu de ces bâtiments ont survécu.

Seules les villes solidement établies, celles de l'île de Vancouver et celles du littoral, virent s'élever des palais de justice en brique et en pierre, avant 1900. Après cette date, des bâtiments comparables apparurent les uns après les autres dans les principales agglomérations de la province. Nous étudierons dans le présent chapitre l'histoire du système judiciaire de la Colombie-Britannique et les types de bâtiments qui abritèrent ses tribunaux au cours des périodes historiques qui se sont succédées avant 1930.

La période coloniale, 1849-1871

La période coloniale de l'histoire judiciaire de la Colombie-Britannique a été marquée par les efforts systématiques visant à mettre en place des institutions aptes à appliquer la *Common Law* (droit commun) d'Angleterre, d'abord dans l'île de Vancouver, puis sur le continent. Avant d'être réunis en 1866, les systèmes judiciaires des deux colonies évoluèrent indépendamment l'un de l'autre, tout en se modifiant pour s'adapter aux réalités particulières de chacune. Après 1866, le modèle continental fut adopté même si les deux systèmes ne furent pas officiellement fondus sous l'autorité d'un seul juge en chef avant 1871.

Dans l'île de Vancouver, la mise en place d'un système judiciaire composé de tribunaux inférieurs et supérieurs fut retardée pendant plus d'une décennie à cause du peu de population et de l'absence de personnes qualifiées. Bien qu'on ait pris des dispositions pour la création de cours d'archives et la nomination de juges de paix en 1849, année de la naissance de la colonie, les premières tentatives pour instaurer un système de tribunaux inférieurs administrés par des juges de paix non juristes se solda par un échec. Pendant les quatre premières années, toutes les affaires furent jugées par le gouverneur, soit dans les locaux de la Compagnie de la baie d'Hudson au fort Victoria ou à bord d'un navire pour les collectivités côtières[1]. Lorsqu'il devint évident qu'il était impossible de mettre sur pied un système décentralisé de tribunaux inférieurs présidés par des non-juristes, le gouverneur James Douglas envisagea la possibilité de créer un tribunal supérieur. En 1853, il nomma David Cameron, non juriste, "juge" d'une cour de plaids communs ayant compétence en matière d'actions civiles allant jus-

qu'à deux mille livres. La nomination de Cameron fut par la suite approuvée par le ministère des Colonies en 1856, date à laquelle il devint officiellement le premier juge en chef de la colonie[2]. Au cours de la même année, le contrôle du système judiciaire avait été dévolu, du moins en principe, à l'assemblée législative nouvellement constituée. En réalité, le gouverneur et le conseil dont le juge en chef était membre continuèrent à rédiger les textes de loi définissant l'organisation et les fonctions de la Cour suprême. Après 1858, ce rôle fut assumé par un procureur général indépendant.

Jusqu'en 1858, tous les litiges furent tranchés par le juge Cameron à Victoria. Cette année-là, on prit des mesures préliminaires en vue d'établir un système de tribunaux inférieurs en mettant en place un tribunal de première instance de droit civil en plus de la Cour suprême. Deux juges appointés furent par la suite nommés à Victoria et à Nanaïmo. Le décret de 1866 sur les cours de comté étendit le ressort de ce tribunal à toute la colonie, et investit le gouverneur du pouvoir de désigner les districts des cours de comté et de nommer les magistrats locaux. Dans le cas de l'île de Vancouver, cette mesure eut pour simple effet de reclasser les deux magistrats en place à Victoria et à Nanaïmo qui devinrent des juges de cour de comté[3]. Jusqu'en 1870, l'effectif des juges salariés de la colonie se limitait au juge en chef et à deux juges de tribunal inférieur. Pour étendre le système des tribunaux inférieurs dans les petites collectivités sans grever le maigre budget de la colonie, on remit à l'honneur, de 1866 à 1870, la politique de nommer des juges de paix non juristes et non rémunérés. Ces représentants officiels furent en fonctions jusqu'à la fusion des deux systèmes de tribunaux de la colonie en 1870.

Jusqu'en 1860, la Cour suprême de l'île de Vancouver continua à siéger dans divers bâtiments provisoires. À vrai dire, la construction de bâtiments publics n'était guère prioritaire au cours de cette période. La décision arbitraire prise en 1859 par le gouverneur Douglas de faire construire à Victoria un ensemble de quatre bâtiments en brique pour abriter la législature, la Cour suprême et divers bureaux du gouvernement fut l'objet de sévères critiques qui reposaient surtout sur l'argument que la colonie ne pouvait se permettre un tel luxe. Les curieux bâtiments en brique et en bois, oeuvres de H.O. Tiedeman, employé du *Department of Lands and Works* de la colonie, leur valurent immédiatement le surnom de "maison close" de la part des habitants de Victoria[4] (fig. 1). De fait, un seul des bâti-

1 Cour suprême, Victoria

Construction en 1860; H.O. Tiedeman, architecte. Ce bâtiment en brique fut le premier palais de justice permanent de Colombie-Britannique. Au début il servait à la fois de palais de justice et de local à l'assemblée législative pour la colonie de l'île de Vancouver, puis il fut utilisé exclusivement pour la cour de 1864 environ à 1888. Il fut démoli en 1957. (Archives de la Colombie-Britannique.)

ments était terminé lorsqu'en 1860, pour des raisons financières, on dut mettre brusquement fin à la construction. La Cour suprême et la législature furent donc contraints de partager les mêmes locaux pendant quatre ans, et l'on s'arrangea pour que les audiences du tribunal soient tenues entre les sessions de l'assemblée. Cette situation finit par se régler lorsque les autres bâtiments furent terminés en 1864, date à laquelle la Cour suprême eut enfin droit à un local permanent[5].

Dans l'île, seules Victoria et Nanaïmo disposaient de tribunaux inférieurs. Dans la capitale, on avait installé une salle d'audience pour la cour du magistrat dans un bâtiment qui abritait à la fois les locaux de la police et la prison construits pour la ville à Bastion Square en 1859 - en fait, les deux niveaux de cours cohabitèrent dans des locaux de ce bâtiment cette année-là[6]. La cour du magistrat continua à y siéger pendant les vingt années qui suivirent. A Nanaïmo, les installations étaient encore bien plus précaires puisque le juge appointé résident fut obligé de siéger dans une pièce de sa maison pendant toute la période coloniale[7].

Le système judiciaire conçu pour la Colombie-Britannique continentale avait été modifié pour tenir compte des modes particuliers de colonisation créés par la ruée vers l'or. En conséquence, il s'écartait à maints égards du système conçu pour le milieu comparativement stable de l'île de Vancouver. La colonie avait été établie en toute hâte, en 1858, à la suite de la découverte d'or dans le Fraser. Pour le gouverneur Douglas, le plus urgent était de mettre rapidement en application le droit commun, étant donné que la majorité des chercheurs d'or aboutissant dans la région étaient américains. Pour l'aider dans cette tâche, le ministère des Colonies nomma Matthew Baillie Begbie, avocat anglais qualifié, au poste de juge et de conseiller dans la rédaction des lois. Begbie arriva dans la colonie en novembre 1858 et s'attela immédiatement à la double tâche de définir les structures des cours supérieures et de faire régner la justice dans toute la colonie. Dans les six mois qui suivirent son arrivée, il y eut une série de proclamations qui furent couronnées par la création officielle d'une cour d'archives qui allait devenir la Cour suprême de droit civil de Colombie-Britannique ("The Supreme Court of Civil Justice of British Columbia") dont Begbie était l'unique juge[8]. Au début Begbie utilisa des locaux provisoires, d'abord au fort Langley, puis en 1859 dans la nouvelle capitale de la colonie, New Westminster. La construction d'un bâtiment distinct destiné à la Cour suprême suivit en 1860. C'était un austère bâtiment en bois mesurant 40 pieds sur 20 et comprenant une salle d'audience, une salle pour les délibérations du jury et un petit bureau[9]. Les plaintes à l'égard de l'esthétique et des carences de ce bâtiment commencèrent à se faire entendre quelques années à peine après sa construction:

> Pour ce qui est de l'actuel palais de justice, ce n'est pas un endroit recommandable en hiver. Son plancher disjoint, ses fenêtres branlantes, ses murs et son plafond revêtus de coton crasseux tombant en lambeaux par endroits et flottant dans le vent comme un oiseau de mauvais augure au-dessus du siège du juge, tout cela est une honte pour la ville.[10]

Deux mille livres furent affectées pour le remplacer en 1865 mais les plans furent par la suite abandonnés au fur et à mesure que la situation financière de la colonie se détériorait. En conséquence, le bâtiment resta en usage en tant que principal palais de justice sur le continent jusqu'en 1872.

Begbie ne passait pas la plus grande partie de son temps à New Westminster mais à parcourir un long circuit pour y juger des causes criminelles, ce qui l'amenait dans les lointains camps miniers qui faisaient leur apparition à divers endroits de la colonie au début des années 1860. La solide réputation de Begbie qui en fait l'une des personnalités les plus originales de l'histoire de la Colombie-Britannique repose avant tout sur ses exploits qui en font l'incarnation même de la loi anglaise en cette période lointaine. A l'absence d'un lieu orthodoxe pour rendre la justice, Begbie substituait la majesté de sa présence avec un remarquable succès comme l'a noté Sidney G. Pettit, l'un de ses biographes:

> Partout où il tenait audience, que ce fût dans un palais de justice, dans une grange, ou en plein air, monté sur son cheval, il s'efforçait de recréer l'atmosphère d'un tribunal anglais. Il emportait avec lui ses robes de magistrat et était toujours vêtu de la façon qui convenait au tribunal qu'il présidait.[11]

Pettit voit une analogie entre les activités de Begbie et celles de ses ancêtres anglais du

moyen âge: "Il n'était pas sans faire penser aux juges itinérants de l'époque d'Henri Ier et d'Henri II portant les ordonnances royales aux confins du royaume..."

L'art de la mise en scène dont faisait preuve Begbie lui servait à en imposer à ces populations instables des premiers camps miniers et à donner aux tribunaux de la colonie une nette coloration d'institution anglaise. Cette double fonction, Begbie allait continuer à l'assumer pendant sa longue carrière de juge en chef qui se poursuivit après la Confédération (fig. 2)[12].

Le déclin persistant des mines d'or après 1863 aboutit à la stabilisation de la population au sein de la colonie. Les villages nés de la ruée vers l'or disparurent ou se firent plus petits, ce qui permit à Begbie de mettre en oeuvre un véritable calendrier de sessions de printemps et d'automne, à des endroits désignés, avant la fin de la décennie. En 1870, ces endroits comprenaient six localités, New Westminster, Yale, Lytton, Clinton, Quesnel et Richfield, qui étaient visitées dans une tournée d'un mois en mai et en septembre[13]. Rien ne nous indique que l'on construisît un bâtiment spécialement destiné à la Cour suprême dans l'une de ces localités, si l'on excepte New Westminster; il semble plutôt que les assises de la Cour suprême se déroulaient dans des bâtiments où siégeait un tribunal inférieur, bâtiments destinés dans ces divers lieux à l'administration ou parfois même à la prison.

L'établissement d'un réseau permanent de tribunaux inférieurs sur le continent commença en 1859 à la suite de l'implantation de la Cour suprême. À cette occasion, le gouverneur Douglas s'écarta de la méthode habituelle qui voulait que l'on se conforme au modèle anglais du droit commun. Il préféra mettre en oeuvre un nouveau système connu sous le nom de tribunal du commissaire de l'or (Gold Commissioner's Court) en faisant adopter en 1859 la loi sur les champs aurifères (Gold Fields Act)[14]. Cette loi s'inspirait apparemment de lois analogues en vigueur en Australie et en Nouvelle-Zélande et créait un groupe de fonctionnaires appelés commissaires adjoints de l'or; dans l'administration mise en place par la suite, ceux-ci jouèrent un rôle exceptionnel en assumant à la fois une charge administrative et judiciaire auprès des tribunaux inférieurs dans tout l'intérieur de la colonie. Les personnes désignées assumaient

2 Le juge Matthew Baillie Begbie
Il fut le juge en chef de la Colombie-Britannique de 1870 à 1894. Pendant de nombreuses années il fit la tournée des territoires intérieurs, siégeant dans tous les endroits possibles et rendant la justice même à cheval, à l'occasion.
(Archives de la Colombie-Britannique.)

des fonctions de magistrat, statuant sur des affaires civiles tout en étant par ailleurs compétentes en matière de litiges miniers dans le district où elles avaient été nommées. L'étendue de leurs pouvoirs en tant que magistrats chargés des affaires civiles fut définie dans un second texte de loi, la loi sur les petites créances de 1859 (Small Debts Act) qui les habilita à statuer sur des affaires civiles ne dépassant pas 50 livres[15]. De plus, les commissaires adjoints de l'or accomplissaient une foule de tâches administratives et faisaient notamment office de percepteurs d'impôts, de scrutateurs, de représentants du gouvernement auprès des Indiens, et de commissaires adjoints des terres et travaux publics. Cinq fonctionnaires de ce genre furent nommés en 1859, puis quatre autres en 1863 lorsque leur efficacité eut été pleinement démontrée. Le gouverneur

Anthony Musgrave déclarait plus tard que "l'excellente administration de ce gouvernement et la manière remarquable dont on avait réussi à maintenir l'ordre beaucoup mieux que dans les territoires voisins étaient surtout dues à la façon dont ces fonctionnaires s'acquittaient de leurs tâches."[16]

La réticence du gouvernement de la colonie à financer la construction de bâtiments publics multipliait les difficultés auxquelles étaient confrontés les commissaires adjoints de l'or qui étaient chargés de se trouver des locaux d'abord pour eux-mêmes et ensuite pour leurs subordonnés à leur arrivée dans le district où ils étaient affectés. Le juge Begbie a laissé une description saisissante des conditions dans lesquelles les deux premières personnes nommées dans le district de Cariboo s'acquittaient de leurs tâches en 1860:

> À Williams Creek, M. Elwyn s'était construit une cabane en rondins qui, séparée en deux par le milieu, offrait de la place pour écrire dans la première pièce, soit une surface d'environ 12 pieds sur 16; dans l'autre pièce de même superficie où l'on jouissait d'une cheminée, ce qui était un luxe exceptionnel, M. Elwyn, son secrétaire et trois officiers de police disposaient de couchettes superposées où chaque homme pouvait installer ses couvertures séparément. À Van Winkle, M. O'Reilly n'avait pas trouvé les moyens de s'offrir un tel luxe - et toutes les affaires du district étaient réglées sous la tente; c'était là son unique protection contre les intempéries, et les livres et les registres du district n'avaient pas meilleur sort.[17]

On donna une autre définition aux tribunaux inférieurs lors de la promulgation de l'ordonnance sur les cours de comté de 1866. Cette loi créait un premier réseau de cours de comtés présidées par des juges compétents en matière d'actions civiles ne dépassant pas 500 livres. C'est à cette époque que fut introduite la possibilité d'être jugé par un jury et que l'on conféra le droit d'appel à la Cour suprême bien que le réseau n'inclût pas encore de cour d'archives[18]. Quatre des commissaires adjoints de l'or titulaires de leur charge furent nommés juges de cour de comté et postés dans les localités de New Westminster, Yale, Lillooet et Richfield[19]. L'effectif total des juges de cour de comté dans la colonie de la Colombie-Britannique nouvellement constituée était de six personnes, y compris les deux juges supplémentaires nommés dans l'île de Vancouver à la même époque. Ces changements eurent peu de répercussions sur la construction des palais de justice sur le continent jusqu'à la fin de la période coloniale. L'union coloniale de 1866 avait été motivée par le climat économique catastrophique qui régnait dans les deux colonies, mais la baisse continue de la production de l'or à la fin des années 1860 fit s'envoler rapidement les espoirs de reprise. La période se caractérise par des déficits chroniques des finances du gouvernement, occasionnés tout d'abord par la construction de la route Cariboo entre 1862 et 1865. La conséquence directe de ces déficits fût une réduction continuelle du budget des travaux publics à partir de 1865, ce qui empêcha la construction d'autres palais de justice durant la période d'avant la Confédération - d'où l'ajournement de la construction des nouveaux bâtiments prévus pour New Westminster et d'autres localités[20]. Les magistrats durent se contenter des locaux existants qui étaient au mieux rudimentaires. À Richfield (antérieurement William Creek), centre judiciaire et administratif du district de Cariboo, le "palais de justice" était un bâtiment en rondins de 1862, de 16 pieds sur 22, comprenant une salle d'audience et le cabinet du juge (fig. 3). Ce bâtiment fut utilisé pendant vingt ans. À Quesnel, les plans critiqués qu'on avait fait faire pour construire un palais de justice en 1866 furent indéfiniment oubliés et le juge résident fut contraint de recourir alternativement à deux solutions: louer un local ou utiliser une pièce dans la prison de la ville[21]. Les installations existantes dans d'autres centres où siégeaient des cours de comté, notamment à Yale et à Lillooet n'étaient sans doute guère mieux.

La fusion officielle des tribunaux supérieurs de l'île de Vancouver et de la Colombie-Britannique fut retardée jusqu'à ce que l'un des deux juges en chef titulaires mourût ou quittât sa charge. Celui de l'île de Vancouver prit sa retraite en 1870, et à partir de ce moment-là Matthew Baillie Begbie prit les fonctions de juge en chef de la Cour suprême de la Colombie-Britannique. Par conséquent, la réunion des deux instances, Cour suprême et cours de comté, fut menée à bien avant la Confédération. Le personnel comprenait le juge en chef assisté d'un juge puîné pour la Cour suprême et six juges de cours de comté. Ces derniers postes continuaient à

3 Palais de justice, prison et autres bâtiments du gouvernement à Richfield
Construction en 1862-1863. Cette photographie fut prise vers 1866 au cours de la ruée vers l'or de Barkerville. Un voyageur décrivit l'architecture locale comme n'étant ni dorique, ni ionique, ni corinthienne mais nettement de la Colombie. C'est là que le juge Begbie jugea certaines de ses causes les plus célèbres.
(Archives de la Colombie-Britannique.)

être occupés par du personnel ayant une formation en droit médiocre sinon nulle, en dépit du nombre croissant d'avocats diplômés dans la colonie après 1863. Si l'on excepte le bâtiment en brique de la Cour suprême à Victoria, la Colombie-Britannique ne possédait aucun palais de justice permanent avant la Confédération. La promulgation de l'ordonnance sur les cours de comté en 1866 entraîna la désignation du premier groupe de centres administratifs et judiciaires, mais la construction de bâtiments permanents fut en fait retardée par les déficits constants du gouvernement.

Après la Confédération, 1871-1882

Parmi les conditions qui incitèrent la Colombie-Britannique à entrer dans la Confédération en 1871, il y avait la promesse de la part du gouvernement du dominion d'endosser le passif de la colonie. D'un seul coup, le déficit que l'on traînait depuis longtemps, dû aux dépenses que l'on avait engagées pour la construction des routes et pour l'administration fut éliminé tandis que diverses subventions annuelles étaient accordées. Entre autres, il y avait la prise en charge du traitement des juges de la Cour suprême et des cours de comté de la nouvelle province. Ceci eut un effet immédiat sur la structure judiciaire en place puisqu'on nomma un autre juge puîné à la Cour suprême en 1872[22].

Un certain nombre de changements institutionnels se produisirent à l'échelon des cours de comté au cours de l'année suivante suite à l'adoption de la loi d'extension des cours de comté (County Court Extension Act). Ces changements comprenaient notamment la fusion des tribunaux miniers et des cours de comté, et par conséquent donnaient aux juges de ces dernières, en plus de leur compétence en matière civile, pleine compétence dans un domaine où l'autorité était antérieurement exercée par les commissaires adjoints de l'or. Les fonctions extrajudiciaires antérieurement accomplies par les commissaires de l'or furent dévolues à un groupe de fonctionnaires, spécialement créé à cet effet, appelés agents du gouvernement, qui cumulèrent les fonctions de greffier des cours de comté et leurs autres tâches[23]. Ces mesures eurent des répercussions directes sur la situation des palais de justice de la province étant donné qu'elles perpétuaient la politique de faire cohabiter

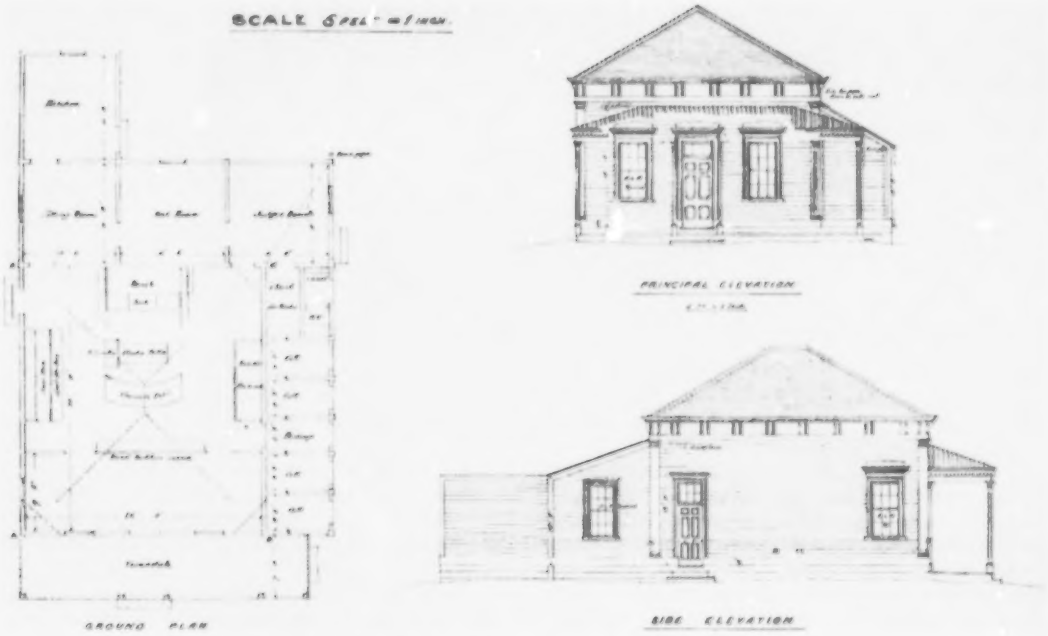

4 Plan du palais de justice et poste de police de Clinton
Construction en 1874, démolition vers 1897. Les cellules des prisonniers occupaient l'un des côtés du bâtiment, ce qui permettait au public de voir facilement les détenus. Les pièces à l'arrière étaient destinées au logement du juge itinérant durant ses visites périodiques.
(Archives de la Colombie-Britannique.)

dans un même bâtiment les fonctions judiciaires et administratives. En conséquence, les termes "palais de justice" et "bâtiment du gouvernement provincial" furent utilisés indifféremment pour désigner les bâtiments abritant ces fonctions.

Le nouveau climat de solvabilité qui suivit immédiatement la Confédération fut à l'origine de la construction de palais de justice au début des années 1870, effort qui ne dura pas bien longtemps. On construisit à New Westminster, à Nanaimo et à Yale entre 1871 et 1874 les bâtiments qui faisaient depuis longtemps défaut. Tous furent construits en bois sur des fondations de pierre, et les locaux réservés au tribunal se trouvaient à l'étage au-dessus de divers bureaux administratifs et de la prison. On construisit également de plus petits bâtiments abritant une salle d'audience, des cellules et un logement à Clinton, à Osoyoos et à Kamloops au cours de la même période. Les plans du palais de justice de Clinton, qui ont survécu jusqu'à nos jours, donnent une idée de l'agencement spacial rustique de ces bâtiments où la salle d'audience était flanquée, sur un côté, d'une rangée de cellules s'ouvrant sur le mur extérieur (fig. 4). Les locaux étaient encore moins gais dans les plus petites villes où l'on se bornait à construire des postes de police en pans de bois ou en rondins comprenant deux ou trois cellules d'un côté et une salle d'audience de l'autre. C'est dans des endroits semblables que les procès se déroulaient pendant la tournée des cours de comté (fig. 5).

La solvabilité de la Colombie-Britannique qui suivit la Confédération se révéla éphémère sinon illusoire; les déficits annuels refirent leur apparition en 1972 et persistèrent pendant toutes les années 1870. La source du problème était que l'on n'avait toujours pas d'assiette économique stable pour les impôts. Pendant la

période coloniale, les recettes de l'État provenaient surtout des impôts sur la production d'or et des entreprises connexes. Avec le déclin continu de cette source de revenus pendant les années 1870, le gouvernement provincial vit ses ressources financières s'amenuiser en dépit des subventions fédérales. Cette situation aboutit à une politique d'austérité et de restriction qui se prolongea pendant toute la décennie[24]. C'est dire que peu de changements touchèrent les instances judiciaires avant 1878, et ceux qui furent introduits après cette date avaient autant pour but de comprimer les frais d'administration que d'améliorer l'efficacité des tribunaux.

La centralisation des fonctions de la Cour suprême à Victoria devint une source croissante de mécontentement pour les habitants du continent qui n'avaient accès à ces services que lors des assises semestrielles des juges. Les critiques à l'égard du système des cours de comté en place se faisaient de plus en plus entendre et portaient surtout sur le manque de qualification de leur personnel[25]. Les juges nommés à l'origine en 1866 continuèrent d'occuper leur charge, et jusqu'en 1880 il n'y eut aucune autre nomination dans les cours de comté[26]. La réaction du gouvernement provincial à l'insatisfaction croissante se traduisit par deux lois adoptées en 1878 et 1879. La loi sur l'amélioration de l'administration de la justice (Better Administration of Justice Act) de 1878 prescrivait la nomination de deux autres juges à la Cour suprême, ce qui portait l'effectif total de la province à cinq juges, et il était stipulé qu'au moins trois d'entre eux devaient résider sur le continent où ils statueraient sur les litiges des cours de comté et de la Cour suprême[27]. La loi sur les districts judiciaires de 1879 (Judicial Districts Act) divisait la province en quatre districts judiciaires vaguement définis dans le but surtout d'affecter un logement aux juges résidents nouvellement nommés. Ces districts judiciaires comprenaient Westminster, Clinton et Cariboo sur le continent, auxquels s'ajoutait le district judiciaire de Victoria englobant l'île de Vancouver, les Kootenays, Cassiar et toutes les autres régions non incluses dans les trois autres. Les juges de la Cour suprême étaient chargés de désigner des centres d'assises dans chacun de ces districts: New Westminster, Clinton, Richfield et Victoria, respectivement. En plus de présider les audiences périodiques de la Cour suprême et des tribunaux de première instance dans leur district, les juges étaient contraints d'être présents aux sessions plénières de la cour à Victoria[28]. La réponse des juges à cette tentative de décentralisation fut nettement défavorable. Ces derniers prétendaient que le gouvernement provincial n'avait pas le pou-

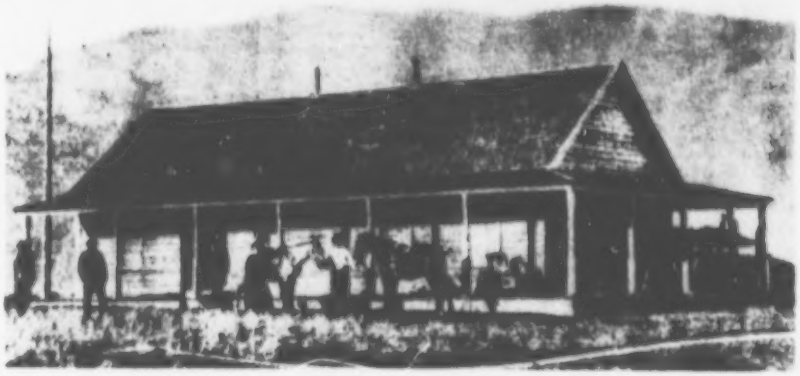

5 Palais de justice d'Osoyoos

Le "juge" Haynes et des habitants du lieu posèrent pour cette photographie devant le palais de justice d'Osoyoos dans l'Okanagan en 1876. Le juge Haynes accomplissait diverses fonctions gouvernementales en plus d'entendre des causes de première instance dans ce bâtiment qui était également sa résidence.
(Archives de la Colombie-Britannique.)

6 Palais de justice de Richfield
Construction en 1882; plans du ministère des Travaux publics de la Colombie-Britannique. Ce bâtiment fut construit pour loger le juge résident de la Cour suprême affecté à Richfield en 1882. Il remplaçait le bâtiment en rondins présenté à la figure 3 et est actuellement le plus vieux palais de justice ayant survécu dans la province.
(A. Kerr, British Columbia Heritage Conservation Branch.)

voir de fixer les conditions de résidence des juges dont la nomination relevait de la compétence fédérale en vertu des dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Ils contestèrent également la légalité de la décision obligeant les juges de la Cour suprême à présider des cours de comté[29]. En dépit de ces objections et d'autres encore, les révisions entrèrent en vigueur en 1881, l'on mit fin à l'ancien système des cours de comté jusqu'alors en vigueur et leurs juges profanes furent mis à la retraite[30].

Les changements ne réussirent guère à mettre en veilleuse les critiques du continent qui se plaignait de l'insuffisance des services judiciaires; au contraire, ils accélérèrent la détérioration du système des tribunaux inférieurs, et en deux ans, la situation avait pris les proportions d'une crise. Ils n'avaient pas non plus tellement stimulé la construction de nouveaux palais de justice, puisque les seules améliorations furent la construction de nouveaux petits palais de justice à pans de bois à Yale et à Richfield en 1882 pour loger les juges contestataires de la Cour suprême qui y étaient affectés. Le palais de justice de Richfield est dans la province le plus ancien de ces édifices encore debout (fig. 6).

La nouvelle organisation des cours de comté, 1883-1898

Les années 1880-1890 correspondirent à une période de croissance rapide et de prospérité économique provenant en grande partie de la construction du chemin de fer du Canadien Pacifique et du réseau de lignes secondaires qui ouvrit de nouvelles régions à la colonisation et à l'exploitation minière. Pendant cette période, la population de la province fit plus que tripler, puisqu'elle passa d'à peu près 50 000 habitants à plus de 150 000 au tournant du siècle. Cette croissance nécessitait et ce, de façon urgente, la révision et le développement du système judiciaire de la province. En 1883, le système des tribunaux de comté était devenu pratiquement impuissant à régler les problèmes sur le continent. Le secrétaire de la province, John Robson, écrivait:

> Les litiges ne sont plus réglés, ce qui suscite un certain malaise dans la population; les débiteurs défient leurs créanciers; nul ne s'occupe du règlement des successions, il faut en faire la demande à Victoria et engager des frais que rien ne justifie... La décision d'affecter les juges de la Cour suprême à un district se révèle inefficace, et les juges ne résident pas dans leur district... Compte tenu des énormes distances qui séparent certains districts de Victoria et de l'impraticabilité des routes pendant l'hiver, ces districts se trouvent par nécessité privés de tribunaux pendant un laps de temps inacceptable.[31]

Pour corriger la situation, le gouvernement provincial adopta en 1883 la loi sur les cours de comté (County Courts Act) qui, pour la première fois, divisait la province en comtés judiciaires nettement définis, ayant à leur tête un juge résident de cour supérieure. Ces comtés étaient les suivants: 1) Victoria desservant l'île de Vancouver et les îles de la Reine-Charlotte à l'exception de Nanaimo et de Comox; 2) Nanaimo; 3) New Westminster comprenant les circonscriptions électorales de New Westminster, la ville de New Westminster

ainsi que les arrondissements de vote de Hope, Yale et Lytton de la circonscription électorale de Yale; 4) Yale comprenant Cache Creek, Kamloops, Nicola Lake ainsi que les arrondissements de vote d' Okanagan et Rock Creek de la circonscription électorale de Yale; 5) Cariboo correspondant aux circonscriptions électorales de Lillooet et de Cariboo; et 6) Kootenay correspondant à la circonscription électorale de Kootenay[32].

C' est ce cadre territorial qui constitua la base des comtés judiciaires, tels qu' ils se présentent encore actuellement dans la province. Les modifications qui furent apportées par la suite se présentèrent sous forme d' additions, de modifications de frontières et d' augmentations de leur utilisation. Un septième district celui de Vancouver vint s' ajouter en 1892; le comté de Kootenay fut subdivisé en sections est et ouest quatre ans plus tard à la suite de la croissance rapide que connut la région. Avant 1895, la division en comtés ne fut valable que pour les cours de comté; l' adoption de la lois sur la définition des comtés (County Definition Act) cette année-là étendit son application à la Cour suprême et également à diverses fonctions administratives[33].

La nomination des juges de cours de comté fut un processus qui se fit par étapes en dépit des changements de structure. Bien que la loi de 1883 ait prescrit leur nomination, il n' y eut qu' un seul juge de cette catégorie avant 1889. En réalité, c' est le groupe en place des juges décentralisés de la Cour suprême qui continua à régler le gros des litiges des deux ordres d' instance. La première exception fut la nomination d' un juge de cour de comté dans le comté de Cariboo en 1884, dans le but apparemment de libérer le juge titulaire de la Cour suprême pour lui permettre d' occuper un poste plus productif[34]. Trois nominations supplémentaires eurent lieu en 1889 lorsque le nombre de litiges des comtés de Nanaimo, New Westminster et Yale justifia cette mesure. Elles furent suivies par une cinquième nomination dans le comté de Kootenay après sa division en 1896[35].

Une fois les comtés judiciaires créés, on eut inévitablement besoin de locaux mieux adaptés, en particulier dans les régions qui se peuplaient rapidement de colons. Un total de 33 bâtiments comprenant des locaux destinés aux tribunaux furent construits dans 28 locali-

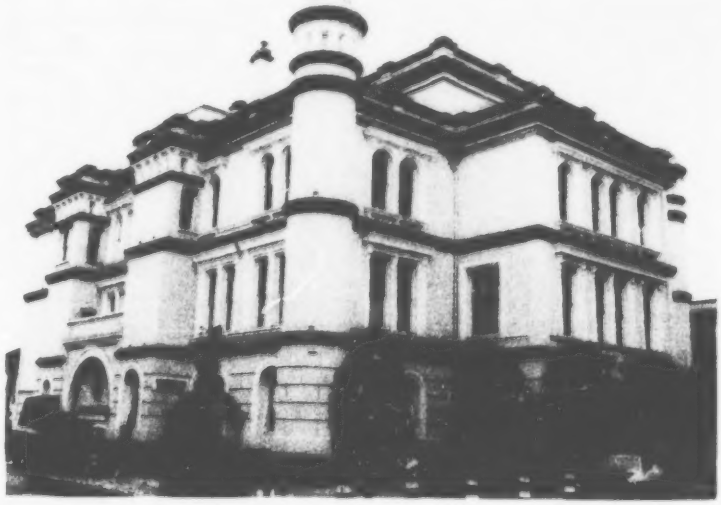

7 Cour suprême, Victoria
Construction en 1887-1888; H.O. Tiedeman, architecte. Ce fut le premier palais de justice d' envergure construit dans la province après la Confédération. Il resta en usage jusqu' en 1962. (Inventaire des bâtiments historiques du Canada.)

tés entre 1883 et 1898. C'était la première fois que l'on mettait en oeuvre un programme systématique de construction de palais de justice dans la province (append. C). Ces bâtiments allaient de petits bâtiments polyvalents à pans de bois destinés à répondre aux besoins des tribunaux itinérants dans les collectivités éloignées, à des bâtiments plus élaborés, en général en bois, mais parfois en brique ou en pierre, dans les nombreuses villes qui avaient été désignées pour abriter des cours d'assises. En 1897, ces villes comprenaient les neuf agglomérations suivantes: Victoria, Nanaïmo, New Westminster, Vancouver, Kamloops, Nelson, Lillooet, Clinton et Richfield[36]. Toutes ces villes sauf les trois dernières eurent droit à un nouveau palais de justice pendant cette période.

Cette vague de nouvelles constructions fut inaugurée par le remplacement du bâtiment original de la Cour suprême de Victoria par un nouvel édifice de dimensions exceptionnelles pour la province en 1887. Curieusement, le lauréat du concours local lancé pour le choix de son architecte fut H.O. Tiedeman, celui qui avait dessiné les plans du premier bâtiment de 1864. Mais le site choisi pour le nouveau bâtiment avait peut-être plus d'importance: alors que la Cour suprême se trouvait auparavant immédiatement à proximité de l'assemblée législative, elle allait maintenant déménager dans un autre secteur de la ville et, se trouvant dans un lieu séparé, allait permettre aux gens de dissocier véritablement les tribunaux provinciaux de l'assemblée législative (fig. 7).

La question des dépenses importantes consacrées à la construction de bâtiments publics continua à donner matière dans la province à de nombreuses querelles qui se trouvaient exacerbées par les déficits budgétaires continuels et la tension dans les relations entre l'île et le continent[37]. Dans ce contexte, la construction d'un bâtiment public élégant dans la capitale n'allait pas sans un certain risque politique; aussi le gouvernement

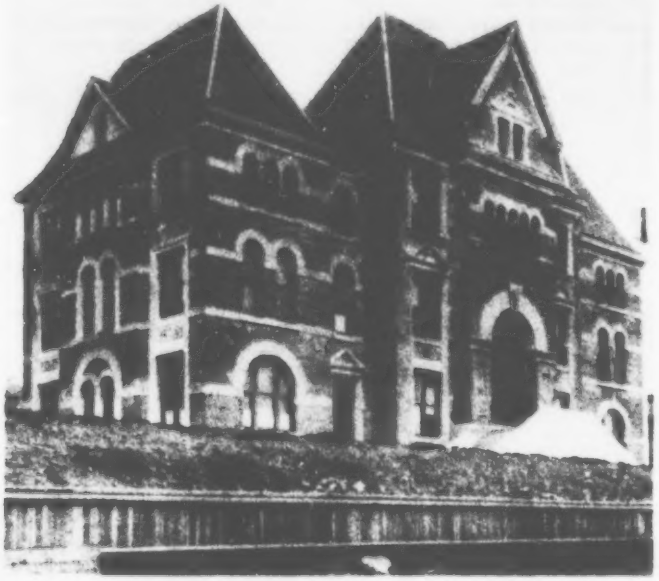

8 Palais de justice de New Westminster

Construction en 1890-1891; incendie et reconstruction en 1899-1900; G.W. Grant, architecte. Cette photographie fut prise vers 1900. Les annexes successives ont gâté le style roman du bâtiment.

(W.A. Carré, *Art Work on British Columbia*, 1900.)

prit-il la peine de dissiper les doutes éventuels en expliquant que les considérations pratiques l'avaient emporté sur les considérations esthétiques. Ces préoccupations apparaissent très bien dans une description de l'époque du *British Colonist* de Victoria:

> Dans la construction de l'édifice, les entrepreneurs n'ont pas été astreints à un style traditionnel d'architecture ou à un quelconque aménagement. On a fait une analyse approfondie des besoins des divers services et l'on a considéré avant tout le côté pratique. Aussi le bâtiment a-t-il été conçu pour répondre aux besoins des fonctionnaires et du public. Il a été conçu pour combler une lacune depuis longtemps évidente et non pour servir de vitrine à un architecte ou pour lui permettre de réaliser ses rêves.[38]

Le bâtiment de la Cour suprême de Victoria fut suivi par d'autres palais de justice dessinés par des architectes à Nanaïmo, New Westminster, Vancouver, Vernon et Nelson au cours des cinq années suivantes. Les critères du gouvernement à l'égard des plans semblent s'être limités à fixer des limites de coût, et les plans de tous les bâtiments publics sauf les plus modestes étaient confiés à des architectes du secteur privé. Le recours à un concours pour choisir les plans du palais de justice de Victoria fut une exception car par la suite, on confia, dans la mesure du possible, les plans à un architecte habitant la région. Le résultat logique fut une grande diversité de styles allant du style roman pour le palais de justice de New Westminster (fig. 8) à un bâtiment de style classique à Vancouver[39] (fig. 9). L'utilisation de la brique ou de la pierre fut limitée en grande partie aux quatre principales villes côtières de Victoria, Vancouver, New Westminster et Nanaïmo. L'exception fut un bâtiment en brique de deux étages construit à Vernon, localité où résidait le ministre des Terres et Travaux publics en 1892[40].

Néanmoins, une figure dominante émergea dans le domaine de l'architecture publique au cours des années 1890. C'était Francis Mawson Rattenbury, lauréat du concours lancé en 1892 pour la construction du nouveau bâtiment de l'assemblée législative avec qui l'on passa des marchés pour la construction de deux palais de justice en 1894 et 1895. Le premier de ces bâtiments fut une petite construction en pans de bois à Chilliwack qui fut suivie par l'érection d'un palais de justice en pierre encore debout aujourd'hui à Nanaïmo. Ce dernier est particulièrement remarquable du fait qu'il amorçait un mouvement qui allait aboutir à l'introduction d'éléments architec-

9 Palais de justice de Vancouver
Construction en 1888-1890, démolition en 1914; T.C. Sorby, architecte. L'architecte avait auparavant dessiné les plans de divers palais de justice d'inspiration classique du même genre en Angleterre d'où il était originaire. Ce fut sa seule réalisation en Colombie-Britannique.
(Archives de la ville de Vancouver.)

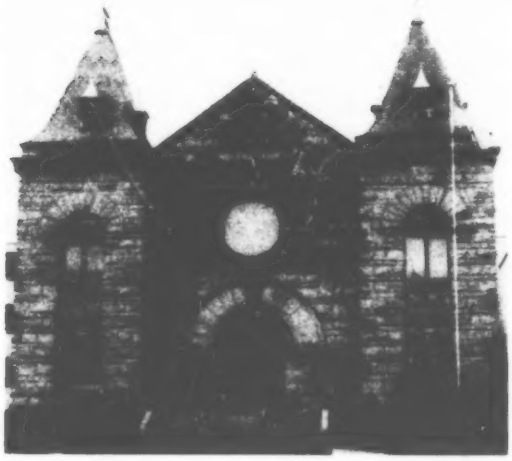

10 **Palais de justice de Nanaimo**
Construction en 1895-1896; F.M. Rattenbury, architecte. Ce fut le premier de trois palais de justice d'envergure dessinés par Rattenbury. Il établit comme politique d'utiliser les matériaux locaux. Le bâtiment inspira également la conception d'un certain nombre de bâtiments construits plus tard dans l'intérieur.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada.)

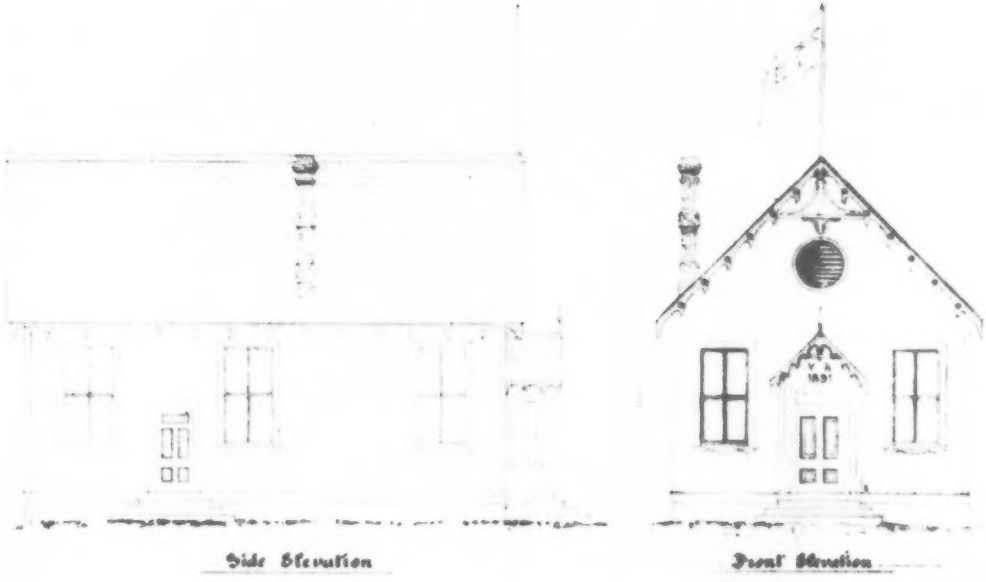

11 **Plan des palais de justice d' Ashcroft et de Comox**
Dessin de Bureau des plans du ministère des Terres et Travaux en 1891. Ces bâtiments servaient probablement de salle de réunion pour les gens du lieu lorsque la cour itinérante ne siégeait pas.
(Archives de la Colombie-Britannique.)

turaux pittoresques dans l'un des principaux palais de justice de la province. L'utilisation de ce style architectural semblait particulièrement pertinente dans une province où la magistrature était depuis longtemps considérée comme un moyen servant à renforcer ce lien par le biais de la conception architecturale des palais de justice. Le point le plus intéressant était l'agencement intérieur de la salle d'audience où il avait créé une atmosphère de recueillement analogue à celle des églises en utilisant des éléments propres au gothique, dont les plus notables étaient les plafonds ouverts à blochets à mi-bois et les grandes verrières "agencées de façon à faire pénétrer la lumière derrière le siège du juge et, par les côtés, directement sur le banc des prévenus"[41]. Cette disposition, prévue pour faire sentir aux prévenus et au public la solennité de la procédure judiciaire (d'où l'inclusion de grandes galeries pour le public) devint un détail que l'on retrouva dans une série de palais de justice construits dans la période suivant 1898. De l'extérieur, le bâtiment est décrit comme étant "de style composite, M. Rattenbury ayant tenu compte de la fonction

12 **Bâtiment polyvalent de Donald**
Plans pour un bâtiment polyvalent du gouvernement provincial à Donald, comté de Kootenay, 1890. Lorsque Donald fut éclipsée par sa voisine Golden, le bâtiment fut placé dans un wagon de train et déménagé dans cette localité. Ses locaux sont caractéristiques des bâtiments du gouvernement dans les petits centres administratifs de l'époque.
(Archives de la Colombie-Britannique.)

que devait remplir le bâtiment"[42]. Vu de face, il est caractérisé par une entrée principale massive cintrée, de style roman, surmontée de colonnes classiques adossées, et flanquée de tours symétriques (fig. 10).

Le palais de justice de Nanaimo apportait une autre innovation importante: on y avait utilisé en grande partie des matériaux locaux ou de Colombie-Britannique. La pierre du parement provenait d'une carrière du voisinage et l'on avait choisi des bois de la région pour les murs et la menuiserie intérieurs. Cette façon de faire fut de plus en plus souvent adoptée pendant les quinze ans qui suivirent.

Dans les plus petites agglomérations, les locaux des tribunaux continuèrent à être construits en bois à l'exception du palais de justice de Vernon (1892). Les bâtiments étaient très différents quant aux dimensions, à l'agencement et à l'esthétique, suivant en cela les besoins locaux, les matériaux disponibles et la date de construction. Ceux qui avaient été construits avant 1893 avaient tendance à être plus sévères, et l'on faisait peu d'efforts pour leur donner un caractère particulier qui puisse permettre de les distinguer en tant que bâtiments publics, même dans les centres administratifs et judiciaires importants. Il ne semble pas que l'on ait souvent eu recours aux services des architectes du secteur privé pour la construction de ces bâtiments. Il semble plutôt que les plans des bâtiments fonctionnels de second ordre comme ceux des palais de justice de Comox et d'Ashcroft (1891) aient été réalisés par des dessinateurs du ministère des Terres et Travaux publics[43] (fig. 11). Dans les centres administratifs comme Kamloops, Lillooet, Midway et Donald, on construisit des bâtiments polyvalents ressemblant à des maisons et comprenant des bureaux, une salle d'audience, des cellules et parfois un logement (fig. 12 et 13). Le palais de justice de Midway ainsi que celui plus tardif de Fort Steele (1897) ont survécu jusqu'à nos jours même s'ils ne servent plus depuis longtemps à abriter le tribunal ou des locaux gouvernementaux.

L'année 1898 marqua la défaite d'une administration qui avait tenu les rênes du pouvoir par l'intermédiaire de plusieurs premiers ministres depuis 1883 et qui avait par conséquent joué un rôle actif dans la restructuration du système judiciaire et de la politique de la Colombie-Britannique en matière de travaux publics. Paradoxalement, bien que cette pé-

13 **Ancien bâtiment du gouvernement provincial à Midway**
Construction en 1895. L'un des rares exemples encore debout de bâtiments polyvalents installés dans plusieurs petites localités de l'intérieur, il comprenait un logement pour l'agent du gouvernement.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada.)

riode ait connu une rapide expansion économique, elle se caractérisa également par un accroissement accéléré de la dette publique qui atteignit 7,5 millions de dollars en 1898, ce qui contribua directement à l'effondrement du gouvernement[44]. Les dépenses engagées dans la construction de bâtiments publics, en particulier celui de l'assemblée législative, étaient considérées par les détracteurs du gouvernement comme l'un des principaux facteurs ayant contribué à créer cette situation. Ceci explique en partie pourquoi l'on n'adopta pas une politique plus systématique de construction de palais de justice pendant les années 1890 et dans les années qui les suivirent immédiatement. Sur le grand nombre de bâtiments érigés à cette époque, la plupart étaient en bois et assez petits, et ils devinrent rapidement inadéquats dans les années suivantes. Très peu ont donc survécu et les exemples qui existent encore sont ceux plutôt vastes situés à Victoria, à Nanaïmo et à New Westminster, ainsi que les petits bâtiments à pans de bois de Fort Steele et de Midway.

Les belles années de la construction des palais de justice, 1898-1914

Bien que le gouvernement Turner eût été défait à cause de l'endettement de plus en plus rapide de la province en 1898, dans les cinq années qui suivirent, le déficit augmenta de quatre millions de dollars tandis que divers gouvernements minoritaires essayaient sans succès de régler le problème. Néanmoins, l'apparition de collectivités minières et industrielles importantes dans les régions de Kootenay et de Boundary ainsi que de la nouvelle ville d'Atlin, née de la ruée vers l'or, aux confins du nord-ouest de la province, nécessita la construction de bâtiments administratifs et judiciaires que l'on ne put retarder. On édifia donc au total sept nouveaux palais de justice entre 1898 et 1903, date du retour à un gouvernement stable.

Les plus grands de ces bâtiments étaient ceux de Rossland et de Greenwood. Quant à la taille et au coût, tous deux se distinguaient de leurs homologues construits plus tôt dans l'intérieur, à l'exception peut-être de celui de Vernon. Les concepteurs en étaient J.J. Honeyman de Rossland et G. D. Curtis de Nelson, architectes formés en Angleterre et exerçant alors dans la région. Le plan que fit

14 Palais de justice de Rossland
Construction en 1898-1901; J.J. Honeyman, architecte. C'était là l'un des plus anciens palais de justice en brique construits à l'extérieur de la partie sud du continent et de l'île de Vancouver, sous l'impulsion de la croissance de Rossland devenu un important centre minier. Le bâtiment a subi peu de changement tant à l'extérieur qu'à l'intérieur depuis sa construction.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada.)

Honeyman pour l'édifice de Rossland n'était pas sans évoquer celui (plus ancien) de Nanaïmo quant à son architecture extérieure et à son aménagement intérieur, tandis que celui de Greenwood était une construction éclectique à pans de bois, qui ne s'éloignait guère des plans des grands bâtiments scolaires de l'époque (fig. 14, 15). Dans les deux cas, l'agencement intérieur se conformait à la tradition qui voulait que l'on situât les locaux de tribunal à l'étage, au-dessus des bureaux du gouvernement, le sous-sol étant réservé aux cellules et aux locaux de la police. En dépit de différences marquées, évidentes dans l'architecture extérieure, les deux palais de justice étaient dotés de plafonds en bois, de vitraux et, surplombant la salle, de galeries pour les spectateurs; tous ces détails ont déjà été notés à propos de l'édifice de Nanaïmo[45] (fig. 16).

Les deux bâtiments entraînèrent des dépenses non négligeables pour l'époque, surtout

15 Palais de justice de Greenwood
Construction en 1902-1903; G.D. Curtis, architecte. Greenwood était une ville-champignon dont la prospérité, reposant sur les mines et l'extraction du métal, fut éphémère. Avec son déclin, son vaste palais de justice en bois ne fut plus souvent utilisé et fut transformé en hôtel de ville. (Inventaire des bâtiments historiques du Canada.)

si l'on considère l'irrégularité des recettes des villes minières de l'intérieur. Dans le cas de Rossland, l'investissement se révéla valable car la collectivité continua à grossir pour devenir un centre minier et industriel d'importance. Greenwood eut moins de chance et se dépeupla avec l'effondrement de l'industrie du cuivre après la première guerre mondiale. Son grand palais de justice en bois ne servit donc pas souvent, même s'il resta en service. Le volume des causes qui furent jugées sous son toit dans les beaux jours de la ville donne un aperçu intéressant du climat social qui régnait dans une ville minière du début du siècle. À première vue, le nombre des procès semble élevé: 179 du type infraction sociale en 1907 seulement. Sur ce nombre, tous sauf dix reposaient sur des accusations du même ordre: les prévenus étaient accusés de diriger ou d'habiter des maisons mal famées, ce qui pourrait indiquer que la prostitution sévissait gravement dans la ville ou que la police locale tenait fermement à l'en extirper. De fait, aucune de ces hypothèses ne correspond à la réalité. Lorsque les élus municipaux découvrirent qu'ils ne pouvaient taxer les pratiques illégales, ils choisirent d'arrêter tous les mois ceux qui vivaient de ces pratiques et de leur imposer une amende[46].

De petits bâtiments polyvalents comprenant des locaux pour le tribunal furent construits dans diverses villes de l'intérieur qui firent leur apparition au cours de cette période. Dans la plupart des cas, on en profita pour transférer les tribunaux et les services publics dans les nouvelles villes, au détriment des anciennes agglomérations. Par conséquent, les services judiciaires et administratifs qui se trouvaient précédemment à Fort Steele furent transférés à Cranbrook, tandis que le bureau du gouvernement de Granite Creek déménagea dans un nouveau bâtiment à Princeton, et que la plupart des activités qui

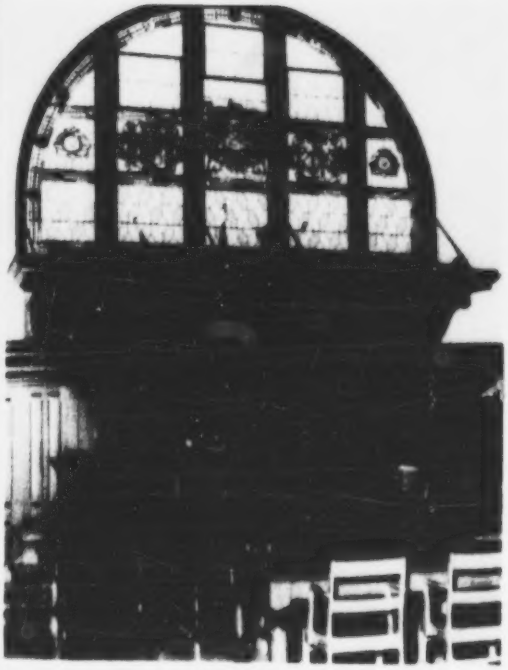

16 **Palais de justice de Rossland**
Construction en 1898-1901; J.J. Honeyman, architecte. De nombreux anciens palais de justice de la province possédaient de grandes verrières dans leur salle d'audience comme à Rossland. Celle-ci représente les armoiries de la province flanquées de celles du gouverneur sir James Douglas et du juge Matthew Baillie Begbie.
(Archives de la Colombie-Britannique.)

avaient antérieurement leur siège à Richfield furent transférées dans la ville plus prospère de Cranbrook. Dans un autre cas, le bâtiment administratif de Donald, dont nous avons parlé plus haut, fut déménagé par le chemin de fer à Golden, un nouvel endroit situé tout près. On fit une entorse à cette politique lorsqu'on construisit en 1903 à Atlin, localité éloignée au nord-ouest de la province, un nouveau bâtiment pour abriter les services administratifs et judiciaires du comté d'Atlin nouvellement créé au cours de la ruée vers l'or dans la région[47]. Cette localité, tout comme Greenwood, connut un rapide déclin et son palais de justice ne servit pas souvent (fig. 17).

Année marquante dans l'histoire politique de la Colombie-Britannique, 1903 vit apparaître le pluripartisme et l'élection d'un gouvernement conservateur majoritaire, dirigé par Richard McBride, qui allait rester à son poste pendant les douze années suivantes. En 1903, la situation financière de la province s'était tellement détériorée que les banques ne voulaient plus lui accorder de prêts. Le gouvernement McBride fut élu pour son programme préconisant des compressions radicales dans les dépenses publiques. On commença, entre autres mesures, par mettre au rancart tous les projets de travaux publics "autres que ceux qui étaient absolument indispensables dans l'intérêt public"[48]. Cette politique entraîna l'annulation de la construction fort critiquée des palais de justice d'envergure qui étaient prévus pour Nelson et Cranbrook cette année-là.

La réduction des dépenses, jointe à l'augmentation des impôts, contint rapidement la dette publique, et en deux ans de ce régime, la province redevint solvable. Entre 1905 et 1910, une période d'abondance sans précédent succéda à ce creux - et à vrai dire, ce fut la

17 **Bâtiment du gouvernement provincial à Atlin**
Construction en 1900; Edward G. Garden, architecte. En 1905 lorsque cette photo fut prise, la ruée vers l'or dans la région s'était calmée et le nombre de causes jugées dans le bâtiment décrut rapidement. Il servit par intermittence jusqu'au début des années 1950.
(Archives de la Colombie-Britannique.)

18 Palais de justice de Vernon
Construction en 1911-1914; Thomas Hooper, architecte. La construction d' un palais de justice donnait du travail aux corps de métier de la localité choisie. Dans le cas de Vernon, tous les murs extérieurs furent construits en granit provenant de la carrière locale d' Okanagan.
(City of Vernon Board of Museums & Archives.)

seule période de ce genre que connut la province avant les années 1920. Cette nouvelle prospérité permit l' amélioration systématique du système judiciaire qui fut le prélude, en ce qui concerne la construction des palais de justice, à l' époque la plus florissante de l' histoire de la province. L' élan fut donné par l' adoption en 1903 de la loi sur la modification des cours de comté (Revised County Courts Act). Cette loi portait le nombre total des comtés à neuf en divisant officiellement le comté de Kootenay en deux comtés distincts. De plus, elle étendait la juridiction de la cour de comté et prévoyait pour chaque comté la nomination de juges de cour de comté résidents. Ceci mettait fin à la pratique voulant que les juges de la Cour suprême président les deux ordres d' instance[49]. Cinq nouveaux juges de cour de comté furent nommés en 1903, ce qui porta le total pour la province à onze juges[50]. Une autre modification aux comtés fut apportée en 1911 lorsque le comté d' Atlin fut remplacé par le comté de Prince-Rupert, et que les services judiciaires et administratifs furent centralisés dans cette dernière agglomération[51].

Un total de 19 bâtiments abritant des tribunaux furent construits entre 1903 et 1914 à la suite de cette expansion du système des cours de comté. Ceux-ci étaient pour la plupart des bâtiments d' envergure dessinés par des architectes et appelés à remplacer les palais de justice en place dans les centres judiciaires établis. Les comtés de Kootenay et de Yale en rapide expansion connurent une période de construction intense (append. D). La réalisation par le gouvernement McBride d' un vaste programme de construction d' édifices publics eut de multiples conséquences, en plus de répondre à la nécessité évidente d' offrir des locaux judiciaires et administratifs là où ils faisaient défaut. Ce dynamisme dans la

construction était également perçu comme un stimulant pour la croissance locale et régionale et, à ce titre, il devint un instrument politique valable. La construction d'un bâtiment du gouvernement provincial stimulait non seulement l'emploi local mais dans certains cas assurait la survivance des collectivités ou leur prédominance dans une région donnée[52]. Sur le plan architectural, ces bâtiments établissaient en général de nouvelles normes dans les agglomérations où ils s'élevaient (fig. 18).

C'est le ministère provincial des Travaux publics qui assumait la responsabilité de la construction des palais de justice, une fois les besoins définis par le procureur général. Étant donné que ce service public ne possédait pas encore de section d'architecture, tous les plans des principaux bâtiments publics continuèrent à être donnés à forfait à des firmes privées. Il était rare que l'on eût recours à des concours ouverts; en réalité, trois grandes firmes en vinrent à dominer le marché dans le domaine des plans des grands palais de justice: Honeyman and Curtis, F.M. Rattenbury, et Thomas Hooper qui, à elles trois, raflèrent

19 Palais de justice de Kamloops
Construction en 1908-1909; Honeyman and Curtis, architectes. C'est l'un des quatre palais de justice conçus par la firme Honeyman and Curtis dans des villes de l'intérieur. La presse locale louangea le plan du bâtiment en disant qu'il maintenait "les traditions d'un type d'architecture provinciale appréciée en Angleterre, très nettement pittoresque quant à l'effet général et charmant dans le détail".
(Archives de la Colombie-Britannique.)

20 Palais de justice de Fernie
Construction en 1909-1911; G.S. Rees, Honeyman and Curtis, architectes. Le style château du bâtiment convient bien à son environnement montagneux. L'intérieur est mis en valeur par une impressionnante salle d'audience au toit voûté et finie en cèdre de Colombie-Britannique.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada.)

neuf des douze plus importantes commandes exécutées au cours de cette période. En revanche, les marchés de travaux publics étaient adjugés par voie d'appels d'offres et l'on donnait la préférence aux entrepreneurs et aux fournisseurs locaux.

La politique de faire réaliser à forfait le plan des palais de justice par des architectes du secteur privé aboutit à une diversité de styles pendant les années du gouvernement McBride. L'architecture de ces bâtiments reflétait les grandes tendances de l'architecture plutôt que des préoccupations doctrinales, et elle variait considérablement en fonction du lieu et de l'architecte. Pour les grands palais de justice, on adoptait de préférence le plan classique caractérisé par la symétrie, d'imposants portiques, des colonnes en pierre et un dôme, tandis que pour les bâtiments de taille moyenne, on affectionnait le style pittoresque et son asymétrie[53]. La firme Honeyman and Curtis se distingue du groupe dont nous avons parlé du fait que parmi ces architectes elle fut la plus fidèle à un style, peut-être parce que

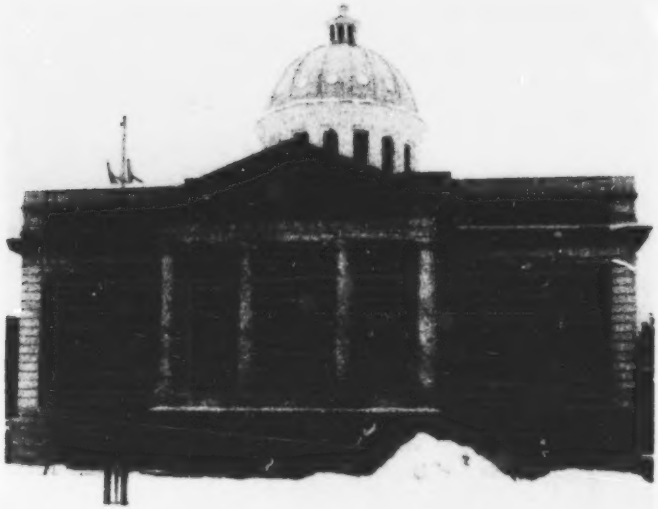

21 Palais de justice de Revelstoke
Construction en 1911-1913; Thomas Hooper, architecte. Ce sont les éléments architecturaux classiques joints au granit et au marbre de la région qui confèrent au bâtiment son caractère imposant.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada.)

sa contribution fut limitée à Cranbrook, Kamloops et Fernie où l'on demandait des bâtiments de taille moyenne (fig. 19, 20). Par ailleurs, l'architecte Thomas Hooper installé à Vancouver dessina trois bâtiments néo-classiques pour Vernon, Revelstoke (fig. 21), ainsi que pour l'annexe du palais de justice de Vancouver. Rattenbury était plus éclectique puisqu'il dessina un édifice de style pittoresque pour Nelson (fig. 22) et passa à un plan néo-classique pour celui plus vaste de Vancouver (fig. 23). Dans cette dernière ville, c'est l'esthétique de l'architecture à dôme et à colonnes qui l'emporta de toute évidence sur les questions spatiales en dépit des objections du barreau local. Un membre du barreau évoquait plus tard cette question:

> Je me rappelle que lorsqu'on dressa les plans du nouveau palais de justice, nous allâmes trouver en groupe le procureur général pour lui signaler que la construction d'un bâtiment administratif du même style que le palais de justice du comté de Cook à Chicago se révélerait plus commode et plus utile dans les années à venir. Nous lui dîmes que l'immense rotonde centrale était très jolie mais prenait une place énorme dont on pourrait tirer parti de façon plus utile que ne l'entendait M. Rattenbury qui misait sur l'effet sensationnel ...On fit la sourde oreille à toutes nos propositions.[54]

Les craintes des hommes de loi de Vancouver se révélèrent bien fondées et la construction d'une coûteuse annexe arrière fut entreprise avant même que le palais de justice ne fût terminé en 1912.

Les matériaux variaient suivant la taille et le lieu du bâtiment, même si les devis exigeaient en général et dans la mesure du possible, qu'on utilise ceux de Colombie-Britannique. Les palais de justice de Vancouver, de Vernon et de Nelson furent construits en pierre des carrières locales ou régionales, tandis que ceux de Kamloops, de Fernie, de Kaslo, de Grand Forks et de Revelstoke furent en brique avec des encadrements en pierre locale. On eut recours aux constructions en acier et en béton armé pour les édifices les plus vastes et notamment ceux de Vancouver

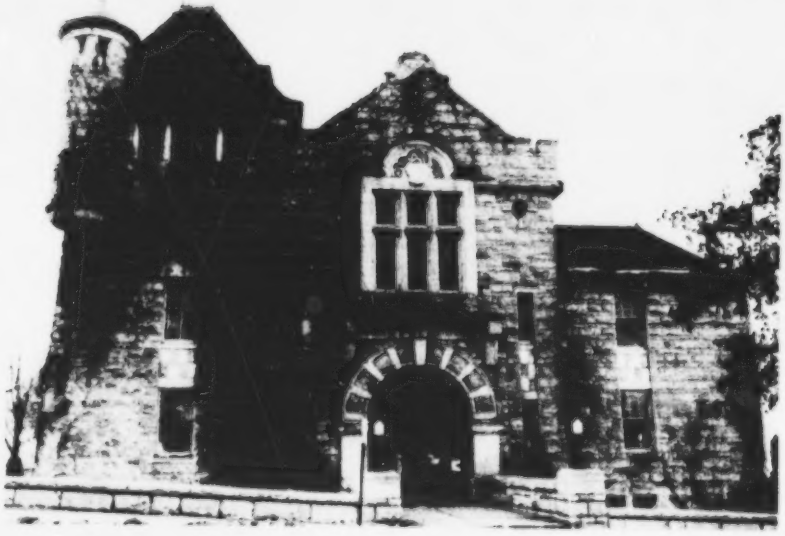

22 Palais de justice de Nelson
Construction en 1907-1909; F.M. Rattenbury, architecte.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada.)

23 Palais de justice de Vancouver
Construction en 1907-1911; F.M. Rattenbury, architecte. L'inauguration officielle du bâtiment eut lieu en 1912 en présence du duc et de la duchesse de Connaught. Avant même qu'il soit complètement achevé, le bâtiment s'était révélé trop petit pour les besoins de la ville et on avait immédiatement commencé la construction d'une annexe à l'arrière.
(Archives de la ville de Vancouver.)

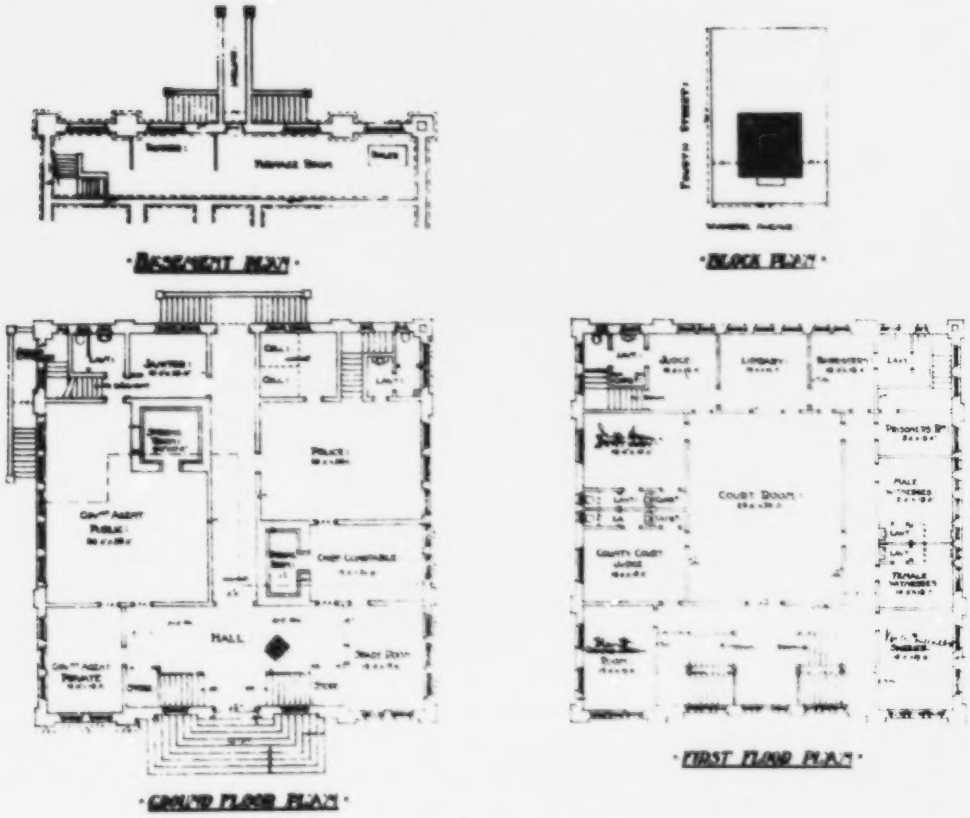

24 Plans du palais de justice de Grand Forks
Construction en 1911-1912; R.F. Lawrence, architecte. Le désir de plus en plus vif de supprimer le bruit et les distractions venant de l'extérieur, aboutit à la construction de palais de justice ayant leur salle d'audience éloignée des murs extérieurs, comme le montre bien cet exemple. (Archives de la Colombie-Britannique.)

et de Revelstoke. Les autres bâtiments de la même période furent construits en bois, en général sur une fondation en moellons. D'importants changements dans l'aménagement de l'espace intérieur se produisirent au cours de cette période: on se préoccupait davantage d'isoler la salle d'audience des bruits et des distractions extérieurs. C'était une théorie de l'époque concernant la construction des palais de justice que l'on retrouve facilement dans les revues d'architecture d'alors[55]. Tandis que les architectes de la province continuaient à concevoir des plafonds à arc et à blochets et des galeries élevées pour le public, afin de créer l'ambiance solennelle qui convenait aux lieux, l'on faisait de plus en plus d'efforts, en particulier dans les plans de style pittoresque, pour éviter que les murs de la salle d'audience ne donnent sur l'extérieur. Ce désir de se couper des distractions extérieures aboutit à l'utilisation moins fréquente des fenêtres comme éléments décoratifs dans la salle. Par conséquent, les grandes verrières qui avaient fait partie intégrante du style architectural des tribunaux au cours des dix années précédentes furent de plus en plus

25 **Ancien palais de justice provincial de Nicola**
Construction en 1914; plans du ministère des Travaux publics de la province. Il s'agit d'un des deux bâtiments identiques construits dans des localités situées seulement à sept milles l'une de l'autre. Lorsque Nicola fut dépassée par sa voisine Merritt, son palais de justice fut fermé. Pendant de nombreuses années, il servit de maison de ranch bien que l'inscription "court house" soit demeurée au-dessus de la porte.
(Mme Joanne Drake.)

limitées à des zones comme les antichambres, les escaliers et les bureaux. L'introduction de systèmes électriques de circulation d'air vers la fin de la période permit de réduire encore l'éclairage naturel. La salle d'audience fut donc de plus en plus située dans un lieu central, à l'étage, et entourée sur trois de ses côtés ou même sur les quatre, de bureaux, de corridors ou d'antichambres (fig. 24).

Avant 1914, la construction des palais de justice était caractérisée par des coûts en spirale qui dépassaient continuellement les limites budgétaires. Tant que le gouvernement eut des excédents annuels, ceci n'eut apparemment aucune incidence sur la politique des travaux publics. Mais en 1912, on entra dans une période de récession prolongée qui finit par faire stagner toute l'industrie de la construction de la province et inaugura également pour le gouvernement une longue période de déficits. Même si de vastes travaux de construction de palais de justice se poursuivirent jusqu'en 1915, il s'agissait surtout d'achever les grands bâtiments entrepris au début de la récession. Par la suite, l'initiative du service du génie du ministère des Travaux publics de recourir au bois pour les palais de justice de Merrit, de Nicola (fig. 25) et de Quesnel (dans le but évident d'épargner), mit fin à la longue période où la province avait confié à des firmes d'architectes la conception de ses palais de justice.

Après 1914: le déclin

L'effondrement du gouvernement McBride en 1915 fut suivi par cinq années de compression au cours desquelles peu de modifications furent apportées aux tribunaux de la province. Aucune loi concernant l'organisation ou la structure des cours de comté ne fut adoptée

avant 1924; il n' y eut que deux autres nominations de juges et ce, à l' échelon des cours de comté[56]. Cette stagnation se traduisit par un arrêt dans la construction des palais de justice. L' activité dans ce domaine se borna à la construction d' une annexe au bâtiment de New Westminster entre 1915 et 1916. Puis, il n' y eut aucune construction jusqu' en 1919.

Quant au ministère des Travaux publics, il subit en 1918 de notables transformations dont la création d' un petit service d' architecture sous la direction d' un architecte en chef[57] du nom d' Henry Whittaker qui avait été formé en Angleterre et avait travaillé dans le secteur privé à Victoria à partir de 1914[58]. Whittaker conserva son poste pendant les treize années qui suivirent et par conséquent exerça dans la province une énorme influence sur la conception des bâtiments publics subséquents.

La construction des palais de justice reprit en 1919 par la construction d' un modeste bâtiment polyvalent en bois dans la localité isolée d' Ocean Falls. Au cours de la décennie qui suivit, onze autres bâtiments furent construits, surtout dans de petites agglomérations des régions intérieures du centre et du nord de la province. Dans l' ensemble ces bâtiments étaient en bois, fonctionnels mais sans style, tous construits sous la direction de Whittaker[59]. Conformément au modèle établi, ils abritaient les bureaux de l' administration et des services du gouvernement local, ainsi que des pièces pour le tribunal. Dans la plupart d' entre eux, on ajouta également des bureaux, des cellules et des logements pour les services de police municipaux. Alors que dans les années qui précédèrent 1915, s' amorçait de toute évidence une évolution vers un agencement spatial intérieur plus raffiné, on abandonna ces prétentions par la suite par mesure d' économie. Cette tendance est particulièrement apparente dans les petits bâtiments où

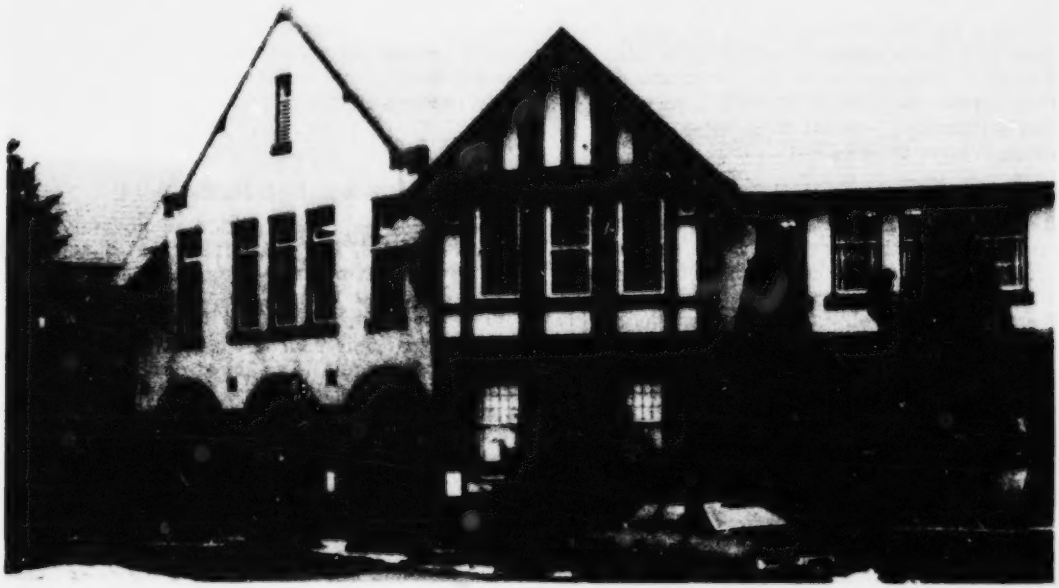

26 Palais de justice de Salmon Arm
Construction en 1929-1930; plans du ministère des Travaux publics de Colombie-Britannique. Le motif Tudor fut très couramment utilisé dans les bâtiments du gouvernement provincial au cours des années 1920 et 1930.
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada.)

l'on n'a fait pratiquement aucun effort pour séparer les locaux du tribunal des bureaux administratifs. Cela se reflèta aussi sur l'esthétique des bâtiments dans la plupart des cas: des détails mineurs comme les coupoles et les porches avant à demi-boisage furent souvent désormais les seuls agréments notables, en particulier pour les petits bâtiments construits au début et au milieu des années 1920. Vers la fin de la décennie, les édifices du gouvernement provincial furent plus facilement reconnaissables par le fait qu'on eut recours au demi-boisage comme principal élément décoratif extérieur. C'était là le premier exemple d'adoption systématique d'un style d'architecture que l'on pouvait qualifier de "provincial", et celui-ci découlait directement de la vogue du style Tudor dans la construction résidentielle à Victoria et à Vancouver pendant la première décennie du siècle[60]. En général, le demi-boisage servit simplement de placage décoratif sur des bâtiments par ailleurs austères et sans style, dont le palais de justice de Princeton (1929) est un exemple caractéristique. Celui de Salmon Arm construit un an plus tard constitue une rare exception étant donné sa conception architecturale plus élaborée (fig. 26). Pendant toutes les années 1930, les petits bâtiments du gouvernement provincial continuèrent à respecter ce style.

Un seul palais de justice d'après 1915 rivalisait quant au coût et aux dimensions avec les grands édifices d'avant-guerre: celui de Prince-Rupert construit en 1921, à deux étages, en brique, agrémenté d'encadrements de pierre; il fut le dernier édifice de la province à comporter des ornements classiques.

Conclusion

Au cours des vingt-cinq dernières années, on a assisté à une augmentation rapide des nouveaux locaux pour les tribunaux sur le littoral et dans le Vancouver métropolitain, ainsi qu'à la consolidation graduelle et au remplacement des anciens bâtiments dans les autres régions. Ce dynamisme a causé la disparition d'un nombre important de constructions originales en bois, notamment à Duncan, à Cumberland, à Chilliwack et à Cranbrook. De plus, parmi les bâtiments d'avant 1930 qui ont survécu, un grand nombre ont perdu leur destination première ou ont été complètement rénovés.

En Colombie-Britannique, notre étude a porté sur 25 palais de justice ayant survécu jusqu'à nos jours. Ce nombre comprend tous les bâtiments connus d'avant 1914 ainsi qu'un aperçu représentatif de bâtiments de la période 1915-1930. La répartition de ces bâtiments est la suivante: un dans le comté de Victoria, un dans le comté de Nanaimo, un dans le comté de Vancouver, un dans le comté de Westminster, neuf dans le comté de Yale, sept dans le comté de Kootenay, deux dans le comté de Cariboo et trois dans le comté de Prince-Rupert.

Sept bâtiments datant de la période d'avant le début du siècle sont encore debout, notamment trois petits en bois à Richfield, Fort Steele et Midway. Ces deux derniers font maintenant partie d'un parc historique provincial. Sur les quatre autres, celui de New Westminster a subi d'importantes transformations et semble être voué à la démolition dans un proche avenir. L'édifice de la Cour suprême, construit en 1887 à Victoria, est resté en excellent état même s'il n'a plus sa vocation première. Les bâtiments de Nanaimo et de Rossland, datant de 1896 et de 1898-1900 sont en bon état et peuvent être considérés comme des exemples marquants de la première époque de construction de palais de justice d'envergure dans la province.

Un grand nombre de palais de justice en brique et en pierre datant de la période 1903-1914 sont encore debout et en usage. Parmi les exemples d'architecture pittoresque de Kamloops, Nelson et Fernie, celui de Fernie est particulièrement digne d'intérêt à cause de l'absence de transformations intérieures. Les trois bâtiments de style néo-classique situés à Vernon, Revelstoke et Vancouver ont survécu, bien que celui de Vancouver ne soit plus un palais de justice. Les exemples les plus remarquables de bâtiments en pans de bois de l'époque sont celui d'Atlin (1900) qui a perdu sa vocation première et qui malheureusement a été déménagé de son emplacement original, et celui de Greenwood (1903) qui est resté pratiquement inchangé depuis l'époque de sa construction et qui appartient maintenant à la ville de Greenwood.

Appendice A. Locaux pour les tribunaux, période coloniale (avant 1871)

Victoria	1958-1960	Divers locaux temporaires
"	1860	Palais de justice, Cour suprême
Nanaimo	1860	Logement temporaire pour le juge résident
New Westminster	1860	Palais de justice, Cour suprême
Fort Langley	1858-1859	Locaux temporaires, Cour suprême
Lillooet	1859	Locaux temporaires, commissaire adjoint de l' or
Lytton	1859	" "
Yale	1859	" "
Douglas	1859	" "
Quesnel vers	1862	Locaux loués, juge appointé
Van Winkle	1862	Locaux temporaires, commissaire adjoint de l' or
Richfield (William' s Creek)	1862	Palais de justice
Rock Creek	1862-1864	Locaux du commissaire adjoint de l' or
Osoyoos (Sooyoos)	1862-1864	Locaux temporaires, commissaire adjoint de l'or
Wild Horse Creek	1864	Locaux du commissaire adjoint de l' or

Appendice B. Nouveaux locaux pour les tribunaux, 1871-1882

Clinton	1876	Palais de justice
Comox	1877	Poste de police avec locaux pour le tribunal
Cowichan	1877	" " "
Granville	1878	" " "
Kamloops	1873	Bâtiment du gouvernement provincial (palais de justice)
Laketon (Cassiar)	1878	Poste de police avec locaux pour le tribunal
+ " "	1879	Bâtiment du gouvernement provincial
Nanaimo	1871	Palais de justice
New Westminster	1872-1873	" "
Osoyoos	1874	Bâtiment du gouvernement provincial
* Richfield	1882-1883	Palais de justice
Yale	1874	" "
"	1882	" "

* Existant encore en 1977.
\+ Situation actuelle inconnue.

Appendice C. Nouveaux locaux pour les tribunaux, 1883-1898

Comté de Victoria	* Victoria	1887-1888	Palais de justice
	Chemainus	1889	" "
	Duncan	1891	" "
Comté de Nanaimo	Nanaimo	1887	" "
	* "	1895-1896	" "
	Comox	1891	" "
	Cumberland (Union)	1896	" "
	Port Alberni	1892	" "
Comté de Westminster	* New Westminster	1890-1891	Reconstruit en 1898
	Chilliwack	1894	Palais de justice
	Granville	1883	" "
	Vancouver	1888	" "
	"	1891	Annexe importante
Comté de Yale	Granite Creek	1887	Bureau du greffier
	Greenwood	1898	Poste de police avec locaux pour le tribunal
	Kamloops	1885-1886	Bâtiment du gouvernement provincial
	Nicola	1884	Poste de police avec locaux pour le tribunal
	Vernon	1891	Palais de justice
	* Midway	1895	Bâtiment du gouvernement
Comté de Cariboo	Ashcroft	1891	Palais de justice
	Hazelton	1888	Poste de police avec locaux pour le tribunal
	Lillooet	1886	" "
	Lillooet	1891	Palais de justice
Comté de Kootenay	Donald	1890	Bâtiment du gouvernement provincial
	Fort Steel	1889	" "
	* " "	1897	" "
	Grand Forks	1897	" "
	Nelson	1893	Palais de justice
	New Denver	1894	Bâtiment du gouvernement provincial
	Farwell	1885	" "
	Revelstoke	1897	" "
	Rossland	1895	" "
	Windermere	1888	" "
	Kaslo	1894	" "
	Fernie	1898	" "

* Existant encore en 1977.
\+ Situation actuelle inconnue.

Appendice D. Nouveaux locaux pour les tribunaux, 1898-1914

Comté de Victoria	Ladysmith	1904	Bâtiment du gouvernement provincial
Comté de Vancouver	* Vancouver	1906-1912	Palais de justice
	* "	1912-1914	Annexe au palais de justice
Comté de Westminster	néant		
Comté de Yale	* Greenwood	1902-1903	Palais de justice
	* Kamloops	1909	" "
	Princeton	1900	Bâtiment du gouvernement provincial
	* Nicola	1913-1914	Palais de justice
	* Merritt	1913-1914	" "
	* Revelstoke	1911-1912	" "
	* Vernon	1912-1914	" "
Comté de Cariboo	Fort George	1910	Bâtiment du gouvernement provincial
	Prince George	1911-1913	" "
	Quesnel	1899	Palais de justice
	"	1912-1913	" "
Comté de Kootenay Est	Cranbrook	1899	Poste de police avec locaux pour le tribunal
	"	1906	Palais de justice
	Fernie	1899	Poste de police avec locaux pour le tribunal
	"	1907-1908	Palais de justice (incendié)
	* "	1909-1911	" " "
	Golden	1899	Bâtiment du gouvernement provincial (antérieurement à Donald)
Comté de Kootenay Ouest	* Grand Forks	1912-1913	Palais de justice
	* Kaslo	1910-1911	Bâtiment du gouvernement provincial
	* Nakusp	1909-1910	" "
	* Nelson	1907-1909	Palais de justice
	* Rossland	1898-1900	" "
Comté de Prince (avant 1911, comté d' Atlin)			
	* Atlin	1900	Bâtiment du gouvernement provincial
	+ Port Simpson vers	1906	" "
	Prince-Rupert	1908	Palais de justice

* Existant encore en 1977.
\+ Situation actuelle inconnue.

Appendice E. Nouveaux locaux pour les tribunaux, 1915-1930

Comté de Victoria	néant		
Comté de Nanaïmo	néant		
Comté de Vancouver	néant		
Comté de Westminster	* New Westminster	1915-1916	Annexe au palais de justice
Comté de Yale	* Princeton	1929-1930	Bâtiment du gouvernement provincial
	+ Oliver	1925	Palais de justice
	* Salmon Arm	1930	Bâtiment du gouvernement provincial
Comté de Cariboo	* Ashcroft	1925	Achat d' un bâtiment de 1911 et sa transformation en palais de justice
	≠ Clinton	1926	Palais de justice
	≠ Lillooet	1927	" "
	Prince-George	1923	Achat d' un hôtel de 1915 et sa transformation en palais de justice
	Williams Lake	1922	Palais de justice
Comté de Kootenay	* Invermere	1928-1929	Bâtiment du gouvernement provincial
Comté de Prince-Rupert	+ Ocean Falls	1919-1920	Palais de justice
	* Smithers	1925-1926	Bâtiment du gouvernement provincial
	* Prince-Rupert	1922	Palais de justice

* Existant encore en 1977.
\+ Situation actuelle inconnue.
≠ Existant encore, entièrement rénové.

Notes

1 F.W. Howay, "Bench and Bar", dans F.W. Howay et E.O.S. Scholefield, éd., British Columbia, From the Earliest Times to the Present (Vancouver, S.J. Clarke Pub., 1914), vol. 2, p. 653; voir également Walter N. Sage, Sir James Douglas and British Columbia (Toronto, Univ. of Toronto Press, 1930), p. 178-180.

2 David M.L. Farr, The Organization of the Judicial System of the Colonies of Vancouver Island and British Columbia, 1849-1871 (dissertation inédite de B.A., univ. de Colombie-Britannique, 1944), p. 14.

3 Ibid., p. 32-34.

4 Peter Fourie Palmer, A Fiscal History of British Columbia in the Colonial Period (thèse inédite de doctorat, Stanford University, 1932), p. 181-182. Douglas obtint un prêt de vingt-sept mille dollars de la Compagnie de la baie d'Hudson pour financer la construction de ces bâtiments lorsque l'opposition au sein de l'assemblée bloqua les fonds affectés par la colonie à ce projet.

5 British Colonist (Victoria), 22 janv. 1864.

6 Gazette (Victoria), 5 avril 1859.

7 Colombie-Britannique, Archives publiques (ci-après: APCB), palais de justice de Nanaimo, classeur vertical.

8 Colombie-Britannique, Parlement, The Laws of British Columbia, Consisting of the Acts, Ordinances and Proclamations of the formerly separate Colonies of Vancouver Island and British Columbia, and of the United Colony of British Columbia (Victoria, 1871) (ci-après: Laws of British Columbia 1871), ch. 141, p. 101-102.

9 Advocate (Vancouver), vol. 29, pt. 2 (fév.-mars 1971), page couverture.

10 British Columbian (New Westminster), 6 mai 1865.

11 Sydney G. Pettit, "Judge Begbie in Action: The Establishment of Law and Preservation of Order in British Columbia", British Columbia Historical Quarterly (ci-après: BCHQ), vol. 11, nº 2 (avril 1947), p. 142.

12 On trouvera une analyse de l'influence anglaise sur l'appareil judiciaire et l'administration de la justice en Colombie-Britannique dans l'ouvrage de Walter N. Sage, "British Columbia Becomes Canadian, 1871-1901", dans Historical Essays on British Columbia, éd. J. Friesen et H.K. Ralston (Toronto, McClelland and Stewart, 1976), p. 60, et Margaret A. Ormsby, "Canada and the New British Columbia", ibid., p. 99.

13 APCB, Begbie Papers, vol. 22, nº 4, p. 26.

14 Laws of British Columbia (1871), ch. 146.

15 David M.L. Farr, op. cit., p. 71.

16 Isobel Bescoby, "A Colonial Administration: An Analysis of Administration in British Columbia, 1869-71", dans Historical Essays, p. 133.

17 S.G. Pettit, "His Honour's Honour: Judge Begbie and the Cottonwood Scandal", BCHQ, vol. 11, nº 3 (juin 1947), p. 208. Le problème des locaux ne touchait pas seulement les commissaires de l'or; Begbie fut entraîné dans une controverse quand il essaya d'obtenir un droit de préemption sur un terrain de vingt acres où il voulait construire sa résidence et des écuries pour ses chevaux de bât dans le district de Cariboo. Le juge qui souffrait d'arthrite en attribuait la cause au froid qu'il avait enduré à dormir sous la tente durant ses tournées.

18 Laws of British Columbia (1871), ch. 256.

19 David M.L. Farr, op. cit., p. 114.

20 La Colombie-Britannique continentale avait accumulé un déficit de 1 289 830 $ en 1865, dû en grande partie à la construction de la route Cariboo. Le budget des travaux et des bâtiments fut continuellement rogné dans les années suivantes; en 1867, la somme affectée passa de 29 300 $ à 11 400 $ sur des dépenses annuelles de 555 000 $ et les budgets de 1868 et de 1869 confirmèrent cette politique (P.F. Palmer, op. cit., p. 299-300, 322, 336).

21 Advocate (Vancouver), fév.-mars 1970.

22 Colombie-Britannique, Laws and Statutes (ci-après: Laws and Statutes) (Victoria, Wolfenden, 1872), "An Act for the Better Administration of Justice in British Columbia", nº 24, p. 69-70.

23 Ibid., 1873, nº 14, p. 77-78.

24 F.W. Howay, "The Settlement and Progress of British Columbia, 1871-1914", dans Historical Essays, p. 26.

25 British Colonist (Victoria), 19 fév. et 16 avril 1871.

26 R.E. Gosnell, Year Book of British Columbia and Manual of Provincial Information (ci-après: B.C. Year Book) (Victoria, s. éd., 1911), p. 96-97.

27 Laws and Statutes, 1878, ch. 20, p. 93-95.

28 Ibid., 1879, ch. 13, p. 47-48.

29 L'opposition des juges mena à un désaccord entre les autorités judiciaires et l'assemblée législative qui dura longtemps puisqu'il ne prit pas fin avant 1883, date à laquelle la Cour suprême du Canada se prononça en faveur de l'assemblée législative. Cette décision ne fut cependant pas appliquée par les gouvernements du dominion qui refusèrent de reconnaître le droit de la province à désigner le lieu de résidence des juges dans le but de décentraliser. Voir W.H.P. Clement, "History of the Judicial System", dans Canada and its Provinces, éd. A. Shortt et A.G. Doughty (Toronto, T. & A. Constable, 1914), vol. 22, pt. 2, p. 393.

30 Colombie-Britannique, Parlement, Sessional Papers (ci-après: Sessional Papers), 1883-1884, "Order in Council", p. 181-182.

31 Sessional Papers, 1883-1884, p. 182.

32 Laws and Statutes, 1883, ch. 5, p. 11-22.

33 Ibid., 1895, ch. 10, p. 31-34; ch. 12, p. 37-39.

34 Patricia M. Johnson, "McCreight and the Bench", BCHQ, vol. 12, nº 3 (juil. 1948), p. 218.

35 R.E. Gosnell, B.C. Year Book, 1911, p. 97; voir également F.W. Howay, op. cit., vol. 2, p. 683.

36 R.E. Gosnell, B.C. Year Book, 1897, p. 128.

37 F.W. Howay, "The Settlement and Progress of British Columbia, 1871-1914", dans Historical Essays, p. 32.

38 British Colonist (Victoria), 23 oct. 1888.

39 L'architecte du palais de justice de New Westminster était George W. Grant, originaire de Nouvelle-Écosse; le palais de justice de Vancouver qui eut l'honneur d'être le premier bâtiment public de la province comprenant des éléments architecturaux néo-classiques fut conçu par N.S. Hoffar, architecte d'origine américaine habitant la ville.

40 L'architecte en était A.M. Muir, installé à Victoria.

41 Sessional Papers, 1896, "Public Works Report", p. 378.

42 Free Press (Nanaimo), 10 sept. 1895.

43 Bien qu'on ait employé le même plan pour les bâtiments d'Ashcroft et de Comox, la plupart des plans des palais de justice de l'époque étaient très différents d'un endroit à un autre, ce qui porte à croire que l'on eut recours à divers dessinateurs. Étant donné que la construction était fréquemment supervisée par les fonctionnaires locaux, il n'est pas illogique de penser qu'ils avaient une certaine influence sur le plan du bâtiment.

44 F.W. Howay, "The Settlement and Progress of British Columbia, 1871-1914", dans Historical Essays, p. 32.

45 Honeyman et Curtis avaient tous deux une vaste expérience de la construction de bâtiments religieux et de bâtiments publics. Citons notamment l'église presbytérienne St. John à Vancouver, construite par Honeyman ainsi que les églises anglicane et catholique de Nelson et une école en pans de bois à Greenwood, oeuvre de Curtis.

46 Canada West Magazine (Summerland, C.-B.), vol. 3, nº 1, p. 8.

47 Un bâtiment identique fut construit à Princeton en 1900; le palais de justice actuel d'Ascroft, tel qu'il fut rénové en 1901, lui ressemblait également étroitement.

48 Sessional Papers, 1905, "Public Works Report", C-5.

49 Laws and Statutes, 1905, ch. 13, p. 53-101.

50 Bien que l'usure des effectifs entraînât d'autres nominations pendant la période précédant 1914, l'effectif complet pour la province se stabilisa à cinq juges à la Cour suprême, onze juges dans les cours de comté et quatre dans les cours d'appel (Sessional Papers, 1911, vol. 45, nos 2, 3, "Admin. of Justice", p. 33).

51 Colombie-Britannique, Parlement, Revised Statutes of British Columbia, 1924, "County Courts Act, R.S. 1911", vol. 1, ch. 53, p. 688-689.

52 Ceci était particulièrement vrai dans la région de Kootenay. Les fonctionnaires municipaux de Cranbrook empêchèrent la réinstallation des services administratifs et judiciaires du comté de Kootenay Est dans l'ancienne localité de Fort Steele en offrant d'assumer la moitié du coût du nouveau palais de justice s'il était construit dans leur ville.

53 Il semble que la théorie prédominante en matière d'architecture voulait que l'architecture néo-classique soit la mieux adaptée aux palais de justice les plus vastes - voir par exemple J.B. Noel Wyatt, "The Designing of a Courthouse", dans The Brickbuilder, vol. 16, nº 10 (oct. 1907), p. 172.
Alors qu'ils allait parfaitement de soi qu'il était nécessaire de construire à Vancouver un bâtiment de dimensions exceptionnelles, la nécessité du choix d'une architecture néo-classique à Vernon et à Revelstoke est moins évidente. Étant donné que les deux localités étaient les circonscriptions électorales du ministre des Finances et du ministre des Travaux publics (Price Ellison et Thomas Taylor, respectivement), il semble que dans ce cas ce soient des raisons politiques qui en expliquent les dimensions et donc le style.

54 E.Q. Lucas, "The New Court House", Advocate (Vancouver), vol. 9, nº 5 (sept.-oct. 1951), p. 156.

55 Voir par exemple The Brickbuilder, vol. 16, nº 10 (oct. 1907), p. 172-175; vol. 17, nº 11 (nov. 1908), p. 245-251.

56 Canada, Sessional Papers, 1918, vol. 13, nº 3, pt. 4, "Administration of Justice", p. 43.

57 Sessional Papers, 1920, vol. 1, "Public Works Report", organigramme.

58 Architectural Institute of British Columbia, fichier biographique nº 25.

59 Dans deux cas, on acheta des bâtiments déjà en place que l'on transforma en palais de justice. En 1923, l'hôtel Alexandra de Prince-George fut acheté et rénové. En 1925, on fit l'acquisition de l'ancien bureau du B.C. Express à Ashcroft que l'on utilisa comme palais de justice jusqu'en 1974.

60 Le style Tudor fut introduit dans la province, à la fin des années 1880, par des architectes formés en Angleterre. Il devint nettement le style préféré en matière de construction résidentielle dans la haute société après le tournant du siècle, en grande partie grâce aux ouvrages d'un architecte de Victoria, Samuel Maclure. Parmi ses réalisations, Hatley Park, demeure de l'ancien premier ministre de la province, James Dunsmuir, et la résidence du lieutenant-gouverneur de la province, étaient remarquables (en association avec F.M. Rattenbury). Dans les années 1920, on déclarait que le Tudor était le style qui convenait le mieux au paysage de la Colombie-Britannique - voir Bernard C. Palmer, "Development of Domestic Architecture en British Columbia", Journal of the Royal Architectural Institute of Canada, vol. 5 (nov. 1928), p. 405-416.

Conclusion

Margaret Carter

En tant que symbole matériel de l'ordre public, les édifices judiciaires canadiens constituent un type de bâtiments publics familiers à la plupart des citoyens. Ils ont été les témoins de nombreux événements historiques importants, allant des débats de la confédération à la prise de décisions judiciaires d'importance capitale. Vus sous l'angle le plus pratique, ils font partie intégrante de notre tissu social car le système juridique canadien est une organisation qui suscite la participation et encourage les citoyens à jouer un rôle actif dans la procédure judiciaire.

Les architectes et bâtisseurs des palais de justice ont souvent voulu que leurs ouvrages évoquent la justice et la stabilité. Nombre de ces bâtiments sont d'excellents exemples de l'architecture de l'époque à laquelle ils furent construits et sont impressionnants à voir encore aujourd'hui. En conséquence, la plupart de ces édifices ont été considérés comme présentant un grand intérêt sur le plan historique et architectural pour leur localité. En plus de cet intérêt suscité par la nature même des édifices judiciaires, notre étude tente de relier leurs caractéristiques historiques et architecturales et de traiter les palais de justice comme un type de bâtiment au Canada.

Comme le démontre le présent ouvrage, cette perspective se révèle utile. D'un point de vue canadien, il est clair qu'en dépit de caractéristiques communes comme les dimensions et l'agencement particulier qui s'expliquent par le rôle joué par les pouvoirs publics à cet égard, c'est l'époque de leur construction et les conditions locales qui exercèrent l'influence la plus profonde sur leur architecture. Étant donné que notre étude est la première à examiner un type de bâtiment de caractère fonctionnel à l'échelle nationale et que nous y soutenons l'idée qu'il y a prédominance des influences régionales, il sera intéressant de voir si cette opinion n'est valable que pour les palais de justice ou si elle s'applique plus généralement à l'architecture canadienne. Avant que l'on puisse tirer des conclusions d'une telle portée, il faudra naturellement que d'autres catégories de bâtiments fassent l'objet d'études analogues. Pour que notre étude soit vraiment utile dans cette optique, il nous reste une seule tâche: préciser les limites et les paramètres du travail entrepris.

L'élément le plus important est à cet égard la définition que nous donnons des termes "palais de justice"; nous répondrons donc clairement à la question: "Quels bâtiments sont inclus dans cette étude?". Nos recherches ont porté exclusivement sur les bâtiments qui abritaient des tribunaux de comté ou de district, ou d'instance supérieure, étant donné que ces instances nécessitaient des locaux spécialisés. (On construisait rarement des bâtiments pour les tribunaux de simples citoyens, les cours de juges de paix ou les cours de magistrats; par conséquent, ce sujet ne fait pas partie de notre étude). La majorité des bâtiments étudiés ici ont été construits en tant que palais de justice. Quant à ceux qui n'ont pas été utilisés comme palais de justice pendant la plus grande partie de leur existence, on a considéré que les locaux qu'ils offraient justifiaient leur insertion puisqu'on les a utilisés pour des fins judiciaires. Les bâtiments construits comme palais de justice mais plus tard aménagés à d'autres fins ont également été examinés pour qu'on puisse se rendre compte des idées de l'époque sur les normes architecturales des locaux judiciaires qu'ils abritaient.

Notre étude s'est appuyée en premier lieu sur les palais de justice encore debout en 1976-1977, lorsque nous avons entrepris nos travaux. Nous avons également réuni certaines informations sur les bâtiments judiciaires démolis avant cette date, et ils nous ont grandement aidés à comprendre le rôle et l'agencement des premiers palais de justice canadiens. En revanche, les conclusions de notre étude ont surtout été déterminées par les données recueillies sur les palais de justice qui "ont survécu" jusqu'à nos jours.

D'autres éléments ont également servi à délimiter le cadre de notre étude et notamment la fixation d'une date limite du fait que le but de nos travaux était d'aborder uniquement les anciens palais de justice. Au début, nous avions adopté pour tout le Canada la date limite de 1914, soit avant la première guerre mondiale, pour établir l'inventaire des bâti-

ments historiques du Canada; cependant, si ces paramètres incluaient la plupart des palais de justice de l'Est, ils excluaient une grande partie de ceux de l'Ouest. Pour équilibrer notre matière, nous avons donc porté la date limite à 1930 dans le cas des édifices de l'Ouest canadien et ceux du Nord de l'Ontario.

Nous avons fait des recherches sur chacun des palais de justice encore existants suivant les critères de la présente étude afin de disposer de renseignements complets et fiables pour les inclure dans l'Inventaire des bâtiments historiques du Canada et pour réunir des données comparatives sur les bâtiments du même genre. À cette fin, nous avons étudié chacun des bâtiments sous les aspects suivants: sa date de construction; ses architectes, entrepreneurs et artisans; ses affectations ou vocations au cours de son histoire; les organismes qui l'ont construit ou s'y sont installés; son architecture extérieure; son agencement intérieur; ses matériaux et techniques de construction; ses transformations; et l'importance de son emplacement dans son comté ou son district. On a également réuni les plans, les élévations et les photographies historiques et modernes s'y rapportant afin d'illustrer et d'étayer ce que nous avancions. Nous avons systématiquement consulté les sources historiques pertinentes dans les archives de la province, du comté et des municipalités, en plus des principaux travaux historiques et architecturaux, afin de disposer du plus large éventail possible de matériaux pour l'interprétation.

C'est donc en suivant cette méthode que nos avons établi les rapports portant sur les 192 anciens palais de justice qui existaient encore à l'époque de notre étude (1976-1977). Leur distribution géographique est la suivante: Terre-Neuve, neuf; Île-du-Prince-Édouard, huit; Nouvelle-Écosse, dix-sept; Nouveau-Brunswick, treize; Québec, trente-sept; Ontario, quarante-deux; Manitoba, dix; Saskatchewan, dix-sept; Alberta, treize; Colombie-Britannique, vingt-quatre; Yukon, deux. Les lecteurs désireux d'avoir accès à ce vaste éventail d'informations peuvent le faire en consultant les Travaux inédits de Parcs Canada, collection d'études non publiées, à leur disposition aux archives nationales, provinciales et territoriales. Nous avons résumé dans l'appendice qui suit les données générales réunies sur les palais de justice qui ont fait l'objet de notre étude.

Les recherches sur ces bâtiments ont constitué la documentation de notre étude. Il est certain que nous avons tiré d'autres conclusions que l'on ne trouve pas ici. Le présent rapport s'est limité aux principaux thèmes qui ont émergé de notre étude des palais de justice en tant que type de bâtiment dans l'architecture canadienne.

APPENDICE

APPENDICE

1 Palais de justice

Rue Coster, Bonavista, Terre-Neuve
Construction: en 1897-1899[1], par Robert Strathie, George Verge et Robert Tucker[2]
Rénovations: en 1953-1977[3]
Architecte: William Henry Churchill, surintendant des édifices publics
Matériaux: charpente de bois
Affectation initiale: palais de justice et prison
Affectation actuelle: palais de justice et bureaux
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Terre-Neuve, Archives, Boards of Works Collection - Minute Books - 1899-1903, p. 99
2 Ibid., 1895-1897, p. 358
3 Entrevue avec F.G. Squires, 21 juin 1977

2 Palais de justice

2, rue Main, Brigus, Terre-Neuve
Construction: en 1883-1884[1], constructeur inconnu
Rénovation générale: durant les années 1950
Architecte: John T. Nevill, inspecteur des édifices publics[2]
Matériaux: bois
Affectation: palais de justice et hôtel de ville
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Terre-Neuve, Législature, Journal of the House of Assembly, 1884 (Saint-Jean, Impr. de la reine, 1885), append., p. 410 et 413
2 Ibid., 1883, append., p. 435

3 Ancien palais de justice

2, rue Main, Burin, Terre-Neuve
Construction: en 1905[1], constructeur inconnu
Architecte: William Henry Churchill, surintendant des édifices publics[2]
Matériaux: charpente de bois
Affectation initiale: palais de justice et prison
Affectation actuelle: immeuble vacant
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Une date approximative fondée sur une comparaison avec d'autres palais de justice à Terre-Neuve donne à penser que l'immeuble existant est une version améliorée des édifices construits à Bonavista, Greenspond, St. George, Placentia, Trinity et Bell Island entre 1897 et 1903
2 Tous les palais de justice antérieurs furent conçus par le ministère des Travaux publics de Terre-Neuve

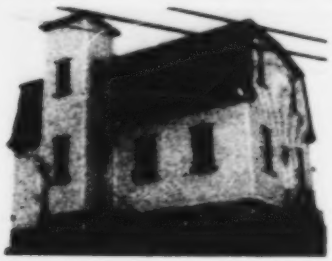

4 Ancien palais de justice et musée

Greenspond, Terre-Neuve
Construction: en 1900-1901[1], probablement par J.J. Mifflin[2]
Rénovation: toit de la tour enlevé à une date inconnue
Architecte: probablement William Henry Churchill, surintendant des édifices publics[3]
Matériaux: charpente de bois
Affectation initiale: palais de justice, prison et bureaux
Affectation actuelle: musée, auditorium et bureaux
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 "New Court House", Evening Telegram, St-Jean, 4 sept. 1900, p. 4
2 Terre-Neuve, Archives, Board of Works Collection - Minutes Books - 1899-1903, p. 266
3 Ibid.

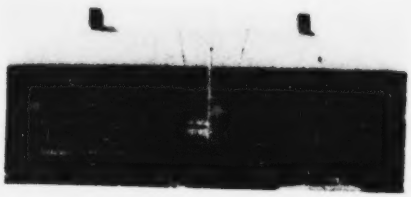

5 Palais de justice

16, rue Harvey, Harbour Grace, Terre-Neuve
Construction: en 1830-1831[1], conçu et construit par Patrick Kough (Keough)[2]
Rénovations: en 1872-1873, 1855-1856, résidence du geôlier en 1894-1895, mur de la cour de la prison reconstruit en 1976-1977[3]
Matériau: pierre
Affectation initiale: palais de justice et prison
Affectation actuelle: palais de justice
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Terre-Neuve, Archives, GN2/2, 1830, p. 147; ibid., T. Danson à J. Campbell, 1er août 1831, p. 23
2 Newfoundland (Saint-Jean), 29 juil. 1830, p. 2
3 Terre-Neuve, Législature, Journal of the House of Assembly, 1874 (Saint-Jean, Imprimeur de la reine, 1875), append., p. 288-293; ibid., 1894, append., p. 150; "New Appointment to Court House", Daily News, 5 avril 1957, p. 13; Terre-Neuve, Législature, Estimates, 1954-1955 (Saint-Jean, Imprimeur de la reine, 1956), p. 127

6 Palais de justice

1, rue Main, Placentia, Terre-Neuve
Construction: en 1902[1], constructeur inconnu
Rénovation: toit de la tour enlevé vers 1955[2]
Architecte: probablement William Henry Churchill, surintendant des édifices publics[3]
Matériau: charpente de bois
Affectation: palais de justice, prison, bureaux des services postaux et télégraphiques et bureau des douanes
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Première pierre
2 Entrevue avec M. Gus Mooney, ancien concierge, 14 juin 1977
3 Terre-Neuve, Législature, Journal of the House of Assembly, 1902 (Saint-Jean, Imprimeur du roi, 1903), append., p. 92

7 Palais de justice

1, chemin Court House, Saint-Georges, Terre-Neuve
Construction: en 1903-1904[1], constructeur inconnu
Rénovations: réaménagement intérieur en 1943 et 1952[2]
Architecte: William Henry Churchill, surintendant des édifices publics[3]
Matériau: charpente de bois
Affectation: palais de justice, prison et bureaux
(Aucune photo disponible)

1 Terre-Neuve, ministère des Travaux publics, plans du palais de justice de Saint-Georges à Terre-Neuve, William Henry Churchill, architecte, daté du 11 juillet 1903
2 Terre-Neuve, ministère des Travaux publics, plans des travaux de rénovation du palais de justice de Saint-Georges, Terre-Neuve, 4 sept. 1952
3 Terre-Neuve, ministère des Travaux publics, plans du palais de justice de Saint-Georges à Terre-Neuve, William Henry Churchill, architecte, daté du 11 juillet 1903

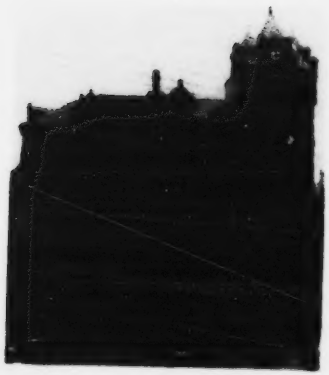

8 Palais de justice

194, rue Water, Saint-Jean, Terre-Neuve
Construction: en 1901-1904[1], par Samuel Manners Brookfield[2]
Architecte: William H. Greene[3]
Matériaux: pierre taillée, charpenterie pour les planchers
Affectation: palais de justice
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 "Supreme Court", Daily News, (Saint-Jean), 3 mai 1904, p. 3
2 "House of Assembly", Telegram, (Saint-Jean), 8 mai 1900, p. 3
3 Ibid.

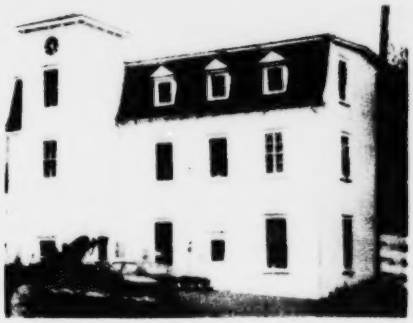

9 Palais de justice et édifice général

2, Doc Lane, Trinity, Terre-Neuve
Construction: en 1903[1], constructeur inconnu
Rénovations: pendant les années 1960 et en 1973[2], toit de la tour enlevé vers 1952, horloge enlevée à une date inconnue
Architecte: William Henry Churchill, surintendant des édifices publics[3]
Matériau: charpente de bois
Affectation initiale: palais de justice, prison et bureaux des services postaux et télégraphiques
Affectation actuelle: bureaux
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Terre-Neuve, Législature, Journal of the House of Assembly, 1903 (Saint-Jean, Impr. du roi, 1904), append., p. 98
2 Entrevue avec M. Rupert Morris, 16 juin 1977; Terre-Neuve, ministère des Travaux publics, plans des travaux de rénovation, édifice public Trinity, juin 1973
3 Terre-Neuve, Législature, Journal of the House of Assembly, 1903 (Saint-Jean, Impr. du roi, 1902), append., p. 92

10 Palais de justice du comté de Cumberland

50, rue Victoria, Amherst, Nouvelle-Écosse
Construction: en 1888-1889[1], constructeur inconnu; les concepteurs furent peut-être le comité de construction et l' entrepreneur[2]
Rénovations: rajout à l' arrière vers 1960, rajout à l' intérieur vers 1974
Matériau: grès
Affectation: palais de justice et bureau d' enregistrement
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, The Pridham' s Studio Ltd., Amherst, N.-É.)

1 Amherst, Nouvelle-Écosse, Municipal Offices, Minute Book, 19 janv. 1888, p. 24
2 Ibid., 20 avril 1888, p. 68

11 Palais de justice du comté d' Annapolis

277, rue Saint-George, Annapolis Royal, Nouvelle-Écosse
Construction: en 1837[1], par Francis LeCain[2]; les concepteurs furent le grand jury et Francis LeCain[3]
Rénovation générale: en 1922-1923[4]
Matériaux: bois et granite
Affectation: palais de justice et prison
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Nouvelle-Écosse, Archives publiques, RG34-301, série P. (District de l' Est), vol. 2, avril 1836
2 Ibid., nov. 1836
3 Ibid.
4 Proceedings of the Municipal Council of the Municipality of Annapolis County, Nova Scotia (Bridgetown, Monitor, 1922), Annual Session 1922, p. 7

12 Palais de justice du comté d' Antigonish

Rue Court, Antigonish, Nouvelle-Écosse
Construction: en 1855, conçu et construit par Alexander McDonald[1]
Matériau: bois
Affectation: palais de justice et bureaux municipaux
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, Marcel Durand)

1 Entrevue avec Joseph D. Chisolm, Antigonish, Nouvelle-Écosse, petit-fils d' Alexander McDonald

13 Palais de justice du comté de Richmond

Arichat, Nouvelle-Écosse
Construction: en 1846-1847, conçu et construit par Alexander McDonald[1]
Rénovation: caractères du chapiteau encaissés en 1967[2]
Matériau: bois
Affectation: palais de justice et prison
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, C.A. Hale)

1 Nouvelle-Écosse, Archives publiques, RG5, série GP, vol. 1, Misc. A 1849, concernant le palais de justice d' Arichat, "Petition of Alexander McDonald to Lieut.-Governor Sir John Harvey", 14 mars 1849
2 Entrevue avec M. John Burke, Arichat (N.-É.), greffier du comté, nov. 1976

14 Palais de justice du comté de Victoria

Rue Chebucto, Baddeck, Nouvelle-Écosse
Construction: en 1889-1890[1], constructeur inconnu
Rénovation générale: en 1974, et agrandissement pour aménagement des bureaux municipaux en 1967[2]
Architecte: inconnu
Matériaux: granite et bois
Affectation: palais de justice et bureau d'enregistrement
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, C.A. Hale)

1 Nouvelle-Écosse, Législature, General Assembly, Statutes of Nova Scotia (Halifax, Impr. de la reine, 1889), p. 211
2 Entrevue avec M. J.A. Bennet, Baddeck (N.-É.), greffier du comté, nov. 1977

15 Ancien palais de justice

Barrington, Nouvelle-Écosse
Construction: en 1841-1843[1], constructeur inconnu
Rénovations: agrandissement en 1890-1891, travaux de rénovation générale et rajout vers 1970[2]
Architecte: inconnu
Matériau: bois
Affectation initiale: palais de justice et prison
Affectation actuelle: musée
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, R.K. McCormick, Barrington, N.-É.)

1 Nouvelle-Écosse, Législature, House of Assembly, Acts of the General Assembly of the Province of Nova Scotia, 1841 (Halifax, Royal Gazette, 1841), p. 86; Entrevue à Barrington en Nouvelle-Écosse, avec M. Fry, greffier et trésorier de la municipalité, août 1977
2 Correspondance, Roland K. McCormick, Barrington, Nouvelle-Écosse, 9 août 1977

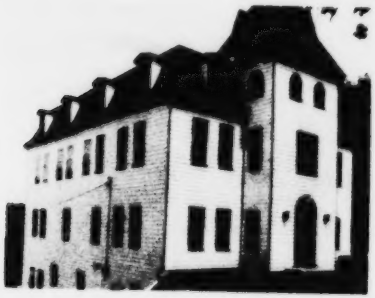

16 Palais de justice du comté de Lunenburg

80, rue Pleasant, Bridgewater, Nouvelle-Écosse
Construction: en 1892-1893[1], constructeur inconnu
Rénovation: bureau d'enregistrement transféré dans les années 1960
Architecte: probablement George ou Fred Boehner[2]
Matériau: bois
Affectation: palais de justice
(Photo: Hebb, Bridgewater, N.-É.)

1 Nouvelle-Écosse, Archives publiques, RG35-317, série P, vol. 1, p. 3, 1er fév. 1893, p. 78
2 Ibid., RG35-317, Elective Municipal Government of Lunenburg, P 3, 12 août 1892, p. 46-48

17 Palais de justice du comté de Digby

Rue Queen, Digby, Nouvelle-Écosse
Construction: 1908-1910, par Joseph F. Bent[1]
Architecte: Leslie R. Fairn[2]
Matériau: brique
Affectation: palais de justice
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, Marcel Durand)

1 Digby, Nouvelle-Écosse, palais de justice du comté, "Procès-verbaux des séances du conseil municipal", 4 août 1908, p. 273; pose de la première pierre en 1910
2 "Prominent Architect Dies at 96 years", Mail-Star (Halifax), 14 août 1971, p. 4

18 Ancien palais de justice du comté de Guysborough

283, rue Church, Guysborough, Nouvelle-Écosse
Construction: en 1842-1843, par Elisha Randall[1]
Rénovation: en 1973
Architecte: inconnu
Matériau: bois
Affectation initiale: palais de justice
Affectation actuelle: musée
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, C.A. Hale)

1 Harriet Cunningham, History of the County of Guysborough Nova Scotia (Belleville, Mika, 1973), p. 90

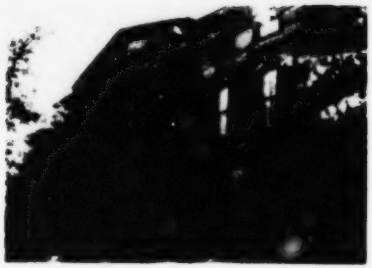

19 Ancien palais de justice du comté de Halifax

5230, chemin Spring Garden, Halifax, Nouvelle-Écosse
Construction: en 1858-1860[1], par George Laing[2]
Rénovations: aile du côté ouest ajoutée en 1908, aile du côté est en 1930; importants travaux de rénovation à l'intérieur réalisés entre 1881 et 1903[3]
Architectes: William Thomas & Sons[4]
Matériau: grès
Affectation initiale: palais de justice
Affectation actuelle: bibliothèque
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Marion F. Moore, "Court House, Halifax, Nova Scotia", manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Ottawa, 1969, p. 3
2 Margaret Carter, The Halifax Court House and County Gaol, Travail inédit nº 107 (1970), Parcs Canada, Ottawa, p. 250
3 Ibid., p. 255
4 "The Court House, Spring Garden Road, Halifax, Nova Scotia (Comparative Study of the work of William Thomas and his sons)", manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Ottawa, sans date, p. 1

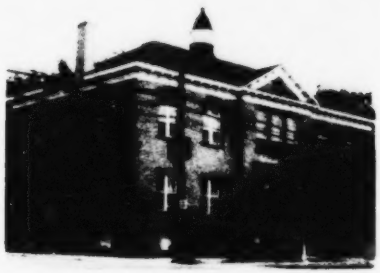

20 Palais de justice du comté de Kings

37, rue Cornwallis, Kentville, Nouvelle-Écosse
Construction: en 1903[1], par Rhodes, Curry & Co. Ltd.[2]
Rénovations: rajout à l'arrière 1965-1966, travaux de rénovation générale à l'intérieur en 1969
Architecte: Leslie R. Fairn[3]
Matériaux: brique et pierre
Affectation: palais de justice
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, McMurdo Studio, Kentville, N.-É.)

1 Nova Scotian and Weekly Chronicle (Halifax), 18 déc. 1903, p. 9
2 Kentville, Nouvelle-Écosse, Municipal Offices, Cash Book for Municipality of Kings County, 9 juin 1903, p. 22
3 H.B. Jefferson, "Leslie R. Fairn, F.R.A.I.C., F.R.S.A., The Distinguished Pioneer Architect of the Atlantic Provinces", Maritime Advocate and Busy East, vol. 44, nº 4 (déc. 1953), p. 6

21 Palais de justice du comté de Queens

141, rue Church, Liverpool, Nouvelle-Écosse
Construction: en 1854[1], par George W. Boehner[2]
Rénovation: à l'intérieur en 1969
Architecte: William G. Hammond[3]
Matériau: bois
Affectation: palais de justice
(L.M.B. Friend)

1 "Queens County", Liverpool Transcript, 11 oct. 1854, p. 2
2 Nouvelle-Écosse, Archives publiques, RG34-319, 3 10, janv. 1855
3 Ibid.

22 Palais de justice du comté de Lunenburg

119, rue Cumberland, Lunenburg, Nouvelle-Écosse
Construction: en 1891-1892[1], constructeur inconnu
Architecte: Henry Busch[2]
Matériaux: brique et grès
Affectation: palais de justice et hôtel de ville
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, Knickle's Studio and Gallery, Lunenburg, N.-É.)

1 Nouvelle-Écosse, Archives publiques, RG34-317, Elective Municipal Government of Lunenburg, série P, vol. 1, 22 janv. 1891, p. 359
2 Ibid., vol. 1, 7 avril 1891, p. 361

23 Palais de justice du comté de Pictou

Rue Church, Pictou, Nouvelle-Écosse
Construction: vers 1856-1857[1], constructeur inconnu
Rénovations: galerie fermée en 1887, porche ou entrée principale remplacé après 1879, travaux de rénovation générale à l'intérieur dans les années 1940[2]
Architecte: David Sterling[3]
Matériau: bois sur fondation en pierre
Affectation: palais de justice
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, Marcel Durand)

1 Nova Scotian (Halifax), 1er sept. 1856, p. 3
2 W.H. Harris, "The County Jail and Court House", Pictou Advocate, 29 mars 1951, p. 4; Pictou Heritage Society, "Pictou Housing Research Project: Pictou County Court House", sans date, Pictou, Nouvelle-Écosse
3 Nouvelle-Écosse, Archives publiques, RG34-318, série P, vol. 28, fév. 1835

24 Palais de justice du district de St. Mary

1re Rue, Sherbrooke, Nouvelle-Écosse
Construction: en 1858-1860[1], conçu et construit par Alexander McDonald[2]
Restauration: vers 1870
Matériau: bois
Affectation initiale: palais de justice
Affectation actuelle: musée
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 John N. Grant, "Reports on Sherbrooke Village Project Historical Buildings", manuscrit classé, musée de la Nouvelle-Écosse, Halifax, 1970, p. 15; Nouvelle-Écosse, Archives publiques, RG34-322, série P, Proceedings of the Court of Sessions at Sherbrooke, session d'octobre 1860, p. 193
2 Ibid., 8 fév. 1858, p. 159

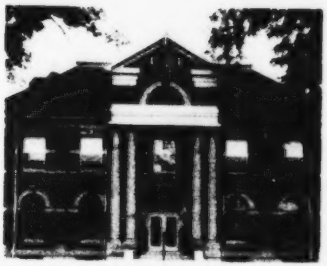

25 Palais de justice du comté de Colchester

Rue Church, Truro, Nouvelle-Écosse
Construction: en 1903-1904, par messieurs Wilson[1]
Rénovations mineures: en 1967-1968[2]
Architectes: J.C. Dumaresq & Son[3]
Matériaux: brique et grès sur fondation de granite
Affectation: palais de justice
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, Carsand-Mosher Photographic Ltd., Truro, N.-É.)

1 Truro, Nouvelle-Écosse, Municipal Court House, Proceedings, 1904, 19 avril 1904, p. 41
2 Truro Weekly News, 21 nov. 1968, p. 1
3 Nouvelle-Écosse, Archives publiques, Micro. Misc. "A", Architecture, J.C. Dumaresq & Son, bobine 7

26 Ancien palais de justice du district d'Argyle

Old Main Post Road, Tusket, Nouvelle-Écosse
Construction: en 1801-1805[1], constructeur inconnu
Rénovations: longueur doublée en 1833 et triplée vers 1870[2]
Architecte: inconnu
Matériau: bois
Affectation initiale: palais de justice et prison
Affectation actuelle: bureau du gouvernement
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, photo de Fred. A. Hatfield)

1 Nouvelle-Écosse, Archives publiques, RG34-329, P 1, oct. 1801, p. 99 et 146
2 Ibid., mars 1870, p. 114; entrevue avec Oscar Naus, Tusket, Nouvelle-Écosse, août 1977

27 Ancien palais de justice du comté de Prince

Abrams Village, Île-du-Prince-Édouard
Construction: en 1876[1], constructeur inconnu
Rénovations: aile rajoutée et portique agrandi après 1939
Architecte: ministère des Travaux publics de l' Île-du-Prince-Édouard[2]
Matériau: bois
Affectation initiale: palais de justice
Affectation actuelle: foire agricole
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Île-du-Prince-Édouard, Assemblée législative, "Report of the Commissioner of Public Works for the year 1876" dans Journal, 1877 (Charlottetown, Impr. de la reine, 1877), append. D, sans numéro de page
2 Ibid.

28 Ancien palais de justice

Alberton, Île-du-Prince-Édouard
Construction: en 1877, par John Wiggins & Sons[1]
Architecte: ministère des Travaux publics de l' Île-du-Prince-Édouard[2]
Matériau: bois
Affectation initiale: palais de justice et prison
Affectation actuelle: l' immeuble est vacant
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Alice Green, "Future of Old Court House up in Air", Guardian (Charlottetown), 7 juin 1977
2 Ibid.

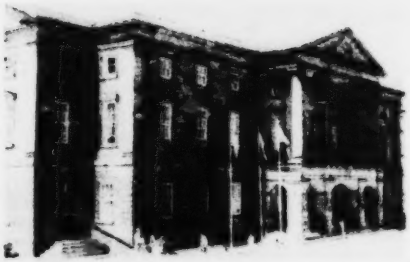

29 Hôtel du gouvernement

165, rue Richmond, Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard
Construction: en 1843-1848[1], Isaac Smith, superviseur; John et Charles MacKenzie, James Watts, William Bain, Francis McDuff, Nathan Wright, Henry Smith, Richard Wright, George Chudleigh, William MacKay, James Millner and Son, et John Boyle, constructeurs[2]
Architecte: Isaac Smith[3]
Matériau: pierre de taille
Affectation initiale: hôtel du gouvernement et palais de justice
Affectation actuelle: hôtel du gouvernement
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Royal Gazette (Charlottetown), 29 juin 1847
2 Île-du-Prince-Édouard, Archives publiques, collection du juge Alley-Henry Smith, documents Isaac Smith, "Slater' s Contract for Colonial Building", 12 oct. 1842; "Excavation Contract for Colonial Building", 13 oct. 1842; "Plumber' s and Brazier' s Contract for Colonial Building", 30 oct. 1842; "Stone Quarrier' s contract for Colonial Building", 2 nov. 1842; Collection Ira Brown, "Mason' s Stonecutters and Bricklayer' s Contract for Colonial Building", 13 oct. 1842; "Plasterer' s and Joiner' s Contract for Colonial Building", 13 oct. 1842; "Painter' s and Glazier' s Contract for Colonial Building", 13 oct. 1842; Colonial Herald (Charlottetown), 22 oct. 1842
3 Ibid., "Specifications of sundry works required for the intended public building in Charlottetown, December 31, 1839"

30 Palais de justice

171, rue Richmond, Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard
Construction: en 1874-1876[1] par Charles Heartz[2]
Rénovation: à l' intérieur, probablement en 1937; ravagé par un incendie en 1976[3]
Architecte: Thomas Alley[4]
Matériau: brique
Affectation initiale: palais de justice
Affectation actuelle: l' immeuble est vacant
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Patriot (Charlottetown), 8 oct. 1874 et 22 janv. 1876
2 Examiner (Charlottetown), 21 mars 1879
3 Île-du-Prince-Édouard, Assemblée législative, "Annual Report of the Department of Public Works for the Fiscal Yeau ending December 31st 1937", dans Journal (Charlottetown, Impr. du roi, 1938), p. 8; Patriot (Charlottetown), 13 oct. 1976
4 Patriot (Charlottetown), 28 mars 1974

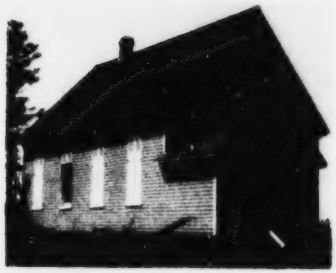

31 Ancien palais de justice du comté de King

Dundas, Île-du-Prince-Édouard
Construction: en 1875[1], constructeur inconnu
Rénovation: vestibule ajouté peut-être en 1894[2]
Architecte: ministère des Travaux publics de l'Île-du-Prince-Édouard[3]
Matériau: bois
Affectation initiale: palais de justice
Affectation actuelle: musée
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Île-du-Prince-Édouard, Assemblée législative, "Accounts of Board of Works for 1875", dans Journal (Charlottetown, Impr. de la reine, 1876)
2 Île-du-Prince-Édouard, Archives publiques, RG11, ministère des Travaux publics, appel d'offres, 4 oct. 1894
3 Île-du-Prince-Édouard, Assemblée législative, "Accounts of Board of Works for 1875", dans Journal (Charlottetown, Impr. de la reine, 1876)

32 Palais de justice

Georgetown, Île-du-Prince-Édouard
Construction: en 1887[1], par Lemuel A. Wilmot[2]
Rénovation: prison ajoutée en 1915[3]
Architecte: W.C. Harris[4]
Matériau: pierre
Affectation initiale: palais de justice
Affectation actuelle: palais de justice et prison
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, Marcel Durand)

1 Patriot (Charlottetown), 5 juil. 1887
2 Île-du-Prince-Édouard, Assemblée législative, "Report of the Department of Public Works for the Year 1887", dans Journal (Charlottetown, Impr. de la reine, 1888), append. G, p. 39
3 Île-du-Prince-Édouard, Assemblée législative, "Report of the Department of Public Works for the Year ending December 31st 1915", dans Supplement to the Journal (Charlottetown, Impr. du roi, 1916), p. 8
4 Entrevue avec le révérend R. Tuck, Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard

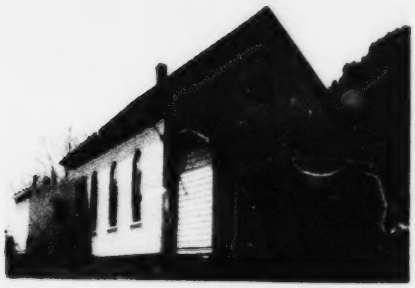

33 Quigly Hall

St. Peter's, Île-du-Prince-Édouard
Construction: en 1874-1875[1], constructeur inconnu
Rénovations: vestibule à l'avant et porte de côté rajoutés probablement en 1897[2]
Architecte: ministère des Travaux publics de l'Île-du-Prince-Édouard[3]
Matériau: bois
Affectation initiale: palais de justice
Affectation actuelle: salle paroissiale
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Île-du-Prince-Édouard, Assemblée législative, "Accounts of Board of Works for 1875", dans Journal, 1875 (Charlottetown, Impr. de la reine, 1875); "Accounts of the Board of Works for 1875", dans Journal, 1875 (Charlottetown, Impr. de la reine, 1876)
2 Île-du-Prince-Édouard, Assemblée législative, "Report of Department of Public Works for 1897", dans Journal (Charlottetown, Impr. de la reine, 1898)
3 Île-du-Prince-Édouard, Assemblée législative, "Accounts of Board of Works for 1875", dans Journal, 1875 (Charlottetown, Impr. de la reine, 1875); "Accounts of the Board of Works for 1875", dans Journal, 1875 (Charlottetown, Impr. de la reine, 1876)

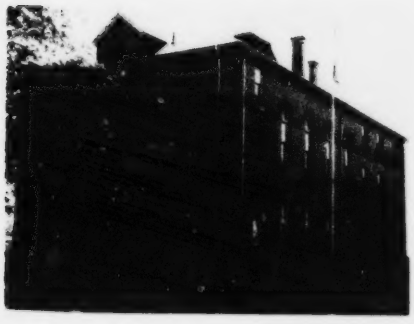

34 Palais de justice

108, rue Central, Summerside, Île-du-Prince-Édouard
Construction: en 1874-1876[1], par John Tobin[2]
Rénovations: nouveau toit en 1938 et réaménagement de l'intérieur en 1906[3]
Architecte et entrepreneur: John Corbett[4]
Matériau: brique
Affectation: palais de justice
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Examiner (Charlottetown), 12 oct. 1874; coupure non identifiée, 22 oct. 1935
2 Examiner (Charlottetown), 30 août, 1875
3 Île-du-Prince-Édouard, Assemblée législative, "Report of the Public Works Department for 1907", dans Journal, 1907 (Charlottetown, Impr. du roi, 1908), append. C, p. 144; "Annual Report of the Department of Public Works and Highways... for the fiscal year ending December 31st 1938", dans Journal, 1938 (Charlottetown, Impr. du roi, 1939), p. 59
4 Patriot (Charlottetown), 28 mai 1874

35 Palais de justice du comté de Gloucester

254, ue Patrick, Bathurst, Nouveau-Brunswick
Construction: en 1900-1902[1], constructeur inconnu
Rénovation: aile gauche ajoutée en 1972[2]
Architecte: R.C. John Dunn[3]
Matériau: granite
Affectation initiale: palais de justice, prison et bureau d' enregistrement
Affectation actuelle: palais de justice et bureau d' enregistrement
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, Eric Bagnel, Fredericton, N.-B.)

1 Nouveau-Brunswick, Archives provinciales, RG18, Municipal Affairs, RS 149, Gloucester County Council Minutes, 21 janv. 1902, p. 3
2 Entrevue et correspondance avec Antonine Frenette, Bathurst, Nouveau-Brunswick, Bureau du greffier du comté, mai 1977; Miramichi Advance (Chatham), 10 avril 1903, p. 3
3 "Death of R.C. John Dunn", Miramichi Advance (Chatham), 10 avril 1903, p. 3

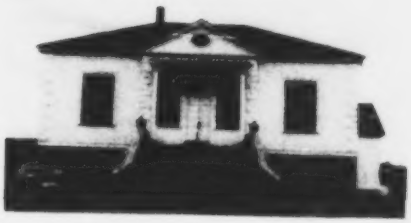

36 Palais de justice du comté de Sunbury

Burton, Nouveau-Brunswick
Construction: en 1833-1835[1]; conçu par George F.S. Berton, greffier du tribunal de paix[2]; construit par Benjamin S. Taylor
Rénovations: sous-sol en brique rajouté en 1947, travaux de rénovation à la salle d' audience 1960-1961[3]
Destruction: par le feu en 1979
Matériaux: bois et brique
Affectation: palais de justice et bureau d' enregistrement
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, David L. Myles, Administration des ressources historiques, Fredericton, N.-B.)

1 Nouveau-Brunswick, Archives provinciales, RMU, CSU (Procès-verbaux du conseil du comté de Sunbury), 16 janv. 1833 et 26 mars 1833
2 Ibid., 16 janv. 1833
3 Ibid., 29 janv. 1947, p. 27; 1er nov. 1960, p. 10; 7 fév. 1961, p. 31

37 Palais de justice du comté de York

635, rue Queen, Fredericton, Nouveau-Brunswick
Construction en 1855-1858, par John Davis[1]
Rénovations: rez-de-chaussée en 1881-1883, travaux de rénovation générale vers 1954[2]
Architecte: inconnu
Matériaux: brique et pierre
Affectation initiale: palais de justice et marché
Affectation actuelle: palais de justice
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Archives de la bibliothèque de l' université du Nouveau-Brunswick, procès-verbaux du conseil du comté de York, 12 janv. 1859
2 Nouveau-Brunswick, Archives provinciales, RG18, RS160, Procès-verbaux du conseil du comté de York, 1er et 2 juil. 1883, append., p. 459; collection de cartes, Neil Stewart: Renovations to York County Court House, 1952-1954

38 Ancien palais de justice du comté de Queens

60, rue Queen, Gagetown, Nouveau-Brunswick
Construction: en 1836-1837[1], constructeur inconnu
Architecte: inconnu
Matériau: bois sur fondation en pierre
Affectation initiale: palais de justice
Affectation actuelle: l' immeuble est vacant
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, C.A. Hale)

1 "Contract for Building Queen' s County Court House", Royal Gazette (Fredericton), 20 avril 1836, p. 2

39 Palais de justice du comté de Kings

Main Road, Hampton, Nouveau-Brunswick
Construction: en 1870-1872[1], par James Quinton et Charles F. Tilley[2]
Architecte: J.T.C. McKean[3]
Matériaux: brique et grès
Affectation: palais de justice et bureau d'enregistrement
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, C.A. Hale)

1 Nouveau-Brunswick, Archives provinciales, RMU, CK 1, 18 janv. 1872, p. 538
2 Ibid., 18 oct. 1870, p. 511
3 Ibid., 20 juil. 1870, p. 501

40 Ancien palais de justice du comté d' Albert

R.R. nº 1, Hopewell Cape, Nouveau-Brunswick
Construction: en 1904-1905[1], par H. Copp & Co.[2]
Rénovation: restauration après 1966
Architecte: W. Reid[3]
Matériau: bois
Affectation initiale: palais de justice
Affectation actuelle: musée
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, Alan Bell, Hopewell Cape, N.-B.)

1 Nouveau-Brunswick, Archives provinciales, RMU, Cal (procès-verbaux du conseil du comté d' Albert), 5 janv. 1905
2 Ibid., 5 juil. 1904
3 Ibid.

41 Palais de justice du comté de Northumberland

599, King George, Newcastle, Nouveau-Brunswick
Construction: en 1912-1913[1], par MacDonald et Ingram[2]
Rénovation: à l' intérieur en 1957[3]
Architecte: Leslie R. Fairn[4]
Matériau: grès
Affectation: palais de justice et bureau d' enregistrement
(Archives provinciales du Nouveau-Brunswick)

1 Nouveau-Brunswick, Archives provinciales, RMU CNO (Procès-verbaux du conseil du comté de Northumberland) 1/19, 18 janv. 1912, p. 412
2 Ibid., 2 juil. 1912, p. 433
3 Ibid., 2 juil. 1957, p. 421
4 Ibid., 2 juil. 1912, p. 433

42 Ancien palais de justice du comté de Northumberland

285, rue Campbell, Newcastle, Nouveau-Brunswick
Construction: en 1828-1829[1], conçu par le grand jury avec les entrepreneurs Gavin Rainnie et Shepherd Frost[2], construit par William Murray[3]
Rénovations: transformé en immeuble d' appartements en 1914 et restauré en 1976
Matériau: pin blanc
Affectation initiale: palais de justice
Affectation actuelle: musée
(Archives provinciales du Nouveau-Brunswick)

1 Nouveau-Brunswick, Archives provinciales, RG18 1/2, août 1829, p. 176-176
2 Ibid., 1er sept. 1829, p. 177
3 Louise Manny, "William Murray Miramichi builder", Maritime Advocate and Busy East, vol. 36, nº 3 (oct. 1945), p. 14

43 Palais de justice du comté de Victoria

576, rue Main, Perth-Andover, Nouveau-Brunswick
Construction: en 1877-1878[1], par Robert Wallace[2]
Rénovation: en 1960[3]
Architecte: J.G. Fletcher[4]
Matériau: bois
Affectation: palais de justice et prison
(Photo: Ellsworth DeMerchant)

1 Nouveau-Brunswick, Archives provinciales, RG18, RS158, 1/1, 13 oct. 1878
2 Ibid., 8 oct. 1877
3 Entrevue avec M. P[illegible] Inman, Fredericton, Nouveau-Brunswick, mai 1977
4 Nouveau-Brunswick, Archives provinciales, RG18, RS158, 1/1, 3 juil. 1877

44 Palais de justice du comté de Charlotte

123A, rue Frederick, St. Andrews, Nouveau-Brunswick
Construction: en 1839-1840[1]; conçu par le comité de construction nommé par le grand jury, avec le constructeur Thomas Berry[2]
Rénovation: à l'intérieur en 1949[3]
Matériaux: bois
Affectation: palais de justice
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, Marcel Durand)

1 Nouveau-Brunswick, Archives provinciales, RMU, CCH, 1/3, p. 156
2 Ibid., RMU, CCH, 1/3, 13 avril 1839, p. 106; REX/pa, 1/3, "Petition of Thomas Berry", 1842
3 Ibid., RMU, CCH, 1/8a, 19 janv. 1949, p. 532

45 Palais de justice du comté de Saint-Jean

"20", rue Sydney, Saint-Jean, Nouveau-Brunswick
Construction: en 1826-1829[1], par John Cunningham[2]
Rénovation: intérieur et entrée principale en 1924-1925[3]
Architecte: John Cunningham[4]
Matériaux: pierre
Affectation: palais de justice et centre d'exposition
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, Marcel Durand)

1 Nouveau-Brunswick, Archives provinciales, REX/pa, "Petition of the Justices of the Peace for the City and County of Saint John", 21 fév. 1826; "Our St. John Court House; its History and its Traditions", Globe (Saint-Jean), 19 janv. 1924, p. 3
2 Christina Southam et Anne Hale, "Saint John County Court House, 20 Sydney Street, Saint John, N.B. - Historical Report", manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Ottawa, 1974, p. 1; Nouveau-Brunswick, Musée, archives, documents divers concernant le palais de justice: budget 1826
3 Ibid., procès-verbaux du conseil du comté de Saint-Jean, 8 août 1924, p. 315-316

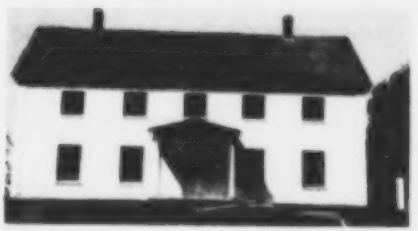

46 Ancien palais de justice du comté de Carleton

Rue Court, Upper Woodstock, Nouveau-Brunswick
Construction: en 1833-1834[1], constructeur inconnu
Rénovations: rajouts en 1865-1866[2]
Architecte: inconnu
Matériaux: bois
Affectation initiale: palais de justice
Affectation actuelle: musée
(Société historique du comté de Carleton)

1 Société d'histoire du comté de Carleton. Registre des assises générales du comté de Carleton, 6 juin et 19 mars 1834
2 "The Court House", Carleton Sentinel (Woodstock), 16 sept. 1866, p. 3

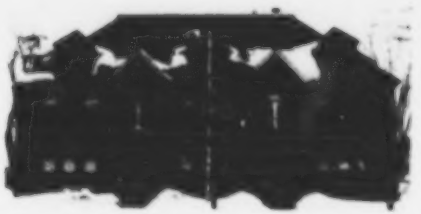

47 Palais de justice du comté de Carleton

687-689, rue Main, Woodstock, Nouveau-Brunswick
Construction: en 1884 (bureau d'enregistrement), 1909-1910 (palais de justice)[1]; R.A. Corbett construisit la portion du palais de justice[2]
Architecte: (portion du palais de justice) F. Neil Brodie[3]
Matériaux: brique et grès
Affectation: palais de justice et bureau d'enregistrement
(Photo: David Myles)

1 "County Council", Carleton Sentinel (Woodstock), 3 juil. 1883, p. 2, et 14 janv. 1910, p. 8
2 Ibid., 4 juin 1909, p. 4
3 Ibid., 12 mars 1909, p. 6

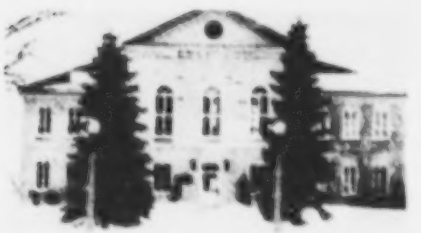

48 Hôtel de ville

120, rue Main, Aylmer, Québec
Construction: en 1870-1871, par Thomas C. Pidgeon et Daniel Cassidy[1]
Architecte: Pierre Gauvreau, architecte en chef au département des Travaux publics de la province de Québec[2]
Matériaux: pierre
Affectation initiale: palais de justice
Affectation actuelle: hôtel de ville
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, Marcel Durand)

1 Québec, Archives nationales du Québec, Travaux publics, Aylmer, palais de justice, 10 nov. 1869, nº 5468
2 Ibid.

49 Hôtel de ville

1-3, rue Principale, Bedford, Québec
Construction: en 1874, par Henry N. Bockus; conçu par les conseillers Meigs et Eaton[1]
Rénovations: rajout en 1919; construction d'une première chambre-forte en 1930 et d'une seconde en 1960[2]
Matériau: brique
Affectation initiale: palais de justice et bureau d'enregistrement
Affectation actuelle: hôtel de ville et bureau d'enregistrement
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Municipality of the County of Missisquoi, Register A, p. 276, 305
2 Ibid., Register B, p. 435, 575-577

50 Bureau d'enregistrement

173, rue Principale, Côteau-Landing, Québec
Construction: en 1858, par Joachim Lalonde[1]; conçu par un comité de construction[2]
Rénovation: construction d'une chambre-forte en 1914[3]
Matériau: brique
Affectation initiale: palais de justice et bureau d'enregistrement
Affectation actuelle: bureau d'enregistrement
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, André Giroux)

1 Montréal, Archives de la cour supérieure, greffe G.H. Dumesnil, 9 déc. 1858, nº 1772
2 Corporation du village de Côteau-Landing, Registre des délibérations de la corporation du village de Côteau-Landing, vol. 1, 4 oct. 1858
3 Ibid., 11 mai 1894

51 Palais de justice

920, rue Principale, Cowansville, Québec
Construction: en 1859-1862[1], par Sinclair & Skelsey, et G.H. Sweet[2]
Rénovations: agrandissements en 1874-1875, en 1894, en 1931-1932 et en 1955; construction d'une chambre-forte en 1906 et d'une prison en 1966[3]
Architecte: F.P. Rubidge, architecte en chef au département des Travaux publics de la province du Canada-Uni[4]
Matériau: brique
Affectation: palais de justice et bureau d'enregistrement
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, Marcel Durand)

1 Canada, Department of Public Works, General Report of the Commissioner of Public Works for the Year Ending 30th June, 1867 (Ottawa, Hunter, Rose, 1868), s.p.
2 Canada, Archives publiques, RG11, vol. 282, sujet 700, 2 oct. 1860, nº 49521; Geneviève G. Bastien, Doris D. Dubé et Christina Southam, "Inventaire des marchés de construction des Archives civiles de Québec, 1800-1870", Histoire et archéologie, 1 (1975), Ottawa, nº 4571,
3 Québec, Archives nationales du Québec, Travaux publics, Sweetsburg, palais de justice, 31 oct. 1874, nº 28364; 8 fév. 1894, nº 195; Québec, département des Travaux publics et du Travail, Rapport général du ministre des Travaux publics et du Travail de la province de Québec 1906 (Québec, Impr. du roi, 1906), p. 7; Québec, ministère des Travaux publics, Rapport général du ministre des Travaux publics de la province de Québec 1955, (Québec, Impr. de la reine, 1955), p. 51; Québec, ministère des Travaux publics, Rapport annuel (Québec, Impr. de la reine, 1966), p. 52
4 Canada, Archives publiques, RG11, vol 32, nº 36611

52 Bureau d'enregistrement

Chemin Gosford, Ham-Sud, Québec
Construction: en 1871, par J.E. Plamondon, concepteur et constructeur[1]
Rénovation: construction d'une chambre-forte en 1895[2]
Matériau: bois
Affectation initiale: palais de justice et bureau d'enregistrement
Affectation actuelle: bureau d'enregistrement
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, André Giroux)

1 Corporation municipale du comté de Wolfe, Plans du palais de justice à Ham-Sud, 8 avril 1870
2 Corporation municipale du comté de Wolfe, Livre de record du conseil du comté de Wolfe, vol. 2, 12 juin 1895

53 County Building

23, rue King, Huntingdon, Québec
Construction: en 1859-1860, par Thomas Best[1]
Architecte: John James Browne[2]
Matériau: pierre
Affectation initiale: palais de justice et bureau d'enregistrement
Affectation actuelle: édifice du comté
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, André Giroux)

1 Municipal Council of the County of Huntingdon, Register of the Municipal Council of the County of Huntingdon, vol. 1, p. 52 et 80
2 Ibid., p. 43

54 École Notre-Dame-de-Lourdes

206, 6e Avenue, Iberville, Québec
Construction: en 1860-1861, par John Pearson[1]
Rénovations: addition d'un étage en 1928 et construction d'une annexe en 1957[2]
Architectes: Frederick Lawson et James Nelson[3]
Matériau: brique
Affectation initiale: palais de justice et bureau d'enregistrement
Affectation actuelle: école
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, André Giroux)

1 Saint-Jean, Archives de la cour supérieure, greffe Clément Vincelette, 10 oct. 1860, nº 1326
2 Yvonne A. Labelle, Monographie d'Iberville (Iberville, Imprimerie Champagnat, 1968), p. 176
3 Saint-Jean, Archives de la cour supérieure, greffe Clément Vincelette, 2 oct. 1860, nº 1818 et 10 oct. 1860, nº 1326

55 Hôtel de ville et bureau d'enregistrement

1760, chemin Arthabaska, Inverness, Québec
Construction: en 1890[1], par William McVetty[2]
Rénovation: agrandissement en 1890[3]
Architectes: T. et J.A. McKenzie[4]
Matériaux: pierre et brique
Affectation initiale: palais de justice, hôtel de ville et bureau d'enregistrement
Affectation actuelle: hôtel de ville et bureau d'enregistrement
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Conseil du comté de Mégantic, Livre des délibérations du conseil du comté de Mégantic, vol. 1, p. 266-267
2 Municipal Council of the Municipality of the Township of Inverness, Register of Proceedings of the Municipal Council of the Municipality of the Township of Inverness, vol. 1, p. 12
3 Inverness, Inverness Council Minute Book, 1889-1899, p. 30
4 Ibid., p. 1

56 Palais de justice

450, rue Saint-Louis, Joliette, Québec
Construction: en 1860-1862[1], par Toussaint Vézina[2]
Rénovations: additions en 1916-1917, en 1929-1930, en 1960-1961[3]
Architecte: F.P. Rubidge, architecte en chef au département des Travaux publics de la province du Canada-Uni[4]
Matériau: pierre
Affectation: palais de justice et bureau d'enregistrement
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Canada, Department of Public Works, General Report of the Commissioner of Public Works for the Year Ending 30th June, 1867 (Ottawa, Hunter, Rose, 1868), s.p.
2 Canada, Archives publiques, RG11, vol. 284, sujet 702, 14 déc. 1860, nº 30811
3 Québec, Archives nationales du Québec, Travaux publics, Joliette, palais de justice, 10 août 1916, nº 2068; Québec, département des Travaux publics et du Travail, Rapport général du ministre des Travaux publics et du Travail de la province de Québec, 1930-31 (Québec, Impr. du roi, 1931), p. 22; Québec, ministère des Travaux publics, Rapport annuel 1960/1961 (Québec, Impr. de la reine, 1961), p. 27
4 Canada, Archives publiques, RG11, vol. 32, nº 36611

57 Vieux palais de justice

Rue Morel, Kamouraska, Québec
Construction: en 1888-1889[1], par François Soucy[2]
Architectes: Jean-Baptiste Derome et Paul Cousins, architectes au département des Travaux publics de la province de Québec[3]
Matériaux: brique rouge et pierre de taille
Affectation initiale: palais de justice et bureau d'enregistrement
Affectation actuelle: bureaux municipaux
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Québec, Archives nationales du Québec, Travaux publics, Kamouraska, palais de justice, 4 oct. 1887, nº 3240 et 5 déc. 1888, nº 1355
2 Ibid., 4 oct. 1887, nº 3240
3 Ibid., 22 sept 1887, nº 3081 et 5 déc. 1888, nº 1355

58 Édifice du comté de Brome

Chemin Saint-Paul, Lac Brome, Québec
Construction: en 1859, par Timothy E. Chamberlin[1]
Rénovation: addition d'une chambre-forte en 1885[2]
Architectes: James Ball; plans révisés par F.P. Rubidge[3], architecte en chef au département des Travaux publics de la province du Canada-Uni
Matériau: brique
Affectation initiale: palais de justice, bureau d'enregistrement et du comté
Affectation actuelle: bureau d'enregistrement et édifice du comté
(Société historique du comté de Brome)

1 Municipal Corporation of the County of Brome, Minute Book, vol. 1, 14 sept. 1859
2 Ibid., 9 déc. 1885
3 Ibid., p. 16; Canada, Archives publiques, RG11, vol. 32, nº 37322

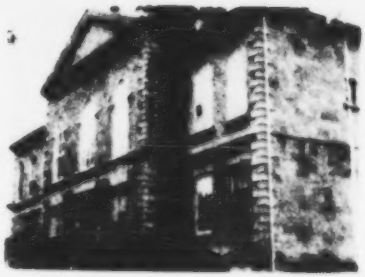

59 Palais de justice

Chemin de la Vallée, La Malbaie, Québec
Construction: en 1859-1863, par Sinclair & Skelsey, et Simon Xavier Cimon[1]
Rénovations: agrandissements en 1930-1931 et en 1960-1961[2]
Architecte: F.P. Rubidge, architecte en chef au département des Travaux publics de la province du Canada-Uni[3]
Matériau: pierre de taille
Affectation: palais de justice et bureau d'enregistrement
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Canada, Archives publiques (ci-après APC), RG11, vol. 282, sujet 700, 2 oct. 1860, nº 49521 et vol. 283, sujet 704, nº 48572
2 Québec, ministère des Travaux publics, Service du registraire, plan nº 03-0177-PL-4; Québec, ministère des Travaux publics, Rapport annuel, 1959-1960 (Québec, Impr. de la reine, 1960), p. 32
3 APC, RG11, vol. 32, nº 36611

60 Bureau d'enregistrement

255-259-265, rue Saint-Étienne, L'Assomption, Québec
Construction: en 1811-1822, par Laurent Duval, fils, et Jacques Dufaulx[1]
Rénovation: réaménagement intérieur en 1842[2]
Architecte: inconnu
Matériau: pierre
Affectation initiale: résidence privée
Affectation actuelle: bureau d'enregistrement
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Christian Roy, Histoire de L'Assomption (L'Assomption, Commission des fêtes du 250e, 1967), p. 466; Joliette, Archives de la cour supérieure, greffe B. Joliette, 9 mai 1822
2 Ibid., p. 220

61 Vieille salle publique

199, rue Saint-Jean-Baptiste, L'Isle-Verte, Québec
Construction: en 1859-1860[1], par Benjamin Dionne[2], concepteur et constructeur
Matériaux: bois
Affectation initiale: palais de justice et bureaux
Affectation actuelle: l'immeuble est abandonné
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Corporation de la paroisse de L'Isle-Verte, Registre de la corporation de la paroisse de L'Isle-Verte, vol. 1, p. 108
2 Guy Giguère, "Dossier d'inventaire architectural du palais de justice de L'Isle-Verte (1859-60), 199, rue Saint-Jean-Baptiste, L'Isle-Verte, comté de Rivière-du-Loup", manuscrit classé, ministère des Affaires culturelles, Québec, s.d., p. 21

62 Bureau d'enregistrement

1601, rue Edmond-Guillet, Marieville, Québec
Construction: en 1885-1886[1], par Pierre Didier[2]
Rénovation: agrandissement en 1920[3]
Architectes: Postras et Roy[4]
Matériaux: brique
Affectation initiale: palais de justice et bureau d'enregistrement
Affectation actuelle: bureau d'enregistrement
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Québec, ministère des Travaux publics, bureau d'enregistrement de Marieville, comté de Rouville, dossier nº 9510-02
2 Marieville, étude de Me Jacques Marcoux, greffe Grégoire Bombardier, 6 oct. 1885, nº 3663
3 Corporation municipale du comté de Rouville, Procédés, votes et délibérations du conseil municipal du comté de Rouville, vol. 2, fol. 793
4 Ibid., vol. 1, fol. 498

63 Palais de justice

656, rue de la Madone, Mont-Laurier, Québec
Construction: en 1912-1913, par Joseph Gosselin[1]
Architecte: Elzéar Charest, architecte en chef au département des Travaux publics de la province de Québec[2]
Matériaux: pierre
Affectation: palais de justice et bureau d'enregistrement
(Québec, ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement, plan nº 07-0705-9)

1 Québec, Archives nationales du Québec, Travaux publics, Mont-Laurier, palais de justice, 9 janv. 1912, nº 119
2 Ibid., 20 sept. 1911, nº1899

64 Palais de justice

25, rue du Palais de Justice, Montmagny, Québec
Construction: en 1859-1862[1], par Sinclair & Shelsey, et Charles Peters[2]
Rénovations: agrandissements en 1919 et en 1936-1937[3]
Architectes: F.P. Rubidge, architecte en chef au département des Travaux publics de la province du Canada-Uni[4]
Matériaux: pierre de taille
Affectation: palais de justice et bureau d'enregistrement
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Canada, Department of Public Works, General Report of the Commissioner of Public Works for the Year Ending 30th June, 1867 (Ottawa, Hunter, Rose, 1868)
2 Canada, Archives publiques, RG11, vol. 282, sujet 700, 2 oct. 1860, nº 69521; Geneviève G. Bastien, Doris D. Dubé et Christina Southam, "Inventaire des marchés de construction des Archives civiles de Québec, 1800-1870", Histoire et archéologie, 1 (1975), nº 4244
3 Québec, Archives nationales du Québec, Travaux publics, Montmagny, palais de justice, 25 avril 1919, nº 1449 et 13 mai 1919, nº 1639; Québec, ministère des Travaux publics, Rapport général du ministre des Travaux publics de la province de Québec 1937 (Québec, Impr. de la reine, 1937), p. 31
4 Canada, Archives publiques, RG11, vol. 32, nº 36611

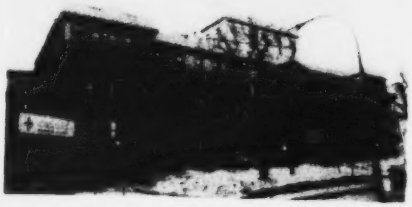

65 Vieux palais de justice

155, rue Notre-Dame est, Montréal, Québec
Construction: en 1851-1857[1], par A. Laberge, P. Labelle et M. Bro dit Pominville[2]
Rénovations: addition d'un étage en 1890-1894, agrandissement en 1903-1905 et construction d'une annexe en 1922-1926[3]
Architectes: Ostell et Perrault[4]
Matériau: pierre de taille
Affectation initiale: palais de justice et bureau d'enregistrement
Affectation actuelle: bureaux municipaux
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, Marcel Durand)

1 Geneviève G. Bastien, Doris D. Dubé et Christina Southam, "Inventaire des marchés de construction des Archives civiles de Québec, 1800-1870", Histoire et archéologie, 1 (1975), nº 4245; Canada, Department of Public Works, General Report of the Commissioner of Public Works for the Year Ending 30th June, 1867 (Ottawa, Hunter, Rose, 1868)
2 Montréal, Archives nationales du Québec, greffe Joseph Belle, 28 nov. 1850, nº11.899
3 Québec, Archives nationales du Québec, Travaux publics, Montréal, palais de justice, 1er sept. 1890, nºs 570 et 820; Québec, ministère des Travaux publics et du Travail, Rapport général du ministre des Travaux publics et du Travail, 1927-1928 (Québec, Impr. du roi, 1928), p. 140
4 Canada, Archives publiques, RG11, vol. 138, nº 976

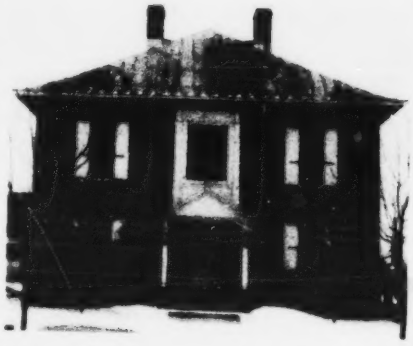

66 Bureau d'enregistrement

361, rue Saint-Jacques, Napierville, Québec
Construction: en 1834, par John McNeil[1]
Architectes: Thompson & Parry[2]
Matériau: pierre
Affectation initiale: palais de justice et bureau d'enregistrement
Affectation actuelle: bureau d'enregistrement
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Saint-Jean, Archives de la cour supérieure, greffe Pierre Gamelin, 14 juil. 1834
2 Montréal, Archives nationales du Québec à Montréal, greffe H. Griffin, 1er août 1834, nº 12.623

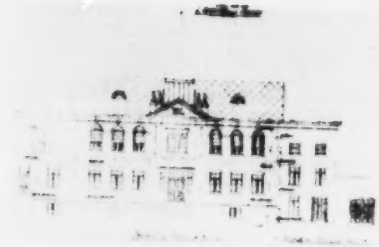

67 Bureau d'enregistrement

395, rue Mgr Courchesne, Nicolet, Québec
Construction: en 1910, par la compagnie L.J. Caron[1]
Rénovation: construction de la prison en 1913-1914[2]
Architectes: L.J. Caron[3]
Matériau: brique
Affectation initiale: palais de justice et bureau d'enregistrement
Affectation actuelle: bureau d'enregistrement
(Québec, ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement, plan nº 04-0390-6)

1 Nicolet, hôtel de ville, Livre des minutes, vol. 4, p. 528
2 Québec, ministère des Travaux publics, Service du registraire, plan nº 04-0390
3 Nicolet, hôtel de ville, Livre des minutes, vol. 4, p. 506

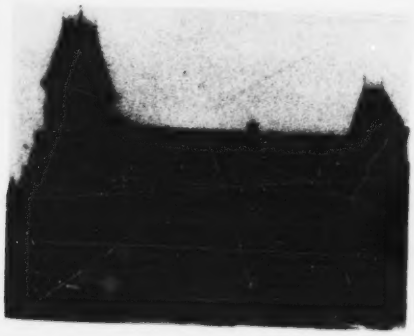

68 Palais de justice

12, rue Saint-Louis, Québec, Québec
Construction: en 1883-1889[1], par John Patrick Whelan[2]
Rénovation: construction d'une annexe en 1923-1925[3]
Architectes: Jean-Baptiste Derome et Eugène Taché, architectes au département des Travaux publics de la province de Québec[4]
Matériau: pierre de taille
Affectation: palais de justice
(Archives publiques Canada, PA 23954)

1 Québec, département des Travaux publics, Rapport général du commissaire des Travaux publics de la province de Québec 1887/1888 (Québec, Impr. de la reine, 1889), p. 5
2 Québec, département de l'Agriculture et du Travail, Rapport du commissaire de l'Agriculture et des Travaux publics de la province de Québec pour l'année finissant le 30 juin 1879 (Québec, Charles François Langlois, 1879), p. 223
3 Québec, département des Travaux publics et du Travail, Rapport général du ministre des Travaux publics et du Travail de la province de Québec 1905/1906 (Québec, Impr. du roi, 1906), p. 3
4 Québec, département de l'Agriculture et des Travaux publics, Rapport du commissaire de l'Agriculture et des Travaux publics de la province de Québec pour l'année finissant le 30 juin 1879 (Québec, Charles François Langlois, 1879), p. 119

APPENDICE

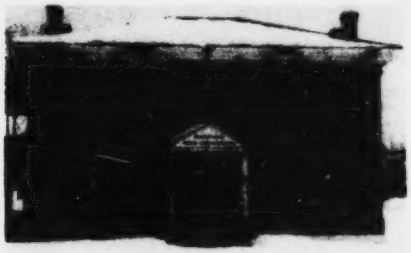

69 Bureau d'enregistrement

295, rue Principale sud, Richmond, Québec
Construction: en 1859-1860[1], par J.S. Brown, concepteur et constructeur[2]
Rénovation: agrandissement en 1876[3]
Matériau: brique
Affectation initiale: palais de justice et bureau d'enregistrement
Affectation actuelle: édifice du comté
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Sherbrooke, Archives de la cour supérieure, greffe George Hope Napier, 28 sept. 1859, nº 1208
2 Greenlay, Municipal Court of the County of Richmond, Register, p. 55
3 Ibid., p. 258

70 Palais de justice

27, rue de la Cour, Rivière-du-Loup, Québec
Construction: en 1882-1883[1], par François Lachance[2]
Rénovations: agrandissement en 1901, 1932 et 1957; construction d'une chambre-forte en 1909[3]
Architecte: Pierre Gauvreau, architecte en chef au département des Travaux publics de la province de Québec[4]
Matériau: brique
Affectation: palais de justice et bureau d'enregistrement
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Québec, Archives nationales du Québec, Travaux publics, Rivière-du-Loup, palais de justice, 12 juil. 1881, nº 1763
2 Ibid., 25 oct. 1881, nº 3074
3 Ibid., 9 sept. 1909, nº 1890; Québec, ministère des Travaux publics, Rapport général du ministre des Travaux publics de la province de Québec, 1932 (Québec, Impr. du roi, 1932), p. 22-23; ibid., 1956/57 (Québec, Impr. de la reine, 1957), p. 37
4 Québec, Archives nationales du Québec, Travaux publics, Rivière-du-Loup, palais de justice, 25 oct. 1881, nº 3074

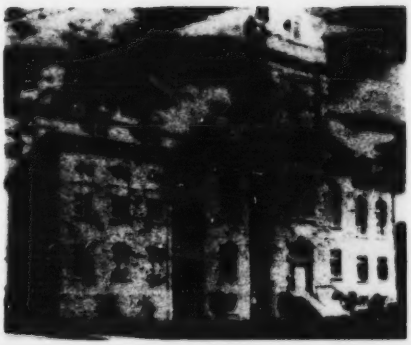

71 Palais de justice

750, boul. Saint-Joseph, Roberval, Québec
Construction: en 1909[1], par Albert Naud et P.A. Potvin[2]
Rénovations: construction d'une prison en 1911, agrandissement en 1933 et rénovations intérieures en 1953-1956[3]
Architecte: Joseph P. Ouellet[4]
Matériau: pierre
Affectation initiale: palais de justice, bureau d'enregistrement et hôtel de ville
Affectation actuelle: palais de justice et bureau d'enregistrement
(Société historique du Saguenay)

1 Québec, département des Travaux publics et du Travail, Rapport général du ministre des Travaux publics et du Travail de la province de Québec pour l'année 1911/1912 (Québec, Impr. du roi, 1912), p. 7
2 Rossel Vien, Histoire de Roberval, coeur du Lac Saint-Jean (s.l., Société historique du Saguenay, 1955), p. 164
3 Québec, Archives nationales du Québec, Travaux publics, Roberval, palais de justice, 1er mai 1912, nº 991; Québec, ministère des Travaux publics, Rapport général du ministre des Travaux publics de la province de Québec, 1956 (Québec, Impr. de la reine, 1956), p. 35
4 Rossel Vien, op. cit., p. 164

72 Bureau d'enregistrement

115, rue Langevin, Sainte-Hénédine, Québec
Construction: en 1862[1], par Félix Blais[2]
Rénovations: addition d'un étage en 1881, construction d'une chambre-forte en 1931[3]
Architecte: inconnu
Matériau: bois
Affectation initiale: palais de justice et bureau d'enregistrement
Affectation actuelle: bureau d'enregistrement
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, André Giroux)

1 Canada, Archives publiques, RG11, vol. 281, nº 61190
2 Saint-Joseph-de-Beauce, Archives de la cour supérieure, greffe J.-Octave Morin, 22 fév. 1862, nº 374
3 Ibid., greffe J.-B. Édouard Fortin, 9 juil. 1881, nº 1441; Corporation municipale du comté de Dorchester, Registre des délibérations du comté de Dorchester, vol. 6, p. 22

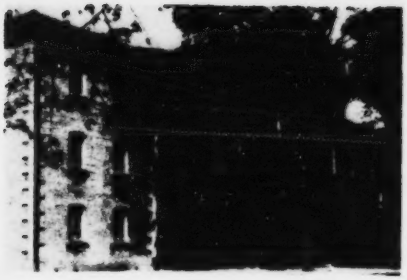

73 Palais de justice

109, rue Saint-Charles, Saint-Jean, Québec
Construction: en 1850-1861[1], par Henry Benson Sinclair et Joseph Skelsey[2]
Rénovations: construction d'une aile en 1883 et agrandissement en 1967-1968[3]
Architecte: F.P. Rubidge, architecte en chef au département des Travaux publics de la province du Canada-Uni[4]
Matériau: pierre
Affectation: palais de justice et bureau d'enregistrement
(Inventaire des biens culturels, nº 15705-A-2)

1 Canada, Department of Publics Works, General Report of the Commissioner of Publics Works for the Year Ending 30th June, 1867 (Ottawa, Hunter, Rose, 1868), s.p.
2 Canada, Archives publiques, RG11, vol. 282, sujet 700, 16 nov. 1860, nº 30431
3 Québec, département de l'Agriculture et des Travaux publics, Rapport général du commissaire de l'Agriculture et des Travaux publics de la province de Québec pour l'année financière expirée le 30 juin 1883 (Québec, Charles François Langlois, 1884), p. 226; Québec, ministère des Travaux publics, Rapport annuel, 1967/68 (Québec, Impr. de la reine, 1968), p. 16
4 Canada, Archives publiques, RG11, vol. 32, nº 36611

74 Hôtel de ville

280, rue Labelle, Saint-Jérôme, Québec
Construction: en 1874, par Alfred Antoine Laviolette[1]
Architecte: Godfroi Laviolette[2]
Matériau: brique
Affectation initiale: palais de justice et bureau d'enregistrement
Affectation actuelle: hôtel de ville
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, André Giroux)

1 Saint-Jérôme, Archives de la cour supérieure, greffe J.-B. Lefebvre de Villemure, 6 déc. 1873, nº 3685
2 Ibid.

75 Palais de justice

297, av. du Palais, Saint-Joseph-de-Beauce, Québec
Construction: en 1859-1862[1], par Sinclair & Skelsey et Augustin Trépanier[2]
Rénovation: construction d'une annexe en 1924-1925[3]
Architecte: F.P. Rubidge, architecte en chef au département des Travaux publics de la province du Canada-Uni[4]
Matériau: pierre
Affectation: palais de justice
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Canada, Department of Public Works, General Report of the Commissioner of Public Works for the Year Ending 30th June, 1867 (Ottawa, Hunter, Rose, 1868), s.p.
2 Canada, Archives publiques, RG11, vol. 282, sujet 700, 20 oct. 1860, nº 49521; Geneviève G. Bastien, Doris D. Dubé et Christina Southam, "Inventaire des marchés de construction des Archives civiles de Québec, 1800-1870" Histoire et archéologie, 1 (1975), nº 3790
3 Québec, département des Travaux publics et du Travail, Rapport général du ministre des Travaux publics et du Travail de la province de Québec, 1924 (Québec, Impr. du roi, 1924), p. 3
4 Canada, Archives publiques, RG11, vol. 32, nº 36611

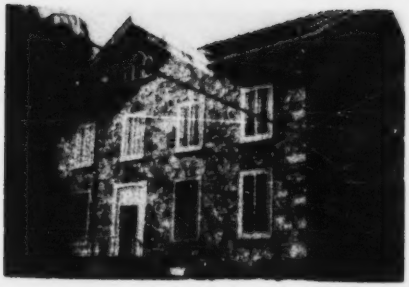

76 Bureau d'enregistrement

26, rue Albert, Sainte-Julienne, Québec
Construction: en 1859-1860, par Benjamin Lemire dit Marsolais[1]
Rénovation: agrandissement en 1948
Architecte: inconnu
Matériau: pierre
Affectation initiale: palais de justice et bureau d'enregistrement
Affectation actuelle: bureau d'enregistrement
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Joliette, Archives de la cour supérieure, greffe A.H. de Caussin, 7 juin 1859, nº 476

77 Bureau d'enregistrement

55, rue Lemonde, Saint-Liboire, Québec
Construction: en 1884, par Édouard Cloutier[1]
Rénovations: agrandissement en 1911, construction d'une chambre-forte en 1929[2]
Architectes: Poitras et Roy[3]
Matériau: brique
Affectation initiale: palais de justice et bureau d'enregistrement
Affectation actuelle: bureau d'enregistrement
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, André Giroux)

1 Conseil municipal du comté de Bagot, Registre des délibérations et résolutions du conseil municipal du comté de Bagot, vol. 2, p. 490
2 Ibid., 17 mai 1911 et 11 juil. 1929
3 Ibid., vol. 2, p. 490

78 Bureau d'enregistrement

164, rue Saint-Joseph, Sainte-Martine, Québec
Construction: en 1887-1888, par Jean-Baptiste Taillefer[1]
Rénovation: addition d'une chambre-forte en 1962[2]
Architectes: Maurice Perrault et Albert Mesnard[3]
Matériau: brique
Affectation initiale: palais de justice et bureau d'enregistrement
Affectation actuelle: bureau d'enregistrement
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, André Giroux)

1 Corporation municipale du comté de Châteauguay, Registre des délibérations du comté de Châteauguay, vol. 2, p. 178
2 Québec, ministère des Travaux publics, bureau d'enregistrement, Sainte-Martine, comté de Châteauguay, dossier nº 9525-02
3 Corporation municipale du comté de Châteauguay, Registre des délibérations du comté de Châteauguay, vol. 2, p. 159

79 Vieille salle paroissiale

8, rue Saint-Charles, Saint-Michel, Québec
Construction: en 1859-1860[1], par Marjorique Mercier; conception par le conseil du comté[2]
Matériau: bois
Affectation initiale: palais de justice et bureaux
Affectation actuelle: salle de réunion
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, André Giroux)

1 Canada, Archives publiques, RG11, vol 281, nº 48385
2 Montmagny, Archives de la cour supérieure, greffe J.-F. Talbot, 20 sept. 1859, nº 1052

80 Bureau d'enregistrement

23, rue Chanoine Audet, Saint-Raphaël, Québec
Construction: en 1899-1900, par Joseph Lévesque[1]
Rénovation: construction d'une chambre-forte en 1971[2]
Architecte: inconnu
Matériau: bois
Affectation initiale: palais de justice et bureau d'enregistrement
Affectation actuelle: bureau d'enregistrement
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, André Giroux)

1 Album-souvenir; Centenaire de Saint-Raphaël, 1852-1952 (Lévis, Imprimerie Le Quotidien Ltée, 1952), p. 73
2 Corporation du comté de Bellechasse, Livre des délibérations du comté de Bellechasse, années 1964 à 1974, p. 78

81 Palais de justice

174, av. du Palais, Sherbrooke, Québec
Construction: en 1904-1906[1], par un constructeur inconnu
Architecte: Elzéar Charest, architecte en chef au département des Travaux publics de la province de Québec[2]
Matériau: pierre
Affectation: palais de justice et bureau d'enregistrement
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, Marcel Durand)

1 Québec, département de la Colonisation et des Travaux publics, Rapport général du ministre de la Colonisation et des Travaux publics de la province de Québec 1903/04 (Québec, Impr. du roi, 1904), p. 167
2 Québec, Archives nationales du Québec, Travaux publics, Sherbrooke, palais de justice, 25 oct. 1899, nº 1423

82 Arsenal

315, rue William, Sherbrooke, Québec
Construction: en 1839-1840[1], par un constructeur inconnu
Rénovations: construction de l'aile droite en 1871 et de l'aile gauche en 1874[2]
Architecte: William Footner[3]
Matériau: brique
Affectation initiale: palais de justice et bureau d'enregistrement
Affectation actuelle: arsenal
(Société d'histoire des Cantons de l'Est)

1 Canada, Archives publiques, RG11, vol. 93, nº 67
2 Québec, département de l'Agriculture et des Travaux publics, Rapport général du commissaire de l'Agriculture et des Travaux publics de la province de Québec pour les mois expirés le 30 juin 1871 (Montréal, Presses à vapeur de "La Minerve", 1872), p. 373; ibid., 1874, p. 146
3 Canada, Archives publiques, RG11, vol. 112, p. 8

83 Palais de justice

63A, rue Champlain, Valleyfield, Québec
Construction: en 1901-1903[1], par Thomas Préfontaine, fils, et Théodore Bélanger[2]
Rénovation: construction d'une annexe en 1972-1973[3]
Architecte: Elzéar Charest, architecte en chef au département des Travaux publics de la province de Québec[4]
Matériau: pierre
Affectation: palais de justice et bureau d'enregistrement
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, Marcel Durand)

1 Québec, département de la Colonisation et des Travaux publics, Rapport général du ministre de la Colonisation et des Travaux publics de la province de Québec, 1903 (Québec, Impr. du roi, 1903), p. 162
2 Québec, Archives nationales du Québec, Travaux publics, Valleyfield, palais de justice, 5 oct. 1901, nº 1927
3 Québec, ministère des Travaux publics, Rapport annuel, 1972-73 (Québec, Éditeur officiel du Québec, 1973), p. 20
4 Québec, Archives nationales du Québec, Travaux publics, Valleyfield, palais de justice, 5 oct. 1901, nº 1927

84 Bureau d'enregistrement

420, boul. Roche, Vaudreuil, Québec
Construction: en 1859[1], par Narcisse Prévost[2]
Rénovation: construction d'une chambre-forte en 1932[3]
Architecte: Adolphe Moffatt[4]
Matériau: pierre
Affectation initiale: palais de justice et bureau d'enregistrement
Affectation actuelle: bureau d'enregistrement
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, André Giroux)

1 Montréal, Archives de la cour supérieure, greffe Joseph-Octave Bastien, 21 janv. 1860, nº 3817
2 Ibid., 9 mars 1859, nº 3714
3 Corporation du comté de Vaudreuil, Livre des entrées et délibérations de la corporation du comté de Vaudreuil, vol. 1, p. 247-251
4 Ibid., p. 77

85 Palais de justice du comté de Simcoe

130, rue Wolsey, Barrie, Ontario
Construction: en 1842[1], par Charles Thompson[2]
Rénovations: rajout en 1877, altérations en 1944[3]
Architecte: Horace Keating[4]
Matériau: brique
Affectation: palais de justice
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Minutes of the Simcoe District Municipal Council 1843-47 (Barrie, Northern Advance, 1895), réunions pour 1843
2 Ibid., réunion de mai 1843, p. 31
3 "Building Committee Report", Proceedings of the Municipal Court, juin 1877, p. 28 et 37
4 Minutes of the Simcoe District Municipal Council 1843-47 (Barrie, Northern Advance, 1895), réunions de fév. 1843, p. 13

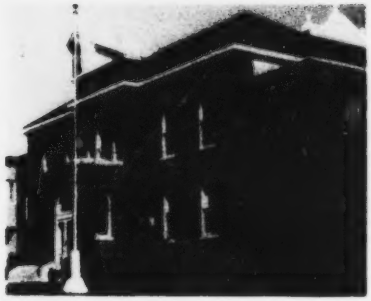

86 Palais de justice du district de Muskoka

3, rue Dominion, Bracebridge, Ontario
Construction: en 1899-1900[1], par James Eaton[2]
Rénovations: en 1948-1951, rajout en 1966[3]
Architecte: F.R. Heakes, architecte en chef au ministère des Travaux publics de la province de l' Ontario[4]
Matériau: brique
Affectation: palais de justice et prison
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Report of the Commissioner of Public Works, 1900 (Toronto, L.K. Cameron, 1901), p. 10
2 Ontario, Archives, registres du ministère des Travaux publics, RE15, série P-1, contrat nº 808, 1899
3 Department of Public Works Annual Report 1967 (Toronto, Impr. de la reine, 1967), p. 23
4 Ontario, Archives, registres du ministère des Travaux publics, RE15, série P-1, contrat nº 808, 1899

87 Palais de justice du comté de Peel

Rue Main, angle Wellington, Brampton, Ontario
Construction: en 1865-1866[1], par John Kestevan[2]
Architecte: William Kauffmann[3]
Matériau: brique
Affectation initiale: palais de justice
Affectation actuelle: musée et galerie d' art
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Thomas Symons, A History of Peel County 1867-1967 (Brampton, Corporation of the County of Peel, 1967), p. 124-125
2 Minutes, Reports, By-Laws etc. of the Provisional council of the County of Peel (Brampton, Weekly Review Office, 1867), procès-verbaux de la réunion du 15 mai 1865
3 Ibid., procès-verbaux de la réunion du 31 juil. 1865

88 Palais de justice du comté de Brant

80, rue Wellington, Brantford, Ontario
Construction: en 1852-1853, par John Turner et William Sinon[1]
Rénovations: en 1906, rajout en 1886[2]
Architecte: John Turner[3]
Matériaux: pierre et brique
Affectation: palais de justice
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Brant County Minutes (Brantford, Racey and Mair, 1852-1853), procès-verbaux des réunions du conseil du comté pour 1852-1853 et 8 mai 1852
2 Brant County Minutes (Brantford, Daily courier, 1887), réunion du 2 nov. 1887
3 Brant County Minutes (Brantford, Racey and Mair, 1852-1853), procès-verbaux de la réunion du 1er mai 1852

89 Palais de justice du comté de Leeds et Grenville

Place du palais de justice, Brockville, Ontario
Construction: en 1841-1845, par Benjamin Chaffey[1]
Rénovations: en 1889, rajout en 1888[2]
Architecte: John Howard[3]
Matériau: grès
Affectation: palais de justice
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, D. Johnson)

1 W. H. Cole, "The Local History of the Town of Brockville", Ontario Historical Society Papers and Records, vol. 12, 1914, p. 39-40
2 Ontario, Archives, RG21, section C, registres des procès-verbaux des comtés unis de Leeds et Grenville, procès-verbaux des réunions de juin 1888 et des 26-30 nov. 1889
3 W. H. Cole, "The Local History of the Town of Brockville", Ontario Historical Society Papers and Records, vol. 12, 1914, p. 39-40

90 Palais de justice du comté de Kent

81, avenue Stanley, Chatham, Ontario
Construction: en 1848-1850[1], par George Young et Morrison et Brown[2]
Rénovations: en 1924 et dans les années 1970
Architecte: William Thomas[3]
Matériau: grès
Affectation: palais de justice et prison
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Comté de Kent, procès-verbaux du Conseil du comté, réunions de 1848-1850
2 Ibid., réunions du 28 oct. 1848 et du 17 fév. 1849
3 Ibid., réunion du 28 oct. 1847

91 Victoria Hall

55, rue King, Cobourg, Ontario
Construction: en 1856-1860[1], par William et David Burnett[2]
Rénovations: en 1880, 1899, et dans les années 1970
Architecte: Kivas Tully[3]
Matériau: grès de Cleveland
Affectation: palais de justice et hôtel de ville
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Peter John Stokes, "The Preservation of Victoria Hall", dans Victorian Cobourg, éd. J. Petryshyn (Belleville, Mika, 1976), p. 28-35
2 Edwin Guillet, Cobourg 1798-1948 (Oshawa, Goodhue, 1948), p. 41
3 Peter John Stokes, loc. cit.

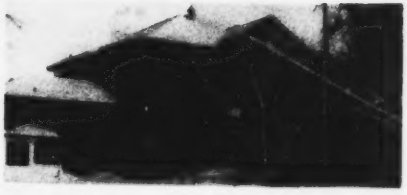

92 Palais de justice du district de l' Est

20, rue Pitt (ou 7, rue Water), Cornwall, Ontario
Construction: en 1830-1831[1], par Archibald Fraser[2]
Rénovations: rajouts en 1885 et 1958[3]
Architecte: Archibald Fraser[4]
Matériau: grès
Affectation initiale: palais de justice et prison
Affectation actuelle: palais de justice
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Canada, Archives publiques, MG9, D8-8, procès-verbaux des assises trimestrielles générales pour le district de l' est, 1828-1833
2 "Accounts of the Treasurer of the Eastern District 1831-1832", réimprimé dans Journal of the House of Assembly of Upper Canada, 1834-35, append. nº 67 (York, Robert Stanton, 1835), p. 2-3
3 Comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry, Procès-verbaux du conseil municipal - Rapport de construction, réunion du 27 janv. 1886
4 "Accounts of the Treasurer of the Eastern District 1831-1832", réimprimé dans Journal of the House of Assembly of Upper Canada, 1834-35, append. nº 67 (York, Robert Stanton, 1835), p. 2-3

APPENDICE

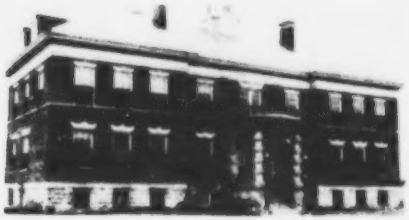

93 Palais de justice du district de Rainy River

333, rue Church, Fort Frances, Ontario
Construction: en 1913-1914[1], par Allen J. Seaman et E.G. Penniman[2]
Rénovation: en 1951, modifications mineures à la structure en 1929 et 1947
Architecte: Frank R. Heakes, architecte en chef au ministère des Travaux publics de la province de l' Ontario[3]
Matériaux: brique et pierre
Affectation: palais de justice
(Archives provinciales du Manitoba)

1 Report of the Minister of Public Works for Ontario for 1914 (Toronto, Impr. du roi, 1915)
2 Ontario, Archives, RG15, Boîte 10, Registres du ministère des Travaux publics, contrat nº 1506
3 Ibid.

94 Palais de justice du comté de Manitoulin

Rue Phipps, Gore Bay, Ontario
Construction: en 1889[1] par George Ball[2]
Rénovations: rajouts en 1901 et en 1926[3]
Architecte: Kivas Tully, architecte en chef au ministère des Travaux publics de la province de l' Ontario[4]
Matériau: pierre
Affectation initiale: palais de justice
Affectation actuelle: palais de justice et bureau d' enregistrement
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Report of the Minister of Public Works for the Province of Ontario for 1889 (Toronto, Impr. de la reine, 1890)
2 Ontario, Archives, RG15, série P-1, registres du ministère des Travaux publics, contrat nº 472
3 Report of the Commissioner of Public Works for the Province of Ontario for 1901 (Toronto, L.K. Cameron, 1902), p. 14, 20; Report of the Minister of Public Works for Ontario for 1924 (Toronto, Clarkson W. James, 1925), p. 11
4 Ontario, ministère des Services gouvernementaux, plan du palais de justice et du bureau d' enregistrement, Gore Bay, plans nºs 2-119-1 à 2-119-4

95 Palais de justice du district de Wellington

74, rue Woolwich, Guelph, Ontario
Construction: en 1841-1843, par William Allan[1]
Rénovations: rajouts en 1873, 1953, 1955, 1963[2]
Architecte: Thomas Young[3]
Matériau: grès
Affectation: palais de justice et prison
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 James Innes, A History of Guelph and Townships of Wellington County (Guelp Guelph Mercury, 1866), s.p.
2 Proceedings of the County Council of the County of Wellington (Guelph, Herc Printing, 1873), janv. 1873, p. 7; "Warden's Address", County Council of Wellington Journal of Proceedings (Elora, The Elora Express, 1932) p. 23
3 James Innes, op. cit.

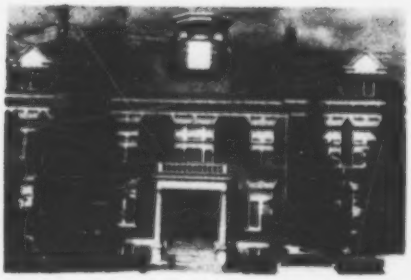

96 Palais de justice du comté de Kenora

216, rue Water, Kenora, Ontario
Construction: en 1910-1911, par M.A. Pigott and Sons[1]
Rénovation: rajout en 1969
Architecte: Frank R. Heakes, architecte en chef au ministère des Travaux publics de la province de l' Ontario[2]
Matériaux: brique et granite
Affectation: palais de justice
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Ontario, Archives, RG15, série E-1, registres du ministère des Travaux publics Schedule of Total Prices for the Various Works: Kenora Court House, Chief Architect' s files, boîte 14, pt. 2
2 Report of the Minister of the Department of Public Works for 1909 (Toronto, Impr. du roi, 1910), p. 26

97 Palais de justice du comté de Frontenac

1, rue Court, Kingston, Ontario
Construction: en 1853-1858, par Scobell et Tosell[1]
Rénovations: en 1876, 1931, 1965
Architectes: Edward Horsey[2]
Matériaux: grès
Affectation: palais de justice
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Committee of Architectural Review, Buildings of Architectural and Historical Significance (Kingston, City of Kingston, 1971), vol. 1, p. 28-32
2 Ibid.

98 Palais de justice du comté de Victoria

26, rue Francis, Lindsay, Ontario
Construction: en 1862-1963[1], par John Kestevan[2]
Rénovations: travaux effectués et clocher enlevé en 1971
Architectes: Frederick William Cumberland et William George Storm[3]
Matériaux: brique blanche et pierre
Affectation: palais de justice et bureaux
(Archives de l'Ontario)

1 Journal of the Proceedings and By-Laws of the Provisional Council of the County of Victoria (Lindsay, Herald, 1863), réunions de 1861-1863
2 Ibid., réunion du 7 mars 1862
3 Ibid., réunion du 19 oct. 1861, p. 18

99 Palais de justice du comté de Middlesex

399, rue Ridout, London, Ontario
Construction: en 1827-1831, par John Ewart[1]
Rénovations: rajouts en 1878 et en 1911[2]
Architecte: John Ewart[3]
Matériaux: brique
Affectation initiale: palais de justice, prison et bureaux
Affectation actuelle: palais de justice
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Daniel J. Brock, "A Brief Sketch of the Early History of the London's Court House and Jail", London Public Library and Art Museum Occasional Papers, n° 22, 1976, p. 35
2 Ibid.
3 Ibid.

100 Palais de justice du district d'Ottawa

1023, rue Queen, L'Orignal, Ontario
Construction: en 1824[1], par Donald MacDonald et Walter Beckwith[2]
Rénovations: rajouts en 1849, 1861, 1962-1963[3]
Architecte: inconnu
Matériaux: grès et pierre brune
Affectation: palais de justice et prison
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Ontario, Archives, RG23, série 7, registres de la cour, assises trimestrielles générales du district d'Ottawa, réunion de 1824
2 Ibid., réunion du 13 janv. 1824
3 Lucien Brault, Histoire des comtés unis de Prescott et de Russell (L'Orignal, Conseil des comtés unis, 1965), p. 80

101 Palais de justice du comté de Halton

43, rue Brown, Milton, Ontario
Construction: en 1854-1855[1], par Michael Kenney[2]
Rénovation: rajout en 1877
Architectes: Clark et Murray[3]
Matériaux: grès
Affectation: palais de justice
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, K. Crossman)

1 Minutes of the Municipal Council of the County of Halton (Milton, Journal, 1855)
2 Ibid., procès-verbal de la réunion du 11 mars 1854
3 Ibid., procès-verbal de la réunion du 7 fév. 1854

APPENDICE

102 Palais de justice du comté de Lennox et d' Addington

97, rue Thomas est, Napanee, Ontario
Construction: en 1864-1865[1], par John Ferin[2]
Rénovations: rajout en 1969
Architecte: John Power[3]
Matériaux: grès
Affectation: palais de justice
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Comté de Lennox et d' Addington, procès-verbaux du conseil du comté, réunions de 1864-1866
2 Ibid., réunion du 2 mars 1864
3 Ibid., réunion du 13 oct. 1864

103 Palais de justice et hôtel de ville du district de Niagara

26, rue Queen, Niagara-on-the-Lake, Ontario
Construction: en 1846-1847[1], par Garvie and Co[2]
Architecte: William Thomas[3]
Matériaux: pierre
Affectation initiale: palais de justice, hôtel de ville et marché
Affectation actuelle: hôtel de ville et théâtre
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Ontario, Archives, RG21, section A, registres du conseil municipal de Niagara, réunions de la commission de police pour 1846-1847
2 Ibid., réunion du 29 juil. 1846
3 Ibid., réunion du 9 juil. 1846

104 Palais de justice du district de Nipissing

390, rue Plouffe, North Bay, Ontario
Construction: en 1888[1], par John Ferin[2]
Rénovations: rajout en 1896[3], travaux de rénovation en 1909 et 1938-1939
Architecte: Kivas Tully, architecte en chef au ministère des Travaux publics de la province de l' Ontario[4]
Matériaux: brique
Affectation initiale: palais de justice, prison et bureaux
Affectation actuelle: palais de justice
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Report of the Minister of Public Works for Ontario for 1888 (Toronto, Warwick and Sons, 1889), p. 11
2 Ontario, Archives, RG15, série P-1, registres du ministère des Travaux publics, contrat n° 946, 1888
3 "Report of the Architect", Public Works Reports 1896 (Toronto, Warwick Bro' s & Rutter, 1897), p. 12; "Report of the Architect", Public Works Reports 1909 (Toronto, Impr. du roi, 1910), p. 25
4 Report of the Minister of Public Works for Ontario for 1888 (Toronto, Warwick and Sons, 1889), p. 11

105 Palais de justice du comté de Dufferin

51, rue Zina, Orangeville, Ontario
Construction: en 1880-1881[1], par Dobbie et Grierson[2]
Rénovations: rajout en 1973
Architecte: C.J. Soule[3]
Matériaux: brique
Affectation: palais de justice et prison
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Adelaide Leitch, Into the High Country (Orangeville, County of Dufferin, 1975)
2 "Reports: Warden' s Address", dans Minutes of the County of Dufferin (Orangeville, F.H. Newton, 1881), réunion du 23 mars 1880, p. 38
3 Ibid., "Report of the Building Committee", réunion du 12 nov. 1879, p. 46

106 Palais de justice du comté de Carleton

2, rue Daly, Ottawa, Ontario
Construction: en 1870-1872[1], par John W. Webster[2]
Rénovations: en 1951-1952, rajout en 1962-1963
Architecte: Robert Surtees[3]
Matériau: grès
Affectation: palais de justice
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Ontario, Archives, RG21, section C, Minutes of the Municipal Council of the County of Carleton, réunions de 1870-1873
2 Ibid., réunion du 24 juin 1870
3 Ottawa Citizen, 18 mars 1870

107 Palais de justice du comté de Grey

1235, 3e Avenue est, Owen Sound, Ontario
Construction: en 1852-1853[1], par Dowling and Dougal[2]
Rénovation: rajout en 1885[3]
Architecte: M. Smith[4]
Matériau: pierre
Affectation initiale: palais de justice et bureaux
Affectation actuelle: le bâtiment est vacant
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 E.L. Marsh, A History of the County of Grey (Owen Sound, Fleming Publishing, 1931), p. 217-223
2 Ibid., p. 223
3 Minutes of the County Council of Grey (Owen Sound, Rutherford Printers, 1886), juin 1886, p. 63
4 E.L. Marsh, op. cit., p. 221

108 Palais de justice du district de Parry Sound

101, rue James, Parry Sound, Ontario
Construction: en 1871[1], par John McClelland[2]
Rénovations: important rajout en 1889, rajout en 1921, travaux de rénovation en 1949[3]
Architecte: Kivas Tully, architecte en chef au ministère des Travaux publics de la province de l' Ontario[4]
Matériaux: charpente de bois, revêtement de brique
Affectation initiale: palais de justice, prison et bureau d' enregistrement
Affectation actuelle: palais de justice
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Annual Report of the Commissioner of Agriculture and Public Works for 1871 (Toronto, Hunter, Rose, 1872), p. 27
2 Ibid., 1872 (Toronto, Hunter, Rose, 1873), p. 18
3 "Report of the Architect", Report of the Commissioner of Public Works 1889 (Toronto, Warwick & Sons, 1890), p. 10; "Report of Architect", Report of the Minister of Public Works 1921 (Toronto, Clarkson W. James, 1923), p. 15-16
4 Annual Report of the Commissioner of Agriculture and Public Works for 1871 (Toronto, Hunter, Rose, 1872), p. 27

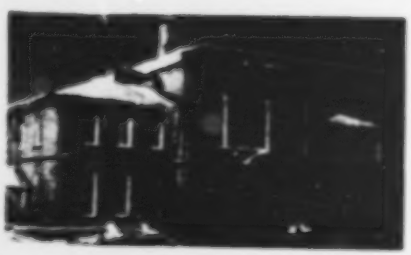

109 Palais de justice du comté de Renfrew

300, rue Pembroke, Pembroke, Ontario
Construction: en 1864-1867, par Duncan Kippen[1]
Rénovation: en 1915
Architecte: inconnu
Matériau: pierre de taille
Affectation: palais de justice
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Mme C. Price, Notes on the History of Renfrew Country (Pembroke, Renfrew County Council, 1961), p. 59-60

APPENDICE

110 Palais de justice du comté de Lanark

43, rue Drummond est, Perth, Ontario
Construction: en 1842-1843, par Alexander Cuthbertson, David Smith et William Allen[1]
Rénovation: dans les années 1960
Architecte: Malcolm Macpherson[2];
Matériau: grès
Affectation: palais de justice et prison
(Comté de Lanark)

1 Ontario, Archives, RG21, Procès-verbaux des travaux du conseil municipal du district de Bathurst, réunions de 1842-1844
2 Ibid., réunion de fév. 1842

111 Palais de justice du comté de Peterborough et immeuble municipal

50, rue Water, Peterborough, Ontario
Construction: en 1838-1842, par Joseph Scobell[1]
Rénovations: 1878, 1917, rajouts en 1927 et 1960[2]
Architecte: Joseph Scobell[3]
Matériau: grès
Affectation initiale: palais de justice et prison
Affectation actuelle: palais de justice, prison, bureau d' enregistrement et bureaux du comté
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, Martha Kidd)

1 Martha Kidd, "The County of Peterborough Court House and Jail", notes inédites, Peterborough, 1976
2 Ibid.; Musée du centenaire de Peterborough, documents Blackwell, "Contract for Renovations to Peterborough Court House"
3 Martha Kidd, "The County of Peterborough Court House and Jail", notes inédites, Peterborough, 1976

112 Palais de justice du comté de Prince-Édouard

44, rue Union, Picton, Ontario
Construction: en 1832-1841[1], conçu par le comité de construction du conseil[2] et édifié par McLeod et Gill[3]
Rénovations: coupole et portique rajoutés en 1861[4]
Matériau: grès
Affectation: palais de justice et prison
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Ontario, Archives, RG22, série 7, vol. 161, assises trimestrielles générales du district de Prince-Édouard, dépenses 1831-1841, 8 juil. 1840.
2 Hallowell Free Press, 28 fév. et 13 mars 1832
3 "Accounts of the Treasurer of the District of Prince Edward 1832-33", réimprimé dans le Journal of the Legislative Assembly of Upper Canada (York, Robert Stanton, 1834), appendices
4 Ralph Greenhill, Ken MacPherson et Douglas Richardson, Ontario Towns (Toronto, Oberon Press, 1974), pl. 22

113 Palais de justice du comté de Lincoln

95, rue King, St. Catharines, Ontario
Construction: en 1848-1849[1], par William Barron[2]
Rénovations: rajouts vers 1858, 1864[3]
Architecte: Kivas Tully[4]
Matériau: grès
Affectation initiale: hôtel de ville, marché, prison et poste d' incendie
Affectation actuelle: palais de justice
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, K. Crossman)

1 Ontario, Archives, RG21, registres des procès-verbaux des travaux du conseil municipal de la ville de St. Catharines, réunions de 1848-1850
2 Ibid., réunion du 25 août 1848
3 Ibid., réunion du 14 sept. 1863; "Addition Back of Town Hall", lettre inédite, dossier des travaux de construction du comté, musée d' histoire de St. Catharines; Wilfred A. Miller, "Lincoln County Building", notes d' histoire inédites, musée d' histoire de St. Catharines, 1972
4 Ontario, Archives, RG21, registres des procès-verbaux des travaux du conseil municipal de la ville de St. Catharines, réunion du 19 juin 1848

114 Palais de justice du comté d' Elgin

4, rue Wellington, St. Thomas, Ontario
Construction: en 1852-1854, par G. Ellwood et Thomas Fraser[1]
Rénovations: reconstruit en 1898-1899, rénové en 1967[2]
Architecte: John Turner[3]
Matériaux: brique et pierre
Affectation: palais de justice
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Kenneth W. McKay, Court Houses of a Century (St. Thomas, Times Printing, 1901), p. 9
2 Ibid., p. 17-19; W.N. Greer, "St. Thomas court House", gouvernement de l' Ontario, Historical Building Study Report, 1976
3 Kenneth W. McKay, loc. cit.

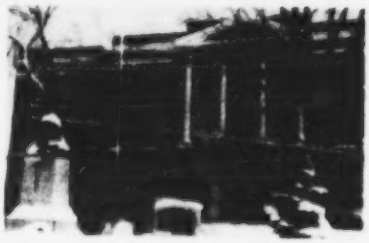

115 Palais de justice du district d' Algoma

440, rue Queen est, Sault-Sainte-Marie, Ontario
Construction: en 1919-1922[1], par D. Jannison et fils[2]
Architecte: Frank R. Heakes, architecte en chef au ministère des Travaux publics de la province de l' Ontario[3]
Matériaux: brique
Affectation: palais de justice, prison, bureau d' enregistrement et bureaux
(Archives de l' Ontario)

1 Report of the Minister of Public Works for Ontario, 1922 (Toronto, A.T. Wilgress, 1923)
2 Ontario, Archives, RG15, boîte 9, registres des dossiers du ministère des Travaux publics, 1919-1923, G.E. Waldron à l' honorable F.C. Biggs, 23 juin 1920
3 Ibid.

116 Palais de justice du comté de Norfolk

36, rue Colborne, Simcoe, Ontario
Construction: en 1863-1864[1], par George et John Jackson[2]
Rénovations: rajout dans les années 1920, rénovation en 1977[3]
Architecte: John Turner[4]
Matériaux: pierre et brique
Affectation initiale: palais de justice
Affectation actuelle: hôtel de ville
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 D. Ferguson, The Norfolk county Court House, 2e éd. (Simcoe, Norfolk County Historical Society, 1975), p. 3
2 Ibid., p. 9
3 Ibid., p. 21
4 Ibid., p. 9

117 Palais de justice du comté de Perth

1, rue Huron, Stratford, Ontario
Construction: en 1885-1887, par Scrimgeour Brothers[1]
Architecte: George F. Durand[2]
Matériaux: brique
Affectation: palais de justice
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Hugh Johnston et W. Stafford Johnston, History of Perth County to 1967 (Stratford, County of Perth, 1967), p. 65-69
2 Ibid., p. 68-69

118 Palais de justice du district de Thunder Bay

277, rue Cameron, Thunder Bay, Ontario
Construction: en 1923-1926[1], par J. McDiamid[2]
Architecte: Frank R. Heakes, architecte en chef au ministère des Travaux publics de la province de l' Ontario[3]
Matériaux: brique
Affectation: palais de justice et prison
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Report of the Department of Public Works for Ontario, 1923 (Toronto, Impr. du roi, 1924)
2 Report of the Department of Public Works for Ontario, 1922 (Toronto, Impr. du roi, 1923), p. 13
3 Ibid.

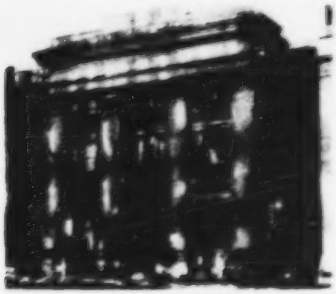

119 Palais de justice du comté de York

57, rue Adelaide est, Toronto, Ontario
Constructions: en 1852-1853[1], par John Ritchey[2]
Rénovations: modifications à l'intérieur vers 1900 et en 1977[3]
Architectes: F.W. Cumberland et Thomas Ridout[4]
Matériaux: brique blanche et pierre
Affectation initiale: palais de justice
Affectation actuelle: théâtre
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Ontario, Archives, RG21, procès-verbaux des travaux du conseil municipal des comtés unis de York, Ontario et Peel, 1852-1853
2 Ibid., p. 38
3 "Plans to Remodel Old York Building, Revive its History", The Globe (Toronto), 17 nov. 1930
4 Ontario, Archives, RG21, procès-verbaux des travaux du conseil municipal des comtés unis de York, Ontario et Peel, première réunion 1852, p. 37

120 Ancien hôtel de ville de Toronto

60, rue Queen ouest, Toronto, Ontario
Constructions: en 1889-1900[1], par John Elliott[2]
Rénovations: nouveau toit dans les années 1920, rénovation dans les années 1960
Architectes: E.J. Lennox[3]
Matériaux: pierre de Credit Valley
Affectation initiale: palais de justice et hôtel de ville
Affectation actuelle: palais de justice
(Archives de la ville de Toronto)

1 Archives de la ville de Toronto, comité consultatif communal (Civic Advisory Committee), "Historical Outline of Toronto's Municipal Buildings", p. 6-9
2 Ibid., p. 7
3 Ibid.

121 Osgoode Hall

Rue Queen ouest, Toronto, Ontario
Constructions: en 1829-1832[1], par John Ritchey[2]
Rénovations: aile du côté ouest et arcade ajoutées en 1844-1846, section centrale reconstruite en 1857-1859[3]
Architectes: W.W. Baldwin et John Ewart[4]
Matériaux: brique revêtue de pierre
Affectation: palais de justice et bureaux de la Law Society of Upper Canada
(Archives de l'Ontario)

1 D.B. Read, Lives of the Judges of Upper Canada and Ontario from 1791 to the Present Time (Toronto, Rowsell and Hutchinson, 1888), p. 435
2 Eric Arthur, "Osgoode Hall", The Law Society of Upper Canada Gazette Commemorative Issue, vol. 6 nº 4, déc. 1972, p. 21-22
3 Ibid., p. 22
4 D.B. Read, op. cit., p. 435-449

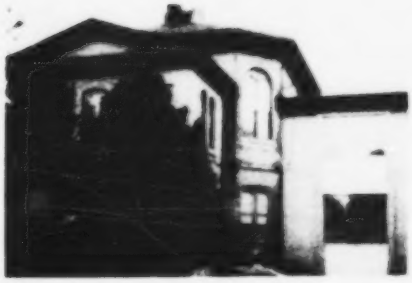

122 Palais de justice du comté de Bruce

203, rue Cayley, Walkerton, Ontario
Construction: en 1865-1866[1], par John Elliott[2]
Rénovations: rajout en 1966
Architectes: David Murray[3]
Matériaux: brique
Affectation: palais de justice
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, K. Crossman)

1 Norman Robertson, History of the County of Bruce (Toronto, William Briggs, 1906) (réimprimé par la Bruce County Historical Society en 1960), p. 82-103
2 Ibid., p. 98
3 Ibid.

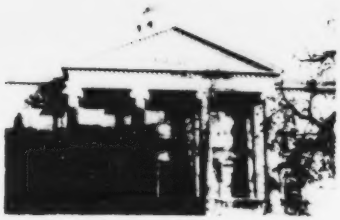

123 Palais de justice du comté de Welland

102, rue Main est, Welland, Ontario
Construction: en 1855-1856, par John Helms et William Bald[1]
Rénovations: en 1913, rajout en 1952
Architecte: Kivas Tully[2]
Matériau: grès
Affectation initiale: palais de justice
Affectation actuelle: hôtel de ville
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 History of the County of Welland (Welland, Welland Tribune, 1887), p. 139-140 et 408-410
2 Ibid., p. 408-410

124 Palais de justice du comté d' Ontario

416, rue Centre, Whitby, Ontario
Construction: en 1853-1854, par James Wallace[1]
Rénovations: en 1864, 1882, 1966, rajouts en 1873 et 1910[2]
Architectes: Frederick William Cumberland et William George Storm[3]
Matériaux: brique et pierre de taille de l' Ohio
Affectation initiale: palais de justice et prison
Affectation actuelle: centre communautaire
(Société historique de Whitby)

1 William H. Higgins, The Life and Times of Joseph Gould (Toronto, C.H. Blackett Robinson, 1887), p. 182
2 Brian Winter (Whitby), notes inédites
3 William H. Higgins, loc. cit.

125 Palais de justice du comté d' Essex

3277, rue Sandwich, Windsor, Ontario
Construction: en 1855[1], par McKenzie Brothers
Rénovations: toit modifié avant 1909, rajouts en 1950 et 1953
Architecte: Albert K. Jordan[2]
Matériau: pierre
Affectation initiale: palais de justice
Affectation actuelle: entrepôt
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Peter John Stokes, "Essex County Court House", manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Ottawa, 1963
2 Ibid.

126 Palais de justice du comté d' Oxford

441, rue Hunter, Woodstock, Ontario
Construction: en 1890-1892[1], par W.C. Smith and Co., et A.J. Brown[2]
Architectes: R.T. Brooks, Cuthbertson et Fowler[3]
Matériau: pierre
Affectation: palais de justice
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, K. Crossman)

1 L.K. Coles, "The Court House", County of Oxford Historical Items nº6 (1967)
2 Ibid., p. 2; Minutes of the County Council of Oxford (s.l.n.d.), réunion du 8 juin 1893
3 Ibid.

127 Palais de justice

1104, rue Princess, Brandon, Manitoba
Construction: en 1908-1910[1], par la Brandon Construction Co.[2]
Architectes: Samuel Hooper, architecte provincial et W.A. Elliott, ministère des Travaux publics, province du Manitoba[3]
Matériau: brique
Affectation: palais de justice
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 "New Court House Splendid Building", Brandon Weekly Sun, 8 sept. 1910
2 "Court House Contract Let", Brandon Weekly Sun, 27 août 1908, p. 2
3 Manitoba, Législature, "Annual Report of the Department of Public Works", dans Sessional Papers, 1909 (Winnipeg, Impr. du roi, 1910), p. 504; Manitoba, Législature, "Report of the Municipal Commissioner", in Sessional Papers, 1910 (Winnipeg, Impr. du roi, 1911), p. 62

128 Prison municipale

2, avenue Louise est, Brandon, Manitoba
Construction: en 1883-1884[1], par Alex Smith and Co.[2]
Rénovation: convertie en prison en 1910-1911[3]
Architecte: C. Osborn Wickenden[4]
Matériaux: brique et pierre
Affectation initiale: palais de justice et prison
Affectation actuelle: prison
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, Marcel Durand)

1 "Spring Assizes", Weekly Mail (Brandon), 20 mars 1884, p. 1
2 Manitoba Free Press (Winnipeg), 13 juil. 1883, p. 8
3 Manitoba, Législature, "Public Works Annual Report for 1912", dans Sessional Papers (Winnipeg, Impr. du roi, 1913), p. 432
4 "Tenders", Manitoba Free Press (Winnipeg), 28 avril 1883, p. 5

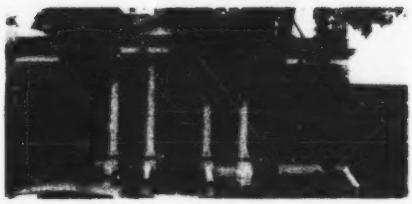

129 Palais de justice

114, avenue River ouest, Dauphin, Manitoba
Construction: en 1916-1917[1], par Samuel Brown[2]
Architecte: J.H. Bossons[3]
Matériau: brique
Affectation: palais de justice
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 "Dauphin's New Court House is the Pride of Town and District", Manitoba Free Press (Winnipeg), 27 oct. 1917, p. 25
2 Herald (Dauphin), 6 juil. 1916
3 "Tenders for Public Building", Herald (Dauphin), 29 juin 1916, p. 4

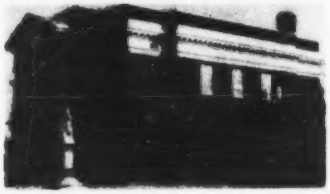

130 Palais de justice et hôtel de ville

Rue Church, angle Winnipeg, Emerson, Manitoba
Construction: en 1917-1918[1], constructeur inconnu
Architectes: John D. Atchison et Co.[2]
Matériau: brique avec parement de pierre
Affectation: palais de justice et hôtel de ville
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 "Town Hall Opened", Journal (Emerson), 2 août 1918, p. 1
2 Annual Report of the Department of Public Works for 1917 (Winnipeg, Impr. du roi, 1918), p. 10

131 Palais de justice

70, 3e Rue, S.-O., Minnedosa, Manitoba
Construction: en 1908-1909[1], par Charles Jeffrey[2]
Rénovations: à l'intérieur en 1911, 1934, 1943, 1946, et 1963[3]
Architecte: Samuel Hooper, architecte provincial, ministère des Travaux publics du Manitoba[4]
Matériaux: brique et pierre
Affectation: palais de justice, prison et bureaux
(Tribune /Minnedosa/, 23 déc. 1909, p. 5)

1 Tribune (Minnedosa), 31 mars 1910, p. 5
2 Mercury (Minnedosa), 2 juil. 1908, p. 1
3 Manitoba, Législature, "Report of the Department of Public Works", dans Sessional Papers (Winnipeg, Impr. du roi, 1912), p. 432; 1935, p. 8; 1942, p. 9; 1944, p. 11; 1947, p. 5; 1951, p. 64; 1952, p. 53; 1964, p. 22; 1968, p. 24
4 Manitoba, Législature, "Report of the Department of Public Works", dans Sessional Papers, 1909 (Winnipeg, Impr. du roi, 1910), p. 505

132 Palais de justice

301, rue Wardrop, Morden, Manitoba
Construction: en 1904-1905[1], par T.T. Thompson[2]
Architecte: Samuel Hooper[3]
Matériau: pierre des champs
Affectation initiale: palais de justice et prison
Affectation actuelle: palais de justice
(Manitoba, Public Buildings Erected and Improved... 1900 to 1906, Winnipeg, s. éd., 1906)

1 "Judicial Buildings", Morden Empire, 11 janv. 1906, p. 8
2 Ibid., 30 juin 1904, p. 6
3 Ibid., 19 mai 1904, p. 5

133 Ancien palais de justice

282, rue Hamilton, Nepawa, Manitoba
Construction: en 1884[1], par Gossil et Dykeman[2]
Architecte: C. Osborn Wickenden[3]
Matériau: brique
Affectation initiale: palais de justice, hôtel de ville, prison et théâtre
Affectation actuelle: hôtel de ville
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Canadian (Neepawa), 25 déc. 1884
2 Ibid., 26 juin 1884
3 Ibid.

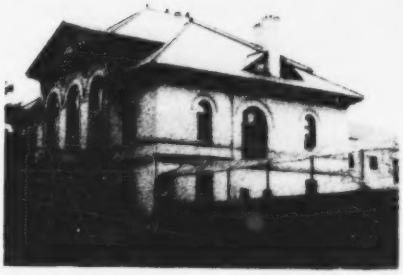

134 Palais de justice et prison

103e Rue, S.-E., Portage-la-Prairie, Manitoba
Construction: en 1894-1895[1] par T.M. Beamish[2]
Rénovation: porte cochère ajoutée en 1912-1913[3]
Architecte: George Browne, fils[4]
Matériau: brique
Affectation: palais de justice
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, Marcel Durand)

1 "In the New Court House", Weekly Review (Portage-la-Prairie), 21 nov. 1895, p. 4
2 Ibid., 28 juin 1894, p. 5
3 Manitoba, Législature, "Report of the Department of Publics Works", dans Sessional Papers, 1914 (Winnipeg, Impr. du roi, 1915), p. 469
4 "In the New Court House", Weekly Review (Portage-la-Prairie), 6 déc. 1894, p. 8

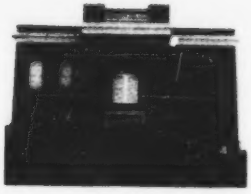

135 Édifice communautaire

306, avenue Fischer, Le Pas, Manitoba
Construction: en 1916-1917[1], par Snyder Brothers[2]
Architecte: George Nelson Taylor[3]
Matériau: brique
Affectation: palais de justice, hôtel de ville et bureau d'enregistrement
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Manitoba Free Pess (Winnipeg), 17 nov. 1917, p. 6
2 "Community Building Contract Given Out", ibid., 8 sept. 1916, p. 4
3 "Tenders", Herald and Mining News (Le Pas), 18 août 1916, p. 4

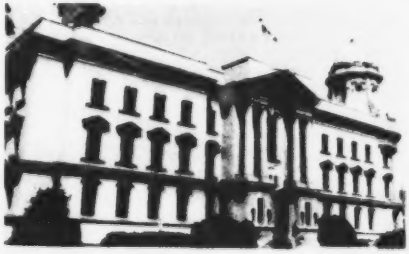

136 Palais de justice

391, Broadway, Winnipeg, Manitoba
Construction: en 1912-1916[1], par la National Construction Co.[2]
Rénovation: rajout en 1914[3]
Architectes: Samuel Hooper et Victor W. Horwood, architectes provinciaux[4]
Matériaux: charpente d'acier, béton armé revêtu de grès taillé
Affectation: palais de justice et bureaux
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Manitoba, Législature, "Report of the Provincial Architect", dans Sessional Papers, 1915 (Winnipeg, Impr. du roi, 1916), p. 468
2 Ville de Winnipeg, permis de construction 2763/1912, émis le 23 juillet 1912
3 Manitoba, Législature, "Report of the Provincial Architect", dans Sessional Papers (Winnipeg, Impr. du roi, 1915), p. 472
4 Ville de Winnipeg, permis de construction 2763/1912, émis le 23 juillet 1912

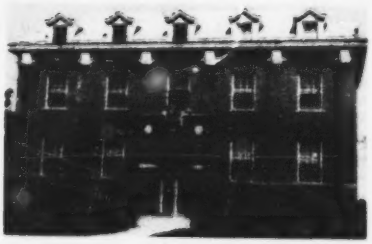

137 Palais de justice

Avenue Souris, Arcola, Saskatchewan
Construction: en 1908-1909[1], par Thomas Grayson[2]
Architectes: Edgar M. Storey et William G. Van Egmond[3]
Matériau: brique
Affectation: palais de justice
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Saskatchewan, Archives, Collection du ministère des Travaux publics, dossier 137 II
2 Saskatchewan, Législature, Annual Report of the Department of Public Works 1908-09 (Regina, Impr. du roi, 1909), p. 111
3 Saskatchewan, Archives, Collection du ministère des Travaux publics, dossier 137 II, Commissaire adjoint à Darling et Pearson, 23 août 1907

138 Palais de justice

700, rue Centre, Assiniboia, Saskatchewan
Construction: en 1920-1930, par J.L. Guay Construction Co.[1]
Architecte: Maurice W. Sharon, architecte provincial, ministère des Travaux publics de la province de la Saskatchewan[2]
Matériaux: charpente d' acier, béton armé revêtu de brique
Affectation: palais de justice
(Saskatchewan, Législature, Sessional Papers, 1929-30, Regina, Impr. du roi, 1930)

1 Saskatchewan, Législature, Annual Report of the Department of Public Works 1929-30 (Regina, Impr. du roi, 1930), p. 26
2 Ibid.

139 Palais de justice

291, 23e Rue ouest, Battleford, Saskatchewan
Construction: en 1908-1909[1], par la Saskatchewan Building and Construction Co.[2]
Architectes: Edgar M. Storey et William G. Van Egmond[3]
Matériaux: brique, revêtement de grès
Affectation: palais de justice
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Saskatchewan, Archives, Collection du ministère des Travaux publics, dossier 138, Saskatchewan Building and Construction Co. à F.J. Robinson, 16 janv. 1909
2 Ibid., F.J. Robinson à Saskatchewan Building and Construction Co., 22 nov. 1907
3 Ibid., F.J. Robinson à Darling et Pearson, 9 mai 1907

140 Palais de justice

1016, 4e Avenue, Estevan, Saskatchewan
Construction: en 1929 par Wilson and Wilson Limited[1]
Architecte: Maurice W. Sharon, architecte provincial, ministère des Travaux publics de la province de la Saskatchewan[2]
Matériaux: charpente d' acier, béton armé revêtu de brique
Affectation: palais de justice
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, Marcel Durand)

1 Saskatchewan, Législature, Annual Report of the Department of Public Works 1929-30 (Regina, Impr. du roi, 1930), p. 216
2 Ibid.

141 Palais de justice

415, rue Main, Gravelbourg, Saskatchewan
Construction: en 1926-1927, par Smith Brothers and Wilson[1]
Rénovations: porche de la façade modifié en 1941, intérieur en 1965[2]
Architecte: Maurice W. Sharon, architecte provincial, ministère des Travaux publics de la province de la Saskatchewan[3]
Matériaux: charpente d' acier, béton armé avec parement de brique
Affectation: palais de justice
(Public Service Monthly, vol. 14, nº 11, juin 1926, p. 9)
Voir fig. 138

1 Saskatchewan, Législature, Annual Report of the Department of Public Works 1926-27 (Regina, Impr. du roi, 1927), p. 27
2 Ibid., 1941-1942, p. 38 et 1965-1966, p. 37
3 Saskatchewan, Législature, Annual Report of the Department of Public Works 1926-27 (Regina, Impr. du roi, 1927), p. 27

142 Palais de justice et bureau d' enregistrement

8e Avenue, Humboldt, Saskatchewan
Construction: en 1914-1916, par la Parsons Engineering and Construction Co.[1]
Architecte: B. Raymond Philbrick, directeur, ministère des Travaux publics de la province de la Saskatchewan[2]
Matériaux: béton armé sur charpente d' acier, brique et grès
Affectation: palais de justice et bureau d' enregistrement
(Saskatchewan, Législature, Annual Report of the Department of Public Works 1914-15, Regina, Impr. du roi, 1915)

1 Saskatchewan, Législature, Annual Report of the Department of Public Works 1914-15 (Regina, Impr. du roi, 1915), p. 34
2 Ibid.

143 Palais de justice

Avenue Manitoba, Kerrobert, Saskatchewan
Construction: en 1920, par Wilson et Wilson[1]
Architecte: Maurice W. Sharon, architecte provincial, ministère des Travaux publics de la province de la Saskatchewan[2]
Matériaux: charpente d' acier, béton armé avec revêtement de brique
Affectation: palais de justice
(Saskatchewan, Législature, Annual Report of the Department of Public Works 1920-1921, Regina, Impr. du roi, 1921, p. 25)

1 Saskatchewan, Législature, Annual Report of the Department of Public Works 1920-21 (Regina, Impr. du roi, 1921), p. 25
2 Ibid.

144 Palais de justice

409, rue Main, Melfort, Saskatchewan
Construction: en 1928, par Wilson et Wilson Limited[1]
Rénovation: à l' intérieur en 1965[2]
Architecte: Maurice W. Sharon, architecte provincial, ministère des Travaux publics de la province de la Saskatchewan[3]
Matériaux: charpente d' acier, béton armé avec revêtement de brique
Affectation: palais de justice
(Public Service Monthly, vol. 14, nº 11, juin 1926, p. 9)
Voir fig. 138

1 Saskatchewan, Législature, Annual Report of the Department of Public Works 1928-29 (Regina, Impr. du roi, 1929), p. 29
2 Ibid., 1965-1966, p. 37
3 Ibid., 1928-1929, p. 29

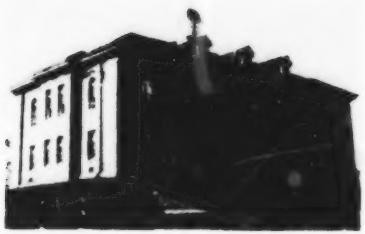

145 Immeuble municipal

420, rue Main, Melville, Saskatchewan
Construction: en 1912-1913[1], constructeur inconnu
Rénovation: rajout vers 1976
Architectes: Edgar M. Storey et William G. Van Egmond[2]
Matériaux: charpente d' acier, béton armé avec revêtement de brique
Affectation initiale: palais de justice et hôtel de ville
Affectation actuelle: hôtel de ville
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, Marcel Durand)

1 "Melville Celebrates Opening of Fine New Municipal Buildings", Regina Leader, 6 novembre 1913, p. 5
2 Saskatchewan, Archives, "Listing of Contracts and Designs by D.W. Van Egmond and Stanley E. Storey", préparé par Thomas White, contrat nº 211

146 Palais de justice

64, rue Ominica ouest, Moose Jaw, Saskatchewan
Construction: en 1908-1909, par Smith Brothers and Wilson[1]
Rénovation: à l' intérieur et à l' extérieur entre 1971 et 1973[2]
Architectes: Frank Darling et J.A. Pearson[3]
Matériaux: brique moulée et pierre de Bedford
Affectation: palais de justice
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, Marcel Durand)

1 Saskatchewan, Législature, Annual Report of the Department of Public Works 1908-09 (Regina, Impr. du roi, 1909), p. 110
2 Saskatchewan, Législature, Annual Report of the Department of Public Works 1970-71 (Regina, Impr. de la reine, 1971), p. 20
3 Saskatchewan, Archives, Collection du ministère des Travaux publics, dossier 136 I, Commissaire adjoint à Darling et Pearson, 4 mai 1907

147 Palais de justice

908, avenue Central, Prince Albert, Saskatchewan
Construction: en 1927-1928, par Smith Brothers and Wilson[1]
Architecte: Maurice W. Sharon, architecte provincial, ministère des Travaux publics de la province de la Saskatchewan[2]
Matériau: brique
Affectation initiale: palais de justice et bureau d' enregistrement
Affectation actuelle: palais de justice
(Photo: Archives de la Saskatchewan, A5197)

1 Saskatchewan, Législature, Annual Report of the Department of Public Works 1927-28 (Regina, Impr. du roi, 1928), p. 25-29
2 Ibid.

148 **Palais de justice**

401, 3e Rue ouest, Shaunavon, Saskatchewan
Construction: en 1926-1927, par Smith Brothers and Wilson[1]
Architecte: Maurice W. Sharon, architecte provincial, ministère des Travaux publics de la province de la Saskatchewan[2]
Matériaux: charpente d' acier, béton armé avec revêtement de brique
Affectation: palais de justice
(Public Service Monthly, vol. 14, nº 11, juin 1926, p. 9)
Voir fig. 138

1 Saskatchewan, Législature, Annual Report of the Department of Public Works 1926-27 (Regina, Impr. du roi, 1927), p. 27; Regina Leader, 20 avril 1927, p. 2
2 Ibid.

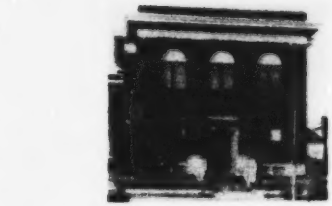

149 **Palais de justice et bureau d' enregistrement**

107, avenue Lorne ouest, Swift Current, Saskatchewan
Construction: en 1914-1916, par R.J. Lecky Co.[1]
Architecte: ministère des Travaux publics de la province de la Saskatchewan[2]
Matériaux: charpente d' acier, béton armé avec revêtement de brique
Affectation: palais de justice et bureau d' enregistrement
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Saskatchewan, Législature, Annual Report of the Department of Public Works 1915-16 (Regina, Impr. du roi, 1916), p. 19
2 Ibid.

150 **Palais de justice**

301, avenue Prairie N.-E., Weyburn, Saskatchewan
Construction: en 1928, par Mason et Wilson[1]
Architecte: Maurice W. Sharon, architecte provincial, ministère des Travaux publics de la province de la Saskatchewan[2]
Matériaux: charpente d' acier, béton armé avec revêtement de brique
Affectation: palais de justice
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, Marcel Durand)

1 "New Court Houses in Weyburn and Melfort", Public Service Monthly, vol. 16, (juin 1928), p. 7
2 Ibid.

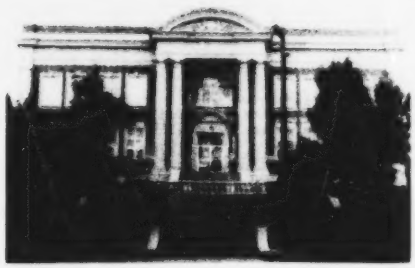

151 **Maison Lakeside pour personnes agées**

Rue Ouimet, angle Richmond, Wolseley, Saskatchewan
Construction: en 1894-1895[1], par E.A. Banbury et R.A. McGee[2]
Rénovations: modifications importantes à l' extérieur et à l' intérieur en 1920-1921[3]
Architecte: Thomas Fuller, architecte en chef, ministère des Travaux publics du Canada[4]
Matériau: brique sur fondation en pierre des champs
Affectation initiale: palais de justice
Affectation actuelle: maison pour personnes agées
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, R.R. Rostecki)

1 "Opening of the Wolseley Court House", Regina Leader, 10 oct. 1895, p. 8
2 Canada, Parlement, "Report of the Department of Public Works", dans Sessional Papers 58 Victoria, A 1895, 9, append. 2 (Ottawa, Impr. de la reine, 1896), p. 46-47
3 Saskatchewan, Législature, Annual Report of Department of Public Works 1920-21 (Regina, Impr. du roi, 1921), p. 23
4 Canada, Parlement, "Report of the Department of Public Works", dans Sessional Papers 58 Victoria, A 1895, 9, append. 2 (Ottawa, Impr. de la reine, 1896), p. 46-47

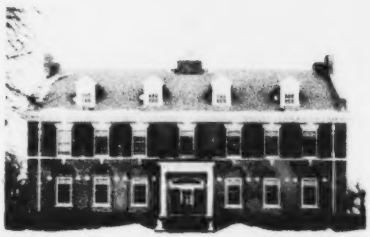

152 **Palais de justice**

210, 4e Rue est, Wynyard, Saskatchewan
Construction: en 1926-1927, par Smith Brothers et Wilson[1]
Rénovation: à l' intérieur en 1965[2]
Architecte: Maurice W. Sharon, architecte provincial, ministère des Travaux publics de la province de la Saskatchewan[3]
Matériaux: charpente d' acier, béton armé avec revêtement de brique
Affectation: palais de justice
(Public Service Monthly, vol. 14, nº 11, juin 1926, p. 9)
Voir fig. 138

1 Saskatchewan, Législature, Annual Report of the Department of Public Works 1926-27 (Regina, Impr. du roi, 1927), p. 27
2 Ibid., 1965-1966, p. 39
3 Ibid., 1926-1927, p. 27

153 **Palais de justice**

29, rue Darlington est, Yorkton, Saskatchewan
Construction: en 1919-1920, par Minkley et Jones[1]
Architecte: Maurice W. Sharon, architecte provincial, ministère des Travaux publics de la province de la Saskatchewan[2]
Matériaux: charpente d' acier, béton armé avec revêtement de brique
Affectation: palais de justice
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Saskatchewan, Archives, Collection du ministère des Travaux publics, dossier 218, "Yorkton Court House"
2 Ibid.

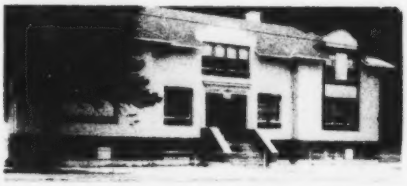

154 **Palais de justice**

3, Highway est, Blairmore, Alberta
Construction: en 1923, par Watson et Abercrombie[1]
Architecte: R.P. Blakey, architecte provincial, ministère des Travaux publics de la province de l' Alberta[2]
Matériaux: brique, béton et blocs creux
Affectation: palais de justice et poste de police
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, Marcel Durand)

1 Alberta, Législature, "Public Works", dans Sessional Papers, 1923 (Edmonton, Impr. du roi, 1924), p. 38
2 Ibid.

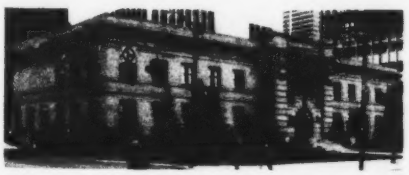

155 **Palais de justice**

530, 7e Avenue, S.-O., Calgary, Alberta
Construction: en 1912-1914[1], par la Quinlan-Carter Limited[2]
Rénovations: à l' intérieur en 1923, 1974[3]
Architectes: A.M. Jeffers et R.P. Blakey, architectes provinciaux, ministère des Travaux publics de la province de l' Alberta[4]
Matériau: grès
Affectation initiale: palais de justice
Affectation actuelle: musée
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Alberta, Archives provinciales, Alberta Sessional Papers No. 45 (1913), "A Return to an Order of the House Showing Cost of Public Buildings, 1905 à 1915 inclusivement", nº de référence 70.414, boîte 5
2 Alberta, Législature, "Public Works", dans Annual Public Accounts, Report 1912 (Edmonton, Impr. du roi, 1913), p. 136-37; ibid., 1913, p. 144-145
3 Alberta, Archives provinciales, nº de réf. 76-213, pièce 115-2859A: "Conversion of old Calgary Court House into gaol, March 21, 1914", Herald (Calgary), 13 janv. 1975
4 Alberta, Législature, "Public Works", dans Sessional Papers, 1913 (Edmonton, Impr. du roi, 1914), p. 35-36

156 Palais de justice

89, 3e Avenue, S.-O., Cardston, Alberta
Construction: en 1906-1908[1], par Samuel S. Newton[2]
Rénovation: en 1926, 1967, 1973[3]
Architecte: ministère des Travaux publics de la province de l' Alberta[4]
Matériaux: grès
Affectation: palais de justice, bureaux et entrepôt de la Police à cheval du Nord-Ouest
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Alberta, Législature, Annual Report of the Department of Publics Works of Alberta 1908 (Edmonton, Impr. du roi, 1909), p. 67
2 Alberta, Législature, Annual Public Accounts Report, 1907 (Edmonton, Impr. du roi, 1908), p. 71
3 Alberta, Législature, Annual Report of the Department of Public Works, 1926 (Edmonton, Impr. du roi, 1927), p. 32; correspondance entre J.B. Roberts, directeur des installations mécaniques, Lethbridge, et Mlle A. Cooke, Alberta Culture, 25 mars 1977
4 Alberta, Législature, Annual Public Accounts Report, 1907 (Edmonton, Impr. du roi, 1908), p. 71

157 Palais de justice

236, 23e Rue, Fort McLeod, Alberta
Construction: en 1902-1904[1], par Patrick Navin[2]
Rénovations: à l' intérieur en 1914, 1925, et vers 1971[3]
Architecte: David Ewart, architecte en chef, ministère des Travaux publics du Canada[4]
Matériaux: brique
Affectation initiale: palais de justice
Affectation actuelle: hôtel de ville
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, Marcel Durand)

1 Canada, Archives publiques, RG11, registres du ministère des Travaux publics, vol. 3906, p. 66 et 152
2 Canada, Parlement, "Report of the Department of Public Works" dans Sessional Papers, 1904, nº 19, vol. 38, nº 7 (Ottawa, Impr. du roi, 1905), append. 2, p. 21
3 Alberta, ministère des Travaux publics, Annual Report, 1914, p. 42-43; Alberta, décret en conseil 859/12; Gazette (Fort MacLeod), 11 fév. 1971
4 Canada, Parlement, "Report of the Department of Public Works" dans Sessional Papers, 1904, nº 19, vol. 38, nº 7 (Ottawa, Impr. du roi, 1905), append. 2, p. 21

158 Ancien palais de justice

Rue Government, Fort Saskatchewan, Alberta
Construction: en 1909, par des journaliers supervisés par le ministère des Travaux publics[1]
Rénovations: vers 1961, 1971-1975[2]
Architecte: A.M. Jeffers, architecte provincial, ministère des Travaux publics de la province de l' Alberta[3]
Matériaux: brique sur fondation de moellons bruts
Affectation initiale: palais de justice
Affectation actuelle: musée
(Historic Sites Service, Alberta Culture)

1 Alberta, Législature, "Report of the Department of Public Works, 1909", dans Sessional Papers, 1909-10 (Edmonton, Impr. du roi, 1910), p. 37-38
2 Journal (Edmonton), 12 avril 1975, p. 40
3 Alberta, Législature, "Report of the Department of Public Works, 1909", dans Sessional Papers, 1909-10 (Edmonton, Impr. du roi, 1910), p. 37-38

159 Palais de justice

10032, 100e Avenue, Grande-Prairie, Alberta
Construction: en 1928-1929[1], par J.L. Arnett[2]
Rénovations: immeuble déplacé et intérieur rénové en 1956[3]
Architecte: ministère des Travaux publics de la province de l' Alberta[1]
Matériaux: charpente de bois, stuc
Affectation initiale: palais de justice
Affectation actuelle: bibliothèque
(Pas de photographie disponible)

1 Isabel M. Campbell, Grande Prairie, Capital of the Peace (Grande-Prairie, s. éd., 1968), p. 59-60
2 Alberta, Archives provinciales, nº de référence 76-213, Collection des registres publics, 76-14, pièce nº 9-2819c, "List of Tenderers, Grande Prairie Court House, 16 juillet 1928"
3 Ibid., collection des registres publics, nº de référence 76-213, correspondance concernant le déplacement de l' ancien palais de justice sur les lots 15, 16 et 17, bloc 4, plan 7152b, été, 1956

160 Palais de justice

502, rue Centre, Hanna, Alberta
Construction: en 1928, par Scanlon[1]
Rénovation: à l' intérieur vers 1969
Architecte: ministère des Travaux publics de la province de l' Alberta[2]
Matériaux: charpente de bois, crépi
Affectation: palais de justice
(Historic Sites Service, Alberta Culture)

1 Herald (Hanna), 30 mai 1929, p. 1
2 Ibid.

161 Palais de justice

460, 1re Rue S.-E., Medicine Hat, Alberta
Construction: en 1919-1920, par Bennett et White[1]
Rénovation: à l' intérieur 1968-1969
Architecte: R.P. Blakey, architecte provincial, ministère des Travaux publics de la province de l' Alberta[2]
Matériaux: brique et pierre sur charpente d' acier
Affectation: palais de justice
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Alberta, ministère des Travaux publics, Annual Report, 1919 (Edmonton, Impr. du roi, 1920), p. 63
2 Ibid.

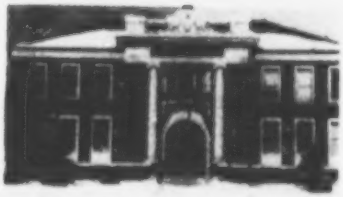

162 Palais de justice

4836, rue Ross, Red Deer, Alberta
Construction: en 1930-1931, par J.P. Desrochers[1]
Rénovation: rajout en 1958
Architecte: ministère des travaux publics de la province de l' Alberta[2]
Matériaux: acier et béton, brique et pierre de Tyndall
Affectation: palais de justice
(Historic Sites Service, Alberta Culture)

1 Alberta, Législature, Report of the Department of Public Works 1930-31 (Edmonton, Impr. du roi, 1931), p. 29-30
2 Ibid.

163 Palais de justice

6302, 46e Rue, Stettler, Alberta
Construction: en 1908[1], constructeur inconnu
Rénovations: à l' intérieur en 1916[2], 1976; déplacé en 1976
Architecte: inconnu
Matériaux: charpente de bois
Affectation initiale: école
Affectation actuelle: musée (palais de justice de 1916 à 1976)
(Historic Sites Service, Alberta Culture)

1 Alberta, Législature, "Public Accounts, 1916", dans Sessional Papers, 1916 (Edmonton, Impr. du roi, 1915), p. 190
2 Independent (Stettler), 19 mars 1916, p. 1; conversation téléphonique avec J. Burrell, musée de Stettler, 19 mai 1977

164 Palais de justice

4902, 53e Rue, Taber, Alberta
Construction: en 1918, par Hetson et Depew[1]
Architecte: R.P. Blakey, architecte provincial, ministère des Travaux publics de la province de l' Alberta[2]
Matériaux: brique sur fondation de béton
Affectation: palais de justice
(Historic Sites Service, Alberta Culture)

1 Alberta, ministère des Travaux publics, Annual Report, 1918 (Edmonton, Impr. du roi, 1919), p. 88
2 Ibid.

165 Palais de justice

4904, 50e Rue, Vegreville, Alberta
Construction: en 1930-1931[1], par Foote et Allyn[2]
Rénovations: à l'intérieur en 1961 et vers 1967; rajout vers 1967[3]
Architecte: ministère des Travaux publics de la province de l'Alberta[4]
Matériaux: brique
Affectation: palais de justice
(Historic Sites Service, Alberta Culture)

1 S.H.C. Hardin, History of Greater Vegreville (Vegreville, s. éd., 1968), p. 48
2 Alberta, Archives provinciales, nº de référence 76-213, registres du ministère des Travaux publics 1930-1931, boîte 33, pièce nº 122
3 Greffier du tribunal, palais de justice de Vegreville, conversation téléphonique, 2 juin 1977
4 Alberta, Archives provinciales, nº de référence 70-416, registres du ministère des Travaux publics 1930-1931, boîte 33, p. 23

166 Palais de justice

4701, 50e Rue, Wetaskiwin, Alberta
Construction: en 1907-1909[1], par D.J. McLaughlin[2]
Architecte: A.M. Jeffers, architecte provincial, ministère des Travaux publics de la province de l'Alberta[3]
Matériaux: brique, grès de Calgary et béton
Affectation: palais de justice
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Alberta, Législature, "Annual Report, Public Accounts", dans Sessional Papers, 1909 (Edmonton, Impr. du roi, 1910), p. 77
2 Post (Wetaskiwin), 26 oct. 1907, p. 1
3 Alberta, Annual Report of the Department of Public Works, 1908 (Edmonton, Impr. du roi, 1909), p. 36

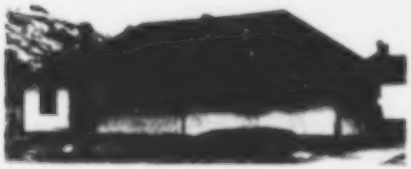

167 Ancien immeuble du gouvernement provincial

601, avenue Railway, Ashcroft, Colombie-Britannique
Construction: en 1911[1], constructeur inconnu
Rénovation: converti en palais de justice en 1925-1926[2]
Architecte: inconnu
Matériaux: charpente de bois
Affectation initiale: bureau de l'express
Affectation actuelle: palais de justice et bureaux
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Journal (Ashcroft), 11 fév. 1911
2 Colombie-Britannique, Législature, "Expenditures 1 April 1925-31 - March 1926", dans Sessional Papers, 1926-27 (Victoria, Impr. du roi, 1927), vol. 1, N-261; ibid., "Public Works Report", vol. 2, Q-104

168 Ancien immeuble du gouvernement

2e Rue, Atlin, Colombie-Britannique
Construction: en 1900[1], par F. Hinds et (ou) David Main[2]
Rénovations: rajout vers 1903, déplacé en 1933; travaux de rénovation à l'intérieur à des dates inconnues[3]
Architecte: Edward C. Garden[4]
Matériaux: charpente de bois
Affectation initiale: palais de justice, bureau d'enregistrement et bureaux
Affectation actuelle: résidence et musée
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Colombie-Britannique, Législature, "Report of the Department of Public Works", dans Sessional Papers, 1900 (Victoria, Impr. du roi, 1901), p. 489-491
2 Ibid., "Public Accounts", p. 109; on lit dans ce document que l'entrepreneur avait été F. Hinds; le numéro de Claim (Atlin), du 26 août 1900 indique que le constructeur avait été David Main
3 Conversation téléphonique avec Robert Hall, agent du gouvernement de la Colombie-Britannique, à Atlin
4 Colombie-Britannique, Archives provinciales, nº de référence 75-G-63, registres des Travaux publics, vol. 28, dossier 662

169 Palais de justice

401, 4e Avenue, Fernie, Colombie-Britannique
Construction: 1909-1911[1] par James A. Broley[2]
Rénovations: 1913 et vers 1956[3]
Architecte: George Stanley Rees et Honeyman and Curtis[4]
Matériaux: brique, granite de Colombie-Britannique et grès de Calgary
Affectation: palais de justice et bureaux
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, Marcel Durand)

1 Free Press (Fernie), 10 mars 1911, p. 1
2 Colombie-Britannique, Législature, "Report of the Department of Public Works", dans Sessional Papers, 1912 (Victoria, Impr. du roi, 1913), C-132; Colombie-Britannique, Archives provinciales, nº de référence 75-G-65, registres des Travaux publics, vol. 23, dossier 402
3 Colombie-Britannique, Législature, "Public Accounts Reports, 1913", p. 11; Colombie-Britannique, Archives provinciales, registres des Travaux publics, 74-G-63, vol. 49, dossier 633; conversation téléphonique avec un agent du gouvernement, Fernie, 6 janv. 1977
4 Colombie-Britannique, Législature, "Report of the Department of Public Works", dans Sessional Papers, 1912 (Victoria, Impr. du roi, 1913), C-132; Colombie-Britannique, Archives provinciales, nº de référence 75-G-65, registres des Travaux publics, vol. 23, dossier 402

170 Ancien immeuble du gouvernement provincial

Rue Main, Fort Steele, Colombie-Britannique
Construction: en 1897[1], par J.J. Lamont[2]
Rénovations: un étage ajouté en 1900; déplacé et converti en hôtel à une date inconnue[3]
Architecte: inconnu
Matériau: charpente de bois
Affectation initiale: palais de justice et bureaux
Affectation actuelle: hôtel
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Prospector (Fort Steele), 2 oct. 1897, p. 1
2 Ibid., 27 août 1897, p. 1
3 Colombie-Britannique, Législature, "Public Accounts Reports", dans Sessional Papers, 1901 (Victoria, Impr. du roi, 1902), p. 104; Courier (Cranbrook), 23 janv. 1963, p. 11

171 Palais de justice

322, avenue Central est, Grand Forks, Colombie-Britannique
Construction: en 1911-1912[1], par Robert Gaw[2]
Rénovation: à l'intérieur en 1970[3]
Architecte: R. Farrar Lawrence[4]
Matériau: brique avec parement de marbre
Affectation: palais de justice et bureaux
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Colombie-Britannique, Législature, "Report of the Department of Public Works", dans Sessional Papers, 1913 (Victoria, Impr. du roi, 1914), p. 77
2 Ibid., "Public Accounts Reports, 1913", vol. 1, C-158
3 Conversation téléphonique avec un agent du gouvernement, Grand Forks
4 Colombie-Britannique, Archives provinciales, nº de référence 75-G-65, registres des Travaux publics, vol. 28, dossier 447

172 Palais de justice

127, rue Government, Greenwood, Colombie-Britannique
Construction: en 1902-1903[1], par Smith Brothers[2]
Architecte: George Dillon Curtis[3]
Matériau: charpente de bois
Affectation initiale: palais de justice
Affectation actuelle: hôtel de ville et musée
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Colombie-Britannique, Législature, "Report of the Department of Public Works", dans Sessional Papers, 1905 (Victoria, Impr. du roi, 1906), C-8
2 Ibid., Sessional Papers, 1904 (Victoria, Impr. du roi, 1905), E-128
3 Institut d'architecture de la Colombie-Britannique, dossiers biographiques, nos 35 et 36

173 **Palais de justice**

7, rue Seymour ouest, Kamloops, Colombie-Britannique
Construction: en 1908-1909[1], par Broley et Martin[2]
Rénovations: rajouts en 1910, 1912 et 1960; intérieur rénové à différentes dates
Architectes: J.J. Honeyman et G.D. Curtis[3]
Matériaux: brique avec revêtement de pierre
Affectation: palais de justice, bureau d'enregistrement et bureaux
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Inland Sentinal (Kamloops), 15 déc. 1909, p. 1
2 Colombie-Britannique, Archives provinciales, nº de référence 75-G-65, registres des travaux publics, boîte 23, dossier 397
3 Ibid.

174 **Immeuble provincial**

4e Rue, angle avenue A, Kaslo, Colombie-Britannique
Construction: en 1910-1911, par John Burns and Son[1]
Rénovation: à l'intérieur en 1966[2]
Architecte: William King[3]
Matériaux: brique, béton et marbre de Kaslo
Affectation: palais de justice et bureaux
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Colombie-Britannique, Archives provinciales, nº de référence 75-G-65, registres des Travaux publics, vol. 26, dossier 420
2 Graham Brawn & Associates, "Court Facilities Inventory", manuscrit classé, ministère des Travaux publics de la Colombie-Britannique, Victoria, 1974, vol. 2, sans numéro de page
3 Colombie-Britannique, Législature, "Report of the Department of Public Works", dans Sessional Papers, 1913 (Victoria, Impr. du roi, 1914), C-130

175 **Palais de justice**

1840, avenue Nicola, Merritt, Colombie-Britannique
Construction: en 1914[1], par James Layfield[2]
Rénovations: rajouts en 1931, 1937 et 1973; rénovations en 1975[3]
Architecte: ministère des Travaux publics de la Colombie-Britannique[4]
Matériaux: charpente de bois
Affectation: palais de justice et bureaux
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Colombie-Britannique, Archives provinciales, nº de référence 75-G-65, vol. 30, dossier 463
2 Merritt Herald and Nicola Valley Advocate, 6 janv. 1914
3 Colombie-Britannique, Merritt, bureau de l'agent du gouvernement, "Plan showing various additions to original Merritt Court House", dossier 1
4 Colombie-Britannique, Archives provinciales, nº de référence 75-G-65, vol. 30, dossier 463

176 **Immeuble du gouvernement provincial**

415, Broadway, Nakusp, Colombie-Britannique
Construction: en 1909-1910, par William Gillett[1]
Rénovations: à l'intérieur 1931, 1961 et 1971[2]
Architecte: Evered Criddle[3]
Matériaux: charpente de bois
Affectation: palais de justice, prison et bureaux
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Colombie-Britannique, Archives provinciales, GR 54, registres des Travaux publics, vol. 19, dossier 322
2 Colombie-Britannique, ministère des Travaux publics, collection des plans, nº 87-1
3 Colombie-Britannique, Archives provinciales, GR 54, registres des Travaux publics, vol. 19, dossier 322

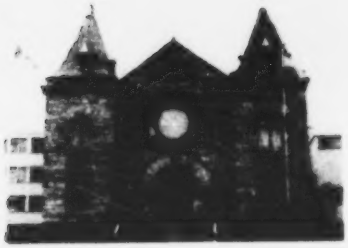

177 Palais de justice provincial

31, rue Front, Nanaïmo, Colombie-Britannique
Construction: en 1895-1896, par Bradbury et Hurst[1]
Rénovations: rajouts en 1937, rénovations en 1973[2]
Architecte: Francis Mawson Rattenbury[3]
Matériaux: grès de Protection Island
Affectation: palais de justice
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Free Press (Nanaïmo), 31 déc. 1895, p. 1
2 Graham Brawn & Associates, "Court Facilities Inventory", manuscrit classé, ministère des Travaux publics de la Colombie-Britannique, Victoria, 1974, vol. 1, sans numéro de page
3 Colombie-Britannique, Législature, "Report of the Department of Public Works", dans Sessional Papers, 1895 (Victoria, Impr. de la reine, 1896), p. 367

178 Palais de justice

320, rue Wark, Nelson, Colombie-Britannique
Construction: en 1907-1909[1], par W.G. Gillet[2]
Rénovations: à l'intérieur en 1914, 1926, 1966-1968[3]
Architecte: Francis Mawson Rattenbury[4]
Matériaux: brique revêtue de marbre de Salmo
Affectation: palais de justice et bureaux
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Colombie-Britannique, Archives provinciales, nº de référence 75-G-65, registres des Travaux publics, boîte 24, dossier 406
2 Colombie-Britannique, Législature, "Public Works Report 1908", dans Sessional Papers, 1908 (Victoria, Impr. du roi, 1909), H-44
3 Ibid., Sessional Papers, 1915 (Victoria, Impr. du roi, 1916), vol. 2, Q-138; ibid., "Annual Expenditures", dans Sessional Papers, 1926-27 (Victoria, Impr. du roi, 1927), vol. 1, N-262; conversation téléphonique avec G.L. Brodie, agent du gouvernement à Nelson, le 24 février 1977
4 Colombie-Britannique, Archives provinciales, nº de référence 75-G-65, registres des Travaux publics, boîte 24, dossier 406

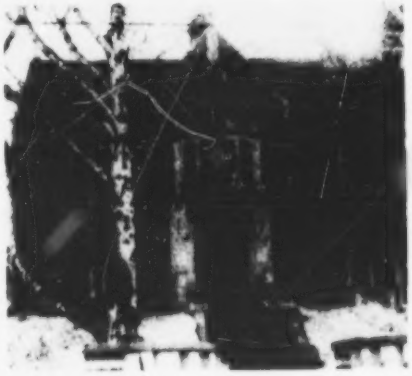

179 Palais de justice

653, rue Clarkson, New Westminster, Colombie-Britannique
Construction: en 1890-1891[1], par W. Turnbull[2]
Rénovations: reconstruit après un incendie en 1899-1900; modifications importantes à l'intérieur en 1911-1912; rajout à la façade et modifications à l'intérieur en 1915-1916[3]
Architecte: George W. Grant[4]
Matériaux: brique et pierre
Affectation: palais de justice et bureaux
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, Marcel Durand)

1 Colombie-Britannique, Législature, "Report of the Department of Public Works", dans Sessional Papers, 1893 (Victoria, Impr. de la reine, 1894), p 349
2 Ibid., Sessional Papers, 1891 (Victoria, Impr. de la reine, 1892), p. 248
3 Colombie-Britannique, Archives provinciales, nº de référence 75-G-65, registres des Travaux publics, vol. 24, dossier 407; Colombie-Britannique, Législature, "Public Accounts 1 July 1898 - 30 juin 1899", dans Sessional Papers, 1900 (Victoria, Impr. de la reine, 1901), p. 113; ibid., "Public Accounts 1 April 1910 - 31 juillet 1911", dans Sessional Papers, 1912 (Victoria, Impr. du roi, 1913), C-132; ibid., "Public Accounts", dans Sessional Papers, 1916 (Victoria, Impr. du roi, 1917), vol. 1, C-179 et C-193; ibid., "Public Accounts", dans Sessional Papers, 1917 (Victoria, Impr. du roi, 1918), vol. 1, C-161
4 Colombie-Britannique, Législature, "Public Accounts, 1888", dans Sessional Papers, 1888 (Victoria, Impr. de la reine, 1889), p. 78

180 Palais de justice

Nicola, Colombie-Britannique
Construction: en 1916[1], par James Layfield[2]
Rénovations: conversion en résidence vers 1919; modifications à l'intérieur et à l'extérieur à des dates inconnues[3]
Architecte: ministère des Travaux publics de la Colombie-Britannique[4]
Matériaux: charpente de bois
Affectation initiale: palais de justice
Affectation actuelle: résidence
(Courtoisie: Mme Joanne Drake)

1 Colombie-Britannique, Arch. prov., nº de réf. 75-G-65, vol. 30, dossier 463
2 Merritt Herald and Nicola Valley Advocate, 6 janv. 1916
3 Correspondance personnelle, Mme Joanne Drake, Merritt, Colombie-Britannique, 18 déc. 1976
4 Colombie-Britannique, Arch. prov., nº de réf. 75-G-65, vol. 30, dossier 463

181 Palais de justice

Place du marché, Prince-Rupert, Colombie-Britannique
Construction: en 1921-1922[1], par Albert et McCaffery[2]
Rénovations: à l' intérieur vers 1970 et 1976[3]
Architecte: Henry Whittaker, architecte superviseur, ministère des Travaux publics de la Colombie-Britannique[4]
Matériaux: brique d' argile cuite et pierre de Haddington Island
Affectation: palais de justice et bureaux
(Aucune photo disponible)

1 The Advocate (Prince-Rupert), août-septembre 1969, article de fond
2 Colombie-Britannique, Archives provinciales, nº de référence 75-G-65, registre des Travaux publics, vol. 34, dossier 696
3 Conversation téléphonique avec H.W. Harding, agent du gouvernement, Prince-Rupert, 13 déc. 1976
4 Colombie-Britannique, Archives provinciales, nº de référence 75-G-65, registre des Travaux publics, vol. 34, dossier 696

182 Immeuble du gouvernement provincial

151, rue Vermilion, Princeton, Colombie-Britannique
Construction: en 1929-1930, par McLean et Giddings[1]
Rénovations: rajout à l' arrière et rénovations à l' intérieur vers 1964[2]
Architecte: ministère des Travaux publics de la Colombie-Britannique[3]
Matériaux: charpente de bois (parement de cèdre et semi-boisage)
Affectation: palais de justice et bureaux
(Aucune photo disponible)

1 Colombie-Britannique, Archives provinciales, GR71, registres des Travaux publics, vol. 13, dossier 193
2 Conversation téléphonique avec W.L. Marshall, agent du gouvernement, Princeton, 20 avril 1977
3 Colombie-Britannique, Archives provinciales, GR71, registres des Travaux publics, vol. 13, dossier 193

183 Palais de justice

113, 3e Rue ouest, Revelstoke, Colombie-Britannique
Construction: en 1911-1913[1], par Foote et Pradolini[2]
Rénovation: à l' intérieur en 1973-1977[3]
Architecte: Thomas Hooper[4]
Matériaux: charpente d' acier, béton armé avec revêtement de brique et de granite
Affectation: palais de justice et bureaux
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Colombie-Britannique, Législature, "Public Accounts 1913", dans Sessional Papers, 1913 (Victoria, Impr. du roi, 1914), vol. 1, C-116
2 Colombie-Britannique, Archives provinciales, nº de référence 75-G-65, registres des Travaux publics, vol. 25, dossier 416
3 Graham Brawn & Associates, "Court Facilities Inventory", manuscrit classé, ministère des Travaux publics de la Colombie-Britannique, Victoria, 1976, vol. 2, sans numéro de page
4 Colombie-Britannique, Archives provinciales, nº de référence 75-G-65, registres des Travaux publics, vol. 25, dossier 416

184 Immeuble de la Cour suprême

Richfield, Colombie-Britannique
Construction: en 1882, par I.B. Nason[1]
Rénovations: modifications importantes à l' intérieur en 1963[2]
Architecte: ministère des Travaux publics de la Colombie-Britannique[3]
Matériaux: bois
Affectation initiale: palais de justice
Affectation actuelle: musée
(A.W. Kerr, British Columbia Heritage Conservation Branch)

1 Colombie-Britannique, Législature, "Public Works Report", dans Sessional Papers, 1883 (Victoria, Impr. du roi, 1884), p. 291
2 Alastair W. Kerr, "The Restoration of Historic Barkerville", Canadian Collector, vol. 11, nº 3 (mai/juin), 1970, p. 30
3 Colombie-Britannique, Législature, "Public Works Report", dans Sessional Papers, 1883 (Victoria, Impr. du roi, 1884), p. 291

185 Palais de justice

2288, rue Columbia, Rossland, Colombie-Britannique
Construction: en 1898-1901[1], par James Lawn et le ministère des Travaux publics[2]
Rénovations: modifications en 1913[3]
Architecte: John J. Honeyman[4]
Matériau: brique sur fondation de pierre de taille
Affectation: palais de justice et bureaux
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 The Advocate (Vancouver), août-septembre 1976, nº 34, pt. 5, article de fond
2 Colombie-Britannique, Législature, "Report of the Department of Public Works", dans Sessional Papers, 1900 (Victoria, Impr. de la reine, 1901), p. 389; ibid., 1901 (Victoria, Impr. du roi, 1902), p. 488
3 Ibid., "Public Accounts", dans Sessional Papers, 1913 (Victoria, Impr. du roi, 1914), vol. 1, C.130
4 Ibid., "Report of the Department of Public Works", dans Sessional Papers, 1899 (Victoria, Impr. de la reine, 1900), vol. 2, pl. 863

186 Immeuble du gouvernement provincial

3715, rue Hudson, Salmon Arm, Colombie-Britannique
Construction: en 1929-1930[1], par William J. Reader[2]
Rénovations: rajout à une date inconnue, travaux de rénovation à l'intérieur vers 1974[3]
Architectes: H. Whittaker, architecte en chef au ministère des Travaux publics de la Colombie-Britannique[4]
Matériaux: brique, charpente de bois et stuc
Affectation: palais de justice et bureaux
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, Marcel Durand)

1 Colombie-Britannique, Législature, "Public Works - Report of the Chief Architect", dans Sessional Papers, 1931 (Victoria, Impr. du roi, 1932), T-26
2 Colombie-Britannique, Archives publiques, nº de référence GR 71, registres des Travaux publics, vol. 13, dossier 194
3 Graham Brawn & Associates, "Court Facilities Inventory", manuscrit classé, ministère des Travaux publics de la Colombie-Britannique, Victoria, 1974, vol. 2, sans numéro de page
4 Colombie-Britannique, Législature, "Public Works - Report of the Chief Architect", dans Sessional Papers, 1931 (Victoria, Impr. du roi, 1932), T-26

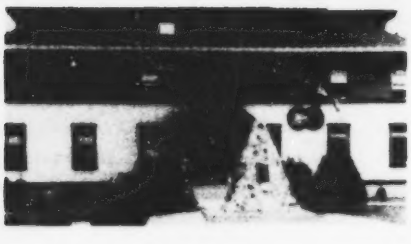

187 Immeuble du gouvernement provincial

1, rue Main, Smithers, Colombie-Britannique
Construction: en 1925, par Hanson et Shockley[1]
Rénovation: altérations et rajout en 1953
Architectes: H. Whittaker, architecte superviseur, ministère des Travaux publics de la Colombie-Britannique[2]
Matériau: charpente de bois
Affectation initiale: palais de justice et bureaux
Affectation actuelle: musée et centre communautaire
(T.B. White, ministère des Travaux publics de la province de la Colombie-Britannique, Prince-George)

1 Colombie-Britannique, Archives provinciales, GR 56, registres des Travaux publics, vol. 59, dossier 772
2 Ibid.

188 Palais de justice provincial

800, rue Georgia ouest, Vancouver, Colombie-Britannique
Construction: en 1907-1911[1] par McDonald, Wilson et Snyder[2]
Rénovations: rajout entre 1911-1914, modifications en 1951, 1959 et 1967[3]
Architecte: Francis Mawson Rattenbury[4]
Matériaux: granite de Nelson Island et pierre de Haddington Island sur construction à poutre d'acier[5]
Affectation: palais de justice et bureaux
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Province (Vancouver), 23 avril 1909 et 27 mai 1911
2 Archives de la ville de Vancouver, nº 83, "Building Specifications, Vancouver Court House"
3 Colombie-Britannique, Législature, "Public Accounts", dans Sessional Papers, 1913 (Victoria, Impr. du roi, 1914), C-131; Province (Vancouver), 15 fév. 1914
4 Archives de la ville de Vancouver, nº 83, "Building Specifications, Vancouver Court House"
5 Colombie-Britannique, Législature, Sessional Papers, 1908 (Victoria, Impr. du roi, 1909), B-122

APPENDICE

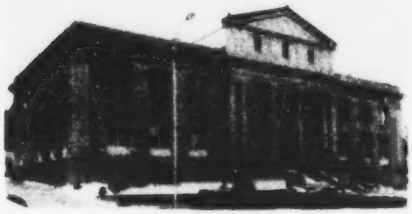

189 Palais de justice

3001, 27e Rue, Vernon, Colombie-Britannique
Construction: en 1911-1914, par John Burns and Son[1]
Rénovations: à l' intérieur en 1919 et vers 1966[2]
Architecte: Thomas Hooper[3]
Matériaux: granite de l' Okanagan, béton armé
Affectation: palais de justice et bureaux
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada, Marcel Durand)

1 Colombie-Britannique, Archives provinciales, nº de référence 75-G-65, registres des Travaux publics, vol. 36, dossier 518
2 Ibid., vol. 49, dossier 627, "Alterations to Vernon Court House, plans and specifications"; conversation téléphonique avec un agent du gouvernement à Vernon, 22 déc. 1976
3 Colombie-Britannique, Archives provinciales, nº de référence 75-G-65, registres des Travaux publics, vol. 36, dossier 518

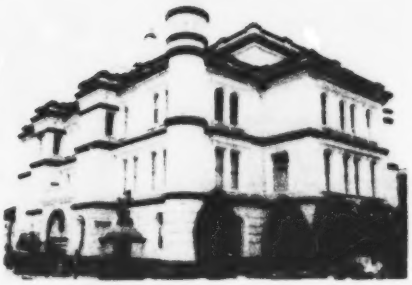

190 Ancien palais de justice

28, Bastion Square, Victoria, Colombie-Britannique
Construction: en 1887-1888[1], par Smith et Clark[2]
Rénovations: travaux importants réalisés entre 1899 et 1901[3]
Architecte: Herman Otto Tiedeman[4]
Matériau: brique revêtue de béton
Affectation initiale: palais de justice
Affectation actuelle: aucune
(Inventaire des bâtiments historiques du Canada)

1 Colombie-Britannique, Législature, "Report of the Department of Public Works", dans Sessional Papers, 1889 (Victoria, Impr. de la reine, 1890), p. 105
2 Ibid., "Public Accounts", dans Sessional Papers, 1889 (Victoria, Impr. de la reine, 1890), p. 58
3 Colonist (Victoria), 25 juin 1899
4 Colombie-Britannique, Législature, "Report of the Department of Public Works", dans Sessional Papers, 1888 (Victoria, Impr. de la reine, 1889), p. 125

191 Palais de justice

Rue Front, Dawson City, Territoire du Yukon
Construction: en 1900-1901[1], par des journaliers supervisés par un architecte[2]
Rénovations: importantes modifications à l' intérieur vers 1915, et vers 1954[3]
Architecte: Thomas William Fuller, architecte résident, ministère des Travaux publics du Canada[4]
Matériau: charpente de bois
Affectation initiale: palais de justice
Affectation actuelle: bureaux
(Parcs Canada)

1 Canada, Archives publiques, RG11, registres du ministère des Travaux publics, vol. 1405, dossier 229447, T.W. Fuller au Ministre, 11 janv. 1902
2 Ibid., vol 1308, dossier 216125, T.W. Fuller à J.B. Charleton, 21 juil. 1900
3 Ibid., vol. 9, dossier 1994-2-E, comptable en chef du ministère des Travaux publics à soeur Mary Mark, 1er juin 1950 et RG22, registres du ministère des Affaires du Nord et des Ressources nationales, vol. 46, dossier 264, note de service de C.K. Le Capelain à W. Nason, 17 déc. 1954; Edward F. Bush, Fort Herchmer, Dawson: Past and Present, Travail inédit nº 78 (1972), Parcs Canada, Ottawa, p. 83
4 Canada, Archives publiques, RG11, registres du ministère des Travaux publics, vol. 1405, dossier 229447, T.W. Fuller au Ministre, 11 janv. 1902

192 Immeuble de l' administration

5e Avenue, Dawson, Yukon
Construction: en 1901, par des journaliers supervisés par un architecte[1]
Rénovations: à l' intérieur en 1910 et en 1922[2]
Architecte: Thomas William Fuller, architecte résident, ministère des Travaux publics du Canada[3]
Matériau: charpente de bois
Affectation initiale: salles d' assemblée du Conseil du territoire, bureaux du gouvernement
Affectation actuelle: musée
(Parcs Canada)

1 Canada, Archives publiques, RG11, registres du ministère des Travaux publics, vol. 1437, dossier 238,231, T.W. Fuller à J.I. Tarte, 11 janv. 1902
2 "Enlarging the vault now", Dawson Daily News, 7 sept. 1910, p. 4
3 Canada, Archives publiques, RG11, registres du ministère des Travaux publics, vol. 1437, dossier 238,231, T.W. Fuller à J.I. Tarte, 11 janv. 1902

Bibliographie

Ouvrages généraux

Si l'on désire des renseignements biographiques sur les architectes et les constructeurs des premiers bâtiments destinés à abriter les tribunaux du Canada ou des renseignements sur les styles d'architecture au Canada à l'époque, on consultera les revues suivantes: Journal of the Royal Architectural Institute of Canada, Construction et Canadian Architect and Builder. Parmi les autres études importantes, citons les suivantes:

Green, Edwin M.
"Courthouses", dans Forms and Functions of Twentieth-Century Architecture, éd. Talbot Hamlin, New York, Columbia University Press, 1952, vol. 3.

Hamlin, Talbot
Architecture Through the Ages, New York, G.P. Putnam's Sons, 1953.

Hitchcock, Henry-Russell
Architecture: Nineteenth and Twentieth Centuries, Londres, Penguin, 1977.

Hoffman, Paul, et al.
Courthouse, New York, E.P. Dutton, 1979.

Johnson, Herbert Allen
Historic Courthouses of New York State, éd. Ralph K. Andrist, New York, Columbia University Press, 1977.

Pare, Richard
"Court houses: County symbols", Historic Preservation, vol. 29, nº 4 (oct.-déc. 1977), p. 31-37.

Pevsner, Nikolaus
A History of Building Types, Princeton (N.J.), Princeton University Press, 1976.

Ritchie, Thomas
Canada Builds, Toronto, University of Toronto Press, 1967.

Roos, Frank J. Jr.
"Ohio, Architectural Crossroad", Journal of the Society of Architectural Historians, vol. 12, nº 2 (mai 1963), p. 3-8.

Whiffen, Marcus
"The Early Courthouses of Virginia", Journal of the Society of Architectural Historians, vol. 18, nº 1 (mars 1959), p. 2-10.
American Architecture Since 1870: A Guide to the Styles, Cambridge (Mass.), M.I.T. Press, 1969.

Wyatt, J.B. Noel
"The designing of a Courthouse", Brickbuilder, vol. 16, nº 10 (oct. 1907), p. 172-175 et vol. 17, nº 11 (nov. 1908), p. 245-251.

Terre-Neuve

Les thèses et les mémoires semestriels présentés à l'université Memorial de Saint-Jean et au Groupe d'histoire maritime nous ont aidés à recréer le contexte historique dans lequel ces bâtiments ont été construits. On doit se reporter également aux Statutes de la Grande-Bretagne et de Terre-Neuve, aux Journals, Sessionnal Papers et Estimates de l'Assemblée législative de Terre-Neuve, ainsi qu'aux plans de palais de justice conservés par le ministère des Travaux publics de Terre-Neuve.

Anspach, L.G.
History of the Island of Newfoundland and Containing a Description of the Island, the Banks, the Fisheries and Trade, Londres, s. éd., 1819.

Crook, J.M. et M.H. Post
The History of the King's Works, Londres, Her Majesty's Stationery Office, 1973, vol. 6, 1782-1851.

Hamilton, William B.
Local History in Atlantic Canada, Toronto, Macmillan, 1974.

Hopkins, Lloyd W.
"The Boom in Federal Building", dans The Book of Newfoundland, éd. J.R. Smallwood, Saint-Jean, Newfoundland Book Publishers, 1967.

Matthews, Keith
Lectures on the History of Newfoundland 1500-1830, Saint-Jean, Memorial University, 1973.

Morley, William F.
Atlantic Provinces: Newfoundland, Nova Scotia, New Brunswick, Prince Edward Island, Toronto, University of Toronto Press, 1967.

Mosdell, H.M.
"Ten Towns in Newfoundland", dans The Book of Newfoundland, éd. J.R. Smallwood, Saint-Jean, Newfoundland Book Publishers, 1975, vol. 6.

O'Neill, Paul
The Oldest City, Erin, Press Porcepic, 1975.
A Seaport Legacy - The Story of St. John's Newfoundland, Erin, Press Porcepic, 1976.

Prowse, D.W.
History of Newfoundland From the English, Colonial and Foreign Records, Londres, Macmillan and Co., 1895.

Reeves, John
History of the Government of the Island of Newfoundland, Londres, J. Sewell, 1793.

Rostecki, R.R.
The Early Court Houses of Newfoundland, Travail inédit nº 312, Parcs Canada, Ottawa, 1977.

Terre-Neuve. Archives.
Papers of the Colonial Office
GN2/2, Incoming Correspondence
GN1/1/3, Outward Correspondence
GN2/5, Papers of the Colonial Secretary's Department
GB2/2, Correspondence Received by the Secretary of State Department of Public Works, Transcripts of Minutes

Withers, J.W.
"St. John's Over a Century Ago", dans When Was What, éd. H.M. Mosdell, St-Jean, Robinson-Blackmore, 1974

Ile-du-Prince-Édouard

On se reportera aux Journals, Laws, Statutes et Debates de l'Assemblée législative de l'Ile-du-Prince-Édouard, aux rapports annuels du ministère des Travaux publics de l'Ile-du-Prince-Édouard et aux trois journaux de l'époque du début de la construction des palais de justice de l'Ile-du-Prince-Édouard: le Patriot, l'Examiner et le Royal Gazette, tous de Charlottetown.

Campbell, Duncan
History of Prince Edward Island, Charlottetown, Bremner Brothers, 1875.
Illustrated Historical Atlas of Prince Edward Island, Toronto, J.H. Meachan, 1880.

Canada. Archives publiques.
MG9, Prince Edward Island Executive Council Minutes

Clark, Andrew Hill
Three Centuries and the Island: A Historical Geography of Settlement and Agriculture in Prince Edward Island, Canada, Toronto, University of Toronto Press, 1959.

Ile-du-Prince-Édouard. Archives provinciales.
RG11, Records of the Department of Public Works, Judge Alley-Henry Smith's Collection (comprenant les papiers Issac Smith) et la collection Ira Brown.

MacKinnon, Frank
The Government of Prince Edward Island, Toronto, University of Toronto Press, 1974.

Taylor, C.J.
The Early Court Houses of Prince Edward Island, Travail inédit nº 289, Parcs Canada, Ottawa, 1977.

Nouvelle-Écosse

La collection des anciennes photographies que nous avons trouvée aux Archives publiques de la Nouvelle-Écosse et au Musée de la Nouvelle-Écosse a constitué une source d'informations fort utile sur la construction des premiers palais de justice de Nouvelle-Écosse, tout comme les archives conservées par divers bureaux municipaux et organismes judiciaires de la province, ainsi que des journaux comme le Novascotian, l'Acadian Recorder, et le Maritime Advance and Busy East, tous de Halifax.

Beck, J. Murray
"The Evolution of Municipal Government in Nova Scotia 1749-1973", manuscrit classé, Nova Scotia royal Commission on Education, Public Services and Provincial-Municipal Relations, Government of Nova Scotia, Sept. 1973.

Fergusson, Charles Bruce
The Boundaries of Nova Scotia and its Counties, Halifax, Archives publiques de Nouvelle-Écosse, 1966.

Hale, C.A.
The Early Court Houses of Nova Scotia, Travail inédit nº 293, Parcs Canada, Ottawa, 1977.

Hamilton, William B.
Local History in Atlantic Canada, Toronto, Macmillan, 1974

Harris, W.H.
"The County Jail and Court House", Picton Advocate, 29 mars 1951, p. 4.

Nouvelle-Écosse. Archives publiques.
Township Record; RG4, Series R; RG5, Series GP; RG34 and RG35.

Nouvelle-Écosse. Assemblée législative.
Statutes of Nova Scotia, Halifax, John S. Thompson, 1852.
Place-Names and Places of Nova Scotia, Belleville, Mika, 1976.

Nouveau-Brunswick

De plus amples informations et des photographies des anciens palais de justice se trouvent aux archives du musée du Nouveau-Brunswick ainsi que dans les archives de l'Historical Resources Administration de Fredericton. La société historique du comté de Carleton détient les archives du comté de Carleton; les archives de l'université du Nouveau-Brunswick à Fredericton conservent les procès-verbaux des réunions du conseil du comté de York. Les photographies obtenues auprès des photographes locaux et les entretiens conduits sur place complètent l'information réunie. Les principaux journaux à consulter sont le Royal Gazette (Fredericton) et le Maritime Monthly (Saint-Jean).

Ganong, William F.
"A Monograph of the Origins of Settlement in New Brunswick", Transactions of the Royal Society of Canada, 2e sér., vol. 10 (1904), sect. 2, Ottawa.

Hale, C.A.
The Early Court Houses of New Brunswick, Travail inédit nº 290, Parcs Canada, Ottawa, 1977.

MacNutt, W.S.
New Brunswick, a History: 1784-1867, Toronto, Macmillan, 1963.

Nouveau-Brunswick. Archives provinciales.
RG2 (RS6, RS8) et RG18, Quarter Sessions of the Peace.

Whalen, H.J.
The Development of Local Government in New Brunswick, Fredericton, Université du Nouveau-Brunswick, 1963.

Wright, Esther Clark
The Loyalists of New Brunswick, Fredericton, publié par l'auteur, 1955.

Québec

Il faut consulter les archives notariales conservées dans les cours supérieures du Québec si l'on veut se renseigner sur les marchés passés pour la construction des palais de justice récents. Les procès-verbaux des diverses réunions des conseils de comté constituent la principale source d'information sur les palais de justice abritant les cours de comté. Par ailleurs, les Archives publiques du Canada à Ottawa et les Archives nationales du Québec à Québec possèdent d'anciennes photographies; les archives du ministère des Travaux publics à Québec conservent la correspondance, les devis et les dossiers relatifs aux palais de justice des tribunaux de district et des cours de comté; les Archives nationales conservent pour leur part divers contrats de construction relatifs aux anciens palais de justice.

Audette, Louis-Arthur et T.W.S. Dunn, comp.
Almanach judiciaire de la province de Québec, Québec, s. éd., 1888.

Bourinot, John George
How Canada is Governed: a Short Account of its Executive, Legislative, Judicial and Municipal Institutions with an Historical Outline of their Origin and Development, Toronto, Copp, 1895.

Boyer, Raymond
Les crimes et les châtiments au Canada français du XVIIe au XXe siècle, Montréal, Le Cercle du Livre de France, 1966.

Canada. Archives publiques.
RG11. Correspondance et dossiers se rapportant aux palais de justice du Québec construits avant 1867, vol. 1-282.

Canada. Ministère des Travaux publics.
General Report of the Commissioner of Public Works for the Year Ending 30th June, 1867, Ottawa, Hunter, Rose, 1868.

Canada (province). Parlement.
Acte des municipalités et des chemins de 1855 et certains actes y relatifs, Québec, Stewart Derbishire et Georges Desbarats, 1855.
Les actes et ordonnances revisés du Bas-Canada, Québec, Stewart Derbishire et Georges Desbarats, 1845.
Statutes Regulating the Judicature of Lower Canada, Caps. 16, 17, 18, 19, and 20, passed 3rd Session, 1st Parliament of Canada, 7 Victoria, 1843, Québec, Stewart Derbishire et Georges Desbarats, 1843.

Giroux, André
Les palais de justice de la province de Québec, de ses origines au début du vingtième siècle, Travail inédit nº 294 (1977), Parcs Canada, Ottawa.

Marsan, Jean-Claude
Montréal en évolution; historique du développement de l'architecture et de l'environnement montréalais, Montréal, Fides, 1974.

Morley, William F. et al., éd.
La Province de Québec, Toronto, University of Toronto Press, 1971.

Québec. Ministère des travaux publics.
Rapport général du ministre des Travaux publics de la province de Québec 1957, Québec, Impr. de la reine, 1957.

Roy, Pierre-Georges
Les juges de la province de Québec, Québec, R. Paradis, 1933.

Ontario

Le ministère des Services gouvernementaux à Queen's Park conserve les plans des récentes améliorations apportées aux palais de justice du Nord de l'Ontario ainsi que les dossiers complets s'y rapportant. Les conseils de comté ont conservé des copies des procès-verbaux des réunions relatives aux palais de justice construits après 1850. Certains volumes sont cependant conservés dans des dépôts d'archives; le comté de Victoria, par exemple, a fait don de ses plus anciens procès-verbaux aux archives de l'université Trent à Peterborough. Les archives de la ville de Toronto et le Metropolitan Toronto Central Library détiennent les plans du palais de justice dessiné par E.J. Lennox en 1889. La collection J.C.B. et E.C. Horwood des Archives de l'Ontario comprend les plans originaux des palais de justice des comtés d'Ontario, d'York, de Victoria, de Haldimand et de Wentworth (celui de Wentworth a été démoli depuis), ainsi que les plans des annexes d'Osgoode Hall. La photothèque des Archives de l'Ontario conserve les plans de reconstruction du palais de justice du district de l'Est tandis que ceux du palais de justice de Niagara font partie de la collection Kirby.

Aitchison, J.H.
"The Development of Local Government in Upper Canada 1783-1850", thèse de doctorat, université de Toronto, Toronto, 1953.

Aitken, Barbara B.
Local Histories of Ontario Municipalities 1951-1977, Toronto, Ontario Library Associations, 1978.

Canada. Archives publiques
MG9, D8-8, Information sur les palais de justice du district de l'Est (actuellement les comtés de Stromont, de Dundas et de Glengarry réunis) construits avant 1850.
RG5, A1, Correspondence of the Civil Secretary (Upper Canada Sundries).

Crossman, Kelly
The Early Court Houses of Ontario, Travail inédit nº 295, Parcs Canada, Ottawa, 1978.

Morley, William F.
Ontario and the Canadian North, Toronto, University of Toronto Press, 1978.

Ontario. Archives.
RG15, Records of the Department of Public Works.
RG21, RG22, Municipal Records Collection.
J.C.B. and E.C. Horwood Collection.
Dirby Collection.

Manitoba

C'est grâce aux journaux locaux que l'on a une idée du contexte historique des bâtiments dont les dossiers ont été conservés dans les archives du ministère des Travaux publics de la province. Les rénovations apportées à ces

bâtiments sont mentionnées dans les rapports annuels de ce ministère sauf pour 1824-1830, années où l'on n'a pas de rapport. Les Archives provinciales du Maniboba à Winnipeg possèdent d'anciennes photographies des palais de justice de la province.

Artibise, Alan F.J.
Western Canada Since 1870: A Select Bibliography and Guide, Vancouver, University of British Columbia Press, 1978.

Begg, Alexander et Walter R. Nursey
Ten Years in Winnipeg, Winnipeg, Times Print, 1879.

Boam, J.H.
The Prairie Provinces of Canada, Londres, Sells, 1914.

Canadian (Neepewa)
Juin 1884-mars 1885.

Empire (Morden)
1904-1906.

Gibson, Dale et Lee
Substantial Justice: Law and Lawyers in Manitoba, 1670-1970, Winnipeg, Peguis Publishers, 1970.

Gunn, Donald et Charles R. Tuttle
History of Manitoba, Ottawa, Maclean, Roger and Co., 1880.

Hargrave, J.J.
Red River, Montréal, John Lovell, 1871.

Herald (Dauphin)
1915-1917.

Herald and Mining News (Le Pas)
1916-1917.

Jackson, James C.
The Centennial History of Manitoba, Toronto, McClelland and Stewart, 1970.

Journal (Emerson)
1907.

Macoun, John
Manitoba and the Great North-West, Guelph, World Publishing, 1882.

Manitoba. Législature.
Statutes, Winnipeg, Brice M. Howard, 1883.
Sessional Papers, nos 18 et 29, Winnipeg, King's Printer, 1910.

Oliver, G.H., éd.
The Canadian North-West, Its Early Development, Ottawa, Impr. du roi, 1915.

Peel, Bruce, comp.
A Bibliography of the Prairie Provinces to 1953: With Biographical Index, Toronto, University of Toronto Press, 1856.

Rostecki, R.R.
The Early Court Houses of Manitoba, Travail inédit no 285, Parcs Canada, Ottawa, 1977.

Schofield, F.H.
The Story of Manitoba, Winnipeg, S.S. Clarke, 1913.

Weekly Review (Portage-la-Prairie)
1894-1895.

Saskatchewan

Les Archives de Saskatchewan conservent les dossiers du ministère des Travaux publics où figure l'histoire des palais de justice de Saskatchewan qui ont survécu jusqu'à nos jours ainsi que d'anciennes photographies de palais de justice et des informations sur les architectes Storey et Van Egmond. On trouve des renseignements sur les palais de justice de Saskatchewan construits après 1907 dans les rapports publiés par le gouvernement provincial. C'est dans les journaux et annuaires locaux que l'on trouve des informations sur la pose de la première pierre et les transformations relatives aux palais de justice de Saskatchewan.

Black, Norman F.
History of Saskatchewan and the North-West Territories, Regina, The Saskatchewan Historical Co., 1913.

Boam, J.H.
The Prairie Provinces of Canada, Londres, Sells, 1914.

Canada. Lois, statuts, etc.
Statutes, 1886-1907, Ottawa, Impr. de la reine/du roi.

Canada. Ministère des Travaux publics.
Annual Reports, 1894-1916, Ottawa.

Canada. Parlement.
Sessional Papers, 1886-1907, Ottawa, Impr. de la reine/du roi.

Gibson, Dale et Lee
Substantial Justice: Law and Lawyers in Manitoba 1670-1970, Winnipeg, Peguis Publishers, 1970.

Lingard, C. Cecil
Territorial Government in Canada, Toronto, University of Toronto Press, 1946.

Public Service Monthly (Regina)
Déc. 1912, fév. et mars 1913, août et sept. 1914, avr. et août 1915, oct. 1916, nov. 1926. Regina, Government Printer.

Ross, Alexander
The Red River Settlement, Minneapolis, Ross and Haines, 1957.

Rostecki, R.R.
The Early Court Houses of Saskatchewan, Travail inédit nº 306, Parcs Canada, Ottawa, 1977.

Saskatchewan. Législature.
Public Accounts, 1907-9, Regina, Government Printer.
Sessional Papers et Statutes, 1907-40, Regina, Government Printer, 1908-1941.

Territoires du Nord-Ouest. Gouvernement.
Sessional Papers et Statutes, Regina, Queen's Printer, 1899.

Thomas, Lewis H.
The Struggle for responsible government in the North-West Territories 1870-97, Toronto, University of Toronto Press, 1956.

Alberta

La correspondance du ministère des Travaux publics et les dossiers réunis sur les palais de justice d'Alberta sont conservés aux Archives provinciales, à Edmonton, dans la collection des documents relatifs aux travaux publics; les plans des palais de justice se trouvent à la cartothèque des travaux publics. L'Alberta Culture Division des Archives provinciales, le ministère des Travaux publics et le Glenbow-Alberta Institute possèdent des photographies de plusieurs palais de justice d'Alberta.

Alberta. Législature.
Orders in Council et Statutes, Edmonton, King's Printer, 1906-1931.
Sessional Papers et Legislative Journals, Edmonton, King's Printer, 1907-1931.

Alberta. Ministère des Travaux publics.
Annual Reports, Edmonton, King's Printer, 1907-1931.

Artibise, Alan F.J.
Western Canada Since 1870: A Select Bibliography and Guide, Vancouver, University of British Columbia Press, 1978.

Canada. Archives publiques.
RG11, vol. 3886, informations sur les anciens palais de justice de Fort McLeod.

Canada. Lois, statuts, etc.
Statutes of Canada, 1873, Ottawa, Impr. de la reine, 1874.

Canada. Parlement.
Sessional Papers, 1904-5, Ottawa, Impr. du roi, 1905-1906.

Harvey, Horace
"Some Notes on the Early Administration of Justice in Canada's Northwest", Alberta Historical Review, vol. 1 (nov. 1953), p. 5-20.

Independent (Stettler)
19 mars 1914.

MacGregor, James G.
A History of Alberta, Edmonton, s. éd., 1972.

Macleod, R.C.
The Northwest Mounted Police and Law Enforcement, 1873-1905, Toronto, University of Toronto Press, 1976

Mills, Edward
The Early Court Houses of Alberta, Travail inédit nº 310, Parcs Canada, Ottawa, 1977.

Peel, Bruce
A Bibliography of the Prairie Provinces to 1953: With Bibliographical Index, Toronto, University of Toronto Press, 1956.

Poole, Colin
"Identification of Mounted Police Outposts in Southern Alberta" dans Men in Scarlet, éd. H.A. Dempsey, Calgary, s. éd., 1975.

Thomas, Lewis H.
The Struggle for responsible Government in the North-West Territories 1870-97, Toronto, University of Toronto Press, 1956.

Colombie-Britannique

Si l'on désire des informations sur l'histoire du système judiciaire en Colombie Britannique, on consultera les Laws and Statutes et les Sessional Papers de Colombie-Britannique ainsi que les rapports annuels du ministère des Travaux publics de la province. Les sociétés historiques locales, les annuaires et les polices d'assurance-incendie fournissent également des renseignements pertinents, de même que les juges, les commis à la cour et les employés du système judiciaire provincial. La Direction des parcs et des lieux historiques du ministère des Loisirs et de la Conservation de Colombie-Britannique ainsi que L'Architectural Institute of British Columbia à Vancouver constituent d'autres sources d'information concernant les constructeurs de palais de justice de la province.

Colombie-Britannique. Archives provinciales. 75-G-65, Public works records

Edwards, Margaret H. et John C. Lunt
Years of Growth, 1900-1950, Victoria, University of Victoria, 1975, vol. 2 et 3.

Farr, David M.L.
"The Organization of the Judicial System of the Colonies of Vancouver Island and British Columbia, 1849-1871", dissertation de B.A., University of British Columbia, Vancouver, 1944.

Friesen, J. et H.K. Ralston, éd.
Historical Essays on British Columbia, Toronto, McLelland and Stewart, 1976.

Gosnell, R.E.
Year Book of British Columbia and Manual of Provincial Information, Victoria, s. éd., 1911.

Graham Brawn and Associates
Court Facilities Inventory, Vancouver, Graham Brawn and Associates, 1974.

Howay, F.W. et E.O.S. Scholefield, éd.
British columbia, from the Earliest Times to the Present, Vancouver, S.J. Clarke Pub., 1914

Lawther, Barbara J.
Laying the Foundations, Victoria, University of Victoria, 1968.

Mills, Edward
The Early Court Houses of British Columbia, Travail inédit nº 288, 2 vol., Parcs Canada, Ottawa, 1977.

Prospector (Fort Steele)
Juil.-oct. 1897.

Sage, Walter N.
"British Columbia Becomes Canadian, 1871-1901", Queen's Quarterly, vol. 52 (1945), p. 168-183.

Territoires du Nord-Ouest et Yukon

Si l'on veut se renseigner sur l'évolution du système judiciaire dans les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon, il faut consulter les Sessional Papers, Statutes et Orders in Council publiés par le gouvernement fédéral, les rapports du ministère de l'Intérieur et de la Gendarmerie royale pour les années 1896 à 1905. Les archives du ministère des Travaux publics possèdent les plans des premiers bâtiments judiciaires de Dawson. On peut trouver des photographies aux Archives publiques du Canada, aux Archives provinciales de Colombie-Britannique et dans la collection privée de M. T.G. Fuller à Ottawa.

Advisory Commission on the Development of Government in the Northwest Territories
Report, Ottawa, Impr. de la reine, 1966, vol. I.

Bethune, B.C., comp.
Canada's Western Northland: its History, Resources, Population and Administration, Ottawa, Impr. du roi, 1937.

Bovey, John A.
"Attitudes and Policies of the Federal Government Towards Canada's Northern Territories: 1870-1930", thèse de maîtrise, University of British Columbia, Vancouver, 1967.

Canada. Archives publiques.
RG11, Archives of the Department of Public Works, 1895-1950.
RG 91, Archives of the Yukon Territory, 1895-1950.

Canada. Ministère de l'Intérieur.
The Yukon Territory: its History and Resources, Ottawa, Impr. du roi, 1907.

Carter, Margaret et Margaret Archibald
The Early Court Houses of the Yukon, Travail inédit nº 311, Parcs Canada, Ottawa, 1977.

Galpin, P.C.
"A Day in the Police Court" dans Smiles and Tears from the Klondyke: A Collection of Stories and Sketches, éd. R.R. Crane, New York, Doxey's, 1901.

Territoires du Nord-Ouest. Ministère des Travaux publics.
Rapports annuels, 1900-55.